

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_074-DE
Reçu le 02/12/2022



CONVENTION

Commune Vert l'Avenir



Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir.



Entre les soussignés :

La commune d'**AIGUILLON**, représentée par Monsieur le Maire, M. GIRARDI Christian,
Ci-après désigné " la commune ",

D'une part,

Et

GRDF, société anonyme au capital de 1 800 745 000 euros, dont le siège social est 6 rue de Condorcet, 79009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 444 786 511, faisant élection de domicile 16 rue Sébastopol – BP 18510 – 31685 Toulouse Cedex 6, représentée par Mme. HUET, en sa qualité de Directrice Territoriale Gironde et Lot et Garonne, dûment habilitée à l'effet des présentes,
Ci-après désigné par « GRDF »

D'autre part.

Préambule

La commune d'AIGUILLON est engagée dans la transition énergétique avec comme objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air, et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Les pouvoirs publics ont annoncé en novembre 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030. Les chaudières fioul équipent aujourd'hui encore près de 4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons), soit environ 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles. On estime à 1 millions de maisons (dont 800 000 maisons à moins de 35m du réseau) le nombre de logements raccordable au réseau de gaz naturel.

GRDF s'inscrit dans cette politique publique. La mise en œuvre du dispositif gouvernemental visant à remplacer le fioul comme énergie de chauffage pour les particuliers d'ici à 2028, présente un levier d'action concret et valorisable pour la commune d'AIGUILLON.

GRDF est un acteur majeur de la distribution du gaz naturel et est le concessionnaire de la commune AIGUILLON. Dans ce cadre, GRDF assure la construction, l'exploitation, la maintenance et l'entretien et le développement du réseau de distribution de gaz dans le cadre des contrats de concession de service public, signés avec les collectivités locales. Dans le cadre de ses missions, GRDF assure également la promotion du gaz et accompagne les collectivités et les consommateurs finaux.

En effet, les avantages des solutions au gaz naturel en matière d'efficacité énergétique sont nombreux :

- Des **économies d'énergie**, par rapport à une ancienne chaudière fioul, ce qui permet de donner du **pouvoir d'achat** aux ménages (jusqu'à 30% d'économies d'énergie)
- Remplacer une ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance permet de **réduire instantanément les émissions de CO2 par deux**,
- L'opération est également très profitable pour la qualité de l'air puisqu'elle **permet une division par deux des émissions de dioxyde d'azote et une division par cinq des émissions de poussières et de particules**,
- Le choix du gaz naturel permet de contribuer directement à la **maîtrise de la pointe électrique d'hiver française**, fortement émettrice de gaz à effet de serre,

- Enfin avec **le développement du gaz vert sur le territoire national**, c'est l'accès dès aujourd'hui à une énergie 100% renouvelable, produite localement et créatrice d'emploi local

C'est dans ce contexte et dans le respect de ses missions de service public, que GRDF participe aux objectifs de la commune.

Du fait de son statut et de ses missions de service public, GRDF ne propose aucune prestation de travaux ou de service sur le marché de la rénovation, ne vend pas et n'installe pas d'équipements, hormis la prestation de raccordement au réseau de distribution.

Le présent document présente les engagements des parties, les périmètres d'application de la convention et les actions spécifiques proposées par GRDF au territoire et à ses habitants.

Ceci étant préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et champ géographique de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre les parties, pour la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le Gaz.

La démarche de GRDF s'adresse à toute commune petite et moyenne de moins de 20 000 habitants, communes pour lesquelles le recours au chauffage fuel est fréquent.

Le champ géographique de la convention est limité au territoire de la commune de AIGUILLON sur lequel GRDF assure la distribution de gaz naturel au titre du cahier des charges de la concession.

Article 2 : Engagements de GRDF

GRDF s'engage à :

- Offrir le raccordement au réseau de gaz pour toute demande d'un client particulier, propriétaire, en maison individuelle, résidant sur la commune, aujourd'hui chauffé au fioul, sur une période de 12 mois à compter de la date de signature de la présente convention (voir conditions détaillées en annexe 1)
- Proposer un accueil Client (Tél : 09.69.36.35.34), ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h, pour répondre aux demandes des habitants et leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé de leurs projets de raccordement

Article 3 : Engagements de la commune

La commune s'engage à :

- Mettre en avant la présente convention dans sa communication vers ses habitants par tout moyen de son choix,
- Etudier la possibilité avec GRDF de l'intérêt que pourrait avoir la commune de convertir ses bâtiments communaux au gaz naturel,
- Réfléchir ensemble aux éventuelles opportunités d'implantation de projets biométhane et GNV,
- Faciliter l'obtention des autorisations de voirie dans les délais pour une bonne réalisation des travaux générés par la mise en œuvre de la présente convention

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois. Elle entre en vigueur à la date de la signature de la convention par les parties. Elle peut être dénoncée à tout moment par une des parties, par simple courrier avec accusé de réception.

Article 5 : Modification et suivi de la convention

Toute modification à apporter à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

Le suivi de la présente convention de partenariat est assuré :

- Pour GRDF, par M. LEVADOUX, conseiller territorial, dont les coordonnées téléphoniques sont 05/53/77/19/14
- Pour la commune, par M/Mme le Maire ou par son représentant, M/Mme, dont les coordonnées téléphoniques sont

Article 6 : Responsabilité

Les différents acteurs et intervenants dans le cadre de la commune agissent de manière indépendante de GRDF et déterminent librement et sous leur propre responsabilité, la conduite de leurs activités respectives et de leurs projets. Le porteur de projet est libre du choix des solutions à mettre en œuvre et des prestataires/installateurs à qui il confie les prestations. GRDF ne peut, en aucune manière, voir sa responsabilité engagée du fait du choix, de la réalisation, de la qualité ou de l'efficacité des études, installations, travaux et prestations entrepris.

Article 7 : Clauses de résiliation

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties aux engagements pris dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, deux mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse.

Article 8 : Gestion des litiges

En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et sur la réalisation de l'une des dispositions de la convention, les parties décideront de rechercher avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, elles saisiront les tribunaux compétents.

Fait en 2 exemplaires, à, le

GRDF Sud-ouest
Représenté par

Commune d'AIGUILLON.....
Représentée par M. le Maire.....

Annexe 1 : Dispositif d'accompagnement du client par GRDF

- Lors de l'appel téléphonique au service client de GRDF, un conseiller présente de manière détaillée au demandeur de différentes solutions techniques possibles utilisant le gaz naturel,
- Mise en relation, s'il le souhaite, du client avec des partenaires de GRDF, qualifiés RGE sélectionnés dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires,
- Réalisation, si nécessaire, du raccordement du logement au réseau de Gaz Naturel (sur le territoire où GRDF assure la distribution de gaz naturel),
- Tarif de raccordement au 01/07/2022 encastrement du coffret compris : jusqu'à 603,98 € TTC (TVA à 10 %). Offre destinée aux particuliers valable pour toute offre de raccordement signée et transmise par votre installateur Professionnel du Gaz (PG) à GRDF entre le XX/XX/2022 et le XX/XX/2023 accompagnée du devis d'installation de chauffage au gaz signé entre le XX/XX/2022 et le XX/XX/2023, sous réserve d'un raccordement d'un logement achevé depuis plus de 2 ans situé à moins de 35 mètres du réseau existant en zone desservie GRDF et a minima pour un usage chauffage. Offre non cumulable avec toute autre contribution au raccordement GRDF. Quota limité.

Pour permettre au plus grand nombre de particuliers fuel de se raccorder au réseau gaz, GRDF est prêt à investir 35m par client, ce jusqu'à 175m. Pour éclairer les modalités d'accès à ces conditions de raccordement très favorables pour les clients particuliers, le tableau ci-après précise le nombre de clients nécessaires en fonction des longueurs de réseau nécessaires :

Distance	Nombre minimum de clients nécessaires à la réalisation d'un projet d'extension inférieur ou égal à 175 mètres
De 0 à 35 m	1 client minimum
De 35 à 70 m	2 clients minimum
De 70 à 105 m	3 clients minimum
De 105 à 140 m	4 clients minimum
De 140 à 175 m	5 clients minimum
> 175 m	Nécessité d'une étude spécifique et hors périmètre de la convention

Si les conditions du nombre de clients minimum par tranche de 35 mètres n'est pas atteint ou si l'extension dépasse la longueur de 175 mètres, la présente convention ne s'applique pas.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_074-DE
Reçu le 02/12/2022



AIGUILLON Vert l'Avenir !

Une action rapide et simple, pour le climat, la qualité de l'air, et des économies sur le chauffage pour les habitants des communes



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_074-DE
Reçu le 02/12/2022



Le contexte

La commune d'AIGUILLON est engagée dans la transition énergétique avec comme objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air, et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Les pouvoirs publics ont annoncé en novembre 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030.

Les chaudières fioul équipent aujourd'hui encore près de 4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons), soit environ 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles.

On estime à 1 millions de maisons (dont 800 000 maisons à moins de 35m du réseau) le nombre de logements raccordable au réseau de gaz naturel.

GRDF s'inscrit dans cette politique publique. La mise en œuvre du dispositif gouvernemental visant à remplacer le fioul comme énergie de chauffage pour les particuliers d'ici à 2028, présente un levier d'action concret, qui **valorise le réseau de gaz, propriété de la ville**

GRDF est un acteur majeur de la distribution du gaz naturel et est le concessionnaire des communes dont le territoire d'énergie a les compétences .

Dans ce cadre, GRDF assure la construction, l'exploitation, la maintenance et l'entretien et le développement du réseau de distribution de gaz dans le cadre des contrats de concession de service public, signés avec les collectivités locales. Dans le cadre de ses missions, GRDF assure également la promotion du gaz et accompagne les collectivités et les consommateurs finaux.

Les pouvoirs publics ont annoncé la suppression du chauffage au fioul d'ici 10 ans...

Le chauffage au fioul va être supprimé d'ici 10 ans, annonce Édouard Philippe

Sur RTL, le Premier ministre a annoncé qu'une "prime à la conversion des chaudières" allait être mise en place.

Le HuffPost avec AFP



Chaudière fioul : bientôt la fin, quel chauffage pour la remplacer ?



La Rédaction, Mis à jour le 16/11/18 09:57



Partager sur Facebook



Twitter



Email



FIN DU CHAUFFAGE AU FIOUL - D'ici 10 ans, le gouvernement souhaite interdire le chauffage au fioul, très polluant et de plus en plus coûteux pour les ménages. Quelles sont les solutions pour remplacer sa chaudière au fioul ?

- Les chaudières fioul équipent encore **4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons)** soit près de 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles.
- Le gouvernement vise **l'éradication des chaudières fioul d'ici 2030**, avec un premier objectif de rénovation de **1 millions de logements fioul dans les 5 prochaines années**.
- Pour ce faire, le dispositif incitatif a évolué en 2019 pour faciliter le remplacement d'une chaudière individuelle à charbon, à fioul, mais aussi à gaz autres que condensation par :
 - **un équipement « renouvelable » (pompe à chaleur, chaudière biomasse, pompe à chaleur hybride),**
 - **une chaudière gaz à condensation très haute performance énergétique (THPE).**

Les avantages des solutions au gaz naturel en matière d'efficacité énergétique sont nombreux :

- **Des économies d'énergie**, par rapport à une ancienne chaudière fioul, ce qui permet de donner du **pouvoir d'achat aux ménages** (jusqu'à 30% d'économies d'énergie)
- Remplacer une ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance permet de **réduire instantanément les émissions de CO2 par deux**.
- L'opération est également très profitable pour la qualité de l'air puisqu'elle **permet une division par deux des émissions de dioxyde d'azote et une division par cinq des émissions de poussières et de particules**.
- Le choix du gaz naturel permet de contribuer directement **à la maîtrise de la pointe électrique d'hiver française**, fortement émettrice de gaz à effet de serre.
- Enfin avec **le développement du gaz vert sur le territoire national**, c'est l'accès dès aujourd'hui à une énergie 100% renouvelable, produite localement et créatrice d'emploi local.

Potentiels de baisse d'émission de CO₂ pour les maisons chauffées au fioul et converties au gaz

Hypothèse de conversion de
100 % des maisons fioul
détectées à moins de 35m du
réseau.

gain de 50 % des émissions
de CO₂ sur une
consommation de fioul de 23
600 kWh par an (maison
consommant de l'ordre de
250 kWh/m²/an) et un
contenu carbone de 324 g en
émission ACV.

**149 maisons individuelles concernées sur la
commune d'AIGUILLON pourraient
réduire de 560 Tonnes les émissions de
CO₂**

Les nouvelles chaudières à très haute performance énergétique (THPE) au gaz et PAC hybrides gaz ont tous les atouts dès aujourd'hui

€

Des solutions accessibles à toutes les bourses.

-Jusqu'à 30% d'économies d'énergie, par rapport à une ancienne chaudière fioul*

Climat

- 50 % CO₂ *

Soit – 560 tonnes de CO₂ potentielles pour les 149 foyers de AIGUILLON *

Santé

Plus de fumées, - 80 % de SO₂, - 50 % de NOx *

Plus de cuve ni de risque de pollution.

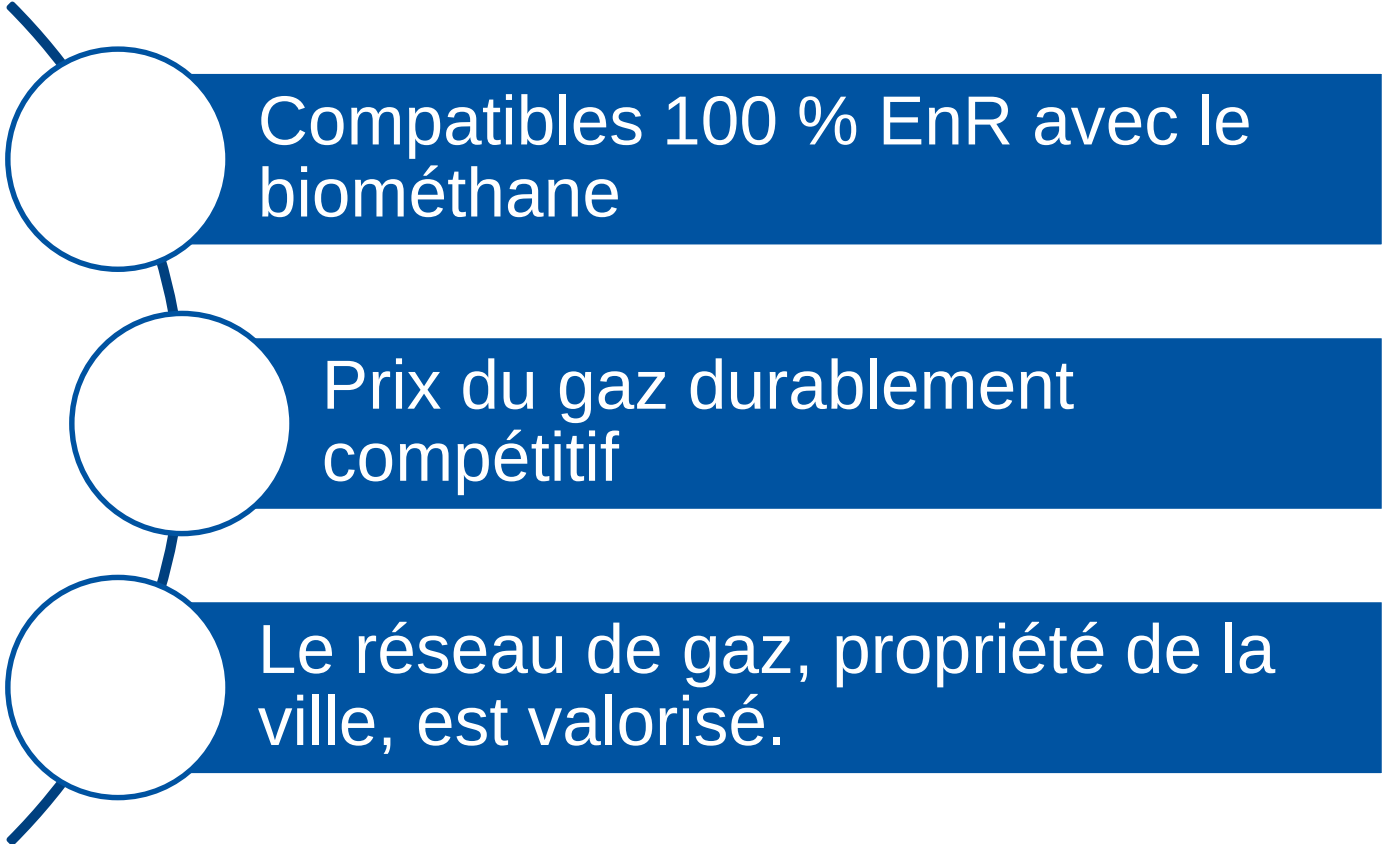
Confort

Simplicité + performance de la chaudière à condensation.

Production d'EnR + possibilité rafraichissement de la PAC hybride.

* Remplacement des anciennes chaudières Fioul par des chaudières gaz condensation THPE

... et sont des solutions pour l'avenir



Compatibles 100 % EnR avec le biométhane

Prix du gaz durablement compétitif

Le réseau de gaz, propriété de la ville, est valorisé.

Le Gaz, une énergie d'avenir: Le gaz vert



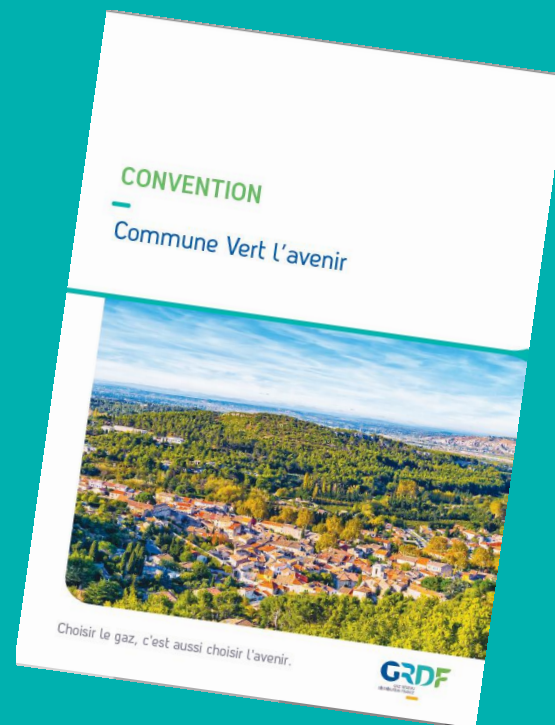
- Objectif loi transition énergétique pour la croissance verte (20% en 2030)
- Production prévue avec les projets en cours : 12 TWT en 2023
- 100 % Gaz vert en 2050 pour respecter l'objectif de « neutralité carbone » que les pouvoirs publics ont fixé à cette échéance.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_074-DE
Reçu le 02/12/2022



La Démarche Commune Vert l'Avenir !



La démarche « Commune Vert l'Avenir »

Engagements de GRDF

- Offrir le raccordement au réseau de gaz pour toute demande d'un client particulier, propriétaire, en maison individuelle, résidant sur la commune, aujourd'hui chauffé au fioul, sur une période de 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention
- Un service client ouvert de 8h à 17h au 0969363534
- Le client contacte GRDF, dit « **AIGUILLON Vert l'Avenir** », et bénéficie d'un accompagnement dans son projet.

Le lancement de l'action : 3 étapes en 6 mois

- La signature de la convention de partenariat
- La mise en place du dispositif dans le mois qui suit
- Une réunion 6 mois plus tard pour faire le bilan de l'action

Engagements de la collectivité

- Mettre en avant la convention dans sa communication vers les habitants par tout moyen au choix de la collectivité
- Etudier la possibilité avec GRDF de l'intérêt que pourrait avoir la commune de convertir ses bâtiments communaux au gaz naturel
- Réfléchir avec GRDF aux éventuelles opportunités d'implantation de projets biométhane et GNV
- Faciliter l'obtention des autorisations de voirie dans les délais pour une bonne réalisation des travaux générés par la mise en œuvre de la présente convention

Le Kit de communication

GRDF propose à la commune, la mise à disposition kit de communication comprenant:

- Un modèle de publication pour l'information aux habitants



Document



Adobe Acrobat
Document

- Un modèle de bannière Web pour le site de la commune

Création à la demande, selon le prescrit technique de votre site.

Contacteur GRDF: Emeline Bonnet 05.34.44.24.24 ou emeline.bonnet@grdf.fr

- La mise à disposition du logo GRDF pour les supports de communication



LOGO-GRDF_descripteur_RVB.jpg

La démarche « Commune Vert l'Avenir »

« Pour permettre au plus grand nombre de particuliers fuel de se raccorder au réseau gaz, GRDF est prêt à investir **35m par client, ce jusqu'à 175m »**

Si les conditions du nombre de clients minimum par tranche de 35 mètres n'est pas atteint ou si l'extension dépasse la longueur de 175 mètres, la présente convention ne s'applique pas.

Distance	Nombre minimum de clients nécessaires à la réalisation d'un projet d'extension inférieur ou égal à 175 mètres
De 0 à 35 m	1 client minimum
De 35 à 70 m	2 clients minimum
De 70 à 105 m	3 clients minimum
De 105 à 140 m	4 clients minimum
De 140 à 175 m	5 clients minimum
> 175 m	Nécessité d'une étude spécifique et hors périmètre de la convention



CONVENTION INSTALLATIONS SPORTIVES 2021/2022

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil Département de Lot et Garonne, représenté par Madame Sophie BORDERIE,
Présidente du Conseil Départemental de Lot et Garonne,

d'une part

ET

Le collège Stendhal d'Aiguillon, représenté par son Proviseur, Monsieur Christophe BONNET, nommé au 1^{er} septembre 2022,

ET

La Commune d'Aiguillon, représentée par son Maire, Monsieur Christian GIRARDI,
dûment habilité par la délibération en date du 30 novembre 2022,

d'autre part

VU

L'article 72 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (nouvel article L 1311-7 du CGCT).

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Article 1 : Conditions de mise à disposition

La Commune d'aiguillon s'engage à mettre à disposition du Collège Stendhal d'Aiguillon les installations sportives mentionnées ci-dessous.

L'établissement utilisera les locaux ci-après désignés, exclusivement en vue d'activités d'éducation physique et sportives, dans les conditions suivantes :

1 - Les locaux, terrains et ou voies d'accès mis à disposition sont :

- Le stade « Louis Jamet »,
- Le gymnase « Louis Jamet »,
- Le gymnase « Marcel Durand »,

2 - Les périodes, jours et heures d'utilisation seront fixés par un planning. Ce planning pourra être modifié par accord entre les parties avec un préavis de 15 jours.

3 - L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. L'établissement s'oblige à se conformer aux dispositions du règlement intérieur et aux prescriptions de sécurité.

4 - L'établissement d'enseignement ne pourra concéder l'utilisation dont il bénéficie en vertu de la présente convention à un autre établissement scolaire ou à un tiers sans l'autorisation du propriétaire.

Article 2 : Dispositions relatives à la sécurité

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'utilisateur reconnaît :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition : cette police portant le n° a été souscrite le elle est renouvelable par tacite reconduction auprès de la
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et des consignes particulières, et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le Chef d'Etablissement selon l'activité envisagée.
- Avoir procédé à une visite des locaux et terrains mis à disposition ainsi que des voies d'accès qui seront effectivement utilisées.
- Avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Article 3 : Dispositions relatives au déroulement des activités

Lors de l'utilisation des locaux mis à leur disposition, les professeurs d'E.P.S., responsables des activités, s'engagent à :

- Assurer la surveillance des participants (respect, propreté des bâtiments...),
- Installer et ranger le matériel,
- Eviter toute dégradation, notamment dans les vestiaires,
- Faire le tour des locaux pour vérifier toutes les fermetures (électricité, eau ...) portes et fenêtres.

Article 4 : Dispositions relatives à l'entretien

La Commune d'Aiguillon s'engage à laisser les équipements énumérés à l'article 1^{er} à la jouissance de l'Etablissement pendant les périodes prévues par le planning d'utilisation. En dehors de ces périodes la Commune d'Aiguillon aura la libre disponibilité des lieux ;

La Commune d'Aiguillon désignera **Mme Véronique POLONI**, 05 53 79 82 16, veronique.poloni@ville-aiguillon.fr, services.techniques@ville-aiguillon.fr, en tant que correspondant de l'Établissement scolaire, qui règlera l'ensemble des modalités d'utilisation des installations ci-dessus mentionnées.

La Commune d'Aiguillon notifie à l'Établissement le règlement intérieur d'utilisation des lieux ainsi que les consignes et les dispositions de sécurité incendie. Toute modification apportée à ces pièces sera notifiée immédiatement.

La Commune d'Aiguillon procède à l'affichage des condition d'évacuation des locaux ;

La Commune d'Aiguillon assure le bon entretien des locaux et installations, y compris les sanitaires, les vestiaires ; elle assure également, le cas échéant, la tonte des terrains et l'entretien des voies d'accès.

Article 5 : Conditions financières

5-1- Coût horaire de la mise à disposition :

Le coût horaire est fixé :

- En fonction des charges réelles de fonctionnement,
- En fonction du nombre réel d'heures d'utilisation permettant le calcul du coût horaire au prorata.

Les charges constatées englobent l'ensemble des charges de fonctionnement, et notamment :

- Les fluides,
- Les travaux d'entretien courant,
- Les charges de personnel d'entretien (espaces couverts, espaces verts, piscine, etc..)

- Les charges de personnel obligatoire éventuelles liées à la sécurité de l'activité ou à l'accueil.

Sont exclues les dépenses d'investissement liées aux locaux et matériels.

Les coûts horaires par installation sportives sont de ;

- Le gymnase « Louis Jamet » : 28.00€ de l'heure
- Le gymnase « Marcel Durand » : 35.00€ de l'heure
- Le stade « Louis Jamet » : 38.00€ de l'heure

5-2- Temps d'utilisation des installations sportives.

Pour 2021/2022, le nombre d'heures d'utilisation des installations sportives s'élève à ;

- Gymnase « Louis Jamet » : 312 heures
- Gymnase « Marcel Durand » : 194 heures
- Stade & installations de pleins air « Louis Jamet » : 466 heures

Total : 972 heures

Pour les années scolaires suivantes, l'établissement d'enseignement communique à la ville d'Aiguillon avant les vacances d'octobre de chaque année, la prévision d'utilisation annuelle des différentes installations, à partir de laquelle sera calculé le coût total annuel.

5-3- Coût total établi forfaitairement en octobre de chaque année.

Il est obtenu en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le montant de la mise à disposition s'élève à :

- Gymnase « Louis Jamet » : 312 h x 28.00 = 8736€
- Gymnase « Marcel Durand » : 194 h x 35.00 = 6790€
- Stade & installations de pleins air « Louis Jamet » : 466 h x 38.00 = 17708€

Total : 33234€

5-4- Prise en charge des dépenses

L'établissement d'enseignement s'engage à prendre en charge les dépenses correspondant à l'utilisation par l'Etablissement des équipements tels qu'ils sont précisés dans l'article 1.

La facturation sera établie par la Commune d'Aiguillon à l'issue de chaque année scolaire et sera envoyée au Département.

Article 6 : Renouvellement, Dénonciation

La présente convention est conclue pour l'année scolaire, renouvelable chaque année avec tarification pour l'année scolaire à venir motivée par l'augmentation des charges et/ou des produits de la collectivité propriétaire. Elle est établie en vue de préciser les rôles, charges et obligations de chacun des partenaires.

D'une éventuelle modification des tarifs ou d'une augmentation motivée des charges et/ou des produits de la collectivité propriétaire,

Elle donnera lieu à un avenant dans les cas :

- D'une éventuelle modification du nombre d'heures d'utilisation prévisionnelle des installations sportives, par référence au nombre d'heures précisé au paragraphe 5-2.

La présente convention peut être dénoncée par l'une et l'autre partie :

- 1- A la fin de chaque année scolaire afin, le cas échéant, de modifier la répartition des rôles, charges et obligations de chacun.

Dans ce cas, la résiliation ne prendra effet qu'à la signature d'une nouvelle convention ou, à défaut, à la rentrée suivante.

- 2- A tout moment, pour cas de force majeure, pour tout motif sérieux ou dans l'hypothèse où l'installation sportive serait désaffectée, par lettre recommandée avec Accusé de Réception, copie adressée aux autres parties concernées.

Dans ce cas la résiliation prendra effet un mois après réception de la lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

A Aiguillon, le

A Agen, le.....

Le Proviseur,
Conseil

Le Maire d'Aiguillon,

La Présidente du

Départemental,

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_079-BF
Reçu le 05/12/2022

Décision modificative N°3-2022**FONCTIONNEMENT**

Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
Opérations réelles					
Charges à caractère général	011	66111	1 500,00 €		Régularisation intérêts d'emprunts
Charges de personnels	012	64111	292 540,00 €		régularisation rémunération du personnel
Dépenses imprévues	022		-294 040,00 €		
Sous total opérations réelles de Fonctionnement			0,00 €	0,00 €	
Total Section de fonctionnement			0,00 €	0,00 €	
TOTAL Général			0,00 €	0,00 €	

**Protocole transactionnel
entre Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et la
Ville d'Aiguillon
concernant les factures de chaleur des bâtiments
communaux
raccordés au réseau de chaleur bois-énergie
exploité par TE 47**

Entre les soussignés

La Ville d'Aiguillon représentée Monsieur **Christian GIRARDI**, son Maire, dûment habilité à la signature de la présente par une délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2022,

ci-après dénommée « **la Ville** »

Et

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, représenté par Monsieur **Jean-Marc CAUSSE**, son Président, dûment habilité à la signature de la présente par une délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2022,

ci-après dénommé « **TE 47** »

ci-après collectivement désignés les « **Parties** » ou individuellement une
« **Partie** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions de ses statuts, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne exerce la compétence «Réseau de chaleur ou de froid». La Ville d'Aiguillon lui a transféré cette compétence le 6 juillet 2016 par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2016.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a pris en charge la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur au bois-énergie, à la suite de laquelle les principaux interlocuteurs concernés par un éventuel raccordement, en particulier la Ville, ont validé la réalisation d'un projet.

Des coûts unitaires de vente de la chaleur ont été proposés par TE 47 à la Ville suite à l'étude d'avant-projet détaillé.

Les estimations de coût supportés par TE 47 ont évolué pour plusieurs raisons :

- Montant des travaux issus de l'appel d'offres supérieurs aux coûts estimés en étude
- Surcoûts liés aux études et au suivi archéologiques dont l'importance avait été sous-estimée
- Surcoûts liés à la pandémie de COVID et au confinement juste après le démarrage des travaux
- Surcoûts du montant d'exploitation proposé par le prestataire, retenu suite à mise en concurrence, par rapport à l'estimation initiale.

Les nouveaux coûts unitaires de vente de la chaleur proposés par TE 47 à la Ville ont augmenté par rapport à la situation initiale, entraînant des surcoûts d'achat d'énergie par rapport au chauffage au gaz qui était utilisé jusque-là sur l'ensemble des bâtiments.

De ce fait, la Ville s'est rapprochée de TE 47 pour trouver des solutions permettant de limiter cette augmentation.

TE 47 souhaite de son côté un accord amiable entre le Parties, ayant déjà dimensionné son réseau de chaleur en tenant compte du futur raccordement des bâtiments communaux de la Ville d'Aiguillon.

En parallèle, la situation internationale a fait évoluer de manière significative le prix d'achat du gaz sur les marchés, évolution qui aurait fait augmenter de manière importante le budget d'achat d'énergie pour le chauffage des bâtiments communaux.

Des évolutions du prix du gaz sont également envisagées par l'Etat dans les prochaines années par l'augmentation de la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) applicable par kWh de gaz consommé.

Pour tenir compte du contexte global des marchés de l'énergie et de la situation spécifique du réseau de chaleur d'Aiguillon, TE 47 et la Ville se sont rapprochés et entendus pour solder le différend actuel de manière définitive par le biais d'un protocole transactionnel.

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole de transaction a pour objet de mettre un terme global et définitif au litige survenu entre les Parties et de prévenir tout litige à naître du fait du raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur d'Aiguillon.

ARTICLE 2 : BATIMENTS COMMUNAUX CONCERNES PAR LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Les bâtiments de la Ville d'Aiguillon raccordés ou à raccorder au réseau de chaleur bois-énergie exploité par TE 47 et concernés par le présent Protocole Transactionnel sont :

- L'Hôtel de Ville,
- La Maison des Jeunes,
- Le groupe scolaire élémentaire Marcel Pagnol,
- La cantine du groupe scolaire élémentaire Marcel Pagnol,
- L'école de musique,
- L'école maternelle Marie Curie,
- Le bâtiment des Communs.

Si d'autres bâtiments communaux venaient à être raccordés au réseau de chaleur, ils ne seraient pas concernés par le présent Protocole Transactionnel.

ARTICLE 3 : CONCESSIONS RECIPROQUES

TE 47 et la Ville ont analysé les conditions de calcul des coûts globaux de chauffage supportés par la Ville :

- avant le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur et l'évolution potentielle liée à l'évolution des coûts de l'énergie constatés
- après ce raccordement.

TE 47 et la Ville se sont entendus sur un mode de calcul comparatif et sur le traitement financier des écarts.

3-1) Mode de calcul des concessions financières réciproques

Le mode de calcul des écarts entre les coûts potentiels en énergie si les bâtiments communaux étaient restés chauffés au gaz et les coûts constatés du fait du raccordement au réseau de chaleur est détaillé est Annexe au présent Protocole Transactionnel.

3-2) Concession de TE 47

TE 47 s'engage à verser à la Ville les sommes éventuellement dues et issues du calcul détaillé en Annexe dans les délais précisés à l'article 4.

3-3) Concession de la Ville d'Aiguillon

La Ville s'engage :

- à faire raccorder au réseau de chaleur les bâtiments communaux listés à l'article 2,
- à signer les polices d'abonnements et à régler les factures adressées par TE 47
- à ne réclamer à TE 47 aucune somme supplémentaire à celles associées au présent accord transactionnel.

La Ville s'engage à verser à TE 47 les sommes éventuellement dues et issues du calcul détaillé en Annexe dans les délais précisés à l'article 4.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

A compter de l'entrée en vigueur du présent protocole, TE 47 dispose d'un délai d'un (1) mois pour procéder au mandatement de la somme due à la Ville dans les conditions décrites en Annexe

Pour les exercices suivants, la Partie concernée par le reversement procédera au mandatement de la somme due à l'autre Partie au plus tard le 30 juin de l'année correspondant à la saison de chauffe précédente.

Le défaut de paiement de la somme due par une Partie dans les délais indiqués fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice de l'autre Partie, dont le taux est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant la premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Le protocole transactionnel prend effet à compter de la mise en service de la chaufferie, à savoir le 25 février 2021.

La convention prendra fin à l'issue de 4 saisons de chauffe complètes (période de septembre à juin) après la mise en service, à savoir le 30 juin 2025.

Si le remboursement par la Ville des sommes versées par TE 47 dans les conditions décrites aux articles 3 et 4 arrive avant la fin de la convention, cela entraînera la fin anticipée de la convention.

Article 6 - RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de l'exécution des engagements réciproques exprimés dans le présent protocole, aucune Partie n'engagera ni instance ni toute autre action, directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, à quelque titre que ce soit, sur quelque fondement juridique que ce soit, en relation avec l'objet du présent protocole, à l'exception d'une éventuelle demande d'homologation dudit protocole qui pourrait être introduite par l'une ou l'autre des deux Parties devant le Tribunal administratif.

Le présent protocole règle de manière définitive et irrévocable le différend objet de ce protocole.

Il exprime l'intégralité des obligations des Parties à la date de sa signature. Chacune des Parties déclare n'avoir aucune autre prétention à émettre dans le cadre du règlement du présent différend. Les Parties renoncent mutuellement, en conséquence, à tous autres droits, actions ou indemnités, de quelque nature que ce soit, qui résulteraient de l'objet même du présent protocole.

En conséquence, chacune des Parties renonce irrévocablement à poursuivre ou engager toute action, devant quelque juridiction que ce soit, pour



quelque motif que ce soit, à l'encontre de l'autre Partie, concernant les faits objet de la présente transaction.

Néanmoins, si l'une quelconque des Parties venait à ne pas exécuter les termes du présent protocole, l'autre aurait la faculté, un mois après une sommation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de se prévaloir de plein droit et sans autre formalité de la résolution du présent protocole.

Article 7 - EFFETS DE LA TRANSACTION

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du code civil et emporte notamment application de l'article 2052 aux termes duquel « les transactions ont entre les Parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent être attaquées pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion ».

Les Parties s'engagent à exécuter de bonne foi et sans réserve la présente transaction dans les délais prévus.

ARTICLE 8 : LITIGES - INTERPRETATION

Tout différend découlant de l'application et/ou de l'interprétation du présent protocole transactionnel ou en relation avec celui-ci sera soumis au Tribunal administratif de Bordeaux. Le droit applicable sera le droit français.

Fait en 2 exemplaires

A, le

Pour la Ville
Le Maire

Pour Territoire d'Energie Lot-et-Garonne
Le Président

Christian GIRARDI

Jean-Marc CAUSSE

Protocole transactionnel entre Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et la Ville d'Aiguillon

ANNEXE

1. PRINCIPE DE CALCUL

Le coût de vente de la chaleur pour les bâtiments raccordés au réseau de chaleur comprend 4 parties :

- P_1C : coûts d'achat des utilités (bois, gaz, eau, électricité)
- P_2C : exploitation-maintenance
- P_3C : provision pour les travaux de renouvellement et le remplacement des pièces usagées
- P_4C : amortissement de l'investissement initial

Pour comparer les coûts de vente de chaleur aux coûts qu'auraient supportés la Ville si les chaudières gaz avaient été maintenues en service, nous devons reconstituer les 4 parties de coût équivalents :

- P_1G : coûts d'achat des utilités du gaz si les chaudières avaient été maintenues en service (nous ne tiendrons pas compte des coûts d'achat d'eau et d'électricité)
- P_2G : exploitation-maintenance des chaudières gaz si elles avaient été maintenues en service
- P_3G : provision pour les travaux de renouvellement et le remplacement des pièces usagées des chaudières gaz si elles avaient été maintenues en service
- P_4G : amortissement des investissements qui seraient à réaliser par la Ville pour remplacer les chaudières gaz (coûts évités par le raccordement au réseau de chaleur)

2. INDICE DE REVISION

Indice de révision pris pour estimer l'évolution des factures d'achat de gaz qui auraient été payées par la Ville si les bâtiments raccordés au réseau de chaleur étaient restés chauffés au gaz :

- I_m : « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 04.5.2.1 - Gaz naturel et gaz de ville » pour le mois m
- I_0 : indice de référence - Valeur moyenne sur l'année 2020 (12 mois)
- $I_0 = 98,15$

Année 2020											
01/01/20	01/02/20	01/03/20	01/04/20	01/05/20	01/06/20	01/07/20	01/08/20	01/09/20	01/10/20	01/11/20	01/12/20
20/02/20	13/03/20	15/04/20	15/05/20	12/06/20	16/07/20	14/08/20	15/09/20	15/10/20	13/11/20	15/12/20	18/01/21
106,38	103,62	99,97	96,47	95,57	94,27	93,36	94,27	94,69	98,43	99,81	100,91
Moyenne : 98,15											

Année 2021											
01/01/21	01/02/21	01/03/21	01/04/21	01/05/21	01/06/21	01/07/21	01/08/21	01/09/21	01/10/21	01/11/21	01/12/21
19/02/21	16/03/21	15/04/21	12/05/21	15/06/21	13/07/21	13/08/21	15/09/21	15/10/21	16/11/21	15/12/21	14/01/22
101,81	104,31	108,66	105,64	106,44	110,05	119,28	123,69	131,39	147,80	150,54	152,27

Année 2022											
01/01/22	01/02/22	01/03/22	01/04/22	01/05/22	01/06/22	01/07/22	01/08/22	01/09/22	01/10/22	01/11/22	01/12/22
18/02/22	15/03/22	15/04/22	15/05/22	15/06/22	15/07/22	15/08/22	15/09/22	15/10/22			
153,68	153,43	153,57	163,06	165,02	164,29	169,82	170,59	171,31			

3. CALCUL DU COÛT DE REFERENCE SI LES BATIMENTS DE LA VILLE ETAIENT RESTES CHAUFFES AU GAZ NATUREL

Montant annuel de référence des factures de gaz payées par la Ville avant mise en service du réseau de chaleur

- Année de référence : 2020
- Montant d'achat de gaz payé par la Ville d'Aiguillon proratisé sur 365 jours en 2020 :
 $P_{10G} = 40\,220 \text{ € TTC}$

Formule de révision prise pour estimer l'évolution des factures d'achat de gaz qui auraient été payées par la Ville si les bâtiments raccordés au réseau de chaleur étaient restés chauffés au gaz :

$$P_{1mG} = P_{10G} \times I_m / I_0$$

Autres coûts de référence annuels de référence des coûts associés à la consommation de gaz par la Ville avant raccordement des bâtiments au réseau de chaleur

- Année de référence : 2020
- Montant annuel exploitation-maintenance chaudière gaz : $P_{20G} = 9\,340 \text{ € TTC}$
- Montant annuel provision de renouvellement : $P_{30G} = 7\,006 \text{ € TTC}$
- Montant annuel amortissement investissements évités : $P_{40G} = 5\,140 \text{ € TTC}$

Montant global de référence des coûts supportés par la Ville si les bâtiments étaient restés raccordés au réseau de gaz naturel :

- Mois 0 : $P_{0G} = P_{10G} + P_{20G} + P_{30G} + P_{40G}$
- Mois m : $P_{mG} = P_{1mG} + P_{20G} + P_{30G} + P_{40G}$

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

DE TERRITOIRE
D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITORIAL.....	3
TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE : ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !	4
L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES	5
L'ANNÉE 2021 VUE PAR LES ÉLUS	6
L'ANNÉE 2021 EN BREF	7
LES TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2021	8-9
ÉTAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES AU 31.12.2021	10
ÉLECTRIFICATION	11
La concession d'électricité	12
Le patrimoine de la concession	13
L'activité du pôle électrification	14
ÉCLAIRAGE PUBLIC	15
Les travaux et la maintenance	16
Avancement du programme de rénovation énergétique	17
Bilan énergétique des consommations sur le département	17
Les réalisations	18
GAZ	19
La compétence gaz	20
Schéma directeur Gaz	21
CO'METH 47 : un programme pour développer la production d'un gaz vert et local	22
MOBILITÉS DURABLES	23
Mobilités durables : généralités	24
La mobilité électrique	25
La mobilité au BioGNV	26
ÉNERGIES RENOUVELABLES	27
La chaleur renouvelable	28
Le photovoltaïque.....	29
La rénovation énergétique	30
LE FONCTIONNEMENT DE TE 47	31
Vos élus	32-33
Activité du pôle juridique	34
Le service Communication	35
Budget général du syndicat en 2021	36-37
L'équipe et les moyens	38-39
Organigramme des services de TE 47	40
LA SEM AVERGIES	41
Activité de la sem AVERGIES	42
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS	43 à 47

INTRODUCTION

Après une année 2020 marquée par l'irruption de la pandémie de COVID-19 et l'impact qu'elle a eue sur nos vies et notre activité, l'année 2021 a permis à TE 47 de recréer le lien avec les élus communaux à l'occasion des réunions semestrielles des Commissions Territoriales Énergie. Ce lien de proximité avec les élus est le poumon du fonctionnement du syndicat au service des territoires.

L'ambition de TE 47 pour notre département tourne autour de 4 grandes priorités que nous avons suivies en 2021 :

- **des réseaux de distribution de qualité :** renouvellement de nos marchés de travaux et renforcement des actions de contrôle des concessionnaires, même si la situation actuelle apporte son lot d'inquiétudes avec l'allongement des délais de fournitures des principaux équipements
- **la production d'énergies renouvelables adaptées à notre territoire :** mise en service de centrales photovoltaïques sur toitures de bâtiments communaux et des réseaux de chaleur au bois-énergie de Castillonnès et Aiguillon et émergence de projets de méthanisation agricole via le programme Co'meth 47
- **le développement des mobilités décarbonées :** inauguration de la station de distribution de BioGNV de Damazan et création du réseau régional de stations Témob
- **la rénovation énergétique du patrimoine public :** poursuite de la rénovation de l'éclairage public et structuration de l'accompagnement des communes pour le bâti public en lien avec le décret tertiaire.

Une inquiétude majeure est désormais l'augmentation substantielle des coûts d'achat des énergies traditionnelles. TE 47 accompagne d'ores et déjà les collectivités par le biais de groupements d'achats pour limiter au maximum cette évolution, mais aussi dans le changement des habitudes de consommation.

Le monde de l'énergie évolue vite et TE 47 doit s'adapter. Pour accompagner ces développements au service de l'action publique, les élus du comité syndical ont décidé d'engager pour fin 2024 le déménagement du siège du syndicat sur le futur écoquartier de la Villette à Agen.



Jean-Marc CAUSSE, Président de TE 47

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des services de TE 47 pour leur mobilisation exemplaire, démontrant ainsi tout leur professionnalisme et leur capacité d'anticipation afin d'offrir aux collectivités des services de qualité et mettre le Lot-et-Garonne sur la voie de l'indépendance énergétique pour les prochaines décennies.

Je remercie également mes collègues élus pour la motivation dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur mission, contribuant ainsi au bon fonctionnement de notre syndicat.

C'est donc avec plaisir que je vous communique ce rapport d'activités 2021 et vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente lecture

TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !



**319 communes
réparties**

en 7 Commissions

Territoriales d'Énergie (CTE)



**58 élus
au Comité Syndical**

48 agents pour
l'équipe administrative
et technique

207 320 usagers

HTA et BT

**5 898 producteurs
d'énergie**

Créé en 1953, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des 319 communes du Lot-et-Garonne. Unique autorité organisatrice du service public de l'électricité, TE 47 est devenu en 68 ans un acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire et œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.



Électrification

(319 communes)

Compétence obligatoire. TE 47 veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution d'électricité sur tout le Lot-et-Garonne. En tant qu'unique autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique.



Réseaux de chaleur ou de froid (15 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 assure, aux lieu et place de ses membres qui lui transfèrent la compétence, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'infrastructures de production, de distribution et de fourniture de chaleur ou de froid, en particulier d'origine renouvelable, ainsi que la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les délégataires éventuels de service public.



Mobilités durables

(92 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (91 communes), Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules et Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules.

TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.



Gaz

(107 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 exerce le contrôle de la concession gaz des communes desservies lui ayant transféré cette compétence. Il agit pour le développement du gaz en Lot-et-Garonne, en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions.



Éclairage public

(274 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Éclairage public (274 communes), Signalisation lumineuse tricolore (59 communes) et Éclairage des infrastructures sportives (93 communes). TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des équipements et réseaux sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

LES ACTIVITÉS CONNEXES

Le Syndicat exerce d'autres activités accessoires
dans les domaines connexes aux compétences qui lui sont transférées :

- dans les domaines de l'énergie et des compétences optionnelles : maîtrise de la demande énergétique et rénovation énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie et optimisation de l'exploitation de système énergétiques, production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, chaleur), achat et la gestion de l'énergie.
- dans les domaines des télécommunications : enfouissements coordonnés des réseaux, assistance au déploiement d'infrastructures de réseaux Très Haut Débit.
- dans la mise en commun de moyens et la mise en œuvre d'actions communes : possibilité d'adhésion à un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale, possibilité de participation à une Société Publique Locale (SPL) ou d'Économie Mixte (SEM), possibilité de participation ou de coordination de groupements d'achats (en particulier un groupement régional dédié à l'achat d'énergie et un groupement départemental dédié à la rénovation énergétique).

L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES



GAZ

1 061 km
de réseau gaz naturel

17 km
de réseau propane

1 204 GWh
acheminés

28 800
usagers raccordés
dont **267** en gaz propane



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Interventions sur
8 461 points lumineux
en maintenance

3 623 835 € TTC
de travaux

2 950 points
lumineux rénovés

360 ordres
de services travaux

557 devis émis

615 800 €
de travaux de maintenance
préventive et curative



ÉLECTRIFICATION



17 860 km
de réseau électrique

8 141 km de réseau HTA
9 719 km de réseau BT



207 320 usagers
HTA et BT

33 opérations
d'effacement de réseau

80 opérations
de sécurisation

172 opérations
de desserte

98 opérations
de renforcement



6 306 144 € TTC
de travaux de renforcement

Montant total
d'investissement
ER et TELECOM :

13 003 617 € TTC

815 certificats
d'urbanisme

1 005 permis
de construire

217 déclarations
préalables

36 permis
d'aménager



ÉNERGIE



5 898
producteurs d'énergie

3 chaufferies au bois
déchiqueté en service

161 membres
du groupement de commandes
départemental ENR-MDE

5 centrales
photovoltaïques
en service

50 bâtiments isolés
dans **27 communes**
dans le cadre de l'opération
COCON 47

13 véhicules commandés
dans le cadre de MOBiVE HA

143 170 €
de CEE valorisés



MOBILITÉS DURABLES



99 bornes
de recharges normales

6 bornes
de recharges rapides

10 727 sessions
de charge en 47

2 stations
bioGNV ouvertes

2 stations
bioGNV en projet

L'ANNÉE 2021 VUE PAR LES ÉLUS



Lionel LABARTHE - Mairie d'Andiran

La commune d'Andiran travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec le Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne dans une démarche environnementale et économique. Cela a permis notamment l'enfouissement des fils HTA dans le bourg, la mise aux normes de l'éclairage public et l'installation de LED avec une réduction significative de la consommation, le remplacement des fils nus par du torsadé dans notre campagne, limitant les coupures d'électricité.

En 2021, la commune a décidé de participer à l'opération COCON 47 qui apporte une aide financière afin d'isoler les combles des bâtiments communaux, toujours dans cette démarche d'économie d'énergie.

M. LODETTI a été notre interlocuteur tout au long de la réalisation de ce programme. Il a été d'une aide précieuse en nous accompagnant à chaque étape, de la partie administrative à la réalisation technique du projet.

Cette opération doit être financièrement neutre pour la commune. Elle permet un meilleur confort pour les usagers ainsi qu'une réduction de la consommation d'énergie.



Pascal BOUTAN - Mairie de Lamontjoie

La commune de Lamontjoie, depuis quelques années, a réalisé des travaux d'effacements de réseaux dans la bastide. Ces travaux d'amélioration ont permis de rendre le bourg

plus attrayant et de mettre davantage en valeur le patrimoine privé ou public.

Nous avons de vieux points lumineux complètement obsolètes qu'il convenait de moderniser. Nous avons fait disparaître ainsi les « toiles d'araignées » composées de câbles électriques mais aussi de câbles téléphoniques.

En 2021, nous avons traité la rue René Itard qui longe les remparts, le carrefour ainsi que le devant du commerce multiservices.

Le service TE 47 a été présent sur toutes les phases d'études et tout au long des travaux d'effacement.

L'assistance du syndicat est importante pour les élus que nous sommes tant pour les prises de décisions que pour l'aspect purement technique. Nous nous réjouissons de bénéficier pour nos petites communes de l'appui technique et financier du syndicat TE 47.

Dans quelques cas, les « finitions » de pose de gaines, fourreaux ou coffrets sur les façades en pierre n'ont pas été toujours au rendez-vous, il serait souhaitable que le conseil et le suivi par TE 47 soit accru dans ce domaine. Nous avons l'intention de poursuivre ces opérations afin de dissimuler les câbles sur l'ensemble de la Bastide et de ses faubourgs.



Jean-Pierre BARJOU - Maire de Lauzun

La reprise brutale de l'inflation -avec la montée en flèche du coût des énergies- vient renforcer la logique de diversification impulsée, ces dernières années, par notre « vieux » syndicat d'électrification. En devenant référent sur l'ensemble du mix énergétique au-delà de sa mission initiale, il permet en effet d'amortir le choc au profit de ses adhérents, nos communes. Plus stratégiquement, TE 47 offre davantage encore, tel une boussole permettant de nous orienter face aux enjeux de la transition énergétique à assurer dans les meilleurs délais.

À l'échelle de notre commune de Lauzun, et face à cette adversité nouvelle, j'ai pu apprécier autant cet apport d'économies indispensables, que cette capacité d'orientation pour demain.

Deux exemples locaux l'attestent :

► Avec les travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés en 2021-2022, nous pouvons profiter d'une économie annuelle de l'ordre de 8000€ sur la base des tarifs en vigueur avant augmentation. Et -comme pour tous les adhérents ayant transféré la compétence- le choc est amorti grâce aux tarifs négociés. Sans ces deux facteurs, nous subirions de plein fouet les effets de la flambée des coûts.

► Pour nous, commune de base, l'autre avantage tient à l'ingénierie déployée par le syndicat. Au moment où nous engageons un important chantier de rénovation de notre groupe scolaire, la question des économies d'énergie est aussi importante que la nécessité d'une école connectée aux nouveaux savoirs. L'arrivée de la fibre, dont TE 47 est un acteur majeur au sein de Lot-et-Garonne numérique, va ainsi se doubler d'une approche environnementale en phase avec les enjeux du défi climatique. Dans ce chantier majeur du mandat, nous sommes conseillés et accompagnés tant sur l'audit énergétique que sur la panoplie des solutions à déployer.

En apportant une expertise dédiée aux différents segments des enjeux énergétiques, TE 47 couvre donc toute la palette des problématiques locales face aux enjeux de la globalité. Diversification des sources, traditionnelles telles que gaz et électricité, ou renouvelables -du bois au solaire ou à la méthanisation- ou encore les économies de consommation, le syndicat peut se mobiliser au service de nos collectivités.

Face aux problématiques de la transition qui doit s'accélérer, TE 47 apporte une réelle expertise au plus près de son territoire local.



2021, EN BREF

19 janvier 2021 : Premiers travaux d'isolation des combles perdus des bâtiments publics dans le cadre du programme COCON 47 sur la commune d'Andiran.

16 février 2021 : Première livraison de combustible bois-énergie pour la chaufferie d'Aiguillon.

22 février 2021 : Création d'un programme spécifique de rénovation énergétique de l'Eclairage d'Infrastructures Sportives pour les communes B et C (contributions communales fixées à 60 % du montant HT des travaux).

22 février 2021 : Modification du financement des travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore pour les communes B et C (contributions communales fixées à 70 % du montant HT des travaux au lieu de 75 %).

22 février 2021 : Lancement du programme OCRé lors d'une conférence de presse à Aiguillon pour accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets de chaleur renouvelable sur le territoire de 3 EPCI TEPOS du département.

23 février 2021 : Souscription à l'option HS A/C de la commune de Villereal dans le cadre du transfert de sa compétence EP.

24 février 2021 : Opération de thermographie aérienne avec la Ville d'Agen – Survol en drone du futur éco-quartier de la Villette en vue de réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments.

10 mars 2021 : Transfert de la compétence SLT à TE 47 de la commune de Virazeil.

Mars 2021 : négociation tarifaire et signature d'avenants au contrat de concession pour la fourniture de gaz propane des communes de Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac avec Primagaz.

Avril 2021 : Lancement d'une série de webinaires auprès des collectivités et des professionnels afin de présenter le Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques et du dispositif OCRé mis en place par TE 47.

7 avril 2021 : Démarrage de la chaudière biomasse de la commune de Castillonès.

13 avril 2021 : Transfert de la compétence SLT à TE 47 des communes de Cuzorn et Pinel-Hauterive.

Mai 2021 : Réalisation des réunions d'information semestrielles des Commissions Territoriales d'Énergie en visioconférence.

Mai 2021 : Publication du premier rapport d'exploitation IRVE 2017 - 2019.

5 mai 2021 : Organisation d'un webinaire « Pour tout savoir sur le BioGNV » dans le cadre de l'ouverture de la Station BioGNV de Damazan.

20 mai 2021 : Inauguration de l'ombrière solaire de parking de la commune de Montesquiou.

27 mai 2021 : Transfert de la compétence EIS à TE 47 de la commune de La Sauvetat-du-Dropt.

11 juin 2021 : Inauguration de la station BioGNV du Confluent à Damazan.

16 juin 2021 : Transfert de la compétence SLT à TE 47 de la commune de Saint-Jean-de-Thurac.

18 juin : Participation à la journée de l'élevage dans le cadre du programme d'action Co'meth 47.

1er juillet 2021 : Organisation d'une journée du personnel post-covid dans le but de recréer du lien et d'accueillir les agents arrivés durant les périodes de confinement.

5 juillet 2021 : Remise de prix du concours Ecoloustics avec la visite de la centrale hydraulique de Fumel.

15 juillet 2021 : Opération de dépose de support par hélitreuillage sur la commune de Laroque Timbaut.

16 juillet 2021 : Lancement de l'appel d'offres ouvert « Travaux d'électrification, d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives, de signalisation lumineuse tricolore, et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne ».

Août 2021 : Publication du rapport de contrôle Concession Gaz 2019.

6 août 2021 : TE 47 est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE MERISIER en partenariat avec le SYDEC (coordonnateur) et le SDEEG.

17 août 2021 : Réception de travaux de l'installation photovoltaïque de Saint-Jean-de-Duras.

Septembre – octobre 2021 : audit de contrôle de GRDF, exercice 2020, pour les concessions de gaz naturel de TE 47.

Septembre 2021 : lancement de Témob, un nouveau réseau de stations BioGNV en Nouvelle-Aquitaine.

Septembre 2021 : Publication du rapport d'activité 2020 de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

28 septembre 2021 : Réunion des présidents des Syndicats d'Énergie de l'entente Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ) à Buzet-sur-Baïse.

28 septembre 2021 : Lancement officiel en présence des Présidents de l'entente TENAQ de la marque Témob (réseau de stations BioGNV en Nouvelle-Aquitaine).

Septembre- Octobre 2021 : Deuxième vague de réunions de mobilisation des agriculteurs dans le cadre du programme Co'meth 47.

6 octobre 2021 : Réalisation d'un forage test en vue de l'installation géothermique du groupe scolaire de Damazan.

Octobre 2021 : audit de contrôle de PRIMAGAZ, exercice 2020, pour les concessions de gaz propane de TE 47.

Octobre 2021 : second Appel à candidature pour Co'meth 47, le programme de TE 47 en faveur du développement de la méthanisation agricole.

Octobre 2021 : Signature de la convention sécurité gaz avec GRDF.

8 novembre 2021 : Attribution des marchés suite à l'appel d'offres ouvert « Travaux d'électrification, d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives, de signalisation lumineuse tricolore, et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne » en comité suite à la Commission d'Appel d'Offres du 29/10/2021.

10 novembre 2021 : Célébration de la première année de mise en service de la station Bio GNV du Villeneuvois.

Décembre 2021 : Publication du Schéma Directeur Gaz 2021 – 2026 « Le Gaz Vert, une solution en faveur de la Transition Énergétique en Lot-et-Garonne ».

Décembre 2021 : Publication du rapport d'exploitation Eclairage Public de l'exercice 2020.

2 décembre 2021 : Transfert de la compétence SLT à TE 47 de la commune de Savignac de Duras.

4 décembre 2021 : Inauguration de l'avenue de l'usine à Fumel.

6 décembre 2021 : Transfert de la compétence SLT et EIS à TE 47 de la commune de Rives.

20 décembre 2021 : Inauguration du réseau de chaleur au bois de la commune de Castillonès.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021



ÉNERGIES RENOUVELABLES

22 Février 2021 - Lancement dispositif OCRE

Objectif : Chaleur Renouvelable ! Les 3 communautés de communes TEPOS du département et Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne se sont associées à l'ADEME Nouvelle-Aquitaine pour accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets de chaleur renouvelable. Baptisé OCRE, ce dispositif vise à convertir les territoires aux énergies renouvelables thermiques.



PHOTOVOLTAÏQUE

20 mai 2021 - Inauguration de l'ombrière solaire de Montesquieu

Alain POLO, Maire de Montesquieu, Pascal de Sermet, PDG de la Sem AVERGIES, François GUERIN, Président de SeeYouSun et Alain LORENZELLI, Président d'Albret Communauté ont fait découvrir l'ombrière solaire installée sur le parking à l'entrée de la commune. Cette ombrière produit la consommation d'électricité de 83 habitants.



CHALEUR RENOUVELABLE

20 décembre 2021 - Inauguration du réseau de chaleur de Castillonès

La commune de Castillonès a confié à TE 47 la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur au bois alimentant 5 bâtiments publics (écoles primaire et maternelle, crèche, collège et EHPAD). Cela a nécessité la construction d'un bâtiment à usage de chaufferie et d'un silo de 120 m³ de stockage de plaquette bois. Les travaux ont débuté le 14 mai 2020 et la chaufferie a été mise en service le 31 mars 2021.



ELECTRIFICATION

9 mars 2021 – Opération FIER

Dans le cadre de son opération technique XXL « FIER », Enedis a mobilisé 100 techniciens sur la journée du 9 mars 2021 afin d'intervenir sur une des lignes électriques 20 000 volts alimentant les Coteaux et landes de Gascogne. 3 semaines de travaux ont été concentrées sur une seule journée pour traiter 15 km de réseau et 60 supports.





MOBILITÉS DURABLES

11 juin 2021 – Inauguration de la station BioGNV du Confluent à Damazan

A proximité immédiate de la sortie n°6 de l'autoroute A62, la station BioGNV du Confluent est la première station publique à énergie positive de France à être inaugurée. Elle distribue un carburant 100 % renouvelable issu de la méthanisation agricole sur le département et sera dotée d'un superchargeur électrique faisant partie du réseau régional Mobive déployé par TE 47 en Lot-et-Garonne.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

28 septembre 2021 – Réunion des Présidents de l'entente TENAQ

TE 47 a eu l'honneur d'accueillir la conférence des Présidents des Syndicats d'Énergie de la région Nouvelle-Aquitaine le mardi 28 septembre 2021 à Buzet-sur-Baïse. Cette journée leur a permis de travailler sur les projets et actions en cours au niveau régional et d'élire le nouveau Président et Vice-Président de l'entente TENAQ. A cette occasion, ils ont pu se déplacer sur la station BioGNV du Confluent à Damazan pour présenter officiellement le nom du réseau régional de stations BioGNV : TÉMOB.



COMMUNICATION

5 juillet 2021 – Remise de prix du Concours Ecoloustics

Organisé pour la quatrième année consécutive, le concours Ecoloustics vise à sensibiliser les élèves sur les enjeux de la transition énergétique. En 2021, les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire de Villereéal ont pu visiter la centrale hydraulique de la commune de Fumel. Véhiculé par un bus roulant au BioGNV de la société FIAGEO, ils ont également pu découvrir cette nouvelle mobilité.



GAZ

25 octobre 2021 – Signature de la convention sécurité avec GRDF

Le 25 octobre 2021, Jean-Marc CAUSSE, Président de TE 47 et Fabrice VIGNERON, Directeur Réseau GRDF Sud-Ouest ont signé une convention de coopération visant à renforcer la sécurité des travaux à proximité des réseaux de gaz. La signature de cette convention est une première entre un syndicat d'énergie et GRDF en Nouvelle-Aquitaine.



AR Prefecture

10 - COMPÉTENCE Rapport d'activité - Territoire d'Énergie
047-214700049-20221130-2022_083-DE
Reçu le 02/12/2022

ÉTAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES AU 31.12.2021

Sur la base des délibérations approuvées en Comité Syndical pour l'année 2021

Compétence Électrification						
Compétence Gaz						
Compétence Réseau de Chaleur et de Froid						
Compétence IRVE						
Compétence Éclairage Infrastructures Sportives						
Compétence Signalisation Lumineuse Tricolore						
Option Hors Service-Accident						
Compétence Éclairage Public						
Commune						
Agen						
Agmé						
Agnac						
Aiguillon						
Aillemans-du-Dropt						
Aillez-et-Cazeneuve						
Aillons						
Ambrus						
Andiran						
Antagnac						
Anthé						
Anzex						
Argenton						
Armillac						
Astaffort						
Aubiac						
Auradou						
Auriac-sur-Dropt						
Bajamont						
Baleyssagues						
Barbaste						
Bazens						
Beaugas						
Beaupuy						
Beauville						
Beauziac						
Bias						
Birac-sur-Trec						
Blanquefort-sur-Briolance						
Blaymont						
Boé						
Bon-Encontre						
Boudy-de-Beauregard						
Bouglon						
Bourgounague						
Bourlens						
Bournel						
Bourran						
Boussès						
Brax						
Bruch						
Brugnac						
Buzet-sur-Baise						
Cahuzac						
Calignac						
Calonges						
Cambes						
Cancon						
Casseneuil						
Cassignas						
Castelculier						
Castellajoux						
Castella						
Castelmoron-sur-Lot						
Castelnaud-de-Gratecambe						
Castelnaud-sur-Gupie						
Castillonès						
Caubeyres						
Caubon-Saint-Sauveur						
Caudoste						
Caumont-sur-Garonne						
Cauzac						
Cavarc						
Cazideroque						
Clairac						
Clermont-Dessous						
Clermont-Soubiran						
Cocumont						
Colayrac-Saint-Cirq						
Condezaygues						
Courbiac						
Cours						
Couthures-sur-Garonne						
Cuq						
Cuzorn						
Damazian						
Dausse						
Déviac						
Dolmayrac						
Dondas						
Doudrac						
Douzains						
Durance						
Duras						
Engayrac						
Escassefort						
Esclothes						
Espiens						
Estillac						
Fals						
Fargues-sur-Ourbise						
Fauguerolles						
FaUILlet						
Ferrensac						
Feugarolles						
Fioux						
Fongrave sur Lot						
Foulayronnes						
Fourques-sur-Garonne						
Francescas						
Fréchou (Le)						
Frégimont						
Frespech						
Fumel						
Galapian						
Gaujac						

Compétence Électrification						
Compétence Gaz						
Compétence Réseau de Chaleur et de Froid						
Compétence IRVE						
Compétence Éclairage Infrastructures Sportives						
Compétence Signalisation Lumineuse Tricolore						
Option Hors Service-Accident						
Compétence Éclairage Public						
Commune						
Gavaudun						
Gontaud-de-Nogaret						
Granges-sur-Lot						
Grateloup-Saint-Gayrand						
Grayssas						
Grèzet-Cavagnan						
Guérin						
Hauteville-la-Tour						
Hautesvignes						
Houeillès						
Jusix						
La Croix-Blanche (La)						
Labastide-Castel-Amouroux						
Labretonie						
Lacapelle-Biron						
Lacaussade						
Lacépède						
Lachapelle						
Lafitte-sur-Lot						
Lafox						
Lagarigue						
Laguerre						
Lagupie						
Lalandusse						
Lamontjoie						
Lannes						
Laparade						
Laperche						
Laplume						
Laroque-Timbaut						
Lasserre						
Laugnac						
Laussou						
Lauzun						
Lavardac						
Lavergne						
Layrac						
Lédat (Le)						
Légnac-de-Guyenne						
Leyritz-Moncassin						
Longueville						
Loubès-Bernac						
Lougratte						
Lusignan-Petit						
Madaillan						
Marcellus						
Marmande						
Marmont-Pachas						
Mas-d'Agenais (Le)						
Masquères						
Massels						
Massoules						
Mauvezin-sur-Gupie						
Mazières-Naresse						
Meilhan-sur-Garonne						
Mézin						
Miramont-de-Guyenne						
Moiras						
Monbahus						
Monbaleu						
Moncaut						
Monclar						
Moncrabeau						
Monflanquin						
Monheurt						
Monsegur						
Monsempron-Libos						
Montagnac-sur-Auvignon						
Montagnac-sur-Lède						
Montastruc						
Montauriol						
Montaut						
Montayral						
Montesquieu						
Monteton						
Montgaillard						
Montignac-de-Lauzun						
Montignac-Toupinerie						
Montpezat d'Agenais						
Montpoullan						
Monviel						
Moulinet						
Moustier						
Nérac						
Nicole						
Nomdieu						
Pailloles						
Pardailan						
Parranquet						
Passage (Le)						
Paulhiac						
Penne-d'Agenais						
Peyrière						
Pindères						
Pinel-Hauterive						
Pompiey						
Pompogne						
Pont-du-Casse						
Port-Sainte-Marie						
Poudenas						
Poussignac						
Prayssas						
Puch-d'Agenais						
Pujols						
Puymiclan						
Puymirail						
Puysserampion						

Compétence Électrification							
Compétence Gaz							
Compétence Réseau de Chaleur et de Froid							
Compétence IRVE							
Compétence Éclairage Infrastructures Sportives							
Compétence Signalisation Lumineuse Tricolore							
Option Hors Service-Accident							
Compétence Éclairage Public							
Commune							
Rayet							
Razimet							
Réaup-Lisse							
Réunion (La)							
Rives							
Romestaing							
Roquefort							
Roumagne							
Ruffiac							
Saint-Antoine-de-Ficalba							
Saint-Astier							
Saint-Aubin							
Saint-Avit							
Saint-Barthélemy-d'Agenais							
Saint-Caprais-de-Lerm							
Saint-Colomb-de-Lauzun							
Sainte-Bazeille							
Sainte-Colombe-de-Duras							
Sainte-Colombe-de-Villeneuve							
Sainte-Colombe-en-Bruilhais							
Sainte-Gemme-Martaillac							
Sainte-Livrade-sur-Lot							
Sainte-Marthe							
Sainte-Maure-de-Peyriac							
Saint-Étienne-de-Fougères							
Saint-Étienne-de-Villereal							
Saint-Eutrope-de-Born							
Saint-Front-sur-Lémance							
Saint-Georges							
Saint-Géraud							
Saint-Hilaire-de-Lusignan							
Saint-Jean-de-Duras							
Saint-Jean-de-Thurac							
Saint-Laurent							
Saint-Léger							
Saint-Léon							
Saint-Martin-de-Beauville							
Saint-Martin-de-Curton							
Saint-Martin-de-Villereal							
Saint-Martin-Petit							
Saint-Maurice-de-Lestapel							
Saint-Maurin							
Saint-Nicolas-de-la-Balmerie							
Saint-Pardoux-du-Breuil							
Saint-Pardoux-Isaac							
Saint-Pastour							
Saint-Pé-Saint-Simon							
Saint-Pierre-de-Buzet							
Saint-Pierre-de-Clairac							
Saint-Pierre-sur-Dropt							
Saint-Quentin-du-Dropt							
Saint-Robert							
Saint-Romain-le-Noble							
Saint-Salvy							
Saint-Sardos							
Saint-Sauveur-de-Meilhan							
Saint-Sernin							
Saint-Sixte							
Saint-Sylvestre-sur-Lot							
Saint-Urcisse							
Saint-Vincent-de-Lamontjoie							
Saint-Vite							
Salles							
Samazan							
Sauméjan							
Saumont							
Sauvagnas							
Sauvétat-de-Savères (La)							
Sauvétat-du-Dropt (La)							
Sauvétat-sur-Lède (La)							
Sauveterre-la-Lémance							
Sauveterre-Saint-Denis							
Savignac-de-Duras							
Savignac-sur-Leyze							
Ségalas							
Sembas							
Sénestis							
Sérignac-Péboudou							
Sérignac-sur-Garonne							
Seyches							
Sos							
Soumensac							
Taillebourg							
Tayrac							
Temple-sur-Lot (Le)							
Thézac							
Thouars-sur-Garonne							
Tombeboeuf							
Tonneins							
Tourliac							
Tournon-d'Agenais							
Tourtres							
Trémons							
Trentels							
Varès							
Verteuil-d'Agenais							
Vianne							
Villebramar							
Villefranche-du-Queyran							
Villeneuve-de-Duras							
Villeneuve-sur-Lot							
Villereal							
Villeton							
Virazeil							
Xairtraillès							
TOTAL	274	168	59	93	92	15	107

ÉLECTRIFICATION

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE47 est **maître d'ouvrage de travaux et contrôle l'activité des concessionnaires**.

Ce contrôle a pour objectif de garantir une **bonne qualité de l'énergie, l'entretien du patrimoine** concédé, de **favoriser les investissements** et d'être ainsi le **garant de la qualité** du service public concédé.



LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

LES INVESTISSEMENTS POUR VOS COMMUNES ET LES ACTIONS

Sécurisation

80
opérations
28 km
de réseau BT sécurisés
2 980 946 € TTC
de travaux

Renforcement

98
opérations
16,8 km
de réseau BT renforcés
6 306 144 € TTC
de travaux

Dessertes et extensions

172
opérations
2 374 822 € TTC
de travaux

► **9 nouveaux postes**
créés

► **4,8 km**
de réseau HTA créés

► **20,3 km**
de réseau BT créés

► **2 073 autorisations**
d'urbanisme instruites

Dissimulation de réseau de télécommunication

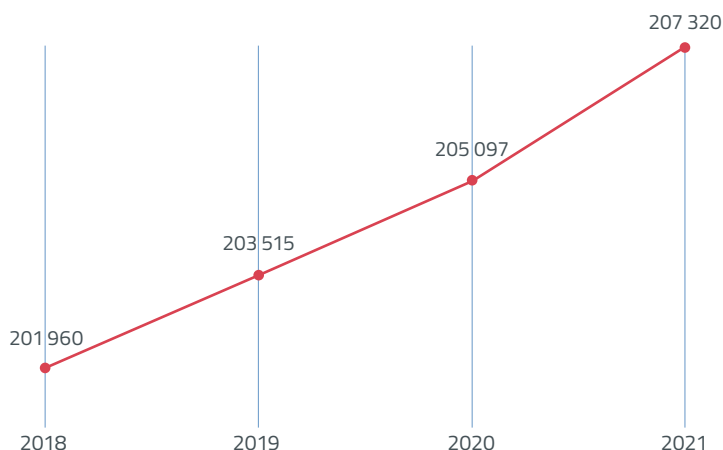
16
opérations
322 534 € TTC
de travaux

Dissimulation de réseau électrique

17
opérations
4,7 km
de réseau BT aérien déposé
1 019 171 € TTC
de travaux

LES CLIENTS DE LA CONCESSION

Raccordements	2018	2019	2020	2021	Variation
Producteurs	3 983	4 413	4 853	5 898	+21,53 %
Nb de raccordements au réseau public	201 960	203 515	205 097	207 320	+1,1 %



Qualité du réseau	2020	2021	Variation
Clients mal alimentés*	1676	1 995	+19 %
Clients affectés par une coupure longue (>5h)	11 677	13 735	+17,6 %
Clients affectés par plus de 6 coupures longues (>3min)	398	529	+32,9 %

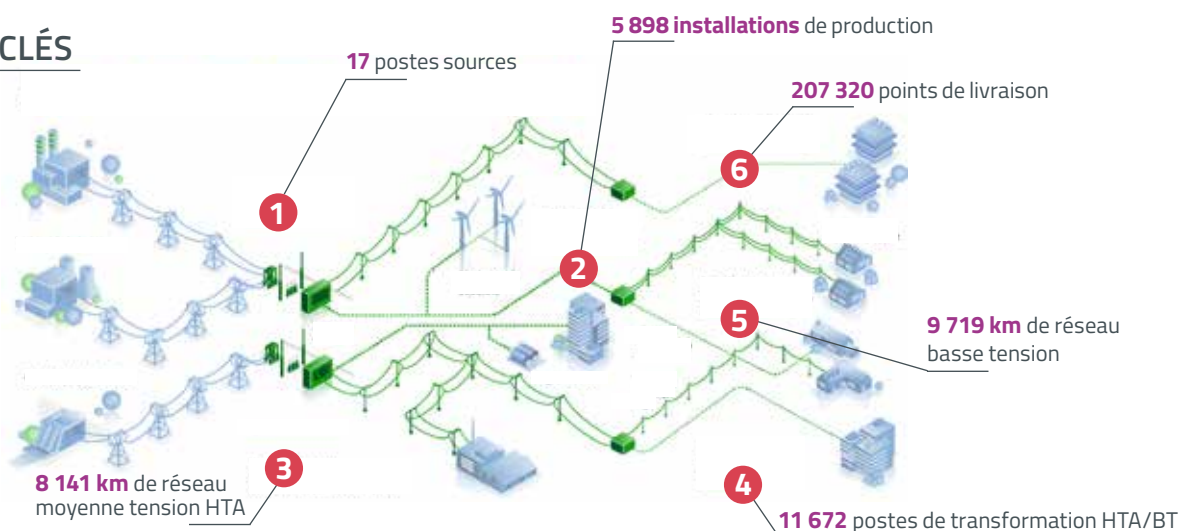
* En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Puissance des raccordements	2020	2021	Variation
Foyers raccordés en puissance < 36 kVa	201 835	204 032	+1,1 %
Foyers raccordés en puissance > 36 kVa	2 434	2 475	+1,7 %
Clients HTA	828	813	-1,8 %

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LES CHIFFRES CLÉS

AU 31/12/21



RÉSEAU HTA

en ml

	2020	2021	Variation
Réseau souterrain	3 270 712	3 357 307	+2,6 %
Réseau torsadé	1 623	1 623	+0,0 %
Réseau aérien nu	4 807 352	4 782 077	-0,5 %
Réseau total aérien	4 808 975	4 783 700	-0,5 %
Total réseau HTA	8 079 686	8 141 007	+0,8 %
Taux d'enfouissement HTA	40,50%	41,9%	+1,9 %

RÉSEAU BT

en ml

	2020	2021	Variation
Réseau souterrain	2 276 916	2 344 336	+3,0 %
Réseau torsadé	6 988 418	6 997 914	+0,1 %
Réseau aérien nu	397 653	376 771	-5,3 %
Réseau total aérien	7 386 071	7 374 685	-0,2 %
Total réseau BT	9 662 987	9 719 021	+0,6 %
Taux d'enfouissement BT	23,60%	24,1%	+2,4 %

SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

■ Le 29 novembre 2021, Jean-Marc CAUSSE, Président de TE47, Laurence ROLLAND, Directrice Territoriale d'Enedis Lot-et-Garonne et Olivier ROLAND, Directeur Régional d'EDF, se sont retrouvés pour la **signature de l'avenant n°1 au contrat de concession**.

■ Ce **dernier, acte le changement de nom de l'autorité concédante** intervenu ultérieurement à la signature de la convention de concession et fixe un **nouveau Programme Pluriannuel d'Investissements** que s'engage à respecter Enedis pour la période 2022-2025. Ce nouveau programme de travaux est établi autour d'un **diagnostic partagé entre TE47 et Enedis**, des zones prioritaires d'investissement sur lesquelles la qualité de distribution d'électricité doit être améliorée. Le choix de ces zones permet d'orienter les investissements de façon efficiente.

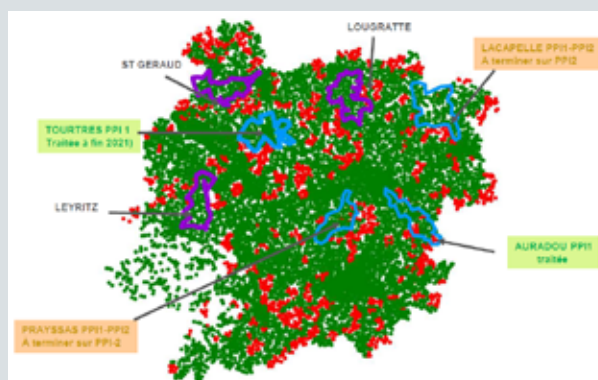
■ Ces **sept zones prioritaires en secteur rural** (cf. carte ci-contre) et **les trois zones en secteur urbain** (communes d'Agen, de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot), identifiées sur le premier PPI 2018-2021, sont inchangées dans le cadre du PPI 2022-2025.

■ Les choix d'investissements pour le deuxième PPI 2022-2025, retenus collégialement par Enedis et TE 47, sont les suivants :

- ▶ Achèvement des investissements sur les zones rurales prioritaires : départ Prayssas et départ Lacapelle ;
- ▶ Traitement du départ Saint-Géraud ;
- ▶ Poursuite du programme sur la sécurité et les obligations réglementaires ;
- ▶ Poursuite des investissements dans les zones urbaines.

L'engagement financier d'Enedis, pour le programme pluriannuel des investissements 2022-2025 porte sur 10 000 000 € dont 8 900 000 € impactant les provisions pour renouvellement.

Cet avenant n°1, détaille le programme pluriannuel d'investissements du concessionnaire, les modalités de suivi du programme pluriannuel et l'élaboration des programmes annuels et le suivi financier.



ACTIVITÉ DU POLE ÉLECTRIFICATION

Afin d'accompagner au mieux les communes dans leurs projets, le service électrification s'est réorganisé sur la partie « urbanisme ». Désormais, les communes bénéficient d'un interlocuteur privilégié pour tout type d'opérations liées aux réseaux électriques.

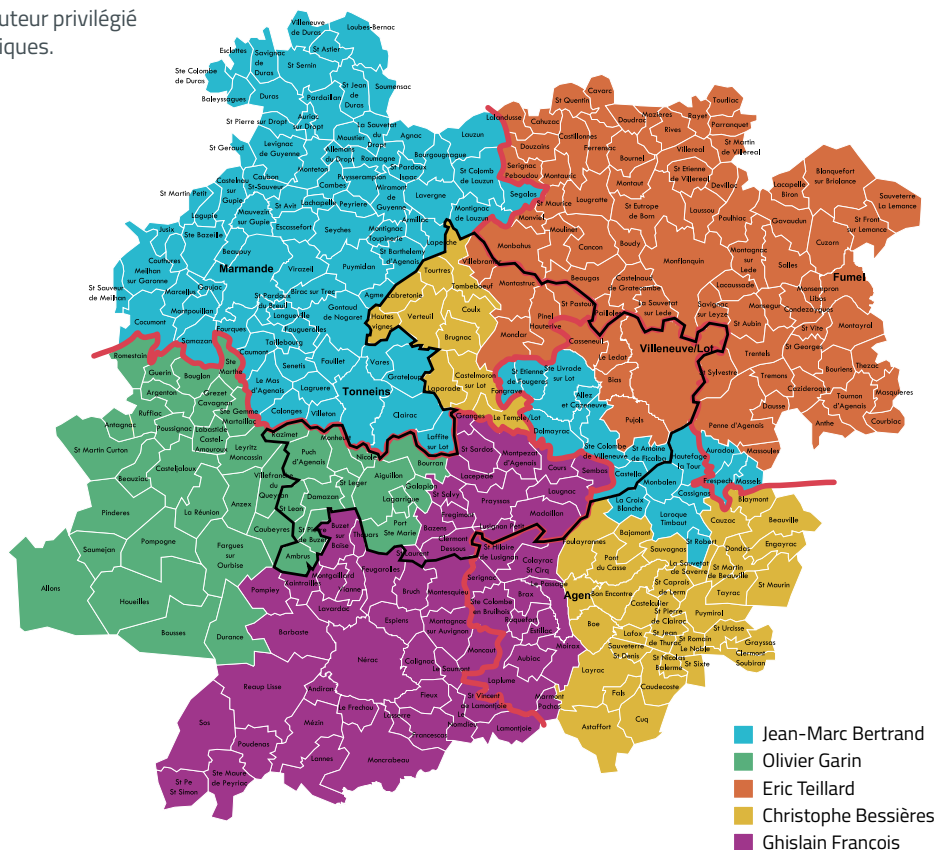
TE 47 en tant que maître d'ouvrage des travaux d'extension du réseau électrique, étudie et formule un avis pour chaque demande d'urbanisme émise par les communes.

Depuis fin 2021, TE 47 s'est activement engagé dans la dématérialisation du suivi des demandes d'urbanismes afin de fluidifier ces démarches. Les consultations peuvent se faire désormais via la plateforme gouvernementale AVIS'AU (<https://avisau.cohesion-territoires.gouv.fr>).

Cette plateforme permet de recevoir les demandes d'avis, d'accéder aux dossiers et de remettre les avis dans le cadre d'une consultation.

Pour les communes qui ne sont pas encore adhérentes, il est encore possible d'adresser vos demandes par mail à : autorisations.urbanisme@te47.fr

Interlocutrice privilégiée : **Séverine PEREIRA**
05 53 47 94 40 - s.pereira@te47.fr



Jean-Marc Bertrand
Olivier Garin
Eric Teillard
Christophe Bessières
Ghislain François

PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Le Comité Syndical de TE 47, dans sa délibération du 6 juillet 2021, a souhaité pouvoir **accompagner plus efficacement l'installation d'une activité professionnelle**, enjeu important de revitalisation du bourg **pour les communes rurales**. Un nouveau régime financier de raccordement électrique plus favorable pour tous les projets d'activités professionnelles a été mis en place. Les conditions d'application sont les suivantes :

- ▶ Communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et de moins de 500 habitants (157 communes concernées) ;
- ▶ Localisation du projet dans la commune (dans le bourg, entre les panneaux d'agglomération de type EB) ;
- ▶ Puissance de raccordement demandée inférieure à 36 kVA ;
- ▶ Participation financière de TE 47 : 90 % du coût HT de l'opération de création des 100 premiers mètres depuis le réseau public.
- ▶ Participation financière du porteur de projet : 10 % du coût HT de l'opération de création des 100 premiers mètres depuis le réseau public et 100 % du coût réel HT au-delà de 100 m.

Les services de TE 47 se tiennent dès à présent à disposition des communes et porteurs de projets répondant à ces critères pour étudier la mise en place de ce nouveau dispositif.

NOUVELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT D'OPÉRATIONS DE DÉPLACEMENT D'OUVRAGE ÉLECTRIQUE

Le nouveau contrat de concession signé le 22 juin 2018 vient préciser que les travaux de déplacement de lignes électriques gênantes sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, qui définit le montant des travaux correspondants. Cependant, par sa délibération du 10 mai 2021, TE 47 a souhaité pouvoir continuer à soutenir financièrement certains projets de déplacement d'ouvrage en redéfinissant des modalités spécifiques :

- ▶ Périmètre d'éligibilité à ce programme : opération sur le territoire des communes rurales et semi-urbaines (type C et B au sens de l'électrification)
- ▶ Type de projet aidés par TE 47 :
 - Lignes gênantes dans le cadre d'aménagements portés par les communes
 - Lignes gênantes pour la mise en oeuvre de nouvelles techniques d'exploitation agricole (utilisation de machines agricoles de grande taille, création de lacs collinaires, arrosage sur pivot, arroseurs géants ou rampes frontales...)
 - Participation de TE 47 au projet : 90 % du montant global HT de l'opération avec un plafond de montant d'opération fixé à 15 000 € HT. Le reliquat du montant sera réglé par le demandeur à Enedis.

Vous pouvez adresser vos demandes d'aide par courrier à Monsieur le Président de TE 47 en joignant le projet proposé par Enedis ou par mail à j.forestier@te47.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC



TE 47 exerce depuis 2014 les **trois compétences** optionnelles suivantes :
Éclairage Public (EP), **Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)**
et **Éclairage des Infrastructures Sportives (EIS)**.

Les communes peuvent choisir de transférer une ou plusieurs de ces compétences à TE 47 par voie de délibération.

Le transfert comprend la **maîtrise d'ouvrage des investissements**, la **maintenance et l'exploitation des installations** ainsi que le **fonctionnement des installations**.

Au 31 décembre 2021, **274 communes** avaient transféré leur **compétence EP** à TE 47,
93 la compétence EIS (soit 2 de plus que fin 2020)
et **59 la compétence SLT** (soit 6 transferts en 2021).



LES TRAVAUX ET LA MAINTENANCE

LES TRAVAUX



Dans le cadre de l'exercice de ses compétences EP, EIS et SLT, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne accompagne au quotidien les communes dans la réalisation de leurs projets, de la phase étude à l'achèvement des travaux. **Les projets, très diversifiés, portent notamment sur l'éclairage des lieux publics, la mise en valeur du patrimoine, l'installation de feux tricolores ou l'éclairage sportif en extérieur.**

L'éclairage public a un rôle fonctionnel et sécuritaire mais également un impact sur la qualité de vie et la perception des espaces.

Après un ralentissement en 2020, l'activité est repartie nettement à la hausse en 2021 (+66 % de travaux engagés par rapport à 2020). Beaucoup de travaux de rénovation ont été engagés en éclairage public. Des travaux de renouvellement d'éclairages sportifs ont également été initiés suite à la mise en place de financements spécifiques par TE 47.

CHIFFRES CLÉS DE 2021

€ 3 623 835 € TTC montant total des travaux |
 ► 1 836 271 € de travaux **neufs** |
 2 950 points lumineux rénovés |
 557 devis émis |
 360 ordres de service travaux |
 ► 1 787 564 € de travaux de **rénovation**

Catégorie de travaux	Nombre de devis réalisés	Montant devis réalisés (€ TTC)	Nombre de devis accordés	Montant devis accordés (€ TTC)	Contributions communales appelées ou estimées (€) *	Nombre d'OS étude exécution	Nombre d'OS Travaux
EIS	6	53 520,66 €	1	5 227,60 €	3 049,43 €	0	1
EIS (R)	31	945 903,87 €	12	339 072,20 €	169 536,10 €	0	12
EP	291	3 194 336,05 €	173	1 500 322,77 €	789 678,07 €	31	164
EP (HSA)	54	52 340,59 €	54	52 340,59 €	- €	2	54
EP (PC)	38	134 717,67 €	29	69 006,35 €	20 768,50 €	0	27
EP (R)	117	2 250 705,86 €	88	1 379 485,61 €	614 312,35 €	15	87
SLT	20	524 294,95 €	15	278 379,45 €	163 425,25 €	1	14
Total général	557	7 155 819,65 €	372	3 623 834,57 €	1 760 769,71 €	49	359

R : Rénovation

HSA : Travaux de réparation pour les communes ayant choisi l'option HS / Accidents / Climat (intégralement pris en charge par TE 47)

PC : Points de commande (armoires) - Travaux de mise en conformité

* Somme des contributions appelées pour les travaux terminés et des contributions estimées pour les travaux en cours

LA MAINTENANCE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences (EP, EIS et SLT), TE 47 se charge également de la maintenance des installations.

La maintenance préventive, avec une **périodicité fixée à 5 ans**, comprend notamment la vérification du fonctionnement des installations et les petits ajustements nécessaires, le nettoyage des points lumineux et des armoires, le remplacement des sources lumineuses (sauf leds, stades et éclairages spécifiques tels que les projecteurs de mise en valeur), l'étiquetage des points lumineux (sauf sur façades).

En 2021, 20 % du parc a fait l'objet d'une maintenance préventive.

La maintenance curative comprend la mise en sécurité après accident, la recherche des défauts ayant provoqué les pannes, les réparations suite aux pannes rencontrées sur les points lumineux, les armoires de commande, ou les feux tricolores (remplacement de petit

matériel). Lorsque les réparations sont insuffisantes, TE 47 propose aux communes de procéder à des travaux.

En cas d'accidents graves ou de pannes importantes nécessitant une mise en sécurité, et en dehors des horaires d'ouverture du Syndicat, un numéro d'astreinte est mis à disposition des communes 24h/24 et 7j/7.

En 2021, la maintenance curative a représenté **1346 interventions** sur **2087 points lumineux**, supports de feux ou armoires.



COMMUNES

ayant transféré la compétence à TE 47



274 EP



59 SLT



93 EIS



615 800 € de travaux de maintenance préventif 188 400 € et curatif 427 400 € (TTC)



Interventions sur **8 461 points** ou PC 6 374 en préventif 2 087 en curatif

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2021, les agents du pôle éclairage public ont chiffré la rénovation d'environ 1680 points lumineux énergivores (contre 1450 en 2020 et 1700 en 2019). Le remplacement de 1075 points lumineux a été engagé suite à la validation des communes, ce qui représente environ **64 % de retours positifs** (contre 43 % en 2020 et 76 % en 2019).

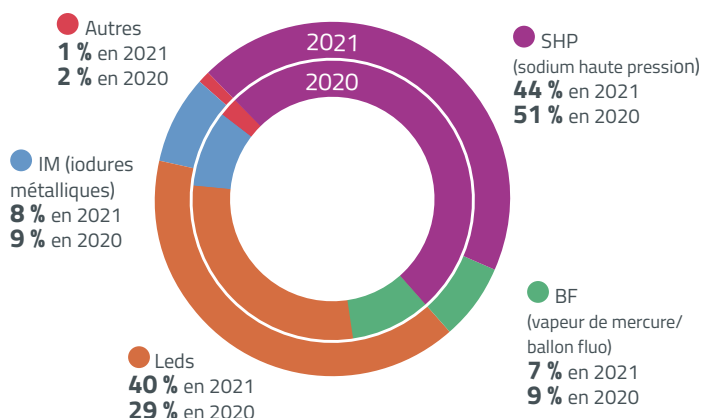
Les points lumineux qualifiés d'énergivores et faisant l'objet d'un programme d'aide spécifique de TE 47 sont les sources à décharges les plus gourmandes en énergie comme les lampes à vapeur de mercure ou assimilées ou celles ayant une puissance supérieure à 150 W.

Les actions de rénovations ne se limitent pas aux points lumineux qualifiés d'énergivores. Le remplacement par des luminaires à leds permet d'obtenir un temps de retour sur investissement très rapide, en général de l'ordre de 3 à 6 ans sur la contribution communale.

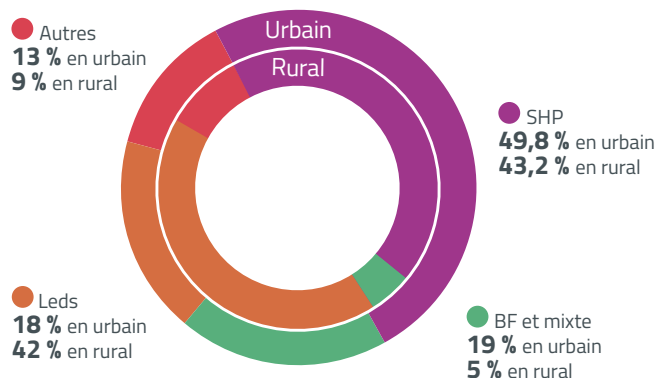
Au total, **en 2021**, environ **2 950 points lumineux ont été remplacés par des luminaires à leds**, soit 9,5 % du patrimoine EP.

Au 31 décembre 2021, il restait environ 23 % de points lumineux catégorisés d'énergivores sur le patrimoine exploité par TE 47.

Rénovation des points lumineux énergivores



Typologie des sources au 31/12/2021



% de points lumineux énergivores

Urbain 49 %

Rural 20 %

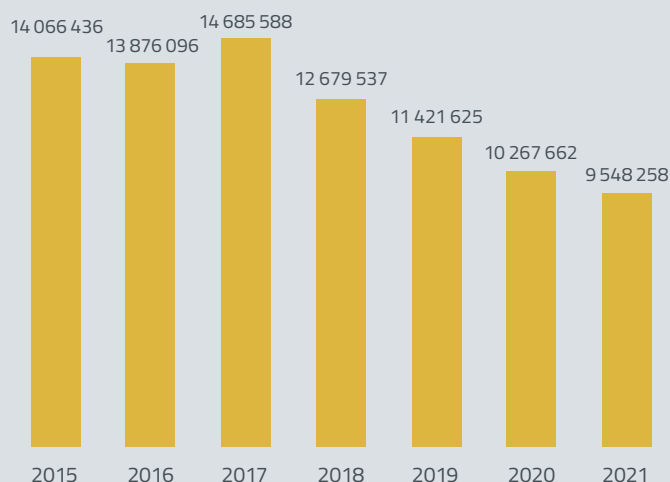
BILAN ÉNERGÉTIQUE DES CONSOMMATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE DÉPARTEMENT

En 2021, **Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a géré 78 factures** correspondant à **1442 points de livraisons** pour un montant total non-proratisé de 1 587 530 € TTC (facturé aux communes lors des appels de fonds).

Les **prix de l'électricité sont en très légère baisse** sur 2021. Cependant, il est à noter que les **taxes et le tarif d'acheminement continuent d'augmenter**.

La **baisse globale des consommations énergétiques sur l'éclairage public** géré par TE 47 se confirme (-7 % entre 2020 et 2021). Cela grâce aux **rénovations énergétiques** qui se poursuivent, permettant de réduire très fortement les consommations. Mais aussi grâce aux communes, de plus en plus nombreuses, qui choisissent de programmer des coupures nocturnes.

Évolution des consommations sur l'ensemble du parc d'éclairage en kWh



LES RÉALISATIONS



TRAVAUX DE RÉNOVATION DES POINTS LUMINEUX SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL

En 2021, TE 47 a procédé à la rénovation de la totalité des points lumineux d'éclairage public de la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil. 62 luminaires ont ainsi été remplacés par des luminaires à leds, permettant à la commune de **diviser par 4 les puissances installées**. De plus, un abaissement de puissance de 50 % 8h par nuit a été programmé. **Le montant des travaux s'est élevé à 45 362 € TTC dont 19 402 € à charge de la commune et le solde financé par TE 47** dans le cadre de son programme spécifique de rénovation (36 points lumineux catégorisés d'énergivores sur les 62).

Le **temps de retour** sur la contribution communale est estimé à **moins de 4 ans** en prenant en compte les abaissements de puissance.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL LA SAUVETAT DU DROPT

La commune de la Sauvetat du Dropt a décidé en 2021 de procéder à la rénovation de l'éclairage de son terrain de football.

Les anciens supports en béton ont été remplacés par des mâts en acier de 14 m équipés de 2 projecteurs 1500 W leds chacun. Les câbles existants ont été conservés.

Les **consommations** ont été réduites d'environ **30 %** et la qualité de l'éclairage améliorée.

Cette opération, s'inscrivant dans le cadre du programme spécifique de rénovation énergétique mis en place par TE 47 en 2021, **a coûté 38 572 € TTC dont 19 286 € à charge de la commune (60 % du montant HT), le solde ayant été financé par TE 47.**



CARREFOUR À FEUX TRICOLORES DE VIRAZEIL

La commune de Virazeil a engagé, en 2021, la réalisation d'un carrefour à feux tricolores afin de sécuriser son intersection avec la D933 au niveau de la mairie et en raison de la création du lotissement « Cœur de Bourg ». L'intersection, précédemment équipée de panneaux stop, est à présent gérée par un **contrôleur de feu qui permet de réguler la circulation en fonction des différentes remontées d'informations** : capteurs de véhicules par boucles de détections, radars hyperfréquence ou vidéo pour la sortie du lotissement ou boutons d'appels piétons.

Un **forage dirigé** a été réalisé pour passer les réseaux en traversée de la route départementale.

L'opération comprenant les tranchées, le forage dirigé, le passage des câbles, le contrôleur de feux, et l'ensemble des équipements a coûté **86 557 € dont 54 827 € à charge de la commune, le solde ayant été pris en charge par TE 47.**



TE 47 est autorité organisatrice de la **distribution publique de Gaz Naturel et Propane**.

Il s'agit d'une compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres par voie de délibération.

Au 31 décembre 2021, TE 47 est autorité concédante pour 62 communes desservies en gaz et autorité organisatrice également pour 61 communes non encore desservies.



LA COMPÉTENCE GAZ

TE 47 est autorité concédante, en charge de l'organisation des distributions publiques de gaz pour les communes desservies lui ayant transféré la compétence.

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est régie par le biais de 6 contrats de concessions :

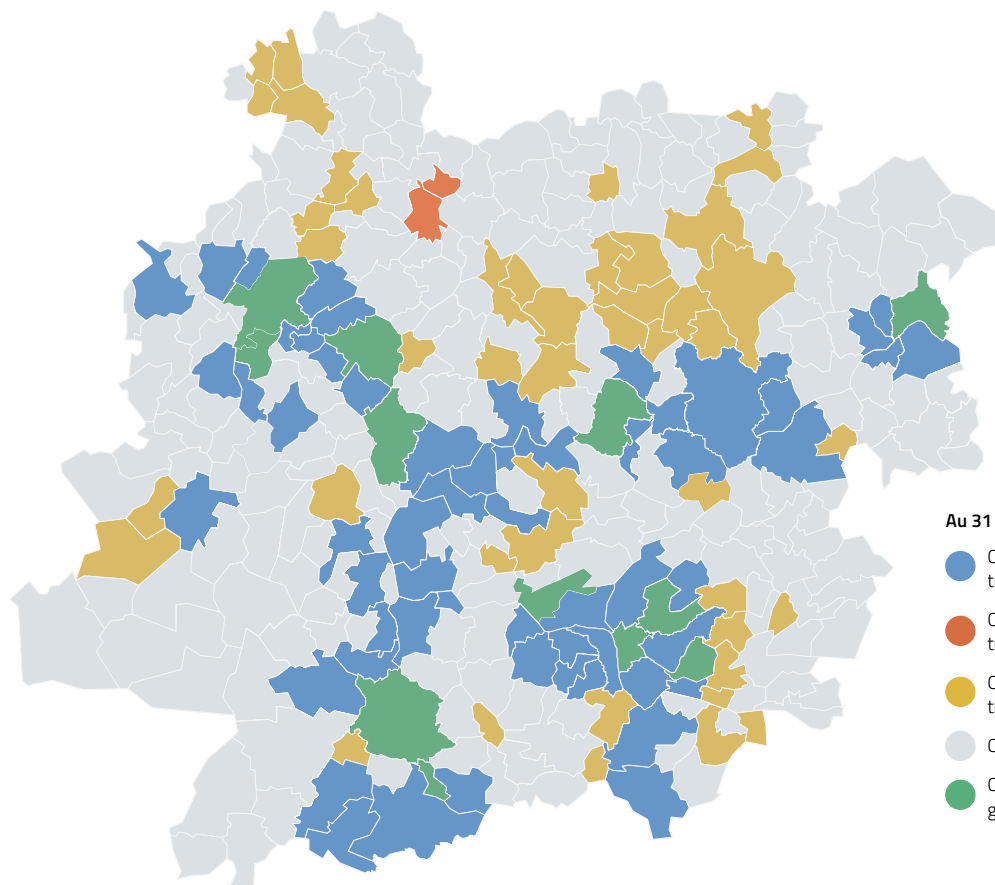
4 contrats de concessions signés avec GRDF pour le gaz naturel :

- La concession dite historique (regroupant 56 communes) au travers un cahier des charges renégocié le 21 janvier 2011. 2 nouvelles communes ont rejoint le contrat syndical historique en 2020 : Casteljaloux et Villeneuve-sur-Lot ;



2 contrats de concessions conclus avec Primagaz pour les communes de Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac desservies en gaz propane.

Au 31 décembre 2021, TE 47 est autorité concédante pour 62 communes desservies en gaz et autorité organisatrice également pour 61 communes non encore desservies.



Au 31 décembre 2021

-  Communes desservies en gaz naturel ayant transféré leur compétence à TE 47
-  Communes desservies en gaz propane ayant transféré leur compétence à TE 47
-  Communes non desservies par le gaz ayant transféré leur compétence (hors concession)
-  Communes non desservies en gaz
-  Communes desservies par le gaz ayant gardé leur compétence (hors concession)

Quelques chiffres clés 2021



28 800 clients raccordés
dont 267 clients en gaz propane

1 204 GWh acheminés



**1 061 km de réseau
en gaz naturel**



**17 km de réseau
en gaz propane**

SCHÉMA DIRECTEUR GAZ



En 2021, TE 47 a reconduit son Schéma Directeur Gaz, véritable **outil de planification énergétique au service des territoires de Lot-et-Garonne**. Initié par le syndicat dès 2016, ce Schéma Directeur traduit la volonté d'engager une réflexion stratégique à moyen et long terme autour de l'énergie gaz et des réseaux publics.

La production de Gaz Vert via la méthanisation et sa consommation à travers un carburant durable et local (le BioGaz Naturel pour Véhicule) font du Gaz Vert un véritable atout pour notre département en faveur de la transition énergétique.

Le Schéma Directeur 2021-2026 fixe 3 objectifs stratégiques :

1. Des réseaux publics de Gaz à adapter à la Transition Énergétique

TE 47 accompagne les communes pour :

- ▶ Étudier les opportunités de nouvelles dessertes ou de développement du réseau
- ▶ Mener les procédures de Délégation de Service Public si besoin
- ▶ Adapter les réseaux à l'injection de Gaz Vert
- ▶ Renforcer les actions de contrôle de concession
- ▶ Porter la voix de la collectivité.

2. Produire du Gaz Vert local grâce aux forts potentiels Lot-et-Garonnais

TE 47 en tant qu'acteur du développement de la filière du Gaz Vert :

- ▶ Mène depuis 2019 un programme d'actions, Co'meth 47 destiné à développer la production de Gaz Vert via la méthanisation agricole.
- ▶ Étudie les projets innovants de production de Gaz Vert (projets de pyrogazéification, d'épuration de biogaz issu de site d'enfouissement de déchets..)

3. Contribuer au développement du BioGNV pour une mobilité décarbonée

TE 47 porte un programme, Mobi'ogaz 47, d'étude et de développement de stations BioGNV en Lot-et-Garonne.

- ▶ En tant que membre du réseau de Nouvelle-Aquitaine Témob, TE 47 travaille à optimiser le réseau de maillage sur le département y compris le maillage secondaire.

CONVENTION SÉCURITÉ GAZ

TE 47 et GRDF s'engagent pour renforcer la sécurité des travaux à proximité des réseaux de gaz de Lot-et-Garonne

Le 25 octobre 2021, TE 47 et GRDF ont signé une convention de coopération visant à réduire les risques de dommages aux ouvrages gaz lors des travaux de voirie.

La signature de cette convention est une première en Nouvelle-Aquitaine entre un syndicat d'énergie et GRDF.

Cette convention de coopération en matière de sécurité des travaux à proximité des ouvrages de distribution de gaz, illustre la forte implication de TE 47 et GRDF en la matière. Elle renforce leurs contributions respectives à la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'au développement durable.



COMETH 47 : UN PROGRAMME POUR DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'UN GAZ VERT ET LOCAL



Au travers de **Co'meth 47**, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne met à la disposition des **agriculteurs des bureaux d'études spécialisés pour les accompagner** dans la définition et la concrétisation de leur projet de **méthanisation agricole**.

Nos objectifs :

- ▶ Développer une production d'énergie renouvelable et locale ;
- ▶ Répondre aux nouveaux besoins en gaz et notamment la mobilité BioGNV ;
- ▶ Accompagner l'émergence d'unités de méthanisation adaptées aux exploitations agricoles et au territoire.

Le Lot-et-Garonne : un département à fort potentiel pour devenir 100 % gaz vert à 2050

Le Lot-et-Garonne affiche l'un des plus forts potentiels pour développer la méthanisation. Grâce à la méthanisation des matières fermentescibles détenues par les agriculteurs, les industriels et les habitants, le Département pourrait produire jusqu'à 100 % de ses besoins en gaz.

- ▶ 90 % des matières fermentescibles proviennent du secteur agricole
- ▶ Cette filière peut aller vers un développement ambitieux sans concurrence entre les unités.

Les actualités 2021

- ▶ Accompagnement d'un nouveau projet de méthanisation agricole porté par 6 agriculteurs.
- ▶ Constitution de partenariats avec la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne et la Fédération Départementale des CUMA.
- ▶ Réalisation d'une étude de faisabilité pour la valorisation du biogaz produit par l'ISDND de Monflanquin.
- ▶ Organisation de 8 réunions d'informations sur le Département à destination des agriculteurs.
- ▶ Organisation de 2 visites d'unités de méthanisation.
- ▶ Participation à 3 salons dédiés à l'agriculture et aux énergies.
- ▶ Arrêt de la démarche innovante et collective des 4 projets en biogaz porté

Les chiffres

6
unités
de méthanisation
accompagnées

61
GWh
produit par an

6 M€
de retombées
économiques locales
attendues chaque année

23
exploitations
agricoles
associées

36,5 M€
d'investissements,
dont
10 M€
réalisés par
des entreprises
locales

12
emplois créés

12 700
Téq CO₂ évitées

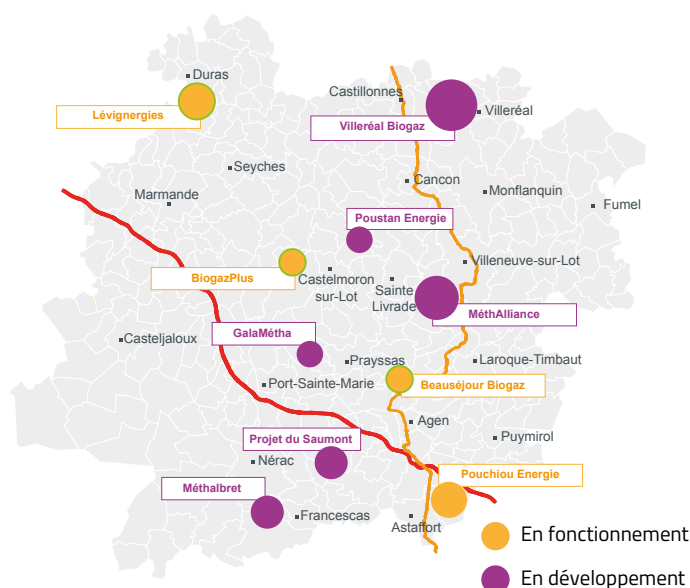
Budget 2021 du programme Co'meth 47

35 000 €

30 000 €
pour l'accompagnement
de projets

5 000 €
pour l'animation
du programme Co'meth 47

La méthanisation agricole



MOBILITÉS DURABLES



TE 47 exerce 3 compétences optionnelles :

- ▶ Infrastructures de recharge par véhicules électriques.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules.



MOBILITÉS DURABLES



Mobive est le **réseau de recharge pour voitures électriques et hybrides** rechargeables développé **en Nouvelle-Aquitaine** par les syndicats départementaux d'énergie. Créé en 2016, ce réseau est actuellement composé de plus de **850 bornes de recharge** soit quelques **1700 points de charge répartis sur 10 des 12 départements de la région**.

CE RÉSEAU CONTINUE DE SE DÉVELOPPER

- ▶ En s'implantant progressivement sur de nouveaux territoires ;
- ▶ En développant des infrastructures de plus fortes puissances pour accompagner l'évolution des besoins ;
- ▶ En réfléchissant au développement d'offres à destination des entreprises, copropriétés...



Mobive est également un service de mobilité permettant à ses abonnés d'accéder :

- ▶ À l'ensemble des bornes du réseau Mobive à des tarifs préférentiels et de pouvoir ainsi se déplacer plus simplement sur la majeure partie du territoire régional,
- ▶ À plus de 100 000 points de charge en France et en Europe par le biais des accords passés par son exploitant IZIVIA.



Se déplacer en véhicule électrique ou hybride rechargeable **grâce aux bornes Mobive**, c'est améliorer la décarbonation de la mobilité en bénéficiant d'une **électricité 100 % renouvelable**.

www.mobive.fr

Téléchargez gratuitement l'application Mobive pour localiser et vous diriger vers toutes les bornes de recharge accessibles avec le Pass Mobive :



TÉMOB est un **réseau régional de stations multi-énergies renouvelables** associant, dans la mesure du possible, BioGNV, électricité verte et, à terme, hydrogène vert.



Créé en 2021 par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, la Sem AVERGIES et 12 autres structures publiques et semi-publiques réparties dans 11 départements de Nouvelle-Aquitaine, **TÉMOB** est un réseau comprenant d'ores et déjà **2 stations en service et 4 stations en travaux**. L'objectif est de disposer de 25 stations en service d'ici 2025.

Regroupant des acteurs fortement impliqués depuis xwe et dans la réduction de l'impact des moyens de transport sur l'environnement, **TÉMOB est né d'un solide partenariat avec l'ensemble des acteurs des mobilités durables** : institutionnels, opérateurs gaziers et entités représentatives des transporteurs routiers.

www.temob.fr

HYDROGENE VERT

L'**hydrogène vert** constitue une **3^e piste d'avenir pour la mobilité décarbonée** puisque son usage ne génère ni émissions de polluants, ni nuisances sonores.

Plutôt **adaptée à la mobilité lourde**, et encore **en phase de maturation économique**, cette solution va progressivement se développer **en complément des mobilités électriques et du BioGNV**.

Des réflexions ont été entamées par TE 47, la Sem AVERGIES et les membres du réseau TÉMOB **pour mettre en œuvre** sur certaines stations de distribution de BioGNV **des unités de distribution d'hydrogène vert et des superchargeurs électriques**, et développer ainsi des stations multi-énergies nouvelle génération dédiées aux mobilités décarbonées.



LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

CHIFFRES CLÉS 2021

10 727

 sessions de charge
en Lot-et-Garonne

57 communes

disposant d'une borne

**6 bornes
rapides**
**99 bornes
normales**
61 141€

de recettes

6,34 €

 coût moyen d'une session
sur une borne normale

206 MWh

d'énergie fournie

6,68 €

 coût moyen d'une session
sur une borne rapide

Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Lot-et-Garonne :

Depuis 2014, TE 47 œuvre en faveur du développement de la mobilité électrique sur le département afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de participer à la lutte contre le dérèglement climatique.

Par délibération du 10 mai 2021, le Comité Syndical de TE 47 a défini de nouveaux régimes de financement pour poursuivre le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Lot-et-Garonne pour tenir compte :

- Des nouveaux types d'équipements pouvant être mis en service et des nouveaux besoins
- Des nouvelles modalités d'aides financières mobilisables

Pour plus d'informations contactez notre service électrification rurale et télécommunications.

Vos interlocuteurs privilégiés sont :



Christophe BESSIERES,
Chargé d'affaires

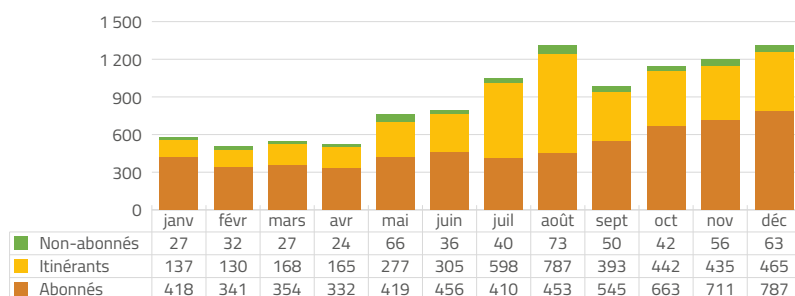
06 79 83 88 80
c.bessieres@te47.fr



Ingrid LELEUX,
Adjointe au directeur de pôle

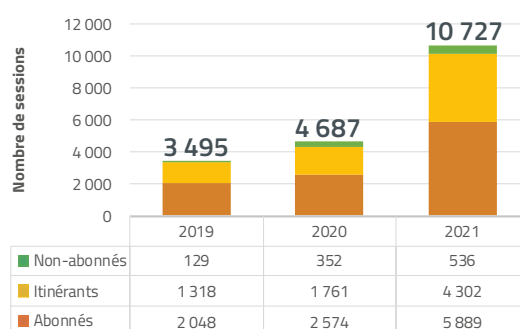
06 98 58 45 11
i.leleux@te47.fr

Évolution mensuelle des sessions en 2021



Le nombre de sessions a doublé entre le début et la fin de l'année 2021, avec un pic constaté pendant la période estivale.

Évolution annuelle des sessions



Le nombre de sessions en 2021 a été multiplié par 3 depuis 2019.

LA MOBILITÉ AU BIOGNV

La mobilité au Gaz Naturel pour Véhicule, et surtout au BioGNV, représente une formidable opportunité de décarboner les transports.

Rouler au GNV ou BioGNV permet ainsi, non seulement d'utiliser un carburant qui peut être Bio et local, issu de la méthanisation agricole, mais également vertueux en terme écologique avec de faibles émissions de particules fines ou de CO₂.



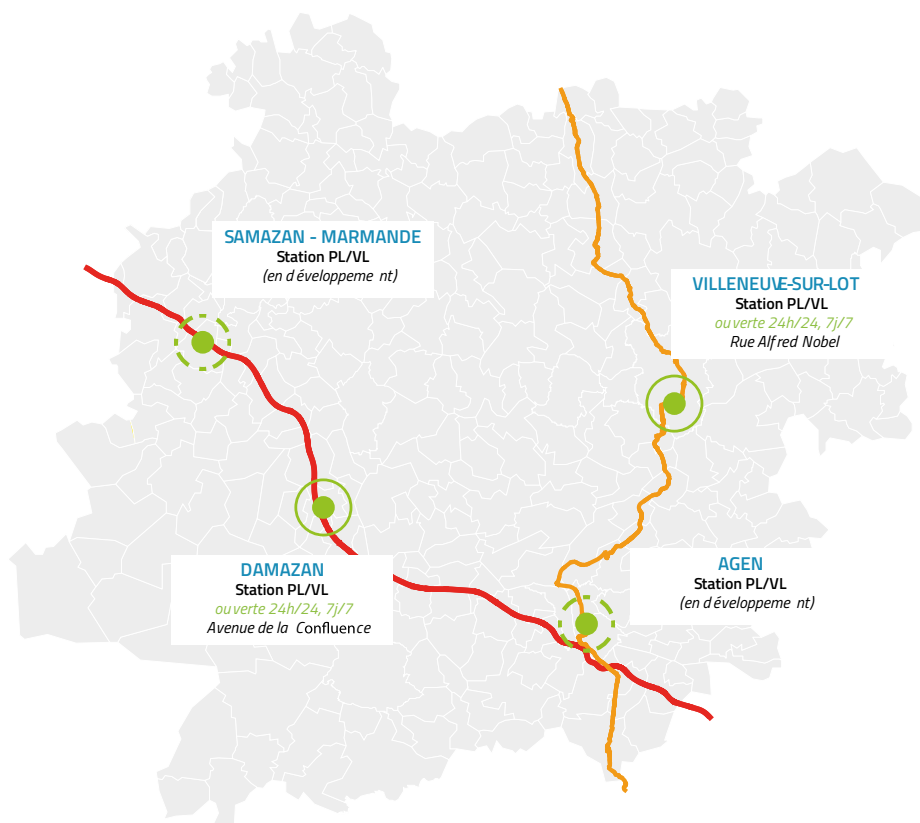
STATIONS BIOGNV EN FONCTIONNEMENT

Villeneuve-sur-Lot : Station PL/VL
Ouverture au public septembre 2020
Damazan : Station PL/VL
Ouverture au public printemps 2021



STATIONS BIOGNV À L'ÉTUDE

sites du Marmandais et de l'Agenais.



TE 47 porte un programme Mobi'ogaz dont l'objectif est de développer la mobilité au BioGNV en Lot-et-Garonne.

Ce programme est entièrement financé par le Syndicat et co-financé par la Région.

Il consiste en la mobilisation des acteurs du monde des transports, collectivités, professionnels et en l'étude de faisabilité pour l'implantation de stations.

Dans le cadre de Mobi'ogaz 47, la station BioGNV de Villeneuve ainsi que la station BioGNV de Damazan ont été développées notamment pour les besoins de la collectivité (bennes à ordures ménagères), pour les autocaristes et ceux de transporteurs tels STFV (et son donneur d'ordre Picard) ou BioCoop.

► La sem AVERGIES a co-investi dans ces stations aux côtés des sociétés Seven et Nature Gaz.

► La station BioGNV de Villeneuve-sur-Lot est ouverte au public, depuis septembre 2020, 24h/24, 7j/7.

► La station BioGNV de Damazan est ouverte au public depuis mars 2021, 24h/24, 7j/7

► 2 nouvelles stations sont à l'étude : Agen rive droite et Marmande/Samazan.

LA STATION BIOGNV DE DAMAZAN



Prix du carburant

1,31 € TTC BioGNV

hors réduction de l'Etat

Fréquentation en moyenne

10 véhicules/jour

(poids lourds et autocar)

112 tonnes de BioGNV livrés

(1 tonne équivaut à 1000 litres de carburant)
l'équivalent de 418 tonnes de CO₂ évitées

ÉNERGIES RENOUVELABLES



TE 47 **mène des actions de bonne gestion énergétique** auprès des communes avec la mise en place de groupements de commandes, de collecte de CEE ou encore d'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de rénovation énergétique. Il œuvre également en faveur du **développement des énergies renouvelables** telles **que la chaleur renouvelable ou le photovoltaïque.**



CHALEUR RENOUVELABLE



PREMIER CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR THERMIQUES (CDT)

2021 est la première année du programme : Objectif Chaleur Renouvelable, OCRe dédié à promouvoir la chaleur renouvelable en apportant des aides financières pour les porteurs de projets, privés et publics ainsi qu'un support et un appui technique. Ce programme est le fruit d'une collaboration étroite entre le Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, les trois communautés de communes labellisées Territoires à Énergie POSitive (TEPOS) et l'ADEME en signant un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques.

OCRe a pu financer durant sa première année plusieurs projets en phase d'études et de travaux grâce à une enveloppe d'aides octroyée de 110 352 € à destination de différents porteurs de projets.

Compte tenu du succès de ce premier contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, le Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et l'ADEME souhaitent signer un deuxième contrat qui couvrira l'ensemble du département du Lot-et-Garonne afin de massifier l'utilisation de la thermique renouvelable.



OBJECTIF CHALEUR RENOUVELABLE SUR TOUT LE DÉPARTEMENT !

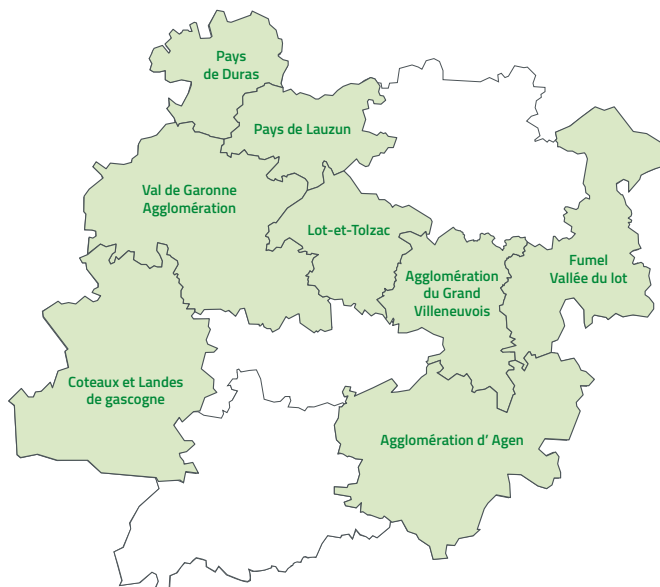
Dans la continuité du partenariat existant entre Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et les trois territoires TEPOS qui a abouti à la signature d'un premier CDT EnR en 2020, les élus des territoires non couverts par ce premier CDT EnR ont souhaité que TE 47 soit l'Opérateur Territorial d'un deuxième contrat sur le restant du département, afin de ne pas laisser de zone blanche en chaleur renouvelable sur la plus grande partie du département.

Les objectifs sont de :

- ▶ S'engager dans la co-construction d'un véritable projet de développement des EnR thermiques sur le territoire,
- ▶ Associer les acteurs et dispositifs déjà présents, dont les EPCI et le Département,
- ▶ Mobiliser les maîtres d'ouvrage potentiels du territoire (publics ou privés).

Ce second contrat permettra de mobiliser et d'accompagner les projets d'EnR thermiques sur les territoires non couverts par le 1^{er} CDT EnR, et d'être ainsi soutenus par le Fonds Chaleur renforcé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Une cinquantaine de projets a d'ores et déjà été identifiée. L'enveloppe d'aides s'élèverait à environ 5 millions d'euros à destination de petits et moyens projets de conversion en énergies renouvelables thermiques pour un montant de travaux prévisionnel de 8 millions d'euros sur 3 ans.



ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

TE 47 ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En avril 2019, TE 47 a lancé un premier appel à candidature pour permettre à l'énergie photovoltaïque de se développer sur le patrimoine communal du Lot-et-Garonne.

Sur un groupe de 9 projets réalisés en 2021, 2 sont en exploitation en complément des 3 centrales déjà réalisées auparavant par TE 47 (Prayssas, Le Mas d'Agenais et celle du siège).

Malgré des difficultés techniques, économiques et sociales, TE 47 prévoit la mise en service des 7 centrales restantes et le lancement de 6 autres opérations réparties sur tout le département.

Dans ce sens, le syndicat départemental contribue aux développements d'énergies renouvelables sur son territoire et devient alors un acteur majeur de la transition énergétique.



Centrales en exploitation

Nombre de projets	5
Puissances	272 kWc
Surfaces occupées	1 000 m ²
Coûts investissements	396 k€ HT
Équivalent consommation électrique	60 Foyers
Équivalent quantité CO ₂ évitée (tonnes)	16 t/an

Centrales en construction

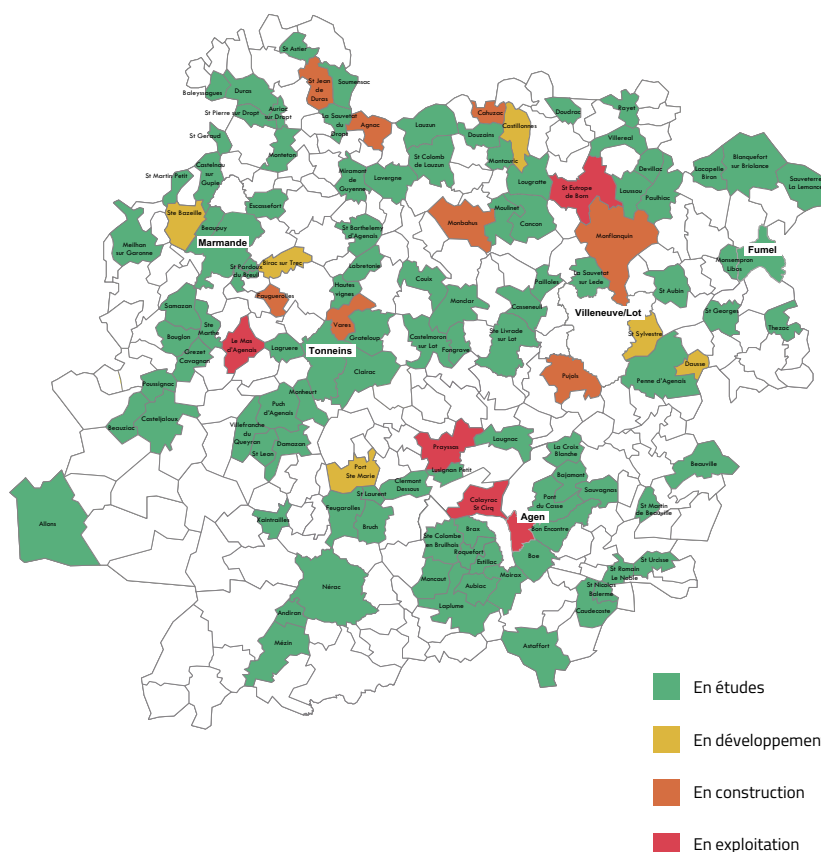
Nombre de projets	7
Puissances	378 kWc
Surfaces occupées	1 820 m ²
Coûts investissements	400 k€ HT
Équivalent consommation électrique	64 Foyers
Équivalent quantité CO ₂ évitée (tonnes)	24 t/an

Centrales en étude

Nombre de projets	6
Puissances	641 kWc
Surfaces occupées	3 188 m ²
Coûts investissements	932 k€ HT
Équivalent consommation électrique	149 Foyers
Équivalent quantité CO ₂ évitée (tonnes)	39 t/an

Territoire solaire 47 en quelques chiffres

Nombre de projets étudiés	328 sites
Puissances	20 MWc



- En études
- En développement
- En construction
- En exploitation

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI PUBLIC

PREMIER CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR THERMIQUES (CDT)

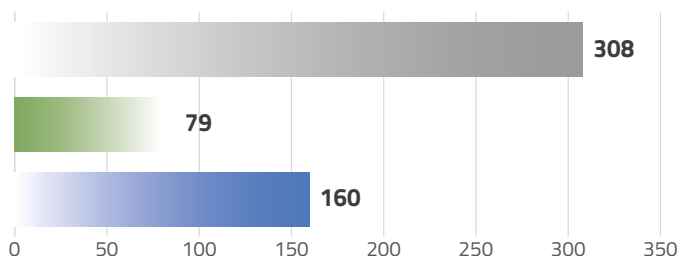
La question énergétique est de plus en plus au cœur de l'actualité avec des questions essentielles qui doivent trouver des réponses très rapidement : indépendance énergétique, développement massif des énergies renouvelables, changements climatiques, rénovation énergétique. Depuis fin 2021, les collectivités font face à une flambée des prix de l'énergie, protégées jusqu'ici par le groupement d'achat, ce bouclier n'est que temporaire. Ces hausses vont impacter durablement les services publics.

Afin de viser la neutralité carbone à l'horizon 2050 (outre les sujets d'actualité liés au réchauffement climatique), 2 échéances réglementaires et objectifs liés à la politique de transition énergétique sont à rappeler :

1. Le décret « Eco énergie tertiaire » entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, fixe des obligations réglementaires visant une réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments tertiaires.

Le texte précise également les modalités de recueil et suivi des consommations d'énergie via la plateforme informatique OPERAT, et fixe les sanctions administratives en cas de non-respect des obligations. Des arrêtés précisent les conditions de mises en œuvre.

Dans le Lot-et-Garonne, potentiellement, 78 communes en Lot-et-Garonne sont assujetties à ce décret, soit environ 308 bâtiments.



- Nombre de bâtiments assujettis (estimation)
- Nombre de communes assujetties Décret Tertiaire dans le 47
- Communes adhérentes à la convention à la transition énergétique TE47

La réglementation exige une réduction de la consommation d'énergie finale en appliquant une des deux méthodes présentées à l'article L 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation.

2. Le Décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment.

A partir du 1^{er} juillet 2022, dans le neuf comme dans l'existant ...avec une seule contrainte : être inférieur à 300 gCO₂eq/KWh PCI ce qui met hors course le renouvellement des chaudières fioul.

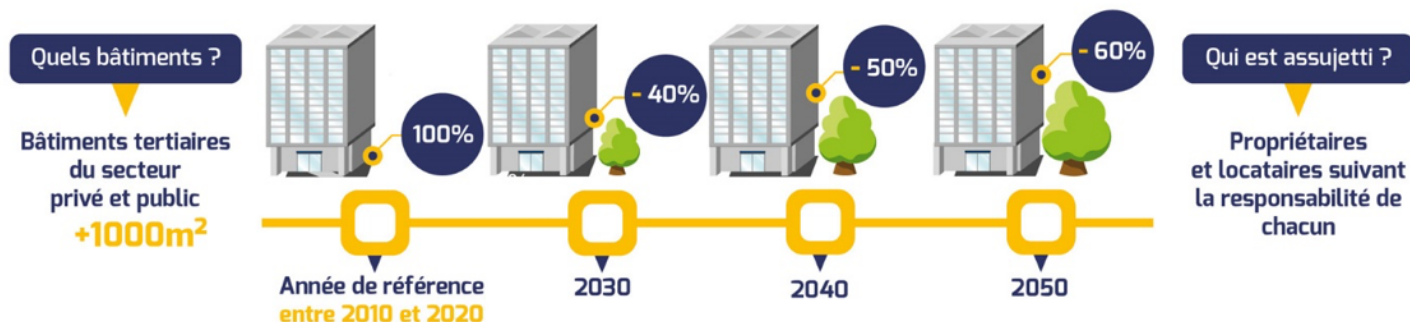
Dans un autre registre, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire depuis 2018 la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants, les établissements médico-sociaux, pénitentiaires.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a mis en place fin d'année 2021 une « Convention à la transition énergétique » pour accompagner les communes à mettre en œuvre des stratégies pour répondre aux impératifs des obligations et réduire les consommations et dépenses d'énergies.

Pour rappel, la signature de la convention à la transition énergétique n'engage la commune à aucune obligation. Elle constitue une « boîte à outils » avec un éventail de prestations pour l'aider à engager une démarche pour la transition énergétique.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne propose aussi des audits énergétiques de bâtiments, une prestation externalisée avec des bureaux d'études certifiés. A cette prestation peut s'ajouter des études spécifiques comme, l'analyse du confort d'été avec préconisations, ou la recherche d'aides DSIL ou DETR.

L'année 2022 sera décisive en terme de structuration du service rénovation pour se donner les moyens de répondre au mieux à ces impératifs et aux demandes des communes. Cette structuration est en cours d'un point de vue organisationnel et humain.



FONCTIONNEMENT DE TE47

Unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **acteur de l'aménagement du territoire départemental**.

Il met ses compétences à la disposition des collectivités **pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie**.



VOS ÉLUS

DÉCÈS DE GUY LATOUR

Originaire du Gers, il est né en 1947, à 15 km du village de Lasserre. Ses beaux-parents étant originaires de la commune, il s'est intéressé à l'histoire de sa famille et à celle de Lasserre pour finalement entrer au Conseil municipal en 2007.

A la retraite, il devient acteur de la vie communale en s'engageant auprès des habitants. En 2020, il est désigné pour représenter sa commune au Comité Syndical de TE 47.

Décédé en avril 2021, nous garderons l'image d'un homme disponible, cordial et dévoué pour sa commune.

Le 26 novembre 2021 des élections ont été organisées à Fargues-sur-Ourbise afin d'élire un nouveau délégué sur la Commission Territoriale d'Énergie de l'Albret et Landes de Gascogne. Monsieur Jean-Pierre VICINI de la commune de Thouars-sur-Garonne a été élu pour siéger au Comité Syndical de TE 47.



LES ORGANES DÉLIBÉRANTS

11
Bureaux
Syndicaux

7
Comités
Syndicaux

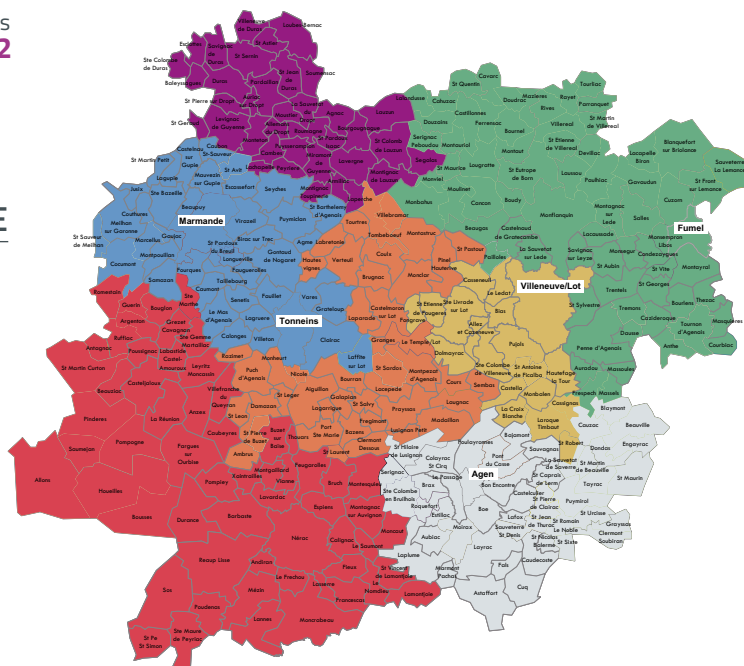
54
Commissions



Total
des réunions
en 2021 : **72**

DÉLÉGUÉS ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL DE TERRITOIRE ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE

CTE de l'Agenais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BUISSON	Patrick	BAJAMONT
CAUSSE	Jean-Marc	AUBIAC
de SERMET	Pascal	COLAYRAC-SAINT-CIRQ
DUBOS	Bruno	FOULAYRONNES
GINCHELOT	Yves	ROQUEFORT
LUNARDI	Daniel	BOE
MAGNI	Claude	ESTILLAC
MURIEL	Daniel	MOIRAX
PREVOT	Claude	SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC
REIMHERR	Annie	BEAUVILLE
SOULIES	Julien	ASTAFFORT
VALETTE	Thierry	SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE
VILLA	Bernard	PONT-DU-CASSE
GRIALOU	Guy	SAINT-JEAN-DE-THURAC



- CTE des bastides et du Fumelois
- CTE des Pays de Lauzun et duras
- CTE du Marmandais
- CTE de l'Agenais
- CTE Cœur de Lot-et-Garonne
- CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne
- CTE du Villeneuvois

CTE Cœur de Lot-et-Garonne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BOUSQUIER	Philippe	PRAYSSAS
FRACAROS	Jean-Alfred	BAZENS
GENTILLET	Jean-Pierre	PORT-SAINT-MARIE
GERVAIS	Thierry	PUCH-D'AGENAIS
MARTET	Damien	HAUTESVIGNES

CTE du Villeneuvois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
CANU	Nathalie	SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES
CARRIÉ	Daniel	HAUTEFAGE LATOUR
FLESH	Eric	LAROQUE-TIMBAUT
LAZZARINI	Bruno	LEDAT
SALAND	Philippe	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

CTE du Marmandais

Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
CAMANI	Pierre	PUYMICLAN
DELZON	Jean-Pascal	BEAUPUY
DESCAMPS	Philippe	SAMAZAN
DUBAN	Jean-Marc	SAINT-PARDOUX-DUBREUIL
IMBERT	Pierre	CAUMONT-SUR-GARONNE
MARCO	Jean-Marie	FOURQUES-SUR-GARONNE
ZAROS	Rene	VARES

CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne

Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BALAGUER	José	BOUGLON
BOZZELLI	Thierry	NERAC
LABARTHE	Lionel	ANDIRAN
LAFARGUE	Patrick	CASTELJALOUX
VICINI	Jean-Pierre	THOUARS
POLO	Alain	MONTESQUIEU
PONTHOREAU	Michel	FARGUES-SUR-OURBISE
RAVEL	Nicolas	FEUGAROLLES

CTE des Bastides et du Fumelois

Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BORIE	Daniel	SAINT-VITE
CAMINADE	Jean-Jacques	VILLEREAL
CAVADINI	Hubert	SAUVETERRE-LA-LEMANCE
DAUTA	Jean-Pierre	DOUZAINS
DESTIEU	Jean-Paul	LACAUSSADE
GUERIN	Gilbert	DAUSSE
MIQUEL	Francis	SAINT-EUTROPE-DE-BORN

CTE des Pays de Duras et de Lauzun

Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BARJOU	Jean-Pierre	LAUZUN
LE LANNIC	Genevieve	MONTETON
SCHLATTER	Christophe	LAVERGNE

LISTE DES DÉLÉGATIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Vice-Président	Délégation	Prénom	Nom	Commune
1 ^{er} Vice-Président	Administration Générale, Finances, RH	Michel	PONTHOREAU	Fargues-sur-Ourbise
2 ^e Vice-Président	Gaz	Pascal	De SERMET	Colayrac-Saint-Cirq
3 ^e Vice-Président	Télécommunications	Pierre	CAMANI	Puymiclan
4 ^e Vice-Président	Solaire et Énergies Renouvelables électriques	Geneviève	LE LANNIC	Monteton
5 ^e Vice-Président	Réseaux de chaleur et Énergies Renouvelables thermiques	Daniel	BORIE	Saint-Vite
6 ^e Vice-Président	Planification énergétique	Philippe	BOUSQUIER	Prayssas
7 ^e Vice-Président	Achat d'énergies et précarité énergétique	Alain	POLO	Montesquieu
8 ^e Vice-Président	Efficacité énergétique	Jean	PINASSEAU	Agen
9 ^e Vice-Président	Mobilités Durables	Daniel	LUNARDI	Boé
10 ^e Vice-Président	Électrification	Philippe	SALAND	Sainte-Livrade
11 ^e Vice-Président	Éclairage Public	Jean-Jacques	CAMINADE	Villéréal
12 ^e Vice-Président	Communication	Jean-Louis	COSTES	Fumel

ACTIVITÉ DU PÔLE JURIDIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2021

158 délibérations
du Comité Syndical



85 décisions
du Président

59 délibérations
du Bureau Syndical

1 délibération
Électrons



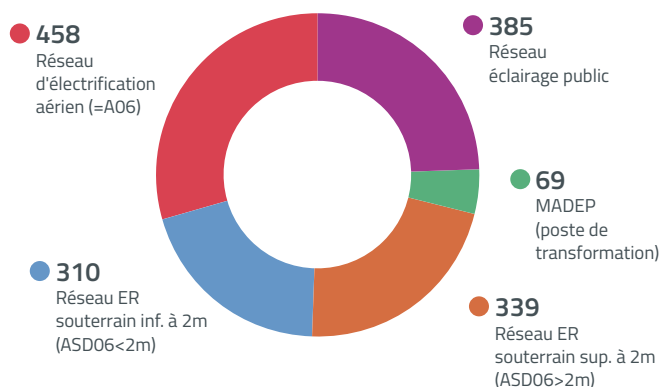
304 actes administratifs

1 arrêté
du Président
(hors RH)



1 305 conventions
de servitudes traitées en 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2021



106 actes authentiques publiés
dont **55** donnant lieu
à une indemnisation de **250 €**
pour la pose d'un poste de transformation
Soit **13 750 € au total**

NOMBRE DE PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

	2020	2021	Variation
Procédures de contrat de concession	1	0	-1
Actes d'achats compris entre 1 000 € HT et 39 999 € HT (seuil 2018 : entre 1 000 € et 25 000 € HT)	81	78	-3
Marchés à procédure adaptée compris entre 39 999 € HT et 89 900 € HT (seuil 2018 : entre 25 000 € et 90 000 € HT)	2	3	+1
Marchés à procédure adaptée dont le montant est supérieur ou égal à 90 000 € HT	4	5	+1
Appels d'offres ouverts	1	2	+1

Avenants aux marchés publics signés en 2021 : 28
88 procédures de commande publique lancées en 2021

LA POLITIQUE D'ARCHIVAGE DE TE 47

Poursuite du classement, tri et élimination des archives intermédiaires dont la durée d'utilité administrative est éteinte ainsi que l'arriéré existant

- Élimination de 55,05 ml (mètres linéaires) d'archives sur autorisation du Conservateur général des Archives départementales (contrôle scientifique et technique de l'Etat exercé sur les archives publiques). La destruction de ces archives fait l'objet d'une remise d'un certificat de destruction par une entreprise spécialisée de Lot-et-Garonne.

Rédaction d'un questionnaire d'enquête diffusé auprès des agents de TE 47 (triple intérêt)

- Connaître leur approche des archives
- Créer un référentiel de conservation propre aux missions et activités de TE 47
- Lancer des ateliers de formation aux techniques du préarchivage

Communication et valorisation des archives

- 82 % d'archives communiquées (9 demandes sur 11 ont été satisfaites)
- Restauration d'archives détériorées par différentes sources pathogènes (altérations mécaniques, chimiques et biologiques)

Fort intérêt pour la formation continue pour être au plus près des réglementations du SIAF (Service interministériels des Archives de France) en termes de procédures et techniques d'archivage

- Formations suivies en présentiel dispensées par l'Association des archivistes français (AAF) : sur les postures de l'archiviste en tant que communiquant dans le contexte professionnel
- Formation suivie en distanciel par le biais de MOOC (Massive open online course) sur l'archivage électronique

LA COMMUNICATION

TE 47 articule sa communication autour de différentes valeurs.

ETRE IDENTIFIÉ

Le service communication a mis en place 2 identités visuelles sur l'année 2021 :

- OCRe est le nom donné au programme mis en place par TE 47 pour **promouvoir la chaleur renouvelable et les énergies thermiques renouvelable** sur le territoire lot-et-garonnais. Le logo a été créé en interne ainsi que toute la charte graphique et les supports de communication associés.



- La marque **TÉMOB** quant à elle a été officiellement lancée lors de la réunion des Présidents des Syndicats Départementaux de la Région Nouvelle-Aquitaine (TENAQ). Ce **programme vise à promouvoir et développer la mobilité au BioGNV**. Une identité visuelle complète ainsi qu'un site Internet a été mis en place et cette marque a été protégée et déposée à l'INPI.



S'ADAPTER

La **première session des Commissions Territoriales d'Energie se sont déroulées au mois de mai** par visio-conférence. Ces dernières n'ont pas permis de réunir beaucoup d'élus. Toutefois, la session de réunions du mois de novembre, en présentiel, a permis de toucher deux fois plus d'élus.

FÉDÉRER LES AGENTS

Depuis la **première vague de COVID-19 en 2020** et les multiples périodes de confinement ou de télétravail, les agents n'avaient pas pu participer aux multiples événements tels que les Foulées du Petit Bleu, la course TACAN de nuit dans les rues agenaises ou encore le Challenge Mobilité. Les **réunions d'informations se sont faites par visio-conférence**.

En juillet 2021, les agents de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne ont pu se retrouver autour de plusieurs animations mises en place en interne : un repas FOOD-TRUCK dans la cour du Syndicat ainsi qu'une journée pétanque.



Depuis 2021, le service communication a également mis en place un partenariat avec la Ville d'Agen afin d'**offrir à chaque nouvel agent s'installant sur l'Agenais un kit de bienvenue** comprenant une publication « S'installer à Agen », un passeport de bienvenue avec des offres pour découvrir les lieux culturels et touristiques de l'agenais, des goodies ainsi que 2 places pour aller voir un match du SUA.

SENSIBILISER LES PLUS JEUNES

Parce que la **Transition Énergétique passe par l'éducation des plus jeunes**, TE 47 a organisé en 2021 la **cinquième édition du concours ECOLOUSTICS**.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école de Puymirol, lauréate de cette édition, ont pu visiter la Centrale Solaire au Sol de la commune de Réaup-Lisse. TE 47 a pu remercier et féliciter chaque enfant en leur remettant un kit comprenant quelques cadeaux et un diplôme de l'élève écocitoyen.



LE BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT EN 2021

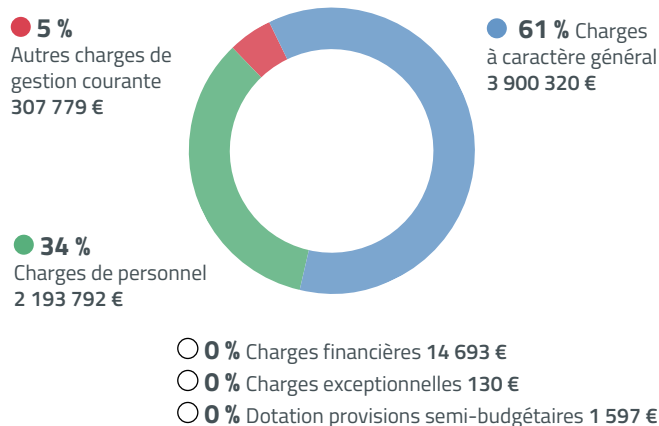
Le Syndicat gère 4 budgets : un budget principal et 3 budgets annexes dédiés respectivement aux prestations de service de l'éclairage public, aux installations de recharge des véhicules électriques (IRVE) et la production d'énergies renouvelables. Le Syndicat a dépensé un peu plus de 22 millions d'euros en 2021 :

6 418 312,03 € en fonctionnement et 16 294 694,34 € en investissement.

En parallèle, le Syndicat a encaissé un peu **plus de 31 millions d'euros de recettes**, avec respectivement 12 469 593,16 € en fonctionnement et 19 025 284,24 € en investissement.

LES DÉPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2021



Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat se sont élevées à 6 418 312,03 € pour l'exercice 2021.

Les charges à caractère général s'établissent à 3 900 320,00 € pour cet exercice, soit 61 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des charges courantes de la structure, avec néanmoins 3 grands postes de dépenses que sont la consommation d'électricité (bornes IRVE et éclairage public), la maintenance de l'éclairage (éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et signalisation lumineuse tricolore) et le fonctionnement des réseaux de chaleur (Aiguillon, Castillonnès et Lagarrigue).

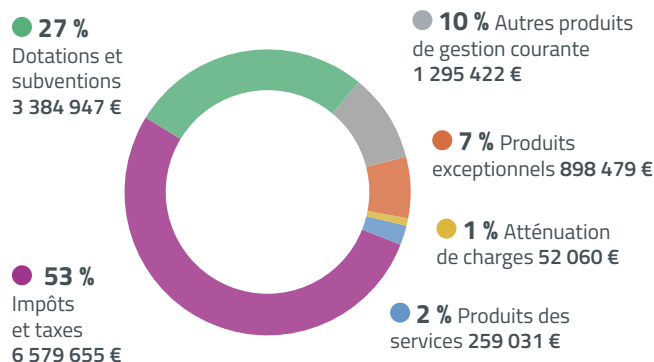
Les charges de personnel représentent 34 % des dépenses pour un montant total de 2 193 792,17 €.

Le chapitre 65 comprend les indemnités des élus, les subventions versées par le Syndicat (Fonds de Solidarité Logement par exemple), la participation au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique, la subvention annuelle au Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'Agenais, ainsi que la prise en charge du déficit du budget annexe IRVE.

Les charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des réseaux de chaleur d'Aiguillon et de Castillonnès (14 693,29 € en 2021).

Les charges exceptionnelles (129,91 €) et une provision semi-budgétaire au titre de la desserte en gaz des communes de Pindères et Beauziac (1 597,38 €) complètent ce panorama des dépenses réelles du Syndicat.

Les recettes réelles de fonctionnement en 2021



Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 12 469 593,16 € pour l'exercice 2021.

■ **La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité** représente à elle seule 53 % des recettes de fonctionnement du Syndicat pour un montant de 6 579 654,51 €. Elle repose sur les quantités consommées d'électricité par les usagers avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh). Elle s'établit par rapport à un barème :

- 0,75 euros par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles et consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance ≤ 36 kVa ;
- 0,25 euros par mégawattheure pour les installations d'une puissance > 36 kVa et ≤ 250 kVa.

Sur ce barème, s'applique un coefficient multiplicateur égal à 8,5.

■ 2^e poste de recettes, **les dotations et subventions** s'établissent à 3 384 946,83 € pour 2021. Il s'agit des contributions des communes liées à l'éclairage public (contribution pour travaux neufs, contribution pour la consommation d'électricité, forfait exploitation et maintenance), la contribution annuelle des communes de 0,22 € / habitant, et diverses subventions perçues par le Syndicat.

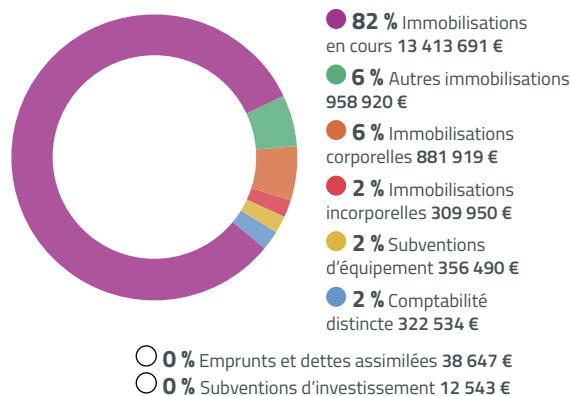
■ **Les redevances R1** versées par les concessionnaires au titre de l'électricité (1 069 053,21 €) et du gaz (114 512,13 €), la participation des autres Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine au fonctionnement du réseau MOBIVE et la prise en charge du déficit du budget annexe IRVE par le budget principal constituent la majorité des recettes encaissées au chapitre 75.

■ **La vente de chaleur, les abonnements et consommations** liés au réseau Mobive, la vente du cuivre ainsi que les redevances d'utilisation des réseaux d'électricité et d'éclairage public par d'autres opérateurs ont rapporté 259 031,36 € au titre des produits des services.

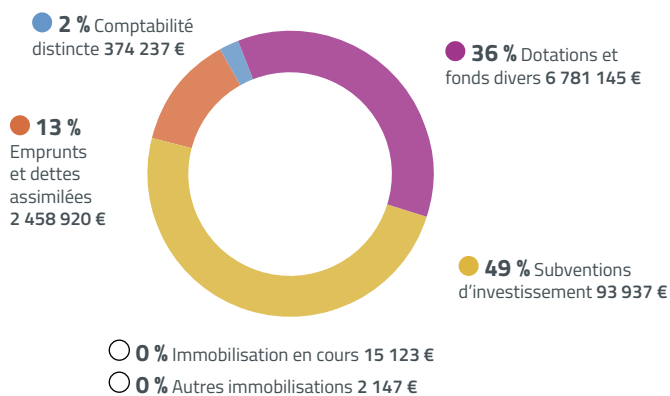
■ Enfin, des **opérations de régularisation d'écritures comptables** sur des exercices antérieurs (principalement pour récupérer le FCTVA sur les dépenses d'entretien et de maintenance de l'éclairage public) ont été menées en 2021 pour un montant de 898 478,70 €.

LES DÉPENSES ET LES RECETTES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dépenses réelles d'investissement en 2021



Recettes réelles d'investissement en 2021



En 2021, le Syndicat a dépensé **16 294 694,34 €** au titre de ses politiques d'investissement à l'échelle du Lot-et-Garonne.

- Sur ce montant, 13 413 691,12 € ont été consacrés majoritairement aux **réseaux d'électrification et d'éclairage public**.
- Les **travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications** s'établissent pour leur part à 322 533,54 € en 2021.
- Le Syndicat a versé 356 490,00 € de **subventions d'équipement** (chapitre 204) : 3 661,00 € au profit du Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'Agenais et le solde (352 829,00 €) en subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe de production des énergies renouvelables pour le financement des réseaux de chaleur d'Aiguillon et de Castillonès.
- Dans le même registre, des **avances de trésorerie** ont été versées du budget principal vers ce même budget annexe, là aussi au titre des réseaux de chaleur et du programme Territoire Solaire 47 (au chapitre 27 pour un montant de 958 920,10 €).
- Les **immobilisations incorporelles** (frais d'études, acquisition de logiciels, géoréférencement des réseaux, etc.) se sont établies à 309 950,44 € en 2021 (chapitre 20).
- Les **immobilisations corporelles** (matériel informatique, mobilier, véhicules, réseaux de chaleur) représentent 6 % du budget pour un montant de 881 919,17 € en 2021.

À noter enfin le remboursement du capital de l'emprunt sus-évoqué pour un montant de 38 646,80 €.

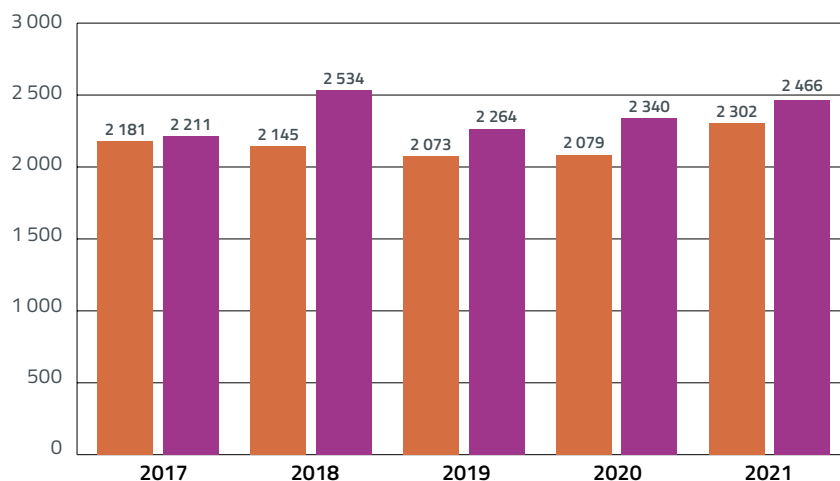
Concernant les recettes d'investissement, elles s'établissent à **19 025 284,24 €** pour l'exercice 2021.

- Le chapitre 10 « **dotations et fonds divers** », qui comprend l'affectation des résultats de l'exercice antérieur et le FCTVA, correspond à **36 % des recettes d'investissement** (soit 6 781 145,03 €).
- Les subventions et participations (chapitre 13) comprennent les **subventions du CAS-FACE** au titre de l'électrification, la redevance d'investissement R2 versée par Enedis, les participations versées par le concessionnaire (PCT, article 8), les fonds de concours et participations perçues auprès des communes et des tiers pour un montant total de 9 393 711,98 €.
- Le chapitre 16 « **emprunts et dettes assimilées** » comprend l'emprunt de 1,5 M€ consolidé auprès de la Caisse d'Épargne au terme de la phase de mobilisation pour le financement des réseaux de chaleur et les avances de trésorerie versées depuis le budget principal au budget annexe de production d'énergies renouvelables (958 920,10 €).
- Enfin, le chapitre budgétaire 45 « **comptabilité distincte** » retrace les recettes liées à l'enfouissement des réseaux de télécommunications (appels de fonds auprès des communes et des opérateurs de réseaux) : le montant s'établit 374 237,21 € en 2021.

ACTIVITÉ COMPTABLE DU SYNDICAT POUR L'EXERCICE 2021

Le Syndicat a émis 2 302 mandats de paiement et 2 466 titres exécutoires pour l'exercice 2021, en augmentation en volume respectivement de +10,73 % pour les dépenses et +5,38 % pour les recettes par rapport à l'exercice précédent.

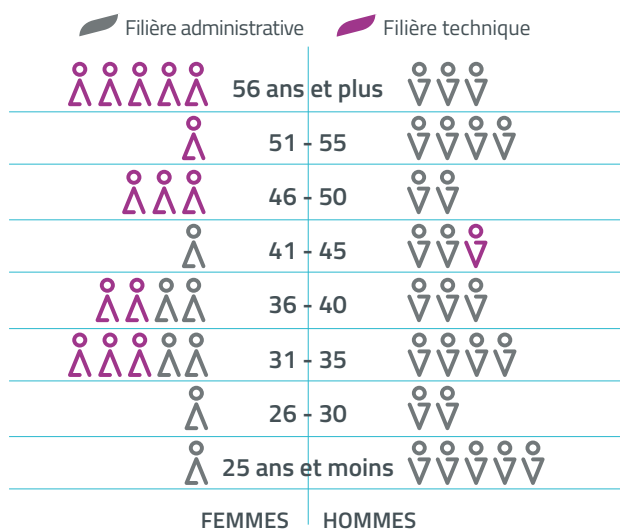
● Mandats
● Titres



L'ÉQUIPE ET LES MOYENS

Catégorie	Titulaires et stagiaires		Contractuel de droit public Contrat d'apprentissage		Nombre par catégorie	Répartition par sexe	
	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique		Homme	Femme
A	3	2	0	4	9	4	5
B	6	8	0	10	24	15	9
C	7	7	1	0	15	7	8
Total par filière	16	17	1	14	48	26	22
Total par Régime	33		15				
Total général	48					48	

Répartition de l'effectif par tranche d'âge



ACTION SOCIALE

Outre l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération Ageoise qui assure des prestations d'aides diverses, TE 47 a mis en œuvre en 2013 la participation employeur pour la prévoyance, considérée comme un véritable progrès social en faveur des agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé.

En 2014, TE 47 a également mis en œuvre la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit des contrats labellisés sur le risque santé ainsi que la mise en place d'un dispositif de titres restaurants pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public et de droit privé.

Au 31 décembre 2021

Actions sociales	Nombre d'agents	Participation financière TE 47
Comité d'œuvres sociales COS	41	12 701,00 €
Titres restaurants	46	20 387,50 €
Participation employeur santé	29	6 947,20 €
Participation employeur prévoyance	33	5 516,00 €

TE 47 a adopté le règlement de télétravail des agents de TE 47 par délibération n° 2021-297-AGDC en date du 13 décembre 2021.

TE 47 a adopté la mise en place du forfait télétravail des agents de TE 47 par délibération n° 2021-298-AGDC en date du 13 décembre 2021.

AU 31 DÉCEMBRE 2021, L'EFFECTIF DE TE 47 EST DE 48 AGENTS :

- 33 agents fonctionnaires territoriaux
- 13 agents contractuels de droit public dont 2 CDI
- 2 agents en contrat d'apprentissage

ABSENTÉISME

Répartition de l'absentéisme par nombre de jours



FORMATION

TE 47 a adopté un nouveau règlement de formation en 2018. Dans ce cadre et en fonction des objectifs fixés dans le plan de formation, les agents ont bénéficié de 143 jours de formation au titre de l'année 2021, dispensées par le CNFPT, la FNCCR, l'ADEME et d'autres organismes spécialisés dans les différents domaines d'intervention de TE 47.

TE 47 a également adopté le Plan de Formation Mutualisé (PFM) en territoire Agenais proposé par l'antenne CNFPT d'Agen.

Actions de formation de perfectionnement - Prévention

Formation Prévention et Secours Civique Niveau 1 (PSC1)

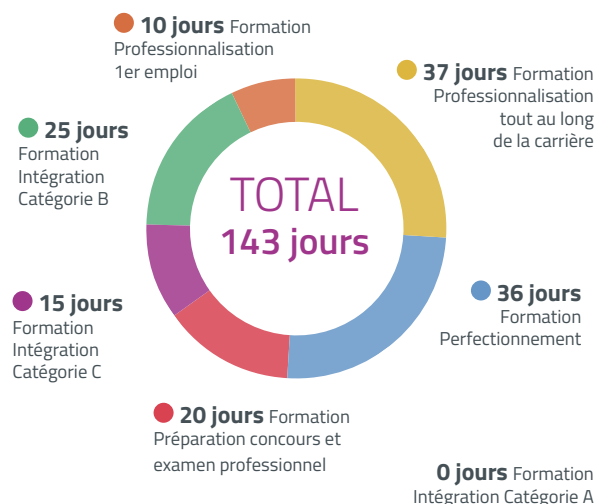
35 agents sur 3 jours

Formation Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

5 agents sur 1 jour

Formation Incendie de 2 heures : 21 agents sur 1 jour

Nombre de jours par catégories de formation



LES MOUVEMENTS ET CARRIÈRES DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

PÔLE RESSOURCES

- Renouvellement de contrat jusqu'au 30 avril 2022 d'un adjoint technique, gestionnaire DT-DICT

- Recrutement contractuel en CDD d'un an, au 1^{er} juin 2021, d'un technicien informatique

- Titularisation au 1^{er} septembre 2021 d'un adjoint administratif, assistant comptable et financier

- Avancement de grade au 1^{er} décembre 2021 d'un adjoint technique principal de 1^{re} classe, agent d'entretien

PÔLE JURIDIQUE

- Titularisation au 15 avril 2021 d'un rédacteur territorial, gestionnaire marchés publics

- Nomination d'un stagiaire au 1^{er} octobre 2021, adjoint administratif, archiviste

- Titularisation au 1^{er} décembre 2021 d'un rédacteur territorial, assistante juridique

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Recrutement remplacement congé maternité du 4 janvier 2021 au 6 août 2021 d'une assistante administrative

- Nomination au 1^{er} avril 2021 d'un adjoint technique principal de 2^e classe titulaire, chargé d'affaires EP suite à la réussite d'un concours

- Renouvellement d'un CDD d'un an au 30 novembre 2021, d'un technicien principal de 2^e classe, chargée d'affaires EP

- Nomination au 1^{er} décembre 2021 d'un agent de maîtrise stagiaire, chargé d'affaires EP, suite à la réussite d'un concours

- Titularisation au 1^{er} décembre 2021 d'un rédacteur territorial, assistant administrative

PÔLE ÉNERGIE

- Renouvellement en CDD d'un an au 1^{er} mai 2021, d'un technicien, économe de flux

- Titularisation au 1^{er} juillet 2021 d'un adjoint technique, chargé de mission rénovation énergétique

- Démission au 13 août 2021 d'un adjoint technique titulaire, chargé de mission photovoltaïque

- Recrutement d'un stagiaire de l'enseignement du 6 avril 2021 au 25 juin 2021, photovoltaïque et maîtrise de l'énergie

- Recrutement en CDD de trois mois au 1^{er} juillet 2021 d'un technicien territorial, chargé de mission développement photovoltaïque

- Recrutement en CDD d'un an au 1^{er} octobre 2021 d'un technicien territorial, chargé de mission développement photovoltaïque

- Recrutement d'un stagiaire de l'enseignement du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021, accompagnement développement opérations de réseaux de chaleur

- Recrutement au 1^{er} juin 2021 en contrat de projet de 2 ans, d'un technicien, économe de flux énergétiques

- Démission au 27 août 2021 en contrat de projet de 2 ans, d'un technicien, économe de flux énergétiques

- Recrutement au 1^{er} octobre 2021 en contrat de projet de 2 ans, d'un technicien, économe de flux énergétiques

- Avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel au 1^{er} décembre 2021 d'un adjoint administratif principal de 2^e classe, assistant administrative

- Nomination d'un stagiaire technicien territorial, conseiller énergie, suite à la réussite d'un concours au 1^{er} décembre 2021

- Démission au 15 octobre 2021 d'un ingénieur contractuel, chargé de développement énergies thermiques renouvelables

- Départ pour fin de contrat au 17 décembre 2021 d'un technicien territorial, chargé de mission PCAET

- Contrat d'apprentissage du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022, d'un élève en licence professionnelle des métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie climatique

- Contrat d'apprentissage du 4 octobre 2021 au 30 septembre 2024, d'un élève ingénieur généraliste

PÔLE ÉLECTRIFICATION RURALE

- Départ par voie de mutation après titularisation au 25 mai 2021 d'un adjoint technique, chargé d'affaires ER

- Recrutement contractuel en CDD d'un an au 1^{er} juillet 2021 d'un technicien principal de 2^e classe, responsable adjoint ER/TEL

- Recrutement contractuel en CDD d'un an au 1^{er} octobre 2021 d'un technicien, chargé d'affaires ER

- Avancement de grade au 1^{er} décembre 2021 d'un technicien principal de 2^e classe, chargé d'affaires ER

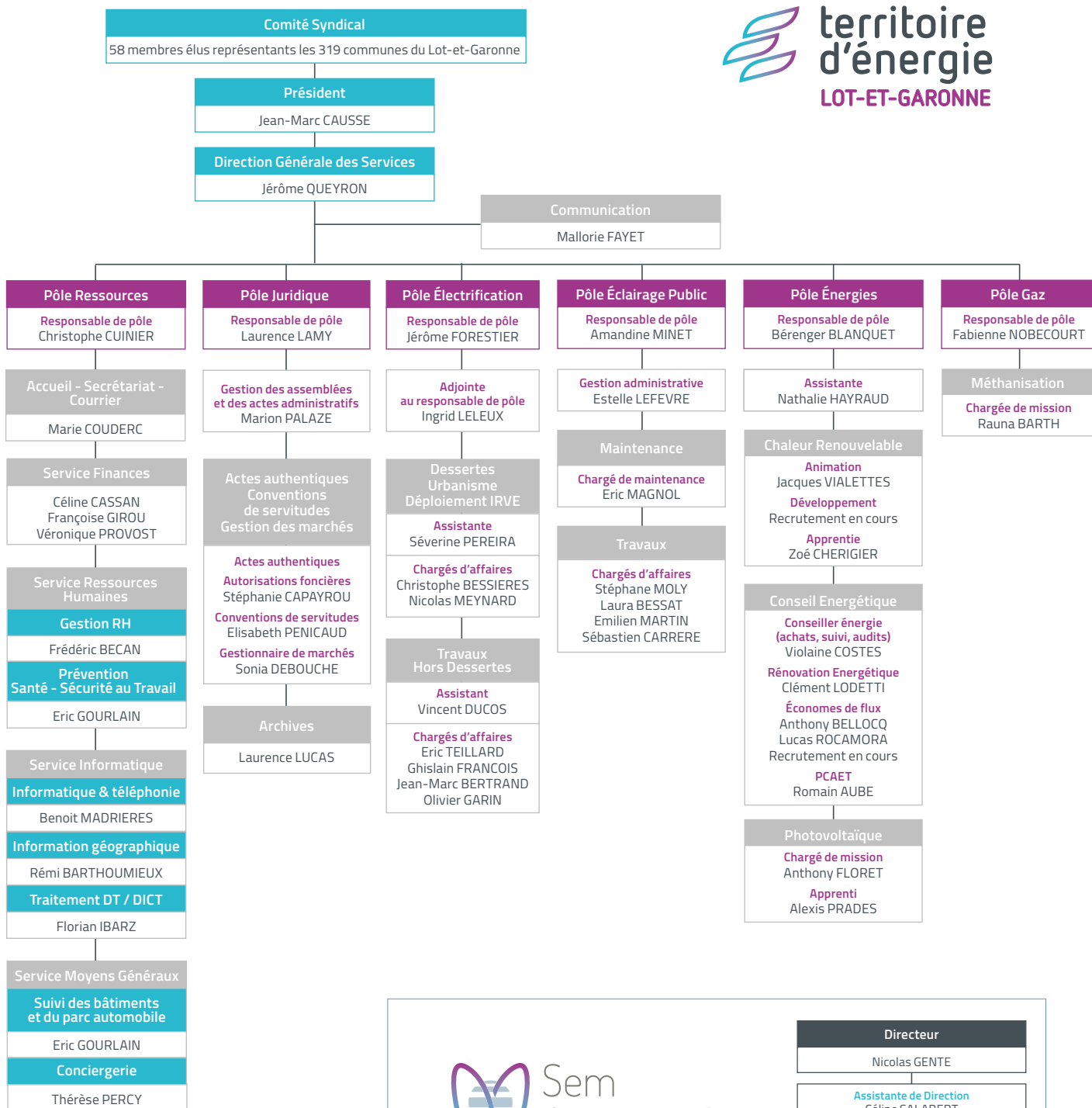
- Avancement de grade au 1^{er} décembre 2021 d'un adjoint administratif principal de 1^{re} classe, assistant administratif

PÔLE GAZ

- Recrutement en contrat de projet 36 mois au 1^{er} mai 2021 d'un ingénieur, chargé de développement Biogaz

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE TE 47

AU 31 DÉCEMBRE 2021



SEM AVERGIES

La Société d'Économie Mixte (SEM) AVERGIES a été **créée le 29 avril 2019**
à l'initiative de TE 47 et de ses co-actionnaires, Séolis PROD,
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et Crédit Agricole Aquitaine.

Elle a vocation à **investir** dans des projets visant à **développer**
les énergies renouvelables en Lot-et-Garonne : solaire, biogaz,
méthanisation, biomasse.



ACTIVITÉ DE LA SEM AVERGIES

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

2021 : un résultat financier en progression avec l'objectif d'arriver à dégager un résultat positif en 2022

Résultat net			Chiffre d'affaires net			Actif		
2020	2021	2022 Prév.	2020	2021	2022 Prév.		2020	2021
- 258 167 €	- 105 546 €	60 000 €	28 000 €	91 350 €	270 000 €	Actif immobilisé	397 160 €	2 189 184 €
Charges d'exploitation			Produits financiers			Actif circulant	4 704 093 €	2 792 934 €
289 487 €	263 619 €	310 000 €	3 025 €	60 423 €	100 000 €	Actif total	5 101 253 €	4 982 118 €

PORTEFEUILLE DE PROJETS CONSTRUITS OU PRÊTS À CONSTRUIRE AU 31 AVRIL 2022

Un portefeuille de projets construits ou prêts à construire représentant 3 % de la consommation départementale d'électricité et de gaz du département : 11 GWh/an

Solaire	Biogaz	Biomasse	BioGNV
40 MWc dont 50 % sur bâtiments ou ombrières	injecté dans le réseau par les méthaniseurs en développement (3)		2 stations de distributions
48 GWh/an	47 GWh/an	15 GWh/an	110 GWh/an
Consommation résidentielle de 32 000 personnes *valeur de consommation électrique moyenne hors chauffage et eau chaude sanitaire par personne et par an = 1500 kWh ref	Consommation de 5 000 Voitures ou 100 Poids Lourds BioGNV		3 % de la consommation d'électricité et de gaz du département (3 636 GWh en 2020 ref)

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Mise en service de la centrale solaire au sol de Réaup-Lisse d'une puissance de 15 MWc dont Avergies est coactionnaire à hauteur de 47,5 %.
- Engagement du partenariat avec Valorizon pour la couverture des centres de stockage de déchets de Nicole et Monflanquin.
- Prise de participation dans les projets de méthanisation Methalbret à Mezin et Metha Alliance à Sainte-Colombe-du-Villeneuveois.
- Ouverture de la station de distribution de BioGNV à Damazan. Maintien de prix bas malgré l'envolée des prix sur le marché du gaz grâce à un sécurisation de l'approvisionnement sur le long terme.



Décision du Président**2021-001-AGDP** • 11/01/21

Commande publique - Contrat d'entretien de la chaufferie à bois déchiqueté sur la commune de Lagarrigue
Dépôt en Préfecture : 15/01/21

2021-002-AGDP • 12/01/21

Commande publique - Adhésion au CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Energie) pour l'année 2021
Dépôt en Préfecture : 15/01/21

2021-003-AGDP • 13/01/21

Commande publique - Acquisition d'un ordinateur portable pour le Directeur Général des Services de TE 47
Dépôt en Préfecture : 15/01/21

2021-012-AGDP • 18/01/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur le recyclage des supports béton ou bois déposés en Lot-et-Garonne dans le cadre de travaux d'électrification (LOT N° 1)
Dépôt en Préfecture : 21/01/21

2021-013-AGDP • 18/01/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur le recyclage des supports béton ou bois déposés en Lot-et-Garonne dans le cadre de travaux d'électrification (LOT N° 2)
Dépôt en Préfecture : 21/01/21

2021-014-AGDP • 18/01/21

Commande publique - Travaux de carrosserie sur deux véhicules de service de TE 47
Dépôt en Préfecture : 21/01/21

2021-015-AGDP • 25/01/21

Commande publique - Renouvellement du logiciel de sauvegarde Véritas Backup Exec pour le serveur informatique
Dépôt en Préfecture : 27/01/21

2021-016-AGDP • 04/02/21

Commande publique - Abonnement internet 4G pour la Gestion Technique Centralisée et la vidéosurveillance de la chaufferie d'Aiguillon
Dépôt en Préfecture : 05/02/21

2021-019-AGDP • 09/02/21

Commande publique - Acquisition de tablettes numériques et de claviers pour les membres du Comité Syndical de TE 47, pour la dématérialisation des convocations aux réunions
Dépôt en Préfecture : 11/02/21

2021-020-AGDP • 09/02/21

Commande publique - Raccordement électrique de la centrale photovoltaïque de Monbahus
Dépôt en Préfecture : 11/02/21

2021-021-AGDP • 09/02/21

Commande publique - Raccordement électrique de la centrale photovoltaïque de Saint Jean de Duras
Dépôt en Préfecture : 11/02/21

2021-022-AGDP • 09/02/21

Commande publique - Raccordement électrique de la centrale photovoltaïque de Saint Eutrope de Born
Dépôt en Préfecture : 11/02/21

2021-023-AGDP • 12/02/21

Commande publique - Livraison de plaquettes forestières pour la chaufferie d'Aiguillon
Dépôt en Préfecture : 12/02/21

2021-024-AGDP • 15/02/21

Commande publique - Renouvellement d'un pack d'unités de publication de marchés publics sur Marchés Online
Dépôt en Préfecture : 18/02/21

2021-045-AGDP • 24/02/21

Commande publique - Raccordement électrique de la centrale photovoltaïque de Monflanquin (tennis)
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-046-AGDP • 24/02/21

Commande publique - Raccordement électrique de la centrale photovoltaïque de Agnac
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-052-AGDP • 08/03/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la location de 3 véhicules de service (Citroën C3)
Dépôt en Préfecture : 30/03/21

2021-089-AGDP • 01/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur le contrôle technique dans le cadre de la réalisation de 9 centrales solaires photovoltaïques en toiture
Dépôt en Préfecture : 02/04/21

2021-090-AGDP • 01/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur des missions SPS dans le cadre de la réalisation de 8 centrales solaires photovoltaïques en toiture
Dépôt en Préfecture : 02/04/21

2021-091-AGDP • 02/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur des travaux de peinture au plafond de la chaufferie bois de Castillonès
Dépôt en Préfecture : 02/04/21

2021-092-AGDP • 09/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire de Covid-19 auprès de l'Agglomération d'Agen
Dépôt en Préfecture : 09/04/21

2021-093-AGDP • 16/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur une mission d'assistance au contrôle des concessions de services publics de gaz de TE 47
Dépôt en Préfecture : 19/04/21

2021-094-AGDP • 19/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'achat de 3 ordinateurs portables pour les agents de TE 47
Dépôt en Préfecture : 23/04/21

2021-095-AGDP • 19/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la commande de 2 licences antivirus Client Fsecure
Dépôt en Préfecture : 23/04/21

2021-096-AGDP • 21/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'achat d'un traceur (imprimante grand format) pour les services techniques de TE 47 avec garantie 5 ans
Dépôt en Préfecture : 23/04/21

2021-100-AGDP • 28/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur un contrat d'assurance pour la chaufferie d'Aiguillon
Dépôt en Préfecture : 30/04/21

2021-101-AGDP • 29/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la formation de trois agents de TE 47 à la géothermie de surface
Dépôt en Préfecture : 03/05/21

2021-102-AGDP • 30/04/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la formation de huit agents de TE 47 sur les évolutions normatives et technologiques de constructions d'ouvrage DP, HTA/BT
Dépôt en Préfecture : 03/05/21

2021-103-AGDP • 05/05/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise des infrastructures télécom et des redevances due par les opérateurs télécom (RODP et redevances locales des fourreaux)
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-104-AGDP • 07/05/21

Commande publique - Décision du Président portant sur les modifications des fonctionnalités du logiciel technique de TE 47
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-130-AGDP • 19/05/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'acquisition d'un pack de publication de trois annonces de recrutement sur «web emploi public»
Dépôt en Préfecture : 27/05/21

2021-131-AGDP • 08/06/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'acquisition d'un logiciel de calculs thermiques pour les audits énergétiques et formation de trois agents
Dépôt en Préfecture : 09/06/21

2021-132-AGDP • 09/06/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la recherche d'antériorité sur le nom commercial Mobio gaz et dépôt à l'INPI
Dépôt en Préfecture : 10/06/21

2021-133-AGDP • 10/06/21

Commande publique - Décision du Président portant sur l'intervention d'un cordiste dans le cadre de travaux d'éclairage public en hauteur à Saint Barthélémy d'Agenais
Dépôt en Préfecture : 11/06/21

2021-158-AGDP • 07/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la réalisation d'un test de reprise thermique et MOE pour une sonde test, dans le cadre du projet de géothermie à Damazan
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-165-AGDP • 15/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur des travaux coordonnés de génie civil d'éclairage public à Monflanquin
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-166-AGDP • 27/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la création d'une plateforme de marque TEMOB, dans le cadre du réseau régional des stations BioGNV
Dépôt en Préfecture : 29/07/21

2021-167-AGDP • 27/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la réalisation d'un site internet régional TEMOB, dans le cadre du réseau régional des stations BioGNV
Dépôt en Préfecture : 29/07/21

2021-168-AGDP • 27/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur la conception graphique du rapport d'activité 2020 de TE 47
Dépôt en Préfecture : 29/07/21

2021-169-AGDP • 27/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur une étude de faisabilité de la valorisation du biogaz de l'ISDND de Monflanquin
Dépôt en Préfecture : 29/07/21

2021-170-AGDP • 30/07/21

Commande publique - Décision du Président portant sur une étude géotechnique de conception pour l'implantation de quatre mâts d'éclairage public sur le terrain de rugby de Sainte-Bazeille
Dépôt en Préfecture : 02/08/21

2021-171-AGDP • 03/08/21

Commande publique - Fourniture et pose d'un abri terrasse pour les locaux de TE 47
Dépôt en Préfecture : 04/08/21

2021-172-AGDP • 04/08/21

Commande publique - Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Casseneuil
Dépôt en Préfecture : 04/08/21

2021-173-AGDP • 09/08/21

Commande publique - Travaux coordonnés de génie civil : tranchées pour éclairage public à Castillonès
Dépôt en Préfecture : 10/08/21

2021-174-AGDP • 09/08/21

Commande publique - Contrat d'assurance de la chaufferie de Castillonès
Dépôt en Préfecture : 10/08/21

2021-175-AGDP • 23/08/21

Commande publique - Acquisition d'un pack de publication de trois annonces de recrutement sur web emploi public
Dépôt en Préfecture : 25/08/21

2021-176-AGDP • 25/08/21

Commande publique - Conception et suivi des travaux de mise en lumière des remparts et du Château d'eau de Tournon d'Agenais
Dépôt en Préfecture : 26/08/21

2021-177-AGDP • 31/08/21

Commande publique - Modification des fonctionnalités du logiciel SIG XMAP
Dépôt en Préfecture : 02/09/21

2021-178-AGDP • 02/09/21

Commande publique - Mise en place d'un sonde géothermique au groupe scolaire de Damazan
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-179-AGDP • 03/09/21

Commande publique - Travaux coordonnés de génie civil : éclairage place de l'Eglise à Saint Etienne de Fougères
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-193-AGDP • 08/09/21

Commande publique - Organisation du séminaire des Présidents TENAQ à Buzet-sur-Baise
Dépôt en Préfecture : 13/09/21

2021-194-AGDP • 08/09/21

Commande publique - Accompagnement de la procédure de délégation de service public pour la distribution de gaz naturel sur la commune de Cancon et ses alentours
Dépôt en Préfecture : 13/09/21

2021-195-AGDP • 13/09/21

Commande publique - Modification des fonctionnalités du logiciel technique de TE 47
Dépôt en Préfecture : 14/09/21

2021-196-AGDP • 17/09/21

Commande publique - Travaux coordonnés de génie civil : tranchées pour éclairage public à Bias, parvis salle Mourgues
Dépôt en Préfecture : 23/09/21

2021-197-AGDP • 17/09/21

Commande publique - Adhésion de TE 47 à l'ATEE dans le cadre du développement des énergies renouvelables, notamment la méthanisation
Dépôt en Préfecture : 23/09/21

2021-221-AGDP • 06/10/21

Commande publique - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la supervision des diagnostics réalisés dans le cadre des installations photovoltaïques sur des bâtiments communaux (7 sites)
Dépôt en Préfecture : 07/10/21

2021-222-AGDP • 07/10/21

Commande publique - Modification du contrat de location d'un véhicule de service électrique : Nissan Leaf Business 40kWh
Dépôt en Préfecture : 08/10/21

2021-223-AGDP • 07/10/21

Commande publique - Nettoyage des vitres des bâtiments de TE 47
Dépôt en Préfecture : 08/10/21

2021-224-AGDP • 08/10/21

Commande publique - Prestations d'étude, de programmation et de mise en service d'un carrefour à feux à Casteljalous
Dépôt en Préfecture : 14/10/21

2021-225-AGDP • 11/10/21

Commande publique - Contrat d'assurance des installations photovoltaïques en toiture de Prayssas et du Mas d'Agenais
Dépôt en Préfecture : 14/10/21

2021-226-AGDP • 19/10/21

Commande publique - Travaux de rénovation électrique dans les bâtiments de TE 47
Dépôt en Préfecture : 21/10/21

2021-239-AGDP • 25/10/21

Commande publique - Avenant de transfert de la procédure adaptée portant sur l'émission, la fourniture et la livraison de titres-restaurant
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

AR Prefecture

44 - ACTIVITÉS CONNEXES - Rapport d'activité - Territoire d'énergie

047-214700049-20221130-2022_083-DE
Recu le 02/12/2022

2021-240-AGDP • 25/10/21

Commande publique - Procédure adaptée : fourniture de matériel informatique (lots 1 et 2)
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-241-AGDP • 25/10/21

Commande publique - Utilisation de la plateforme internet facilitant les obligations de maître d'ouvrage imposés par le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-242-AGDP • 29/10/21

Commande publique - Abonnement internet 4G pour la Gestion Technique Centralisée et la vidéosurveillance de la chaufferie de Castillonnes
Dépôt en Préfecture : 29/10/21

2021-264-AGDP • 10/11/21

Commande publique - Veille juridique de la marque déposée MOBIVE pour l'année 2022
Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-265-AGDP • 19/11/21

Commande publique - Travaux coordonnés de génie civil : fournitures et pose de massifs béton pour l'éclairage public sur la RN21 à Castillonnes
Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-266-AGDP • 25/11/21

Commande publique - Acquisition d'un pack de publication de trois annonces de recrutement sur web emploi public
Dépôt en Préfecture : 19/11/21

2021-267-AGDP • 25/11/21

Commande publique - Accompagnement technique pour le raccordement de la Maison de Santé au réseau de chaleur de Castillonnes
Dépôt en Préfecture : 25/11/21

2021-268-AGDP • 25/11/21

Commande publique - Achat d'équipements de protection individuelle pour les agents de TE 47
Dépôt en Préfecture : 25/11/21

2021-273-AGDP • 30/11/21

Commande publique - Insertion publicitaire dans un magazine hors-série spécialisé dans les énergies renouvelables
Dépôt en Préfecture : 01/12/21

2021-274-AGDP • 01/12/21

Commande publique - Achat d'une étuve pour le contrôle du taux d'humidité des échantillons de plaquettes bois dans le cadre de la mission d'animation Bois-Energie
Dépôt en Préfecture : 03/12/21

2021-275-AGDP • 02/12/21

Commande publique - Organisation de la réunion du Comité Syndical du 13 décembre 2021
Dépôt en Préfecture : 03/12/21

2021-276-AGDP • 02/12/21

Commande publique - Travaux coordonnés de génie civil : éclairage public à Bias, secteur Lasnauzes
Dépôt en Préfecture : 03/12/21

2021-277-AGDP • 02/12/21

Commande publique - Impression et routage du rapport d'activité 2020 de TE 47
Dépôt en Préfecture : 03/12/21

2021-278-AGDP • 03/12/21

Commande publique - Contrat de maintenance informatique Flexi'cap de 11 unités
Dépôt en Préfecture : 09/12/21

2021-279-AGDP • 09/12/21

Commande publique - Contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir
Dépôt en Préfecture : 09/12/21

2021-280-AGDP • 09/12/21

Commande publique - Mission de conception et suivi du projet de mise en lumière de la Mairie de Castelmoron
Dépôt en Préfecture : 09/12/21

2021-281-AGDP • 09/12/21

Commande publique - Organisation annuelle d'un réunion de présentation des vœux à l'attention des agents de TE 47
Dépôt en Préfecture : 10/12/21

2021-282-AGDP • 10/12/21

Commande publique - Contrat de maintenance et d'entretien de l'équipement des lots de TE 47
Dépôt en Préfecture : 14/12/21

2021-283-AGDP • 10/12/21

Commande publique - Achat d'appareils de mesure pour le service Energie de TE 47
Dépôt en Préfecture : 14/12/21

2021-300-AGDP • 17/12/21

Commande publique - Procédure adaptée : assurance de la flotte automobile de TE 47
Dépôt en Préfecture : 23/12/21

2021-301-AGDP • 24/12/21

Commande publique - Mise sous pli et affranchissement dans le cadre de la diffusion du schéma directeur Gaz 2021-2026 de TE 47
Dépôt en Préfecture : 27/12/21

2021-302-AGDP • 27/12/21

Domaine et patrimoine - Vente de la parcelle cadastrée à la section AA numéro 82 sur la commune du Passage d'Agen à M. et Mme Leriche
Dépôt en Préfecture : 28/12/21

2021-303-AGDP • 30/12/21

Commande publique - Contrat de maintenance corrective et d'assistance téléphonique du logiciel d'affaires de TE 47
Dépôt en Préfecture : 03/01/22

Délibération du Bureau

2021-004-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : expub Naresse à Mazières Naresse
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-005-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : dissimulation église et Lalande à Saint Sylvestre sur Lot
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-006-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : avenue Léon Blum à Fumel
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-007-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : impasse des Acacias à Nérac
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-008-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : secteur PC500 à Nérac
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-009-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : route de Pindères à pompogne
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-010-AGDB • 18/01/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rénovation LED bourg à Beauziac
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-011-AGDB • 18/01/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur l'exploitation et la maintenance des chaufferies bois d'Aiguillon et de Castillonnes
Dépôt en Préfecture : 18/01/21

2021-017-AGDB • 08/02/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Aiguillon : avenants de prolongation des délais d'exécution
Dépôt en Préfecture : 08/02/21

2021-018-AGDB • 08/02/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Castillonnes : avenants au lots 6 et 7
Dépôt en Préfecture : 08/02/21

2021-047-AGDB • 15/03/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : AMPUB Mairie Lacardayre à Massels
Dépôt en Préfecture : 15/03/21

2021-048-AGDB • 15/03/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur des travaux de création de centrales solaires photovoltaïques en toiture et renforcements structurels
Dépôt en Préfecture : 15/03/21

2021-049-AGDB • 15/03/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur l'approvisionnement en bois déchiqueté de trois chaufferies de TE 47
Dépôt en Préfecture : 15/03/21

2021-050-AGDB • 15/03/21

Commande publique - Avenants à la procédure adaptée portant sur la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Aiguillon (lots 1, 2, 3 et 6)
Dépôt en Préfecture : 15/03/21

2021-051-AGDB • 15/03/21

Commande publique - Avenants à la procédure adaptée portant sur la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Castillonnes (lots 3, 4, 7)
Dépôt en Préfecture : 15/03/21

2021-097-AGDB • 26/04/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : TJ bourg à Thézac
Dépôt en Préfecture : 27/04/21

2021-098-AGDB • 26/04/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : AMPUB bourg à Lacaussade
Dépôt en Préfecture : 27/04/21

2021-099-AGDB • 26/04/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rénovation EP à Savignac sur Leyze
Dépôt en Préfecture : 27/04/21

2021-134-AGDB • 14/06/21

Finances locales - fonds de concours
Délibération du bureau portant sur le financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement BT place du Dominé à Lamontoie
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-135-AGDB • 14/06/21

Finances locales - fonds de concours
Délibération du bureau portant sur le financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : aménagement de la traversée du bourg à Xaintraillies
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-136-AGDB • 14/06/21

Finances locales - fonds de concours
Délibération du bureau portant sur le financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rue du centre PL 201 à Xaintraillies
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-137-AGDB • 14/06/21

Finances locales - fonds de concours
Délibération du bureau portant sur le financement de travaux de signalisation lumineuse par des fonds de concours : aménagement de feux tricolore salle des fêtes à Pinel-Hauterive
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-138-AGDB • 14/06/21

Commande publique - Délibération du bureau portant sur la procédure adaptée pour la coordination SPS d'opérations réalisées ou coordonnées par TE 47
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-139-AGDB • 14/06/21

Commande publique
Délibération du bureau sur des avenants à la procédure adaptée pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Castillonnes
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-140-AGDB • 14/06/21

Commande publique - Délibération du bureau sur des avenants à la procédure adaptée pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Aiguillon
Dépôt en Préfecture : 15/06/21

2021-159-AGDB • 12/07/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : lotissement Guillemon à Laugnac
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-160-AGDB • 12/07/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : candélabres solaires au lavoir à Laroque-Timbaut
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-161-AGDB • 12/07/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : effacement EP Impasse des Grives à Pompogne
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-162-AGDB • 12/07/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rénovation leds à Pujols
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-163-AGDB • 12/07/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rénovation des axes principaux à Sainte-Livrade-sur-Lot
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-164-AGDB • 12/07/21

Commande publique - Procédure adaptée portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'infrastructures de charge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine (lots 2, 3, 4 et 5)
Dépôt en Préfecture : 16/07/21

2021-180-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement Sonnet à Aubiac
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-181-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement Mourat à Aubiac
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-182-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement Laparre à Aubiac
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-183-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : dissimulation rue Dorée Haras à Villeneuve sur Lot
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-184-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement Fontaine à Xaintraillies
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-185-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement impasse des Grives à Pompogne
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-186-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : extension Aux Sables à
Grezet Cavanhan
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-187-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public
par des fonds de concours : horloges
astronomiques à Laroque Timbaut
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-188-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : extension impasse
Beljouan à Laroque Timbaut
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-189-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : armoire 1700 à Pujols
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-190-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : mise en conformité des
points de commande à Fumel
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-191-AGDB • 06/09/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public
par des fonds de concours : rue E Barthe et G
Kuntz à Fumel
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-192-AGDB • 06/09/21

Commande publique - Avenant de transfert
des lots 1 et 2 de la procédure adaptée portant
sur une mission d'assistance à l'élaboration
et la mise en œuvre de PCAET à destination
d'EPCI de Lot-et-Garonne
Dépôt en Préfecture : 07/09/21

2021-227-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : effacement au Pinqua à Agnac
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-228-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification
par des fonds de concours : dissimulation
Peyremathieu à Condezaygues
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-229-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : effacement Labatisse
à Montgaillard
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-230-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : effacement Biran à
Montgaillard
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-231-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : dissimulation La Halle
à Monflanquin
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-232-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : effacement bourg à
Pindères
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-233-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : résidence du Château
à Condezaygues
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-234-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public
par des fonds de concours : remplacement
luminaires à Condezaygues
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-235-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public
par des fonds de concours : dissimulation La
Halle à Monflanquin
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-236-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : bourg à Montgaillard
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-237-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : abris scolaires à St
Romain le Noble
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-238-AGDB • 25/10/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage
d'infrastructures sportives par des fonds de
concours : terrain de pétanque à Ste Livrade
sur Lot
Dépôt en Préfecture : 25/10/21

2021-269-AGDB • 29/11/21

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : effacement route de
la Gourgue à Nicole
Dépôt en Préfecture : 29/11/21

2021-270-AGDB • 29/11/21

Commande publique - Avenant n° 1 au lot
n° 1 de la procédure adaptée portant sur les
missions de maîtrise d'œuvre de centrales
solaires photovoltaïques en toiture et
d'études structures
Dépôt en Préfecture : 29/11/21

2021-271-AGDB • 29/11/21

Commande publique - Procédure adaptée
portant sur les mandats de maîtrise d'ouvrage
d'opérations de création d'installations à
énergie renouvelable associées à un réseau de
distribution de chaleur
Dépôt en Préfecture : 29/11/21

Délibération du Comité**2021-025-AGDC** • 22/02/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu
des délégations accordées au Président
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-026-AGDC • 22/02/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu
des délégations accordées au Bureau Syndical
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-027-AGDC • 22/02/21

Institutions et vie politique - Création d'un
comité de pilotage et d'une commission
d'attribution des aides dans le cadre du
Contrat d'Objectif Territorial
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-028-AGDC • 22/02/21

Institutions et vie politique - Approbation
des transferts de compétences optionnelles
demandés par des communes membres
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-029-AGDC • 22/02/21

Finances locales - Modification des modalités
financières d'exercice de la compétence
optionnelle « éclairage des infrastructures
sportives » et adaptation du guide des CTAF
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-030-AGDC • 22/02/21

Finances locales - Modification des modalités
financières d'exercice de la compétence
optionnelle « signalisation lumineuse
tricolore » et adaptation du guide des CTAF
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-031-AGDC • 22/02/21

Finances locales - Modification des modalités
financières d'exercice de la compétence
optionnelle « éclairage public » et adaptation
du guide des CTAF
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-032-AGDC • 22/02/21

Finances locales - Débat d'Orientations
Budgétaires 2021
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-033-AGDC • 22/02/21

Commande publique - Avenant n° 6 à la
convention de concession pour la distribution
publique de gaz naturel : intégration de la ville
de Casteljaloux
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-034-AGDC • 22/02/21

Commande publique - Participation de TE 47
au prochain marché de fourniture d'électricité
et de gaz dans le cadre du groupement de
commandes pour l'achat d'énergies et de
travaux, fournitures, services en matière
d'efficacité et d'exploitation énergétique, porté
par les syndicats départementaux d'énergies
de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-035-AGDC • 22/02/21

Commande publique - Participation de
TE 47 au prochain marché de prestations
intellectuelles relatives aux énergies
renouvelables coordonné par le SYDEC
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-036-AGDC • 22/02/21

Commande publique - Participation de TE 47
à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA
dans le cadre du groupement des syndicats
d'énergies de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-037-AGDC • 22/02/21

Commande publique - Avenant à la convention
portant sur la maintenance d'éclairage public
et d'éclairage d'infrastructures sportives avec
la CCBHAP
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-038-AGDC • 22/02/21

Commande publique - Convention de
partenariat avec l'AREC portant sur la fourniture
de données énergie et gaz à effet de serre
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-039-AGDC • 22/02/21

Finances locales - Modification du règlement
de service pour le réseau de chaleur urbain
(RCU) d'Aiguillon et de la police d'abonnement
multipartite
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-040-AGDC • 22/02/21

Finances locales
Modification du règlement de service pour le
réseau de chaleur urbain (RCU) de Castillonès
et de la police d'abonnement multipartite
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-041-AGDC • 22/02/21

Fonction publique - Création d'un poste d'adjoint
technique principal de 2^e classe à temps complet
au sein du pôle Eclairage Public
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-042-AGDC • 22/02/21

Fonction publique - Recrutement d'un agent
contractuel sur un emploi non permanent dans
le cadre d'un contrat de projet
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-043-AGDC • 22/02/21

Finances locales - prise de participation
Prise de participation de la SEM AVRIGES dans
la société LANDES HANGAR 1 ENERGY
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-044-AGDC • 22/02/21

Finances locales - prise de participation
Prise de participation de la SEM AVRIGES dans
la société METHA ALLIANCE
Dépôt en Préfecture : 25/02/21

2021-053-AGDC • 29/03/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu
des délégations accordées au Président
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-054-AGDC • 29/03/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu
des délégations accordées au Bureau Syndical
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-055-AGDC • 29/03/21

Institutions et vie politique - Approbation
des transferts de compétences optionnelles
demandés par des communes membres
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-056-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Principal de TE 47 : adoption du
compte de gestion 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-057-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Principal de TE 47 : adoption du
compte administratif 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-058-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Principal de TE 47 : affectation des
résultats 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-059-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Principal de TE 47 : vote du budget
primitif 2021
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-060-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe SPA IRVE : adoption du compte
de gestion 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-061-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe SPA IRVE : adoption du compte
administratif 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-062-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe SPA IRVE : affectation des
résultats 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-063-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe SPA IRVE : vote du budget
primitif 2021
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-064-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF Maintenance EP :
adoption du compte de gestion 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-065-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF Maintenance EP :
adoption du compte administratif 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-066-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF Maintenance EP :
affectation des résultats 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-067-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF Maintenance EP : vote du
budget primitif 2021
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-068-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF ENR : adoption du compte
de gestion 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-069-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF ENR : adoption du compte
administratif 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-070-AGDC • 29/03/21

Finances locales - budget
Budget Annexe RAF ENR : affectation des
résultats 2020
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

AR Prefecture

46 - ACTIVITÉS CONNEXES - Rapport d'activité - Territoire d'énergie

047 - 214700049 - 20221130 - 2022_083 - DE

Recu le 02/12/2022

2021-071-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Budget Annexe RAF ENR - vote du budget primitif 2021
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-072-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Contributions des communes 2021
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-073-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Versement d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget annexe SPA IRVE
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-074-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Versement d'une subvention d'équipement du Budget Principal au Budget annexe RAF ENR au titre du réseau de chaleur d'Aiguillon
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-075-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Versement d'une subvention d'équipement du Budget Principal au Budget annexe RAF ENR au titre du réseau de chaleur de Castillonnes
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-076-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Versement d'une avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe RAF ENR au titre des réseaux de chaleur
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-077-AGDC • 29/03/21
Finances locales - budget
Fixation des durées d'amortissement au Budget Principal (rajout de biens à amortir et fixation des durées d'amortissement correspondantes)
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-078-AGDC • 29/03/21
Finances locales - Nouvelle modalité de financement d'une opération de desserte électrique lorsque le coût des travaux est porté par une commune à la charge d'un aménageur
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-079-AGDC • 29/03/21
Commande publique - Participation de TE 47 au marché lancé par le groupement de commandes des syndicats d'Energie de Nouvelle-Aquitaine pour la fourniture et pose de bornes de charge pour véhicules électriques
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-080-AGDC • 29/03/21
Commande publique - Lancement d'une procédure adaptée portant sur la fourniture et la pose de bornes de charge pour véhicules électriques
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-081-AGDC • 29/03/21
Finances locales - Convention avec le Comité des Oeuvres Sociales (COS) pour le financement des travaux de ses nouveaux locaux à Boé
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-082-AGDC • 29/03/21
Commande publique - Convention entre TE 47 et GRDF relative au renforcement du réseau de distribution de gaz entre les communes de Layrac et Le Passage d'Agen en passant par la commune de Moirax pour l'injection de gaz renouvelable
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-083-AGDC • 29/03/21
Commande publique - Convention de formation PSC1 avec l'UDSP 47
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-084-AGDC • 29/03/21
Commande publique - Convention de formation MAC-SST avec l'UDSP 47
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-085-AGDC • 29/03/21
Commande publique - Convention de partenariat pour le développement d'un réseau de stations dédiées aux mobilités durables (BioGNV, H2 vert) en Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-086-AGDC • 29/03/21
Domaine et patrimoine - Autorisations de dépose de réseaux électriques devenus inutiles sur la commune de Mézin
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-087-AGDC • 29/03/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose d'un réseau électrique devenu inutile sur la commune de Feugarolles
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-088-AGDC • 29/03/21
Finances locales - Prise de participation de la SEM AVERGIES dans les SAS Galametha, Mondis Energie, Poustant Energie et Metha'vo dans le cadre du projet commun de BioGaz porté
Dépôt en Préfecture : 31/03/21

2021-105-AGDC • 10/05/21
Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Président
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-106-AGDC • 10/05/21
Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-107-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Adhésion de TE 47 à l'association Hydrogène Vallée
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-108-AGDC • 10/05/21
Institutions et vie politique - Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-109-AGDC • 10/05/21
Finances locales - Nouvelles modalités de financement de création d'infrastructures de charge pour véhicules électriques
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-110-AGDC • 10/05/21
Finances locales - budget
Budget Principal de TE 47 : décision modificative n°1
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-111-AGDC • 10/05/21
Finances locales - Nouvelle modalité de financement d'opérations de déplacement d'ouvrage électrique
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-112-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Lancement d'un appel d'offres portant sur la fourniture longue durée de véhicules électriques dans le cadre d'un groupement de commandes en Lot-et-Garonne et participation de TE 47 à ce marché
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-113-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Participation de TE 47 au marché lancé par le groupement de commandes des Syndicats d'Energie de Nouvelle-Aquitaine portant sur des audits énergétiques de bâtiments
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-114-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Participation de TE 47 à l'appel à projet MERISIER dans le cadre du groupement de Syndicat d'Energie de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-115-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Conventions de prestations avec les EPCI relative à la mise à disposition des données énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-116-AGDC • 10/05/21
Finances locales - Avenant à la convention de fonds de concours pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit en Lot-et-Garonne avec Lot-et-Garonne Numérique
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-117-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Convention cadre portant sur la participation financière de TE 47 sur une demande de déplacement d'ouvrage d'une collectivité publique, d'une entité représentant le monde agricole ou d'un agriculteur
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-118-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Convention d'occupation domaniale de répéteurs et de ponts de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Tonneins
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-119-AGDC • 10/05/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenus inutiles sur la commune d'Astaffort
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-120-AGDC • 10/05/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenus inutiles sur la commune de Cuq
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-121-AGDC • 10/05/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenus inutiles sur la commune de Mézin
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-122-AGDC • 10/05/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenus inutiles sur la commune de Pompiéy
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-123-AGDC • 10/05/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenus inutiles sur la commune de Saint-Sixte
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-124-AGDC • 10/05/21
Fonction publique
Création d'un emploi non permanent d'économiste de flux énergétiques dans le cadre d'un contrat de projet
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-125-AGDC • 10/05/21
Finances locales - prise de participation
Prise de participation de la SEM AVERGIES dans la SEM ENERGIE de Albret Communauté
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-126-AGDC • 10/05/21
Finances locales - prise de participation
Prise de participation de la SEM AVERGIES dans la SAS GOELAND (centrale solaire de Saint Quentin du Dropt)
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-127-AGDC • 10/05/21
Finances locales - prise de participation
Prise de participation de la SEM AVERGIES dans la SAS AVERGIES SOLAIRE 1
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-128-AGDC • 10/05/21
Finances locales - prise de participation
Prise de participation de la SEM AVERGIES dans la SAS AVERGIES SOLAIRE 2
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-129-AGDC • 10/05/21
Commande publique - Participation de TE 47 au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'Oeuvre (MOE) pour la rénovation et la construction des bâtiments communaux
Dépôt en Préfecture : 11/05/21

2021-141-AGDC • 06/07/21
Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Président
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-142-AGDC • 06/07/21
Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-143-AGDC • 06/07/21
Institutions et vie politique - Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-144-AGDC • 06/07/21
Finances locales - budget
Budget Principal de TE 47 : décision modificative n°2
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-145-AGDC • 06/07/21
Finances locales - budget
Budget annexe RAF ENR : décision modificative n°1
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-146-AGDC • 06/07/21
Finances locales - budget
Inventaire comptable et amortissement : fixation des durées d'amortissement pour le budget annexe RAF ENR (nomenclature M41)
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-147-AGDC • 06/07/21
Finances locales - Clôture de l'opération pour compte de tiers n° 263701 - enfouissement des réseaux de télécommunications sur la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil, secteur bourg, et prise en charge des frais d'études par le syndicat
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-148-AGDC • 06/07/21
Finances locales - Nouvelles modalités de financement d'opérations d'électrification : programme d'aide à la revitalisation des centre-bourgs
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-149-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Prestations de services liées à l'énergie aux communes membres
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-150-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Mise en Œuvre par TE 47 d'une assistance mutualisée pour le contrôle des redevances versées par les opérateurs de télécommunication
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-151-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Lancement d'un appel d'offres portant sur les travaux d'électrification, d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives, de signalisation lumineuse tricolore et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-152-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Appel d'offres portant sur l'achat et la fourniture longue durée de véhicules électriques dans le cadre d'un groupement de commandes en Lot-et-Garonne, et participation de TE 47 à ce marché
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-153-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Convention de coopération en matière de sécurité des travaux à proximité des ouvrages de distribution de gaz naturel
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-154-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Convention financière entre l'Agglomération d'Agen et TE 47 relative à l'attribution de masques dans le cadre de la crise sanitaire de COVID 19
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-155-AGDC • 06/07/21
Commande publique - Convention pour la maintenance d'éclairage de voies de zones d'activité avec Val de Garonne Agglomération
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-156-AGDC • 06/07/21
Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenue inutiles sur la commune de Bruch
Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-151-AGDC • 20/09/21

Domaine et patrimoine - Autorisation de dépose de réseaux électriques devenue inutile sur la commune de Sainte-Maure-de-Peyriac

Dépôt en Préfecture : 08/07/21

2021-198-AGDC • 20/09/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Président

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-199-AGDC • 20/09/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-200-AGDC • 20/09/21

Institutions et vie politique - Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-201-AGDC • 20/09/21Finances locales - budget
Budget principal de TE 47 : décision modificative n° 3

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-202-AGDC • 20/09/21Finances locales - budget
Budget RAF ENR : décision modificative n° 2

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-203-AGDC • 20/09/21Finances locales - subventions
Subvention du COS des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération ageoise

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-204-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Avenant de transfert de l'appel d'offres portant sur la maintenance d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives et de signalisation lumineuse tricolore

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-205-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Avenants de transfert des lots 2 et 8 de l'appel d'offres portant sur les travaux d'électrification, d'éclairage public, d'infrastructures sportives, de signalisation lumineuse tricolore et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-206-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Mise à jour par la FNCCR du règlement d'usage de la marque collective «Territoire d'Énergie»

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-207-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Convention de coordination des dispositifs CMEM et COMETH 47 pour l'émergence d'unités de méthanisation agricoles en Lot-et-Garonne entre la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne et TE 47

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-208-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Convention de partenariat : animation et émergence d'unités de méthanisation agricoles en Lot-et-Garonne entre la Fédération Départementale des CUMA de Lot-et-Garonne et TE 47

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-209-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Convention entre TE 47 et Valorizon pour le cofinancement de l'étude de faisabilité de récupération du Biogaz sur l'ISDND de Monflanquin

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-210-AGDC • 20/09/21

Institutions et vie politique - élégation de signature des conventions pour TE 47 dans le cadre des aides du CDT ENR

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-211-AGDC • 20/09/21

Fonction publique - Fixation des ratios promus-promouvables pour l'année 2021

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-212-AGDC • 20/09/21

Fonction publique - Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet au sein du pôle Energies

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-213-AGDC • 20/09/21

Fonction publique - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du pôle Juridique

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-214-AGDC • 20/09/21

Fonction publique - Contrat d'apprentissage : chargé(e) de mission chaleur renouvelable

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-215-AGDC • 20/09/21

Fonction publique - Contrat d'apprentissage : chargé(e) d'études en photovoltaïque

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-216-AGDC • 20/09/21

Institutions et vie politique - Autorisation de percevoir une rémunération pour le PDG de la SEM AVERGIES

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-217-AGDC • 20/09/21

Finances publiques - Rapport annuel de l'année 2020 des représentants de TE 47 au Conseil d'Administration de la SEM AVERGIES

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-218-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Rapport annuel 2020 d'activité de la concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-219-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Rapport annuel 2020 d'activité de la concession pour la distribution publique de gaz naturel

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-220-AGDC • 20/09/21

Commande publique - Rapport annuel 2020 d'activité de la concession pour la distribution publique de gaz propane

Dépôt en Préfecture : 24/09/21

2021-243-AGDC • 08/11/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Président

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-244-AGDC • 08/11/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-245-AGDC • 08/11/21

Institutions et vie politique - Modification du règlement intérieur de TE 47

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-246-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Accord transactionnel avec la commune de Villeneuve de Duras

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-247-AGDC • 08/11/21Finances locales - budget
Budget principal de TE 47 : décision modificative n° 4

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-248-AGDC • 08/11/21Finances locales - budget
Budget RAF ENR : décision modificative n° 3

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-249-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Avenant de transfert du lot n°4 de l'appel d'offres portant sur la supervision, l'exploitation, la gestion de la monétique et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-250-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Avenant n°2 au lot n°2 de l'appel d'offres portant sur les travaux d'électrification, d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-251-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Appel d'offres portant sur les travaux d'électrification, d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-252-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Avenant au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente en Lot-et-Garonne

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-253-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Convention de partenariat avec Enedis relative à l'intégration des ouvrages dans l'environnement (article 8)

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-254-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Convention de partenariat avec Enedis relative aux échanges de données cartographiques moyenne échelle, grande échelle et extranet 2022-2025

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-255-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Convention de prestations avec Enedis relative à la gestion des transformateurs 2022-2025

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-256-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Convention avec Enedis relative au maintien de l'alimentation électrique dans le cadre de travaux sur le réseau public de distribution d'électricité réalisés sous maîtrise d'ouvrage de TE 47 2022-2025

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-257-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Convention de partenariat avec Enedis relative aux missions d'études et informations techniques sur l'état du réseau concédé 2022-2025

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-258-AGDC • 08/11/21

Commande publique - Modification de l'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du CDG 47

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-259-AGDC • 08/11/21

Fonction publique - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au sein du pôle Ressources

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-260-AGDC • 08/11/21

Fonction publique - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au sein du pôle Electrification-Télécommunications

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-261-AGDC • 08/11/21

Fonction publique - Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet au sein du pôle Electrification-Télécommunications

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-262-AGDC • 08/11/21

Fonction publique - Création d'un poste de technicien territorial à temps complet au sein du pôle Energies

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-263-AGDC • 08/11/21

Fonction publique - Fixation des ratios promus-promouvables pour l'année 2021

Dépôt en Préfecture : 15/11/21

2021-284-AGDC • 13/12/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Président

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-285-AGDC • 13/12/21

Institutions et vie politique - Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-286-AGDC • 13/12/21

Institutions et vie politique - Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-287-AGDC • 13/12/21Finances locales - budget
Budget principal de TE 47 : décision modificative n° 5

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-288-AGDC • 13/12/21

Finances locales - Autorisation d'engager, de liquidier et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-289-AGDC • 13/12/21

Finances locales - Création d'un service assujéti à la TVA au sein du Budget Principal de TE 47 pour l'activité «accompagnement à la transition énergétique» à compter du 1er janvier 2022

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-290-AGDC • 13/12/21

Commande publique - Avenant de transfert des lots 4 et 7 de l'appel d'offres ouvert portant sur les travaux d'électrification, d'éclairage public, d'éclairage d'infrastructures sportives et de réseaux de télécommunication en Lot-et-Garonne (2022-2025)

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-291-AGDC • 13/12/21

Commande publique - Appel d'offres ouvert portant sur la recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés et le béton dans le cadre des travaux de TE 47

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-292-AGDC • 13/12/21

Commande publique - Avenant n°7 à la convention de concession pour la distribution publique de Gaz naturel : intégration de la ville de Marmande

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-293-AGDC • 13/12/21

Finances locales - Reversement d'une part de la redevance R1 de la concession de la distribution de gaz naturel aux communes ayant transféré cette compétence à TE 47

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-294-AGDC • 13/12/21

Commande publique - Convention d'accompagnement à la transition énergétique des communes

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-295-AGDC • 13/12/21Commande publique
Convention de prestations de services en lien avec la transition énergétique des EPCI

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-296-AGDC • 13/12/21

Finances locales - Convention de financement entre TE 47 et l'association 4L Terre Native dans le cadre de l'opération Biogaz4Life

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-297-AGDC • 13/12/21

Fonction publique - Adoption du règlement de télétravail des agents de TE 47

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-298-AGDC • 13/12/21

Fonction publique - Mise en place du forfait télétravail

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-299-AGDC • 13/12/21

Finances locales - Prise de participation de la SEM AVERGIES dans le SAS AV SOLAIRE 1

Dépôt en Préfecture : 15/12/21

2021-272-AGDC • 26/11/21

Fonctionnement des Assemblées

Délibération Élections

Election d'un délégué de la Commission Territoriale d'Énergie de l'Albret et des Landes de Gascogne

Dépôt en Préfecture : 01/12/21

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_083-DE

Reçu le 02/12/2022



26, rue Diderot ■ 47 031 AGEN Cedex

☎ 05 53 77 65 00 📠 05 53 77 72 78

www.te47.fr



Rapport d'activité 2021

Communauté de communes
du Confluent et des Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Sommaire

Édito du Président	Page 5
Présentation de la Communauté de communes	Page 7
Les élus de la Communauté de communes	Page 13
Les compétences	Page 15
Aménagement de l'espace	Page 17
Politique de développement économique	Page 23
Politique de développement touristique	Page 35
Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	Page 51
Collecte et traitement des ordures ménagères	Page 55
Eau et assainissement	Page 59
GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	Page 63
Politique de transition énergétique	Page 71
Politique du logement et du cadre de vie	Page 83
Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire	Page 91
Entretien et gestion du vélodrome	Page 99
Action sociale et soutien aux associations	Page 101
France Services	Page 111
 Annexes :	 Page 115
Compte administratif 2021 (extraits)	
Rapport du SMICTOM	
Rapport de EAU47	

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Édito du Président



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas avec les différentes compétences mais également services présents au sein des communes de notre territoire, afin de répondre pour partie à l'amélioration de notre cadre de vie.

Avec mes collègues élus nous avons cessé de placer l'humain au centre de l'action dans un contexte sociétal nouveau, en constante évolution et avec des budgets contraints.

Pour rappel nos principales compétences obligatoires sont les suivantes :

- ✓ L'aménagement de l'espace, avec le problème d'inégalité de traitement entre les territoires urbains et ruraux, qui voit avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), une prime à ceux qui auront le plus construit d'espaces depuis 10 ans pour aménager les territoires dans les prochaines années. Et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI) où l'on attend une participation importante des citoyens.
- ✓ La politique de développement économique qui apporte une richesse sur notre territoire et la politique de développement touristique qui a vu l'implantation de l'office de tourisme au sein des locaux de la Communauté de communes à Aiguillon.
- ✓ Les ordures ménagères avec le transfert de la compétence collecte et traitement auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).
- ✓ L'eau et l'assainissement avec le transfert à la Communauté de communes qui doit assurer la charge financière que ne prend pas en charge le syndicat Eau47.
- ✓ L'importance avec les changements climatiques que nous vivons de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

5

Et nos compétences supplémentaires :

- ✓ L'engagement dans une démarche Territoire à Énergie POSitive (TEPOS). On a eu raison très tôt de chercher à consommer moins d'énergie et d'avantage produire de l'énergie propre (massification des bâtiments publics en réduisant considérablement les pertes d'énergie, massification de la mobilité notamment par le fret fluvial, et les énergies nouvelles (photovoltaïque, station biogaz). C'est d'autant plus vrai que le coût de l'énergie impacte fortement la Communauté de communes, les communes et chacun d'entre nous en tant que particulier.
- ✓ L'habitat et de cadre de vie, et plus particulièrement l'action de massification des bâtiments privés en accompagnant les propriétaires bailleurs ou occupants à réduire les pertes d'énergie.
- ✓ La voirie avec un accent particulier sur la sécurité.
- ✓ Le soutien permanent auprès des communes qui portent des charges partagées et le paiement des fluides sur tous les équipements sportifs.
- ✓ Une politique sociale qui prend une part grandissante avec notamment la Convention Territoriale Globale (CTG), le soutien aux associations et la gestion du Relais Petite Enfance (RPE).

Cette année 2021 suite aux différentes crises sanitaires et autres, nous invite à faire évoluer notre mode de gouvernance. La fonction des collectivités doit poursuivre son développement pour continuer. On doit encore plus qu'hier partager et échanger. La partie prospective est importante. Il faut inventer et créer sans cesse.

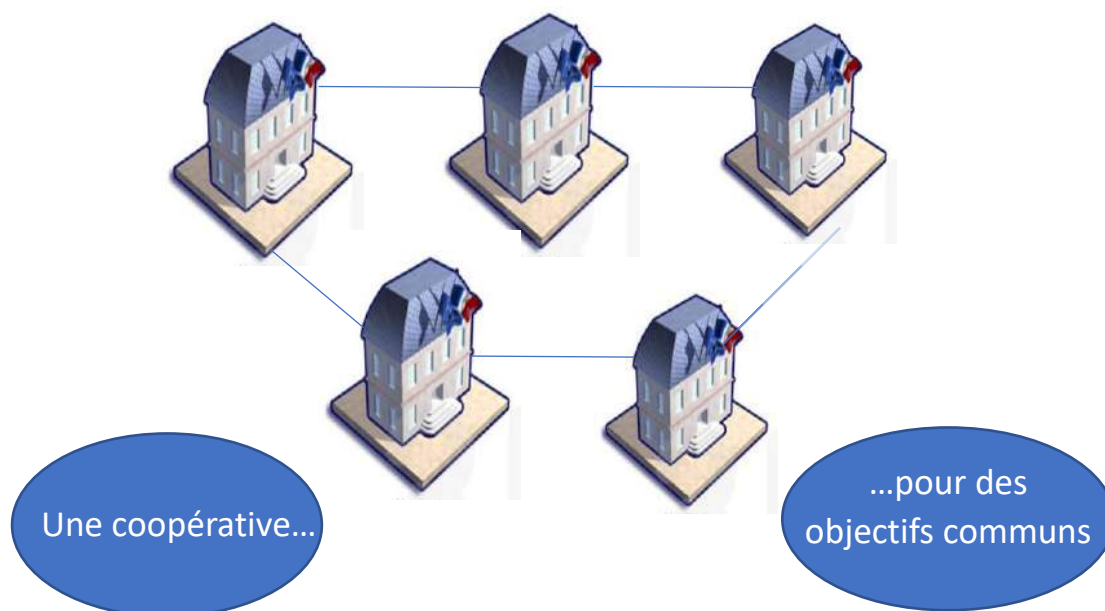
Michel MASSET
Président de la Communauté de communes
du Confluent et des Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C'EST QUOI ?

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE **COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**



FAIRE ENSEMBLE CE QUE L'ON NE POURRAIT PAS FAIRE TOUT SEUL

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN LOT-ET-GARONNE



NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

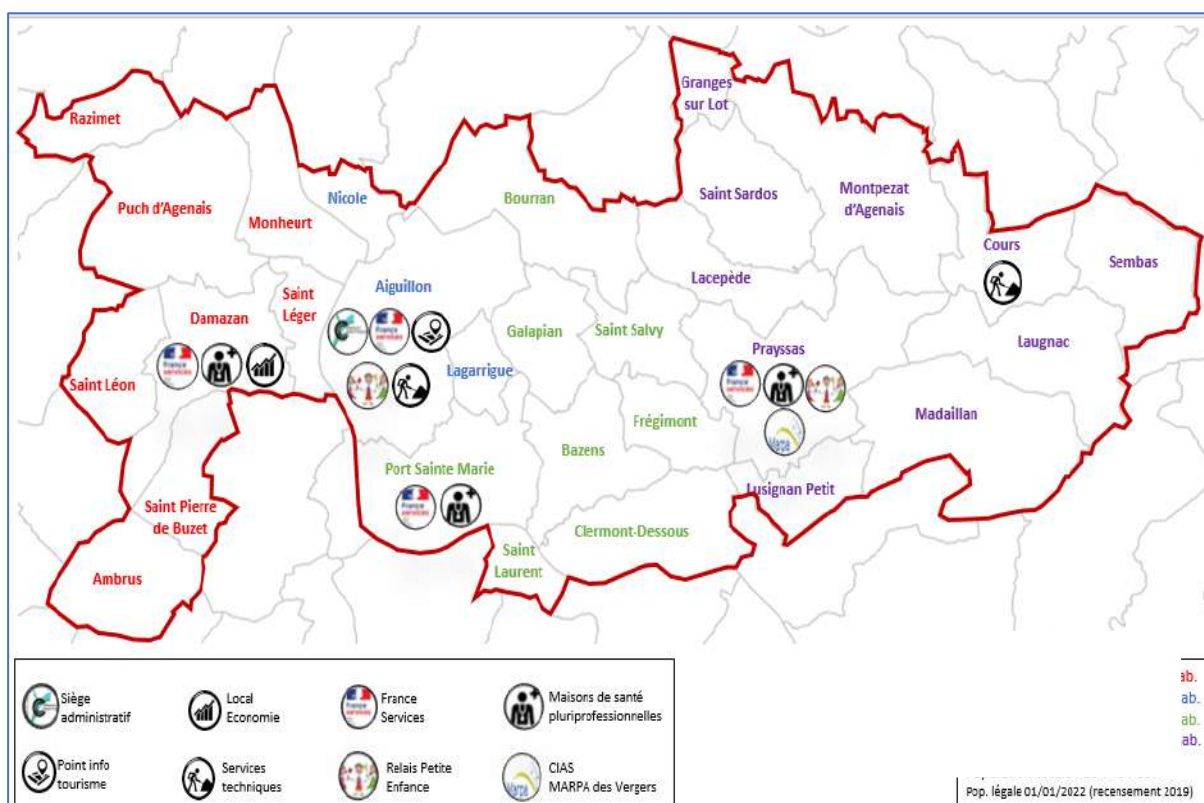
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

📍 29 communes (de 100 à 5 000 habitants)

📍 18 810 habitants - 376 km²

📍 4 communes bourgs-centres :

Aiguillon, Damazan, Port-Sainte-Marie et Prayssas



LES COMMUNES MEMBRES



AIGUILLON
Maire : Christian GIRARDI
Population : 4 557



AMBRUS
Maire : Christian LAFOUGÈRE
Population : 115



BAZENS
Maire : Francis CASTELL
Population : 552



BOURRAN
Maire : Béatrice PILONI
Population : 638



CLERMONT-DESSOUS
Maire : Jean-Pierre CAUSERO
Population : 912



COURS
Maire : Nicolas JANAILLAC
Population : 205



DAMAZAN
Maire : Michel MASSET
Population : 1 407



FRÉGIMONT
Maire : Alain PALADIN
Population : 260



GALAPIAN
Maire : Georges LEBON
Population : 316



GRANGES-SUR-LOT
Maire : Jean-Marie BOÉ
Population : 602



LACÉPÈDE
Maire : Sophie CASSAGNE
Population : 324



LAGARRIGUE
Maire : Patrick JEANNEY
Population : 282



LAUGNAC
Maire : Jocelyne LABAT
Population : 696



LUSIGNAN-PETIT
Maire : Philippe LAGARDE
Population : 373



MADAILLAN
Maire : Philippe DARQUIES
Population : 667



MONHEURT
Maire : José ARMAND
Population : 195



MONTPEZAT D'AGENAIS
Maire : Jacqueline SEIGNOURET
Population : 596



NICOLE
Maire : François COLLADO
Population : 222



PORT-SAINTE-MARIE
Maire : Jacques LARROY
Population : 1 919



PRAYSSAS
Maire : Philippe BOUSQUIER
Population : 1 023



PUCH-D'AGENAIS
Maire : Alain MAILLÉ
Population : 711



RAZIMET
Maire : Daniel TEULLET
Population : 301



SAINT-LAURENT
Maire : Jocelyne TRÉVISAN
Population : 529



SAINT-LÉGER
Maire : Bernard SAUBOI
Population : 132



SAINT-LÉON
Maire : Nathalie BUGER
Population : 327



SAINT-PIERRE-DE-BUZET
Maire : Patrick YON
Population : 298



SAINT-SALVY
Maire : Jacques VISINTIN
Population : 201



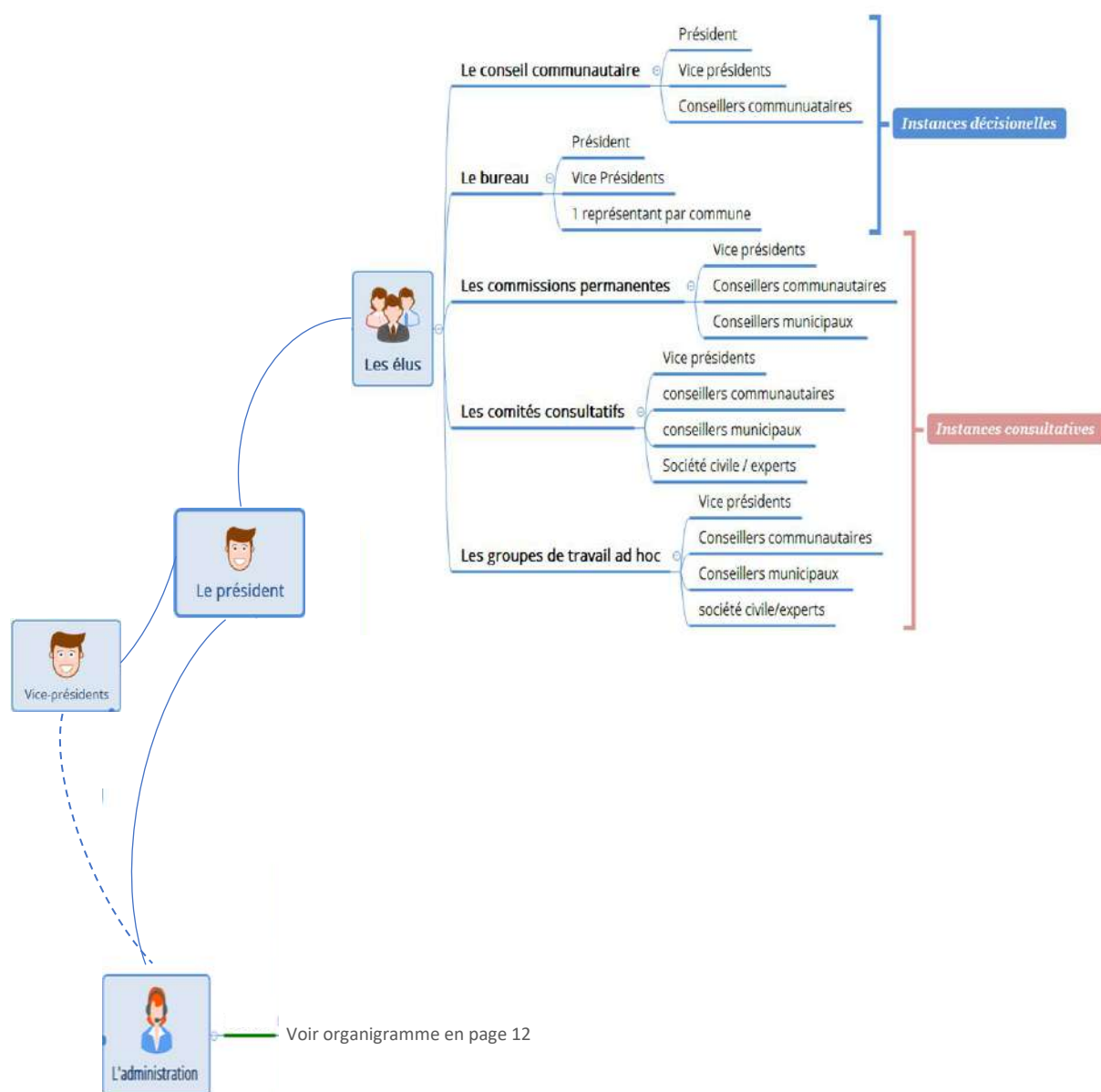
SAINT-SARDOS
Maire : Xavier MAS
Population : 305



SEMBAS
Maire : Aurore LASCOMBES
Population : 145

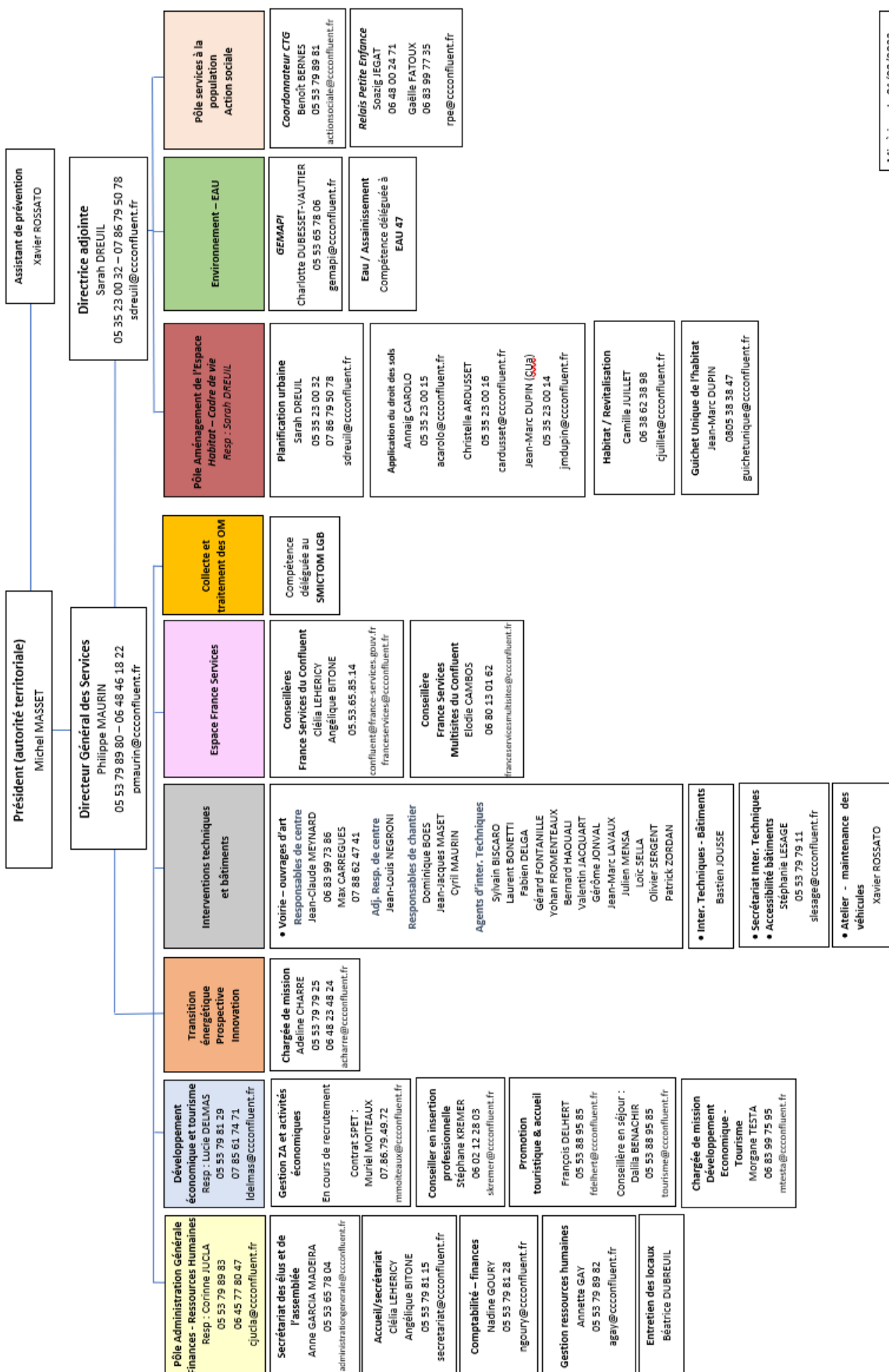
LE FONCTIONNEMENT

DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ORGANIGRAMME

Organigramme Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas



Mise à jour le 01/08/2022

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Élections du 9 juillet 2020 et du 10 mai 2021 - 46 élus

Aiguillon
Christian GIRARDI
Maire et
2^{ème} Vice-présidentAiguillon
Catherine LARRIEUAiguillon
Éric LE MOINEAiguillon
Lise ROSSETAiguillon
Alain LAFONAiguillon
Valérie BIDETAiguillon
Christophe MELONAiguillon
Michèle BEUTONAiguillon
Joël JACOBAiguillon
Brigitte LEVEURAiguillon
Michel PEDURANDAmbrus
Christian LAFOUGÈRE
Maire et
5^{ème} Vice-présidentBazens
Francis CASTELL
Maire et
6^{ème} Vice-présidentBourran
Béatrice PILONI
MaireClermont-Dessous
Jean-Pierre CAUSERO
Maire et
9^{ème} Vice-présidentClermont-Dessous
Dominique ORLIACCours
Nicolas JANAILLAC
MaireDamazan
Michel MASSET
Maire et
PrésidentDamazan
Christine AGOSTIDamazan
Stéphane ROSSATOFrégimont
Alain PALADIN
MaireGalapian
Georges LEBON
MaireGranges-sur-Lot
Jean-Marie BOÉ
MaireLacépède
Sophie CASSAGNE
MaireLagarigue
Patrick JEANNEY
MaireLaugnac
Jocelyne LABAT
MaireLusignan-Petit
Philippe LAGARDE
Maire et
7^{ème} Vice-présidentMadaillan
Philippe DARQUIES
MaireMonheurt
José ARMAND
Maire et
8^{ème} Vice-présidentMontpezat d'Agenais
Jacqueline SEIGNOURET
Maire et
4^{ème} Vice-présidente

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Nicole
François COLLADO
Maire



Port-Sainte-Marie
Jacques LARROY
Maire et
3ème Vice-président



Port-Sainte-Marie
Pascale LIENARD



Port-Sainte-Marie
Jean-Pierre GENTILLET



Port-Sainte-Marie
Élisabeth ARCAS



Prayssas
Philippe BOUSQUIER
Maire et
1er Vice-président



Prayssas
Aldo RUGGERI



Puch-d'Agenais
Alain MAILLÉ
Maire



Razimet
Daniel TEULLET
Maire



Saint-Laurent
Jocelyne TRÉVISAN
Maire



Saint-Léger
Bernard SAUBOI
Maire



Saint-Léon
Nathalie BUGER
Maire



Saint-Pierre-de-Buzet
Patrick YON
Maire



Saint-Salvy
Jacques VISINTIN
Maire



Saint-Sardos
Xavier MAS
Maire



Sembas
Aurora LASCOMBES
Maire

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est administrée par un Conseil communautaire dont la composition de 46 membres assure la représentation de chaque commune en fonction de sa population en nombre d'habitants. Lorsqu'une commune ne dispose que d'un délégué, elle désigne un délégué suppléant. Voici ci-dessous la liste des 24 délégués suppléants pour les communes qui ne disposent que d'un siège au Conseil communautaire :

COMMUNES	Délégués suppléants	COMMUNES	Délégués suppléants
AMBRUS	ELLAM Corinne	MONHEURT	MESSINES André
BAZENS	PESLE Jacques	MONTPEZAT d'AGENAI	CARREGUES Patrick
BOURRAN	CARLETTI Jean-François	NICOLE	LAMBERT Bernard
COURS	TROUPEL Jean-Pierre	PUCH-D'AGENAI	RAFFAELLO Thierry
FRÉGIMONT	PROVENT Mireille	RAZIMET	PELLEGRIN Christelle
GALAPIAN	SOULAGE Joël	SAINT-LAURENT	GHILARDI Stéphanie
GRANGES-SUR-LOT	MOBARAK Karim	SAINT-LÉGER	DEMONIN Catherine
LACÉPÈDE	BEAUCÉ Jean-Jacques	SAINT-LÉON	GÉRON Mauricette
LAGARRIGUE	ADAMSON Marie-Fabienne	SAINT-PIERRE DE BUZET	THOUEILLE Josiane
LAUGNAC	GIBRAT Alain	SAINT-SALVY	PIERRE Sébastien
LUSIGNAN-PETIT	TONON-MARTINAUD Hélène	SAINT-SARDOS	FONTANILLE Pierre
MADAILLAN	PALADIN Martine	SEMBAS	GINDRE Olivier

LES COMPÉTENCES EN 2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Compétences obligatoires (définies par l'État)



Aménagement de l'espace



Politique de développement économique et touristique, et Maisons de Santé Pluriprofessionnelles



Collecte et traitement des ordures ménagères



Eau et Assainissement



GEMAPI

15

Compétences optionnelles (choisies par les élus locaux)



Politique de transition énergétique



Politique du logement et du cadre de vie



Création, aménagement et entretien de la voirie



Action sociale et soutien aux associations

LES COMMISSIONS

DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	Prospectives 	Aménagement de l'Espace 	Développement Economique 	Interventions Techniques 	Enfance-Jeunesse / Action Sociale 
VP	Christian GIRARDI (Aiguillon)	Philippe BOUSQUIER (Prayssas)	Jacques LARROY (Port Ste Marie)	Christian LAFOUGERE (Ambras)	José ARMAND (Monheurt)
Secteur 1	Nathalie JOUSSE (Damazan)	Isabelle PONCHARREAU (St Léger)	Nathalie BUGER (St Léon)	Daniel TEULLET (Razimet)	J-Michel SARTORI (Damazan)
	Carène PORTETS (Razimet)	Christelle PELLEGRIN (Razimet)	Stéphane ROSSATO (Damazan)	André MESSINES (Monheurt)	Catherine DEMONIN (St Léger)
	J-Michel HUET (St Léon)	Thierry RAFFAELLO (Puch)	José ARMAND (Monheurt)	Daniel LAFITTE (St Pierre)	Mauricette GERON (St Léon)
Secteur 2	Christophe MELON (Aiguillon)	Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue)	Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue)	Patrick JEANNEY (Lagarrigue)	Marie-Fabienne ADAMSON (Lagarrigue)
	Henri NEBLE (Aiguillon)	Lise ROSSET (Aiguillon)	Christophe MELON (Aiguillon)	Lise ROSSET (Aiguillon)	Valérie BIDE (Aiguillon)
	Alain LAFON (Aiguillon)	Christophe MELON (Aiguillon)	Christian GIRARDI (Aiguillon)	Joël JACOB (Aiguillon)	Brigitte LEVEUR (Aiguillon)
Secteur 3	Thierry BROUILLARD (PSM)	J.Louis JULVE COURT (Galapian)	Francis CASTELL (Bazens)	Joël SOULAGE (Galapian)	Morgane TESTA (Bazens)
	Dominique ORLIAC (Clermont)	Marielle BREUIL (Bazens)	Olivier REYNES (Clermont)	J.Bernard BEUTON (Clermont)	Manon DELMAS (St Laurent)
	Jacques VISINTIN (St Salvy)	Elisabeth ARCAS (PSM)	Mireille PROVENT (Frégimont)	Alain VEZZOLI (PSM)	Alain MARMIE (PSM)
Secteur 4	Nicolas JANAILLAC (Cours)	Olivier GINDRE (Sembas)	Alain GIBRAT (Laugnac)	Alain GIBRAT (Laugnac)	Patricia REY (Montpezat)
	Philippe BOUSQUIER (Prayssas)	J-Pierre TROUPEL (Cours)	J-Luc MILLOT (Granges)	Patrick CARREGUES (Montpezat)	Martine PALADIN (Medaillan)
	J-Marie HOUDUSSE (Medaillan)	Luc WINDELS (Granges)	Nicolas JANAILLAC (Cours)	Christian PECOURNEAU (Prayssas)	Hélène TONON-MARTINAUD (Lusignan)

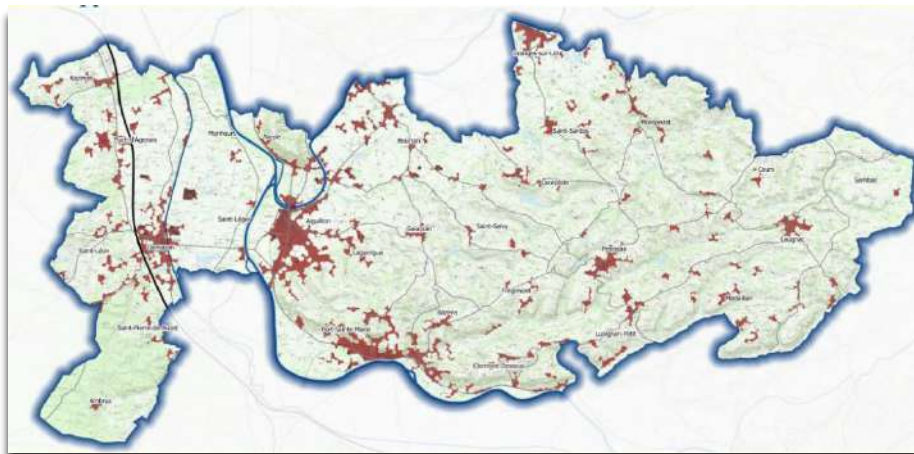
	Tourisme 	Finances - Mutualisation 	Traitement et collecte OM 	GEMAPI Environnement 
VP	Jacqueline SEIGNOURET (Montpezat)	Francis CASTELL (Bazens)	Philippe LAGARDE (Lusignan)	J-Pierre CAUSERO (Clermont)
Secteur 1	Patrice BRETON (St Léger)	Céline DEZORZI (St Léon)	Nathalie BUGER (St Léon)	Bernard SAUBOI (St Léger)
	Alain LELAIRE (St Pierre)	Josiane THOUILLIE (St Pierre)	Daniel LAFITTE (St Pierre)	José ARMAND (Monheurt)
	Christine AGOSTI (Damazan)	Thierry RAFFAELLO (Puch)	Daniel TEULLET (Razimet)	Alain MAILLE (Puch)
Secteur 2	Marie-Fabienne ADAMSON (Lagarrigue)	Catherine LARRIEU (Aiguillon)	Patrick JEANNEY (Lagarrigue)	Patrick JEANNEY (Lagarrigue)
	Eric Le Moine (Aiguillon)	Christian GIRARDI (Aiguillon)	François COLLADO (Nicole)	Henri NEBLE (Aiguillon)
	Catherine LARRIEU (Aiguillon)	Michel PEDURAND (Aiguillon)	Christian GIRARDI (Aiguillon)	Alain LAFON (Aiguillon)
Secteur 3	Béatrice GANDELIN-BELOTTI (Bazens)	Stéphanie GHILARDI (St Laurent)	Viviane BERNEDE (Bazens)	Lydie PAUL (PSM)
	Pascale LIENARD (PSM)	Francis BEYRE (PSM)	J.Pierre GENTILLET (PSM)	Jocelyne TREVISAN (St Laurent)
	Caroline MALBEC-AMBIT (Clermont)	Dominique ORLIAC (Clermont)	Jocelyne TREVISAN (St Laurent)	Béatrice PILONI (Bourran)
Secteur 4	Michel CORRADINI (Prayssas)	Philippe DARQUIES (Medaillan)	J-Pierre DESPERIERE (Sembas)	Sophie CASSAGNE (Lacépède)
	Pierre FONTANILLE (St Sardos)	Serge PEDRINI (Lacépède)	Aldo RUGGERI (Prayssas)	Dominique BOSCHER (Prayssas)
	Jocelyne LABAT (Laugnac)	Frédéric JOLY (Granges)	J-Marc LLORCA (Laugnac)	J-Marie BOE (Granges)



Aménagement de l'espace

17

Vice-président :
Philippe BOUSQUIER



NOS ENJEUX



COMMENT ?

UN PROJET DE TERRITOIRE

Se fixer des objectifs communs à l'échelle des 29 COMMUNES en prenant en compte les spécificités de chacun

Pour une même demande :
une même règle, quelle que soit la commune

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMMUN

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

- ✓ La gestion des documents d'urbanisme en vigueur : 1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), 13 Plan Local d'Urbanisme (PLU) communaux, 1 carte communale et 5 communes soumis au règlement National d'Urbanisme.
- ✓ L'harmonisation des règles d'urbanisme par la mutualisation et l'évolution vers un document d'urbanisme commun.
- ✓ La gestion des autorisations d'urbanisme pour le compte de 26 communes du territoire.
- ✓ L'assistance des communes aux porteurs de projet sur les opérations d'aménagement d'ensemble.
- ✓ L'accompagnement à la gestion de la politique foncière pour les 29 communes.

PLANIFICATION : NOTRE ACTION EN 2021

Suivi des procédures d'élaboration/révision des documents d'urbanisme

-  **Approbation de la modification simplifiée du PLU de Saint-Pierre-de-Buzet**
 7 mois
 Correspondant : S. DREUIL
-  **Approbation de la mise en compatibilité du PLU d'Aiguillon pour le projet de centrale photovoltaïque**
 12 mois
 Correspondant : S. DREUIL
-  **Gestion et concertation de la modification simplifiée n°1 du PLUI**
 12 mois
 Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Gestion de la modification simplifiée n°2 du PLUI**
 12 mois
 Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Modification simplifiée du PLU de Puch-d'Agenais**
 12 mois
 Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Lancement de la révision allégée du PLU de Port-Sainte-Marie pour le dossier de la société ALBATROS**
 12 mois
 Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Lancement des démarches du PLUI à 29**
 Correspondant : S. DREUIL

- ✓ Mise en ligne et actualisation des informations concernant les PLU sur le site internet de la Communauté de communes et le Géoportail de l'Urbanisme national.
- ✓ Suivi des demandes d'évolution des documents d'urbanisme effectuées par les communes.
- ✓ Accompagnement des porteurs de projet et collectivités sur les dispositions figurant dans les PLU.

Procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté n°3 sur la commune de Damazan

- ✓ Suivi des relevés écologiques sur le secteur multisite.
- ✓ Suivi du marché public pour la mission d'élaboration des études réglementaires et environnementales nécessaires au projet de création d'une ZAC à vocation économique en extension de celles existantes.

Gestion des contentieux

- ✓ Assistance ponctuelle aux communes membres.

Gestion foncière

- ✓ Gestion administrative du Droit de Préemption Urbain sur le secteur de la gare d'Aiguillon.
- ✓ Suivi des conventions opérationnelles avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Fiscalité de l'urbanisme

- ✓ Renouvellement de la taxe intercommunale et choix des exonérations pour 2022.
- ✓ Élaboration du projet Urbain Partenarial (PUP) de Granges-sur-Lot pour un projet de constructions privées nécessitant une extension du réseau d'eaux usées.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Composition du service instructeur

- ✓ À l'instruction : Annaïg CAROLO, Claire BOUTET (remplacée en juillet par Charline VICENS)
- ✓ Rédaction des CUa : Jean-Marc DUPIN

- ✓ Renouvellement des conventions entre les communes et la Communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes d'urbanisme.
- ✓ Préparation de la dématérialisation de l'application du droit des sols avec le CDG47 : convention d'adhésion, budgétisation, dossier de financement France Relance, information des communes.
Nouveau logiciel Oxalis.



20



- ✓ Gestion des permanences de l'architecte conseil du CAUE : permanences organisées 1 fois par mois sur Aiguillon et Port-Sainte-Marie.
18 porteurs de projet accompagnés en 2021 (projets économiques, touristiques ou sur de l'habitat).

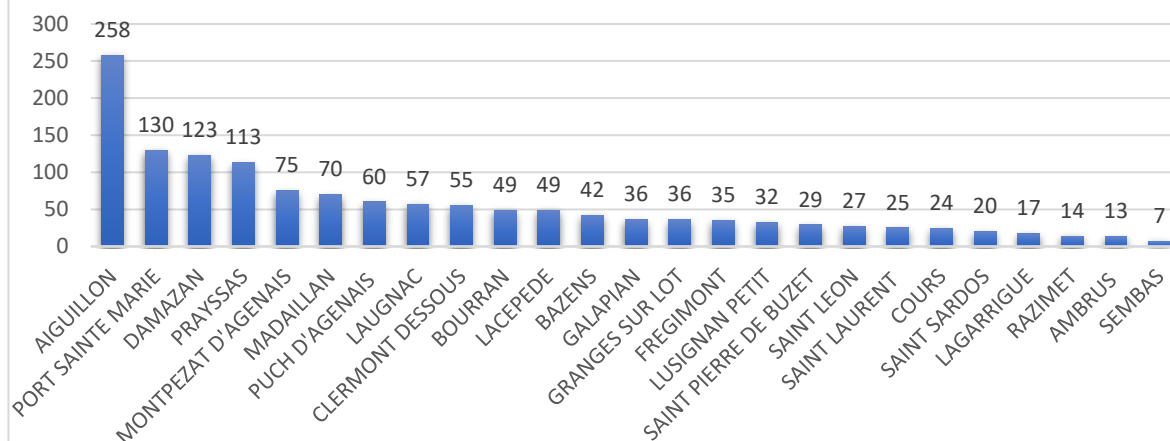
AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Nombre de dossiers traités par commune et par type en 2021

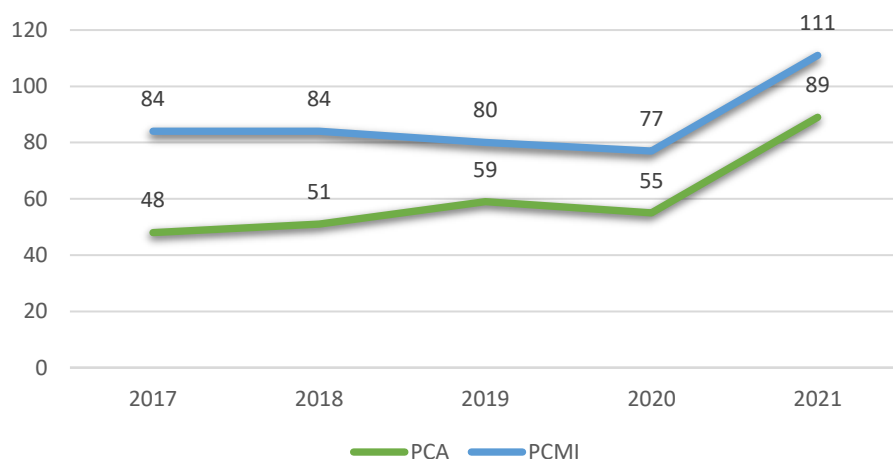
Communes	Cua	CUb	PCa	PCMI	DP	PD	AT	PA	DAACT ZAC	DAACT OP face	DIA	TOTAL
AIGUILLON	123	28	15	19	71	1					1	258
AMBRUS	7		1	1	4							13
BAZENS	20	5	1	2	13			1				42
BOURRAN	14		3	6	25						1	49
CLERMONT DESSOUS	23	2	1	4	25							55
COURS	17	1	2	1	3							24
DAMAZAN	45	3	15	7	44	1		2	1		5	123
FREGIMONT	15	1	3	2	14							35
GALAPIAN	16	6	3	1	10							36
GRANGES SUR LOT	20	2	1	4	9							36
LACEPEDE	18	1	8	5	16	1						49
LAGARRIGUE	5	1	1	1	9							17
LAUGNAC	33	2	1	7	14							57
LUSIGNAN PETIT	10	2	1	1	18							32
MADAILLAN	30	5	6	5	24							70
MONTPEZAT D'AGENAIS	51	1	4	4	15							75
PORT SAINTE MARIE	59	3	11	11	38	4	1				3	130
PRAYSSAS	56	5	1	12	36	1	1	1				113
PUCH D'AGENAIS	31	4	6	3	14		2					60
RAZIMET	3		1	5	5							14
SAINT LAURENT	7	2	1		10							20
SAINT LEON	6	4	1	5	9							25
SAINT PIERRE DE BUZET	6	3	2	1	14	1						27
SAINT SARDOS	21			4	3						1	29
SEMBAS	4			1	2							7
TOTAL	640	81	89	112	445	9	4	4	1	0	11	1396

Nombre de dossiers traités par commune en 2021



Évolution du nombre de dossiers traités ces dernières années



**Nombre de Cua et de Cub traités
par année de 2017 à 2021
sur les 25 communes****Nombre de permis pour maisons
individuelles (PCMI) et autres (PCA) sur
les 25 communes**



Politique de développement économique

23

Vice-président :

Jacques LARROY



NOS ENJEUX

Pouvoir travailler et consommer sur le territoire

Maintien et installation
des entreprises

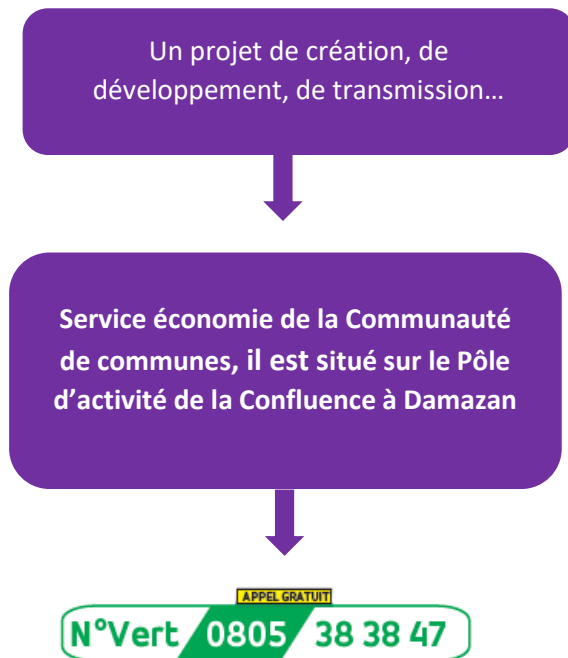
Soutien à la
transformation du monde
agricole

Création d'emplois locaux

Maintien du commerce
de centre-bourg

Enjeux fondateurs de la
Communauté de communes

NOTRE ORGANISATION



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION



Aménagement et gestion des zones d'activités communautaires

Mise en relation des entreprises



Recensement et information sur les locaux vacants



Subventions aux entreprises



1^{ère} communauté de communes labellisée « Territoire bio engagé »



Participation financière au développement de la fibre

LES ZONES D'ACTIVITÉS

En vertu de l'article L 5214-16 du CGCT, la Communauté de communes est compétente pour la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes est seule compétente depuis 2019 (dissolution du syndicat mixte du Confluent), sur **le pôle d'activité de la Confluence à Damazan**, zone d'activités d'une 100 aine d'hectares, qui fait l'objet de deux concessions d'aménagement avec la SEM47.

Pour le reste du territoire, des critères de définition des zones d'activités, ont été validés par le conseil communautaire afin de définir les zones d'activités qui relèvent de la compétence de l'intercommunalité, des autres espaces économiques qui n'en relèvent pas, à savoir :



Maîtrise d'ouvrage publique

Volonté de création de la collectivité compétente



Opération d'ensemble

Cohérence d'ensemble et continuité territoriale



Implication de la collectivité

Création, extension ou gestion impulsée par la collectivité compétente



Secteur d'activité

Secteurs industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique ou portuaire

Ce travail a permis de définir 3 zones d'activités communautaires :

- ✓ « **Fromadan** » à **Aiguillon**
- ✓ « **Ponchut/Romas et Maury** » à **Port-Sainte-Marie**
- ✓ « **la Rigaoude** » à **Prayssas**

Sur ces zones d'activités, la Communauté de communes devient compétente sur l'ensemble des problématiques (voirie, réseaux, éclairage...).

PÔLE D'ACTIVITÉ DE LA CONFLUENCE

Généralités

Le 01/01/2019, dissolution du Syndicat Mixte du Confluent- sortie du Département dans la gestion du pôle de la Confluence.

Deux concessions d'aménagement avec la **Sem 47** :

- ✓ ZAE 1 : 54,75 ha - fin de la concession 12 juin 2024
- ✓ ZAE 2 : 53,4 ha - fin de la concession 2 avril 2025

La Communauté de communes verse annuellement une participation à l'équilibre de l'opération :

- ✓ ZAE 1 : 320 000€ HT
- ✓ ZAE 2 : 241 600€ HT

Bilan 2021

Au 31 /12/2021, **48 entreprises** sur le **Pôle d'Activité Économique (PAE) de la Confluence**.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Durant l'année 2021

- ✓ 2 ventes de lots (17 000 m² vendus) :
 - ✓ Société DI LOC COM (nouvelle implantation)
 - ✓ Société Ecofrance (extension d'activités)
- ✓ Prospects : 5 prospects en cours
- ✓ Renseignements : 15 demandes non abouties

Travaux/ acquisitions

- ✓ Aménagement d'une zone de stationnement poids lourds au niveau de la VC4 et éclairage public
- ✓ Busage du fossé de la RD8 (derrière entreprise Lherisson) car problématique d'entretien et d'inondation
- ✓ Finalisation aménagement du rond-point Cabso
- ✓ Réfection de la chaussée du RD 300 et création d'un cheminement piéton
- ✓ Susverse du réseau d'eau pluviale dans la palette devant Soregom
- ✓ Mise à niveau d'une chambre télécom (impasse de l'Œuf Gascon)

Concession

Aucune modification.

Régularisation dissolution du Syndicat Mixte du Confluent

Publicité foncière via notaire : **Acte officiel signé le 20/04/2021.**

ZAE 3

- ✓ Participation au suivi des études d'extension du pôle d'activités (35 hectares supplémentaires), dossier porté par le service aménagement.
- ✓ Recueil des demandes d'implantation sur ces parcelles en projet. (5 prospects)

Études

- ✓ Mobilité/GNV : projet d'espace d'exposition ouvert sur les énergies renouvelables sur le site de la station biogmv en partenariat avec Territoire d'Énergie 47.
- ✓ Réponse à l'appel à projet « Nature et transition » de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'objectif de développement d'actions de biodiversité sur le pôle d'activité (trame verte/bleue/noire)
- ✓ Autoroutes du Sud de la France (ASF) : sollicitation de la Préfecture afin de s'inscrire dans le schéma de développement des aires de covoiturage ASF. Sollicitation pour le développement d'un parking mixte VL/PL
- ✓ Étude et travaux pour la mise en œuvre de la vidéo-surveillance sur le PAE de la Confluence

27

ZONES D'ACTIVITÉS FROMADAN, RIGAUDE, PONCHUT/ROMAS-MAURY

- ✓ Validation des procès-verbaux de transfert des zones sur les trois communes, hors transfert de fiscalité (en attente de l'étude fiscale en cours)
- ✓ Lancement du marché n°2021-OP68-01 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des projets de requalification/extension des zones d'activités économiques de la Communauté de communes. La mission consiste en :
 - ✓ La réalisation d'un état des lieux techniques des différentes zones : relevé topographique, état des réseaux, état du foncier, analyse paysagère...
 - ✓ Des propositions de scénarios de requalification/extension des zones à discuter avec les communes et intégrant les besoins et remarques des entreprises
 - ✓ L'établissement d'un descriptif technique et chiffrage du projet pour chaque zone.

Le candidat

Une entreprise a répondu à l'appel d'offre lancé pour la requalification/extension des ZAE d'Aiguillon, Port-Sainte-Marie et Prayssas.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Reçu le 02/12/2022

Il s'agit de la **SEM 47** qui a constitué un groupement avec :

- ✓ Les ateliers Arcadie - Bordeaux : pour la partie paysagiste/urbanisme
- ✓ AC2I - Agen : Bureau technique infrastructure
- ✓ Hydrogen- Agen : bureau technique hydraulique
- ✓ IES - Agen : bureau d'études environnement
- ✓ SARL Sagnette - Villeneuve sur Lot : bureau d'études spécialisé dans la charpente et l'enveloppe de bâtiments
- ✓ SCET : en appui juridique

Le rétroplanning

- ✓ 18 janvier 2022 : Réunion de démarrage - Rencontre du groupement et des communes sur site (Présence des communes)
- ✓ *Fin JUIN 2022 : COPIL de présentation du diagnostic et des scénarios par zone* (Présence des communes)
- ✓ Septembre 2022 : Elaboration des descriptifs techniques des projets et analyse financière
- ✓ *Octobre 2022 : COPIL de validation d'un scénario par zone* (Présence des communes)

Parallèlement à l'étude, une 1^{ère} prise de contact avec les entreprises s'est déroulée, sous le format d'un petit-déjeuner :

- ✓ Le 5 juillet avec les entreprises de Port-sainte Marie
- ✓ Le 20 octobre avec les entreprises d'Aiguillon
- ✓ Le 15 décembre avec les entreprises de Prayssas

ANIMATION DU RÉSEAU DES ENTREPRISES

Rencontres entre entreprises Aiguillon/Port-Sainte-Marie/Prayssas

Objectifs : présenter la prise de compétence sur ces zones, l'étude de requalification à venir, connaître leurs besoins et problématiques.



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Rencontres entre entreprises du Pôle d'activités de la Confluence

Une rencontre a thème de 2h tous les 2 mois :

- ✓ Juillet 2021 : moment convivial à l'observatoire, 1^{ère} rencontre après COVID. Temps informel d'échange.
- ✓ Novembre 2021 : organisation d'un forum de l'emploi et de la formation.
L'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation (23 stands) pour renseigner les entreprises sur les solutions de recrutement et de formation. 30 entreprises participantes.



FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

LE 9 NOVEMBRE
DE 9H À 11H
SALLE DES FÊTES DE DAMAZAN

À destination des entreprises
et de leurs services RH

Un grand nombre de dispositifs d'accompagnement et de formations s'offrent à vous et à vos salariés sur le territoire.
Venez à la rencontre des partenaires !

Partenaires présents (liste non exhaustive) :

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE

PÔLE ÉCONOMIE
economie@ccconfluent.fr
0805 38 38 47

Nous vous remercions pour votre participation.

29

DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT)

Réponse conjointe entre la Communauté de communes et Valorizon a un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME : EIT

Le but de l'appel à projet est de développer des synergies entre entreprises d'un même territoire permettant des gains financiers, ainsi qu'une réduction de l'empreinte écologique des entreprises.

Fonctionnement

- ✓ Une ingénierie spécifique financée à 50% : 1 Équivalent Temps Plein (ETP), salarié chez Valorizon
- ✓ Une ingénierie d'appui existante pour être le relais auprès des entreprises + prise en charge de la communication : 1ETP animation des entreprises, salarié de la Communauté de communes

Méthodologie

- ✓ Un entretien individuel avec l'ensemble des entreprises : 26 entreprises rencontrées sur les 44 visées
- ✓ Des actions de mises en relations/échanges/expérimentation :
 - ✓ Opération de don de rack de stockage
 - ✓ Echange de palette
 - ✓ Groupe de travail pour la gestion des biodéchets sur le PAE
 - ✓ Expérimentation sur le tri des Équipements de Protection Individuels (EPI)
 - ✓ Groupe de travail sur la relance du fret fluvial
 - ✓ Expérimentation sur l'utilisation de boîte en verre consignée

**PARTENARIATS**

Poursuite des partenariats avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Initiative Lot et Garonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne et l'Union Professionnelle au Service des Micro-Entrepreneurs (UPSME).

Les partenariats avec les acteurs de l'accompagnement d'entreprises ont pour vocation :

- ✓ L'accompagnement des porteurs de projets locaux dans leur projet de création, reprise, modernisation.
- ✓ La participation des partenaires aux actions menées par le service économie.
- ✓ Le partage d'informations sur les acteurs économiques locaux.



Dans ce cadre, la Communauté de communes a été porte d'entrée d'une trentaine de porteurs de projets sur l'année 2021.

Opération FISAC : financement des projets de modernisation des commerçants, artisans et activités de services

L'opération FISAC est portée par la Communauté de communes et animé par le Pays de la Vallée du Lot.

L'année 2021 a été une année de transition avec la mise en œuvre d'un dispositif transitoire permettant de terminer les fonds Région et des collectivités territoriales disponibles, les fonds de l'État ayant été attribués en totalité.

Dans ce cadre, pour finaliser les enveloppes, il a été proposé d'élargir les entreprises éligibles au disponibles en intégrant :

- ✓ Les entreprises en création
- ✓ Les projets portés par des Sociétés Civiles Immobilières (SCI)
- ✓ Les projets portés par des agences immobilières

Dispositif FISAC : 5 dossiers soutenus pour 18 981,58 € de subventions (Région et État)

Le Studio Christian à Aiguillon - la Boucherie Charcuterie Médail et l'institut Natur'Élodie Beauté à Damazan - l'agence Art Média et l'épicerie l'Orange à Prayssas.

Dispositif transitoire (sur 2021) : 6 dossiers soutenus pour 29 845 € de subvention (Communauté de communes)

L'institut de beauté Aline à Aiguillon - le domaine de Rouquet à Galapian - l'agence Era Global International Property et la supérette Utile à Port-Sainte Marie - l'agence Lacaz immobilier et le restaurant La bastide Saint-Louis par Barbara et Julien à Prayssas

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du LOT (SMAVLOT) a engagé durant 2021 :

- ✓ Un bilan de l'opération FISAC
- ✓ La préparation du prochain dispositif qui s'appellera « Action Collective de Proximité (ACP) » dont les financements proviendront de la Région Nouvelle Aquitaine et des collectivités. Ce programme démarrera en 2023.

31

Les dispositifs d'aides aux commerces, services et artisanat de la Communauté de communes**Un dispositif complémentaire au dispositif FISAC de la Vallée du Lot**

Le dispositif FISAC ne ciblant que 4 communes de la Communauté de communes, le conseil communautaire a souhaité qu'un dispositif complémentaire soit mis en place pour l'ensemble des communes.

Les commerçants/artisans peuvent également bénéficier d'un soutien financier dans leurs projets d'installation ou de développement

2 dossiers en 2021 et 9 600 € de subventions attribuées (Aiguillon et Lacépède).**Un dispositif de soutien aux restaurateurs et hôteliers dans le cadre de la crise COVID**

Proposition d'intervention conjointe entre le Département et la Communauté de communes pour soutenir financièrement les restaurateurs et hôteliers dans leurs projets d'investissement nécessaires et liés à la crise COVID.

Montant de la subvention - Co-financement :

- ✓ Département Lot-et-Garonne : 50 % du montant des dépenses éligibles jusqu'à 8 000 €
- ✓ Communauté de communes : 25 % du montant des dépenses éligibles jusqu'à 4 000 €

Montant minimum des dépenses : 3 000 € HT

Aucun dossier sur l'année 2021.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Bourse des locaux vacants

Poursuite de la diffusion sur demande des offres immobilières sur le site économie de la Communauté de communes + diffusion au relais régional de l'Agence de Développement et de l'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A).

Renseignements sur les offres disponibles.

Votre Communauté de communes vous accompagne

LOCAUX VACANTS
Commerces, Bâtiments Industriels, Bureaux, ...

Contactez le pôle économie :
16 route de Saint-Léon 47160 DAMAZAN
www.economieconfluence.fr - Courriel : conomie@confluence.fr
0 805 38 38 47

Vous recherchez un local ?

Nous vous mettons en relation avec les propriétaires et les agences du territoire via la Bourse des Locaux vacants

Vous souhaitez vendre et/ou louer un local ?

Fiche locaux vacants
Remplissez une fiche descriptive de votre bien à nous transmettre accompagnée de photos.

Mise en relation
Nous diffusons votre annonce auprès des porteurs de projet à la recherche d'un local correspondant à votre offre.

Diffusion
Nous diffusons votre bien sur le site internet economieconfluence.fr et sur Invest In Nouvelle Aquitaine.

www.economieconfluence.fr

EMPLOI

Mise en œuvre du guichet unique de l'emploi

Mise en œuvre de deux demi-journées d'accueil des entreprises et demandeurs d'emplois sur le territoire.

Objectif : rapprocher les besoins en recrutement des entreprises et des demandeurs d'emplois.

Missions :

- ✓ Réception des besoins en recrutement des entreprises
- ✓ Accueil de demandeurs d'emplois
- ✓ Aide à l'amélioration des CV et des compétences
- ✓ Mise en relation entreprises/demandeurs d'emplois

Organisation :

- ✓ ¼ temps de l'animateur ZAE
- ✓ 1 collaborateur bénévole sur les deux demi-journées de permanence
 - ✓ 63 CV récoltés (hors fonction publique et ATSEM)
 - ✓ CV et formations transmis aux entreprises au fur et mesure des réceptions

Mise en œuvre de groupes de travail sur l'emploi

Expérimentation : mise en relation de quelques entreprises avec les partenaires de l'emploi pour amener les acteurs de l'emploi et les entreprises à travailler ensemble de manière plus efficace vers des solutions opérationnelles de proximité. Lever les freins.

Organisation en octobre 2021 de la rencontre avec les responsables Ressources Humaines (RH) de 3 entreprises : Biocoop, Bioviver et Ambonati. À l'issue de la réunion, il a été proposé d'organiser une visite des 3 entreprises pour mieux connaître leurs métiers.

Poursuite des actions avec le dispositif « Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP) » sur la formation, les métiers, l'emploi et la création/reprise d'entreprises à l'échelle du bassin Agenais/Albret/Confluent en partenariat avec Pôle Emploi, la mission locale, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Région...

Objectifs : aider tous les publics à s'orienter vers et dans la vie professionnelle.

Contenu : des ateliers collectifs selon une programmation définies collectivement (découverte des métiers, création d'entreprises...), organisation, promotion d'évènements, initiatives locales...

Des permanences hebdomadaires :

- ✓ Centre Social de Port-Sainte-Marie les mardis et vendredis après-midi
- ✓ Centre médico-social d'Aiguillon les lundis, jeudis et vendredis

Évènements organisés en 2021

Ateliers Parcouréo

- ✓ **Atelier « Sensibilisation à l'Entrepreneuriat »**

Date : 2 février 2021 de 14h à 16h - Lieu : Centre Social de Port-Sainte-Marie

Participants : 1 (contexte COVID et manque de communication)

- ✓ **Atelier « Présentation VAE/Bilan de compétences/CEP »** animé par le CIBC

1 fois par mois en présentiel à Agen

Date : 29/04/21 de 10h à 12h - en Visio - info le 26/04 : trop tard pour diffusion aux entreprises

Webinaire

Webinaire sur les aides à l'embauche - Cible : entreprises des 3 territoires

Date : 29 mars 2021

Participants : 7 (sur 12 inscrits)

Évènement

Sur les métiers et formations dans **l'agroalimentaire**

Date : 1^{er} juin 2021 matin - Lieu : Damazan - Cible : demandeurs d'emploi

Contenu : interventions des acteurs de l'emploi et de la formation + présentations entreprises avec témoignages de salariés (Bioviver - L'Œuf Gascon - D'Aucy)

Une vingtaine de demandeurs d'emplois présents.



Appel à projet « Initiative Territoriale pour l'Emploi (ITE) »

Reponse a l'appel a projet « Initiative Territoriale pour l'Emploi (ITE) de la Région Nouvelle Aquitaine, afin de mener une action expérimentale de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT) à l'échelle d'une zone d'activités.

Plan d'actions présentés :

- ✓ Réalisation d'une analyse des emplois - recrutements de 20 entreprises représentatives du territoire
- ✓ Définir des outils d'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements et dans la fidélisation de leurs salariés
- ✓ Organiser des temps de rencontres professionnels de l'emploi/entreprises

Ce dispositif permet le financement d'un poste de chargé de mission emploi pour mener cette action. Dossier accepté par la Région : recrutement effectif pour 2022
60% de subventions sur la mise en œuvre des actions et le poste.

ÉTUDE ÉCONOMIQUE - EPFNA

Dans le cadre du conventionnement avec l'EPFNA (Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine), finalisation de l'étude du gisement économique communautaire par le bureau d'études Métropolis.

Ce document a pour vocation :

- ✓ Principalement de définir pour l'EPFNA, les zones d'activités, secteurs ou bâtiments économiques sur lesquels elle pourra intervenir si une sollicitation de la collectivité lui été faite.
- ✓ D'être un plan guide pour les élus de la Communauté de communes en matière d'intervention économique.

AGRICULTURE

Poursuite du dispositif de soutien aux primo-installation en agriculture.

4 dossiers subventionnés, soit 16 000 € de subventions attribuées (Aiguillon, Lusignan-Petit, Madaillan et Prayssas).



Compétence
obligatoire

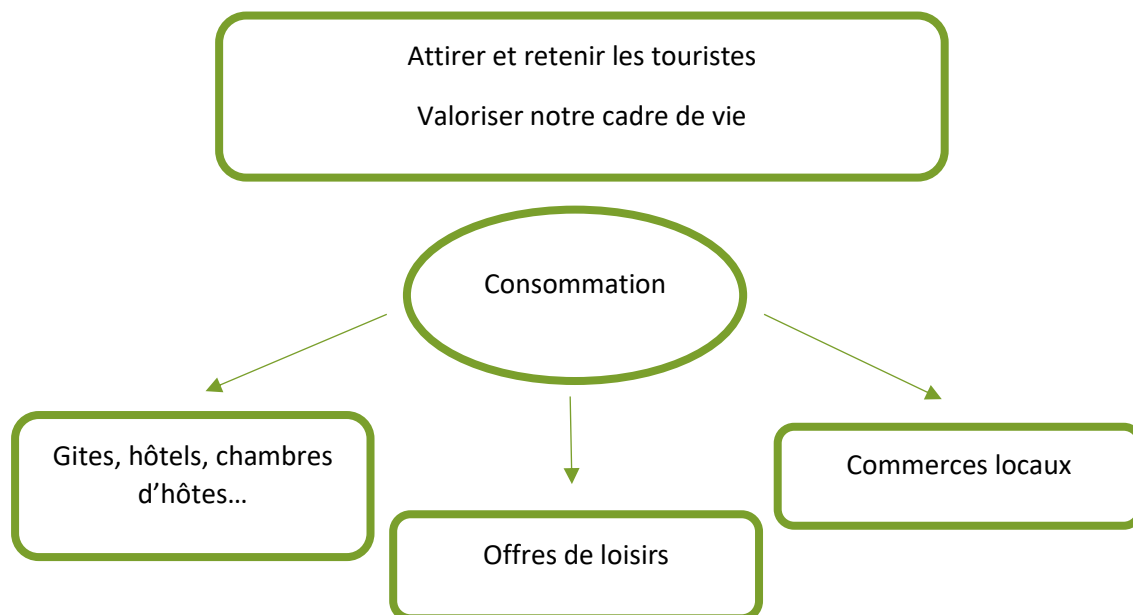


Politique de développement touristique

35

Vice-présidente :
Jacqueline SEIGNOURET

NOS ENJEUX



NOTRE ORGANISATION

36

Accueil des touristes, place du 14 juillet à Aiguillon



En 2021, le conseil communautaire a acté le déplacement de l'office de tourisme à partir de 2022. Celui-ci s'installera au rez-de-chaussée des nouveaux locaux de la Communauté de communes situé au 30 rue Thiers.



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Promotion touristique



Animation touristique



Amélioration de la qualité d'accueil

Accompagnement et relais d'information (subventions, labels, classement...)

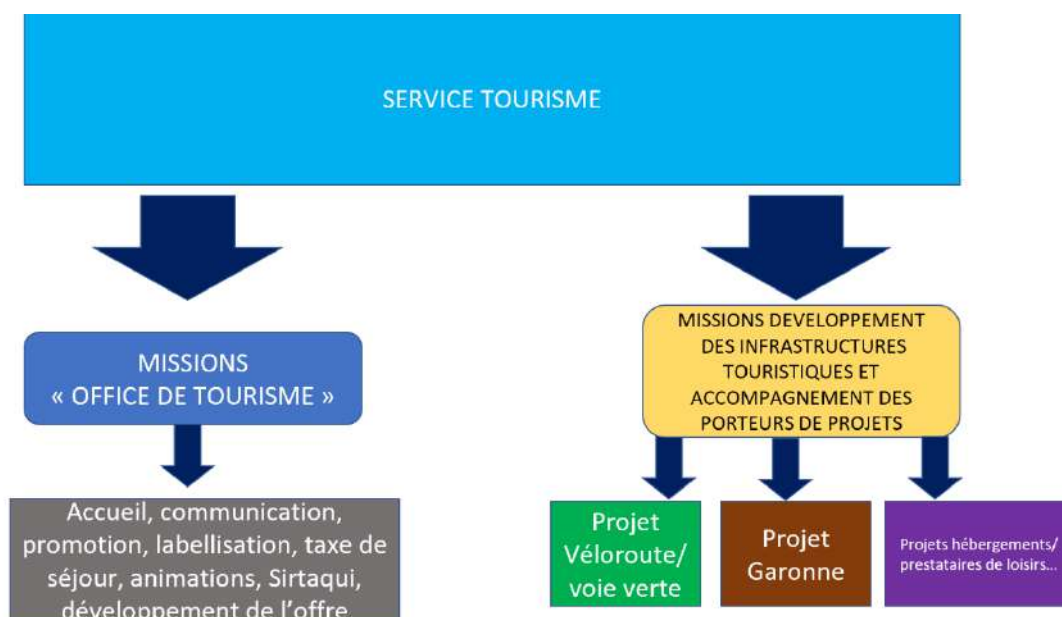


Amélioration de la qualité d'accueil

- ✓ Amélioration jonction entre la Véloroute Vallée du Lot et Voie verte du Canal de Garonne
- ✓ Projet de mise en valeur de la Garonne
- ✓ Développement des jeux de chasse aux trésors sur les chemins de randonnées

(Terra aventura)





Organisation annuelle type

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Accueil touristique												
Communication												
Sirtaqui FMA												
Accueil hors les murs												
Mises à jour Sirtaqui												
Taxe de séjour												
Terra Aventura												
Préparation du plan comm de l'année n+1												
Préparation de la saison												
Editions guide découverte												
Préparation des animations estivales												
Guide des sorties de l'été												
Bourse aux dépliants												

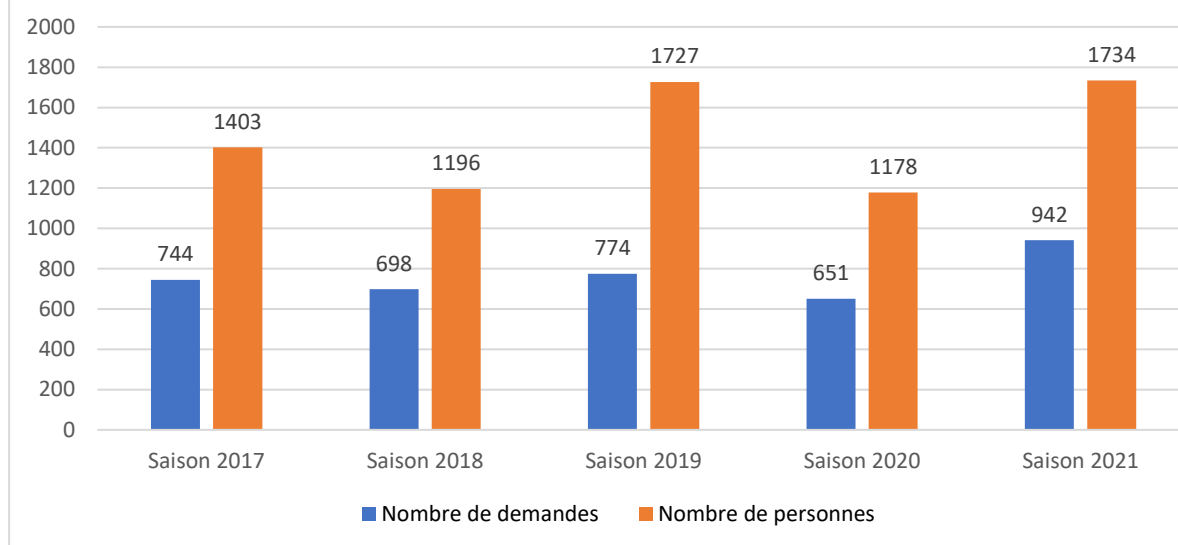
Bilan de la saison 2021

Une année très correcte, avec une forte hausse des fréquentations par rapport à la saison 2020 :

- ✓ Nombre de personnes renseignées : 1 734 (+47%)
- ✓ Nombre de demandes : 942 (+ 44%)

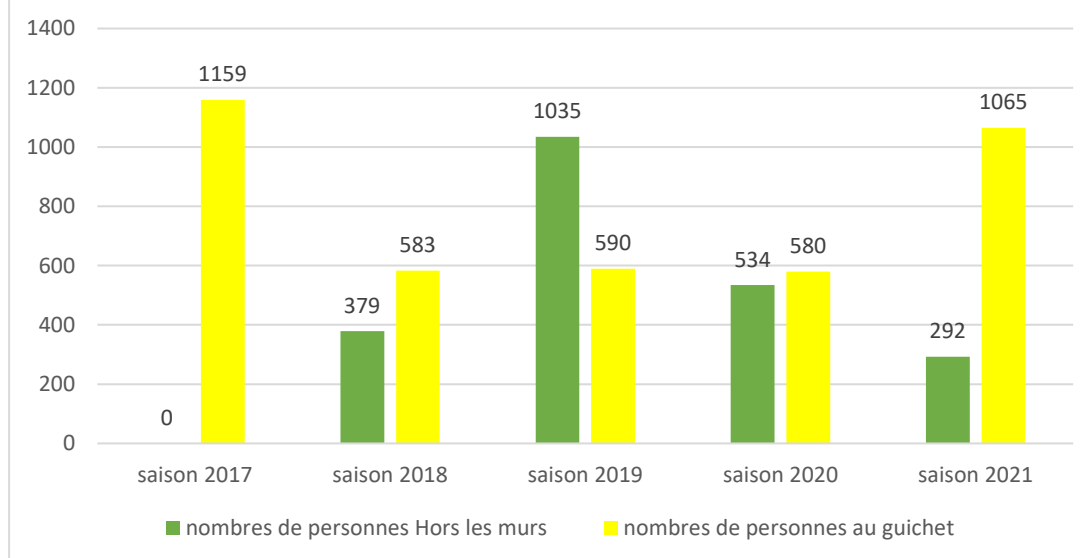
BILAN 2021

Fréquentation Totale



Une très forte hausse de fréquentation à l'office de tourisme : + 83 %, plus de 1 000 personnes ont franchi la porte de l'OT en 2021, contre 580 en 2020.

BILAN ÉTÉ 2021



L'été, seulement 9 accueils « hors les murs » en 2021, contre 15 en 2020, mais des chiffres encourageants.

Personnes renseignées par itinérance :

2021 : 33 personnes (9 itinérances)

2020 : 35 personnes (15 itinérances)

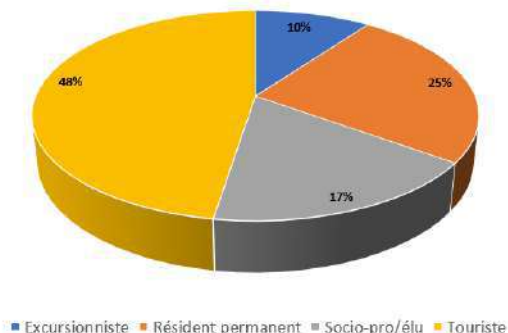
2019 : 21 personnes (48 itinérances)



ANALYSE DES PERSONNES RENSEIGNÉES

QUI SONT NOS VISITEURS?

TYPE DE PUBLIC



Quelques définitions :

Touriste : Visiteur qui passe au moins une nuit hors de son domicile

Excursionniste : visiteur qui fait un aller/retour dans la journée depuis son domicile situé hors département (ex : Bordeaux, Toulouse...)

Résidents permanents : les locaux

Partenaires : Socio-pro du tourisme

Analyse:

Sur l'année, nous recevons une clientèle majoritairement touristique, avec un total de 58 % de touristes + excursionnistes, viennent ensuite les résidents permanents (25%) et les partenaires (17%) (professionnels du tourisme, élus...)

La tendance est inversée le reste de l'année, où les résidents et partenaires sollicitent l'office de tourisme avec d'autres demandes (Taxe de séjour, sirtaqui, animations...)

D'OÙ VIENNENT-ILS ?



ORIGINES DES DEMANDES RENSEIGNÉES

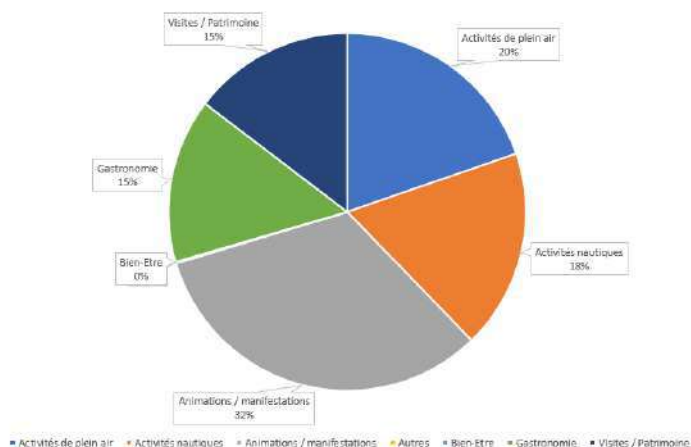
	TOP 10 du Nombre de demandes par département
1	LOT-ET-GARONNE
2	GIRONDE
3	PARIS
4	HAUTE GARONNE
5	LOIRE-ATLANTIQUE
6	LANDES
7	FINISTERE
8	VENDEE
9	ILLE-ET-VILAINE
10	SARTHE

Les personnes renseignées viennent majoritairement du département, et représentent 80 % du public Néo-Aquitain, et 43% du public français.

Suivent ensuite les 2 métropoles du Sud-Ouest et Paris.

QUELLES SONT LEURS DEMANDES ?

LES DIFFÉRENTES DEMANDES DES TOURISTES



Un bilan hétérogène, les demandes d'animations (marchés nocturnes, festivités...) restent majoritaires (52%), devant les activités de plein air (20%) et nautiques (18%). La gastronomie et le patrimoine viennent ensuite (15%).

Dans les demandes d'activités plein air on retrouve les demandes de parcours randonnées et d'itinéraires cyclables. Notamment la jonction Véloroute/Canal des 2 Mers. (Aiguillon-Damazan)

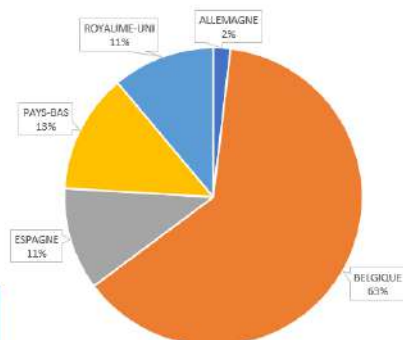


ET LE PUBLIC ETRANGER ?

Il représente **10 %** du public renseigné, en hausse par rapport à 2020 (5%), les principales nationalités sont européennes :

TOP 5 :

- La Belgique
- Le Royaume-Uni
- Les Pays-Bas
- L'Espagne
- L'Allemagne



Au niveau du département la fréquentation en office de tourisme de la clientèle étrangère avoisine les 15% avec une clientèle similaire.

Profil

- **Type de demandes :**
Les activités, marchés nocturnes, itinéraires cyclables, patrimoine exceptionnel, beaux points de vue
- **Séjour long (>10jours)**
- **Dépense ++**

TAXE DE SÉJOUR

La Communauté de communes dispose d'un outil de suivi des déclarations par les hébergeurs de la taxe de séjour. Pour rappel, la taxe de séjour est prélevée par les hébergeurs auprès des touristes et reversée à la collectivité.

- **63 028** nuitées déclarées en 2021
- **26 521 €** déclarés pour 2021
- Rappel 2020 : 34 291 nuitées / 11 649,96 € (année complète)
- Rappel 2019 : 50 493 nuitées / 17 278,19 € (année complète)

41

Montants et nuitées déclarés en direct et par les opérateurs numériques en 2021



LA COMMUNICATION

2 partenariats avec la radio Cool Direct

- ✓ Au cœur des Offices de Tourisme (OT)
- ✓ Au cœur des territoires (5 prestataires mis en avant : Clos de Lusignan (hébergeur), Bastide Saint-Louis (Restaurant), Paul (Producteur), **Projet Garonne (Infra)**, Petit coin de Paradis (hébergeur)).

7 newsletters

Infos du territoire, programmes des animations.

Une moyenne de 120 ouvertures par newsletter, sur 253 destinataires, soit 47% des destinataires.

[illegible]

Site internet en berne

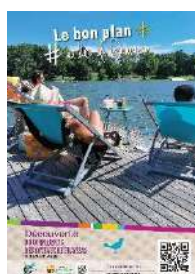
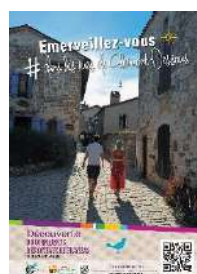
Fréquentation en berne = -70%

Cause = problème technique avec le CDG

Affiches

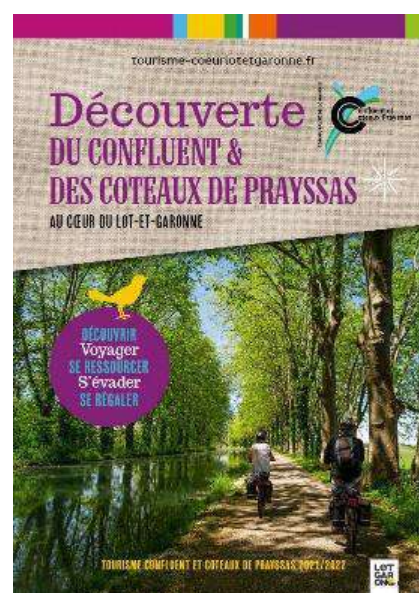
- ✓ Marché de Fréguimont + visuel 4x3 sur la D813
- ✓ 9 affiches à l'image du territoire

42



Guides touristiques

- ✓ Victime de son succès le guide touristique a été réédité :
2 000 ex + 1 000 ex réédition
- ✓ La brochure des randonnées est régulièrement consultée :
400 scans du QR-Code depuis juin 2021
- ✓ Guide hébergeur en cours de création (250 exemplaires)



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Réseaux sociaux

Facebook : 772 abonnés

Publications régulières des animations, des actualités sur le territoire

Croissance de l'audience de + 40 % par rapport à l'année 2020 (+200 nouveaux abonnés).

Chiffres google du « Bureau d'information touristique à Aiguillon »

En 2021 : 23 572 utilisateurs ont visité la fiche établissement

Mots les plus utilisés lors de la recherche :

Répartition des recherches		
Termes de recherche ayant entraîné l'affichage de votre profil dans les résultats		
1	office de tourisme	204
2	Prayssas tourisme	63
3	office de tourisme aiguillon	47
4	prayssas tourisme	39
5	office tourisme aiguillon	38

+ 15,6% de couverture des publications en 2021 par rapport à 2020

Record de couverture des publications

1. Vidéo du territoire le 12 août 2020 : 9,3K

2. Zoom sur Port-Sainte-Marie le 31 juillet 2020 : 8,9K

3. Nouvelle rando guerre de cent-ans : 7,6K

(Chiffres exprimés en nombre d'impressions)

TERRA AVENTURA

Chiffres de fréquentation des parcours en 2021

Nom du parcours	Commune du parcours	Année de création	Nombre de joueurs en 2021	Nombre total de joueurs depuis la création
La boulette de Saint-Sardos	Saint-Sardos	2020	3 669	4 364
Héron, Héron, petit patapon...	Lacépède	2019	2 978	8 534

Méthode de calcul des retombées économiques sur le territoire

60 % des parcours sont effectués par des joueurs en excursion à la demi-journée ou journée.

Dépense moyenne régionale des joueurs excursionnistes : 14€/joueur

35% génèrent au moins une nuitée : (Dépense générée par les Terr'aventuriers en séjour touristique durée moyenne de 6 jours = 34,8€/jour/personne)

5% sont effectués sur la commune de résidence habituelle.

	Nombre de joueurs	Dépenses moyennes	Total
Excursionniste	7 738	14€/joueur	108 332€
Touriste	4 514	34.8€/jour/personne	157 097€
Total			265 429€

33€ de retombées économiques pour 1€

Les deux parcours actuellement ouverts ont généré depuis 2019 : **265 429 €** de retombées économiques sur le territoire.

Rappel du coût d'investissement

Investissement de départ de 6 000 € (2 parcours) + 2 000 € de maintenance (Lacépède) = 8 000 €

Le 17 octobre 2021 : **ouverture du parcours sur la Guerre de 100 ans à Saint-Sardos.**

44

Nouvel appel à projet Terra Aventura pour les parcours 2022

Obligation de dépôt des candidatures avant le 22 novembre 2021

Nouveau cadre :

- ✓ Création du parcours (Communauté de communes : 2 700 € par parcours)
- ✓ Prise en charge de la maintenance (Mairie : environ 1 000 €)
- ✓ Un référent Terra Aventura est nommé pour le suivi de la cache

Communes candidates :

- ✓ *Clermont-Dessous (parcours défini)*
- ✓ *Prayssas (parcours défini)*

**LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ**

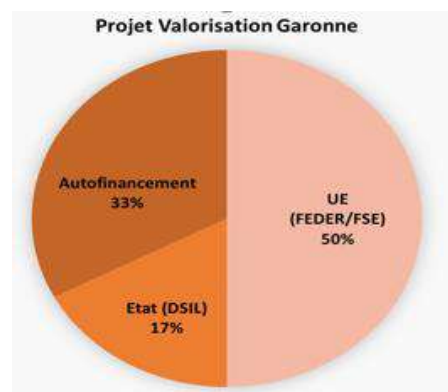
- ✓ 3 balades commentées avec Janouille sur les communes de Damazan, Montpezat et Prayssas. 80 personnes en moyenne sur chacune des animations.
- ✓ **Bourse locale aux dépliants (fin juin 2021)**
- ✓ **4 balades paysagères** : 113 personnes (27 enfants)
- ✓ **4 randonnées faune/flore** : 97 personnes
- ✓ Organisation des animations musicales des 8 marchés nocturnes de Frégimont



PROJET GARONNE

Trois axes :

- Recueillir et valoriser la Mémoire de Garonne
- Améliorer l'état écologique du fleuve en renforçant la sensibilisation de ses usagers
- Reconnecter les bourgs à Garonne



UE (FEDER/FSE) Etat (DSIL) Autofinancement

Union Européenne : 108 991,83 €

Etat : 37 676,51 €

Autofinancement : 71 315,32 €

TOTAL (HT) : 217 983,66 €

TOTAL (TTC) : 248 986,05 €

Échéance projet : 31 décembre 2021

45

Axe 1 : Recueillir et valoriser la Mémoire de Garonne

- Etude et outils Mémoire de Garonne

Axe 2 : Améliorer l'état écologique du fleuve en renforçant la sensibilisation de ses usagers

- Diagnostic écologique Confluence/Pech de Berre
- Balades paysagères
- Guide du riverain
- Végétalisation des berges

Axe 3 : Reconnecter les bourgs à Garonne

- Restauration des cales de Fourtic et Lapouille
- Restauration du Port de Pascau à Saint-Léger
- Création d'un itinéraire pédagogique à Saint-Laurent
- Créer des petites claires pour dégager la vue sur Garonne
- Installer des tables de pique-nique
- Signaliser les ouvrages



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Actions réalisées 2021

- ✓ Implantation des outils mémoires de Garonne



- ✓ Inauguration de l'exposition permanente à l'observatoire faune flore du Confluent





✓ Sélection du prestataire pour la réalisation de la maquette de l'ancienne cité fortifiée de Monheurt.

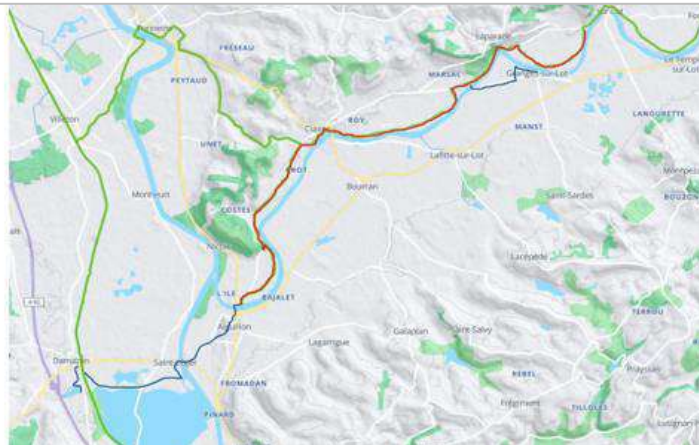
✓ Participation aux journées de valorisation des maisons de Garonne organisé par le SMEAG avec une mise en valeur du projet Garonne de la communauté de communes.

✓ Accueil de l'exposition « Odyssée Garonne » de l'association MIGADO sur le site de l'observatoire avec une animation dédiée et financée par l'association.



Le projet

- Réaffirmer l'identité du territoire sur la Véloroute de Vallée du Lot
- Améliorer les retombées économiques du cyclotourisme
- Faciliter l'accès de la Véloroute aux itinéraires existants
- Proposer un accès sécurisé
- Participer au développement du tourisme vert



Les aménagements prévus

Réalisés :

Elargissement Du Pont de Napoléon



Création d'une voie sécurisée sur la D8



Travaux à réaliser:

Granges sur Lot



Saint Léger



Aiguillon



Damazan



Sur demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'année 2021 a été consacrée à des études complémentaires sur la digue du lac de Damazan et la réalisation d'un dossier loi sur l'eau. Le bureau d'études IES a été mandaté pour réaliser ces études.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MPS)

51



MSP Damazan



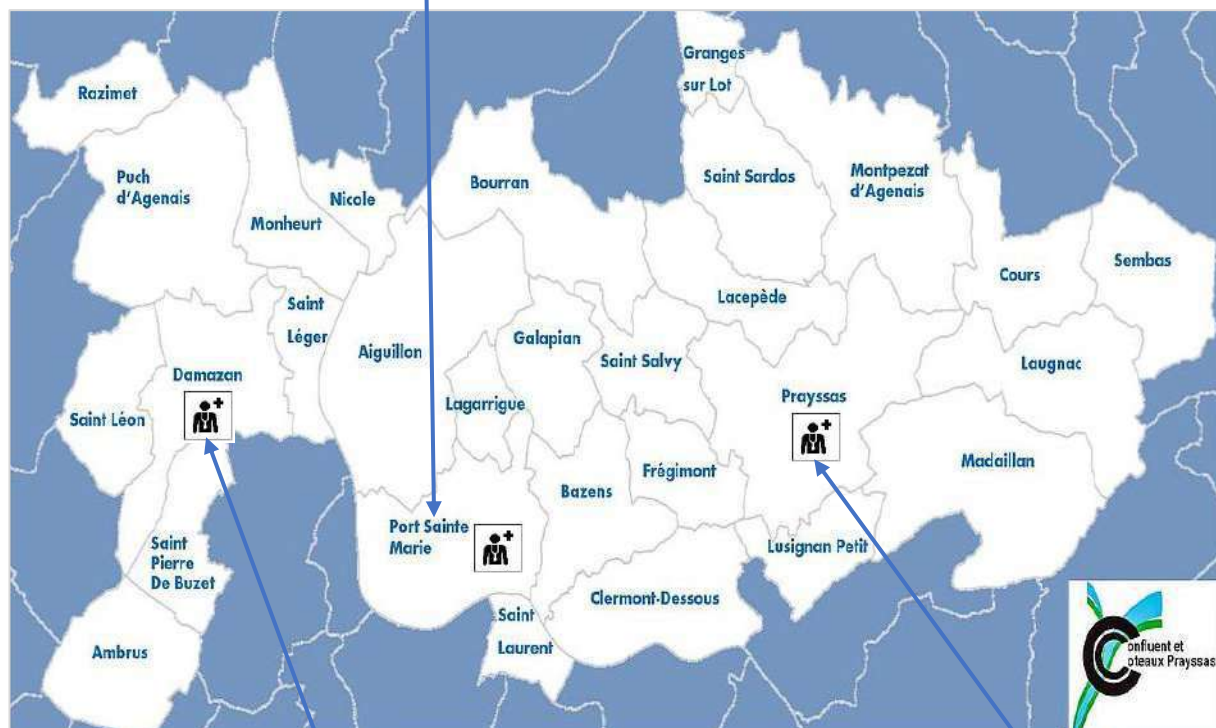
MSP Port-Sainte-Marie



MSP Prayssas

IMPLANTATION

Il existe trois Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sur le territoire intercommunal.



La maison de santé pluriprofessionnelle de Damazan se situe rue du magasin des tabacs

Elle regroupe l'ensemble des professionnels suivant :

- ✓ 2 cabinets infirmiers
- ✓ 2 cabinets médicaux
- ✓ 1 chirurgien-dentiste
- ✓ 1 diététicienne-nutritionniste
- ✓ 1 psychologue
- ✓ l'UNA

La maison de santé pluriprofessionnelle de Port-Sainte-Marie se situe au 27 bis avenue du 11 novembre

Elle regroupe l'ensemble des professionnels suivant :

- ✓ 4 cabinets infirmiers
- ✓ 1 cabinet médical
- ✓ 1 diététicienne-nutritionniste
- ✓ 1 orthophoniste
- ✓ 1 podologue
- ✓ 3 psychologues
- ✓ l'ADMR

La maison de santé pluriprofessionnelle de Prayssas se situe au lotissement Mézard

Elle regroupe l'ensemble des professionnels suivant :

- ✓ 3 cabinets infirmiers
- ✓ 3 cabinets médicaux
- ✓ l'ADMR

Ces deux dernières Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sont regroupées dans le cadre d'un pôle de santé afin de palier au mieux à la désertification médicale et répondre le plus largement à sa patientèle.



PÔLE DE SANTÉ
PORT S^TMARIE - PRAYSSAS

Ce pôle de santé est organisé autour de ces deux MSP ainsi que d'autres professionnels de santé en réseau.

Chaque maison de santé organise la prise en charge des patients au quotidien selon son propre mode d'organisation.

Les projets d'éducation thérapeutique et d'éducation à la santé quant à eux, sont menés conjointement.

L'association des usagers du pôle de santé regroupe des patients des deux sites.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Compétence
obligatoire



Collecte et traitement des ordures ménagères

55

Vice-président :
Philippe LAGARDE



NOTRE ORGANISATION

La Communauté de communes délègue la
collecte et le traitement



au SMICTOM LGB (Syndicat Mixte
Intercommunal de Collecte et de
Traitement des Ordures
Ménagères Lot-Garonne-Baïse)



qui délègue le traitement
à VALORIZON

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.)

La Communauté de communes vote un taux de T.E.O.M.
qui varie en fonction de la nature du service rendu.

PRODUIT ATTENDU



COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

LES DÉCHETTERIES

Un réseau de 7 déchetteries, dont 3 sur le territoire de la Communauté de communes.

Damazan

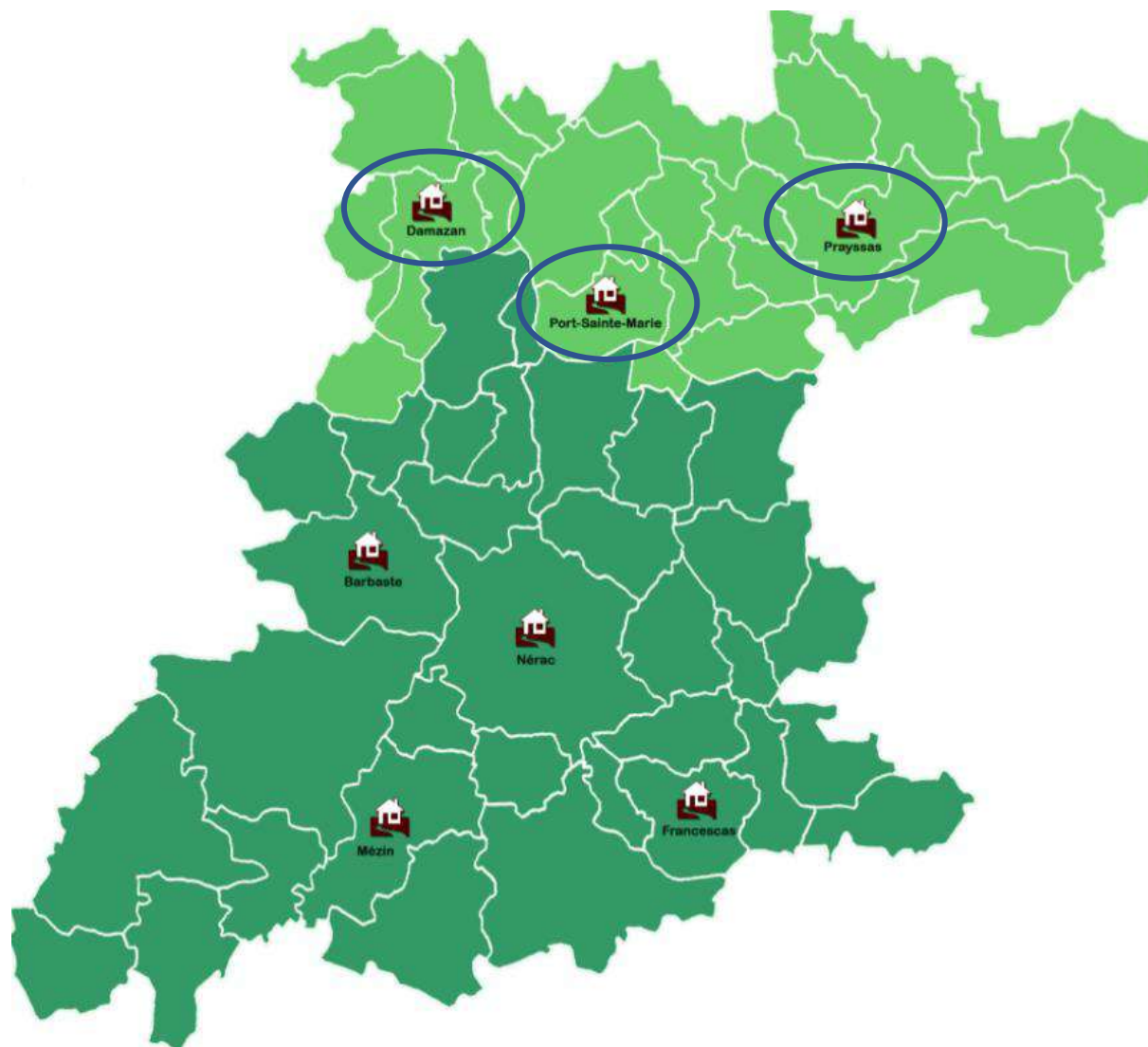
Ouverte mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Port-Sainte-Marie

Ouverte le lundi de 13h30 à 17h, et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Prayssas

Ouverte mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h





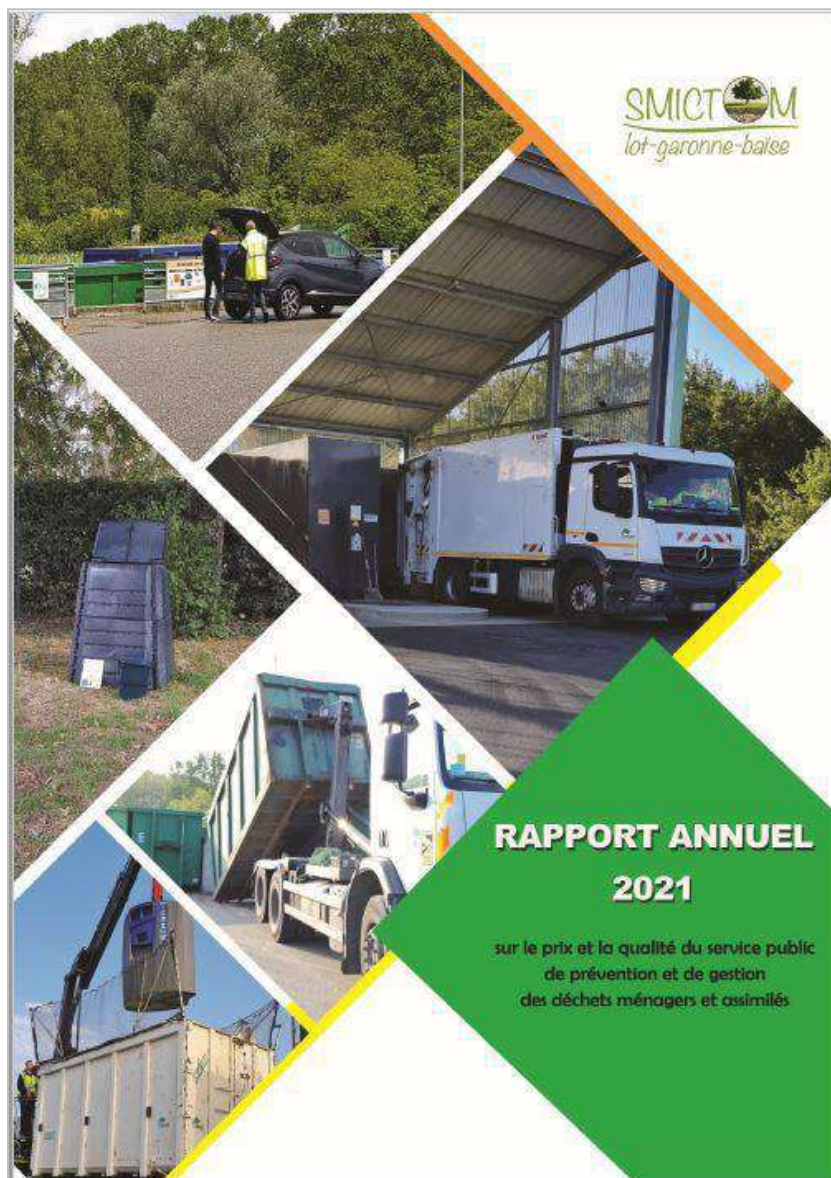
Le rapport annuel d'activité 2021 du SMICTOM LGB est consultable au siège de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Vous le trouverez également en annexe de ce rapport d'activité.

Le rapport d'activité du SMICTOM également téléchargeable depuis la page :

<https://www.smictomlgb.fr/le-syndicat/missions>

Il est disponible dans la rubrique « Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Compétence
obligatoire



Eau et assainissement

Suite à la prise de la compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, c'est désormais notre établissement qui est l'interlocuteur privilégié du syndicat EAU47, à qui la gestion de la compétence a été transférée.

Ainsi, le service urbanisme assiste les aménageurs public ou privé dans l'élaboration de leur projet d'habitat ou économique, notamment quand ces derniers nécessitent des extensions ou des renforcements de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Des points administratifs, financiers et techniques sont organisés entre nos services et ceux d'EAU47 pour définir les plans de financement, mais également les programmations annuelles de travaux en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

Les participations sont calculées de façon prévisionnelle sur la base du montant estimatif des travaux et selon les conditions de financement du syndicat.

Le développement (économique, urbain, démographique...) à l'échelle d'un territoire comme un projet d'aménagement engendre des besoins en eau qui supposent de disposer en retour des ressources nécessaires, en termes de capacité et de qualité de la ressource en eau et de l'ensemble des systèmes d'assainissement. Cette thématique est ainsi essentielle dans la planification urbaine de notre territoire

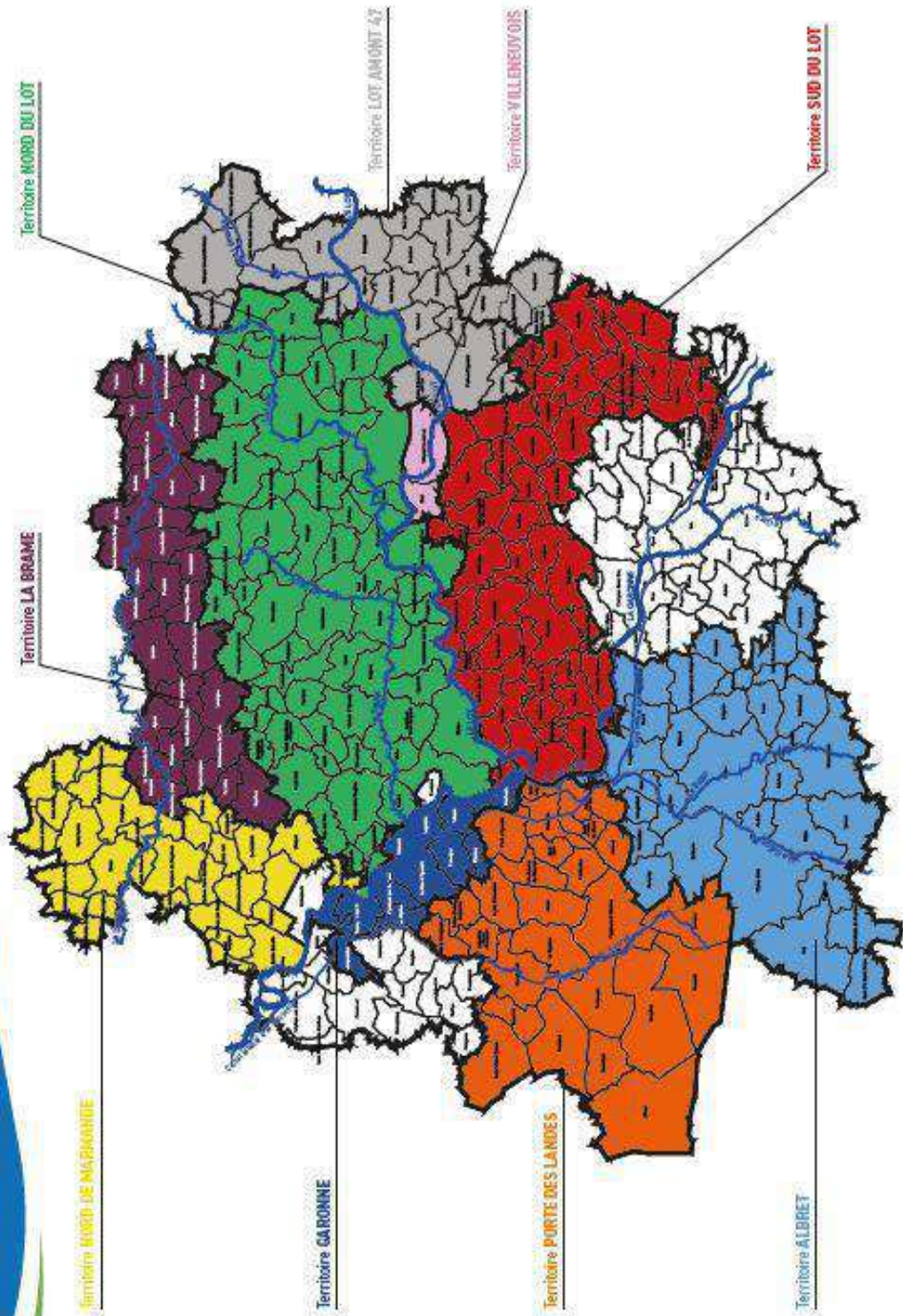
La gestion de la compétence va devoir anticiper les éventuelles tensions sur la disponibilité de la ressource liée au changement climatique. Et au-delà des enjeux environnementaux, il s'agit également de maintenir la qualité des usages et donc d'un service public pour les administrés.

Pour rappel, le pluvial reste à la compétence de la commune.

COLLECTIVITÉS AYANT TRANSFÉRÉ AU MOINS UNE COMPÉTENCE au 1^{er} janvier 2021



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS





Le rapport annuel d'activité 2021 du syndicat EAU47 est consultable au siège de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.
Vous le trouverez également en annexe de ce rapport d'activité.

Le rapport d'activité de EAU47 est également téléchargeable depuis la page :
<https://www.eau47.fr/rapports.html>





Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

63

Vice-président :
Jean-Pierre CAUSERO



NOS ENJEUX

Préservation de la
qualité de l'eau

GEMA

Gestion de Milieux Aquatiques



Ouverture du lit d'un cours d'eau

Protection des
biens et des
personnes

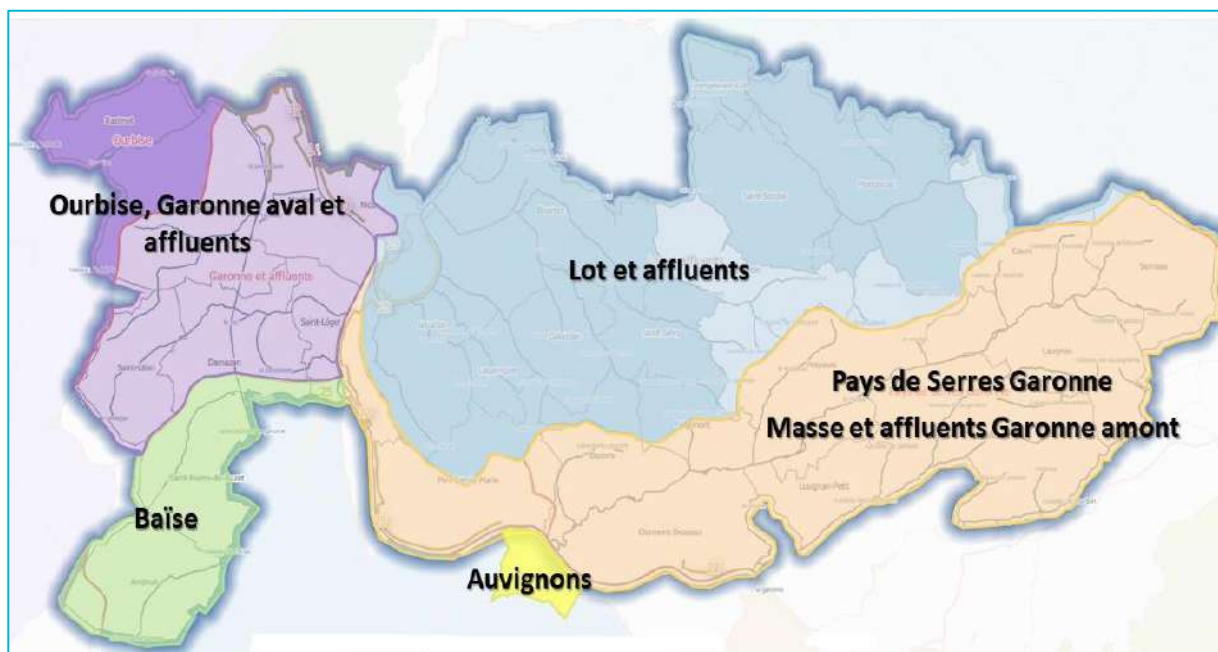
PI

Prévention des Inondations



Crue de Garonne - Pont Napoléon - Aiguillon

NOTRE ORGANISATION



5 bassins versants sur notre territoire,
une confluence majeure Lot/Garonne

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

ÉTUDES
RÉGLEMENTAIRES



Travaux sur la digue de Port-Sainte-Marie

GESTION DU
SYSTÈME
D'ENDIGUEMENT

COMMUNICATION
ET
SENSIBILISATION



Travaux d'entretien de la digue d'Aiguillon - Côté Lot

ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR
LES COMMUNES
ET LES
ADMINISTRÉS



L'alerte en cas de crue reste une compétence communale

Le recrutement de Charlotte DUBESSET-VAUTIER, chargée de mission GEMAPI en juin 2021, a permis d'initier la structuration et le fonctionnement autonome du service.

- ✓ Création et structuration du service, avec pour objectifs, sur le long terme, d'en faire un service autonome, efficient et lisible par tous.
- ✓ Établissement d'un relationnel tourné vers un réseau multi-acteurs :
 - ✓ Avec les services de l'État et services publics au sens large : Préfecture, Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (pour le volet de prévision des crues), Conseil départemental, EAU47.
 - ✓ Avec les prestataires extérieurs quant aux interventions techniques et d'entretien des ouvrages en toute période.
 - ✓ Avec les services agents communaux et intercommunaux, en temps normal ou en période de crise, afin de mutualiser et de partager les connaissances de chacun.
 - ✓ Avec les élus communaux, afin de mettre en place une relation durable et un protocole de fonctionnement en cas d'alerte inondation.
 - ✓ Avec les techniciens rivière des différents bassins versants géographiquement pertinents (cf carte en page 62), en vue d'un partage de connaissances et d'expériences précieux et essentiels pour le fonctionnement du service et pour une meilleure réactivité face aux demandes et besoin des administrés.
 - ✓ Avec les administrés et les acteurs du monde agricole, en vue de concilier les usages de tous sur les ouvrages de protection contre les inondations, et de recueillir leurs attentes face à ces ouvrages...
- ✓ Suivi permanent des chantiers d'entretien courant et ponctuel, type réparation post-crue.
- ✓ Suivi des études environnementales et de l'étude portant sur la définition du système d'endiguement.
- ✓ Présence sur le terrain en période de crue, afin de réagir au plus vite aux demandes et urgences, et vérifier la tenue des ouvrages face à la sollicitation hydraulique (repérer et marquer les infiltrations d'eau, en vue de leur réparation ultérieure).
- ✓ Présence post-crue pour relever les hauteurs d'eau et créer une banque de données mobilisable lors des prochaines crues.
- ✓ Participer aux réunions à enjeux pour le territoire.
- ✓ Identifier et capitaliser les secteurs à restaurer et renaturer, en vue d'une amélioration de la qualité environnementale.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, **nous cotisons** auprès de plusieurs syndicats de rivières et partenaires règlementaires. Les secteurs d'intervention sont définis à chaque début d'année lors de réunions appelées « commissions géographiques », organisées sur chaque bassin versant.

Partenariat avec le SMAVLOT 47

- ✓ La cotisation annuelle de 58 157 € a permis la **restauration de 12 160 mètres de berges** sur le secteur aval du Lot. Les cours d'eau concernés sont la Béousse, Las Cabanes, le Chautard, la Grande Raze et le Salabert. Les affluents de ces ruisseaux sont aussi entretenus et restaurés.
- ✓ En parallèle, le SMAVLOT conduit **l'appel à projet « Plantons des haies » sur le bassin versant du Lot**. Ce projet est subventionné à 100% par l'Etat et plafonné à 10€ HT / mètre linéaire de haies. Un minimum de 200 m plantations et de 1 000 € HT d'investissement est demandé pour ouvrir le droit aux subventions. Sur notre secteur, 3 agriculteurs ont ainsi pu être accompagnés dans ce projet.



*Ouverture du lit de La Malagagne -
Galapian / Lagarrigue / Port-Saint-Marie*



Plantation de ripisylve sur Le Balet - Bourran

Partenariat avec le syndicat de l'Avance et de l'Ourbise

La cotisation annuelle de 16 065 €, vise plusieurs actions, dont les interventions d'urgence. Ainsi, le libre écoulement des eaux a été rétabli sur le Bannieu, sur la commune de Puch-d'Agenais.

Partenariat avec Albret Communauté

L'entente entre nos structures permet de réaliser plusieurs actions, comme la restauration des berges du bassin versant de la Baïse et des Auvignons.

En 2021, notre cotisation de 4 193 € a permis, entre autres, d'intervenir sur la totalité des berges de la Baïse sur la commune de Saint-Léger (retrait de végétation menaçant la structure des berges).

La restauration des milieux aquatiques est mise en œuvre sous forme de **Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG)**, valables cinq ans et reconductibles une fois. De ces programmes, découle l'obtention d'une déclaration d'intérêt général (DIG), valable le temps du PPG. Elle justifie l'utilisation des deniers publics sur des secteurs privés, permettant ainsi de réaliser des projets coûteux qu'une personne privée ne pourrait réaliser elle-même. L'enjeu d'amélioration de l'environnement, inerrante à ces projets, donne lieu à des subventions étatiques.

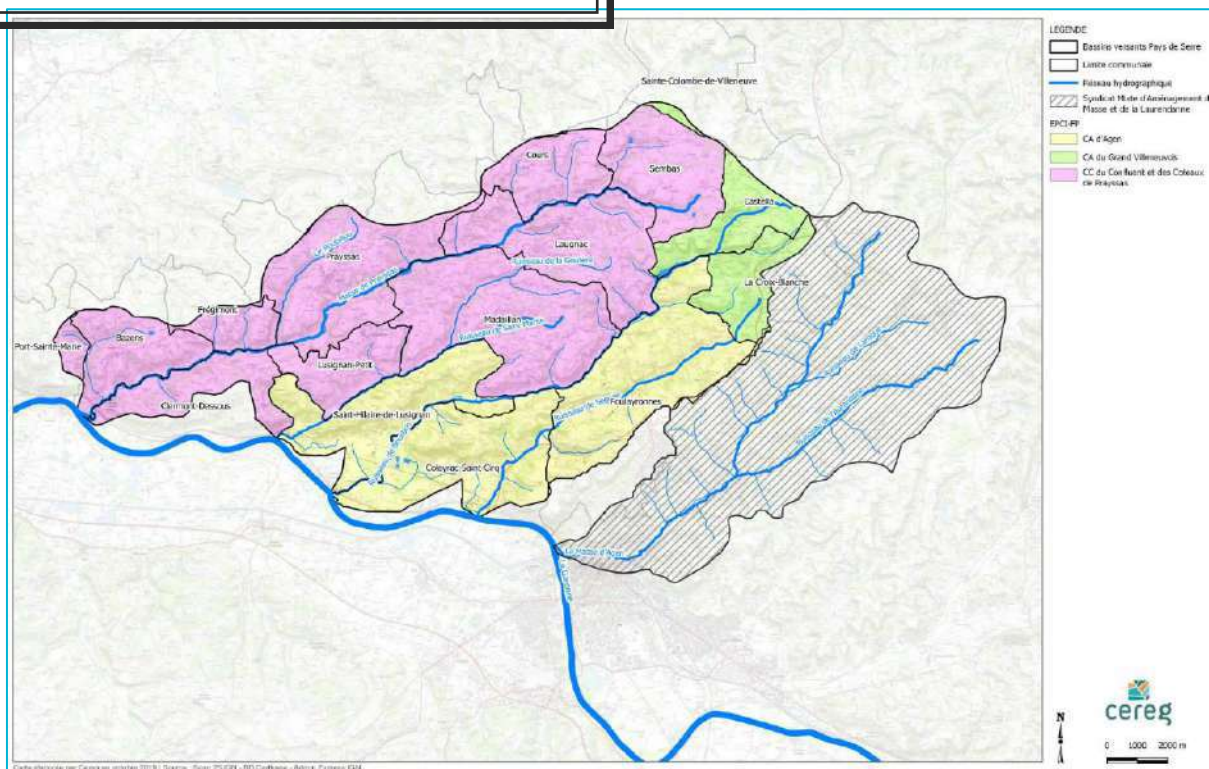
Plusieurs bassins sont concernés :

- ✓ **Le bassin versant du Pays de Serres** : en partenariat avec l'Agglomération d'Agen et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Les cours d'eau principaux concernés sont la Masse de Prayssas, le Saint-Martin, le Bourbon et leurs affluents respectifs.

L'année 2021 a permis une avancée sur la question de la gouvernance de ce programme.

Le lancement du PPG est envisagé pour l'année 2023. Un programme de travaux va être mis en place, identifiant les actions prioritaires, en vue de restaurer des cours d'eau qui, pour l'heure n'ont jamais été restaurés.



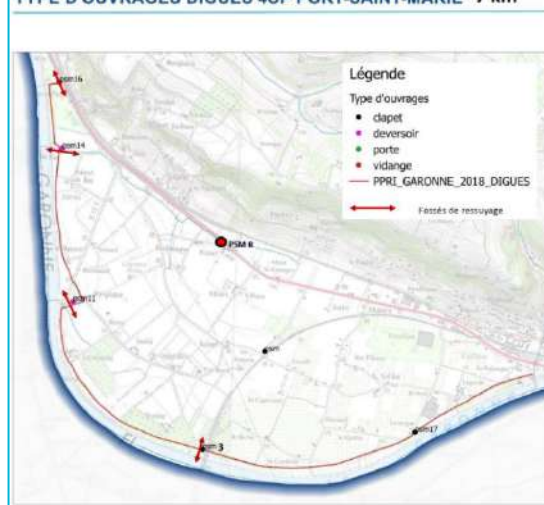
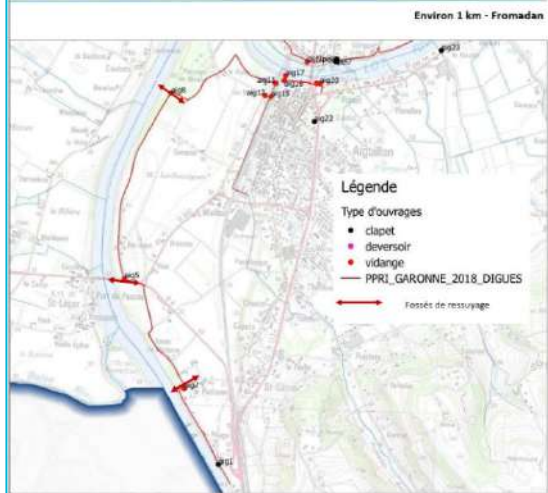
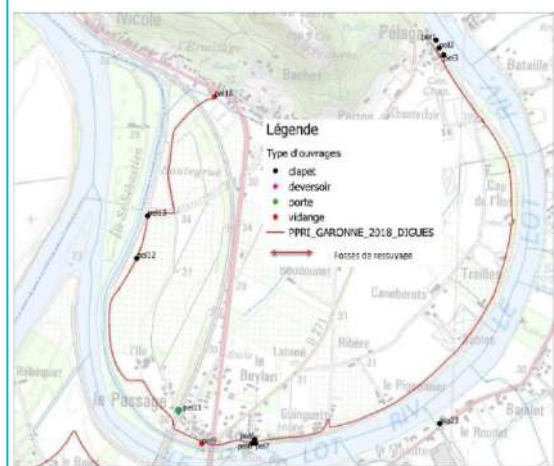
Périmètre du Pays de Serres

- ✓ **Le bassin versant de l'Avance et de l'Ourbise** : diagnostic du territoire mené sur l'année 2021, permettant d'identifier les enjeux et de prioriser les actions.
Les cours d'eau concernés par l'étude sont la Cave, le Bannieu, la Gaubège, le Rec et leurs affluents respectifs. Reprise du programme estimée en 2023, suite à un changement de technicien.
- ✓ **Le bassin versant de la Baïse** : diagnostic du territoire mené sur l'année 2021.
Les cours d'eau concernés par l'étude sont les Auvignons, l'Avison, la Gaule et la Baïse et leurs affluents respectifs. Le programme d'actions sera élaboré courant 2022.

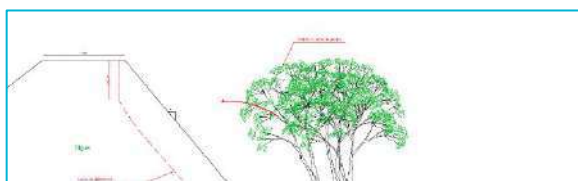
PRÉVENTION DES INNONDATIONS (PI)

Plusieurs actions ont été menées

- ✓ **Travaux d'entretien** annuel des digues et des ouvrages associés, pour un montant de 56 017 €. 15 km ont été fauchés à l'épaveuse, les 3 km restants l'ont été en manuel. 1 620 m² d'ouvrages danger béton ont été nettoyés à haute pression. 24 ouvrages sur 26 ont été entretenus, c'est-à-dire graissés et/ou peints pour éviter la corrosion.
- ✓ Des **améliorations sur certains ouvrages** ont été apportées en dehors du marché d'entretien. Des grilles obstruant les dépôts et limitant le risque d'engorgement des buses ont été posées, des tôles et clôtures de protection ont été installées sur des ouvrages présentant un pour les passants, un clapet et son radier béton ont été changés ; le tout pour un montant de 9 662 €.



- ✓ Avancée de l'étude concernant **le système d'endiguement** : diagnostic du territoire et des enjeux à protéger, et détermination des scénarios à étudier (choix des digues à intégrer dans le système).
- ✓ **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne Marmandaise**, définition du système d'endiguement : choix de la commune de Monheurt de devenir une Zone d'Expansion de Crues (ZEC). Non intégration de la digue de la Cave dans le système d'endiguement de Val de Garonne.
- ✓ SMAVLOT 47- **étude sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sur le bassin du Lot aval**. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau en crue, afin d'optimiser et de restaurer les champs d'expansion des eaux. Objectif :
 - ✓ Diminuer le risque d'inondation sur les lieux habités
 - ✓ Analyser les impacts économiques de la restauration des ZEC sur les enjeux agricoles
 - ✓ Réaliser une étude sur la compensation des pertes agricoles
- ✓ **Crue de février 2021**
Déclaration auprès de l'État d'un Évènement important pour la sécurité hydraulique, car les ouvrages de protection ont été endommagés par la crue. Cette déclaration permet d'initier une demande de subvention auprès de la Dotation de solidarité nationale, dans le but d'une réparation des ouvrages. Deux ouvrages ont été endommagés :
 - ✓ Glissement de la digue d'Aiguillon au lieu-dit « le Péage », suite au glissement de la berge.
 - ✓ Brèche sur la digue de Port-Sainte-Marie au lieu-dit « Primet-Bas », due à la présence d'une galerie de blaireaux.



- ✓ **Réparation de la digue de Port-Sainte-Marie** par l'entreprise Cazal TP, à l'automne 2021, pour un montant de 52 056 €.

Réparation selon les normes édatiques et implantation d'un grillage anti-fouisseur.

Subvention perçue au titre de la Dotation de solidarité nationale : 12 000 €.



Fondation de la digue de Port-Sainte-Marie



Digue reconstituée de Port-Sainte-Marie

- ✓ **Réparation de la digue d'Aiguillon** : étude de scénarios de travaux permettant de définir l'intervention technique la plus pertinente.

Information auprès des services de l'État de l'absence de travaux, le temps d'arbitrer sur la méthode de reprise choisie.

Secteur considéré comme non protégé au sens de la prévention inondation, impliquant une mise en sécurité des administrés directement concernés, sitôt l'alerte inondation confirmée par les services de prévision des crues.



Politique de transition énergétique

71

Référent TEPOS :

Jacques DUMAIS



Aujourd'hui, l'énergie sur le territoire communautaire, c'est :



66 millions d'€

Facture énergétique annuelle

(= argent qui en sort pour acheter de l'énergie)



5 millions d'€

Flux financiers restants sur le territoire / Ce que rapporte la production énergétique actuelle

Moins d'énergie
fossile disponible

Coût de l'énergie

Changement
climatique

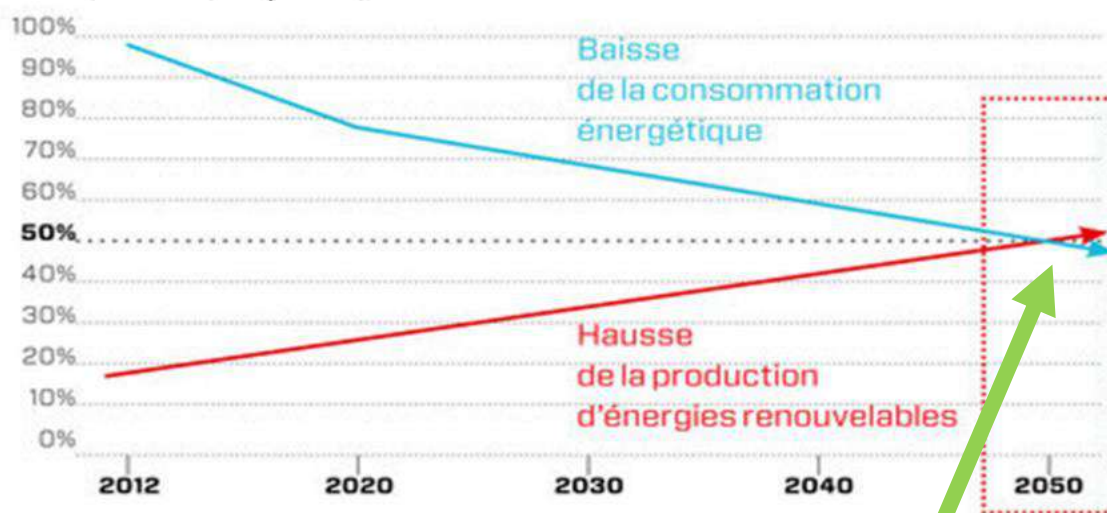
**Baisse des
factures pour tous**

**Activité
économique
locale**

**Autonomie
énergétique**

NOS OBJECTIFS - NOTRE ORGANISATION

⊖ de consommations énergétiques ⊕ de production d'énergies renouvelables locales



l'autonomie énergétique

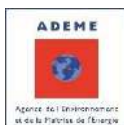
73

Après un premier programme de 3 ans (2018-2020), l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine ont renouvelé leur confiance envers la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Un nouveau programme TEPOS, pour la période 2021-2023, est donc mis en œuvre.

1 chargée de mission

Nos Partenaires :



Et 24 autres territoires
en Région dont 3 en 47

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

⊖ de consommations énergétiques

BATIMENTS &
LOGEMENTS

MOBILITÉ
DÉPLACEMENTS

⊕ de production d'énergies
renouvelables locales



Panneaux solaires



Unité de méthanisation

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Solaire photovoltaïque
et thermique

Bois énergie

Méthanisation

Des actions au **service du territoire**
et à l'échelle de **son propre patrimoine** (exemplarité)

RÉSUMÉ DE L'ACTION ENGAGÉE

Action de massification n°1 : les bâtiments publics

Adeline CHARRÉ, chargée de mission transition énergétique est disponible pour accompagner les communes dans l'ensemble de leurs projets liés aux bâtiments : rénovation, réorganisation, construction neuve, pour identifier ensemble des solutions visant à réduire les coûts de fonctionnement (dépenses énergétiques) pour la commune.

Les projets suivis en 2021 ont été les suivants :

- ✓ Damazan : rénovation ambitieuse du groupe scolaire, réelle amélioration de l'enveloppe avec système de géothermie.
- ✓ Saint-Léon et Saint-Sardos : conseils pour l'amélioration énergétique de l'ensemble salle des fêtes/mairie et école/mairie.
- ✓ Sembras : pré-conseil pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes. Le bâtiment est cependant très peu utilisé et il ne semble pas opportun de faire de gros travaux sur l'enveloppe, mais plutôt d'améliorer le rendement des systèmes de chauffage avec pose de régulation.
- ✓ Bourran : rénovation de l'école avec l'objectif d'atteindre les obligations du décret tertiaire. Projet en cours de définition, atteinte des -40% compliquée.
- ✓ Bazens : projet de déplacement de la mairie dans l'ancien château de la commune et utilisation de l'actuelle mairie pour agrandir l'école. Ce projet est très intéressant car la commune a fait le choix de la sobriété en retenant le scénario de la réutilisation de bâtis publics à la place d'une extension plus classique de l'école, avec une vraie volonté d'efficacité énergétique de l'école après travaux. Projet accompagné en complément par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) via l'assistance technique départementale.

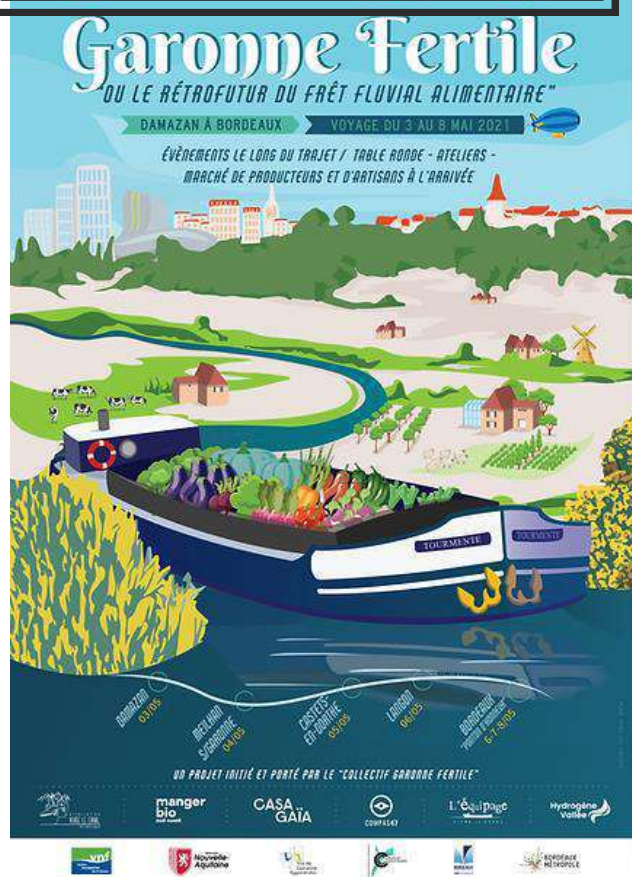
Il faut souligner l'absence de financements dédiés à la rénovation énergétique, éco-conditionnés, véritable frein pour faire progresser la qualité des projets de rénovation et aider les communes à raisonner en coût global (= accepter un investissement plus lourd pour un bâtiment plus économe en fonctionnement).

La Communauté de communes priorise l'ingénierie TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) sur le conseil en amont, pour aider les communes à mobiliser la bonne ingénierie en fonction de leurs besoins, et sur l'ingénierie financière, en orientant, selon les besoins techniques vers le Territoire d'Énergie 47 et/ou le CAUE, avec qui la Communauté de communes a signé une convention de partenariat permettant aux communes de bénéficier de l'expertise complémentaire du thermicien du CAUE.

Action de massification n°2 : les mobilités durables et alternatives

Dans le cadre du projet de relance du fret fluvial, la Communauté de communes a apporté un soutien politique, financier, technique et logistique à l'évènement « GARONNE FERTILE ».

Initiée au départ par plusieurs acteurs locaux de l'agroalimentaire voulant réaliser un voyage test de transport fluvial de marchandises, l'initiative a pris au final la forme d'un évènement d'ampleur régionale. Le transport en bateau des marchandises, depuis Damazan vers Bordeaux, a été l'occasion de plusieurs évènements de communication (voir site internet Garonne Fertile). Le départ de Damazan a ainsi réuni plus de 100 personnes intéressées par la relance du fret fluvial alimentaire, tout en mobilisant des producteurs locaux. Des conférences et ateliers ont par ailleurs eu lieu à Bordeaux, ainsi qu'un marché de producteurs sur les quais.



Un film de promotion de la démarche a été financé par la Communauté de communes :
<https://youtu.be/8F3ysyA-Xh4>

Evènement - départ du voyage - 3 mai Damazan





Courant 2021, afin de répondre à la demande des chargeurs (cf bilan 2020) et soutenir cette dynamique source de développement local, la Communauté de communes a décidé de porter une « étude technique et financière pour la relance du fret fluvial ».

Le comité de pilotage de lancement de l'étude a eu lieu le 15 novembre 2021.

L'étude bénéficie d'un financement à hauteur de 80% du HT (50% Voies Navigables de France - VNF et 30% Conseil Régional).



La station GNV (Gaz Naturel Véhicule), projet phare du programme TEPOS (Territoire à Énergie Positive) initié en 2019, a été inaugurée le 11 juin 2021.

Pour rappel, elle est le fruit d'un intéressant travail multi partenarial ayant associé, en phase de faisabilité, GRDF et le Territoire d'Énergie 47, puis en phase opérationnelle, des acteurs privés (groupe PUJOL) et la SEM énergie locale (SEM AVERGIES), réunis au sein de la SAS BIOGNV du Confluent, société porteuse de la station.



Enfin, suite au processus de remobilisation mis en œuvre, deux rencontres du groupe de travail mobilités ont eu lieu en 2021. Les élus ont décidé de mettre en place, pour 2022, les deux actions suivantes :

- ✓ Déploiement d'une solution de covoiturage (discussions notamment avec ARCHIMEDE)
- ✓ Service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) longue durée **à destination des actifs**.
Ce projet fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME - agence de la transition écologique).



La mise en œuvre de l'axe mobilité a cependant été retardée par les incertitudes relatives à la prise de compétence mobilité. Au regard du contexte spécifique début 2021 lié à l'annulation des élections d'Aiguillon, la délibération relative à la prise de compétence n'a pas pu être prise avant le 25/05/21, en retard avec le calendrier officiel de la loi. Cette délibération a fait l'objet d'un recours du Préfet, confirmé depuis par la décision du Tribunal Administratif.

La Communauté de communes ne dispose pas de la compétence mobilité, transférée à la Région, avec qui il sera nécessaire de s'organiser pour mener à bien les actions prévues (signature d'une convention opérationnelle de mobilité prévue en 2022).

La Communauté de communes soutient la société citoyenne « Énergies Citoyennes 47 » depuis 2018, qui a raccordé au réseau, fin 2021, sa première centrale à Port-Sainte-Marie.

Des discussions sont en cours par ailleurs entre la Communauté de communes, la Société citoyenne, Énergies Partagées et la SEM Avergies afin de définir les conditions les plus favorables à une prise de parts de la SCIC dans le projet photovoltaïque au sol développé sur l'ancien site d'enfouissement des déchets ménagers, sur la commune de Nicole.



Lors des visites dans les communes, la chargée de mission continue à évoquer la Société citoyenne et la place qu'elle peut prendre aux côtés de communes dans le développement des énergies renouvelables, et notamment du photovoltaïque, afin de poursuivre l'acculturation des élus à ce nouveau type d'engagement.



Les autres énergies renouvelables

Les énergies renouvelables thermiques

La Communauté de communes est partenaire de Territoire d'Énergie 47 pour la mise en œuvre de financements ADEME dédiés à la chaleur renouvelable. **Toute commune et tout acteur privé peut bénéficier d'un accompagnement gratuit, puis d'aides significatives à la réalisation des études de faisabilité et des travaux.**

L'accompagnement des collectivités se fait toujours en binôme, la chargée de mission TEPOS assurant l'identification et les premiers contacts avec les porteurs de projet, accompagnée ensuite par Xavier THIERRY (remplacé depuis par Moncef ASSELGUI), du TE 47.

Le tableau suivant résume les projets accompagnés sur le territoire de la Communauté de communes et leur état d'avancement.

La chaudière bois de la MARPA a été budgétée sur 2022

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Nature du projet	Structure porteuse	Nature accompagnement	Aide CDT "études"	Aide CDT "travaux" (prévisionnel)	Etat d'avancement
Etude valorisation forage Néguenou	Prayssas	Note d'opportunité	/		Abandonné
Chaudière bois + solaire thermique EHPAD	Damazan	Note d'opportunité	/		En cours - à relancer
Chaudière bois école	Bourran	Note d'opportunité	/		Abandonné
Géothermie salle des fêtes	Puch d'Agenais	Etude de faisabilité	3 150,00 €	non encore connu	Etude de faisabilité en cours
Réseau bois école/mairie	St Sardos	Note d'opportunité	/		Réflexion en cours
Géothermie SDF/Mairie	St Léon	Note d'opportunité	/		Abandonné
Chaudière Gendarmerie	Damazan	Note d'opportunité	en attente donnée TE 47	18 204 €	En cours - à relancer
Chaudière bois Mairie/Ecole	Frégimont	Note d'opportunité	/		Note à produire d'ici février
Réseau de chaleur géothermique écoles/centre loisirs Damazan	TE 47	Test de réponse thermique	6 615,00 €	113 740 €	Projet validé - en attente travaux
Réseau de chaleur Port Sainte Marie	TE 47	Aide aux travaux		256 000 €	Projet validé - en attente travaux
Chaudière bois MARPA Prayssas	CCCCP	Aide aux travaux		41 000 €	Budgétisation 2022 ou 2023
			9 765,00 €	428 944 €	

* les projets au stade "étude de faisabilité" ou "réalisation" ont forcément bénéficié d'une note d'opportunité gratuite en amont

Méthanisation

La Communauté de communes suit toujours avec intérêt le programme COMETH'47 porté par le TE 47, dont l'objectif est de développer des unités de méthanisation de moyenne dimension.

Le projet de GAZ PORTÉ, mobilisant notamment un agriculteur du territoire a malheureusement dû être abandonné par les porteurs de projets. Joël SOULAGE, agriculteur à Galapian, développe à présent un autre projet, uniquement à l'échelle de son exploitation. Ce projet individuel implique cependant une augmentation des tonnages d'intrants (par rapport au projet collectif initial) pour être équilibré. La recherche d'apporteurs complémentaires (notamment agroalimentaires) est en cours.



80

Une réunion de mobilisation a eu lieu à Granges-sur-Lot en novembre 2021 mais qui n'a que peu mobilisé.

Photovoltaïque

✓ Sur bâtiment

La chargée de mission TEPOS accompagne la commune de Puch-d'Agenais dans sa réflexion en matière d'autoconsommation collective. La Communauté de communes a fait le choix de financer l'étude de faisabilité souhaitée par la commune, au titre de l'expérimentation TEPOS et dans l'objectif de massifier les résultats ensuite avec les autres communes.

Le rendu de l'étude est prévu début 2022.

La Communauté de communes encourage par ailleurs toujours et accompagne les collectivités ou entreprises qui souhaitent implanter du photovoltaïque sur leurs bâtiments.

Une articulation a été définie entre les programmes du TE 47 et ceux de la SEM AVERGIES, quel que soit le type d'installation (toiture, ombrière) ou de porteurs, une solution locale d'étude préalable et de tiers investisseur est proposée.

✓ Au sol

L'année 2021 a été consacrée à la rédaction de la « charte qualité pour les projets photovoltaïques au sol », visant à aider à définir les zones favorables pour l'accueil du photovoltaïque, mais aussi à poser les bases d'un partenariat efficient avec les développeurs pour augmenter la qualité des projets.

La Communauté de communes a signé son Contrat de relance et de transition écologique le 16/12/2021.



Il comporte 3 axes prioritaires et 10 orientations stratégiques. La transition énergétique est une thématique transversale, mais pour inciter les acteurs du territoire à inscrire au contrat des projets réellement de transition, un axe à part entière est également développé.

✓ **Le développement économique durable**

Structurer et diversifier l'économie pour déployer tout le potentiel économique du territoire :

- ✓ Structurer le développement économique et soutenir les filières liées à l'économie verte
- ✓ Développer l'offre foncière et immobilière pour les entreprises et les commerces, en s'appuyant en priorité sur le foncier existant
- ✓ Promouvoir un tourisme durable et d'itinérance

✓ **La cohésion sociale**

Renforcer la qualité et la résilience du cadre de vie pour bien vivre ensemble :

- ✓ Offrir des logements économes et adaptés aux nouveaux besoins
- ✓ Doter le territoire en infrastructures et services pour accompagner la croissance démographique
- ✓ Poursuivre l'implantation d'une offre médicale et médico-sociale de grande qualité

✓ **La transition écologique**

Développer des projets économes en ressources (énergies, eau et biodiversité) :

- ✓ Tendre vers une meilleure gestion des ressources énergétiques et repenser la mobilité
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel
- ✓ Inscrire l'agriculture dans la transition écologique
- ✓ Améliorer la gestion de la ressource en eau

En partenariat avec le service économique et le syndicat de traitement des déchets Valorizon, le programme d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) toujours en cours d'animation sur la ZAE de Damazan. Un important travail conjoint sur la question des biodéchets a été mené en 2021.

Fin 2021, la Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet Plan de paysage, volet transition énergétique. L'objectif est que le plan de paysage aide les élus à définir un projet de territoire de transition énergétique, avec l'entrée paysagère. Cette réflexion et la stratégie qui en découlera sont décisives pour donner à la politique de transition énergétique du territoire une autre dimension, tout en enrichissant le PLUi à 29.

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas au sein de ses services a mis en place une gestion optimisée des déchets via l'entreprise ELISE Atlantique, dont les premiers résultats sont indiqués ci-après.

Cette action contribue à réduire l'impact environnemental de la collectivité.

Mise en place tri sélectif déchets - ELISE

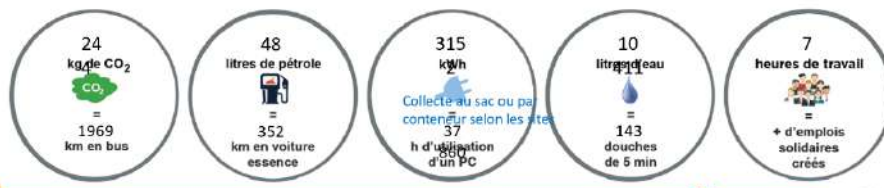
Dans chaque bureau

+ 1 bloc par site

1 à 2 sensibilisation par site



LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE VOTRE ACTION



GOVERNANCE

Après les élections et la période COVID il est apparu nécessaire de remobiliser les élus sur le programme TEPOS.

Plusieurs rendez-vous ont été menés à l'automne 2021 dans ce but :

- ✓ Comité de pilotage TEPOS « nouvelle formule » le 27/09/2021. Animation participative inspirée de la formation « coconstruire pour s'engager durablement » proposée par l'ADEME et réalisée en 2020.



- ✓ « Chroniques » des rencontres nationales TEPOS à Millau les 29-30/09 et 01/10. Compte-rendu « en direct » de la délégation d'élus.
- ✓ Formation ADEME « planifier la transition énergétique dans mon territoire et agir » le 12/10/2021.
- ✓ Séminaire mobilité à Monflanquin, délégation d'élus le 19/10/2021
- ✓ Choix PAR LES ÉLUS des sujets intéressants à creuser. Groupe de travail « mobilités » les 05/11/2021 et 10/12/2021 (voir ci-avant).





Politique du logement et du cadre de vie

83

Vice-président :
Philippe BOUSQUIER



NOS ENJEUX

Baisse des factures
énergétiques et lutte
contre la précarité

Maintien à
domicile

Bien vivre dans
son logement

Vieillessement de
la population

Rénovation
énergétique

Sauvegarde du
patrimoine

NOTRE ORGANISATION



GRATUIT

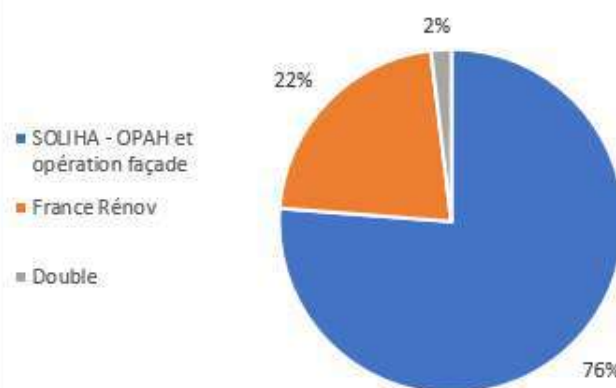
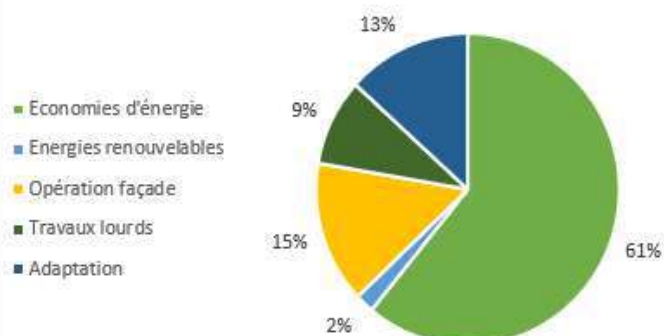
Accueil par un
agent de la
Communauté
de communes



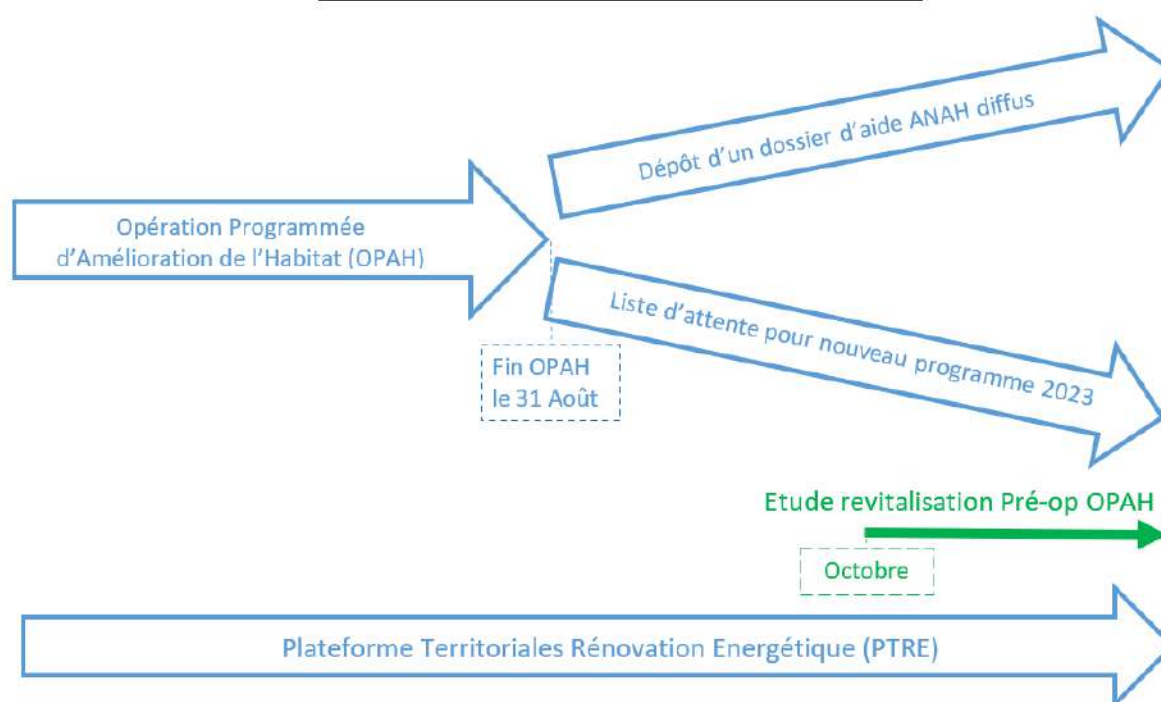
NOS RÉSULTATS



986 appels

333 dossiers
enregistrésdepuis le 1^{er} octobre 2018 :2 756 appels
(70/mois)1 272 dossiers
enregistrésPrise en chargeNature des travaux

Evolution des dispositifs des conseils habitat



BILAN DÉTAILLÉ

Action de massification : Les bâtiments privés

Le Guichet Unique a connu un record d'activité début 2021, avec 986 appels.

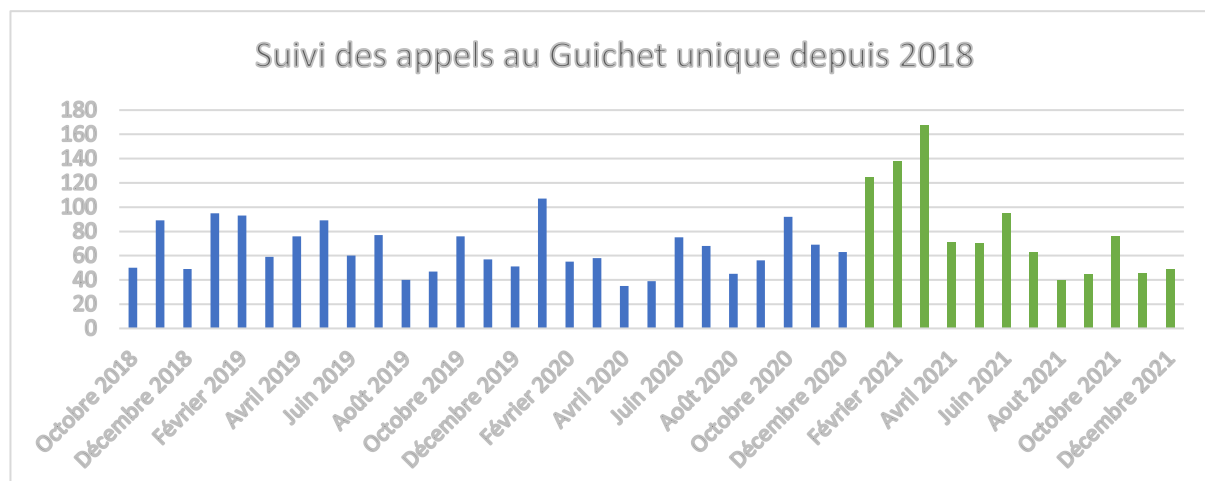
86

Communes	Nombre d'appels	Communes	Nombre d'appels
Aiguillon	253	Monheurt	8
Ambrus	4	Montpezat d'Agenais	20
Bazens	32	Nicole	23
Bourran	37	Port-Sainte-Marie	115
Clermont-Dessous	25	Prayssas	51
Cours	7	Puch-d'Agenais	41
Damazán	96	Razimet	10
Frégimont	25	Saint-Laurent	47
Galapian	20	Saint-Léger	12
Granges-sur-Lot	28	Saint-Léon	14
Lacépède	20	Saint-Pierre-de-Buzet	7
Lagarigue	11	Saint-Salvy	7
Laugnac	31	Saint-Sardos	11
Lusignan-Petit	11	Sembas	1
Madaillan	19	TOTAL	986

Quatre éléments peuvent expliquer ce dynamisme :

- ✓ La maturité d'un service existant depuis 3 ans. La croissance du nombre de dossiers pris en charge entraîne automatiquement une plus grande efficacité du bouche-à-oreille, et un automatisme des acteurs relais (en premier lieu les maires et secrétaires de mairie) qui orientent plus facilement les administrés vers le service.
- ✓ La communication nationale avec notamment la mise en place du dispositif « MA PRIME RENOV ».
- ✓ En lien avec l'élément précédent, l'entrée en fonction de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) mutualisée à 6 EPCI et animée par le CAUE 47, qui a permis la mise en place d'autres vecteurs de communication.
- ✓ La reprise globale de l'activité post COVID.

Comme le graphique le montre, ci-après, les appels se sont concentrés sur le 1^{er} trimestre, entraînant une atteinte anticipée des objectifs de l'OPAH et la nécessité d'arrêter le dispositif avant la date prévue d'août 2021 faute de budget restant.



Le reste de l'année 2021 a été plus calme (tout en étant globalement dans les moyennes des années précédentes). Une communication rappelant le maintien de l'activité de conseil du Guichet Unique, malgré la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), a été adressée à l'ensemble des communes.

Le Guichet Unique poursuit en effet son rôle d'orientation des administrés selon leurs besoins et leur profil :

- ✓ Les éligibles ANAH, dépôt d'un dossier en diffus ou attente du nouveau programme
- ✓ Les non éligibles, orientation vers la PTRE

Zoom sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

90 logements rénovés en 2021

Communes	Nombre de logements	Communes	Nombre de logements
Aiguillon	23	Monheurt	1
Ambrus	1	Montpezat d'Agenais	2
Bazens	3	Nicole	0
Bourran	2	Port-Sainte-Marie	9
Clermont-Dessous	2	Prayssas	5
Cours	1	Puch-d'Agenais	3
Damazán	9	Razimet	0
Frégimont	6	Saint-Laurent	2
Galapian	3	Saint-Léger	3
Granges-sur-Lot	0	Saint-Léon	1
Lacépède	1	Saint-Pierre-de-Buzet	0
Lagarigue	1	Saint-Salvy	2
Laugnac	6	Saint-Sardos	2
Lusignan-Petit	0	Sembas	0
Madaillan	2	TOTAL	90

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Le bilan global sur 3 ans de l'OPAH montre une réelle progression des étiquettes énergies, bien qu'insuffisante au regard des enjeux. Seuls 10% des logements rénovés atteignent le niveau BBC rénovation. Pour atteindre des niveaux de performance plus importants, la mise en place de primes en fonction de l'étiquette obtenue ou des travaux ciblés (énergie renouvelable) pourrait être pertinente pour le futur programme de l'OPAH.

Avant travaux	Nbre lgts	Ratio	Après travaux	Nbre lgts	Ratio
C	3	2%	A	2	2%
D	16	13%	B	9	7%
E	52	41%	C	22	17%
F	40	31%	D	68	53%
G	17	13%	E	24	19%
Total	128		F	3	2%
			Total	128	

Chiffres clés du Guichet Unique (au 31/12/21)
2 750 appels
1 270 dossiers

Dont 2021 :

OPAH énergie 2021
34 dossiers validés
=> 3 800 m ² rénovés
662 200 kWh économisés

Bilan financier

En 2021

OPAH	118 156 €
Façade	97 971 €
Total	216 127 €

Sur les 3 ans

OPAH	323 278 €
Façade	228 840 €
Ingénierie opérateur	213 430 €
Total	765 548 €

Travaux générés

Propriétaires occupants	3,2 M d'€ soit pour 1€ versé par la collectivité, 12 € de générés
Propriétaires bailleurs	1 M d'€ soit pour 1€ versé par la collectivité, 29 € de générés
Façade	1 M d'€ soit pour 1€ versé par la collectivité, 3,6 € de générés
Total	5,2 M d'€

Une étude pré-opérationnelle est en cours, élargie aux thématiques de revitalisation, afin d'aider les élus à définir le contenu de la politique de l'habitat pour la période 2023-2026 (voir 2028 si OPAH « Renouvellement urbain »).

La logique de soutien à la rénovation globale et performante sera défendue par le service TEPOS.

Les territoires engagés pour FAIRE 47



**Bilan 2021 : 332 ACTES
SARENOV (A1 : 230 - A2 :
78 - A3 : 24)**

Ces résultats sont
supérieurs aux objectifs
initialement fixés.

Après l'agglomération du Grand Villeneuvois, qui réalise les plus hauts résultats du fait de sa population, les territoires du Confluent et des Coteaux de Prayssas et ceux des Bastides en Haut Agenais Périgord réalisent les deuxièmes meilleurs chiffres, soulignant l'apport de la dynamique TEPOS sur un territoire.

La Communauté de communes se classe même deuxième en réalisation d'actes A4. Les 24 actes A4 réalisés représentent 22% du total des A4, alors que la population du territoire ne représente que 15% du total du périmètre plateforme.

Ces résultats sont intéressants pour la dynamique de rénovation globale et performante du territoire.

OPAH + PTRE : 7 400 m² rénovés

1 220 358 kWh économisés

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire

91

Vice-président :
Christian LAFOUGÈRE



NOS ENJEUX

Sécurité des
usagers

Déplacements

CONTENU



- ✓ Création
 - ✓ Entretien
 - ✓ Aménagement
- des Voies Communales (VC)
d'intérêt communautaire

VC501 est une Voie
Communale => gestion
Communauté de communes

D146 est une départementale
=> gestion Département

NOTRE ORGANISATION – NOS MOYENS



Hors agglomération

Ensemble du domaine public hors signalisation directionnelle



En agglomération

Chaussée + assainissement de surface

20 agents répartis sur 2 centres (Aiguillon et Cours)

Engins de travaux (pelle, niveleuse, camions...)



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Programmes de travaux annuels

- ✓ Réfection de chaussée
- ✓ Assainissement (curage fossés)
- ✓ Fauchage (3 passes)
- ✓ Signalisation



Réfection en régie
Communauté de communes des voies communales



Interventions ponctuelles

- ✓ Dégâts d'orages
- ✓ Déformations chaussées
- ✓ Autres



Nettoyage d'une voie après inondation



La mise à jour des voies communales d'intérêt communautaire ayant été faite en 2020, la Communauté de communes gère actuellement l'entretien de 550 km de voies communales.

Le transfert de certains chemins ruraux à intérêt communautaire, des communes vers la Communauté de communes, a été finalisé fin 2021. Cela représente près de 70 km de voirie qui s'ajoutent. La réfection de certains chemins a déjà été planifiée dans le budget de 2021.

ENTRETIEN DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

Les chemins de randonnée

En 2021, l'entretien des 358 km de chemins de randonnée pour les 29 communes a été réalisé par la régie communautaire sur le secteur de Prayssas ainsi que par l'ESAT de Saint Léon sur les autres secteurs.

Les voies communales

Comme chaque année les travaux hors prestations de services concernent en grande majorité l'entretien de la chaussée que ce soit de la grosse ou petite réparation de voie ou du balayage.

En plus des petites réparations qui peuvent s'effectuer par temps plus frais, des travaux de Point à temps émulsion (technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule) ont été effectués en interne sur les voies suivantes pendant la belle saison :

COMMUNES	VOIES COMMUNALES
Aiguillon	Rue Anatole France, rue de Cheratte, rue Mozart, rue Rasmus Durrieu, rue Surcouf, tour de ville Saint-Côme, VC 18, VC 22, VC 39, VC 40, VC 43, VC 47, VC 48, VC 53, VC 54, VC 91
Ambrus	Tour de ville, tour de l'église
Bazens	Centre-ville, parking école, VC 1, VC 5, VC 7
Bourran	VC 101, VC 102, VC 104, VC 15, VC 22, VC 522
Clermont-Dessous	Allée des pêcheurs, Puymasson, VC 1, VC 102, VC 109, VC 8, VC 4
Cours	VC 2, VC 201, VC 4
Damazan	Boulevard Charles de Gaulle, entrée de ville, La couronne, Route de Mahourat, VC 106, VC 107, VC 7
Frégimont	Cour de l'école, tour de Ville, VC 115
Galapian	Crabé, lac Ganet, lotissement, tour de ville, VC 105, VC 11, VC 7
Granges-sur-Lot	VC 8
Lacépède	VC 2, VC 201, VC 202, VC 203, VC 204, VC 5, VC 6, VC 501
Lagarrigue	VC 103, VC 17
Laugnac	VC 2, VC 4
Lusignan-Petit	VC 7, VC 9
Madaillan	VC 1, VC 2, VC 202, VC 5, VC 6
Monheurt	VC 3, VC 5, VC 502

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Montpezat	VC 101, VC 11, VC 3, VC 4, VC 5, VC 501, VC 502, VC 6, VC 7
Nicole	VC 505
Port-Sainte-Marie	Impasse des Écuries, rue du centre, tour de ville, VC 10, VC 101, VC 103, VC 105, VC 11, VC 110, VC 12, VC 2, VC 7
Prayssas	VC 202
Puch-d'Agenais	Traversée VC 201, VC 1, VC 103, VC 104, VC 108, VC 508
Razimet	VC 2
Saint-Laurent	Lotissement Lamothe, route du Paravis, rue Belle Ile, rue du Silence
Saint-Léger	Rue Port de Pascau
Saint-Léon	Les réparations nécessaires en 2021 ont pu se faire avec de l'enduit à froid et le tour de ville a été fait en juin 2022
Saint-Pierre-de-Buzet	VC 101, VC 201, VC 4
Saint-Salvy	Tour de ville, VC 1, VC 102
Saint-Sardos	VC 1, VC 102, VC 2, VC 3, VC 4, VC 5, VC 501, VC 502
Sembas	VC 1, VC 504

- ✓ Les bas cotés sont aussi pris en compte avec des travaux de pelle mécanique comme le curage de fossé, le terrassement ou le pontage.
- ✓ L'entretien de la signalisation routière se fait tout au long de l'année, avec la vérification et la maintenance des panneaux de circulation ainsi que le marquage routier au sol.
- ✓ Avec la période hivernale une campagne d'élagage s'est également tenue afin de sécuriser les abords des routes des risques liés aux arbres.
- ✓ De plus après chaque grosse intempérie les équipes interviennent pour nettoyer les coulées de boues sur les routes ou au pire comme en février 2021 après la décrue de la Garonne pour remettre en état les voies le plus vite possible.



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Reçu le 02/12/2022

Les travaux sous traités

- ✓ La préparation et la mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche ont été sous-traitées à l'entreprise EIFFAGE suite au marché public passé en 2021 pour 1 an.

Les voies communales suivantes ont été refaites en 2021 :

COMMUNES	Voies Communales	Superficie m ²
BAZENS	VC 104	600,00
PORT SAINTE MARIE	VC 16	1 377,00
AIGUILLON	VC 35	2 952,00
AIGUILLON	VC 54	1 390,00
AMBRUS	VC 2	1 386,00
AIGUILLON	VC 116	1 935,00
GALAPIAN	VC 101	1 288,00
FREGIMONT	VC 107	945,50
AIGUILLON	Rue Jean de la Fontaine	504,00
MADAILLAN	VC 6	6 750,00
PRAYSSAS	VC 8	1 300,00
		20 427,50 m²

- ✓ Le faucardage des voies est également sous-traité.

L'entretien s'effectue 3 fois par année :

- ✓ **Avril-mai** : Fauchage des accotements et visibilité

Réduction d'hauteur d'herbe sur accotement, sur une largeur de 1,80 m minimum et sur les 2 côtés de la voie communale. Des surlargeurs seront traitées sur les sections où il convient d'intervenir pour améliorer la visibilité.

- ✓ **Juin-juillet** : Fauchage des accotements et visibilité

Réduction d'hauteur d'herbe sur accotement, sur une largeur de 1,80 m minimum et sur les 2 côtés de la voie communale. Des surlargeurs seront traitées sur les sections où il convient d'intervenir pour améliorer la visibilité

- ✓ **Octobre-novembre** : Débroussaillage des talus et accotements

Fauchage et élimination des végétaux résistants (ronciers, buissons, arbustes) sur l'accotement, le fossé et le talus, sur les 2 côtés de la voie.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Secteurs	Communes	KM Total	Entreprise
SECTEUR 1	Damazan, Razimet, Puch-d'Agenais, Monheurt, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet, Ambrus	127,5	ID VERDE
SECTEUR 2	Aiguillon, Nicole, Lagarrigue	75,6	SARL TP AVI NET
SECTEUR 3	Port-Sainte-Marie, Saint-Laurent, Clermont-Dessous, Bazens, Frégimont, Saint-Salvy, Galapian, Bourran	137	SARL MARMIE ET FILS
SECTEUR 4	Prayssas, Lusignan-Petit, Madaillan, Laugnac, Sembas, Cours, Montpezat d'Agenais, Lacépède, Saint-Sardos, Granges-sur-Lot	180,4	LANNELONGUE

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Gestion et entretien du vélodrome du Betbèze



VÉLODROME DE BETBÈZE

Le vélodrome du Betbèze à Damazan est désormais connu sous le nom « Vélodrome de Damazan et du Confluent » depuis la rénovation de la piste en 2007. C'est une structure unique dans le grand Sud Ouest par sa taille (375 m en longueur pour 5,5 m en largeur).

Le vélodrome est d'un grand intérêt communautaire pour la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas. c'est pourquoi elle en assure l'entretien et la gestion pour les tribunes et la piste cyclable.

Les années successives de 2017 à 2019 ont été consacrées à la mise en accessibilité de ces deux espaces.



100

Les 6 jours de Damazan



La compétition de cyclisme s'est déroulée sur 6 samedis à 14h00 les 23 janvier, 30 janvier, 6 février, 13 février, 20 février et 27 février 2021.



Action sociale et soutien aux associations

101

Vice-président :
José ARMAND



CTG



Relais Petite Enfance

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG)

- ✓ petite enfance
- ✓ enfance-jeunesse
- ✓ animation vie sociale
- ✓ parentalité
- ✓ accès aux droits

Gestion du Relais Petite Enfance (RPE)

Accueil, information et
accompagnement pour les :

- ✓ parents
- ✓ assistantes maternelles
- ✓ jeunes enfants

Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Soutien aux associations pour des manifestations d'intérêt communautaire

Apprentissage natation élèves cycle 2

Prise en charge du coût des
entrées et du transport

Soutien au 7^{ème} art : « Noël au Cinéma »

Prise en charge du coût des
entrées et du transport

RELAIS PETITE ENFANCE (EX RAM)

Le Relais Petite Enfance est un service itinérant sur le territoire de la Communauté de communes. Les ateliers d'éveil sont proposés sur Aiguillon, Prayssas et Damazan. Des permanences, exclusivement sur rendez-vous, ont lieu sur Aiguillon et Prayssas, possibilité sur les autres communes sur demande.

RAPPEL DES MISSIONS

Recensement offres et demandes d'accueil.

Information sur les différents modes de garde

Mise en relation entre parents et assistantes maternelles.

Encourager et faciliter l'accès à la formation continue des assistantes maternelles.

Accompagnement des parents et assistantes maternelles dans les démarches liées au contrat de travail et à la rémunération.

Relais Petite Enfance

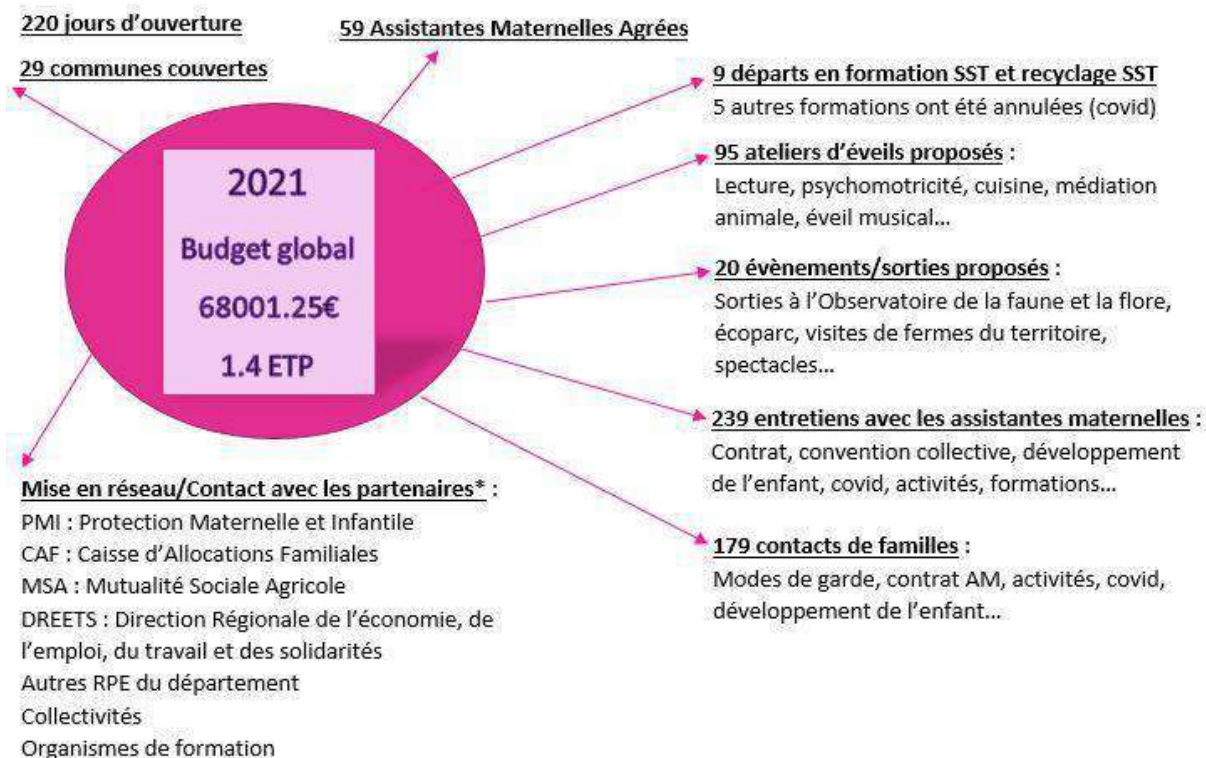
Lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des parents, assistantes maternelles et jeunes enfants.

Information sur les conditions d'accès au métier d'assistante maternelle. Promotion du métier.

Information et accompagnement sur les besoins et le développement de l'enfant.

Temps d'échanges proposés pour partager et discuter des pratiques professionnelles.

Organiser des temps de socialisation pour les enfants en proposant des ateliers d'éveil et des sorties.



Sur l'année ce ne sont pas moins de **72 enfants** et **55 assistantes maternelles différents** qui ont participé aux ateliers.

Le contexte sanitaire n'a pas permis un retour des ateliers ouverts aux parents.

Le Relais a également accompagné des professionnelles pour 3 projets de création de Maison d'Assistants Maternelles.



Balade à l'orée du bois



Atelier Patouille



Observatoire de la Faune et la Flore



Visite à la ferme



Atelier contes



Atelier transvasement semoule

QUELQUES DÉFINITIONS

PMI

Le service de **Protection Maternelle et Infantile** organise, au niveau départemental, des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

CAF

Une **Caisse d'Allocations Familiales** est un organisme de droit privé à compétence départementale chargé de verser aux particuliers des prestations financières à caractère familial ou social (prestations légales), dans des conditions déterminées par la loi.

Notamment, le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) qui permet de financer une partie des dépenses liées à la garde de l'enfant de moins de 6 ans.

La Caf accorde également des prestations dites extralégales dans le cadre de sa politique d'action sociale pour inciter et accompagner les acteurs locaux, principalement les collectivités locales et les associations, à développer des services adaptés aux besoins des familles (crèches, centres de loisirs, actions de soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...).

MSA

La **Mutualité Sociale Agricole** a les mêmes rôles et fonctions que la CAF. Les particuliers bénéficiaires dépendent du Régime agricole.

DREETS

La **Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées au droit du travail. Les parents employeurs et les assistantes maternelles sollicitent régulièrement le service pour des questions juridiques concernant le contrat de travail.

AIDE AU MAINTIEN AU DOMICILE

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas verse une subvention de 10 000 € annuellement répartie entre les trois ADMR du territoire et l'UNA.

En cette année exceptionnelle de crise COVID-19, une subvention complémentaire a été versée à ces associations qui ont œuvré pour maintenir présence et soins au domicile des personnes âgées.

En 2021 ce sont donc **25 000 €** au total, qui ont été versés.



AIDE AUX COMMUNES

106

En 2021 :

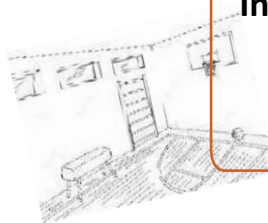
Infrastructures scolaires

97 260,00 €



Infrastructures sportives

67 737,78 €



Prêt de matériel pour les événements locaux

Lien avec les services techniques

AIDE AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre des compétences optionnelles de l'intercommunalité, les associations peuvent bénéficier de subventions pour l'organisation de fêtes ou de manifestations culturelles et sportives, pour le fonctionnement d'associations employant des salariés et ayant un champ d'action intercommunal.

19 associations ont bénéficié des subventions pour l'organisation d'événements en 2021 pour un montant de **123 670,00€**.



Aide au fonctionnement

Nom de l'association	Montant versé en 2021
École de musique du Confluent	62 000 €
Union Rugby Confluent	4 600 €
Basket Club Portais Laurentais	4 600 €
Confluent Foot 47	4 600 €
Cinéma du Confluent	20 000 €
Total	95 800 €

Fêtes et manifestations d'intérêt communautaire

107

Nom de l'association	Événement	Montant versé en 2021
UFOLEP 47	Playa Tour à Damazan	1 500 €
CAM	Festival des aquarelles	2 500 €
Cinéma du Confluent	Rencontres Ciné-voyageur	1 500 €
SCA Général	Forum des sports	1 500 €
O Lieu	Marché - Expo - Concert	300 €
ASCA Lagarrigue	Marché artisanal	250 €
ASL Lagnac	Festi Foot	1 500 €
L'outil en main	Initiation métiers	600 €
Asso des Amis de St Jean et des vieilles pierres	Exposition et concerts	450 €
Les Phares de la cité ducale	Circuit voitures et motos anciennes	450 €
Garonna Show		5 000 €
Sport Nature des Coteaux de Prayssas	Trail des Coteaux	170 €
Institut Marc de Ranse	Festival de musique classique	750 €
Atouts crins	Circuit sauts d'obstacles	800 €
COP-T	Répare-café	2 500 €
Comité Départemental du Cyclisme	Defi47	8 000 €
Paysages et Patrimoines du Confluent et des Coteaux de Prayssas	Sorties et découvertes du patrimoine	100 €
Total		27 870 €

APPRENTISSAGE NATATION ÉLÈVES CYCLE 2

Notre territoire intercommunal ne disposant pas de piscines ouvertes pendant la période scolaire, les écoles se déplacent vers plusieurs piscines du département.

Les communes des 12 écoles de cycle 2 concernées sont Aiguillon, Bazens, Bourran, Clermont-Dessous, Damazan, Frégimont, Galapian, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat, Port-Sainte-Marie et Saint Laurent.

Pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont 335 élèves accompagnés de 39 adultes encadrants qui ont participé au programme pour un budget de **12 000 €**.



NOËL AU CINÉMA

Les séances prévues en décembre 2021 ont été reportées au printemps 2022 en raison de l'évolution du contexte sanitaire.

Pour la première fois, l'opération bénéficie du soutien financier de la Mutualité sociale agricole (MSA), à hauteur de 50% des dépenses prévues.

COORDINATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

À compter du 1^{er} janvier 2022, le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui englobe un champ thématique plus important : petite enfance, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale, parentalité et accès aux droits. L'intercommunalité a fait le choix d'intégrer les missions liées à la CTG au poste existant de coordinateur de l'Action sociale et de l'Enfance-jeunesse.

Recruté en septembre 2021, Benoit BERNES, le coordinateur a eu comme objectif de finaliser le diagnostic CTG avant la fin de l'année civile et de présenter les résultats en Comité de pilotage. Entre octobre et décembre, le diagnostic a été finalisé en plusieurs étapes :

- ✓ Étude des données statistiques de la population du territoire
- ✓ Recensement et analyse de l'offre existante
- ✓ Consultation de la population à travers un questionnaire qui a atteint 559 réponses (formats numérique et papier)
- ✓ Consultation des partenaires institutionnels, d'élus et des acteurs de terrain : 52 personnes rencontrées

Les résultats ont été présentés en comité de pilotage, les prochaines étapes ont été définies : groupes de travail pour définir les objectifs et actions à mettre en place, temps de concertation des partenaires et finalisation de la rédaction.

Ne disposant pas des compétences relatives aux thématiques de la CTG, la Communauté de communes est dans un rôle de facilitateur pour les acteurs, d'impulsion et de mise en relation via le poste de coordinateur.

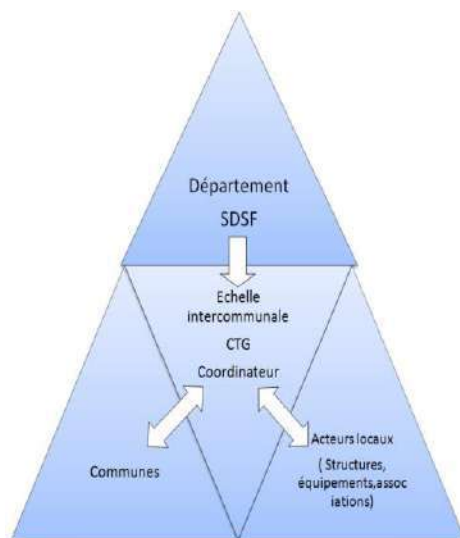


Schéma départemental et CTG



Comité de pilotage CTG 15/12/2021

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



France services



Ouverture France Services du Confluent

PRÉSENTATION

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

« France Services c'est le retour du service public au cœur des territoires. » (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>)

Suite au Grand Débat National de 2019, le Gouvernement décide de mettre en place des Espaces France Services. Ces espaces visent à rendre le service public plus accessible en permettant à chaque usager d'avoir, à 30 minutes maximum de son domicile, un accompagnement dans ses démarches du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'ensemble du territoire compte désormais plus de 2 000 France Services qui garantissent un soutien à la population dans leurs démarches administratives et leur accès au numérique mais également des offres internes à leurs structures qu'elles soient administratives ou de convivialité.

Installée dans ses nouveaux locaux, 30, rue Thiers à Aiguillon (47190), depuis février 2021, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est dotée de l'Espace France Services du Confluent, ouvert à tous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, depuis le 7 décembre 2021.

DATES CLÉS

- ✓ Lancement du projet : juillet 2021
- ✓ Audit : 24 septembre 2021
- ✓ Labellisation : octobre 2021
- ✓ Ouverture : 7 décembre 2021

FINANCEMENTS

- ✓ Subvention DETR : 9 820,60€ - Destinée à faire l'acquisition de matériel informatique, de signalétique et de mobilier intérieur adaptés à l'Espace France Services
- ✓ Subvention FNADT et FNFS 2021 : 15 000€ - Destinée au fonctionnement de l'Espace France Services

ÉQUIPE

L'Espace France Services est composé de deux conseillères : Clélia BOCHER, chargée d'Accueil de la Communauté de communes, et mise à disposition de l'Espace France Services, et Angélique BITONE recrutée le 1^{er} décembre 2021 pour compléter l'équipe. Ces deux agents ont suivi une formation socle de 2,5 jours, ainsi qu'une formation métier de 3 jours afin d'accompagner au mieux les administrés.

Les Espaces France Services travaillent en étroite collaboration avec des partenaires par le biais de conventions.

L'espace France Services du Confluent s'est associé à :

- ✓ 9 partenaires nationaux : l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental d'Accès au Droit, Pole Emploi, la Direction Départementale des Finances Publiques et La Poste.
- ✓ 1 partenaire local : le Conseil Départemental et notamment les Centres Médico-Sociaux

FONCTIONNEMENT

L'espace France Services du Confluent est ouvert à tous, quelque-soit la commune de domiciliation. Un guichet d'accueil permet de renseigner et d'orienter les usagers, un espace libre-accès est à disposition du public pour réaliser leurs démarches en toute autonomie et un bureau de confidentialité est destiné à l'accompagnement individuel, sur rendez-vous.



CHIFFRES DEPUIS L'OUVERTURE

Source : plateforme France Services - données du 07/12/2021 au 20/01/2022 inclus:

Nombre de demandes depuis l'ouverture et moyenne quotidienne

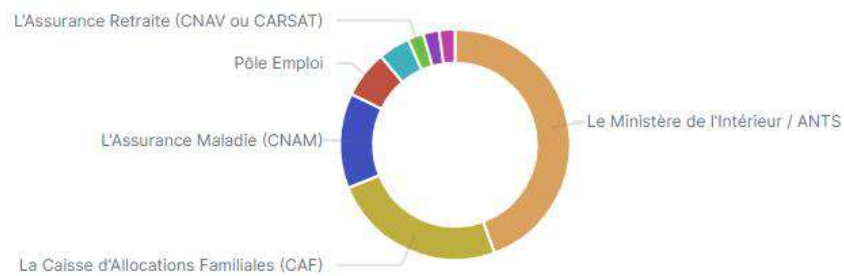
Nombre total de demandes ⓘ	Moy. par jour ⓘ
120	3,87

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

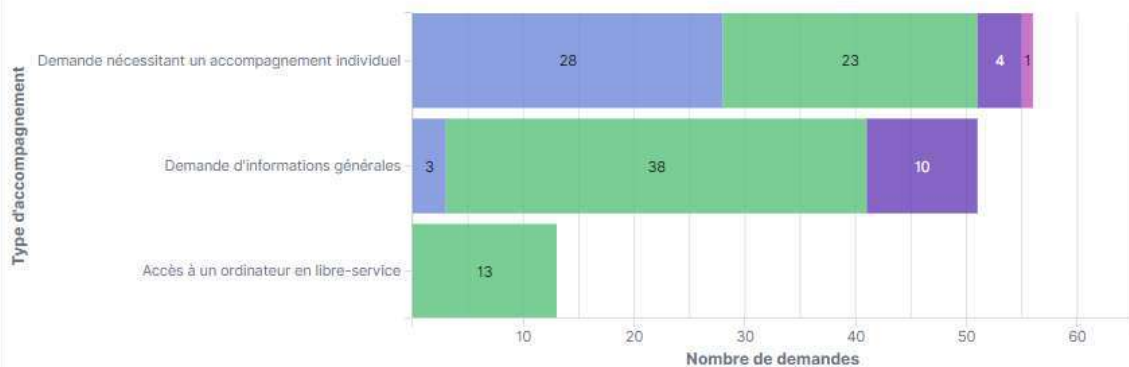
Répartition des demandes par partenaire

Demandaes par partenaire national③



Répartition des demandes par type

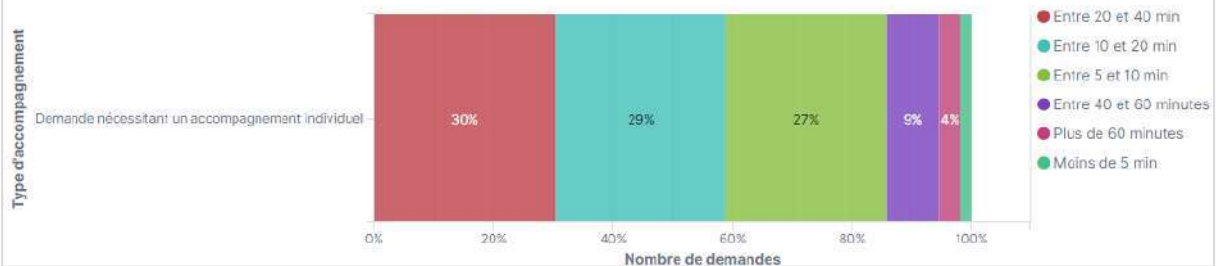
Nombre de demandes par type de service et canal de communication③



114

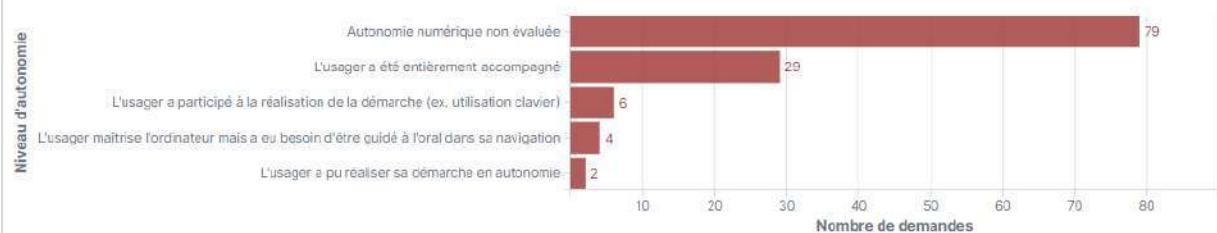
Durée des accompagnements

Nombre de demandes par type de d'accompagnement et durée③



Niveau d'inclusion numérique

Niveau d'autonomie numérique des Usagers③



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Annexes

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Extraits du compte administratif 2021

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022



Rapport annuel d'activité du SMICTOM Lot-Garonne-Baïse



CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Confluent Coteaux de Prayssas (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006892200059

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR Prefecture

CC Confluent Coteaux de Frayssas - Principal - CA - 2021

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Reçu le 02/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 389 122,15	G	6 865 819,97
	Section d'investissement	B	1 178 791,40	H	722 795,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 061 158,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	708 025,10 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		7 567 913,55		9 357 799,22	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	690 992,00	L	291 577,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		690 992,00		291 577,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		8 258 905,55		9 649 376,22	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 690 992,00	L 291 577,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	291 577,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 972,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

AR Prefecture

CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Chapitre 02/12/2022

Libellé

		Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	117 678,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
52	Opération d'équipement n° 52	0,00	0,00
57	Opération d'équipement n° 57	1 432,00	
59	Opération d'équipement n° 59	10 987,00	
61	Opération d'équipement n° 61	120,00	
64	Opération d'équipement n° 64	16 528,00	
66	Opération d'équipement n° 66	247 768,00	
67	Opération d'équipement n° 67	16 830,00	
68	Opération d'équipement n° 68	33 252,00	
70	Opération d'équipement n° 70	152 585,00	
73	Opération d'équipement n° 73	41 840,00	
26	Participat° et créances rattachées	36 000,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-PR22-08-A-D5
 Commune de Poyssas - Principal CA 2021
 Reçu le 02/12/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 198 734,00	1 120 424,57	0,00	0,00	78 309,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 725 677,00	1 509 237,00	0,00	0,00	216 440,00
014	Atténuations de produits	562 328,00	562 328,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 011 649,00	2 989 821,96	0,00	0,00	41 827,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 498 388,00	6 181 811,53	0,00	0,00	336 576,47
66	Charges financières	29 357,00	13 343,79	16 000,87	0,00	12,34
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	91,87	0,00	0,00	4 908,13
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 000,00	4 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	300 499,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 837 244,00	6 179 247,19	16 000,87	0,00	641 995,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	816 638,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	169 837,00	193 874,09			-24 037,09
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		986 475,00	193 874,09			792 600,91
TOTAL		7 823 719,00	6 373 121,28	16 000,87	0,00	1 434 596,85
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	103 500,00	57 510,74	0,00	0,00	45 989,26
70	Produits services, domaine et ventes div	1 500,00	59 716,95	0,00	0,00	-58 216,95
73	Impôts et taxes	5 669 856,00	5 730 740,79	0,00	0,00	-60 884,79
74	Dotations et participations	742 207,00	810 706,66	0,00	0,00	-68 499,66
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	132 073,14	0,00	0,00	-32 073,14
Total des recettes de gestion courante		6 617 063,00	6 790 748,28	0,00	0,00	-173 685,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	55 498,00	75 071,69	0,00	0,00	-19 573,69
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 672 561,00	6 865 819,97	0,00	0,00	-193 258,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	90 000,00	0,00			90 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		90 000,00	0,00			90 000,00
TOTAL		6 762 561,00	6 865 819,97	0,00	0,00	-103 258,97
Pour information		(3) 1 061 158,95				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 380,00	30 684,43	15 972,00	63 723,57
204	Subventions d'équipement versées	154 345,00	150 000,00	0,00	4 345,00
21	Immobilisations corporelles	681 390,00	467 252,73	117 678,00	96 459,27
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 221 720,00	333 932,92	557 342,00	330 445,08
	Total des dépenses d'équipement	2 182 835,00	981 870,88	690 992,00	509 972,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 751,00	45 747,46	0,00	15 003,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	163 626,00	151 173,88	0,00	12 452,14
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 462,00			
	Total des dépenses financières	227 839,00	196 921,32	0,00	30 917,68
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 410 674,00	1 178 791,40	690 992,00	540 890,60
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	90 000,00	0,00		90 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	90 000,00	0,00		90 000,00
	TOTAL	2 500 674,00	1 178 791,40	690 992,00	630 890,60
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	480 971,00	166 073,00	291 577,00	23 321,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	480 971,00	166 073,00	291 577,00	23 321,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	262 751,00	362 426,11	0,00	-99 675,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 452,00	422,00	0,00	12 030,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	325 203,00	362 848,11	0,00	-37 645,11
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	806 174,00	528 921,11	291 577,00	-14 324,11
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	816 638,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	169 837,00	193 874,09		-24 037,09
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	986 475,00	193 874,09		792 600,91
	TOTAL	1 792 649,00	722 795,20	291 577,00	778 276,80

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021
Reçu le 02/12/2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (et report de N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 708 025,10			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****II****B1****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 120 424,57		1 120 424,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 509 237,00		1 509 237,00
014	Atténuations de produits	562 328,00		562 328,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 969 821,96		2 969 821,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	29 344,66	0,00	29 344,66
67	Charges exceptionnelles	91,87	24 041,21	24 133,08
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 000,00	169 832,88	173 832,88
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 195 248,06	193 874,09	6 389 122,15
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 747,46	0,00	45 747,46
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	151 173,86	0,00	151 173,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	333 932,92		333 932,92
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	30 684,43	0,00	30 684,43
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00	0,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	467 252,73	0,00	467 252,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 178 791,40	0,00	1 178 791,40
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture

CC Confluent Coteaux de Brayssas - Principal - CA - 2021
02/12/2022 11:30 - 2022_084 - DE
Reçu le 02/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 510,74		57 510,74
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	59 716,95		59 716,95
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 730 740,79		5 730 740,79
74	Dotations et participations	810 706,66		810 706,66
75	Autres produits de gestion courante	132 073,14	0,00	132 073,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	75 071,69	0,00	75 071,69
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 865 819,97	0,00	6 865 819,97
Pour information				1 061 158,95
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	362 426,11	0,00	362 426,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	166 073,00	0,00	166 073,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	422,00	0,00	422,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		24 041,21	24 041,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		169 832,88	169 832,88
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		528 921,11	193 874,09	722 795,20
Pour information				708 025,10
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 595 717,06								
1641 Emprunts en euros (total)					3 595 717,06								
043147G	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	01/12/2020		21/01/2022	1 250 000,00	F	EURIBOR	0,570	0,570	EUR	A	C	N
07062933	BP OCCITANE AGEN PIN	10/12/2015		26/01/2016	35 000,06	F		2,400	2,400	EUR	T	C	N
10000204373	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	23/07/2014		01/09/2015	66 717,00	F		2,290	2,290	EUR	A	C	N
10000409817	CREDIT AGRICOLE	26/11/2015		15/01/2017	400 000,00	F	EURIBOR	2,160	2,160	EUR	A	P	N
10001728119	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	24/10/2018		01/12/2020	750 000,00	F	EURIBOR	0,880	0,880	EUR	A	P	N
248182-1	CREDIT LOCAL DE FRANCE/ DEXIA	06/04/2007		01/01/2008	330 000,00	F		4,510	4,510	EUR	A	P	A-1
254131-1	CREDIT LOCAL DE FRANCE/ DEXIA	25/10/2007		01/02/2008	215 000,00	F		4,690	4,690	EUR	A	P	A-1
33120-1	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE - NORD	29/03/2012		25/11/2012	100 000,00	F		4,550	4,550	EUR	A	P	A-1
54411	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2016		01/04/2017	182 000,00	F		1,140	1,140	EUR	T	P	A-1
7062547-1	Banque populaire occitane	15/11/2011		27/09/2012	157 000,00	F		4,630	4,630	EUR	T	P	A-1
862690-1	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE - NORD			10/02/2011	60 000,00	F		3,800	3,800	EUR	A	P	A-1
9111744-1	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	15/10/2012		30/01/2013	50 000,00	F		3,800	3,800	EUR	A	P	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								

AR Prefecture

IV
R
A2.2

047-214700046
le 02/12/2022

030-2022_084-DE
A-1
A-1
A-1

CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

AR Prefecture

Catégorie 047 - 2021 - 14700049 - 20221130 - 2022_084 - DE
 06/09/2022

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					3 595 717,06								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital (15)	Charges d'intérêt (15)	Capital (15)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 526 083,39					151 173,20	25 061,60	151 173,20	0,00	15 999,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 526 083,39					151 173,20	25 061,60	151 173,20	0,00	15 999,12
043147G	N	0,00	A-1	1 250 000,00	15,00	F	EURIBOR	0,570	0,00	593,75	0,00	0,00	6 742,35
07052933	N	0,00	A-1	15 000,14	4,07	F		2,400	3 333,32	410,00	0,00	0,00	64,00
10000204373	N	0,00	A-1	8 335,59	0,89	F		2,250	8 336,53	381,95	0,00	0,00	0,00
10000409817	N	0,00	A-1	315 413,80	14,70	F	EURIBOR	2,160	17 647,90	7 194,13	0,00	0,00	0,00
10001728119	N	0,00	A-1	580 774,56	18,00	F	EURIBOR	0,880	34 764,35	6 296,74	0,00	0,00	0,00
248182-1	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,510	28 503,30	1 285,45	0,00	0,00	0,00
254131-1	N	0,00	A-1	18 618,67	1,08	F		4,690	17 784,54	1 707,31	0,00	0,00	0,00
33120-1	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,550	11 335,53	515,81	0,00	0,00	0,00
54411	N	0,00	A-1	142 447,59	15,00	F		1,140	8 506,91	1 679,17	0,00	0,00	0,00
7062547-1	N	0,00	A-1	70 420,60	5,73	F		4,630	10 996,17	3 580,51	0,00	0,00	0,00
8625590-1	N	0,00	A-1	19 229,41	3,99	F		3,800	4 375,58	896,99	0,00	0,00	0,00
9111744-1	N	0,00	A-1	5 639,03	0,99	F		3,800	5 584,87	519,79	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

047-214700049-20221-3-2022
Recu 02/12/2022

CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

AR Prefecture

047-21470004920221130	0.00	0.00	084-DE
Reçu le 02/12/2022	0.00	15 998.12	

Emprunts et dettes au 31/12/N											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00							0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00							0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 526 063,36					151 173,20	25 061,60	0,00

exercice correspondant au véritable endettement.

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rattachement des emprunts à la couverture de la dette. S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rattachement des emprunts à la couverture de la dette.

(10) Si l'emprunt est soumis à convertibilité, il convient de compléter le tableau ci-dessous en indiquant la date de conversion et le montant de la dette convertie.

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compléments de prime.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 763.

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV - ANNEXES

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 526 083,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

AR Prefecture

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

4) Indiquer la périodicité de recouvrement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

6.1. The associated $\mathcal{A}$ -module $\mathcal{F}_\lambda$

047-214700049-22
Recu le 02/12/2022 1130-2022_084-DEIV
A25IV -- ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00		
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complétés à l'article 668.

AR Prefecture

047-214700049-2022_130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022IV
A2.6

N° de l'exercice

0,00

0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV

A2.7

047-214700049-20221130-2022-04-DE
Reçu le 07/12/2022

AR Prefecture

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)								Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (en €)		Capital																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
						Contrat initial				Contrat renégocié																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				Contrat initial	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

A2.8

047-4700049-20221130-2022_084-DE
du 02/12/2022

AR Prefecture

047-21470000 CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021
Reçu le 02/12/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CC Confluent Coteaux de Prayssas (2)

Numéro SIRET : 20006892200034

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	106 079,71	G	632 894,00
	Section d'investissement	B	631 741,20	H	1 046 431,82

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	191 933,66
	Report en section d'investissement (001)	D	1 010 085,21	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 747 906,12	= G+H+I+J	1 871 259,48
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	68 663,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	68 663,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	106 079,71	= G+I+K	824 827,66
	Section d'investissement	= B+D+F	1 710 489,41	= H+J+L	1 046 431,82
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 816 569,12	= G+H+I+J+K+L	1 871 259,48

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	68 663,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		67 562,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

AR Prefecture

047-21470000 CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021
Reçu le 02/12/2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 101,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR Prefecture

CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Reçu le 02/12/2022

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	80 910,00	66 733,41	0,00	0,00	14 176,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	38 322,30	0,00	0,00	1 677,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		120 910,00	105 055,71	0,00	0,00	15 854,29
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		120 910,00	105 055,71	0,00	0,00	15 854,29
023	Virement à la section d'investissement (2)	702 074,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 024,00	1 024,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		703 098,00	1 024,00			702 074,00
TOTAL		824 008,00	106 079,71	0,00	0,00	717 928,29
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	632 075,00	632 075,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		632 075,00	632 075,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	819,00	0,00	0,00	-819,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		632 075,00	632 894,00	0,00	0,00	-819,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		632 075,00	632 894,00	0,00	0,00	-819,00
Pour information		(3) 191 933,66				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

AR Prefecture

047-214700049-2022-1130-2022-084-DE
 CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021
 Reçu le 02/12/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	112 656,00	45 094,00	67 562,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 260,00	25 045,20	1 101,00	37 113,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	175 916,00	70 139,20	68 663,00	37 113,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	561 610,00	561 602,00	0,00	8,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	561 610,00	561 602,00	0,00	8,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	737 526,00	631 741,20	68 663,00	37 121,80
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	737 526,00	631 741,20	68 663,00	37 121,80
	Pour information	(2) 1 010 085,21			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	894,61	0,00	-894,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 044 514,00	1 044 513,21	0,00	0,79
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 044 514,00	1 045 407,82	0,00	-893,82
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 044 514,00	1 045 407,82	0,00	-893,82
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	702 074,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	1 024,00	1 024,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	703 098,00	1 024,00		702 074,00
	TOTAL	1 747 612,00	1 046 431,82	0,00	701 180,18

AR Prefecture

CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021

047-214700049-20221130-2022 084-DE

Rchap. le 02/12/2022

Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+R, R N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021
 Reçu le 02/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 733,41		66 733,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 322,30		38 322,30
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 024,00	1 024,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		105 055,71	1 024,00	106 079,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	45 094,00	0,00	45 094,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	25 045,20	0,00	25 045,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	561 602,00	0,00	561 602,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		631 741,20	0,00	631 741,20
Pour information				1 010 085,21
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	632 075,00		632 075,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	819,00	0,00	819,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		632 894,00	0,00	632 894,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				191 933,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	894,61	0,00	894,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 044 513,21		1 044 513,21
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 024,00	1 024,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 045 407,82	1 024,00	1 046 431,82
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_004 DE
Reçu le 02/12/2022

CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CA - 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas -
GEMAPI (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CC Confluent Coteaux de Prayssas (2)

Numéro SIRET : 20006892200042

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	G	
		165 431,88		620 352,00
	Section d'investissement	B	H	
		84 653,76		0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I	
	Report en section d'investissement (001)	D	J	
		0,00		0,00
		(si déficit)		(si excédent)
		0,00		0,00
		(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	250 085,64	= G+H+I+J	620 352,00
-----------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
		0,00		0,00
		6 849,00		0,00
		6 849,00		0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	= G+H+K	
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	
		165 431,88		620 352,00
		91 502,76		0,00
		256 934,64		620 352,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
010	Stocks (4)	6 849,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

AR Prefecture

047-214700049-20221136-2022_084-DE
CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CA - 2021
Reçu le 02/12/2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	6 849,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	99 380,00	74 579,26	0,00	0,00	24 800,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 500,00	21 135,45	0,00	0,00	1 364,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	122 300,00	69 717,17	0,00	0,00	52 582,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		244 180,00	165 431,88	0,00	0,00	78 748,12
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		244 180,00	165 431,88	0,00	0,00	78 748,12
023	Virement à la section d'investissement (2)	375 074,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		375 074,00	0,00			375 074,00
TOTAL		619 254,00	165 431,88	0,00	0,00	453 822,12
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	445 745,00	446 843,00	0,00	0,00	-1 098,00
74	Dotations et participations	173 509,00	173 509,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		619 254,00	620 352,00	0,00	0,00	-1 098,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		619 254,00	620 352,00	0,00	0,00	-1 098,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		619 254,00	620 352,00	0,00	0,00	-1 098,00
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CA - 2021
Reçu le 02/12/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 000,00	30 654,96	0,00	39 345,04
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	305 074,00	53 998,80	6 849,00	244 226,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	375 074,00	84 653,76	6 849,00	283 571,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	375 074,00	84 653,76	6 849,00	283 571,24
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	375 074,00	84 653,76	6 849,00	283 571,24
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	375 074,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	375 074,00	0,00		375 074,00
	TOTAL	375 074,00	0,00	0,00	375 074,00

047-214700049-20221130-2022 084-DE

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RA N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2)	0,00		
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

AR Prefecture

CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CA - 2021
 047-214700049-20221130-2022_084-DE
 Reçu le 02/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 579,26		74 579,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 135,45		21 135,45
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	69 717,17		69 717,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		165 431,88	0,00	165 431,88
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	30 654,96	0,00	30 654,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	53 998,80	0,00	53 998,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		84 653,76	0,00	84 653,76
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****II****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	446 843,00		446 843,00
74	Dotations et participations	173 509,00		173 509,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		620 352,00	0,00	620 352,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s - CA - 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
20006892200026

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s CC
Confluent Coteaux de Prayssas

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
		A	G	G-A
	Section d'exploitation	1 350,00	1 350,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		C	I
		(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'exploitation (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D1 350,00	Q = G+H+I+J1 350,00	=Q-P0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
		0,00	0,00

RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
		= A+C+E	= G+H+K	
		= B+D+F	= H+J+L	
	Section d'exploitation	1 350,00	1 350,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 350,00	= G+H+I+J+K+L 1 350,00	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (6)	0,00	0,00

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s - CA - 2021
Reçu le 02/12/2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Reçu le 02/12/2022

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 000,00	1 080,00	0,00	0,00	14 920,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	270,00	0,00	0,00	3 730,00
Total des dépenses de gestion courante		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ⁽⁵⁾ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁽⁵⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
042	Opérat ⁽⁵⁾ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁽⁵⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

AR Prefecture

CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s - CA - 2021
 047-214700049-20221130-2022_084-DE
 Reçu le 02/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

II

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 080,00		1 080,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	270,00		270,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	1 350,00	0,00	1 350,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 350,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement -Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

AR Prefecture

CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Conf Coteaux de Prayssas - Prestation de s - CA - 2021
 047-214700049-2022-1130-2022_084-DE
 Reçu le 02/12/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 350,00		1 350,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 350,00	0,00	1 350,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 350,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

AR Prefecture

047-214789029-20221130-2132-001-02
Reçu n° 027/12/2022

SMICT 
lot-garonne-baise



RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

AVANT-PROPOS

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

EDITO DU PRÉSIDENT..... 4**CHAPITRE 1 :****LE SMICTOM LGB 5**

1. LES MISSIONS	5
2. L'ORGANISATION TERRITORIALE	6
3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION.....	7
4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	8
5. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS	9
6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS	10

CHAPITRE 2 :**L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS..... 22**

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	23
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	27
3. LES DÉCHETS VERTS	32
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)	34
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	36
6. BILAN.....	42

CHAPITRE 3 :**LA SITUATION FINANCIÈRE 44**

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	44
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES	49
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS.....	51
4. MONTANT ANNUEL 2021 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾	52

CHAPITRE 4 :**PERSPECTIVES 2022..... 53****AVERTISSEMENT**

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2021 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

EDITO DU PRÉSIDENT

Apporter un service efficient, s'inscrire dans les objectifs réglementaires de prévention et maîtriser les finances publiques tels sont les principaux objectifs du syndicat pour une gestion durable de nos déchets.

Chacun à notre niveau, nous pouvons prendre part et agir ensemble pour être en capacité d'y répondre.

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, pour les 6 prochaines années autour de 6 grands axes, réaffirme la volonté forte du syndicat d'intensifier, aux côtés de tous les acteurs, la réduction, le tri et la valorisation de nos déchets. L'une des priorités étant la diminution de la quantité de nos ordures ménagères résiduelles (sac noir) en raison de leurs coûts d'élimination de plus en plus élevés.

L'année 2021 a également été marquée par la construction et la mise en service d'un quai de transfert sur la zone d'activité de Cantiran à Vianne. Suite à la fermeture de l'installation de traitement locale de Nicole, cet équipement de transit est indispensable pour l'optimisation des transports. Il permet d'accueillir notamment les ordures ménagères résiduelles afin de les acheminer par camions remorques de grande capacité vers les unités de traitement dédiées.

Dans un avenir à court et moyen terme, de nouveaux enjeux nous attendent : simplification du geste de tri sur les emballages en plastique, tri à la source des biodéchets et réflexions sur les évolutions de collectes pour une mise en place d'une tarification incitative.

***Sensibilisation, mobilisation et implication
nous permettront de relever, ensemble, les défis de demain***

Alain LORENZELLI
Président du SMICTOM LGB

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB

1. LES MISSIONS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prend en charge les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables ont été transférés au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).



LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos et gardiennés sont aménagés pour réceptionner les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)

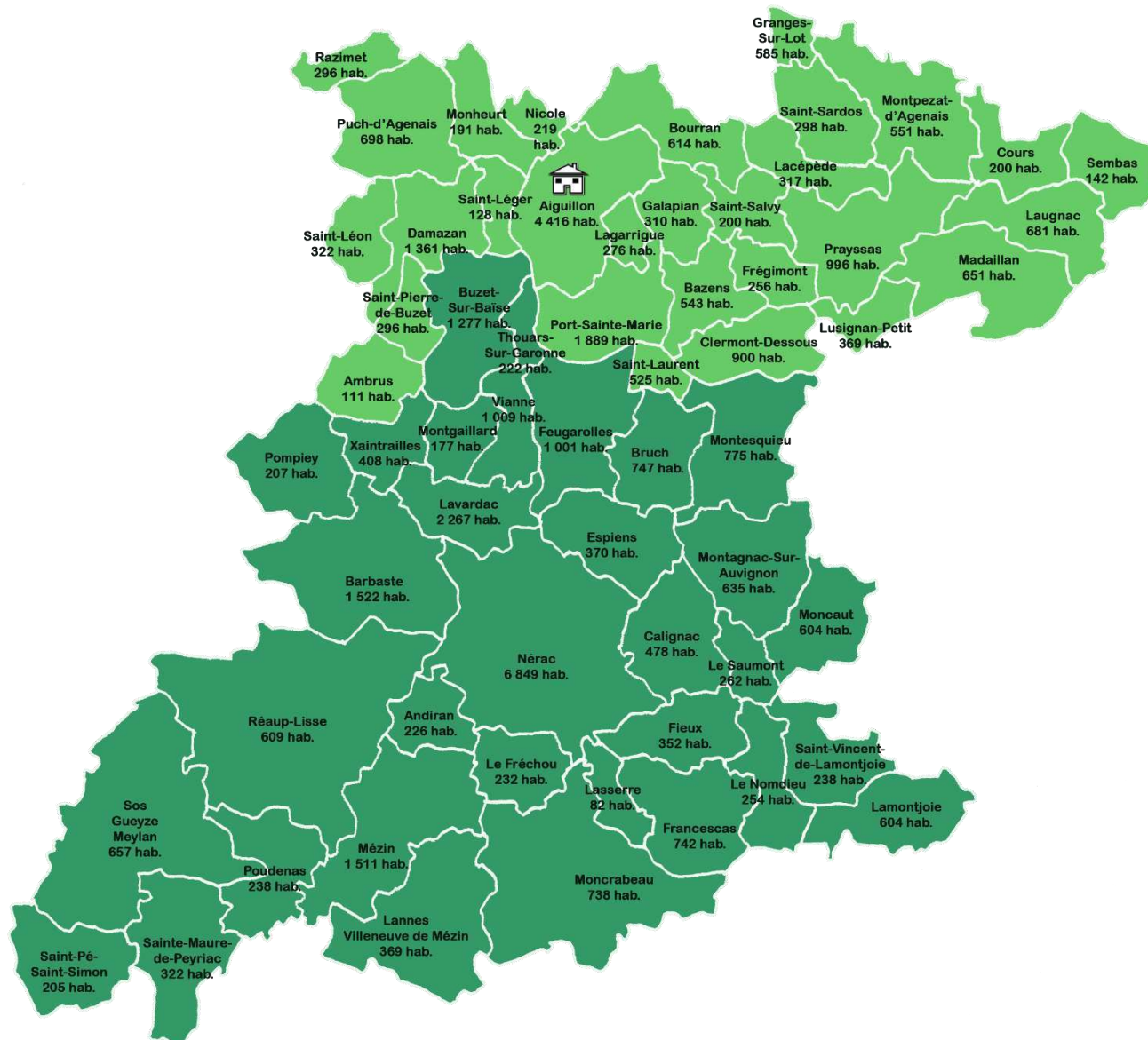


LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets, sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

- Sensibilisation du public avec des actions de proximité
- Interventions en milieu scolaire
- Participations à diverses manifestations publiques

2. L'ORGANISATION TERRITORIALE



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas - 18 341 hab.
- Albret Communauté - 26 189 hab.
- Siège du SMICTOM LGB

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes
44 530 habitants
1 122 Km²
40 hab./Km²

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	33	26 189	27 153	741,7	35
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	29	18 341	18 810	380,6	48
Total	62	44 530	45 963	1 122,3	40

Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2021 – Référence statistique 2018)

3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION

➔ LE COMITÉ SYNDICAL

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et de 24 membres suppléants désignés par les communautés de communes adhérentes.

Il élit parmi ses membres le bureau syndical, définit la politique du Syndicat, vote le budget et décide des travaux.

Chacune de ses décisions fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

La liste des délégués est la suivante :



Comité Syndical du 26 mai 2021

Délégués désignés par Albret Communauté		Délégués désignés par la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Paulette LABORDE	Francis MALISANI	Jean-Pierre GENTILLET	Viviane BERNEDE
Valérie TONIN	Jean-Paul LABAT	Alain PALADIN	Alain MOULUCOU
Joël CHRÉTIEN	Nicolas CHOISNEL	Georges LEBON	Olivier REYNES
Robert LINOSSIER	Jacques LAMBERT	Patrick JEANNEY	Fabienne ADAMSON
Frédéric SANCHEZ	Michèle AUTIPOUT	François COLLADO	Bernard LAMBERT
Evelyne CASEROTTO	Pascal LEGENDRE	Christian GIRARDI	Christophe MELON
Henri De COLOMBEL	Lionel LABARTHE	Christian LAFOUGERE	Alain MAILLE
Alain LORENZELLI	Alain POLO	Michel MASSET	Patrick YON
Jean-Louis MOLINIE	Dominique BOTTEON	Daniel TEULET	Nathalie BUGER
Christophe BESSIERES	Joël AREVALILLO	Philippe LAGARDE	Jean-Pierre DESPERIERE
Isabelle SALIS	Laurence BENLLOCH	Aldo RUGGERI	Jean-Marie BOE
Didier SOUBIRON	Dominique HANROT	Jean-Marc LLORCA	Jean-Jacques BEAUCE

➔ LE BUREAU

Il prépare les décisions du Comité. **Il se compose de 7 membres : le Président, entouré de 6 Vice-présidents, chacun en charge d'une commission.**

Depuis l'installation du comité syndical le 30 juillet 2020, sa composition est la suivante :

Le Président du SMICTOM LGB : Alain LORENZELLI		
Vice-président en charge de la commission « Collecte ordures ménagères/sélectives » : M. Philippe LAGARDE	Vice-président en charge de la commission « Administration générale » : M. Didier SOUBIRON	Vice-président en charge de la commission « Recherche et développement » : M. Christian GIRARDI
Vice-présidente en charge de la commission « Prévention et communication » : M ^{me} Valérie TONIN	Vice-président en charge de la commission « Déchèteries » : M. Jean-Pierre GENTILLET	Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines » : M. Christophe BESSIERES

4. LES RESSOURCES HUMAINES**➤ LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL**

Fin 2021, le **SMICTOM LGB** comptait **42 agents** pour assurer les différentes missions :

SERVICES TECHNIQUESCollectes
ordures
ménagères et
déchets vertsDéchèteries et
collecte des
points d'apport
volontaire

Prévention

Suivi de la
flotte des
véhicules

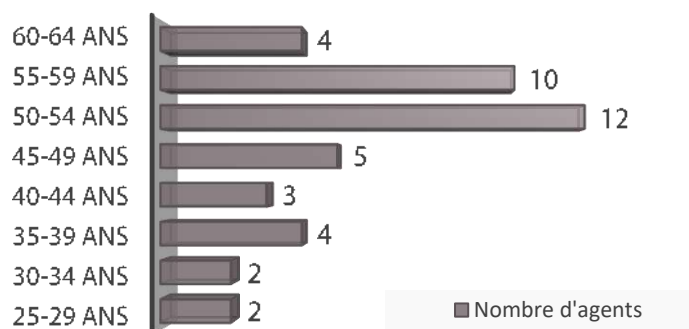
Atelier

SERVICES ADMINISTRATIFSRessources
HumainesFinances,
comptabilité
et informatiqueRedevance
Spéciale

Communication

Archivage
Technique et
Administratif

L'effectif est composé de **81% d'hommes** (34 agents) pour **19% de femmes** (8 agents)



Pyramide des âges au 31/12/2021

La pyramide des âges montre que **33% des agents ont atteint ou dépassé les 55 ans.**

Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements.

➤ FORMATION ET COMMUNICATION INTERNE

Durant la semaine du 15 au 19 novembre 2021, 17 agents ont suivi une formation interne de Sauveteur Secouriste au Travail financée par le Syndicat. Pendant deux jours, entourés de professionnels formateurs, ils ont pu apprendre les conduites à tenir et les gestes de premiers secours à porter à toute victime d'un accident ou d'un malaise au travail. À l'issue des évaluations, ils ont obtenu le certificat de sauveteur secouriste au travail valable au niveau national pour une durée de 24 mois.

La communication interne a également été développée : Réalisation d'une enquête auprès des agents, création et rédaction d'un journal d'information interne.



5. LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS

➔ S'INSCRIRE DANS DES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION

La politique nationale de gestion des déchets s'est orientée ces dernières années vers un modèle d'économie circulaire visant à réduire l'utilisation de ressources naturelles et à diminuer la quantité de déchets produits.

La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015** fixe de nombreux **objectifs pour réduire et mieux valoriser les déchets** permettant ainsi de **diminuer de moitié la mise en décharge et d'atteindre 65% de valorisation matière et organique à l'échéance 2025**. Elle **visé également à trier davantage** notamment par l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et invite à une généralisation de la tarification incitative.

La **Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020** accentue ces **objectifs nationaux en matière de réduction des déchets, de réemploi, de développement des solutions de tri et de lutte contre le gaspillage** notamment alimentaire.

Objectifs de réduction et de prévention

Moins 15% de déchets ménagers et assimilés par habitant **d'ici 2030** (par rapport à 2010)

Moins 50% de bouteilles en plastique pour boisson **d'ici 2030** (par rapport à 2010)

Moins 50% de gaspillage alimentaire dans la distribution et la restauration collective **d'ici 2025** (par rapport à 2013)

Réduire à 10% les quantités de **déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage** pour 2035

Fin de mise en marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

Objectifs de recyclage et réemploi

100% de plastique recyclé d'ici 2025

5% d'emballages réemployés d'ici 2023 puis **10% d'ici 2027**

Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 (aux producteurs >5T/ an dès le 1^{er} janvier 2023, déjà obligatoire depuis 2016 pour les producteurs >10T/ an)

Valoriser énergétiquement au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière **d'ici 2025**

Elle **renforce également l'information des consommateurs** (indice de réparabilité, logo du tri...), **les exigences en matière d'écoconception pour les industriels**, le **pouvoir de police du maire** et **prévoit l'extension ou la création de nouvelles filières de collectes sélectives** (jouets, textiles sanitaires et couches culottes...)

➔ MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION

Les coûts de gestion des déchets seront vraisemblablement de plus en plus élevés dans les prochaines années en raison notamment du renforcement de la fiscalité et de la raréfaction des capacités d'élimination sur le département.

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** payée pour chaque tonne de déchets enfouis **va augmenter chaque année et quasiment tripler** (25 €HT/tonne en 2020, 37€HT/tonne en 2021, 45€HT/tonne en 2022 et jusqu'à 65€HT/T en 2025, soit un surcoût de 560 000€HT sur la base des tonnages de 2020).

D'autre part, la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole au 1^{er} janvier 2021, lieu d'enfouissement des ordures ménagères jusqu'en 2020, entraîne une **hausse du coût d'élimination des déchets** liée notamment à l'augmentation des transports vers un autre exutoire.

6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

➤ PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021/2026

Le SMICTOM LGB s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2026. Ce document définit, à l'échelle du territoire, les orientations stratégiques, les actions et les moyens à mettre à œuvre.

Il s'articule autour de 6 grands axes :

- Encourager l'éco exemplarité des administrations et des associations
- Développer la gestion de proximité des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la réduction des déchets
- Donner une seconde vie aux objets
- Renforcer la communication

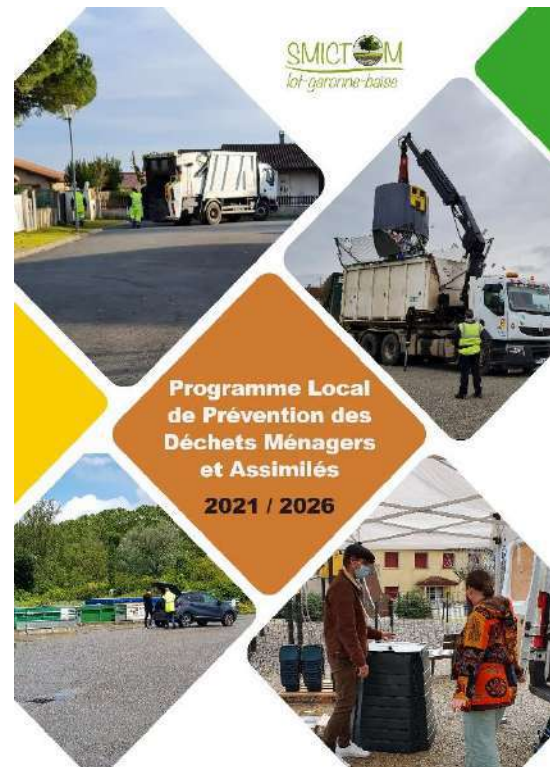
Validé le 4 octobre 2021 par la Commission Consultative d'Élaboration et de suivi et après consultation publique réalisée du 11 octobre au 10 décembre 2021, le PLPDMA 2021/2026 a été adopté par le Comité Syndical le 1^{er} mars 2022.

➤ INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le SMICTOM LGB a mené des actions auprès des différents acteurs du territoire en mettant l'accent sur le tri, la valorisation des déchets, la prévention et l'optimisation des collectes pour une efficience du service à l'usager autour de 3 orientations.

Les objectifs étant de :

- **Réduire en priorité les quantités de déchets résiduels** qui sont enfouis de sorte à **maîtriser les coûts de gestion** en sachant que selon une étude de l'Ademe (MODECOM 2017) plus de 60% de déchets valorisables seraient encore jetés dans la poubelle noire
- **Continuer d'encourager le tri des déchets recyclables**
- **Améliorer la valorisation des déchets** (compostage, paillage, broyage,...)
- **Renforcer la communication**



La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets générés.

Elle porte aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit lors de sa fabrication et de sa distribution que sur la consommation et la réutilisation du produit.

Elle intègre également la gestion de proximité des déchets.



ORIENTATION 1 : FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Développement de l'usage du « Gourmet Bag »

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SMICTOM LGB a souhaité encourager l'usage du « Gourmet Bag » en proposant aux restaurants de son territoire de tester un kit comprenant des contenants et de supports de communication.

Lancée en 2020, cette démarche a été réalisée, dans le cadre du projet départemental de déploiement du « Gourmet bag », en partenariat avec l'association « Au Fil de Séounes », coordinatrice du projet et de ValOrizon, Syndicat départemental de traitement des déchets.

L'objectif est de démocratiser cette pratique et de sensibiliser au gaspillage alimentaire aussi bien les professionnels de la restauration que le grand public.

8 professionnels de la restauration se sont engagés dans cette action :

- Lycée Jacques de Romas à Nérac
- Restaurant Le Moulin des Saveurs à Nérac
- Restaurant Les Amis à Lavardac
- La Pizzeria La Roma à Nérac
- Hôtel De La Confluence à Damazan
- Restaurant L'Atypik à Vianne
- Restaurant Les Marronniers à Vianne
- Restaurant Le Basilic à Aiguillon

Le « Gourmet Bag », qu'est-ce que c'est ?

Le Gourmet bag est une marque mise à disposition par le service public afin de participer à la prévention du gaspillage alimentaire en restauration commerciale.

Gourmet bag, ou Doggy bag à la française, encourage les clients à emporter dans un contenant adapté leurs restes de repas du restaurant pour les terminer à la maison



"Kit de démarrage" reçu par les restaurants volontaires

Expérimentation du bokashi pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des restaurants scolaires dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a établi un partenariat avec « Cultivons une terre vivante » (C-T-V) et Valorizon pour mener une expérimentation du bokashi sur 1 an auprès de 3 établissements scolaires volontaires.

Déroulement de l'opération

En lien avec les services scolaires et périscolaires, ce test a débuté en février 2021 sur l'école maternelle de Montagnac sur Auvignon, puis sur le Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac et en mars 2021 sur le collège de Lavardac.

Les déchets de préparation et les restes de repas sont placés au contact de digesteurs dans des conteneurs hermétiques de 120 L appelés « les lacto-bac-digesteurs ». L'association C-T-V met à disposition ces récipients, une fois par mois, il en assure la collecte et les achemine sur son exploitation pour une valorisation finale du produit.

Bilan et coût

Le coût de cette expérimentation s'est élevé à 6000€ financé à 50% par le SMICTOM LGB et 50% par Valorizon

Le « bokashi », qu'est-ce que c'est ?

Le bokashi est un engrais naturel formé à partir de matières organiques fermentées grâce à des micro-organismes efficaces (EM). Trier les déchets organiques et les transformer en bokashi permet de les détourner des ordures ménagères et de les réintégrer dans un cycle naturel pour enrichir les sols.



Mise en place du Bokashi sur l'école maternelle de Montagnac-Sur-Auvignon

ESTIMATION DU POIDS DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES durant l'année de test

✓ École maternelle de Montagnac -Sur Auvignon	0,6 T
✓ Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac	10,8T
✓ Collège de Lavardac	5,5T

Total:	16,9T
---------------	--------------

Suite à ce test, le collège de Lavardac et le Lycée Agricole Armand Fallières ont décidé de poursuivre et de financer ce mode de gestion des biodéchets.
L'école maternelle de Montagnac Sur Auvignon a choisi de valoriser ses biodéchets sur la plateforme de compostage collective.

Expérimentation d'un déshydrateur pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements de restauration collective dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a organisé et financé l'expérimentation d'un déshydrateur (capacité de 30kg) pour les gros producteurs de biodéchets.

Fin 2020 et début 2021, 5 structures (EHPAD de Port-Sainte-Marie, cité scolaire d'Aiguillon, collège de Port-Sainte-Marie, cité scolaire de Nérac et cuisine centrale d'Aiguillon) se sont portées volontaires pour le tester durant 1 mois.

Principe de fonctionnement du déshydrateur

Par ce procédé, les restes de repas et les déchets alimentaires issus de la préparation des repas (tout ce qui est biodégradable) sont déshydratés et transformés en une poudre sèche et inodore. Ce produit, représentant 1/5 du volume initial, au pouvoir fertilisant important est valorisable en compost ou biogaz.



Substrat obtenu après déshydratation des biodéchets

Bilan de l'opération

EHPAD de Port-Sainte-Marie et Cuisine centrale d'Aiguillon

L'EHPAD de Port-Sainte Marie et la cuisine centrale d'Aiguillon ont rencontré des difficultés.

Collège de Port-Sainte-Marie, Cité Scolaire d'Aiguillon et de Nérac

ÉTABLISSEMENT	CIBLE DE L'EXPERIMENTATION	ESTIMATION DU POIDS DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES en 1 mois de test
Cité scolaire d'Aiguillon	Biodéchets issus de la préparation des repas	526 kg
Collège de Port Sainte Marie	Biodéchets issus de la préparation et des restes de repas	371 kg
Cité scolaire de Nérac	Restes alimentaires des repas du service du soir	219 kg
TOTAL		1116 kg

Le test a donné satisfaction à ces 3 établissements tant sur la facilité d'utilisation que sur l'efficacité.

La cité scolaire d'Aiguillon et le collège de Port Sainte Marie envisage de poursuivre le tri et la valorisation de leurs biodéchets.

Ces établissements dépendent respectivement du conseil régional et départemental. Des rencontres ont eu lieu pour leur présenter ce retour d'expérience et une réflexion de ces instances est en cours pour mettre en place une solution technique correspondant aux besoins des établissements scolaires.

Opération « adoptez un composteur pour votre jardin ! »

Le SMICTOM LGB continue d'accompagner les habitants du territoire syndical dans la pratique du compostage individuel et leur propose d'acquérir un composteur en plastique recyclé de 400L accompagné d'un bio-seau au tarif aidé de 15€.

Qu'est-ce que le compostage ?

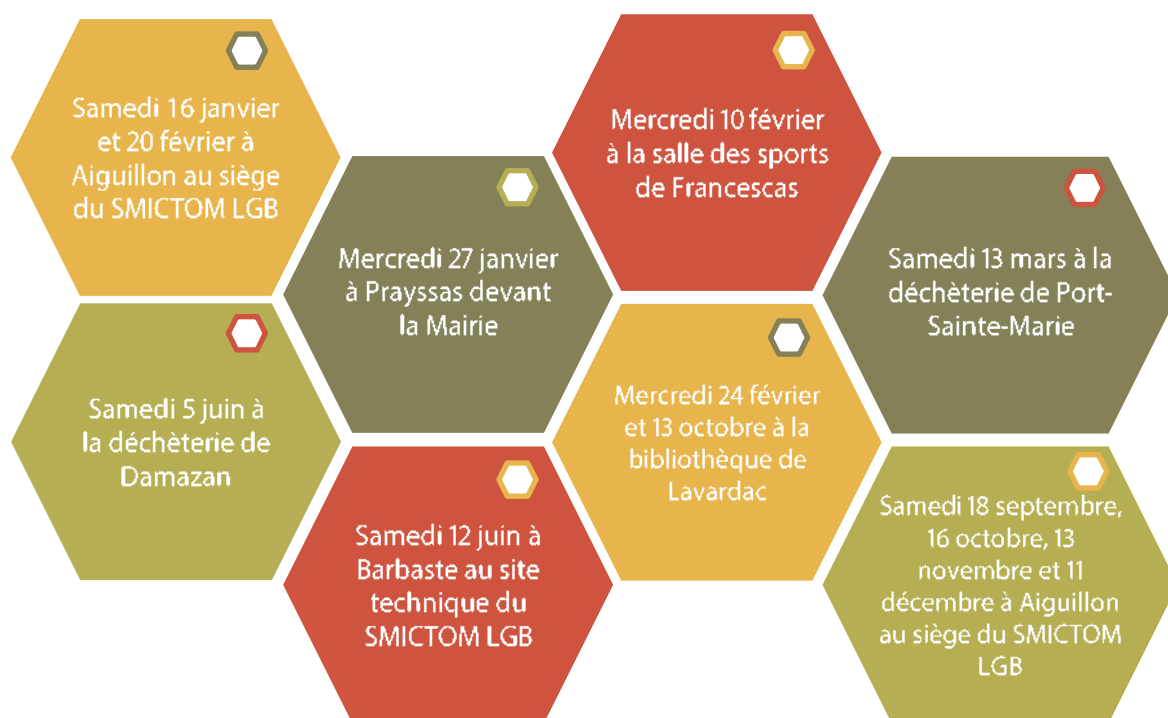
Le compostage est une transformation naturelle des déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) par l'action de vers de terre et de micro-organismes du sol (bactéries, champignons microscopiques...) en présence d'eau et d'oxygène. Ce procédé permet d'obtenir, après quelques mois de fermentation, un engrais 100% naturel et gratuit : le compost.

Très utile au jardin, il améliore la structure du sol, sa fertilité et son pouvoir en rétention d'eau (moins d'arrosage) tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance.



Kit composteur proposé aux habitants

En 2021, près de 500 composteurs ont été distribués sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB au cours des journées suivantes :



Un agent était présent pour assurer une présentation du matériel et apporter des conseils et des astuces pour réussir un bon compost. Cette opération va se poursuivre sur l'année 2022.

Mise en place de site de compostage partagé

Le compostage collectif permet aux habitants qui ne disposent pas d'un jardin pour composter directement chez eux, d'apporter sur un site partagé leurs déchets alimentaires (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, filtres et marc de café, sachets de thé, fleurs fanées,...) qui seront transformés après plusieurs mois en un fertilisant naturel pour les plantes et les sols.

Le SMICTOM LGB, en lien avec les intercommunalités et les communes, s'engage dans le développement de cette pratique afin de favoriser le compostage partout et pour tous. L'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères et donc de l'enfouissement.

Un premier site de compostage partagé a été installé rue des promenades à Montagnac-sur-Auvignon.

Il se compose de trois composteurs : un destiné à recevoir les déchets alimentaires, un second pour le stockage des matières sèches et un troisième pour la maturation du compost. Des panneaux ont également été implantés pour rappeler les bons gestes à adopter en partenariat avec ValOrizon (Syndicat départemental de traitement des déchets).

M. Guillaume MERLANT, élu de la commune en charge de la réduction des déchets est le référent du site pour veiller au bon fonctionnement du processus et répondre aux questions des utilisateurs.



*Explication du fonctionnement du site lors de son inauguration le samedi 29 mai 2021
© Christine Junie – La dépêche*

Avant l'aménagement des lieux, la mairie de Montagnac-sur-Auvignon et le SMICTOM LGB ont organisé une réunion d'information à destination des habitants du bourg sur la mise en place et les modalités de fonctionnement du site. Chaque participant a reçu un guide sur le compostage partagé et un bio-seau pour faciliter le transport jusqu'au composteur.

En 1 année d'utilisation, ce site a permis de détourner 2 tonnes de biodéchets des ordures ménagères résiduelles.

En fin d'année, un autre site a été mis en place à la MFR de Barbaste.

D'autres projets d'implantations sont également à l'étude sur plusieurs communes (Lavardac, Nérac, Thouars-Sur-Garonne et Prayssas).



*Site de compostage partagé
à la MFR de Barbaste*

ORIENTATION 2 : INCITER À LA RÉDUCTION ET AU TRI DES DÉCHETS

Réalisation d'un jeu concours pour les écoles

Le SMICTOM LGB a organisé un jeu concours sur le tri des canettes et des boîtes de conserve « le geste tri, un geste solidaire pour la planète et le handicap » afin de sensibiliser les enfants et les parents sur l'importance du tri

Cette opération a été menée du 20 septembre au 3 décembre 2021 auprès de 5 écoles élémentaires participantes (Barbaste, Buzet-Sur-Baise, Montesquieu, Jean Rostand à Nérac et Xaintraillles). Des conteneurs de tri ont été installés sur chacune des écoles afin que les élèves puissent déposer un maximum de canettes et boîtes de conserves.

Cette action à la fois ludique et pédagogique s'est effectuée en partenariat avec l'association Récup K'net afin d'accompagner le geste de tri à un geste solidaire. En effet, les matériaux collectés par cette association ont été recyclés et l'argent récolté a été reversé à une association d'aide aux handicaps



Installation du conteneur de tri à l'école de Buzet-Sur Baise en présence des enfants et de l'association Récup K'net

A l'issue du jeu, près de 600kg de boîtes de conserve et de canettes ont été collectées et l'association Récup K'net a pu reverser 125€ à l'ASAM (Association du Sport Adapté du Marmandais).

Avec près de 300kg, c'est l'école de Xaintraillles qui a collecté le plus d'emballages métalliques. Les élèves ont donc remporté le premier prix, une visite du site d'enfouissement de Monflanquin et une chasse au trésor « à la découverte de la bastide de Monflanquin » planifiées en juin 2022. Pour les remercier de leur participation, les autres écoles ont reçu, début 2022, un jeu de société sur la réduction des déchets et trois bacs bleu pour effectuer le tri des déchets.

Intervention du bus « Escape Game » en milieu scolaire et lors d'évènement locaux

Afin de susciter l'intérêt des jeunes, le **SMICTOM LGB est intervenu, le 24 septembre, au lycée Armand Fallières, dans les classes de 2nd et de 1ere** (environ 60 élèves) **et le 30 novembre, à la cité scolaire d'Aiguillon dans les classes de BTS** (environ 60 élèves).

Afin d'aller à la rencontre du public, il a **également participé à des manifestations locales** (journée verte du 5 juin à Feugarolles, journée sportive « Chrono47 » du 14 juillet à Lamontjoie et forum d'information et des services du 19 novembre à Vianne).



Chrono47 à Lamontjoie

Par équipe de 4 à 10 joueurs, les participants ont dû accomplir une mission en 30 minutes maximum pour sortir du bus. Pour cela, en faisant preuve d'esprit d'équipe et de réflexion, ils devaient trouver les indices dissimulés dans les pièces et résoudre les énigmes sur le tri des déchets, le réemploi et le gaspillage alimentaire.

Ce fût également l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets (réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation responsable, ...), de parler du tri et de présenter les missions du SMICTOM LGB.

Accompagnement des collectivités et des associations dans la mise en place d'action sur la réduction et la valorisation des déchets

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le **SMICTOM LGB a souhaité valoriser des initiatives locales** par des soutiens financiers.

Dans ce cadre, par délibération du 26 mai, le **comité syndical** a approuvé la création **d'une commission d'attribution de subventions aux collectivités ou associations ainsi qu'un règlement d'attribution.**

L'ensemble des projets présentés en commission le 22 juillet 2021 ont été retenus et 7 404€ de subventions ont été versées en 2021 pour aider :

- La commune de Nérac pour l'acquisition d'une bioBox T permettant une valorisation des biodéchets du restaurant scolaire de Jean Rostand, Marie Curie et de sa structure périscolaire ;
- Les communes de Razimet, Prayssas et Saint Léon pour l'achat de broyeurs pour aider à la mise en place d'une gestion de proximité et de valorisation des déchets verts.

Renforcement des outils et des supports de communication

- Lancement de notre page Facebook

Accessible depuis novembre 2021 à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/Smictomlgb/>,

elle permet aux usagers de suivre régulièrement l'actualité et les actions du Syndicat ainsi que de relayer ou d'échanger sur les différents sujets traités relatif à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.



- Le site Internet : www.smictomlgb.fr

Cette nouvelle version du site (lancée en octobre 2020) est un outil de communication évolutif à destination des usagers, des collectivités adhérentes et des partenaires.

Plus ergonomique et interactif, dès la page d'accueil, le menu, les articles à la une et les accès directs permettent à chacun de trouver facilement l'ensemble des informations les plus recherchées : astuces pour une meilleure gestion des déchets, gestes simples pour les réduire, consignes de tri, organisation des collectes et fonctionnement des déchèteries.



Sa présentation dynamique s'adapte à toutes les tailles des écrans (mobile, tablette, ordinateur) afin d'offrir une navigation simple et intuitive.

Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger toutes les publications du SMICTOM LGB en ligne (guide pratique des déchets, guides et mémos tri, plaquettes d'information, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, calendriers de collecte des déchets verts).

● Informations régulières dans la presse

Des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de collecte sur les services existants ou la mise en place de nouveaux.

● Articles thématiques

Pour améliorer l'accès aux informations, le SMICTOM LGB propose aux communes et aux communautés adhérentes des articles sur la réduction et le tri des déchets diffusables sur l'ensemble de leurs supports de communication (site Internet, page Facebook, bulletin d'information...).

[illegible]

Vos déchets verts :
Une ressource pour votre jardin (mars 2021)




C'EST DÉCIDÉ JE COMPOSTE !

AVEC MON COMPOST, JE NOURRIS MON JARDIN, PAS MA POUBELLE !

Composter vos déchets verts et de cuisine, ce n'est pas compliqué et ça comporte de nombreux avantages :

- Avoir un compost naturel de qualité**

Plus la pleine d'acheter du terreau ou de l'engrais, vous fabriquez votre propre compost entièrement gratuit et 100% naturel, qui fertilisera vos jardinières et la terre de votre jardin.
- Améliorer la structure des sols**

Le compost renforce l'humus de sol et permet d'améliorer ses propriétés physiques, sa fertilité et son pouvoir en rétention d'eau : plus graineux, ce dernier est plus facile à travailler, laisse mieux passer l'air et retient mieux l'eau.
- Reduire le volume des ordures ménagères**

Non poubelles sont constituées de 30% de déchets organiques pouvant être valorisés par le compostage. Moins de déchets collectés et enfouis contribue à maîtriser les coûts de collecte et de traitement tout en limitant les impacts sur l'environnement.



sur notre site Internet : www.smidtom.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=107

LE SMICTOM LGB VOUS ACCOMPAGNE...



Tarif aidé 15 €

Le Syndicat vous propose d'acquiescer un SMICTOM LGB au tarif aidé de 15 €.

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

service prévention du SMICTOM LGB
au 06 77 40 50 46
du lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h



Région Languedoc-Roussillon

C'est décidé, je composte !
(septembre 2021)



DÉPÔTS SAUVAGES DES DÉCHETS : UN APPEL AU CIVISME

Ces dernières semaines, malgré les nombreuses actions en matière de prévention et de gestion des déchets, il a été constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets sur les voies publiques du territoire syndical.

Ces actes d'incivilité qui nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux impactent également financièrement les collectivités et donc les usagers. C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Tout dépôt sauvage de déchets au pied des conteneurs ou plus largement sur la voie publique ou dans la nature est un comportement intolérable d'autant plus que des solutions existent.



Un réseau de 7 déchèteries est accessible à l'ensemble des usagers dans le respect du règlement intérieur pour déposer ses déchets volumineux ou toxiques (métaux, cartons d'emballages, déchets verts, gravats, bois, mobilier, déchets d'équipements électriques ou électroniques, piles, batteries...) en vue d'être valorisés en nouveaux objets, en compost, énergétiquement ou à défaut d'être traités dans des filières spécialisées.

Leur implantation et leur nombre permettent à chacun de s'y rendre facilement.

Par ailleurs, de nombreux points tri ont été implantés sur le territoire syndical afin que chacun dispose d'un lieu à proximité de son domicile ou sur un chemin emprunté régulièrement pour trier ses papiers et emballages recyclables et ainsi leur donner une seconde vie.

+ D'INFOS sur l'accès aux déchèteries et les consignes de tri : www.smictomlgb.fr

*Dépôts sauvages des déchets:
Un appel au civisme (juin 2021)*



**POUR LES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE,
N'OUBLIONS PAS
NOTS BONS RÉFLEXES !**

Cadeaux, sapsins, décorations ou préparation des repas, tour d'horizon des casseils et des astuces pour célébrer les fêtes de fin d'année en limitant les déchets.



CRÉER SON PROPRE SAPHIN

Finir le sapin artificiel est impossible à recycler. Notre saphin coupé qui sera jeté quelques semaines plus tard, fabriquons-nous mêmes notre saphin à partir de matériaux de récupération comme des palettes en bois, papiers branchages ou cartons.

et pour la décoration ...

Pensons à utiliser des matériaux naturels ou durables ! Pommes de pins, fruits, bâtons de cannelle, branchages, feuilles, décorations en bois ou en bsa...

CHOISIR DES CADEAUX UTILES OU DURABLES

Privilégions des produits réalisés par nous-mêmes, par des artisans locaux, biologiques, naturels, gâteaux, juteux en bois, ... ou des cadeaux durables ou dématérialisés (courses, cultures, lectures ou bien-être), cours de cuisine, de sport, de linguistique ou d'informatique, ...)

et pour les emballs ...

Orions-nous vers des matériaux réutilisables ou recyclables comme le fameux Farfetch. Les points qui consiste à utiliser des bacs colorés, les pochettes cadeaux, boîtes en carton ou e-papiers journal.



MANGER LOCAL ET DE SAISON

Célébrons avec des produits de saison, locaux avec moins pas d'importations en continu à travers les bords, quantités pour donner le meilleur.

Pour la décoration de table, mettons sur le naturel et utilisons (comme le vase, les nappes et serviettes réutilisables).

et Enjeux ...

Compostez et et triez nos déchets pour les donner à la seconde vie.

Pour en savoir plus : www.smictam.fr

Pour les fêtes de fin d'années,
n'oublions pas nos bons réflexes
(novembre 2021)



ORIENTATION 3 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR COÛT

Haut de quai

- **Mise en service d'un quai de transfert : un nouvel équipement pour la gestion des déchets**

En raison de la fermeture de l'unité de traitement locale (ISDND de Nicole) et afin d'optimiser les transports, le SMICTOM LGB a investi dans la construction d'un quai de transfert et ouvrages associés

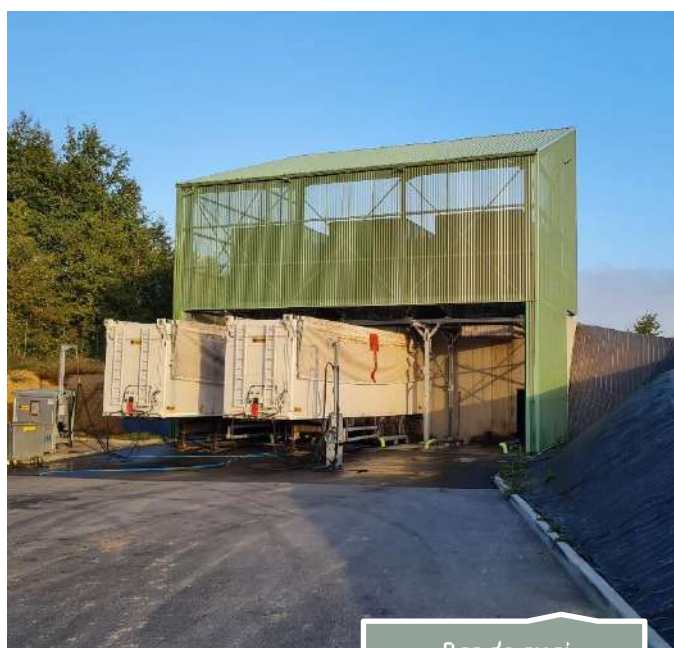
Opérationnelle depuis juin, cette installation de transit permet d'accueillir les déchets collectés sur le territoire syndical principalement les ordures ménagères afin de les acheminer par camions semi-remorques de grande capacité vers les unités de traitement dédiées.

Fonctionnement du quai

Le bâtiment couvert d'environ 200m² comprend deux niveaux : le haut de quai pour le vidage des bennes de collecte et le bas pour les semi-remorques.

Après pesée, les bennes sont orientées vers la zone de déchargement où elles versent les déchets dans une trémie. Ils sont alors déversés directement dans une semi-remorque à fond mouvant. Ce système d'avancée et de recul permet une optimisation du stockage des produits.

Une fois remplies, les semi-remorques rejoignent les centres de traitement gérés par VALORIZON.



Bas de quai

• Déchèteries

- ✚ Acquisition d'un compacteur mobile à rouleau

Afin d'optimiser les transports, le SMICTOM LGB a fait l'acquisition d'un compacteur mobile à rouleau. Sur l'ensemble des déchèteries, il permet d'effectuer le compactage des bennes cartons, déchets verts, bois et tout venant.



Compactage d'une benne déchets verts sur la déchèterie de Port-Sainte-Marie

- ✚ Une benne Éco-mobilier dans toutes les déchèteries du syndicat

Avec l'installation d'une benne Éco-mobilier sur la déchèterie de Francescas le 15 février 2021, le **SMICTOM LGB en partenariat avec ValOrizon remplit son objectif: équiper toutes les déchèteries d'une benne dédiée à la collecte, au recyclage et à la valorisation du mobilier hors d'usage.**



Benne Ecomobilier installée en déchèterie

Dans cette benne, les habitants du territoire syndical peuvent déposer tous leurs meubles quel que soit le matériau (bois, mousse, plastique, ferraille,) et quel que soit l'état (cassés, en morceaux, démontés ou déchirés).

Cela comprend tout l'ameublement permettant de :

- Ranger (buffets, étagères, bahuts, bars, caissons de cuisine, planches de bois, ...)
- S'asseoir (chaises, canapés, fauteuils, transats, tabourets, poufs,...)
- Se coucher (sommiers, matelas, lits, têtes de lit, ...)
- Poser des objets (tables, bureaux, guéridons, ...)

Une fois collectés par Éco-Mobilier, ils sont acheminés vers un centre où ils sont triés par famille de matériaux (bois, mousse, plastique, ferrailles, rembourrés) pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie à près de 90%.

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN



Organisation générale de la gestion des déchets ménagers



1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) constituent uniquement la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers (articles d'hygiène, mouchoirs et serviettes en papier, sacs, barquettes, boîtes, pots et films en plastique, plats en vitrocéramique,...).



AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE

Reçu le 02/12/2022

Les tournées sont effectuées de la manière suivante :

JOUR	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
LUNDI	Nérac	Lavardac	Nérac Mézin Réaup Poudenas Sos Gueze Meylan	Bourran St Salvy St Léger Aiguillon (Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Damazan Buzet agglo Cap du Bosc Miquela (St Léon) Ambrus	Galapian St Salvy Prayssas épars Neguenou Laugnac Sembas Cours Aiguillon (St Côme)	Fieux Nérac PR Lange Calignac Moncaut Espies Feugarolles
MARDI	Nérac	Cauderoue Barbaste Nérac Xaintraillies Montgaillard	Sos St-Pé-St- Simon Moncrabeau Lannes Mézin Réaup Poudenas Ste Maure de Peyriac	Aiguillon Agglo	Port Ste Marie St Laurent Thouars- Sur- Garonne	Clermont Dessous Bazens	Le Saumont Fieux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Francescas Lasserre Nérac
MERCREDI	Nérac	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lauseignan Lisse Le Béas	Montagnac Bruch Feugarolles	Granges-Sur- Lot Montpezat Lagarigue	Razimet Cazala St léon Zone Industrielle de Damazan	Madaillan St Sardos Cours	(1)
JEUDI	Nérac	Route de Cauderoue Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Gueyze Sos Poudenas	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fieux	Feugarolles Montesquieu	Monheurt St Pierre de Buzet Buzet-Sur- Baïse Epars Aiguillon épars	Lusignan Petit Lacépède Nicole Frégimont	(1)
 VENDREDI	Nérac	Vianne Lavardac Réaup	Lavardac Barbaste Agglo	Aiguillon Agglo	Damazan Agglo Buzet-Sur- Baïse Port-Ste- Marie	Aiguillon (Pélagat Ste Radegonde) Port Ste Marie Plaine Bazens Tivoli Galapian St Salvy	St Léger épars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

NB: Des bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés

(1) La benne de collecte n°7 assure la collecte des déchets verts en porte à porte le mercredi et le jeudi matin

**Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical
au 31 décembre 2021**

Les ordures ménagères dites « assimilées » c'est-à-dire celle non produites par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages.

Le SMICTOM LGB a **instauré** depuis 2018, la **Redevance Spéciale** qui **couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets**, non pris en charge par la TEOM.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale est **calculé selon la formule suivante :**

Montant RS = Abonnement au service + [(Tarif unitaire x Assiette de facturation)] – TEOM (année n-1)]

Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service

Abonnement : 250 €/an

Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,037 €/L

La **mise en place de la Redevance Spéciale** permet :

- Plus d'équité dans le financement du service en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- L'implication des producteurs de déchets non ménagers par l'incitation au tri.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ **44 assujettis :**
Etablissements publics (collèges, lycées, hôpital)
Etablissements privés (grandes et moyennes surfaces, EHPAD, maisons de retraite, hôtellerie et centre équestre)
- ✓ Abonnement : 11 250 €
- ✓ Redevance spéciale : 298 424 €
- ✓ **Total : 309 674€**



LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



12 028 tonnes

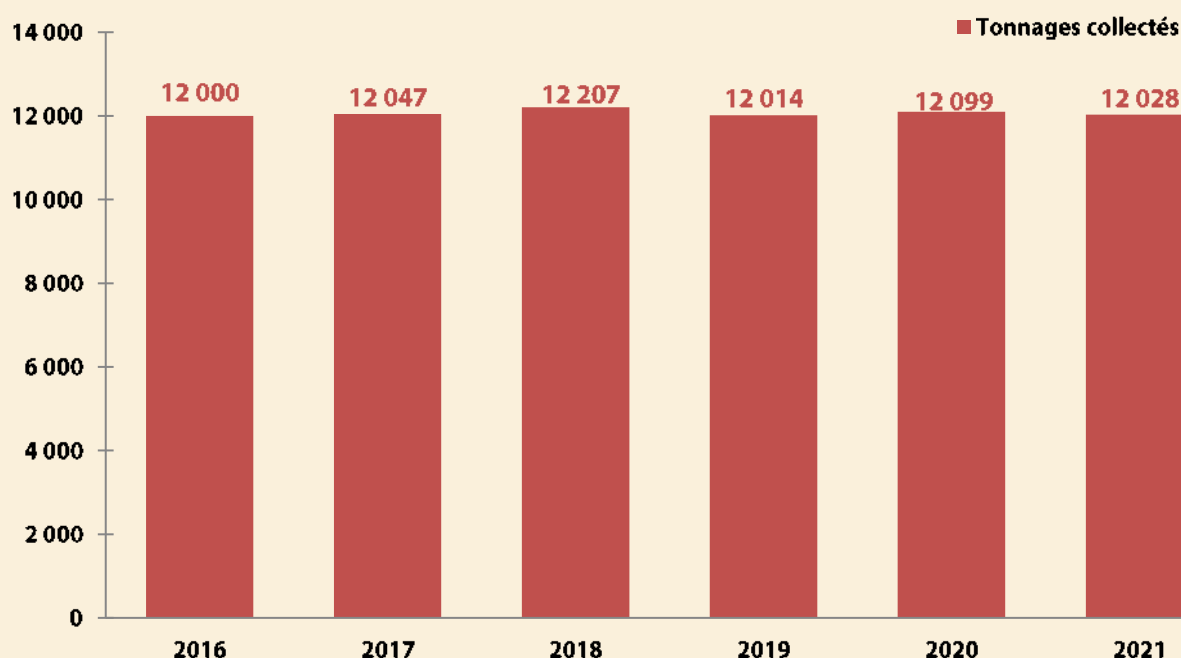


270 kg /hab./an



-0,6% entre 2020 et 2021

Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés



- Stabilisation des tonnages collectés

LE TRAITEMENT

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers des quais de transferts** (Villeneuve et Agen au 1^{er} semestre et Vianne au 2^{ème} semestre). Ensuite, des camions de grande capacité les transportent vers **des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux** (Monflanquin et Montech).



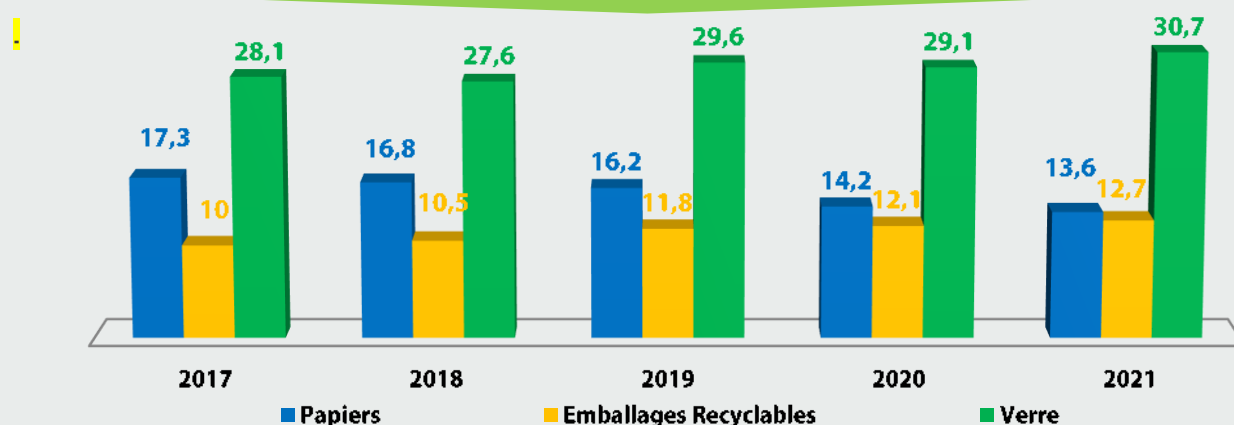
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

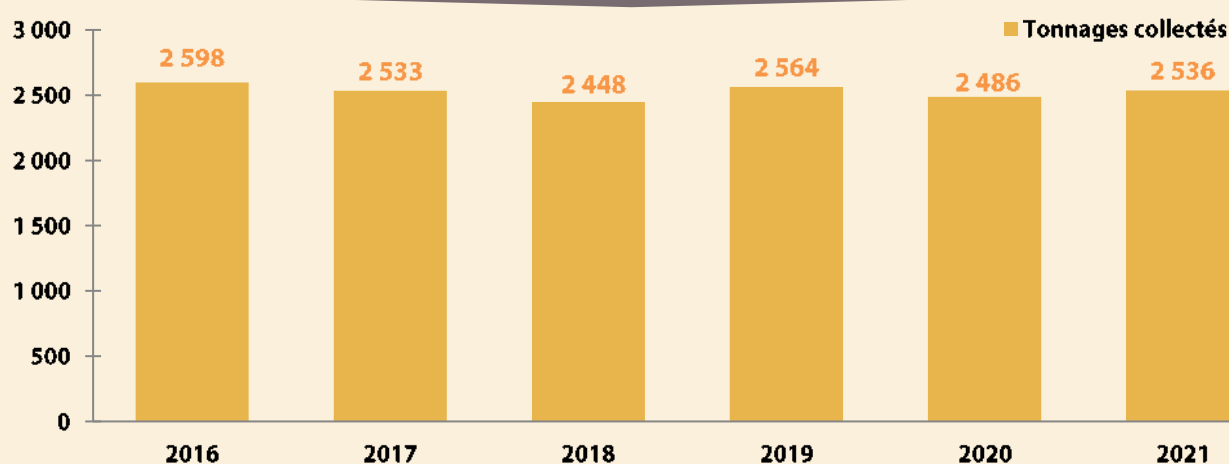
Les **déchets recyclables** sont ceux qui, **une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets**. Ils se classent en 6 grandes catégories : emballages métalliques, emballages en verre, bouteilles et les flacons en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires et les papiers.



La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <https://www.smictomlgb.fr/le-tri/emplacements-des-bornes-de-tri>.

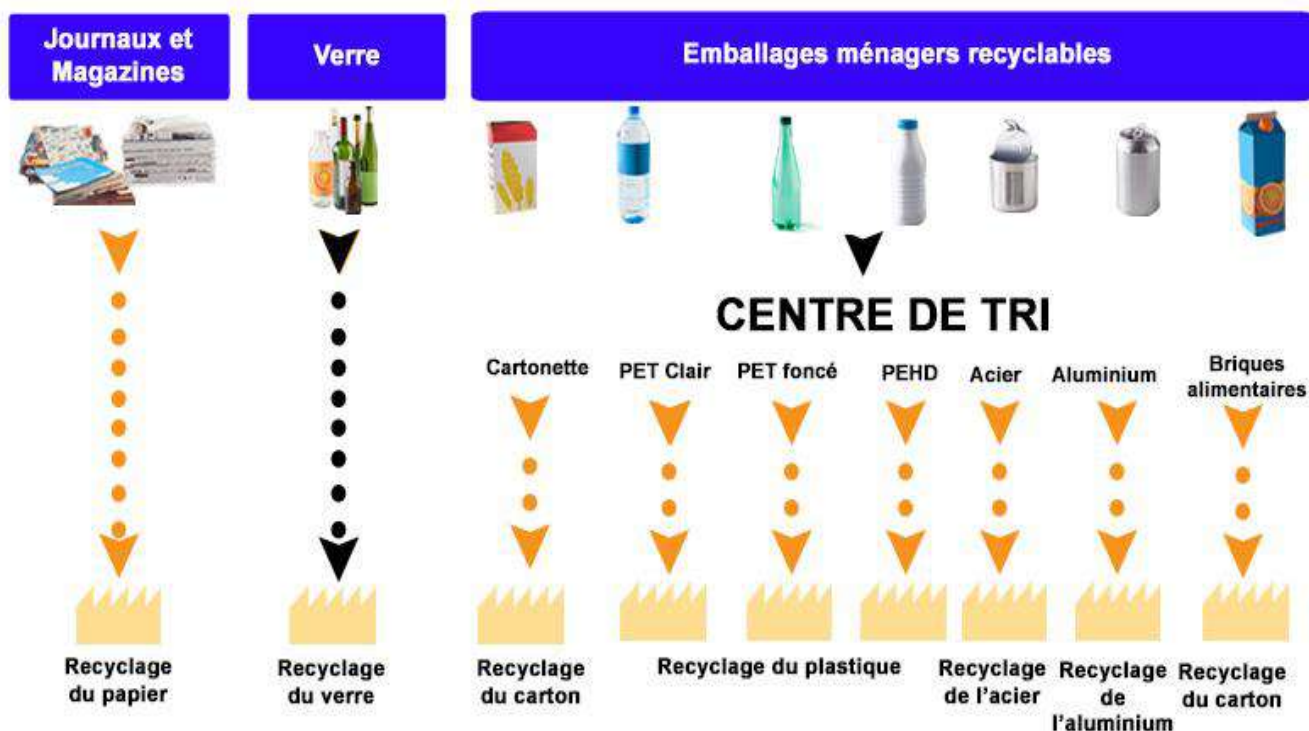
DÉCHETS RECYCLABLES**2 536 tonnes****57 kg /hab./an****+2%** entre 2020 et 2021**PAPIERS****605,1 tonnes**Soit : **13,6 kg /hab./an****EMBALLAGES RECYCLABLES****563,7 tonnes**Soit : **12,7 kg /hab./an****VERRE****1 367,5 tonnes**Soit : **30,7 kg /hab./an****Evolution des ratios de collecte des déchets recyclables**

- Comparaison des ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2017 et 2021 :
 - ✓ En diminution pour le papier
 - ✓ En augmentation pour les emballages recyclables et le verre

Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés

- Stabilisation des tonnages collectés

LE TRI



Légende :

- Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
- ... Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leurs usines de recyclage.
- ... Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 1 : Le circuit des déchets recyclables

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire retenu par ValOrizon.

<i>Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri</i>	<i>Tonnage des refus de tri - Centre de tri</i>	<i>Taux de refus - Centre de tri</i>	<i>Tonnage des déchets recyclables expédiés (après tri)</i>
568,4	62,5	11%	570,8

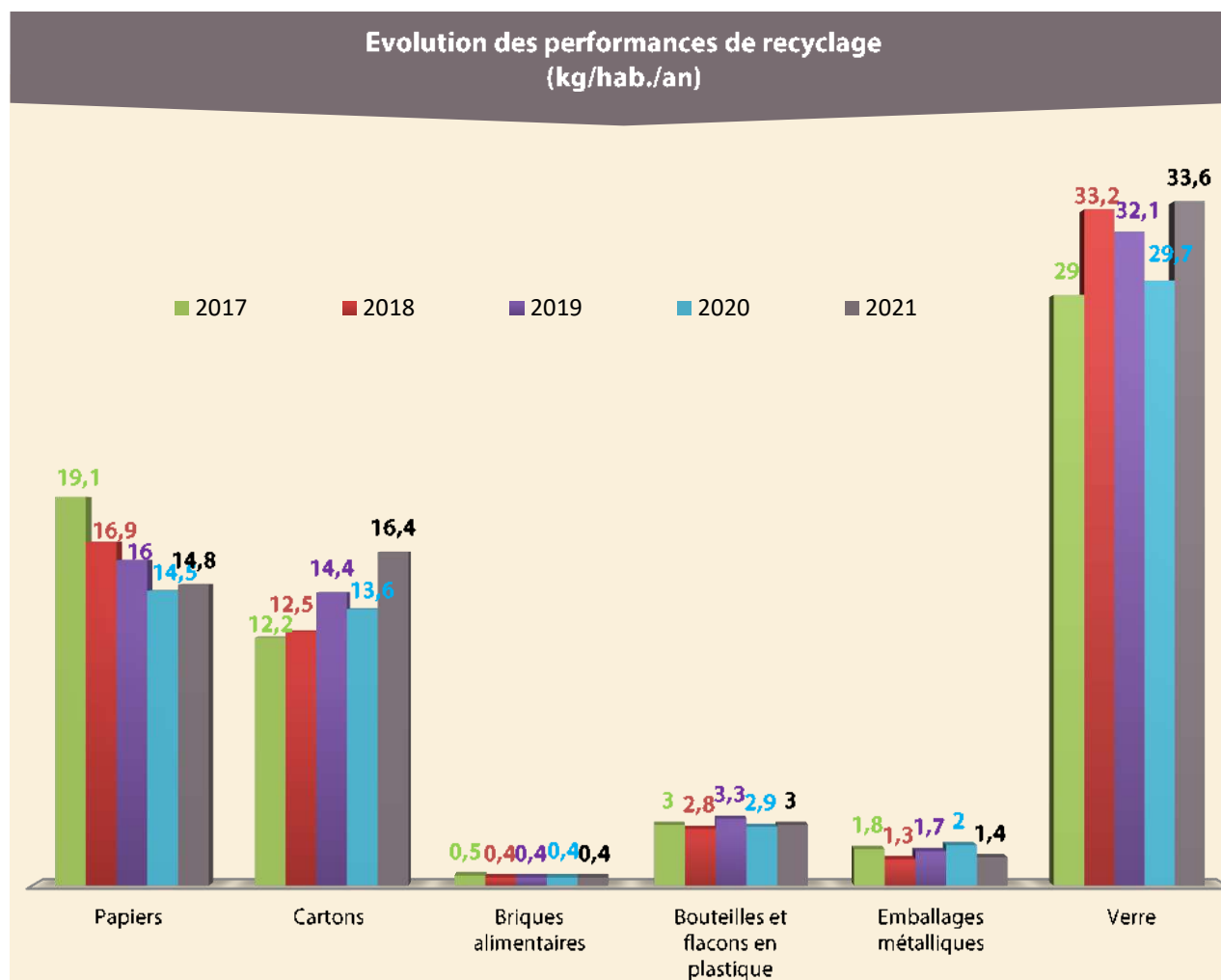
Bilan sur le tri des déchets recyclables

➔ LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE

Elles sont **calculées à partir des tonnages repris** et en tenant compte des **stocks**.

	Tonnages	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	659,8	14,8
CARTONS <i>(cartonnettes + cartons des déchèteries)</i>	733	16,4
BRIQUES ALIMENTAIRES	19,5	0,4
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE	131,8	3
EMBALLAGES METALLIQUES	63,2	1,4
VERRE	1 494	33,6
TOTAL	3101,3	69,6

Tonnages et performances de recyclage



Globalement, on constate que les performances de recyclage diminuent sur les papiers, augmentent sur les cartons et le verre, se stabilisent sur les autres flux.

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écorganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.

Déchets collectés	Repreneurs	Nouveaux produits
Verre	O-I manufacturing	Bouteilles et bocaux en verre
Papiers	Soulard (1 ^{er} semestre) SEML du Confluent (2 ^{ème} semestre)	Papiers recyclés
Cartons	Soulard (1 ^{er} semestre) SEML du Confluent (2 ^{ème} semestre)	Cartons d'emballage
Cartonnettes	Veolia	Cartons d'emballages
Briques alimentaires	Veolia	Papiers d'emballage, papiers peints, enveloppes kraft, essuie tout,...
Acier	Derichebourg	Pièces automobiles, outils de bricolage, tuyauterie,...
Aluminium	Derichebourg	Semelles de fer à repasser, radiateurs, chaises,...
Bouteilles et flacons en plastique	Veolia	Pulls polaires, tuyaux d'assainissement, mobiliers urbains,...

Quelques exemples de nouvelles vies données à nos déchets



3. LES DÉCHETS VERTS

Crédits photos : © ADEME / Studio&Co

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets verts** sont **constitués de résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit **principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse**

Mode de collecte :

En régie et en porte à porte dans les bourgs et les zones pavillonnaires d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vianne (population desservie : 6180 hab.)

Fréquence et dispositif de collecte :

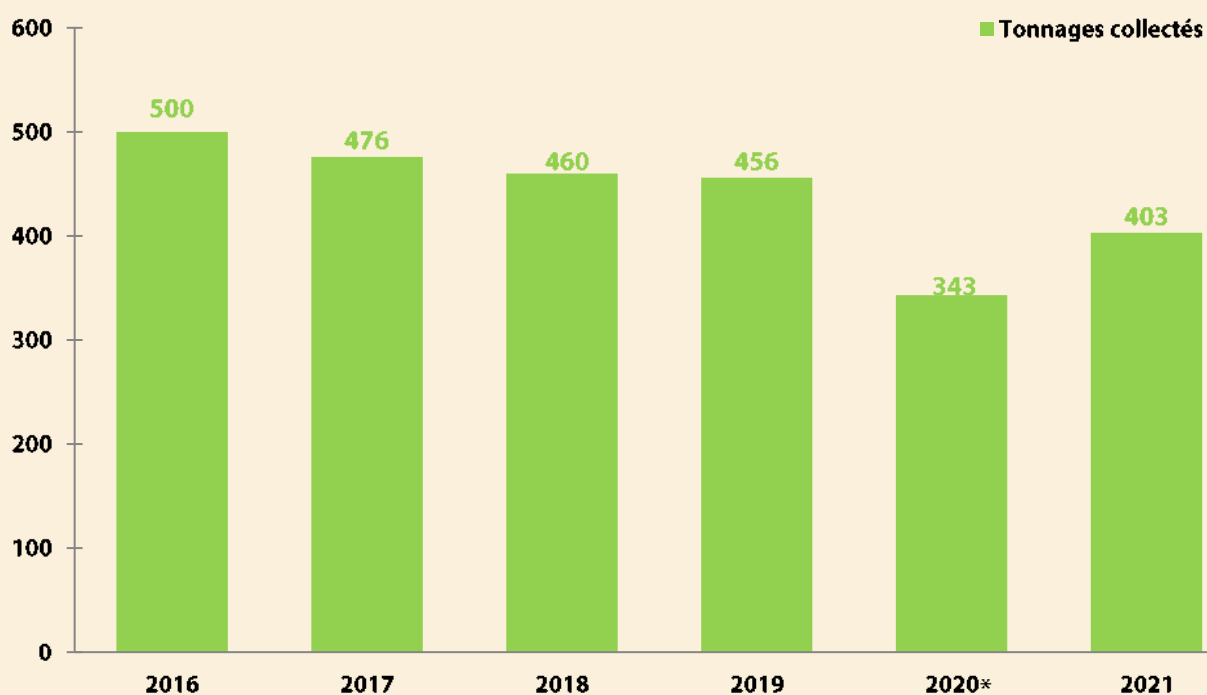
1 fois par mois en janvier, février et décembre et 2 fois par semaine le reste de l'année dans des bacs de 240 L spécifiques

Moyens affectés :

1 BOM et 2 Agents uniquement sur 2 jours par semaine (mercredi et jeudi)



Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, réalisés par le SMICTOM LGB, ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

CHIFFRES CLÉS**403 tonnes****65 kg /hab./an****+17%** entre 2020 et 2021**Evolution des tonnages des déchets verts collectés**

- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

➔ **LA VALORISATION**

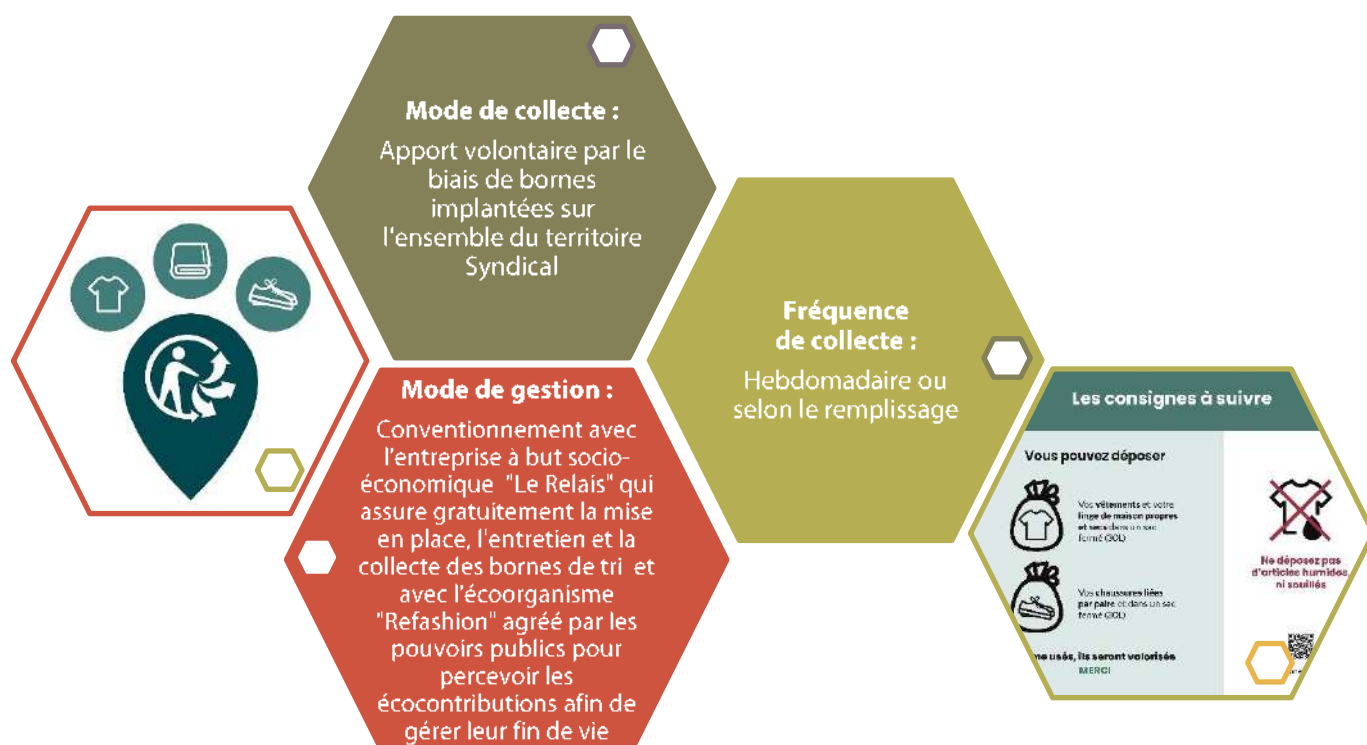
Une fois collectés, **les déchets verts** sont **acheminés vers la plateforme de compostage de Durance** exploitée par SEDE Environnement **pour une valorisation organique.**



4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Il s'agit de tous les vêtements, linge de maison propres et secs en sac fermé (30L) ainsi que les chaussures liées par paire. Même usés ou troués, ils seront valorisés.



Pour connaître la localisation des points de collecte le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> il suffit d'entrer le nom de votre commune pour visualiser les emplacements des points d'apport volontaire.

LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



121 tonnes
(dont 26,5 tonnes en déchèteries)

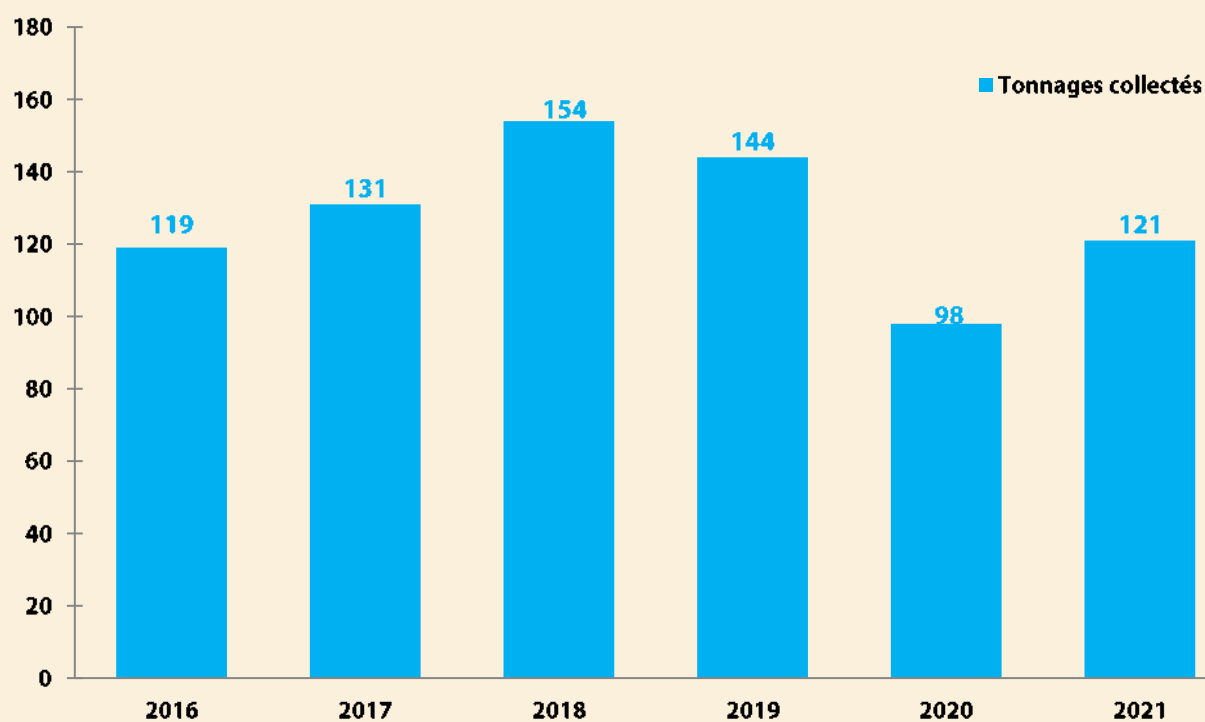


2,7 kg /hab./an



+23% entre 2020 et 2021

Evolution des tonnages collectés



- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

LA VALORISATION

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures seront reportés ou recyclés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique

5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

➔ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** qui permettent à l'**ensemble des usagers** du territoire du SMICTOM LGB de **déposer leurs déchets encombrants ou dangereux** en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.





DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



LES MÉTAUX
(radiateurs, cadres
de vélo, ...)



**LES CARTONS
D'EMBALLAGES**
secs, vidés et pliés



LES DÉCHETS VERTS



LES GRAVATS
(béton, parpaings,
briques, tuiles,
ciment,...)



LE BOIS



LE MOBILIER



LES ENCOMBRANTS
(Déchets hors toxiques pour
lesquels il n'existe pas de
filères de valorisation)

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Peintures
- Colles et vernis
- Acides et bases
- Solvants
- Produits
phytosanitaires
- Radiographies
- Cartouches
d'encre
- Piles
- Batteries des
véhicules légers
- Huiles de vidange
des véhicules des
particuliers

LE TEXTILE

Vêtements, chaussures
et linge de maison
dans des sacs fermés
de 50 L maximum

LES HUILES VÉGÉTALES

LES D3E

(Déchets d'équipements,
électriques et électroniques)
ET LES LAMPES

- Petits et gros
électroménagers
- Écrans
- Néons
- Lampes
fluocompactes
- Lampes LED

LES DASRI

(Déchets d'activités de soins à
risques infectieux)

**Pour les particuliers en
automédication :**
Aiguilles, seringues,
bandelettes,...



DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE



Ordures
ménagères



Déchets putrescibles
(hors déchets verts)



Plastiques
agricoles



Pneumatiques



Déchets à base
d'amiante



Bouteilles
de gaz



Extincteurs



Médicaments

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Depuis juin 2020, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

Déchèterie de Barbaste

Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Damazan

Mardi, jeudi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Francescas

Mardi et jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 13h30 - 17h

Déchèterie de Nérac

Du lundi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Mézin

Mercredi et vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h-12h

Déchèterie de Port-Sainte-Marie

Lundi : 13h30 - 17h
Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Prayssas

Mercredi, vendredi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

➔ FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

113 334 visiteurs

(soit environ 9 500
visiteurs par mois)

Nérac : environ 2 600 visites par mois

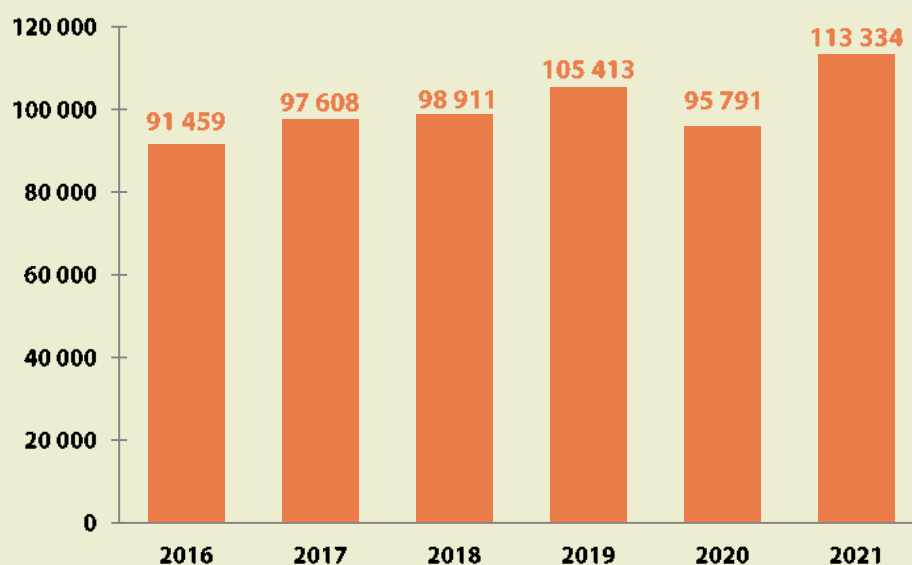
Port- Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 700 visites par mois

Damazan : environ 1 000 visites par mois

Mézin : environ 900 visites par mois

Prayssas : environ 700 visites par mois

Francescas : environ 600 visites par mois

Evolution des fréquentations

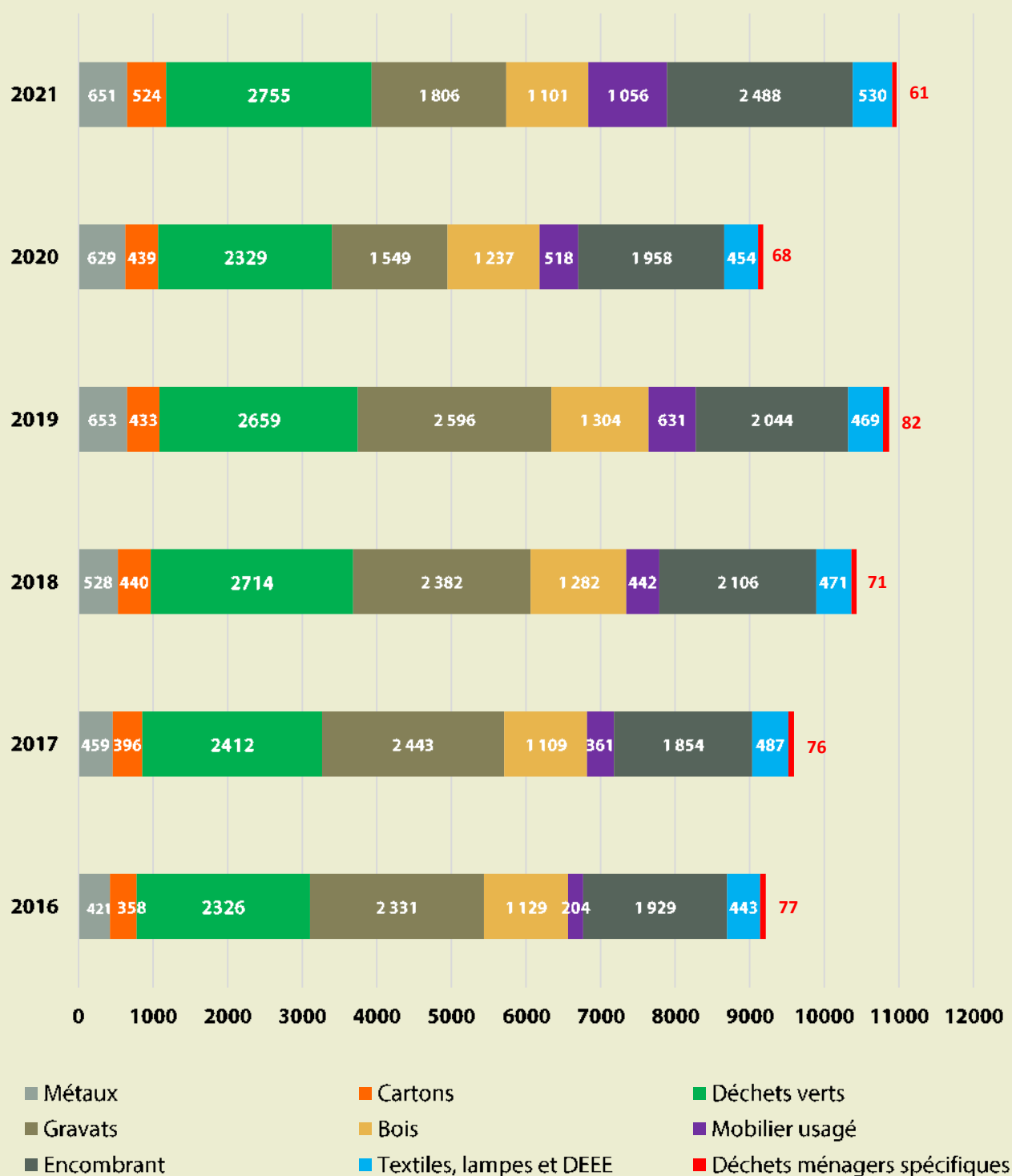
➔ globalement,
hausse des
fréquentation en
déchèterie :
**+24% entre 2016
et 2021**

DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE**10 972 tonnes****246 kg/hab./an****+18%**
entre 2020 et 2021

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	106,6	84	53,9	57,7	150	115,6	83,5	651,3
CARTONS	82,7	53,3	14,3	44,9	191,1	88	49,7	524
DÉCHETS VERTS	487,6	312,4	154,7	168,1	855,3	568,4	208,5	2 755
GRAVATS	420	133	101,6	143,6	569,3	377,5	61,1	1 806,1
BOIS	217	107,3	75,9	76,3	278,2	273,4	73	1 101,1
MOBILIER USAGÉ	189,8	130	62,8	88,7	268,3	234,8	81,2	1 055,6
ENCOMBRANT	431	340	129,6	177,5	576,6	562,2	270,7	2 487,6
HUILES DE VIDANGE	2,9	2,5	1,9	2,7	4,7	3,8	3,1	21,6
HUILES ALIMENTAIRES	0,3	0,6	0,2	0	0,4	0,3	0	1,8
TEXTILES	4,7	3,2	2	2,2	6,4	6,4	1,6	26,5
LAMPES/NÉONS				2				2
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	85,6	58,6	31,9	44,7	122,8	113,4	44,4	501,4
BATTERIES				1,2				1,2
PILES	0,5	0,7	0	0,6	0,6	0,6	0,6	3,6
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	5,4	4,5	2,4	2,6	7	6	4,5	32,4
RADIOGRAPHIES				0,4				0,4
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,09	0,09	0,07	0,04	0,08	0,07	0,07	0,5
TOTAL	10 972							

Tonnages des déchets collectés en déchèterie sur l'année 2021

Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Entre 2016 et 2021 :

- **Augmentation des tonnages collectés de 19%**
- Les **plus fortes augmentations** ont été enregistrées sur les **métaux (+55%)**, les **cartons (+46%)** et le **mobilier usagé** dont les bennes ont été installées progressivement sur tout le territoire syndical.
- Diminution de 23% sur les gravats

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE

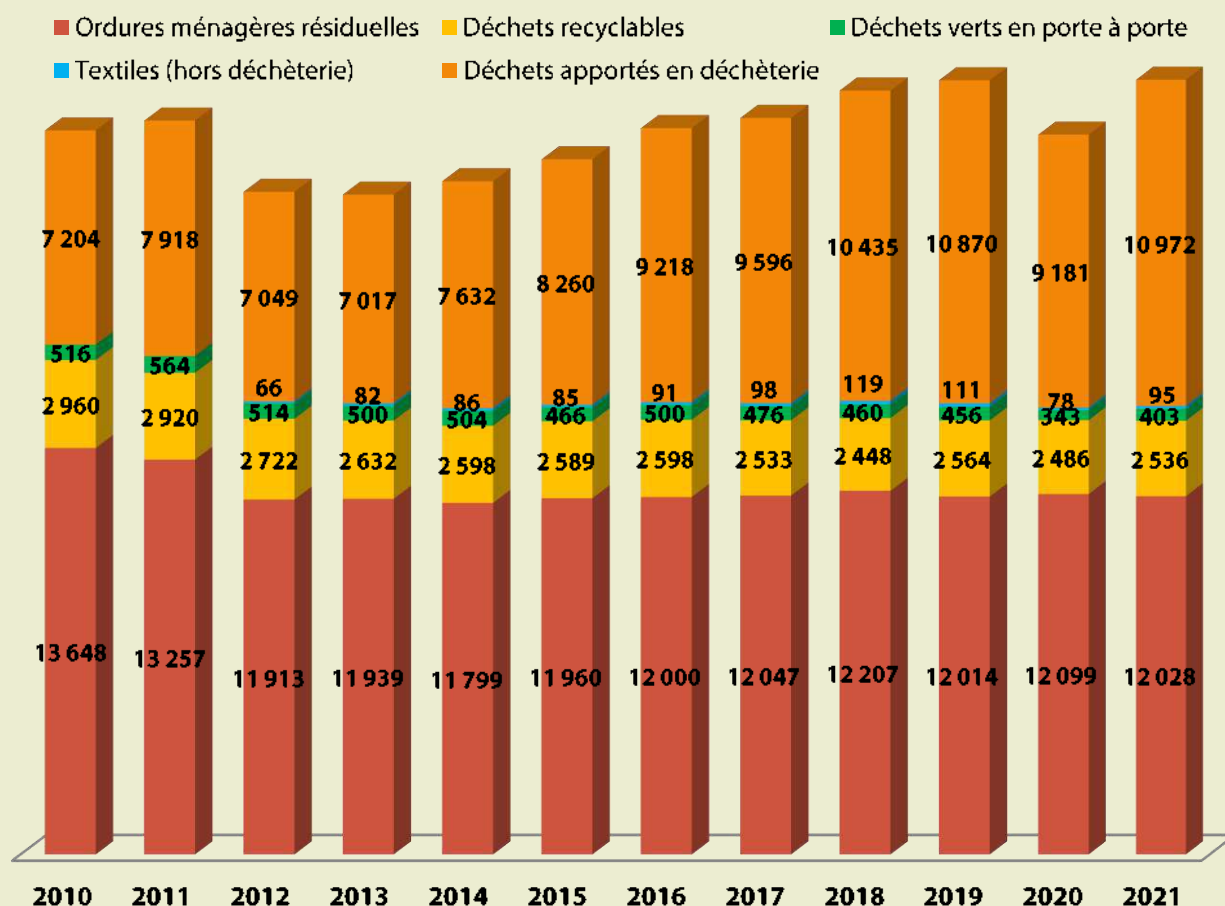
Reçu le 02/12/2022

Près de 76% des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.

Déchets collectés	Filières / Prestataires	Traitement
Métaux	Decons (47)	Recyclage
Cartons	Soulard (47) (1 ^{er} semestre) SEML du Confluent (47) (2 ^{ème} semestre)	Recyclage
Déchets verts	Véolia (47)	Compostage sur la plateforme de Durance
Gravats	Gravière de Saint-Laurent (47)	Valorisation
Bois	Seosse (40) Alliance (47)	Valorisation matière
Mobilier usagé	DRIMM (31)	Recyclage (59%), valorisation énergétique (38%) et Elimination (3%)
Encombrants	Véolia (1 ^{er} semestre) Valorizon (2 ^{ème} semestre)	Enfouissement sur les centres de stockage de Lapouyade et de Montech
Huiles de vidange	Chimirec (40)	Recyclage
Huiles alimentaires	Ecogras (33)	Valorisation
Textiles	Le Relais (32)	Réutilisation et recyclage (97%) et valorisation énergétique (3%)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et Lampes	Ecosystemes	Recyclage (74%), Valorisation principalement énergétique (10%) et élimination en filières spécialisées (16%)
Piles	Corepile	Recyclage
Batteries	Decons (47)	Recyclage
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	SIAP (31)	Incinération
Radiographies	SCOP archimede (47)	Recyclage
Cartouches d'imprimantes	CORE Landes Pyrénées (40)	Réemploi (18%) et enfouissement (82%)

Légende:

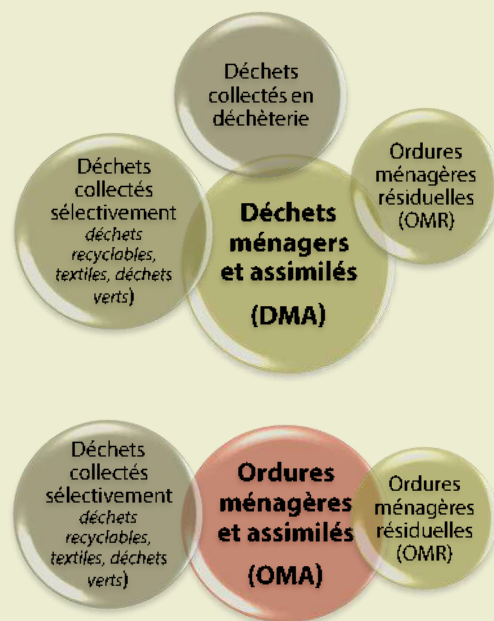
- Les prestataires effectuent gratuitement la valorisation de ces déchets
- Le Syndicat perçoit des aides financières (soutien ou recettes issues de la vente des matériaux) pour la gestion de ces déchets
- Le Syndicat paye intégralement la gestion de ces déchets (pas de soutien financier)

6. BILAN**Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés**

La population du SMICTOM LGB a diminué de 8% sur ces 10 dernières années : 48 529 hab. en 2010 et 44 530 hab. en 2021.

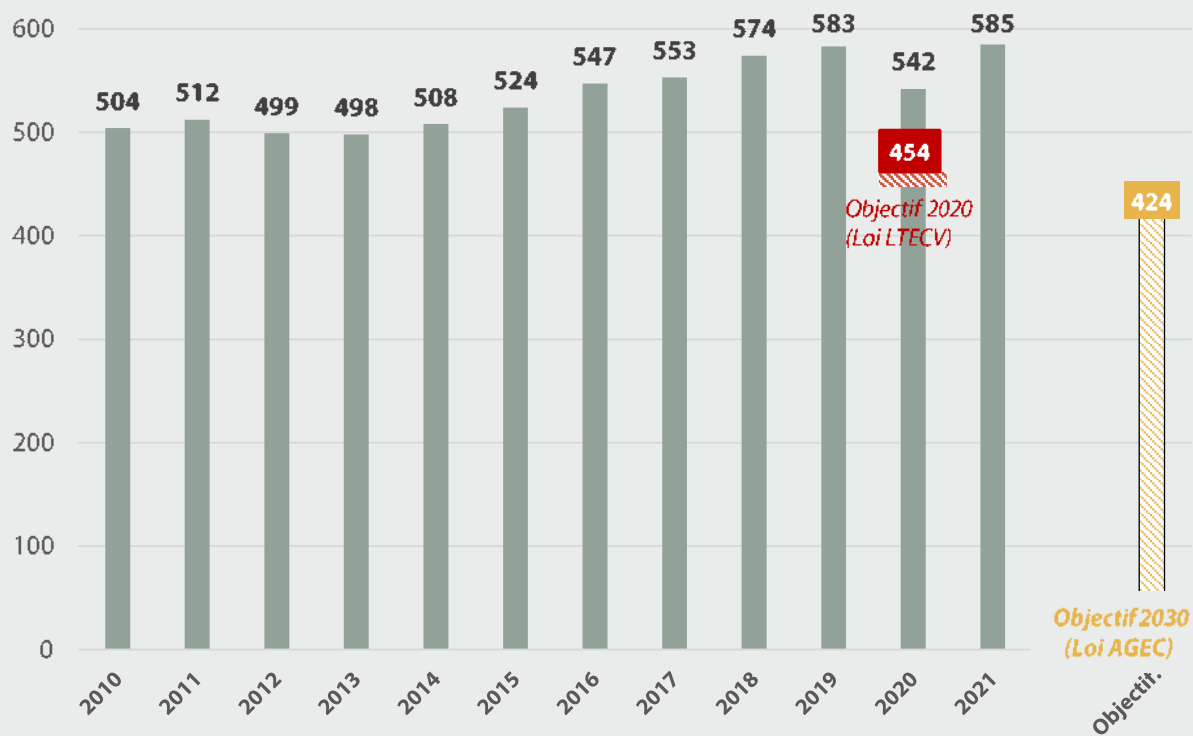
Entre 2010 et 2021 :

- **Augmentation de la production par habitant et par an des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 16%** (504 kg/hab./an en 2010 à 585 kg/hab./an en 2021).
- **Forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie de 65%** (149 kg/hab./an en 2010 et 246 kg/hab./an en 2019)
- **Nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie** (76% en 2021 par rapport à 40,4 % en 2010) avec la mise en place de nouvelles filières de tri.
- **Baisse du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 4%** (353 kg/hab./an en 2010 à 338 kg/hab./an en 2021).



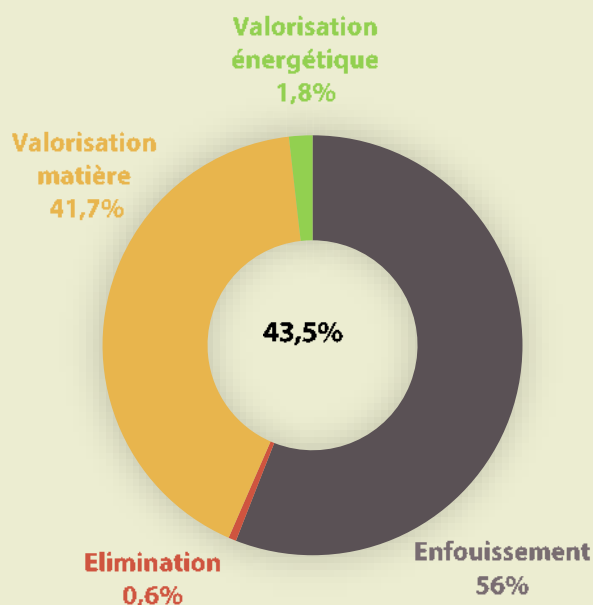
Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés alors que les ordures ménagères et assimilées comprennent uniquement les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets collectés sélectivement

Evolution des ratios de collecte des déchets ménagers et assimilés

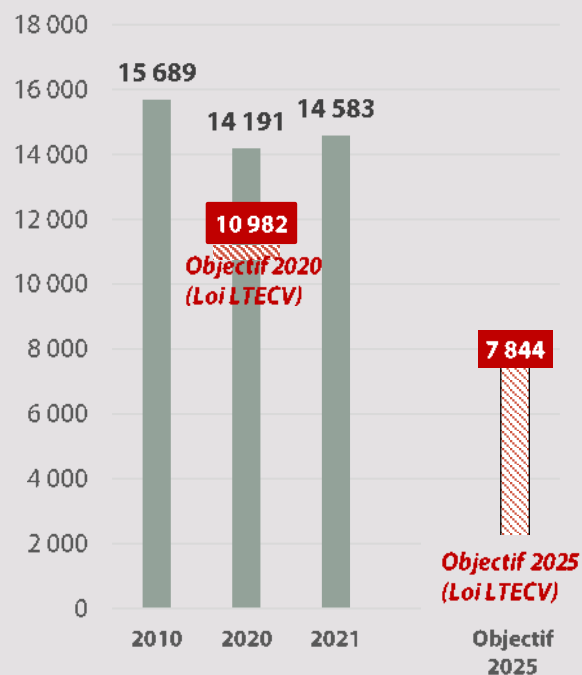


Taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

Objectifs de la Loi LTECV :
55% en 2020 et 65% en 2025



Evolution des tonnages des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage



CHAPITRE 3 :**LA SITUATION FINANCIÈRE****1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021****Vue d'ensemble****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 912 982,32	G 5 919 144,66
	Section d'investissement	B 3 054 611,32	H 1 733 694,71
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 912 450,16
	Report en section d'investissement (001)	D	J 2 081 148,49
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 8 967 593,64	= G+H+I+J 10 646 438,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 259 700,00	L 266 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 259 700,00	= K+L 266 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 912 982,32	= G+I+K 6 831 594,82
	Section d'investissement	= B+D+F 3 314 311,32	= H+J+L 4 080 843,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 227 293,64	= G+H+I+J+K+L 10 912 438,02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 259 700,00	L 266 000,00
101	Aménagement casiers Fauillet	51 700,00	
113	PAV	36 100,00	
114	Acquisition de véhicules de collecte	98 400,00	
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	8 400,00	
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQ	65 100,00	266 000,00

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 403 560,00	1 162 377,71	56 221,95		184 960,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 000,00	1 983 885,26			10 114,74
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 292 000,00	2 194 354,02	39 942,18		57 703,80
Total des dépenses de gestion courante		5 689 560,00	5 340 616,99	96 164,13	0,00	252 778,88
66	Charges financières	28 800,00	23 008,24	1 524,54		4 267,22
67	Charges exceptionnelles	40 773,00	20 512,64			20 260,36
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	400 000,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		6 159 133,00	5 384 137,87	97 688,67	0,00	677 306,46
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	20 452,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	392 300,00	431 155,78			-38 855,78
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		412 752,00	431 155,78	0,00	0,00	-18 403,78
TOTAL		6 571 885,00	5 815 293,65	97 688,67	0,00	658 902,68
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	33 000,00	-10 547,63	20 240,59		23 307,04
70	Produits des services, domaine et vent	403 600,00	601 992,43	8 887,74		-207 280,17
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	5 190 335,00	5 229 400,05			-39 065,05
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	11 572,56			-4 272,56
Total des recettes de gestion courante		5 634 235,00	5 832 417,41	29 128,33	0,00	-227 310,74
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	25 200,00	51 771,90			-26 571,90
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		5 659 435,00	5 884 189,31	29 128,33	0,00	-253 882,64
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		5 827,02			-5 827,02
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	5 827,02	0,00	0,00	-5 827,02
TOTAL		5 659 435,00	5 890 016,33	29 128,33	0,00	-259 709,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 912 450,16				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

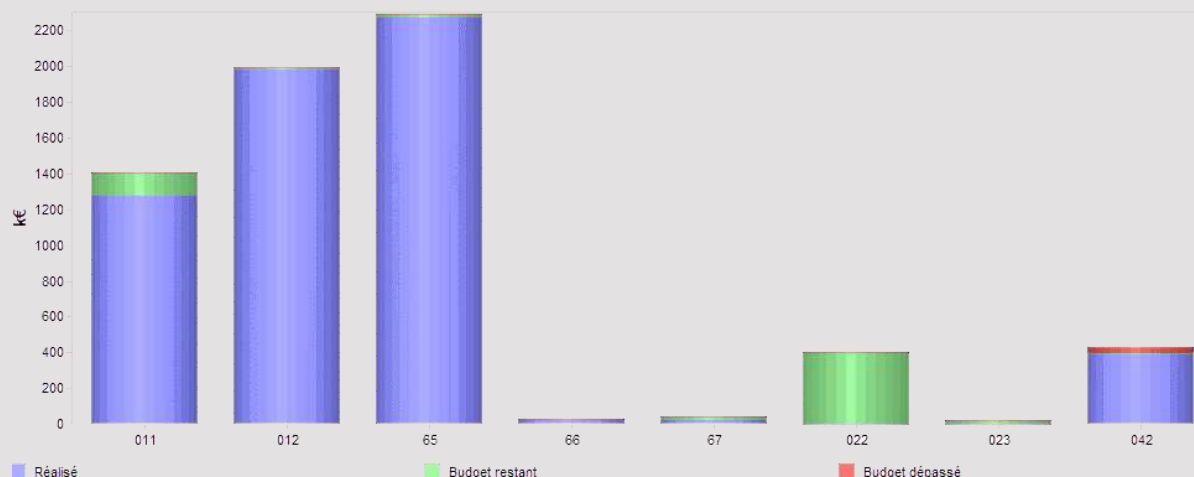
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

AR Prefecture

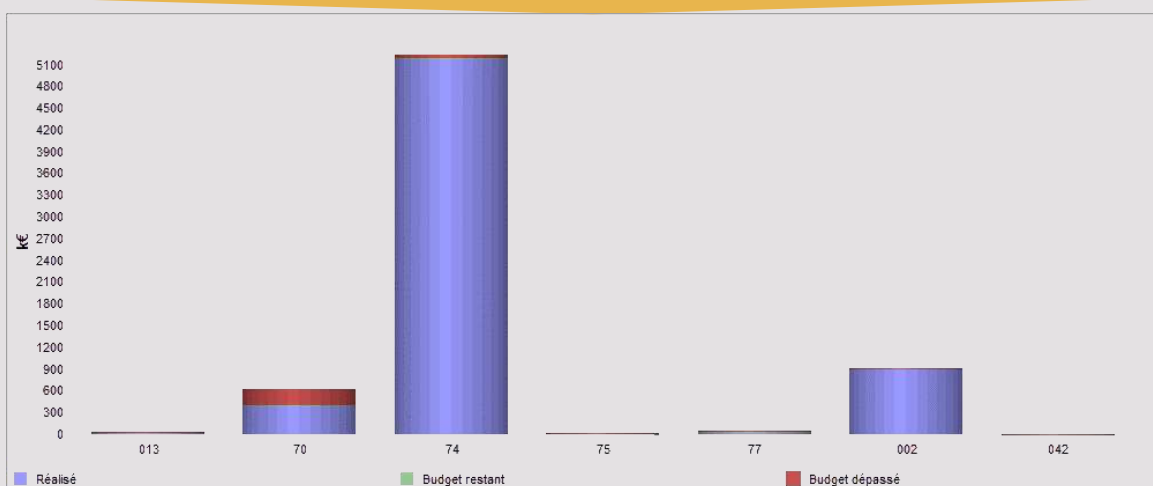
047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 403 560,00	1 274 821,61	90,83%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 000,00	1 983 885,26	99,49%
65	Autres charges de gestion courante	2 292 000,00	2 274 238,38	99,23%
66	Charges financières	28 800,00	24 532,78	85,18%
67	Charges exceptionnelles	40 773,00	20 512,64	50,31%
022	Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	20 452,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 300,00	431 155,78	109,90%
	TOTAL DEPENSES	6 571 885,00	6 009 146,45	91,44%

Recettes de fonctionnement



recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	33 000,00	29 933,55	90,71%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	403 600,00	619 767,91	153,56%
74	Dotations, subventions et participations	5 190 335,00	5 229 400,05	100,75%
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	11 572,56	158,53%
77	Produits exceptionnels	25 200,00	51 771,90	205,44%
002	Excédent de fonctionnement reporté	912 450,00	912 450,16	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 827,02	0,00%
	TOTAL RECETTES	6 571 885,00	6 860 723,15	104,40%

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 455 500,00	2 717 278,75	259 700,00	1 478 521,25
Total des dépenses d'équipement		4 455 500,00	2 717 278,75	259 700,00	1 478 521,25
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	276 000,00	274 223,72		1 776,28
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	36 000,00			
Total des dépenses financières		312 000,00	274 223,72	0,00	37 776,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		4 767 500,00	2 991 502,47	259 700,00	1 516 297,53
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		5 827,02		-5 827,02
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83		1,17
Total des dépenses d'ordre d'invest.		57 283,00	63 108,85	0,00	-5 825,85
TOTAL		4 824 783,00	3 054 611,32	259 700,00	1 510 471,68
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	480 000,00	214 000,00	266 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 602 000,00	840 000,00		762 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 082 000,00	1 054 000,00	266 000,00	762 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	41 600,00	41 257,10		342,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00	150 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		191 600,00	191 257,10	0,00	342,90
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		2 273 600,00	1 245 257,10	266 000,00	762 342,90
021	Virement de la section de fonctionnement	20 452,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	392 300,00	431 155,76		-38 855,76
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83		1,17
Total des recettes d'ordre d'invest.		470 035,00	488 437,61	0,00	-18 402,61
TOTAL		2 743 635,00	1 733 694,71	266 000,00	743 940,29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 081 148,49			

AR Prefecture

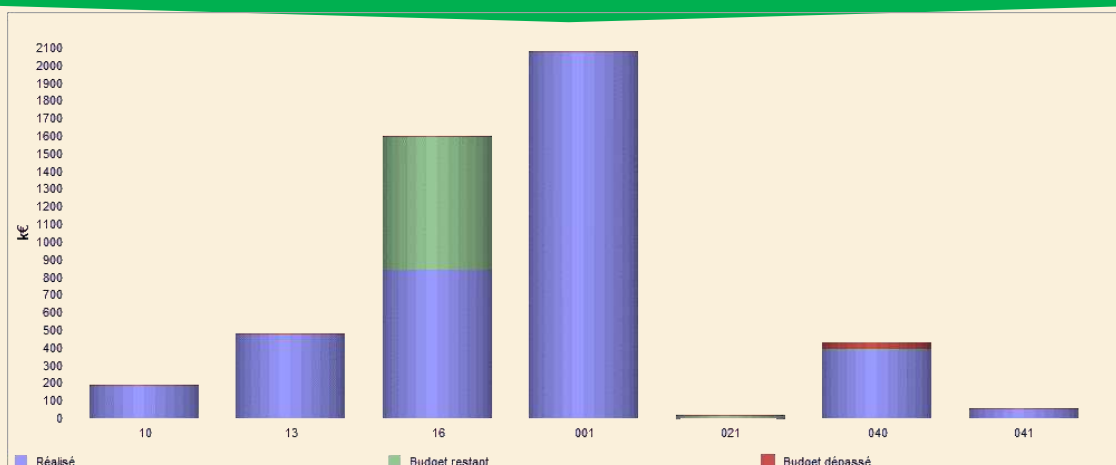
047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

Dépenses d'investissement



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	32 000,00	0,00	0,00%
100	Acquisition conteneurs	14 000,00	13 914,00	99,39%
101	Aménagement casiers Fauillet	1 350 000,00	1 342 100,57	99,41%
109	Equipement bureaux siège social	2 000,00	0,00	0,00%
113	PAV	112 500,00	111 622,03	99,22%
114	Acquisition de véhicules de collecte	200 000,00	146 400,00	73,20%
116	Equipement atelier	5 000,00	4 152,00	83,04%
118	PREVENTION	80 000,00	44 241,27	55,30%
119	COMPACTEURS DECHETS	100 000,00	0,00	0,00%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	1 060 000,00	1 054 539,74	99,48%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	1 500 000,00	259 217,07	17,28%
	TOTAL DEPENSES	4 455 500,00	2 976 186,68	66,80%

Recettes d'investissement



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 600,00	191 257,10	99,82%
13	Subventions d'investissement reçues	480 000,00	480 000,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 602 000,00	840 000,00	52,43%
001	Excédent d'investissement reporté	2 081 148,00	2 081 148,49	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	20 452,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 300,00	431 155,78	109,90%
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83	100,00%
	TOTAL DEPENSES	4 824 783,00	4 080 843,20	84,58%

2. L'ETUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2021

DEPENSES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
TOTAL 011	13 739,89	384 694,05	142 880,23	21 225,54	13 476,89	576 016,60
TOTAL 012	76 125,63	930 707,35	97 754,40	30 925,81	22 000,00	1 157 513,19
Total 65 – autres charges de gestion	424,00	9 034,00	125 916,96	170,00	0,00	135 544,96
Total 66 – Emprunts	0,00	8 052,33	836,12	0,00	0,00	8 888,45
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042- opération d'ordre	3 866,17	186 081,48	152 581,94	825,00	0,00	343 354,59
SOUS-DEPENSES FCT	94 155,69	1 518 569,21	519 969,65	53 146,35	35 476,89	2 221 317,79
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00	106 293,38	48 041,83	0,00		154 335,21
TOTAL DEPENSES	94 155,69	1 624 862,59	568 011,48	53 146,35	35 476,89	2 375 653,00

RECETTES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	-6 560,51	0,00	0,00	0,00	-6 560,51
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	3 350,00	0,00	0,00	5 288,22	8 638,22
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	648,00	128 866,51	0,00	0,00	129 514,51
TOTAL 70	0,00	3 998,00	128 866,51	0,00	5 288,22	138 152,73
74 CNASEA et divers	0,00	3 777,14	0,00	0,00	0,00	3 777,14
744 - FC TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	285 454,70	0,00	0,00	285 454,70
TOTAL 74- Dota°-participations	0,00	3 777,14	285 454,70	0,00	0,00	289 231,84
TOTAL 75- Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 77 - Produits exeptionnels	0,00	10 962,42	26 492,75	825,00	0,00	38 280,17
Total 042	0,00	1 626,20	0,00		0,00	1 626,20
SOUS-TOTAL	0,00	13 803,25	440 813,96	825,00	5 288,22	460 730,43
74741- Participa° des adhérents	0,00	1 608 425,01	209 664,00	63 000,00	0,00	1 881 089,01
TOTAL RECETTES	0,00	1 622 228,26	650 477,96	63 825,00	5 288,22	2 341 819,44

TONNAGES		12 028	2 536	404	12 028	
<i>Nbre Heures ou Habitants</i>	3 214,00	7 805,00	3 214,00	376,00	875,00	12 270,00
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	- 29,30 €	- 192,80 €	- 24,63 €	- 139,15 €	- 34,50 €	- 143,49
COÛT SERVICES / Habitant	- 2,04	- 32,68	- 1,72	- 1,14	- 0,66	- 38,24
					- 2,51 €	

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

DEPENSES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIE	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
TOTAL 011	2 159,15	30 143,31	514 950,12	12 784,96	351,87	1 477,95	80 715,70	1 218 599,66
TOTAL 012	0,00	3 257,61	451 708,52	43 983,62	57 342,95	37 635,14	232 444,23	1 983 885,26
Total 65 – autres charges de gestion	1 841 577,97	0,00	206 638,84	7 616,00	424,00	732,00	41 762,43	2 234 296,20
Total 66 – Emprunts	0,00	6 197,48	6 642,78	0,00	84,07	0,00	2 730,45	24 543,23
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	20 497,64	20 512,64
042- opération d'ordre	0,00	0,00	27 067,69	16 963,70	5 127,46	0,00	37 920,58	430 434,02
SOUS-DEPENSES FCT	1 843 737,12	39 598,40	1 207 007,95	81 363,28	63 330,35	39 845,09	416 071,03	5 912 271,01
Cpte 1641 – capital des emprunts		25 000,00	77 388,51	0,00	5 000,00		12 500,00	274 223,72
								0,00
TOTAL DEPENSES	1 843 737,12	64 598,40	1 284 396,46	81 363,28	68 330,35	39 845,09	428 571,03	6 186 494,73

RECETTES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIE	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	0,00	15 622,06	28,96	0,00	0,00	602,45	9 692,96
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	309 674,30	0,00	0,00	318 312,52
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	1 791,00	161 108,14	0,00	0,00	0,00	0,00	292 413,65
TOTAL 70	0,00	1 791,00	161 108,14	0,00	309 674,30	0,00	0,00	610 726,17
74 CNASEA et divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 777,13	7 554,27
744 - FC TVA	0,00	137,79	100,71	0,00	0,00	0,00	237,69	476,19
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	77 017,75	0,00	0,00	4 461,10	0,00	366 933,55
TOTAL 74- Dota*-participations	0,00	137,79	77 118,46	0,00	0,00	4 461,10	4 014,82	374 964,01
TOTAL 75- Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 572,56	11 572,56
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	865,62	1 522,86	10 550,00	0,00	0,00	553,25	51 771,90
Total 042	0,00	0,00	0,00	4 200,82	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL	0,00	2 794,41	255 371,52	14 779,78	309 674,30	4 461,10	16 743,08	1 064 554,62
74741- Participa° des adhérents	1 571 475,00	0,00	1 309 946,03	91 926,00	0,00			4 854 436,04
TOTAL RECETTES	1 571 475,00	2 794,41	1 565 317,55	106 705,78	309 674,30	4 461,10	16 743,08	5 918 990,66

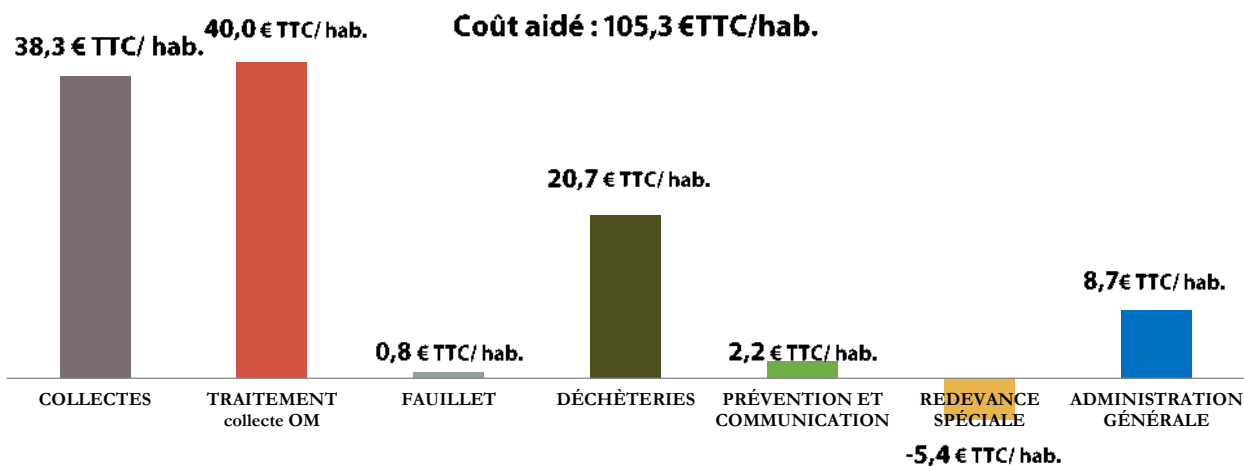
TONNAGES	12 028	-						
Nbre Heures ou Habitants		46 046	46 046	46 046	46 046	46 046	46 046	46 046
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	-153,29							
COÛT SERVICES / Habitant	- 40,04	- 0,80	- 20,67	- 1,45	5,35	- 0,77	- 8,67	- 105,28

TOTAL DES DEPENSES 2021 5 912 271,01 €
TOTAL DES PRODUITS 2021 1 064 554,62 €
Participations 2020 4 854 436,04 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE 912 450,00 €

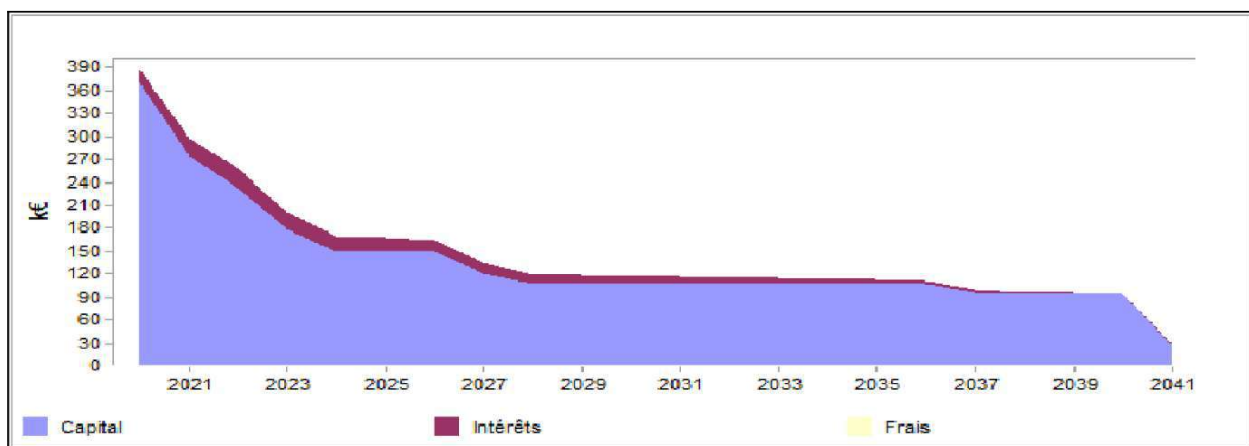
LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention déchets, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées et aides diverses).



3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	370 284,24	16 622,50	0,00	386 906,74
2021	274 223,62	24 339,38	0,00	298 563,00
2022	234 545,66	24 928,85	0,00	259 474,51
2023	178 952,94	22 207,68	0,00	201 160,62
2024	149 881,12	19 881,74	0,00	169 762,86
2025	150 664,31	17 656,83	0,00	168 321,14
2026	148 969,70	15 409,75	0,00	164 379,45
2027	121 170,52	13 563,79	0,00	134 734,31
2028	107 000,00	12 488,94	0,00	119 488,94
2029	107 000,00	11 482,22	0,00	118 482,22
2030	107 000,00	10 475,53	0,00	117 475,53
2031	107 000,00	9 468,83	0,00	116 468,83
2032	107 000,00	8 462,14	0,00	115 462,14
2033	107 000,00	7 455,42	0,00	114 455,42
2034	107 000,00	6 448,73	0,00	113 448,73
2035	107 000,00	5 442,03	0,00	112 442,03
2036	107 000,00	4 435,34	0,00	111 435,34
2037	97 625,00	3 460,73	0,00	101 085,73
2038	94 500,00	2 614,59	0,00	97 114,59
2039	94 500,00	1 779,13	0,00	96 279,13
2040	94 500,00	943,69	0,00	95 443,69
2041	28 250,00	117,85	0,00	28 367,85

4. MONTANT ANNUEL 2021 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Prestataire	Montant annuel en € TTC
ADEMI PESAGE SA	58 491,6
CARROSERIE VINCENT ET FILS SAS	160 332
CRBM	158 570,91
DI LOC COM SARL	50 931,57
GUINTOLI – Région Aquitaine	1 240 667,71
HYDRAULIQUE AQUITAINE	71 859,17
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHE	143 926,93
LACOSTE CONSTRUCTION	72 887,83
QUADRIA	58 760,31
SAUBEAU	85 927,82
SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE	199 235,58
SPIE BATIGNOLLES MALET	443 914,89
SUPER U (carburant)	199 597,71
VEOLIA PROPRETE AQUITAINE	260 541,31

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 € TTC/an

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2022

LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES : ORIENTATION 2022

Ordures ménagères

Harmonisation des circuits de collecte
avec la collecte de proximité

Étude et préparation des évolutions pour les communes

Regroupement des services techniques

Points d'apports volontaires

Préparation
de la mise en place
des extensions
de consignes de tri

Déchèteries

Diagnostic du réseau de déchèteries existant
(flux déchet et flux usager)
et perspectives d'évolution

Prévention et communication

Poursuite des actions de
prévention et de communication

AR Prefecture

047-214700049-20221130-2022_084-DE
Reçu le 02/12/2022

SMICTOM LOT – GARONNE – BAÏSE

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE – 47190 AIGUILLON

TEL : 05 53 79 83 30

www.smictomlgb.fr



**Retrouvez-nous sur Facebook
« Smictom Lot-Garonne-Baïse »**

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

2021



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

1. Table des matières

1. Table des matières	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	5
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2 La Production.....	6
1.3 La Distribution	17
1.4 Les abonnés.....	26
1.5 La Consommation.....	28
1.6 La qualité de l'eau	31
2. Caractéristiques financières du service.....	34
2.1 Tarification de l'eau et recettes du service.....	34
2.2. Les recettes d'exploitation	37
2.3. Financement des investissements	38
2.4. Travaux	39
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	41
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	44
1. Caractéristiques techniques du service.....	44
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	44
1.2 Les abonnés.....	46
1.3 Le réseau	51
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	57
1.5 Les volumes	59
1.6 La qualité des rejets.....	61
1.7 Les boues	63
2. Caractéristiques financières du service.....	64
2.1 Tarification de l'assainissement	64
2.2 Recettes d'exploitation	67
2.3 Financement des investissements : état de la dette.....	68
2.4 Travaux	69
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée	71
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	72
1. Caractérisation technique du service.....	72
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion	72
1.2 Instructions et contrôle des installations.....	77
2. Caractérisation financière du service	82
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	82
2.2 Recettes du Syndicat	83

2.3	Dépenses du Syndicat.....	83
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	84
	Annexes	85
	Références réglementaires	86
	Coordonnées des exploitants.....	87
	Glossaire	88
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	89
1.	Service de l'Eau Potable	89
2.	Service de l'Assainissement Collectif	90
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	90
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	91

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 273 communes du Lot-et-Garonne et 4 communes du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020. Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



EAU47

997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B

47031 Agen Cedex

Tél : 05.53.68.44.00

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)

www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2021 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuvois.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>



1.2 La Production

En 2021, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages profonds, 14 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1. Mesures de protection de la ressource

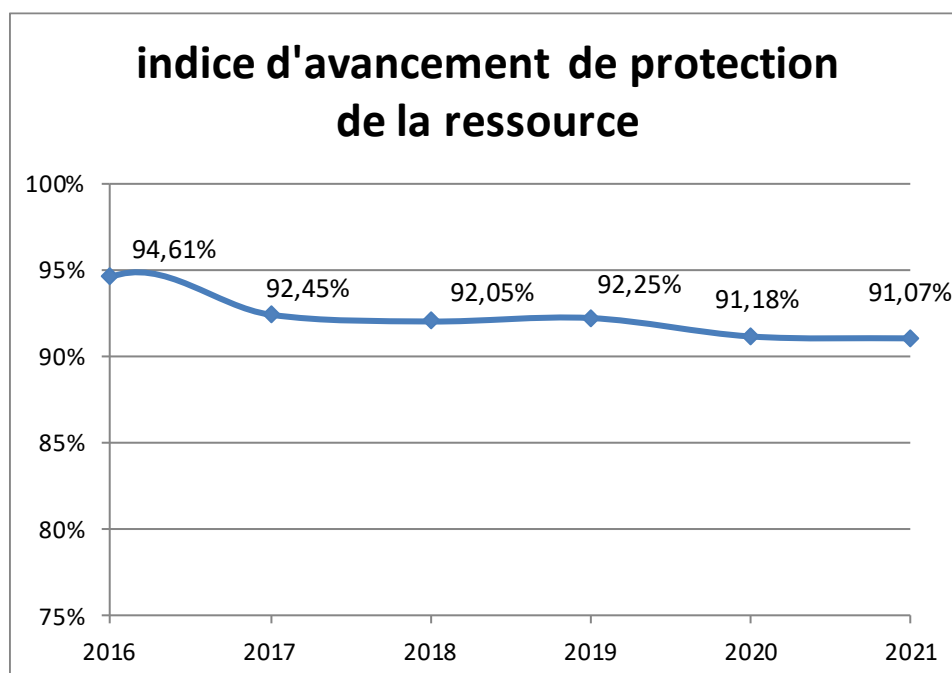
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2021, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations des captages suivants : source de Lagrangette, à Barbaste, forage de Beausoleil à Laparade et la source de Luchet à Ambrus.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2021, l'indice de protection de la ressource s'élève à **91,07 %**.



Cet indice connaît une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100 et toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

AR Prefecture	
047-25470047-202200022-20220530-2022_084-DE	
Reçu le 10/10/2022	
Publié le 10/10/2022	

1.2.2. Mises en demeure

Depuis 2013, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne de surveillance de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et mis en évidence la présence de certains pesticides, non recherchés au titre du contrôle sanitaire obligatoire. Il s'agit essentiellement de l'ESA métolachlore, ESA et OXA alachlore, métabolites issus de la dégradation du S-métolachlore et de l'alachlore, herbicides utilisés principalement dans l'agriculture.

L'usine de Nazareth, mise en service en 2008 et produisant de l'eau potable pour le secteur du Néracais et du Mézinais, ne permet pas de garantir ponctuellement le respect des normes de qualité en eau traitée, notamment sur les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, à la sortie de cette usine de traitement. En effet, sa conception ne prévoyait le traitement des pesticides qu'exceptionnellement. Or, depuis l'identification de la présence de pesticides dans l'eau distribuée, ce traitement est utilisé de façon permanente.

Les concentrations maximales observées pour ces pesticides dans l'eau distribuée restent bien en deçà de la valeur de la Vmax (50 µg/L pour les métabolites de l'alachlore – 510 µg/L pour les métabolites du métolachlore), valeurs seuils pour lesquelles une consommation sur une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé. Pour information, la limite réglementaire est de 0,10 µg/L et la valeur maximale observée dans l'eau distribuée étaient de 0,74 µg/L le 31 janvier 2019 (usine sous exploitation VEOLIA).

Le 21 septembre 2017, le Syndicat EAU47 avait obtenu pour 3 ans une dérogation préfectorale afin de poursuivre la distribution de l'eau produite depuis cette station d'eau potable, sans restriction de consommation jusqu'à certaines valeurs de tolérances maximales.

Cette dérogation prévoyait également des aménagements de l'usine tels que proposés par VEOLIA consistant en l'augmentation de la concentration du charbon actif en poudre avec notamment la mise en place d'un silo d'une capacité de stockage plus grande.

A l'issue de ces 3 années, le Syndicat EAU47 a obtenu un avant-projet pour la mise en place d'un stockage plus important de charbon actif en poudre. Mais l'autosurveillance réalisée durant cette période a surtout démontré le problème chronique de la qualité des eaux prélevées. Le Syndicat EAU47 a donc fait le choix d'attendre, le 1^{er} janvier 2020, de reprendre l'exploitation en régie de ce secteur afin de maîtriser la maintenance de l'usine.

Parallèlement, en 2020, le Syndicat EAU47 a préparé une demande de renouvellement de la dérogation qui a été rejetée le 21 janvier 2021 par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 mars 2021 remplace la dérogation, engageant le Syndicat EAU47 dans la mise en place du plan d'actions.

La source de Chamouveau, qui alimente le bourg de Trentels, connaît également une problématique de qualité. L'ARS a averti la commune puis le syndicat, suite au transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021, des dépassements récurrents de la limite de qualité du paramètre : Atrazine Désethyl Désisopropyl (DEDIA). L'ARS réalise un suivi mensuel renforcé de paramètre.

Le Syndicat Eau47 a déposé en août 2022 une demande de dérogation pour continuer à distribuer l'eau de cette source pendant la durée des travaux d'interconnexion des réseaux. Ces travaux permettront d'alimenter le bourg de Trentels par l'eau de l'unité de distribution voisine de Savignac. L'eau provient du forage de Monplaisir. Les travaux devraient démarrer en septembre 2022 pour une durée de quatre mois.

La source de Chamouveau étant classée « captage sensible », des procédures seront mises en place pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau brute dans les prochaines années.

1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2021, le Syndicat a diagnostiqué les forages suivants :

- Forage de Lagravette, à Lafitte sur Lot
- Forage de Larousset, à Pompiey



Forage de Lagravette à Lafitte sur Lot



Forage de Larousset à Pompiey

Dispositifs de pompage d'essai par paliers en débits

047-25470047-122020022-20220530-DE22_084-DE	AR Prefecture	
Reçu le 10/10/2022	Publié le 10/10/2022	

1.2.4. Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019-début 2020, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un brossage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne d'exhaure a été changée.

Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

Le 18 mars 2021, l'exploitant a dû changer en urgence la pompe d'exhaure de la prise d'eau de Pinel. De même, le 20 août 2021, la pompe du forage de Camp de Garde (Tournon d'Agenais) a cassé. L'exploitant a dû remonter la colonne et l'ancienne pompe afin de la remplacer dans un temps limité, car le secteur desservi ne dispose pas de ressource de secours. La remise en service a eu lieu dans la journée.

1.2.5. Sécurisation des ouvrages

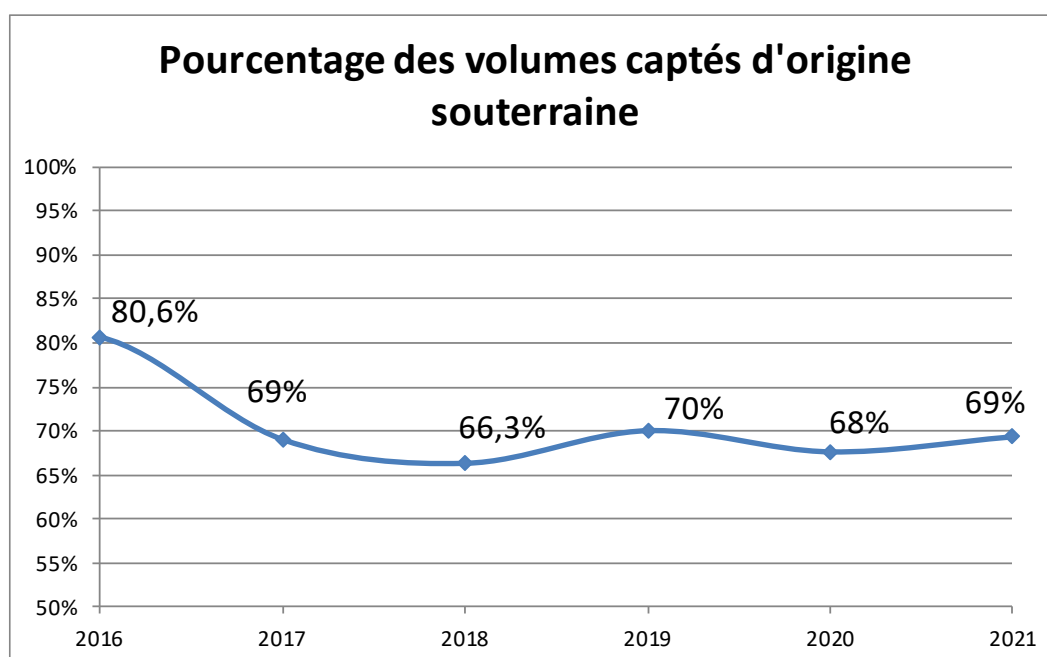
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :

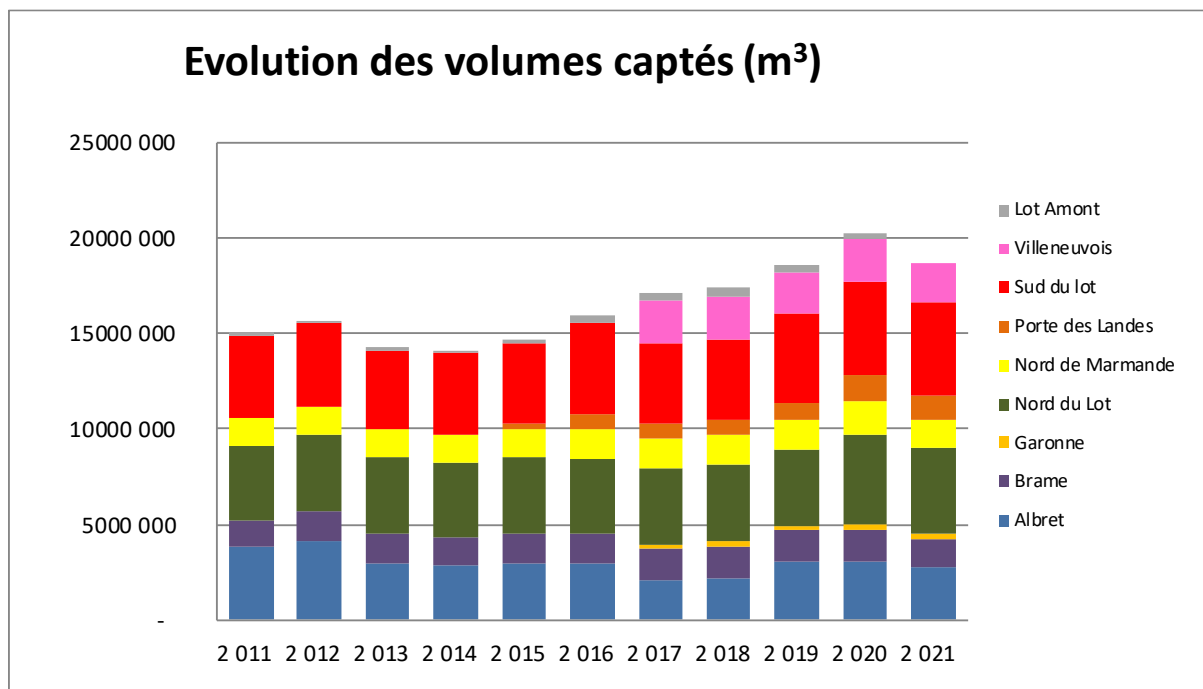


La hausse des volumes captés d'origine souterraine en 2019 provenait des sources et des forages transférés au Syndicat, dont l'eau est d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m ³	2018	2019	2020	2021
Albret	Bruch	557 107	627 846	583 283	424 133
	Nérac - Nazareth	1 598 924	1 517 270	1 634 458	1 648 876
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 453	77 126	56 876
	Guillery		473 530	389 945	331 354
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès				
	la Gravere		169 917	226 877	137 746
	Lartigues				
	Larousset		45 210	41 654	25 281
Brame	Maurillac	623 554	580 343	648 887	587 617
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	187 716	199 376	194 471	154 079
	Allemans	233 104	237 888	272 198	233 051
Garonne	Mouliot	226 708	245 550	258 951	250 196
Lot Amont	Jaubardet	14 712	12 861	22 607	13 506
	Mounet	224 796	218 298	192 962	193 745
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 028
	Boudy de B.	137 382	203 737	104 753	116 219
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	695 977	646 030	710 757	708 872
	Pinel Hauterive	2 010 890	1 924 372	2 319 552	2 099 678
	Tombeboeuf	373 465	331 376	298 184	232 386
	Beausoleil			422 192	481 102
	Chamouleau				nc
	Savignac	289 377	288 493	282 794	272 854
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 783	562 599	603 404	481 395
	Saint Pierre sur D.	521 492	560 810	660 271	567 394
	Virazeil	401 872	451 450	453 193	426 925
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			179 651	53 875
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	66 005	64 056
Sud du Lot	Le Mail	941 222	978 068	959 014	957 243
	Cauzac	1 126 203	1 260 801	1 409 851	1 280 562
	Prayssas	764 928	691 861	650 994	766 199
	Saint Julien	789 846	888 235	1 055 823	993 533
	Lafitte	633 170	642 334	575 236	657 813
	Brot		236 709	287 043	241 148
Villeneuveois	Pontous	2 250 059	2 139 619	2 206 046	2 108 450
TOTAL		17 402 674	18 630 688	20 311 829	19 096 011

Les volumes prélevés étaient en hausse jusqu'en 2020, suite au transfert de compétence de certaines communes et la comptabilisation des volumes produits par leurs captages.
Les volumes captés en 2021 ont connu une baisse sur la plupart des ouvrages.



En fin janvier – début février 2021, de fortes inondations dans le département ont perturbé les services d'eau potable. Le pompage à la station de Pinel a notamment été arrêté trois jours, car la turbidité du Lot était trop importante (supérieure à 600 NTU). L'unité de distribution a pu être alimentée par l'augmentation des volumes prélevés aux forages de Boudy de Beauregard et Tombeboeuf.

D'autre part, l'eau de la Gélise s'étant infiltrée dans la bache de la source de Darrodes (Barbaste), celle-ci a dû être arrêtée. La distribution d'eau a été maintenue grâce à la mise en place de maillages entre les réseaux de distribution.

Enfin, les accès à certains ouvrages ont été inondés et ont empêché les interventions sur les sites (par exemple le forage de Bruch).

1.2.7. Volumes produits

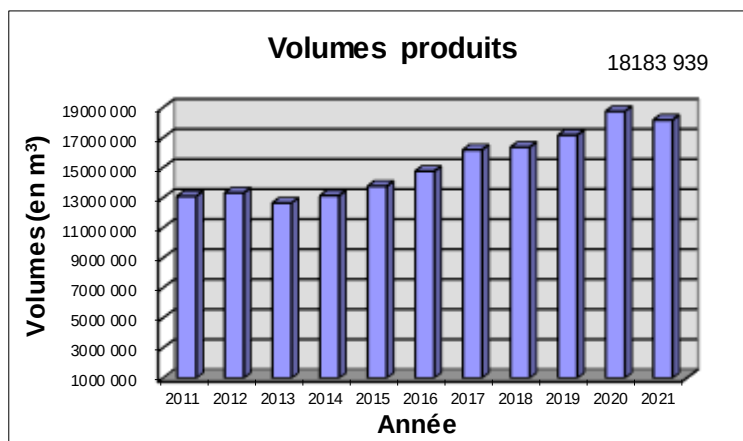
Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eaux de services utilisées, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

Territoires	Volumes produits en m ³	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	Bruch	532 630	616 290	558 820	412 020
	Nérac - Nazareth	1 214 185	1 216 855	1 224 015	1 361 448
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 251	77 126	56 876
	Guillery		232 764	377 995	319 918
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès		114 248		
	la Gravière			152 765	137 746
	Lartigues				
	Larousset		16 315	40 633	24 171
Brame	Maurillac	593 953	567 713	589 076	575 535
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	190 708	199 376	194 436	150 840
	Allemans	234 860	237 888	265 209	226 123
Garonne	Mouliot	223 228	242 430	257 701	248 946
Lot Amont	Jaubardet	14 712	11 013	12 101	13 258
	Mounet	219 441	182 357	151 264	183 269
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 027
	Boudy de B.	135 710	197 400	102 595	113 435
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	683 505	628 328	670 149	693 770
	Pinel Hauterive	1 676 698	1 458 878	1 744 171	1 879 812
	Tombeboeuf	363 429	330 355	290 927	209 961
	Beausoleil			416 470	478 649
	Chamouleau				nc
	Savignac	289 968	284 698	277 080	267 397
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 510	543 020	591 302	471 457
	Saint Pierre sur D.	552 488	544 462	646 924	555 880
	Virazeil	403 167	441 510	443 806	418 359
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			177 974	52 185
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	38 973	59 531
Sud du Lot	Le Mail	862799	975739	939086	938398
	Cauzac	1099978	1245734	1406851	1266966
	Prayssas	738654	667239	635044	748909
	Saint Julien	779388	885005	1029427	972669
	Lafitte	634865	640018	569058	622409
	Brot		235817	285363	239900
Villeneuveois	Pontous	2 129 280	2 026 653	2 065 780	1 954 256
TOTAL		16 373 543	17 238 008	18 755 768	18 183 939

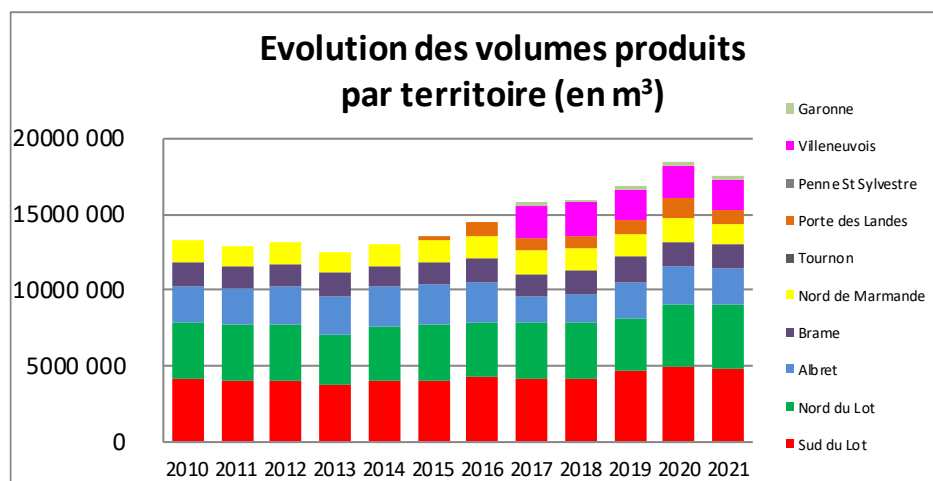
Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 17,4 % (25% en 2020, 19,8% en 2019, 24,1 % en 2018)
- Pinel (Pinel Hauterive) : 10,5 % (25% en 2020, 24,2% en 2019, 16,6 % en 2018)
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 7,3 % (6,4% e, 2020, 5,3% en 2019, 5,4 % en 2018)

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, de nouveaux captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés.



1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Sud du Lot	2 476	2 790	5 094	2 148	2 829
	Porte des Landes				7 967	8 561
Brame	Nord du Lot	6 791	34 751	35 460	7 665	18 676
Nord du Lot	Sud du Lot	47 032	42 354	45 631	66 564	97 626
	Nord de Marmande		76	-	-	-
	Villeneuvevois	121	399	133	286	128
	LA47 (Penne St Sylvestre)	1 423	2 181	6 907	6 498	2 141
Nord de Marmande	Nord du Lot	-	473	218	5 273	10 757
Porte des Landes	Albret				56 026	26 126
Sud du Lot	Nord du Lot	5 502	5 292	4 947	5 651	6 127
	Lot Amont	22 542	8 421	4 199	9 950	12 001
Villeneuvevois	Sud du Lot et Bias	185 324	205 225			
	Sud du Lot			1 888	1 187	1 334
	Penne St Sylvestre	349 592	348 483	307 033	308 953	320 929
	Nord du Lot	23 841	31 005	66 052	39 911	20 606
TOTAL		644 644	681 450	477 562	518 079	527 841

1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Armagnac Ténarèze	23 708	23 493	511 937	22 917	29 006
	Nérac	3 384	30 732			
	ESTIMATION Agglomération d’Agen depuis Bruch	391 006	423 862		1 099 944	771 143
	ESTIMATION Agglomération d’Agen depuis Sérignac					
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	226 856	176 134	201 516		
Sud du Lot	Agglo Agen	1 041 793	995 393	1 042 134	1 159 195	1 181 878
	Valence Moissac			1 068	4 480	-
	Nord Séoune	10 625	6 184	3 391	635	
Lot Amont (Tournon)	Lémance	5 770	4 986	5 923	7 114	9 594
	Nord Séoune	4 403	4 681	8 126	2 082	
TOTAL		1 703 142	1 660 784	1 765 969	2 296 367	1 991 621

Jusqu'en 2016, et dans l'attente de la mise en place des compteurs de vente d'eau, les volumes partant vers des communes de l'Agglomération d'Agen n'étaient pas comptabilisés. Ils pouvaient être estimés à :

- environ 1000 m³/j depuis le forage de Bruch
- 55% de la production de l'usine de Sérignac.

Depuis 2017, les volumes vendus à l'Agglomération d'Agen depuis le forage de Bruch sont désormais comptabilisés par un compteur. L'usine de Sérignac étant transférée à l'Agglomération d'Agen, le Syndicat ne vend plus d'eau depuis Sérignac.

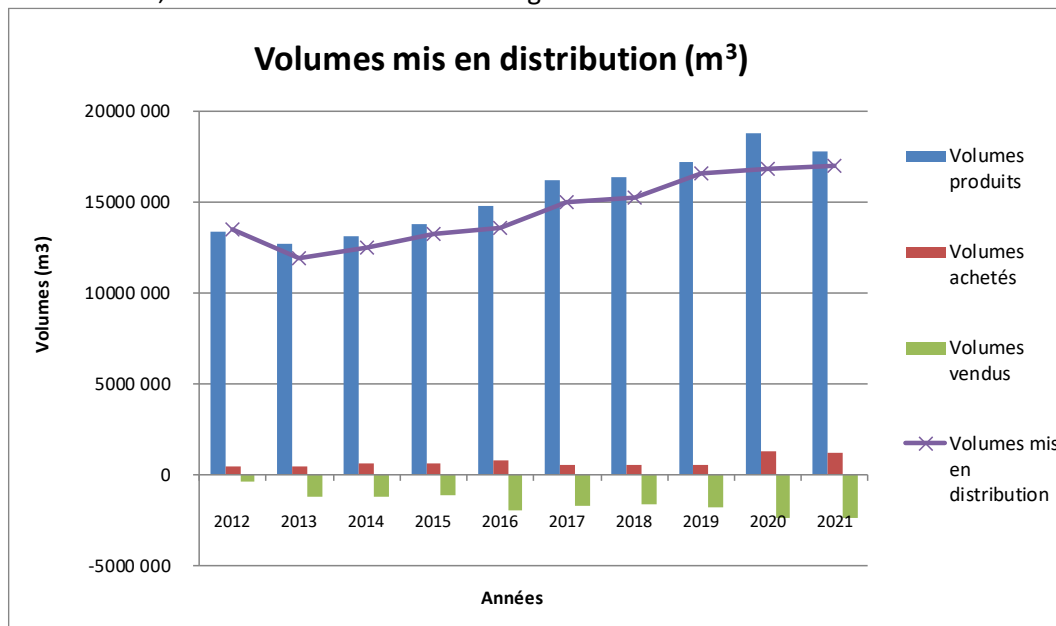
1.2.10. Achat d'eau en gros

Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Agglo Agen	384 944	217 055	202 243	1 018 986	819 614
Brame	Sud Perigord	281	-	-	-	-
Garonne	Tonneins	1 586	10 228	4 470	-	27
	Garonne Gascogne		225 324	200 726	203 397	208 839
Nord de Marmande	Marmande	48 704	35 853	78 882	6 450	55 121
	Bassane Dropt Garonne	1 859	2 347	1 288	786	758
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	374	2 310	-		
	La Lémance	18 113	17 680	16 791	14 802	16 538
	Tonneins	64 710	6 828	760	19 939	11 058
Porte des Landes	Damazan Buzet	1 530	1 016	1 131		
	Xaintrailles Montgaillard			7 049		
Sud du Lot	Agglo Agen	120	165	926	236	297
	Aiguillon	1 062	196			
	Valence Moissac	1 611	1 757	249	3 509	1 919
Lot Amont (Tournon)	La Lémance	2 234	2 581	2 183	2 128	1 881
	QPS					81 505
TOTAL		527 128	523 340	516 698	1 270 233	1 197 557

1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment due aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.

1.3 La Distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m ³
Albret	31	13 645
Brame	15	7 050
Garonne	7	2 170
Lot Amont	13	3 129
Nord du Lot	48	25 210
Nord de Marmande	12	5 875
Porte des Landes	10	4 735
Sud du Lot	37	18 185
Villeneuvois	8	7 450
Capacité de stockage	181	87 449

En permanence, un volume minimal de 120 m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m³, et un minimal de 60 m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2020-2021 : le Gat (Callonges), Pinel le Roc, St Pastour, Jurques, Peyrama (Casteljaloux), le Truc (Bruch).

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues en 2022-2023 :

Massoulès, Monflanquin, Cancon Haut service et Cancon bas service, Monclar bourg (Haut service), Jolibeau (Villeneuve), Bordesoule (Casteljaloux), le Truc (Bruch), Beauville, Pauhliac, Duras, Bécanne (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Collège (Nérac), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches d'eau traitée du forage de St Pierre (Saint-Pierre-sur-Dropt) et du puits de Lagagnan (Pompogne).

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	1 153	1 368	1 359	1 355
Brame	970	971	1 071	970
Garonne	261	269	262	263
Lot Amont	402	403	402	501
Nord du Lot	2 186	2 240	2 441	2 443
Nord de Marmande	772	775	779	784
Porte des Landes	585	593	810	812
Sud du Lot	1 609	1 562	1 566	1 576
Villeneuvois	201	249	250	251
Linéaire Total	8 139	8 430	8 941	8 955

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuvois depuis 2019.

En 2020, la hausse du linéaire s'explique par l'intégration du linéaire des communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron.

En 2021, les réseaux des communes de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles ont été transférés au 1^{er} janvier.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois), et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	14 786	1 355	11
Brame	9 899	970	10
Garonne	3 156	265	12
Lot Amont	4 754	501	9
Nord du Lot	22 321	2 443	9
Nord de Marmande	9 697	784	12
Porte des Landes	8 329	812	10
Sud du Lot	16 322	1 576	10
Villeneuveois	13 922	251	55
Linéaire Total	103 186	8 957	16

Le linéaire est présenté par commune dans le tableau page suivante.

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame		2021		Nord du Lot		2021		Nord de Marmande		2021		Albret		2021		Sud du Lot		2021		Garonne		2021	
Agnac		nc		Agmé		nc		Auriac sur Dropt		nc		Andiran		27 168		Aiguillon		91 047		Calonges		28 791	
Allemans du Dropt		nc		Armillac		nc		Baleyssagues		nc		Barbaste		50 990		Allez et Cazeneuve		24 508		Caumont		27 206	
Bourgougnague		nc		Beaugas		nc		Beaupuy		nc		Bruch		41 055		Auradou		2 958		Fourques		38 929	
Bournel		nc		Birac sur Trec		nc		Cambes		nc		Calignac		38 126		Bazens		32 541		Lagruere		17 770	
Cahuzac		nc		Boudy de B		nc		Castelnau sur Gupie		nc		Espiens		31 797		Beauville		51 216		Marmande		15 521	
Castillonès		nc		Brugnac		nc		Caubon St Sauveur		nc		Feugarolles		47 999		Blaymont		25 086		Mas d'Agenais		37 911	
Cavarc		nc		Cancon		nc		Duras		nc		Fieux		24 501		Bourran		28 340		Monheurt		18 809	
Devillac		nc		Casseneuil		nc		Escasfort		nc		Francescas		39 029		Cassignas		12 477		Razimet		14 926	
Doudrac		nc		Castelmoron sur Lot		54 704		Esclothes		nc		Fréchou		22 274		Castella		17 191		Ste Marthe		20 988	
Douzains		nc		Castelnaud de G		nc		Lachapelle		nc		Lamontjoie		36 767		Cauzac		33 984		Senestis		20 447	
Ferrensac		nc		Clairac		86 363		Lagupie		nc		Lannes		52 358		Clermont Dessous		37 798		Villeton		21 762	
La Sauvetat du Dropt		nc		Coulx		nc		Levignac de Guyenne		nc		Lasserre		7 783		Cours		22 245		TOTAL		263 060	
Lalandusse		nc		Fauguerolles		nc		Loubès Bernac		nc		Lavardac		50 743		La Croix Blanche		29 667					
Lauzun		nc		Fauillet		nc		Marmande		nc		Mézin		70 816		Dolmayrac		43 777		Porte des Landes		2021	
Lavergne		nc		Fongrave		nc		Mauvezin sur Gupie		nc		Moncaut		33 460		Dondas		32 254		Allons		53 000	
Mazières Naresse		nc		Gavaudun		nc		Monteton		nc		Moncrabeau		83 013		Engayrac		23 706		Ambrus		8 300	
Miramont de Guyenne		nc		Gontaud de N		nc		Pardailan		nc		Mongailard		13 355		Frégimont		12 692		Anzex		32 000	
Montauriol		nc		Grateloup St Gayrand		36 882		St Astier		nc		Montagnac sur A		46 772		Frespech		24 656		Beauziac		33 000	
Montaut		nc		Hautevignes		nc		St Avit		nc		Montesquieu		54 403		Buzet sur Baise		23 196		Galapian		52 751	
Moustier		nc		Labretonie		nc		St Géraud		nc		Nérac		219 928		Granges sur Lot		11 104		Casteljaloux		118 500	
Parranquet		nc		Lacaussade		nc		St Jean de Duras		nc		Nomdieu		21 875		Hauteffage la Tour		54 132		Caubeyres		21 883	
Peyrières		nc		Laparade		27 235		St Martin Petit		nc		Pompiey		22 810		Lacépède		18 156		Damazan		44 111	
Puysserampion		nc		Laperche		nc		St Pardoux du Breuilh		nc		Poudenas		28 205		Lafitte sur Lot		32 067		Fargues sur Ourbise		41 253	
Rayet		nc		Laussou		nc		St Pierre sur Dropt		nc		Réaup Lisse		60 592		Lagarigue		9 468		Grezet-Cavagnan		31 500	
Rives		nc		Le Lédar		nc		St Sernin de Duras		nc		St Pé St Simon		32 161		Laroque Timbaut		53 601		Labastide Castel Am.		26 500	
Roumagne		nc		Longueville		nc		Ste Bazeille		nc		St Vincent de L		28 686		Laugnac		37 879		La Réunion		41 000	
Sérignac Péboudou		nc		Lougratte		nc		Savignac de Duras		nc		Ste Maure de P		31 766		Lusignan Petit		15 765		Leyritz-Moncassin		29 400	
Seyches		nc		Monbahus		nc		Soumensac		nc		Saumont		15 180		Madaillan		45 155		Puch d'Agenais		50 000	
St Colomb de Lauzun		nc		Monclar		nc		Ste Colombe de Duras		nc		Sos		64 550		Massels		17 814		Ste Gemme Martailac		24 800	
St Etienne de Villeréal		nc		Monflanquin		nc		Villeneuve de Duras		nc		Thouars		6 195		Monbalen		27 927		Saint Léger		11 191	
St Martin de Villeréal		nc		Monségur		nc		Virazeil		nc		Vianne		29 156		Montpezat d'Agenais		42 703		Saint Léon		20 110	
St Pardoux Isaac		nc		Montagnac sur L		nc		TOTAL		783 917		Xaintrailles		21 529		Nicole		4 174		St Martin Curton		39 000	
St Quentin du Dropt		nc		Montastruc		nc						TOTAL		1 355 042		Port Sainte Marie		60 928		St Pierre de Buzet		18 017	
Tourliac		nc		Montignac de L		nc		Nord du Lot		2021						Prayssas		50 555		Pompogne		33 400	
Villeréal		nc		Montignac T		nc		fin								Pujols		96 267		Pindères		38 500	
TOTAL		970 347		Monviel		nc		Sauvetat sur Lède		nc		Lot Amont		2021		Puymirol		54 710		Saumejan		17 900	
				Moulinet		nc		Savignac sur Leyze		nc		Anthé		26 897		Saint Antoine de Ficalba		35 734		Villefranche du Queyran		25 500	
				Pailloles		nc		Segalas		nc		Auradou		19 120		Saint Jean de Thurac		19 009		TOTAL		811 616	
				Paulhiac		nc		Taillebourg		nc		Cazideroque		26 222		Saint Laurent		11 478		Sud du Lot			2021
				Pinel Hauterive		nc		Tombeboeuf		nc		Courbiac		13 823		Saint Martin de Beauville		13 448		fin			
				Puymiclan		nc		Tonneins		nc		Dausse		23 702		Saint Maurin		47 237					
Villeneuvois		2021		St Aubin		nc		Tourtres		nc		Massoules		19 559		Saint Robert		12 383		Sembas		22 074	
Bias		48 112		St Barthélémy		nc		Trentels		nc		Penne d'Agenais		116 765		Saint Romain le Noble		23 295		Tayrac		28 429	
Villeneuve sur Lot		203 143		St Etienne de F		nc		Varès		nc		Roquecor		47 926		Saint Salvy		16 366		Le Temple sur Lot		42 715	
TOTAL		251 255		St Eutrope de Born		nc		Verteuil		nc		St Amans du Pech		14 915		Saint Sardos		26 404		Total		1 576 148	
				St Maurice		nc		Villebramar		nc		St Beauzeil		21 715		Saint Urcisse		21 572					
				St Pastour		nc		Villeneuve sur Lot		nc		St Sylvestre		59 900		Sainte Colombe de Villeneuv		32 519					
				Ste Livrade		nc		TOTAL		2 443 363		Tournon		51 016		La Sauvetat de Savères		21 740					
				Salles		nc						Trémons		27 983									
												Valeilles		31 111									
												TOTAL		500 654									

2.3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire, et d'entretenir le patrimoine.

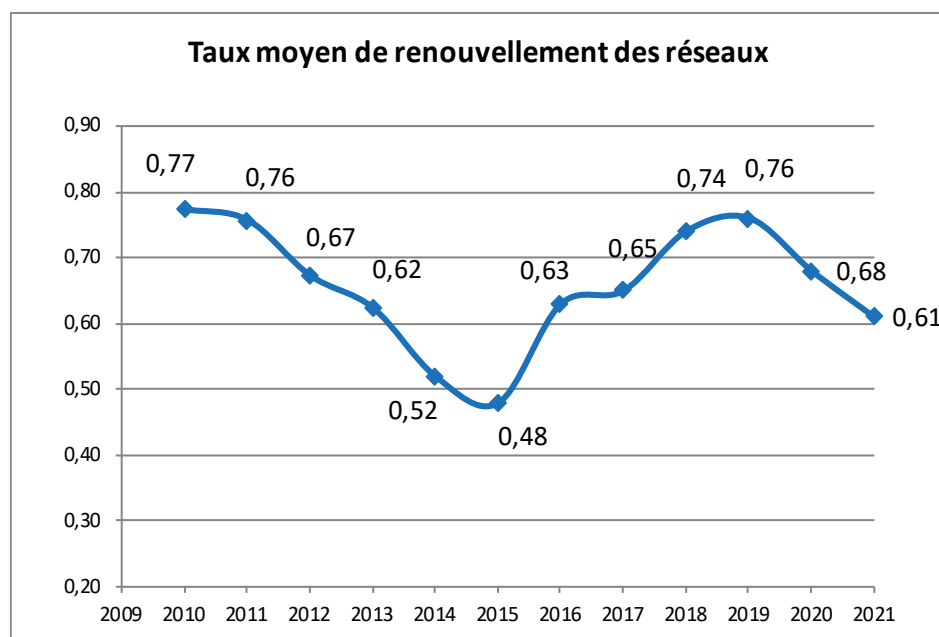
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2019	2020	2021
Albret	17 573	4 782	5 466
Brame	6 166	641	777
Garonne	4 876	1 560	1 303
Lot-Amont	5 505	6 205	1 521
Nord du Lot	12 060	7 130	7 943
Nord de Marmande	3 502	11 254	2 640
Porte des Landes	11 981	6 597	2 889
Sud du Lot	4 260	12 929	9 813
Villeneuveois	1 751	1 234	1 550
Total	67 674	52 332	33 902

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,61 %**.



La baisse du taux de renouvellement jusqu'en 2014 s'expliquait par la difficulté à contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2009. Par ailleurs, le Syndicat avait souhaité tirer un bilan de l'efficacité du programme de renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau, avant de relancer de nouveaux programmes de travaux. Les nouveaux programmes de travaux ont recommencé en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux, et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public.

Des indices, détaillés dans les pages suivantes, permettent d'évaluer la connaissance du Syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux.

La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire. L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements, et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
Fuites réparées sur branchements	924	766	1 043	1 316
Fuites réparées sur réseau	1 408	1 559	1 583	1 676
Nombre total de fuites réparées	2 332	2 325	2 626	2 992
Recherche de fuites (km)	2 953	1 526	1 597	4 979

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essai des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

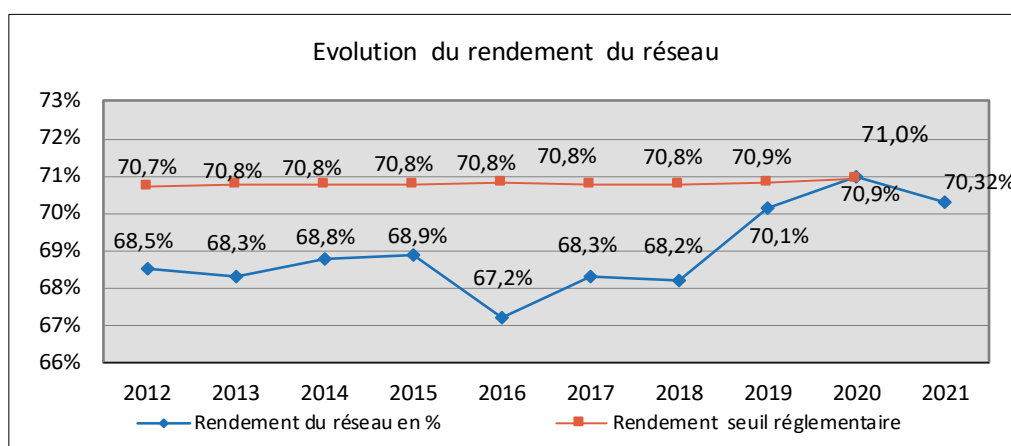
Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également de piquages frauduleux, et d'utilisations non autorisées des poteaux incendie...

***Remarque :**

Depuis 2019, les volumes consommés par les abonnés du Sud du Lot des communes de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-Lot ont entièrement été comptabilisés sur le territoire du Nord du Lot, d'où une baisse du rendement du Sud du Lot et une hausse de celui du Nord du Lot.

Territoire	Rendement		
	2019	2020	2021
Albret	67,40	72,39	68,42
Brame	71,55	79,13	73,72
Garonne		73,44	70,55
Lot-Amont		73,90	72,32
Mas d'Agenais	69,50		
Nord du Lot	74,68	71,60	71,20
Nord de Marmande	69,00	63,58	72,70
Penne Saint Sylvestre	66,93		
Porte des Landes	79,70	79,20	80,16
Sud du Lot	63,44	67,00	64,71
Sud de Marmande	72,89		
Tournon	79,34		
Villeneuvois	78,00	78,55	80,41

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'Eau 47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphe 1.2.6 et 1.2.7).

1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, s'élève à :

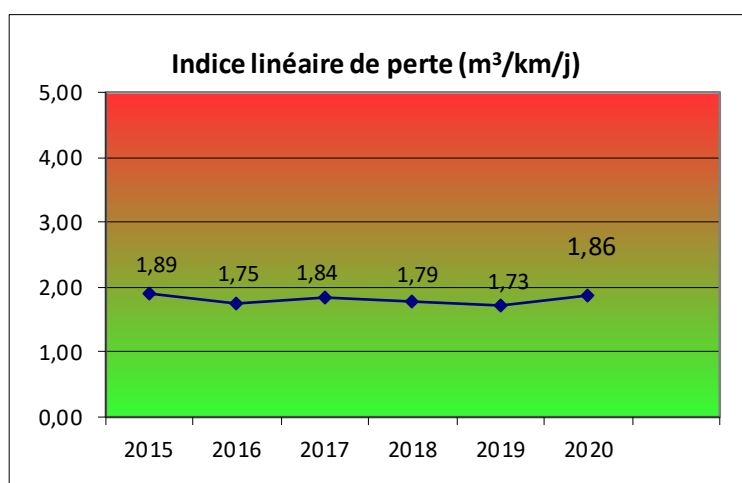
$$70 + (\text{indice de consommation} / 5)$$

Rendement seuil réglementaire	2018	2019	2020	2021
Volume comptabilisé 365jours	9 611 546	10 456 193	11 564 563	11 210 744
Volume consommé sans comptage	18 884	22 797	23 420	25 118
Volume de service	227 487	306 994	351 129	359 526
Volume vendu hors Eau47	1 665 465	1 774 095	2 298 595	1 991 621
Linéaire	8 139	8 139	8 430	8 955
Indice	70,78	70,85	70,93	70,83

Le rendement du Syndicat en 2021 est inférieur au rendement seuil.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est en légère hausse.

Selon la densité de 15 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 1,5
ILP Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5
ILP Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4
ILP Mauvais	4 < ILP

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **11,3 pour 1 000 abonnés** (en absence des données d'une partie du territoire).

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

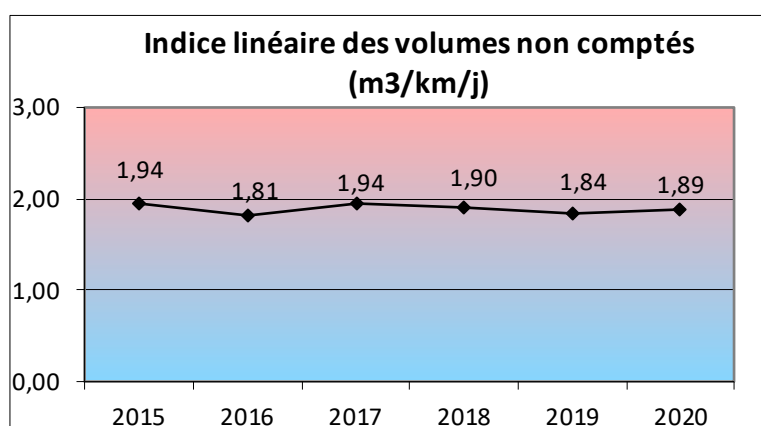
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés est assez stable.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

Cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

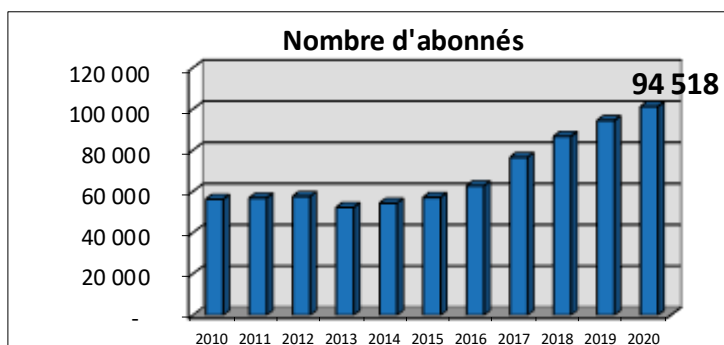
Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a concerné 4 979 km en 2021.

1.4.1. Les chiffres-clés

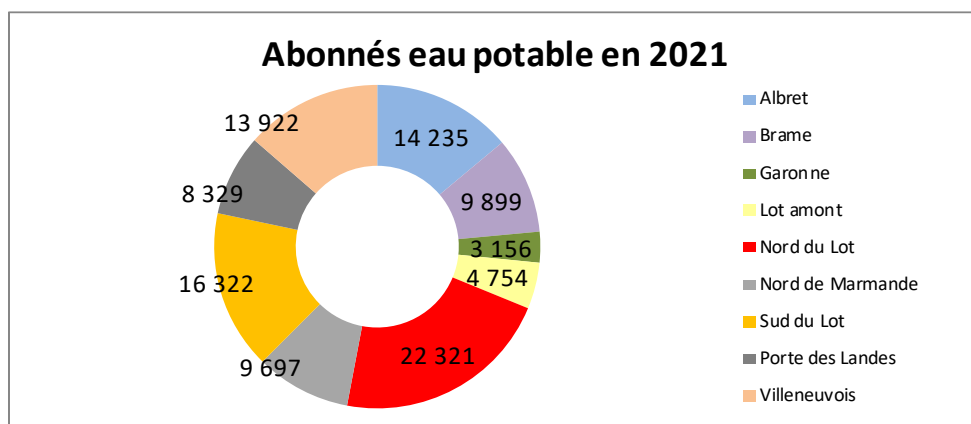
Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La baisse du nombre d'abonnés en 2013 provient du transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljalous en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljalous en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, la commune d'Aiguillon et les communes de l'Albret en 2019, les anciens syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron en 2020.

En 2021, les communes tarn-et-garonnaises de Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil et Valeilles ont transféré leur compétence au Syndicat EAU47.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	30 013
Brame	26 660
Garonne	6 760
Lot Amont	8 515
Nord du Lot	74 220
Nord de Marmande	25 700
Porte des Landes	14 080
Sud du Lot	54 602
Villeneuve	25 630
Nombre d'habitants	266 180

1.4.2. Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	1 jour ouvré
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	1 jour ouvré
Nord du Lot Clairac Castelmoron	1 jour ouvré
Nord de Marmande	1 jour ouvré
Penne Saint Sylvestre	1 jour ouvré
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	1 jour ouvré
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuveois	6 heures

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **100%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

1.4.3. Branchements en plomb

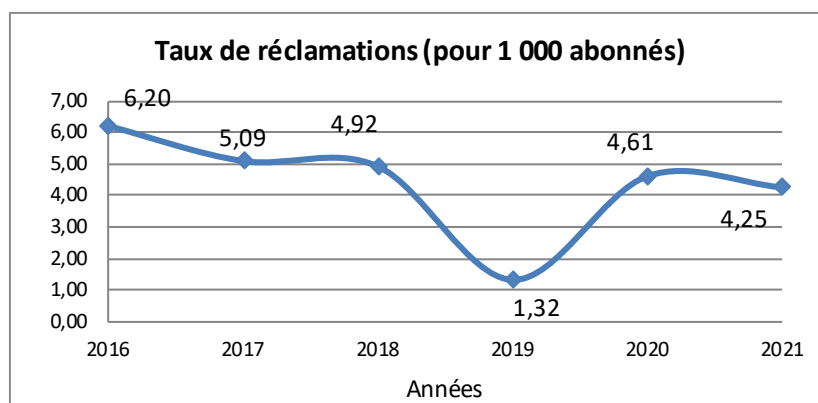
Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement a débuté en 2021 pour les renouveler.

1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

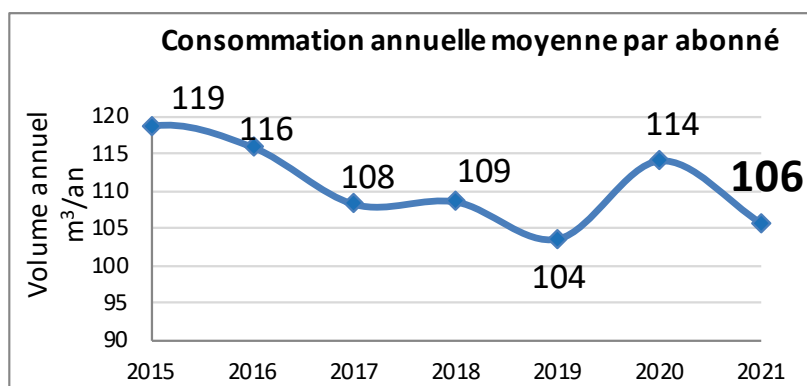
Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. En 2021, il y a eu **439** réclamations, pour **103 185** abonnés.

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	62 803	86 768	94 514	101 031	103 186
Volumes facturés (m ³)	7 283 155	9 426 872	9 800 933	11 535 339	10 917 538
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	116	109	104	114	106



On observe que la consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2015 et en 2020, en raison des températures estivales élevées. Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m ³)	2018	2019	2020	2021
Albret	109	105	99	93
Brame	107	107	121	101
Garonne			101	94
Lot Amont			108	106
Mas d'Agenais	95	95		
Nord du Lot	118	118	131	120
Nord de Marmande	112	112	110	108
Penne St Sylvestre	101	101		
Porte des Landes	117	117	124	108
Sud du Lot	116	116	122	115
Sud de Marmande		101		
Tournon	145	152		
Villeneuve	84	84	93	89
Moyenne	108	109	114	106

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, Daucy...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leur consommation sont présentés dans les pages suivantes.

Abonnés EAU POTABLE														
Brame			Nord du Lot			Nord de Marmande			Albret			Sud du Lot		
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021
Agnac	239	249	Agmé	53	56	Auriac sur Dropt	110	113	Andiran	143	147	Aiguillon	2 286	2 203
Allemands du Dropt	297	305	Armillac	89	92	Baleysgages	115	110	Barbaste	957	970	Allez et Cazeneuve	254	257
Bourgougnague	140	144	Beaugas	163	160	Beaupuy	774	792	Bruch	333	340	Auradou	34	34
Bournel	150	148	Birac sur Trec	373	374	Cambes	85	86	Calignac	248	257	Bazens	251	252
Cahuzac	192	196	Boudy de B	180	183	Castelnau sur Gupie	430	443	Espians	180	182	Beauville	341	361
Castillonès	842	848	Brugnac	85	84	Caubon St Sauveur	128	130	Feugarolles	446	449	Blaymont	146	148
Cavarc	90	92	Cancon	729	736	Duras	822	809	Fieux	171	173	Bourran	250	255
Devillac	102	104	Casseneuil	1 111	1 132	Escassefort	339	343	Francescas	366	378	Cassignas	73	73
Doudrac	60	59	Castelmoron sur Lot	877	868	Escottes	95	92	Fréchou	126	127	Castella	166	169
Douzains	160	160	Castelnau de G	327	328	Lachapelle	51	52	Lamontjoie	283	289	Cauzac	222	223
Ferrensac	127	126	Clairac	1 340	1 378	Lagupie	306	305	Lannes - Villeneuve	226	228	Clermont Dessous	377	382
La Sauvetat du Dropt	298	299	Coulx	128	127	Levignac de Guyenne	406	400	Lasserre	51	52	Cours	111	110
Lalandusse	130	133	Fauguerolles	332	335	Loubès Bernac	291	285	Lavardac	1 635	1 400	La Croix Blanche	473	481
Lauzun	534	532	Fauillet	352	354	Marmande	918	940	Mézins	925	946	Dolmayrac	334	333
Lavergne	290	293	Fongrave	233	238	Mauvezin sur Gupie	267	269	Moncaut	284	285	Dondas	132	131
Mazières Naresse	85	85	Gavaudun	175	179	Monteton	151	152	Moncrabeau	463	470	Engayrac	85	84
Miramont de Guyenne	1 775	1 806	Gontaud de N	759	776	Pardaillan	173	177	Mongailard	109	114	Frégimont	126	127
Montauriol	133	134	Grateloup St Gueyran	208	210	St Astier	126	125	Montagnac sur A	311	319	Frespech	155	155
Montaut	156	156	Hautevignes	70	71	St Avit	99	100	Montesquieu	356	363	Galapian	172	174
Moustier	161	163	Labretonie	87	87	St Géraud	50	48	Nérac	4 447	4 508	Granges sur Lot	274	278
Parranquet	86	87	La caussade	112	112	St Jean de Duras	114	115	Nomdieu	116	119	Hautefage la Tour	463	471
Peyrières	139	142	Laparade	230	236	St Martin Petit	258	262	Pompiey	130	126	Lacépède	176	177
Puysserampion	132	133	Laperche	74	73	St Pardoux du Breuil	277	281	Poudenas	179	180	La fitte sur Lot	358	359
Rayet	104	105	Laussou	173	174	St Pierre sur Dropt	161	165	Réaup Lisse	369	376	Lagarigue	130	133
Rives	148	147	Le Lédar	613	611	St Sernin de Duras	287	283	St Pé St Simon	122	125	Laroque Timbaut	842	858
Roumagne	276	280	Longueville	166	164	St Bazeille	1 495	1 536	St Vincent de L	112	113	Laugnac	320	324
Sérignac Péboudou	109	111	Lougratte	249	247	Savignac de duras	132	128	Ste Maure de P	185	191	Lusignan Petit	168	168
Seyches	547	553	Monbahus	366	373	Soumensac	139	136	Saumont	121	121	Madaillan	278	277
St Colomb de Lauzun	277	277	Monclar	475	474	Ste Colombe de Duras	54	56	Sos	479	488	Massels	66	66
St Etienne de Villeréal	169	171	Monflanquin	1 463	1 471	Villeneuve de Duras	189	181	Thouars	106	107	Monbalen	194	197
St Martin de Villeréal	67	67	Monseigneur	202	199	Virazeil	764	783	Vianne	577	602	Montpezat d'Agenais	289	280

Consommations facturées EAU POTABLE

Brame			Nord du Lot				Nord de Marmande				Albret			Sud du Lot			
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021
Agnac	31 250	24 987	Agmé	6 010	5 301	Auriac sur Dropt	10 747	8 416	Andiran	57 978	55 462	Aiguillon	238 445	231 900			
Allemans du Dropt	29 690	28 316	Armillac	13 871	13 256	Baleysagues	15 516	14 561	Barbaste	91 898	90 863	Allez et Cazeneuve	27 038	36 282			
Bourgougnague	22 299	18 250	Beaugas	22 243	24 092	Beaupuy	69 259	70 190	Bruch	29 720	32 207	Auradou	7 575	6 936			
Boumel	18 809	16 694	Birac sur Trec	347 683	34 003	Cambes	8 544	8 514	Calignac	29 898	29 499	Bazens	44 990	40 223			
Cahuzac	19 987	20 895	Boudy de B	16 649	18 050	Castelnau sur Gupie	45 053	49 038	Espiens	24 670	22 792	Beauville	37 828	30 740			
Castillonès	103 555	97 813	Brugnac	25 612	20 369	Caubon St Sauveur	12 543	13 714	Feugarolles	44 738	43 934	Blaymont	15 767	13 750			
Cavarc	13 579	12 408	Cancon	87 668	82 619	Duras	99 639	88 407	Fioux	18 165	17 511	Bourran	31 867	25 383			
Devillac	13 138	11 728	Casseneuil	136 194	144 682	Escassefort	30 662	31 445	Francescas	36 413	40 977	Cassignas	7 975	8 408			
Doudrac	9 939	6 841	Castelmoron sur Lo	306 135	298 386	Esclottes	9 252	10 515	Fréchou	12 054	10 852	Castella	23 845	22 987			
Douzains	21 215	17 810	Castelnau de G	37 328	28 559	Lachapelle	3 668	5 182	Lamontjoie	31 498	34 921	Cauzac	31 015	28 122			
Ferrensac	18 271	14 022	Clairac	126 285	135 862	Lagupie	37 403	35 250	Lannes - Villeneuve	22 178	21 065	Clermont Dessous	52 917	48 377			
La Sauvetat du Dropt	35 768	33 137	Coulx	28 426	24 036	Levignac de Guyenne	41 744	40 271	Lasserre	5 690	4 932	Cours	13 760	14 023			
Lalandusse	14 057	12 744	Fauguerolles	34 398	38 943	Loubès Bernac	38 684	32 874	Lavardac	144 466	129 645	La Croix Blanche	45 200	58 220			
Lauzun	43 344	42 994	Fauillet	40 401	34 853	Marmande	92 401	95 611	Mézin	91 690	83 567	Dolmayrac	46 959	39 584			
Lavergne	39 240	32 660	Fongrave	16 696	18 769	Mauvezin sur Gupie	29 572	32 268	Moncaut	30 223	28 844	Dondas	16 029	14 404			
Mazières Naresse	9 773	11 700	Gavaudun	23 475	22 838	Monteton	18 250	22 583	Moncrabeau	49 972	52 142	Engayrac	10 601	10 052			
Miramont de Guyenne	147 938	143 792	Gontaud de N	89 226	82 187	Pardaillan	21 832	27 207	Mongaillard	9 458	10 021	Frégimont	11 515	16 508			
Montauriol	12 579	12 524	Gratoloup St G	24 782	22 946	St Astier	13 929	17 065	Montagnac sur A	32 157	37 400	Frespech	25 397	22 832			
Montaut	17 952	17 071	Hautevignes	9 000	8 828	St Avit	12 920	12 759	Montesquieu	38 457	37 177	Galapian	16 568	18 690			
Moustier	15 183	16 123	Labretonie	18 078	17 441	St Géraud	4 036	4 184	Nérac	407 945	389 522	Granges sur Lot	31 873	28 637			
Parranquet	13 132	12 198	Lacaussade	16 021	14 689	St Jean de Duras	17 546	12 786	Nomdieu	9 126	12 790	Hauteffage la Tour	52 545	47 899			
Peyrières	23 363	14 284	Laparade	26 866	27 068	St Martin Petit	26 378	25 935	Pompiey	10 240	10 551	Lacépède	25 499	24 939			
Puyserampion	19 545	16 077	Laperche	13 924	7 002	St Pardoux du Breuil	19 633	29 994	Poudenas	17 142	14 836	Lafitte sur Lot	41 366	38 936			
Rayet	15 633	14 713	Laussou	25 790	23 136	St Pierre sur Dropt	17 426	25 132	Réaup Lisse	38 265	36 463	Lagarigue	19 759	16 079			
Rives	34 856	22 237	Le Lédar	68 609	61 477	St Sernin de Duras	26 539	29 042	St Pé St Simon	12 593	12 621	Laroque Timbaut	86 486	96 114			
Roumagne	37 276	29 460	Longueville	16 634	12 761	Ste Bazeille	144 501	151 626	St Vincent de L	12 298	14 381	Laugnac	31 055	38 511			
Sérignac Péboudou	21 003	14 953	Lougratte	37 862	32 040	Savignac de duras	12 477	13 902	Ste Maure de P	20 254	19 616	Lusignan Petit	19 644	19 512			
Seyches	48 351	42 681	Monbahus	54 777	49 603	Soumensac	20 205	13 046	Saumont	15 336	13 763	Madailan	35 142	46 884			
St Colomb de Lauzun	43 794	32 476	Monclar	46 593	42 991	Ste Colombe de Duras	11 869	10 708	Sos	34 838	33 703	Massels	8 366	9 021			
St Etienne de Villeréal	29 919	19 564	Monflanquin	174 081	206 585	Villeneuve de Duras	20 070	19 280	Thouars	7 801	8 266	Monbalen	25 093	28 366			
St Martin de Villeréal	14 070	11 641	Monségur	23 885	21 590	Virazeil	82 330	95 194	Vianne	48 297	44 259	Montpezat d'Agenais	40 414	35 237			
St Pardoux Isaac	53 901	47 983	Montagnac sur Lède	25 744	22 739	TOTAL	1 014 628	1 046 699	Xaintrilles	20 652	19 546	Nicole		10 898			
St Quentin du Dropt	40 528	32 818	Montastruc	14 378	14 886				TOTAL	1 456 110	1 414 128	Port Sainte Marie	109 620	89 958			
Tourliac	22 184	20 030	Montignac de L	29 114	24 014							Prayssas	69 864	62 998			
Villeréal	81 310	72 145	Montignac T	7 964	7 290							Pujols	229 327	184 542			
TOTAL	1 136 431	995 769	Monviel	8 215	7 101							Puymirol	61 367	54 853			
			Moulinet	11 887	12 424	Porte des Landes	2 020	2 021	Lot Amont			Saint Antoine de Ficalba	37 605	37 577			
Garonne	2 020	2 021	Paillolles	17 992	20 562	Allons	10 967	10 838		2 020	2 021	Saint Jean de Thurac	35 597	32 447			
Caumont	32 457	30 909	Paulhiac	30 084	24 072	Ambrus	5 880	7 255	Anthé	17 290	18 722	Saint Laurent	19 644	17 415			
Calonges	24 908	24 592	Pinel Hauterive	37 742	35 976	Anzex	21 162	21 181	Auradou	14 839	16 397	Saint Martin de Beauville	16 160	10 964			
Fourques	61 496	59 926	Puymiclan	37 169	33 113	Beauziac	15 475	14 505	Cazideroque	18 556	17 184	Saint Maurin	28 977	27 652			
Lagruere	17 478	17 446	St Aubin	26 265	29 789	Buzet sur Baise	76 987	79 605	Courbiac	10 063	10 806	Saint Robert	14 121	12 164			
Marmande	17 891	18 442	St Barthélémy	27 057	23 022	Casteljaloux	304 040	296 501	Dausse	22 718	21 202	Saint Romain le Noble	24 454	23 909			
Mas d'Agenais	79 844	66 472	St Etienne de F	27 802	29 991	Caubeyres	13 657	14 269	Massoules	14 475	14 909	Saint Salvy	14 469	13 117			
Monheurt	7 041	7 193	St Eutrope	54 910	52 260	Damazan	110 076	96 498	Penne d'Agenais	144 889	148 930	Saint Sardos	19 597	19 569			
Razimet	19 010	16 409	St Maurice	7 088	5 532	Fargues sur Ourbise	24 396	18 768	Roquecor		29 885	Saint Urcisse	14 528	15 093			
Ste Marthe	29 364	28 012	St Pastour	22 896	19 955	Grezet-Cavagnan	21 887	21 845	St Amans du Pech		13 296	Sainte Colombe de V	27 460	34 536			
Senestis	5 988	5 764	Ste Livrade	212 349	287 956	Labastide Castel Amouroux	28 397	28 389	St Beauzeil		8 453	La Sauvetat de Savères	29 257	24 485			
Villeton	21 868	20 537	Salles	23 272	28 336	La Réunion	34 130	34 224	St Sylvestre	107 346	107 460	Sembas	9 838	9 516			
TOTAL	317 345	295 702	Sauvetat sur Lède	37 189	37 065	Leyritz-Moncassin	38 856	38 962	Tournon d'Agenais	64 998	64 118	Tayrac	25 494	24 123			
			Savignac sur Leyze	18 262	14 846	Pompogne	10 916	10 946	Trémons	16 664	15 444	Le Temple sur Lot	53 335	60 892			
Villeneuve sur Lot	2020	2021	Segalas	21 976	15 872	Pindères	11 600	11 632	Valeilles	12 319	16 472	Total	1 963 247	1 884 264			
Bias	125 467	135 410	Taillebourg	5 658	2 960	Puch d'Agenais	39 704	39 364	TOTAL	444 157	503 278						
Villeneuve sur Lot	1 112 737	1 103 612	Tombeboeuf	28 485	22 649	Ste Gemme Martailiac	29 727	29 562									
TOTAL	1 238 204	1 239 022	Tonneins	110 742	97 059	St Léger	3 345	5 077									
			Tourtres	13 577	7 647	St Léon	22 560	21 533									
			Trentels	35 209	39 123	St Martin Curton	18 319	18 369									
			Varès	39 491	33 061	St Pierre de Buzet	16 296	14 387									
			Verteuil	35 393	26 916	Saumejan	5 539	5 554									
			Villebramar	7 548	5 504	Villefranche du Queyran	59 459	59 622									
			Villeneuve sur Lot	120 980	123 596	TOTAL	923 375	898 886									
			TOTAL	3 011 640	2 680 278												

1.6 La qualité de l'eau

1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	126	126	100%
Brame	64	64	100%
Garonne	57	57	100%
Lot Amont	50	50	100%
Nord du Lot	136	136	100%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	60	60	100%
Sud du Lot	120	120	100%
Villeneuvois	136	134	99%
Indice Pondéré	686	684	100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **100 %**

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	144	137	95%
Brame	67	66	99%
Garonne	41	39	95%
Lot Amont	52	52	100%
Nord du Lot	156	151	97%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	77	69	90%
Sud du Lot	135	132	98%
Villeneuveois	165	165	100%
Indice Pondéré	756	737	97%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : 97 %.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en fer, plomb et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels.

Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de séjour important). Des dépassements de la limite de qualité <0,5 µg/l ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

Sur le territoire d'EAU47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2021, ce sont 79 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-conformité de ces nouveaux points s'est porté à 29 %.

Des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

Le volume total purgé en 2021 est de 171 692 m³.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés, ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
Albret	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
Brame	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	180 m	2018
			2 030 m	2020
	Mazières-Naresse	Moulin de Mazières	2 270 m	2021
Garonne	Marmande	Coussan	1 275 m	2021
Nord du Lot	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
	Birac	Bitau	230 m	2021
Nord de Marmande	Baleyssagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
Penne St Sylvestre	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
Porte des Landes	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
Sud du Lot	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018
	Laroque Timbaut	Traverse	1 795 m	2020
	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
	Madaillan	Le Château	2 230 m	2020
	Castella	Touyre	3 160 m	2021
Tournon	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019

047-25470047 Reçu le 10/10/2022 Publié le 10/10/2022	AR Prefecture 047-25470047-20220530-0622_084-DE Reçu le 10/10/2022 Publié le 10/10/2022	
--	--	--

2. Caracteristiques financieres du service

2.1 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1. Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, de Penne St Sylvestre, de Tournon, du Sud de Marmande, du Mas d'Agenais, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuveis, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
AL - Vianne	3,00	0,1700	15,40	1,603	0,0995	0,3300	317,66	2,65
BR / NDL / NDM / SDL			51,43	1,3167	0,0900	0,3300	328,38	2,74
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,08	0,7053	0,1289	0,3300	324,89	2,71
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	29,02	0,7139	0,1053	0,3300	282,06	2,35
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,48	0,7486	0,1300	0,3300	346,03	2,88
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	56	0,3653	0,1020	0,3300	322,49	2,69
LA - Tournon	22,90	0,6414	31,24	0,8377	0,0900	0,3300	354,66	2,96
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,85	0,9391	0,0900	0,3300	313,12	2,61
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,44	0,6708	0,0637	0,3300	266,09	2,22
SdL - Aiguillon			29,30	1,0245	0,0674	0,3300	241,84	2,02
Villeneuvois			30,06	1,0367	0,0799	0,3300	246,57	2,05

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
Ambrus	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,3500	0,0800	0,3300	317,77	2,65
AL - Barbaste	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
AL - Lavardac	30,00	1,3000	0,0800	0,3300	279,79	2,33
AL - Mongaillard Vianne (écarts) Xaintraillies	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
AL - Nérac	30,00	1,1000	0,0800	0,3300	254,47	2,12
AL - Pompiey	30,00	1,3500	0,0800	0,3300	286,12	2,38

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			53,53	1,3704	0,0966	0,3300	340,45	2,84
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,89	0,7337	0,2000	0,3300	339,19	2,83
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	30,03	0,7387	0,0850	0,3300	284,76	2,37
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	29,52	0,7762	0,1700	0,3300	356,78	2,97
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	59,08	1,3983	0,1800	0,3300	469,64	3,91
LA - Tournon	22,90	0,6414	32,25	0,8507	0,1300	0,3300	363,50	3,03
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	32,29	0,9833	0,1020	0,3300	323,27	2,69
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	27,44	0,6963	0,0550	0,3300	270,33	2,25
SdL - Aiguillon			34,89	1,1146	0,0897	0,3300	267,86	2,23
Villeneuvois			31,28	1,0785	0,0761	0,3300	253,95	2,12

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en Régie	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1700	0,1000	0,3300	293,29	2,44
PDL - Ambrus	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,4200	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Barbaste	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Lavardac	30,00	1,3700	0,1000	0,3300	291,18	2,43
AL - Xaintrailles et Montgaillard	43,00	1,1700	0,0100	0,3300	281,90	2,35
AL - Vianne	30,00	1,7500	0,1000	0,3300	339,29	2,83
AL - Nérac	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Pompiéy	30,00	1,4200	0,1000	0,3300	297,51	2,48

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,71 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

● Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service : Penne St Sylvestre, Mas d'Agenais et Sud de Marmande, Tournon, Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron.

● Pour les territoires en régie :

La part de l'abonnement est restée stable et la part consommation a légèrement augmenté afin de tendre progressivement vers un prix unique de l'eau sur le territoire syndical.

2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

2.1.3. Les impayés

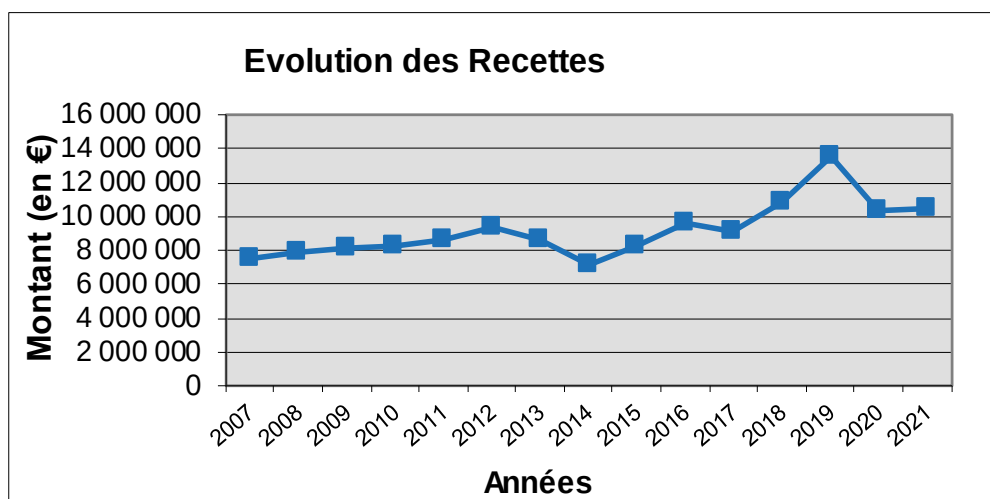
Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **2 579 938 € TTC** d'impayés sur les factures de 2020 (contre 605 053 € TTC sur les factures de 2019), soit un taux de **3,55 %**.

2.2. Les recettes d'exploitation

2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2021 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales). Les recettes globales s'élèvent à **10 415 407 €**.



2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2021, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **142 170 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2021 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation : 10 415 407 € TTC

Redevances d'occupation par antennes téléphoniques : 142 170 € TTC

2.3.2. La dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **30 049 478 €**.

Huit emprunts réalisés en 2021 : 4 539 000 €.

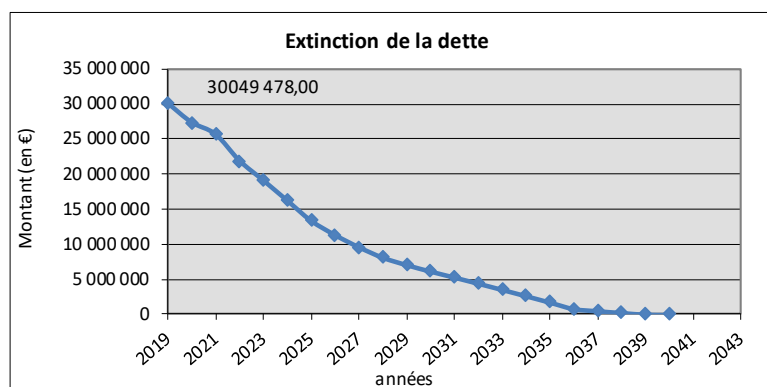
Année d'extinction de la dette : en 2043.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 3,4 années.

L'indice est considéré comme très bon.



Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4. Travaux

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2021

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Xaintrailles	Renouvellement de réseau dans le cadre de l'aménagement du bourg
	Nérac	Restructuration et renouvellement de réseau
	Vianne	Renouvellement de réseau
	Lavardac	Renouvellement de réseau
	Fréchou	Restructuration de réseau
	Barbaste	Renforcement de réseau
Brame	Miramont de Guyenne - Moustier	Renouvellement de réseau
Garonne	Sainte Marthe	Déplacement de réseau
	Fourques sur Garonne	Renforcement et modification de réseau
Lot-Amont	Saint Beauzeil	Renouvellement lieu-dit Périgord
	Roquecor	Renouvellement réseau cassant, lieux-dits Ferrussac et le Pouch
Nord du Lot	Villeneuve	Création de la liaison Bartis-Monfabès
Nord de Marmande	Ste Colombe de Duras	Extension du réseau
	Lagupie	Déplacement de réseau
	Mauvezin sur Gupie	Renouvellement de réseau
Porte des Landes	Casteljaloux	Déplacement de réseau
	Labastide	Restructuration du réseau
	Castelamouroux	
Sud du Lot	Puymirol	Maillage du réseau
	Frespech	Renouvellement et déplacement du réseau
		Renouvellement de réseau cassant
	Lusignan Petit	Modification du réseau
	Saint Romain le Noble	Déplacement et renforcement du réseau
Villeneuvois	Villeneuve	Déplacement du réseau dans le cadre de l'aménagement de la RN21
		Sécurisation de la desserte du Pôle de Santé – tranche 2

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **462 470 €** en 2020 (3 310 € en 2019, 1 206 374 € en 2018). Il n'y a pas eu de subventions de l'Agence de l'Eau en 2021.

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical.

Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-après.

	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montants (€ HT)
Albret	775 843	3 118 637	3 894 480
Brame	154 000	249 536	403 536
Garonne	70 540	70 100	140 640
Lot Amont	126 060	458 660	584 720
Nord du Lot	326 346	2 676 610	3 002 956
Nord de Marmande	188 662	546 198	734 860
Porte des Landes	2 146 549	2 256 204	4 402 753
Sud du Lot	1 138 177	1 571 118	2 709 295
Villeneuvois	395 669	2 728 124	3 123 793
TOTAUX	5 321 846	13 675 187	18 997 033

Total prévisionnel des investissements : 18 997 033 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Usine de Nazareth : mise en place d'un traitement complémentaire et renouvellement des membranes
	Moncrabeau	Réhabilitation du surpresseur de Gardère
	Réaup Lisse	Interconnexion avec le réseau de Mézin
	Lavardac et Nérac	Réhabilitation de réservoirs
	Bruch	Traitement calcocarbonique au forage
Brame	Source de la Brame	Equipement d'un groupe électrogène
	Villereal	Renouvellement de réseaux
Garonne	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise Le Gât
Lot-Amont	Massoulès	Aménagements de la source de Jaubardet
	Tournon	Réhabilitation bache de Camp de Garde
	Massoulès	Réhabilitation réservoir
Nord du Lot	Monflanquin, Cancon, Monclar, Pauhliac, St Pastour	Réhabilitation des réservoirs
	Pinel	Doublement de la prise d'eau et équipements de sécurité
	Monflanquin	Renouvellement de réseau - Bayssac
	Trentels	Interconnexion Trentels – UDI de Savignac
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir
	Auriac sur Dropt	Réhabilitation du forage de Desprin
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bache eau traitée du forage
Porte des Landes	Pompogne	Réhabilitation de la bache et de la station de pompage de Lagagnan
	Casteljaloux	Renouvellement des réseaux
	Anzex, Ambrus, Labastide	Réhabilitation des réservoirs
	Castelamouroux	

Territoire	Commune	Opération
Sud du Lot	St Antoine de Ficalba	Sécurisation électrique et réhabilitation du forage du Mail Sécurisation de l'unité de distribution
	Port Sainte Marie, Pujols et Saint Maurin	Réhabilitation des réservoirs
	Madaillan	Sécurisation électrique du forage de Saint Julien
Villeneuveois	Villeneuve	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
	Villeneuve	Renouvellement du réseau avenue Jacques Bordeneuve
	Villeneuve	Equipement du forage de secours n°1
	/	Etude des forages de secours n°2 et 3

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'utilisateur

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2021 s'élevait à : **53 302 €** (36 771 € en 2020, 33 554 € en 2019).

Le montant qui a été utilisé en 2021 pour des abandons de créances s'est élevé à : **40 397 €** (33 063 € en 2020, 32 055 € en 2019).

En 2021, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur 109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **93 698 €**, soit un taux de **0,0082 €/m³ facturés en 2020**. (76 280 € en 2020, soit 0,00719 €/m³ facturés en 2019).

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m³ par mètre cube d'eau facturé l'année N-1. Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2016, une subvention de 5 000 € a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à 16 999 €.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à 17 120 €. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar. Le montant total s'élevait à 8 155 €.

En 2019, trois associations ont reçu une participation pour leurs actions. L'association JEKAFO, pour la réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro, au MALI. L'association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect) a travaillé pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo, à MADAGASCAR.

L'association pour MONVIEL ET SIKASSO a reçu une aide pour la création d'un forage et la construction d'un château d'eau – village de Kampiasso, au MALI.

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**.

En 2020, les associations suivantes ont reçu une participation pour leurs actions :

💧 Association INTER AIDE

Projet : Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en place d'un service public de l'eau communal

Pays : GUINEE

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

💧 Association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE

Projet : Réhabilitation du puits et de ses annexes à la maison des Femmes d'Agadez

Pays : NIGER

Subvention accordée par EAU47 : 787 €

💧 Association du NORD POUR LE SUD

Projet : Construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays de Tamberna

Pays : TOGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Aucune nouvelle aide n'a été accordée en 2021. Le montant des aides versé s'élevait à : **1 500 €**, un solde de versement de l'aide à l'association Une Goutte d'Eau.

AR Prefecture

047-25470047
 Reçu le 10/10/2022
 Publié le 10/10/2022

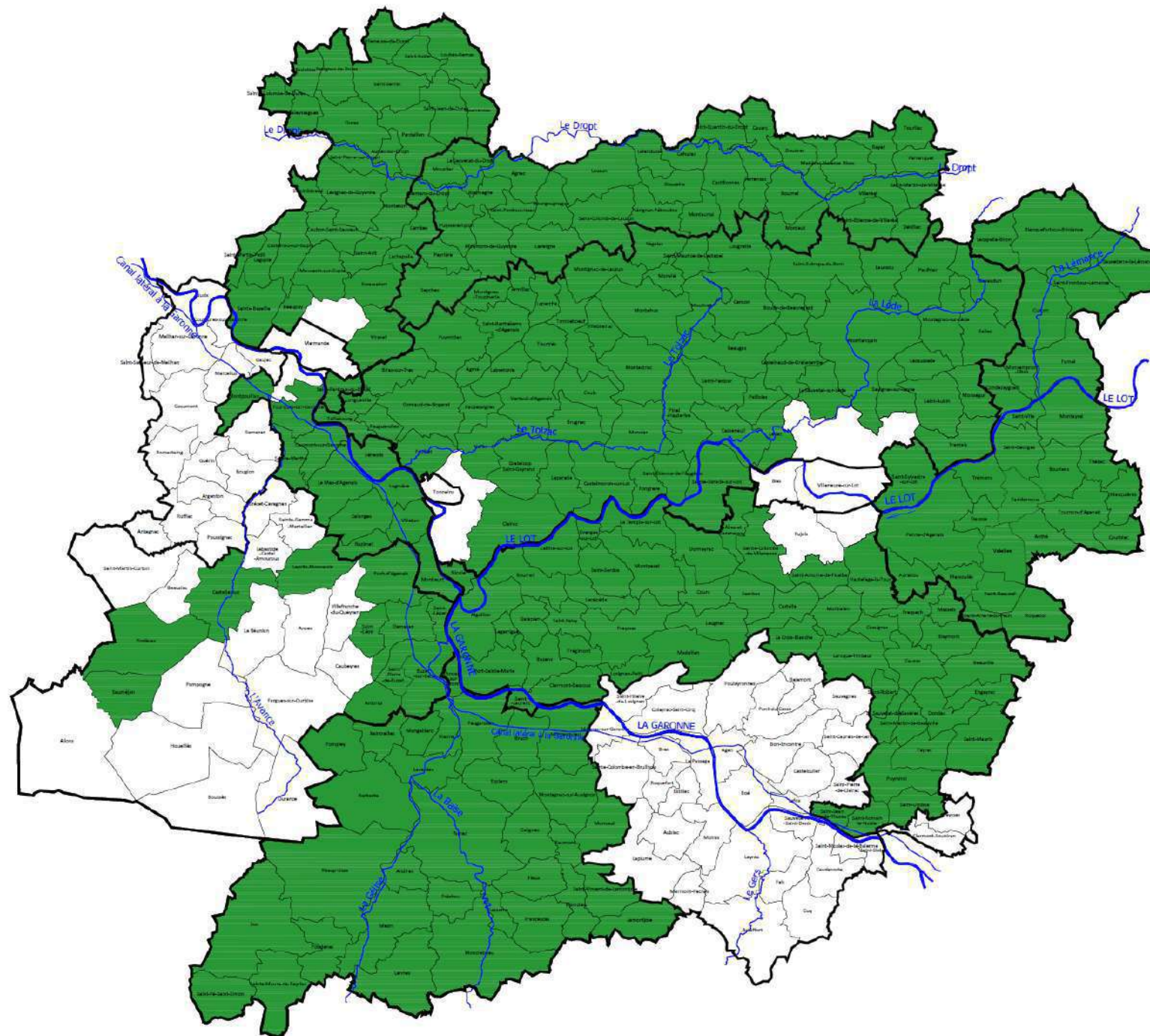
CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

1.1.1. Service délégué

- Agur : sur la commune d'Aiguillon, certaines communes du territoire de Lot Amont, et les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.
- Saur : sur quelques communes du territoire de Lot-Amont (secteur Fumélois)
- Véolia : sur les communes Vianne, Buzet sur Baïse et Castelmoron sur Lot.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.



1.2 Les abonnées

1.2.1. Les chiffres clés

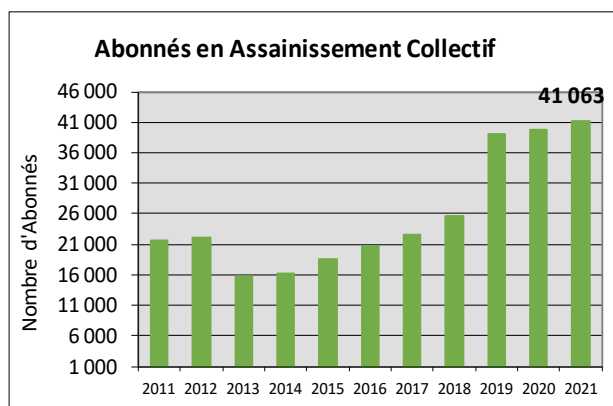
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	2 285	2 306	6 972	7 766	7 917
Brame	2 879	4 472	4 395	4 484	4 648
Fumelois			5 628		
Garonne				1 241	1 212
Lot Amont				6 659	7 190
Mas d'Agenais			635		
Nord du Lot	6 192	6 490	7 312	8 033	8 345
Nord de Marmande	2 621	2 707	2 807	2 808	2 846
Penne Saint Sylvestre	1 672	1 709	1 712		
Porte des Landes	2 897	3 470	3 636	3 548	3 510
Sud du Lot	3 762	3 727	5 258	5 338	5 395
Sud de Marmande		532	541		
Tournon	256	258	213		
TOTAUX	22 564	25 744	39 109	39 877	41 063

Le nombre d'abonnés était en baisse sur l'ensemble du Syndicat en 2013 (suite au transfert de la compétence assainissement de certaines communes au profit de l'Agglomération d'Agen).

Depuis, l'augmentation du nombre d'abonnés n'a pas cessé, en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte-Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintraillies en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiet, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumelois en 2019.
- Castelmoron sur Lot en 2020,
- Roquecor, Saint-Amans du Pech, Valeilles en 2021.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **96 790**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2020		2021	2020		2021	2020		2021	2020		2021	2020		2021
Agnac		8	Birac sur Trec	143	145	Andiran	44	50	Aiguillon	1612	1660	Blanquefort sur Briolance	69	71
Allemans du Dropt	223	235	Cancon	463	484	Barbaste	585	592	Bazens	nc	46	Bourliens	40	38
Cahuzac	47	51	Casseneuil	772	826	Bruch	121	133	Beauville	nc	169	Condezaygues	270	273
Castillonès	585	606	Castelmoron sur Lot	581	590	Calignac	73	80	Bourran	nc	46	Cuzorn	106	100
La Sauvetat du Dropt	161	165	Castelnaud de G	129	129	Espiens	25	22	Clermont Dessous	nc	65	Dausse	151	151
Lauzun	230	240	Clairac	819	872	Feugarolles	116	128	Cours	nc	17	Fumel	2160	2144
Lavergne	26	26	Fauguerolles	21	20	Francescas	188	195	La Croix Blanche	nc	109	Lacapelle Biron	113	114
Miramont de Guyenne	1569	1652	Fauillet	97	99	Le Frechou	34	30	Dolmayrac	nc	25	Monsempron Libos	806	828
Montauriol	36	38	Fongrave	64	66	Lamontjoie	121	131	Dondas	nc	30	Montayral	850	842
Montaut	31	34	Gavaudun	18	23	Lannes - Villeneuve	67	75	Engayrac	nc	19	Penne d'Agenais	710	704
Rives	3	2	Gontaud de N	295	311	Lavardac	1082	1055	Frégimont	nc	29	Roquecor		114
Seyches	318	326	Lacaussade	35	36	Mézin	647	707	Frespech	nc	34	St Amans du Pech		36
St Colomb de Lauzun	99	100	Laparade	78	72	Moncaut	58	57	Galapian	nc	75	St Front sur Lémance - bour	103	104
St Pardoux Isaac	513	510	La Sauvetat sur Lède	159	142	Moncrabeau	135	147	Granges sur Lot	nc	210	St Front - Bonaguil	14	nc
Villereal	643	655	Le Lédar	119	121	Montgaillard	37	36	Hauteage la Tour	nc	127	St Georges	41	33
TOTAL	4484	4648	Longueville	42	41	Montagnac sur A	71	74	Lacépède	nc	48	St Sylvestre sur Lot	813	813
			Lougratte	75	78	Montesquieu	48	51	Lafitte sur Lot	nc	150	St Vite	413	414
Nord de Marmande			Monbahus	113	120	Nérac	3303	3294	Lagarrigue	nc	38	Sauveterre la Lémance	189	174
	2020	2021	Monclar	261	264	Le Nomdieu	41	37	Laroque Timbaut	nc	508	Tournon	210	201
Auriac	24	25	Monflanquin	592	622	Pompiet	28	26	Laugnac	nc	109	Valeilles		36
Beaupuy	394	384	Monségur	43	45	Poudenas	77	83	Lusignan Petit	nc	35	TOTAL	7058	7190
Castelnau sur Gupie	163	169	Montagnac sur Lède	31	31	Réaup Lisse	96	94	Montpezat	nc	69			
Duras	428	451	Montignac de L	21	24	Saint Vincent de L.	3	4	Port Sainte Marie	nc	522	Porte des Landes		
Escassefort	139	134	Paulhiac	13	14	Saumont	31	32	Saint Laurent	nc	158		2020	2021
Lagupie	47	48	Pinel Hauterive	40	38	Sos	209	244	Prayssas	nc	191	Ambrus	13	13
Lévignac de Guyenne	120	126	Puymiclan	81	82	Thouars	54	56	Puymirol	nc	276	Buzet sur Baise	384	380
Loubes-Bernac	57	68	St Aubin	44	53	Vianne	377	386	Saint Antoine de Ficalba	nc	185	Casteljaloux	2490	2490
Marmande	2	2	St Barthelemy d'Agenais	164	172	Xaintraillies	95	98	Saint Maurin	nc	103	Damazan	484	450
Monteton	17	21	St Etienne de Fougères	79	83	TOTAL	7 766	7 917	Saint Salvy	nc	10	Leyritz Moncassin	14	14
Ste Bazeille	885	874	St Eutrope de Born	41	45				Saint Sardos	nc	34	Pindères	61	61
St Martin Petit	16	15	St Maurice de Lestapel	17	8	Garonne			La Sauvetat de Savères	nc	102	Puch d'Agenais	87	87
St Pardoux du Breuil	126	100	St Pastour	74	76		2020	2021	Tayrac	nc	39	Saumejan	15	15
Saint Sernin	61	64	Ste Livrade sur Lot	2 058	2 090	Calonges	67	67	Le Temple sur Lot	nc	157	TOTAL	3548	3510
Soumensac	nc	30	Salles	21	22	Caumont sur Garonne	167	164	Total	1 612	5 395			
Villeneuve de Duras	63	70	Savignac sur Leyze	35	38	Fourques sur Garonne	329	334						
Virazeil	266	265	Ségallas	18	17	Mas d'Agenais	544	531						
TOTAL	2 808	2 846	Tombeboeuf	134	136	Monheurt	45	45						
			Tourtres	5	6	Montpouillan	60	43						
			Trentels	134	169	Sainte Marthe	29	28						
			Verteuil d'Agenais	104	113	TOTAL	1241	1212						
			Villebramar		22									
			TOTAL	8 033	8 345									

1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **18**, à savoir :

Territoire	Entreprise	Système d'assainissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
NDL	Groupe UPF Coufidou / Coufidou séchage	Sainte Livrade	oui
AL	Camping St Louis	Lamontjoie	non
LA	Camping Capfun _ Domaine d'Ullule	Tournon	non
NDL	Photo Veyssat	Monflanquin	non
SDL	Longuesserre - Pruneaux de Menet	Temple sur Lot	non
SDL	Troubadour	Clermont Dessous bourg	non
NDL	Laverie automatique	Casseneuil	non
LA	Pressing de la Source - Montayral	Condezaygues	non
LA	Pressing de la Source - Monsempron Libos	Condezaygues	non
BR	Valorizon - ancienne plateforme d'enfouissement des déchets	Miramont de Guyenne	
LA	Les Fleurons (Penne d'Agenais)	Croquelardit	oui
LA	Leclerc (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Fromagerie de la Lémance (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Roucadil (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	maison funéraire (Montayral)	Condezaygues	non
LA	Mc Donalds (Montayral)	Condezaygues	non
NDM	Cave du Marmandais (Beaupuy)	Marmande	oui
NDM	SARL Capitou (Virazeil)	Marmande	non

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- SFAM (Casteljaloux – Porte des Landes) – 2022
- Knauf (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Casteldélices (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Thermes de Casteljaloux (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Cave de Buzet (Buzet sur Baïse – Porte des Landes)
- Pereira SARL (Montayral – Lot Amont)

1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2021, il y a eu **41** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **0,92 pour 1000 abonnés**.

	AR Prefecture	
047-2547047122020022-20220530-DE	Reçu le 10/10/2022	Publié le 10/10/2022

1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beaupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

Assainissement collectif - volumes facturés

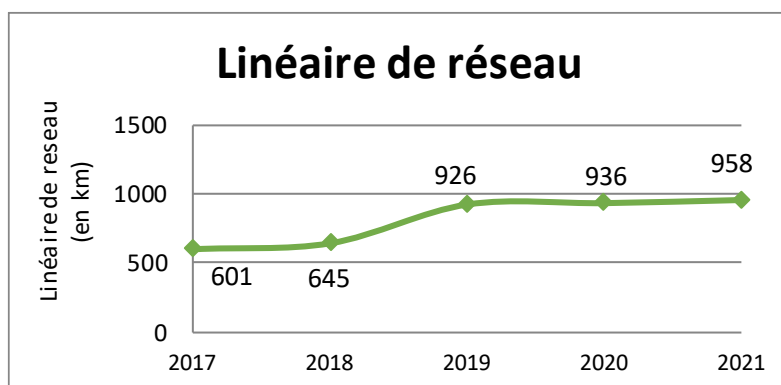
Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2020	2021
Agnac		nc	Birac sur Trec	12 186	11 119	Andiran	2 039	3 186	Aiguillon	156 158	151 315	Blanquefort sur Briolance	5 619	4 767
Allemands du Dropt	16 614	16 872	Cancon	35 635	36 919	Barbaste	48 054	51 094	Bazens	nc	2 926	Bourlens	2 662	2 109
Cahuzac	4 122	4 035	Casseneuil	66 385	56 962	Bruch	7 867	10 294	Beauville	nc	8 475	Condezaygues	22 523	17 778
Castillonès	54 721	57 304	Castelmoron sur Lot	68 463	63 187	Calignac	5 719	6 181	Bourran	nc	3 121	Cuzorn	9 610	8 280
La Sauvetat du Dropt	14 322	11 308	Castelnaud de G	9 144	7 675	Espiens	1 314	1 315	Clermont Dessous	nc	5 190	Dausse	11 759	11 369
Lauzun	15 335	13 189	Clairac	71 392	76 620	Feugarolles	11 171	12 947	Cours	nc	969	Fumel	182 594	171 754
Lavergne	2 199	1 612	Fauguerolles	2 104	1 800	Francescas	13 606	24 148	La Croix Blanche	nc	8 468	Lacapelle Biron	7 930	5 589
Miramont de Guyenne	132 384	213 809	Fauillet	11 781	10 568	Le Frechou	1 890	1 884	Dolmayrac	nc	1 705	Monsempron Libos	62 653	53 555
Montauriol	1 307	1 623	Fongrave	3 882	4 135	Lamontjoie	9 581	16 448	Dondas	nc	1 658	Montayral	109 586	193 012
Montaut	2 750	1 701	Gavaudun	1 303	973	Lannes - Villeneuve	3 541	4 280	Engayrac	nc	920	Penne d'Agenais	82 877	82 629
Rives	1 048	1 341	Gontaud de N	23 347	22 831	Lavardac	91 357	86 151	Frégimont	nc	2 203	Roquecor		6 774
Seyches	24 025	20 925	Lacaussade	2 861	2 473	Mézin	45 425	56 722	Frespech	nc	2 210	Sauveterre la Lémance	13 068	8 497
St Colomb de Lauzun	8 292	7 589	Laparade	6 988	3 735	Moncaut	4 023	4 199	Galapian	nc	4 687	St Amans du Pech		2 415
St Pardoux Isaac	38 649	33 266	La Sauvetat sur Lède	15 419	12 141	Moncrabeau	5 550	8 001	Granges sur Lot	nc	15 531	St Front sur Lémance	11 582	7 589
Villereal	53 534	46 358	Le Lédât	10 579	9 460	Montagnac sur A	3 680	5 273	Hauteffage la Tour	nc	8 746	St Georges	3 057	1 453
TOTAL	369 302	430 932	Longueville	3 116	2 808	Montesquieu	4 817	6 850	Lacépède	nc	3 382	St Sylvestre sur Lot	66 029	64 090
Nord de Marmande			Lougratte	5 785	5 758	Montgaillard	1 986	2 155	Lafite sur Lot	nc	8 569	St Vite	40 278	29 634
			Monbahus	7 445	8 029	Nérac	243 541	259 890	Lagarrigue	nc	3 652	Tournon	39 792	38 934
	2 020	2 021	Monclar	22 031	18 298	Le Nomdieu	1 614	2 208	Laroque Timbaut	nc	39 079	Valeilles		2 300
Auriac	1 007	1 715	Monflanquin	62 599	68 247	Pompiey	1 851	2 090	Laugnac	nc	8 132	TOTAL	671 619	712 528
Beaupuy	33 651	33 457	Monségur	3 717	3 033	Poudenas	4 356	4 366	Lusignan Petit	nc	2 893	Porte des Landes		
Castelnau sur Gupie	13 078	14 543	Montagnac sur lède	3 327	2 375	Réaup Lisse	5 585	6 709	Montpezat	nc	4 394		2020	2021
Duras	41 610	40 547	Montignac de L	1 341	1 505	Saint Vincent de L	89	98	Port Sainte Marie	nc	38 363	Ambrus	687	762
Escassefort	8 736	8 765	Paulhiac	1 712	1 216	Saumont	2 761	3 338	Prayssas	nc	12 894	Buzet sur Baise	29 802	35 031
Lagupie	4 112	3 153	Pinel Hauterive	2 964	2 531	Sos	12 694	16 092	Puymirol	nc	28 504	Casteljaloux	214 922	214 922
Léviganc de Guyenne	8 141	9 716	Puymiclan	6 574	5 285	Thouars	3 597	3 905	Saint Antoine de Ficalba	nc	14 047	Damazan	64 033	66 892
Loubes-Bernac	4 362	4 257	St Aubin	6 051	4 302	Vianne	28 964	19 228	St Laurent / Port Ste Marie	nc	12 214	Leyritz Moncassin	1108	1108
Marmande	70	71	St Barthelemy d'Agenais	11 305	9 934	Xaintrailles	6 639	5 984	Saint Maurin	nc	6 289	Pindères	4626	4626
Monteton	2 209	2 070	St Etienne de Fougères	4 682	5 195	TOTAL	573 311	625 036	Saint Salv	nc	393	Puch d'Agenais	6852	6852
Ste Bazelle	71 826	71 425	St Eutrope de Born	3 468	3 609				Saint Sardos	nc	2 447	Saumejan	1940	1940
St Martin Petit	1 330	1 225	St Maurice de Lestapel	737	496				La Sauvetat de Savères	nc	6 512	TOTAL	323 970	332 133
St Pardoux du Breuil	7 334	10 645	St Pastour	3 468	3 329				Tayrac	nc	3 222			
Saint Sernin	3 996	6 261	Ste Livrade sur Lot	143 483	168 242				Le Temple sur Lot	nc	19 570			
Soumensac	nc	451	Salles	1 446	1 841				Total	156 158	432 680	Garonne		
Villeneuve de Duras	4 119	4 225	Savignac sur Leyze	2 708	2 560								2 020	2 021
Virazeil	22 410	22 196	Ségalas	1 452	1 119							Calonges	5 375	6 067
TOTAL	227 991	234 722	Tombeboeuf	9 760	9 863							Caumont sur Garonne	13 747	13 572
			Tourtres	272	170							Fourques sur Garonne	29 881	29 881
			Trentels	9 838	5 918							Mas d'Agenais	52 793	43 277
			Verteuil d'Agenais	12 247	10 026							Monheurt	3 049	3 158
			Villebramar		nc							Montpouillan	5 835	6 948
			TOTAL	672 997	666 287							Sainte Marthe	2 389	2 347
												TOTAL	113 069	105 250

1.3 Le réseau

1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	55 241	59 761	138 221	138 278	149 936
Brame	68 424	100 336	100 740	100 740	101 831
Fumelois			130 215		
Garonne				28 000	28 960
Lot Amont				175 364	178 779
Mas d'Agenais			12 123		
Nord du Lot	205 043	178 809	200 517	210 260	210 773
Nord de Marmande	73 707	78 049	72 756	72 756	74 925
Penne Saint Sylvestre	38 930	38 001	38 757		
Porte des Landes	49 610	62 707	73 939	73 090	78 140
Sud du Lot	103 242	106 356	137 071	137 071	134 925
Sud de Marmande		13 500	15 500		
Tournon	7 061	7 702	6 181		
TOTAUX	601 258	658 614	926 020	935 559	958 269



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous), par la réalisation d'extensions de réseau (Clubhouse de Cancon, Beaupuy, lieu-dit Lasfargues à Casseneuil, Jabarlan Gautier à Virazeil, Grand-Croix, à Duras etc.) mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres									
Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Agnac	155	Birac sur Trec	3 975	Andiran	2 213	Aiguillon	27 948	Blanquefort sur Briolance	3 284
Allemans du Dropt	5400	Cancon	13 543	Barbaste	16 469	Bazens Boussac	2 311	Bourliens	1 227
Cahuzac	1553	Casseneuil	17 526	Bruch	2 945	Bazens bourg		Condezaygues	8 743
Castillonès	16301	Castelmoron	10 491	Calignac Bourg	2 441	Beauville	3 688	Cuzorn	4 890
La Sauvetat du Dropt	3406	Castelnaud de G	3 903	Calignac Caudan		Bourran	3 575	Dausse	5 855
Lauzun	5092	Clairac	14 031	Espians	629	Clermont Dessous bourg	3 756	Fumel	39 962
Lavergne	1045	Fauguerolles	373	Feugarolles	4 303	Clermont Dessous Lapouilleille		Lacapelle Biron	2 980
Miramont de Guyenne	32009	Fauillet	5 452	Francescas	5 270	Clermont Dessous Fourtic		Monsempron Libos	15 111
Montauriol	1429	Fongrave	2 462	Le Frechou	688	Cours	494	Montayral	28 170
Montaut	1275	Gavaudun	910	Lamontjoie	5 028	La Croix Blanche	2 778	Penne d'Agenais	19 542
Rives	498	Gontaud de N	5 930	Lannes	3 392	Dolmayrac	634	Roquecor	3 634
Seyches	6720	Lacaussade	1 003	Villeneuve de M		Dondas	1 322	St Amans du Pech	750
St Colomb de Lauzun	2837	Laparade	1 800	Lavardac	17 684	Engayrac	501	St Front sur Lémance	3 777
St Pardoux Isaac	12672	Le Lédar	3 185	Mézin	11 246	Frégimont	197	St Georges	1 778
Villéréal	11439	Longueville	1 983	Moncaut	1 479	Frespech	1 649	St Sylvestre sur Lot	14 197
TOTAL	101 831	Lougratte	3 214	Moncrabeau	3 432	Galapian	2 134	St Vite	10 629
Nord de Marmande		Monbahus	4 604	Montgaillard	819	Granges sur Lot	5 577	Sauveterre la Lémance	6 318
		Monclar	7 075	Montagnac sur A	1 273	Hauteville la Tour	2 315	Tournon	6 032
Auriac sur Dropt	1 171	Monflanquin	13 535	Montesquieu	2 248	Lacépède	1 713	Valeilles	1 900
Beaupuy	11 069	Monségur	1 572	Nérac	43 326	Lafitte sur Lot	3 296	TOTAL	178 779
Castelnau sur Gupie	5 385	Montagnac	889	Le Nomdieu	797	Lagarigue	1 625	Porte des Landes	
Duras	12 337	Montignac de Lauzun	795	Pompiey	453	Laroque Timbaut	12 021	Ambrus	393
Escassefort	2 428	Paulhiac	681	Poudenas	1 925	Laugnac	2 854	Buzet sur Baïse	7997
Lagupie	1 519	Pinel Hauterive	1 416	Réaup Lisse	4 892	Lusignan Petit	873	Casteljaloux	47700
Levignac de Guyenne	3 637	Puymiclan	3 203	St Vincent de L	112	Montpezat d'Agenais	2 464	Damazan	15500
Loubès Bernac	1 529	St Aubin	2 372	Saumont	782	Port Sainte Marie	12 443	Leyritz Moncassin	1300
Monteton	672	St Barthélémy	4 718	Sos	4 165	Prayssas	4 956	Pindères	1650
Ste Bazeille	17 500	St Etienne de F	1 249	Thouars	1 640	Puymirol	5 961	Puch d'Agenais	2500
St Martin Petit	168	St Eutrope	1 617	Vianne	6 730	Saint Antoine de Ficalba	4 998	Saumejan	1100
St Pardoux du Breuil	4 342	St Maurice de L	996	Xaintraillies	3 555	St Laurent	3 718	TOTAL	78 140
St Sernin de Duras	2 437	St Pastour	1 567	TOTAL	149 936	Saint Maurin	2 067	Garonne	
Soumensac	1 232	Ste Livrade	53 178			Saint Salvy	633	Calonges	1 100
Villeneuve de Duras	1 845	Salles	1 201			Saint Sardos	1 772	Caumont sur Garonne	4 300
Virazeil	7 654	La Sauvetat sur Lède	3 667			La Sauvetat de Savères	3 586	Fourques sur Garonne	9 300
TOTAL	74 925	Savignac sur Leyze	1 455			Tayrac	1 387	Mas d'Agenais	10 200
		Ségallas	530			Le Temple sur Lot	9 679	Monheurt	1 260
		Tombeboeuf	5 568			Total	134 925	Montpouillan	1 700
		Tourtres	438					Sainte Marthe	1 100
		Trentels	4 017					TOTAL	28 960
		Verteuil	3 918						
		Villebramar	731						
		TOTAL	210 773						

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire de Lot-Amont 47 (Cazideroque) et sur le territoire de Porte des Landes (Saint Léger).

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **83 %**.

1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **63,31 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2021, il y a eu **aucun** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0 pour 1 000 habitants.

1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	Taux /100km	Linéaire en km	Nombre
Albret	0,00	149,9	0
Brame	10,80	101,8	11
Garonne	0,00	29,0	0
Lot Amont	5,03	178,8	9
Nord du Lot	2,85	210,8	6
Nord de Marmande	10,68	74,9	8
Porte des Landes	0,00	78,1	0
Sud du Lot	15,56	134,9	21
Indice pondéré par les linéaires		5,74	

Remarque : il semble que le nombre de points noirs ne soit pas évalué selon la réglementation (point du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an).

1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	732	7 215	8 440	0	11 607
Brame	4 505	9 510	10 328	9 184	3 670
Fumelois			0		
Garonne				8 070	1 940
Lot Amont				5 970	17 972
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	24 841	24 631	29 423	34 945	6 928
Nord de Marmande	14 563	11 514	6 533	6 170	9 330
Penne St Sylvestre	7 480	7 490	14 635		
Porte des Landes	11 017	7 325	4 517	1 561	4 543
Sud du Lot	25 573	22 193	27 183	2 600	7 371
Sud de Marmande		0	0		
Tournon	0	1 478	650		
TOTAUX	88 711	91 356	101 709	68 500	63 361
Linéaire de réseau	601 258	658 614	926 020	935 559	935 559
Taux de curage	14,75%	13,87%	10,98%	7,32%	6,77%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	4	12	62	50	54
Brame	15	9	37	59	40
Fumelois			34		
Garonne				9	7
Lot Amont				55	74
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	46	24	35	94	41
Nord de Marmande	15	14	10	27	13
Penne St Sylvestre	23	51	46		
Porte des Landes	30	30	25	27	26
Sud du Lot	16	11	28	0	14
Sud de Marmande		0	4		
Tournon	15	22	1		
Total	164	173	282	321	269

1.3.7. Indicateur de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indicateur de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **55 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumelois.

1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2020 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuil, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

En 2020, des études ont été lancées sur les réseaux des communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint-Antoine de Ficalba et Montpouillan.

En 2021, les études ont démarré sur les bourgs des communes suivantes :

Barbaste, Nérac, Buzet-sur-Baïse, Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Puymiclan, Monteton, Saint-Martin-Petit, Seyches, Villereal, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Front-sur-Lémance, Lacapelle-Biron.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

1.3.9. Réhabilitation des réseaux

Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur la commune de Casteljaloux.

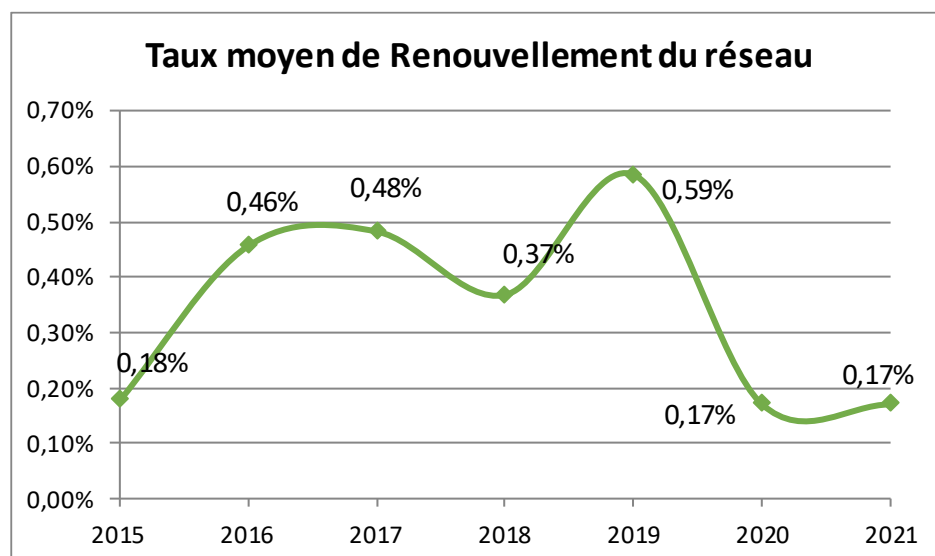
Des travaux sont notamment à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade sur Lot.

1.3.10. Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2020	2021
Albret	0	0
Brame	0	688
Garonne	0	1 705
Lot Amont	3 493	2 550
Nord du Lot	432	20
Nord de Marmande	0	0
Porte des Landes	2 300	3 435
Sud du Lot	100	485
TOTAUX	6 325	8 883

Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.



Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2021, le linéaire renouvelé est en hausse : **6 325 m.** (6 325m en 2020, 1 709m en 2019, 1 472 m en 2018).

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,17 %**

1.3.11. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	Charge kg DBO ₅	Conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		52%

Les systèmes de Miramont et de Casteljaloux-Laugas ne sont pas équipés d'installation d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel et sont en cours d'installation. L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2021, le syndicat gère **181 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	bio-filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	21	6	0	3	0	1	3	2	1	37
Brame	6	6			1					13
Garonne	3	3			2					8
Lot Amont	11	6		1						18
Nord du Lot	29	5	5	2	2	1				44
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Porte des Landes	3	6					2	1		12
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
TOTAL	98	47	8	7	7	2	8	3	1	181

1.4.1. Intégration suite aux transferts de compétence

1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	217 804	261 523	663 297	612 310	637 927
Brame	244 923	681 268	582 027	642 627	616 713
Fumélois			580 426		
Garonne				102 737	114 139
Lot Amont				1 139 765	1 353 058
Mas d'Agenais			54 988		
Nord du Lot	805 423	939 789	951 929	1 113 037	1 167 221
Nord de Marmande	351 374	253 104	283 107	274 634	222 516
Penne St Sylvestre	182 509	223 799	184 275		
Porte des Landes	354 067	525 366	484 388	680 491	683 101
Sud du Lot	350 726	387 300	518 460	178 788	517 861
Sud de Marmande		41 664	40 665		
Tournon	54 407	51 111	64 605		
TOTAL	2561233	3364924	4408167	4744389	5312536

*Remarque : sur les territoires de la Brame, le Nord de Marmande, du Nord du Lot et du Sud du Lot : les volumes traités par les petites stations n'ont pas été communiqués.

1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	37	21 325	1 167 544	637 927	54,6%
Brame	13	15 690	859 028	616 713	71,8%
Garonne	8	3 452	188 997	114 139	60,4%
Lot Amont	18	22 865	1 251 859	1 353 058	108,1%
Nord du Lot	44	29 174	1 597 277	1 167 221	73,1%
Nord de Marmande	14	6 810	372 848	222 516	59,7%
Porte des Landes	12	11 400	624 150	683 101	109,4%
Sud du Lot	35	18 250	999 188	517 861	51,8%
TOTAUX	181	128 966	7 060 889	5 312 536	74%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

Volumes traités par les stations d'épuration

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont						
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2020		2021				
Agnac		nc	Birac sur Trec	24 388	26 699	Andiran	nc	4 015	Aiguillon	178 788	196 407	Blanquefort sur B. bourg	4 380	3 045				
Allemans du Dropt	17 400	21 389	Cancon	78 589	109 499	Barbaste - Bourg	74 879	70 678	Bazens - Boussac	nc	nc	Blanquefort sur B. la sauve	2 048	3 180				
Cahuzac	545	nc	Casseneuil	146 490	123 397	Barbaste - Le Béas	nc	4 198	Bazens bourg	nc	nc	Bourlens	4 403	2 133				
Castillonès	94 359	111 145	Castelmoron sur Lot	36 051	44 348	Bruch	nc	10 950	Beauville	nc	23 000	Condezaygues	710 272	804 408				
La Sauvetat du Dropt	21 380	27 037	Castelnaud de G	1 176	nc	Calignac - Bourg	nc	4 745	Bourran	nc	4 819	Cuzorn bourg	11 060	15 524				
Lauzun	21 492	13 551	Claïrac	73 756	75 956	Calignac - Caudan	nc	730	Clermont Dessous	nc	4 016	Cuzorn la Jasque Tesquet	5 952	4 032				
Lavergne	724	nc	Fauguerolles	590	nc	Espiens	nc	1 643	Clermont Dessous - Lapou	nc	3 480	Dausse	44 320	65 161				
Miramont de Guyenne	352 311	262 492	Fauillet	9 583	nc	Feugarolles	nc	NC	Clermont Dessous - Fourti	nc	1 119	Lacapelle Biron	14 615	13 035				
Montauriol	7 322	13 681	Fongrave	5 016	9 617	Francescas	27 375	22 265	Cours	nc	nc	Penne - Croquelardit	182 826	232 688				
Montaut	1 761	nc	Gavaudun	1 444	8 133	le Frechou	nc	1 460	La Croix Blanche	nc	nc	Roquecor		nc				
Seyches	57 155	33 360	Gontaud de N	79 980	69 283	Lamontjoie	18 250	18 305	Dolmayrac	nc	nc	St Amans du Pech		nc				
St Colomb de Lauzun	5 487	8 904	Lacaussade N	480	nc	Lannes - Villeneuve de M.	nc	3 650	Dondas	nc	nc	Sauveterre la Lémance	71 134	104 130				
Villéréal	62 691	125 154	Lacaussade S	2 832	nc	Lavardac	91 672	82 698	Engayrac	nc	nc	St Front sur L. Bonaguil	nc	nc				
TOTAL	642 627	616 713	Laparade	6 988	nc	Mézin	102 676	62 780	Frégimont	nc	nc	St Front sur L. bourg	12 529	16 371				
Nord de Marmande			Le Lédât	14 934	19 686	Moncaut	nc	4 015	Frespech	nc	nc	St Georges bourg	11 928	25 012				
			Longueville	4 752	15 311	Moncrabeau	16 425	22 265	Galapian	nc	nc	St Georges Barthes	1 590	2 410				
2 020		2 021	Lougratte	21 732	13 408	Montgaillard	nc	1 825	Granges sur Lot	nc	52 255	Tournon	62708	61909				
Auriac sur Dropt	390	nc	Monbahus	25 013	18 512	Montagnac sur A	nc	5 110	Hauteffage la Tour	nc	nc	Valeilles		nc				
Castelnau sur Gupie	8 355	nc	Monclar	22 037	22 122	Montesquieu	nc	6 570	Lacépède	nc	nc	TOTAL	1 139 765	1 353 038				
Duras	97 150	51 942	Monflanquin	50 093	137 289	Nérac - Bourg	264 746	264 582	Lafitte sur Lot	nc	27 783	Porte des Landes						
Escassefort	12 564	nc	Monségur	2 742	nc	Nérac - Bréchan		1 825	Lagarigue	nc	7 791	2020						
Lagupie	7 658	9 952	Montagnac sur Lède	1 170	nc	Nérac - Cauderoue		NC	Laroque Timbaut	nc	38 953	Ambrus	393	NC				
Levignac de Guyenne	21 270	21 060	Montignac de L	4 417	2 777	Nérac - Puy Fort Eguille		2 738	Laugnac	nc	11 574	Buzet sur Baise	32 757	26 463				
Loubès Bernac	5 396	nc	Paulhiac	490	nc	Nérac - Serbat		NC	Lusignan Petit	nc	nc	Casteljaloux Clarens	59 733	22 645				
Monteton	1 392	nc	Pinel Hauterive	3 948	nc	Nérac - Tauziette		1 460	Montpezat d'Agenais	nc	nc	Casteljaloux Laugas	490 244	538 027				
Ste Bazeille	102 880	120 563	Puymiclan	12 339	11 427	Le Nomdieu	nc	NC	Prayssas	nc	nc	Damazán ZAE 1	23 584	25 678				
St Martin Petit	884	1 003	St Aubin	5 184	nc	Pompiery - Mounon	nc	NC	Puymirol	nc	23 333	Damazán ZAE 2	53 460	47 635				
St Pardoux du Breuil	5 500	8 295	St Barthélémy	6 057	10 214	Pompiery - Coupard	nc	NC	Saint Antoine de Ficalba	nc	16 542	Damazán justep	nc	nc				
St Sernin de Duras	4 548	nc	St Etienne de F	14 695	12 522	Pompiery - Bourg	nc	NC	Saint Laurent / Port Ste Ma	nc	67 738	Leyritz Moncassin	2 920	4 930				
Soumensac	876	nc	St Eutrope	3 422	nc	Poudenas	nc	NC	Saint Maurin	nc	nc	Pindères	10 830	11 541				
Villeneuve de Duras	5 771	9 701	St Maurice de Lestapel	432	nc	Réaup-Lisse	nc	NC	Saint Salvy	nc	nc	Puch d'Agenais	6 570	6 182				
TOTAL	274 634	222 516	St Pastour	2 223	nc	Saumont	nc	5 110	Saint Sardos	nc	3 899	Saumejan	nc	nc				
			Ste Livrade	346 895	349 330	Sos	nc	13 505	La Sauvetat de Savères	nc	20 700	TOTAL	680 491	683 101				
			Salles	603	3 185	Thouars	nc	NC	Tayrac	nc	7 603	Garonne						
			La Sauvetat sur Lède	18 370	19 462	Vianne	16 287	14 600	Le Temple sur Lot	nc	6 849	Calonges		2274	6 202			
			Savignac sur Leyze	2 344	nc	Xaintrailles	nc	6 205	Total	178 788	517 861	Caumont sur Garonne		12 393	13 864			
			Ségalas	1 404	1 324	TOTAL	612 310	637 927	Fourques sur Garonne								24 579	25 829
			Tombeboeuf	11 808	63 720	Mas d'Agenais											60 856	64 509
			Tourtres	200	nc	Monheurt											2635	3 735
			Trentels bourg	nc	nc	Montpouillan											nc	nc
			Trentels Ladignac	10 084	nc	Sainte Marthe											nc	nc
			Trentels Lustrac	nc	nc	TOTAL											102 737	114 139
			Verteuil	58 286	nc													
			Villebramar		nc													
			TOTAL	1 113 037	1 167 221													

1.6 La qualité des rejets

1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO ¹ est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	Charge DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	0	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		72%

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

1.6.2. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

Albret : Lavardac, Mézin, Moncaut, Moncrabeau, Montgaillard, Montagnac sur Auvignon, Montesquieu, Nérac-Bréchan, Nérac-Tauziet, Le Saumont, Sos et Xaintrilles

Lot Amont : Saint Front sur Lémance-Bonaguil

Portes des Landes : Buzet sur Baïse et Damazan ZAE2

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

¹ CBPO : charge brute de pollution organique

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	100
Casteljaloux Laugas	5000	100
Casteljaloux Clarens	4500	100
Condezaygues	15000	92
Lavardac	2700	0
Miramont la Philippe	9000	100
Nérac bourg	7500	0
Penne Croquelardit	2400	100
Ste Livrade	10000	100
St Laurent	2300	100

1.6.3. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	0
Penne Croquelardit	240	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		57%

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Saint-Pardoux du Breuil, Soumensac, Sauveterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

1.7 Les boues

1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2018	2019	2020	2021
Albret	2,9	110,75	126,24	145,5
Brame	69,89	73,62	40,23	105,99
Fumélois		54,24		
Garonne			9,02	0,00
Lot Amont			54,16	114,20
Mas d'Agenais		0,00		
Nord du Lot	84,09	228,54	86,48	74,07
Nord de Marmande	59,00	27,22	10,79	19,66
Penne St Sylvestre	18,1	18,3		
Porte des Landes	191,8	54,4	146,2	0,0
Sud du Lot	44,3	41,6	104,1	39,0
Sud de Marmande	2,8	0,0		
Tournon	0,0	0,0		
Total	473	609	577	498

1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

047-254700471220200022-20220530-DE Reçu le 10/10/2022 Publié le 10/10/2022	AR Prefecture AR Prefecture
--	--------------------------------

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour la plupart des territoires, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

Les prélèvements obligatoires :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

Les tarifs 2021 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	51,70	1,6589	0,2500	365,71	3,05
SdL - Aiguillon	/	/	31,10	1,4689	0,2500	295,31	2,46
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	2,96
NdL - Castelmoron	3,81	0,1500	19,19	0,5862	0,2500	180,78	1,51
NdL - Clairac	/	/	46	1,3000	0,2500	305,80	2,55
B - Miramont de Guyenne	/	/	50	1,3800	0,2500	325,16	2,71
LA - Fumelois	/	/	34,37	1,7050	0,2500	333,67	2,78
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	42,34	1,4047	0,2500	311,57	2,60
LA - Nord Séoune	/	/	51	1,6000	0,2500	356,40	2,97
LA - Tournon	/	/	50	1,6479	0,2500	360,52	3,00
NL - Trentels	/	/	40	1,3800	0,2500	303,16	2,53
Vianne	0,60	0,6000	26,44	0,7000	0,2500	264,09	2,20

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2021 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en € TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	25,00	0,9000	0,2500	206,80	1,72
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Calonges	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Caumont	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Damazán	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
NdL - Laparade AL - Pompiéy	25,00	0,8000	0,2500	193,60	1,61
Lavardac	25,00	1,0000	0,2500	220,00	1,83
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montgaillard Puch d'Agenais Ste Bazeille	32,00	0,8000	0,2500	209,00	1,74
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Pindères	25,00	0,6000	0,2500	167,20	1,39
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintraillès	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les tarifs depuis le 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	52,70	1,6911	0,2500	372,17	3,10
SdL - Aiguillon	/	/	37,61	1,5649	0,2500	322,31	2,69
NdL - Castelmoron	12,24	0,2963	19,76	0,6037	0,2500	222,20	1,85
NdL - Clairac	/	/	48,42	1,4781	0,2500	334,63	2,79
B - Miramont de Guyenne	/	/	51,48	1,5291	0,2500	348,10	2,90
LA - Fumelois	/	/	35,04	1,7381	0,2500	339,52	2,83
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	46,38	1,5147	0,2500	334,98	2,79
LA - Nord Séoune	/	/	53,28	1,6714	0,2500	370,84	3,09
LA - Tournon	/	/	52,36	1,7045	0,2500	373,19	3,11
NL - Trentels	/	/	45,87	1,5291	0,2500	335,76	2,80

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2022 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en € TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne Laparade, Montgaillard Pindères, Pompiéy Puch d'Agenais Sainte Bazeille, Vianne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Buzet sur Baïse Calonges Caumont sur Garonne	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Damazan	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
Lavardac	32,00	1,0000	0,2500	235,40	1,96
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintraillies	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus durant la durée du mandat (sauf travaux lourds nécessaires), où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,80 € TTC**.

Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'utilisateur pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.3 Les impayés

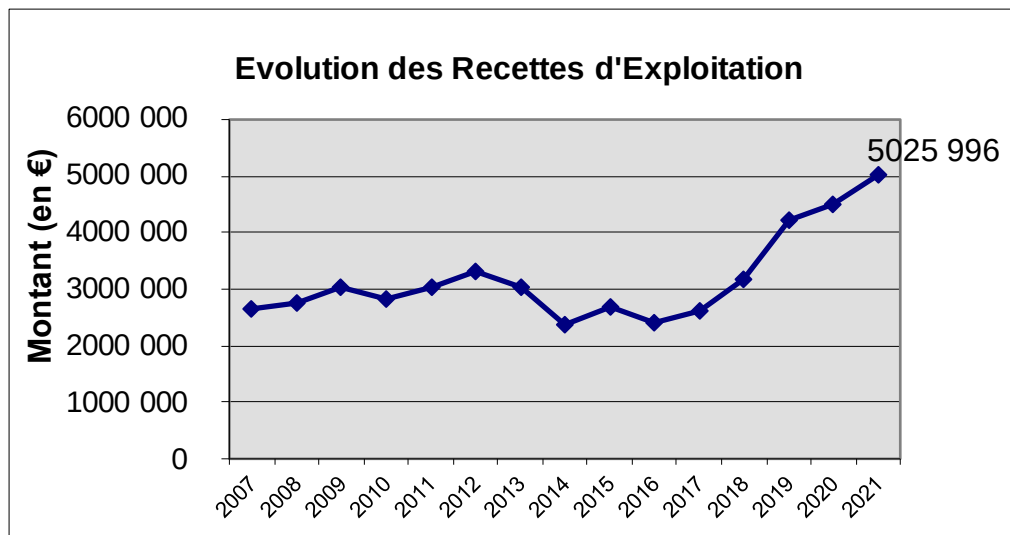
Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2020 sur les factures de 2019. Suite à des fins de contrats de délégation de service public, les montants des impayés sont inconnus sur certains territoires.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **233 798 € TTC** soit un taux d'impayés d'environ 4,50 %. (indice P257.0) (les montants sont pondérés par les montants facturés l'année précédente).

2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à 5 025 996 €.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



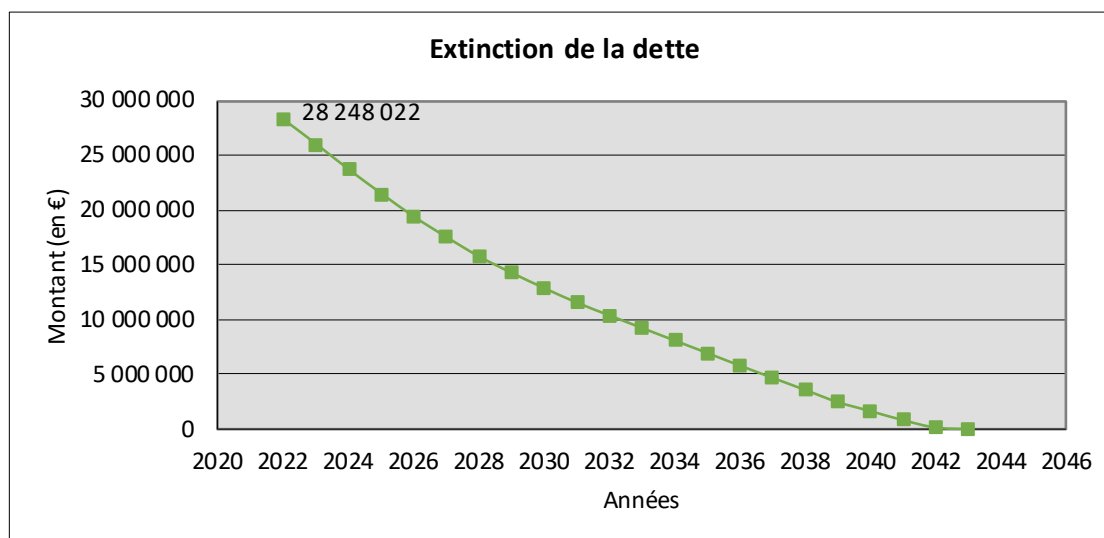
De 2007 à 2012, les recettes d'exploitation étaient en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La baisse de 2013 s'explique par le départ de nombreux abonnés, sur les communes de l'Agglomération d'Agen.

La hausse depuis 2014 est due aux nouvelles communes assainies et celles qui ont transféré leur compétence.

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **28 248 022 €**.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

L'extinction de la dette est prévue en 2042.



Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **7,4 ans**.

Cet indice est considéré comme : bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2021

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés ci-dessous par territoire :

Station de Laparade : des travaux ont permis le retalutage de la berge, ainsi que la reprise de la canalisation de liaison entre le bassin n°1 et le bassin n°2.

Territoire	Commune	Opération
Brame	Villereal	Réhabilitation de réseau
	Miramont	Réhabilitation de réseau (ruelle des Kroumir et rue Henri IV)
Garonne	Fourques sur Garonne	Raccordement du Lotissement des Sables
Lot-Amont	Fumel	Renouvellement de réseaux (avenue de l'usine)
	Penne d'Agenais Bourlens	Réhabilitation des stations de traitement des eaux usées
	Lacapelle Biron	Extension de réseau secteur Lauzine
	Système d'assainissement de Condezaygues	Equipement des postes de refoulement
Nord du Lot	Villebramar	Assainissement du bourg
Porte des Landes	Casteljaloux	Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
Sud du Lot	Beauville	Renouvellement du réseau Place du Carré
	Saint Laurent	Mise en place d'un dégrilleur automatique

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **1 588 587 €** en 2021.

(1 396 469 € en 2020, 1 268 388 € en 2019, 1 575 808 € en 2018).

Le programme pluriannuel de travaux a été validé par le Comité Syndical en mars 2021. Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-dessous (Les prix sont en € HT).

Territoire	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montant € HT par territoire
Albret	1 775 089	2 569 352	4 344 441
Brame	777 966	664 417	1 442 383
Garonne	519 736	288 370	808 106
Lot Amont	4 974 532	4 122 954	9 097 486
Nord du Lot	3 348 979	4 749 828	8 098 807
Nord de Marmande	1 796 354	803 201	2 599 555
Porte des Landes	4 564 325	1 631 528	6 195 853
Sud du Lot	1 841 701	2 405 160	4 246 861
SOUS-TOTAL	19 598 682	17 234 810	36 833 492

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Lannes et Mézin	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Nérac	Création du réseau Chemin du Roy
	Bruch et Sos	Renouvellement des STEP
	Nérac	Renouvellement de la STEP de Serbat
	Lavardac	Réhabilitation du PR Pont de Borde
	Xaintrailles	Extension de l'assainissement sur le hameau d'Estussan
Brame	Lauzun	Réhabilitation de réseau secteur Couvent
	Miramont	Autosurveillance des déversoirs d'orage Aménagements sur la station
Garonne	Montpouillan	Réhabilitation de la station d'épuration
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais	Mise en séparatif des réseaux secteur Carlane
	Cazideroque	Assainissement du bourg
	Condezaygues-Fumel- Monsempron Libos- Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord du Lot	Laparade	Extension de réseau place Couderc
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif des réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
	Casseneuil	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic

Territoire		Commune	Opération
Nord de Marmande		Castelnau sur Gupie	Réhabilitation de la lagune n°1 Aménagement des berges de Lagupie à la STEP
		Sainte Bazeille, Légnac de Guyenne, Beaupuy et Virazeil	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
		Duras	Réhabilitation des prétraitements
		Beaupuy	Extension du réseau secteur du Lac
		Légnac de Guyenne	Mise en place d'une filière boues à la STEP
		Sauméjan	Renouvellement de la STEP
Porte des Landes		Casteljaloux	Réhabilitation du réseau
		Pindères	Réhabilitation du réseau suite au diagnostic
		Puch d'Agenais	Extension du réseau et de la STEP
		Buzet sur Baïse	Extension du réseau
		Saint Léger	Assainissement du bourg
		Laroque Timbaut, Prayssas, Lafitte sur Lot, Granges sur Lot	Réhabilitation des réseaux site aux diagnostic
Sud du Lot		Port Sainte Marie et Saint Laurent	Réhabilitation des postes de relevage (Bourg et SNCF)
		Lafitte sur Lot	Renouvellement de la STEP

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Abandons de créances et fonds de solidarité

En 2021, il n'y a plus d'abandons de créance, mais uniquement des versements à des fonds de solidarité. En 2021, le montant total s'élève à 16 813 pour l'assainissement (903 € en 2020).

L'indice « montant des abandons de créance » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,00497 €/m³**.

2.5.2. Coopération décentralisée

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat EAU47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumélois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

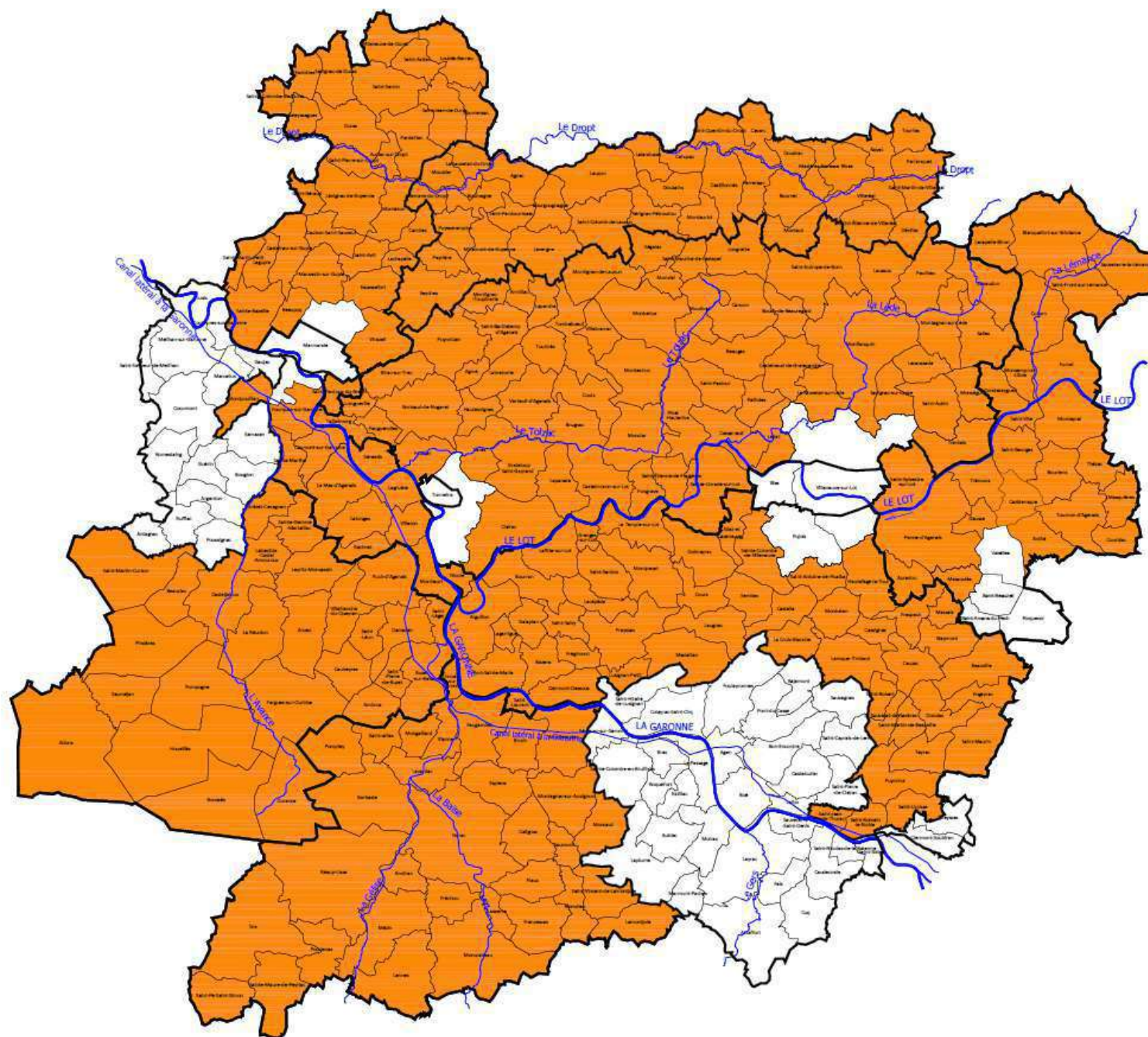
Aucune nouvelle commune n'a transféré sa compétence assainissement non collectif au syndicat EAU47 en 2021.

1.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.



L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Éléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

● La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Sur les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, de la Brame et de Tournon, ce contrôle des travaux était assuré par le prestataire de service PURE ENVIRONNEMENT jusqu'en juin 2021.

Depuis cette date, les contrôles sont réalisés, comme sur le reste du territoire d'Eau47, par les techniciens du Syndicat.

● Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat continue la vérification périodique de ces installations. Cette mission est réalisée en prestation de service.

Le troisième passage s'est achevé en 2020.

● Le diagnostic dans le cadre des ventes

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

Sur 265 communes, il y a **49 483** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations			
	2018	2019	2020	2021
Albret	5 755	6 121	6 121	6 121
Brame	5 443	5 364	5 367	5 367
Fumelois		3 159		
Garonne			1 795	1 795
Lot Amont			5 385	5 845
Mas d'Agenais		1 147		
Nord du Lot	10 596	10 853	11 863	11 790
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200		
Porte des Landes	2 751	2 809	4 007	4 084
Sud du Lot	8 657	8 772	8 692	8 692
Sud de Marmande	598	648		
Tournon d'Agenais	836	705		
Total	41 625	46 567	49 019	49 483

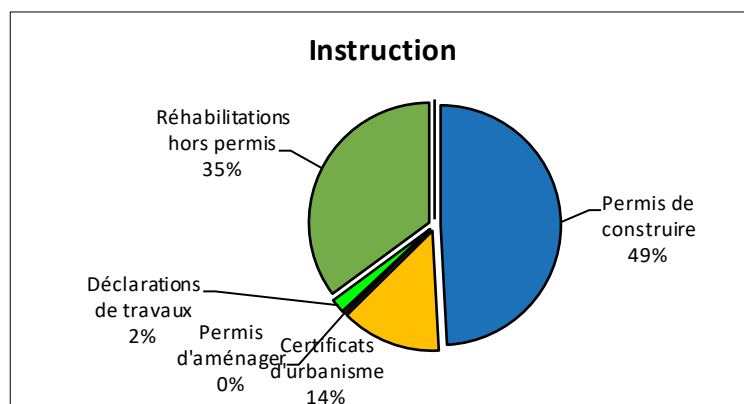
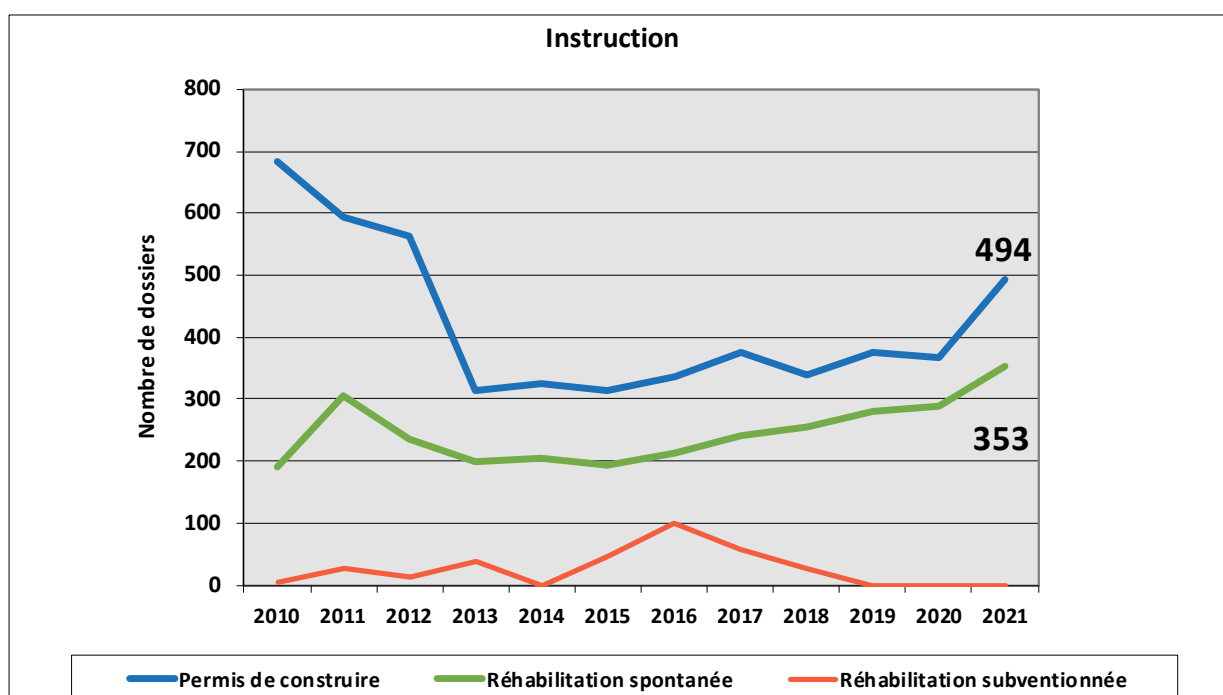
Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **70 000 habitants**.

Nombre d'installations ANC											
Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agnac	275	Agme	59	Sauvetat sur L.	157	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemans du Dropt	70	Armillac	101	Savignac sur L.	109	Barbaste	336	Allez et Cazeneuve	290	Ambrus	46
Bourgoynague	153	Beaugas	177	Ségallas	99	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bournel	147	Birac sur Trec	220	Taillebourg	35	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahuzac	145	Boudy de B.	171	Tombeboeuf	122	Espiens	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonès	282	Brugnac	92	Tourtrès	74	Feugarolles	276	Blaymont	147	Buzet sur Baise	300
Cavarc	97	Cancon	231	Trentels	168	Fieux	155	Bourran	216	Casteljaloux	548
Devillac	100	Casseneuil	322	Vares	304	Francescas	160	Cassignas	68	Caubeyres	132
Doudrac	58	Castelmoron	250	Verteuil d'A.	131	Le Frechou	106	Castella	160	Damazan	292
Douzains	161	Castelnaud de G.	146	Villebramar	63	Lamontjoie	89	Cauzac	199	Durance	103
Ferrensac	129	Clairac	430	TOTAL	11790	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	Fargues sur Ourbise	182
Lalandusse	129	Couix	136			Lasserre	41	Cours	103	Grezet-Cavagnan	175
Lauzun	304	Fauguerolles	328	Nord de Marmande		Lavardac	276	Dolmayrac	308	Houeillès	103
Lavergne	273	Fauillet	303	Auriac sur Dropt	86	Mézin	196	Dondas	103	Labastide Castel Amouroux	160
Mazières Naresse	89	Fongrave sur L.	227	Baleyssagues	113	Moncaut	245	Engayrac	67	la Réunion	236
Miramont de Guyenne	164	Gavaudun	170	Beaupuy	352	Moncrabeau	305	Frespech	123	Leyritz-Moncassin	89
Montauriol	106	Gontaud de N.	544	Cambes	91	Montagnac/A.	218	Frégimont	101	Pindères	61
Montaut	121	Grateloup St Gayrand	190	Castelnau sur G.	247	Montesquieu	262	Galapian	91	Pompogne	94
Moustier	182	Hautesvignes	76	Caubon St Sauveur	138	Montgaillard	1101	Granges sur Lot	58	Puch d'Agenais	270
Parranquet	80	Labretonie	92	Duras	375	Nérac	106	Hautefage la Tour	305	Saumejan	35
Peyrières	137	Lacaussade	81	Escassefort	191	Nomdieu	86	Lacépède	108	Sainte Gemme Martailac	167
Puysserampion	147	Laparade	130	Esclottes	94	Pompiey	156	La Croix Blanche	322	Saint Léger	84
Rayet	95	Laperche	77	Lachapelle	55	Poudenas	121	Lafitte sur Lot	209	Saint Léon	145
Rives	130	Laussou	160	Lagupie	257	Réaup Lisse	80	Lagarigue	90	Saint Martin Curton	156
Roumagne	278	Le Lédar	485	Lévigac de G.	261	Saint Pé St Simon	192	Laroque Timbaut	320	Saint Pierre de Buzet	152
St Colomb de Lauzun	178	Longueville	111	Loubes Bernac	215	St Vincent de L.	87	Laugnac	187	Villefranche du Queyran	102
St Etienne de Villeréal	212	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Ste Maure de P.	214	Lusignan Petit	116	TOTAL	4084
St Martin de Villeréal	65	Monbahus	227	Monteton	120	Saumont	58	Madaillan	283		
St Pardoux Isaac	161	Monclar d'A.	212	Pardaillan	189	Sos(Gueyze, Meylan)	65	Monbalen	201	Lot Amont	
St Quentin du Dropt	105	Monflanquin	794	Saint Astier	136	Thouars sur G.	50	Montpezat d'Agenais	239	Anthé	113
La Sauvetat du Dropt	167	Monségur	160	Saint Avit	91	Vianne	204	Port Sainte Marie	275	Blanquefort sur Briolance	259
Sérignac Péboudou	121	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Xaintraillies	121	Prayssas	250	Bourliens	164
Seyches	201	Montastruc	147	Saint Jean de Duras	135	TOTAL	6121	Puymirol	189	Cazideroque	130
Tourliac	68	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226			Saint Antoine de Ficalba	162	Condezaygues	175
Villeréal	237	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156			Saint Jean de Thurac	231	Courbiac	68
TOTAL	5367	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	Garonne		Saint Laurent	42	Cuzorn	373
		Moulinet	96	St Sernin de Duras	225	Calonges	233	Saint Martin de Beauville	88	Dausse	107
		Nicole	128	Ste Bazeille	558	Caumont sur Garonne	268	Saint Maurin	176	Fumel	604
		Paillioles	149	Ste Colombe de D.	58	Fourques sur Garonne	158	Saint Robert	92	Lacapelle Biron	177
		Paulhiac	169	Savignac de D.	131	Lagruère	164	Saint Romain le Noble	189	Masquières	120
		Pinel Hauterive	254	Soumensac	149	Le Mas d'Agenais	213	Saint Salvy	94	Massoules	105
		Puymiclan	168	Villeneuve de D.	122	Monheurt	92	Saint Sardos	101	Massels	70
		Saint Aubin	173	Virazeil	542	Montpouillan	50	St Ursisse	107	Monsempron Libos	331
		Saint Barthélemy A.	144	TOTAL	5789	Razimet	124	Ste Colombe de Villeneuve	249	Montayral	745
		Saint Etienne de F.	305			Ste Marthe	172	Sauvetat de Savères	146	Penne d'Agenais	578
		Saint Eutrope de B.	237			Senestis	97	Sembas	79	St Front	226
		Saint Maurice de L.	31			Villeton	224	Tayrac	155	St Georges	206
		Saint Pastour	119			TOTAL	1795	Temple / Lot	315	St Sylvestre	389
		Ste Livrade/Lot	1000					TOTAL	8692	St Vite	131
		Salles	143							Sauveterre la Lémance	226
										Thézac	126
										Tournon d'Agenais	229
										Trémons	193
										TOTAL	5845

1.2 Instructions et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	376	339	376	368	494
Certificats d'urbanisme	171	139	152	155	135
Permis d'aménager	4	3	5	6	4
Déclarations de travaux	13	11	14	20	19
Réhabilitations hors permis	242	256	281	288	353
Réhabilitations subventionnées	59	28	0	0	0
TOTAL	865	776	828	837	1005



AR Prefecture

047-2547047
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

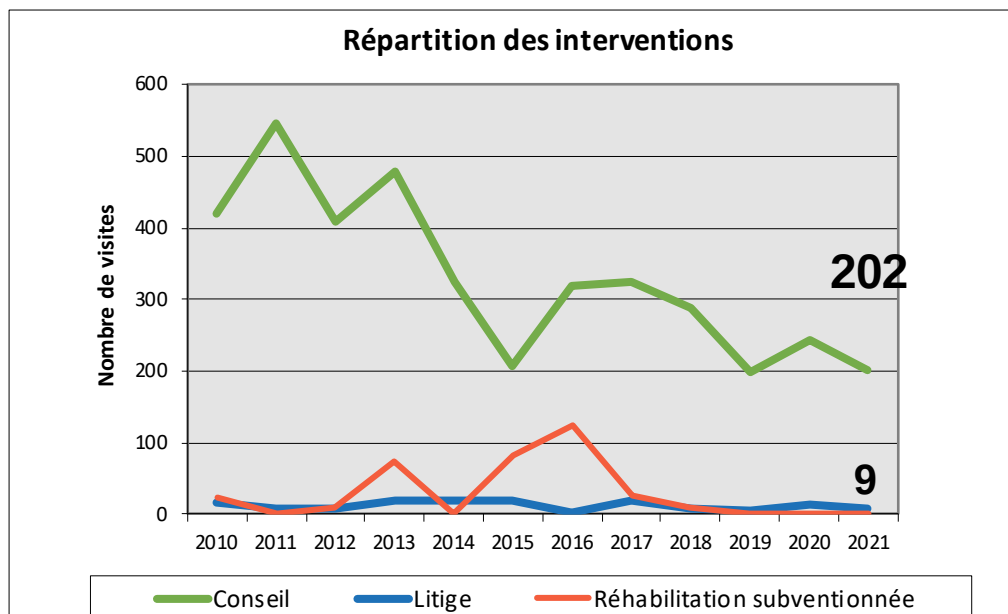
Depuis le 1er mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

On observe donc une hausse des dossiers instruits dans ce cadre.

Les dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées sont également en hausse.

Le programme de réhabilitation subventionné s'est quant à lui terminé en 2018.

Nombre d'interventions	2017	2018	2019	2020	2021
Contentieux	1	2	1	5	3
Problème de voisinage	18	8	4	13	9
Conseil réhabilitation	325	289	199	244	202
Programme subventionné	27	10	0	0	0
Total	371	309	204	262	214



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

1.2.3 Contrôle des installations neuves

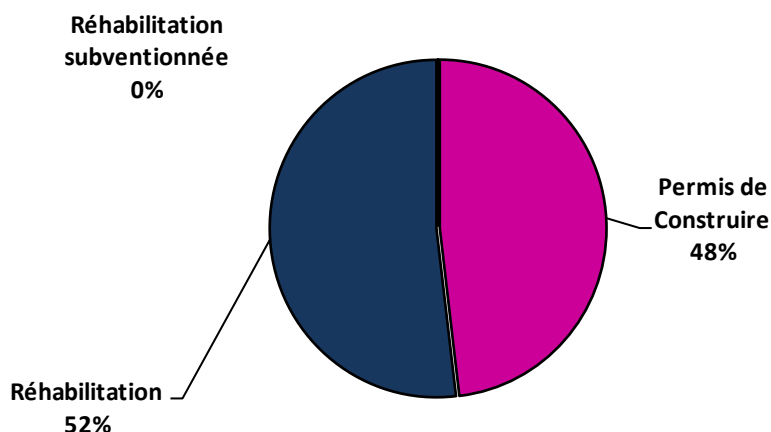
1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

Nombre de contrôles	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de Construire	231	302	228	207	257
Réhabilitation	195	212	217	234	277
Réhabilitation subventionnée	111	31	0	0	0
TOTAL	537	545	445	441	534

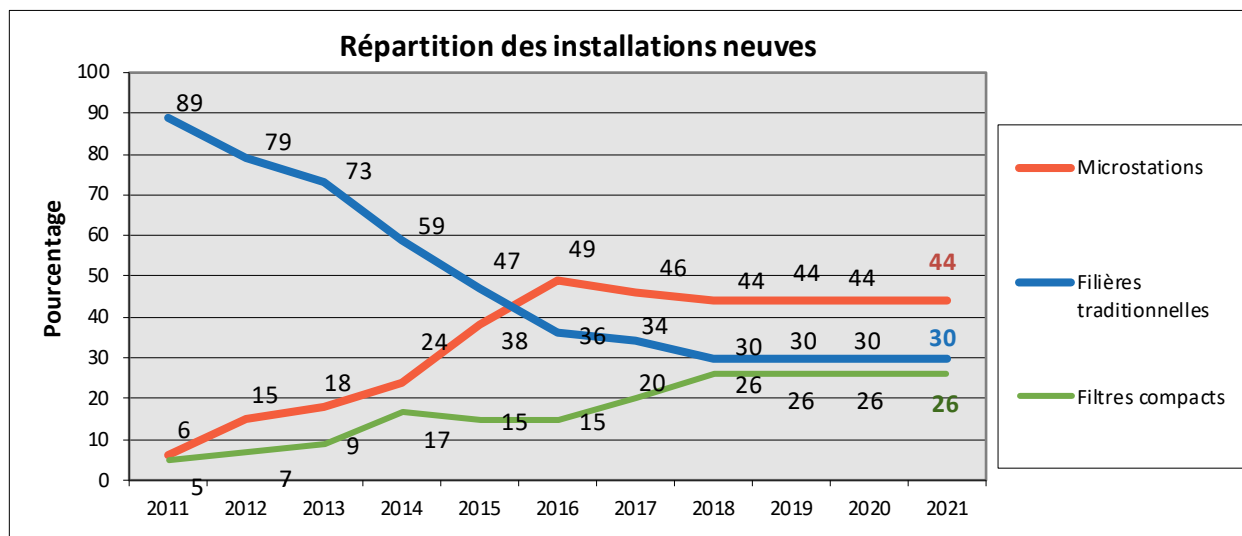
Contrôles travaux



1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et d'une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. En 2020, il s'agissait de la troisième visite des installations.

Aucune installation n'a fait l'objet de contrôle de bon fonctionnement en 2021.

Nombre de contrôles	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Bon fonctionnement	5 523	7 255	5 928	2 032	0
Ventes	1 035	1 050	854	1 003	1 480
TOTAL	5 428	7 025	6 782	3 035	1 480

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

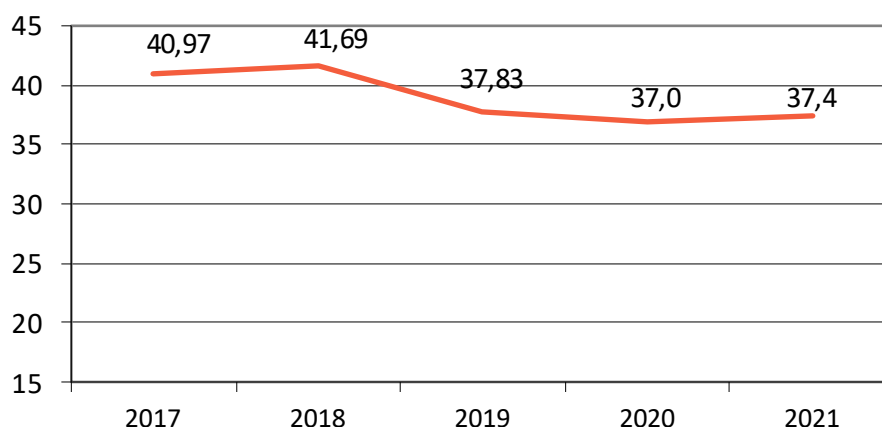
1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations	41 027	41 625	46 567	48 778	49 483
Conformes lors du diagnostic		14 250			
Réhabilitations ou installations neuves conformes	582	544	475	413	472
Taux de conformité	40,9	41,7	37,8	37,0	37,4

Evolution du taux de conformité des installations



Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité de toutes les installations concernées par les récents transferts de compétence n'est pas totalement connue.

2. Caractérisation financière du service

2.1 Tarifs assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

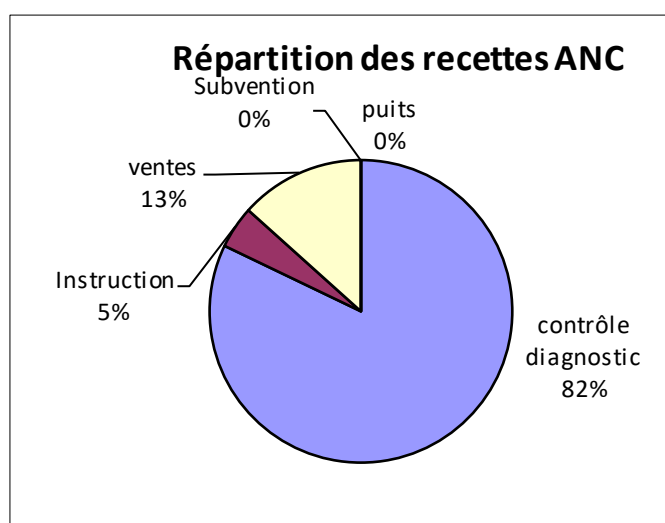
- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

2.2 Recettes du Syndicat

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance service public d'ANC	510 500	513 467	555 000	607 774	709 578
Redevance instruction	28 555	40 500	45 000	38 000	39 100
Redevance contrôle vente	83 150	86 050	52 000	120 900	115 300
Redevance facturation des puits	9 600	10 530	8 000	0	0
Subvention Agence de l'Eau	129 920	0	188 000	0	0
TOTAL	761 725	650 547	848 000	766 674	863 978

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.



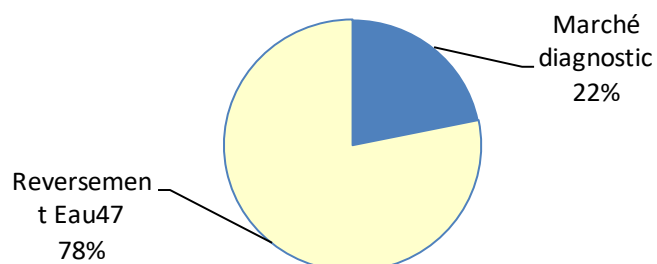
2.3 Dépenses du Syndicat

Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

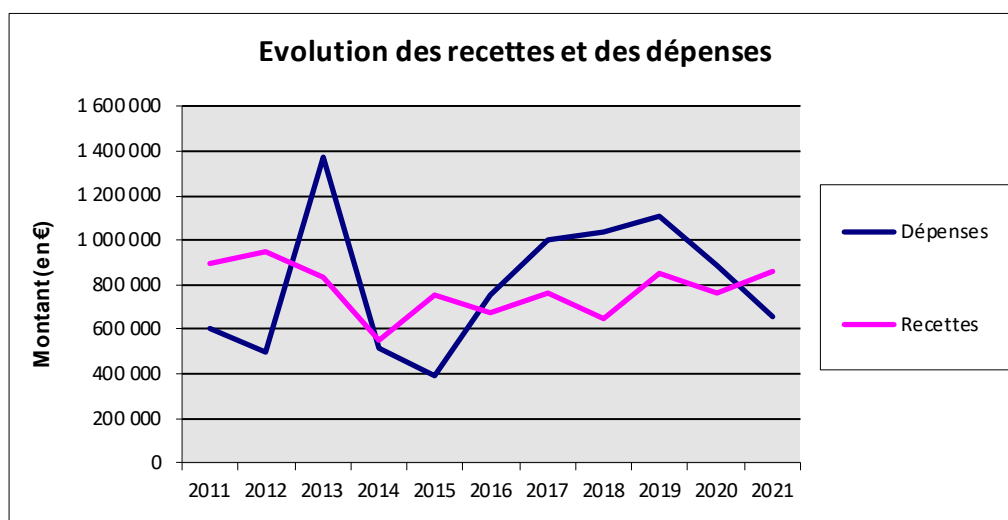
Dépenses (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Prestation de contrôle	530 905	599 675	583 000	398 829	142 501
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	474 081	440 080	528 000	491 446	511 445
TOTAL	1 004 986	1 039 755	1 111 000	890 275	653 946

La hausse des dépenses depuis 2016 était liée à la mise en place du marché de la vérification périodique des installations existantes du Syndicat. Ce marché a pris fin courant 2020.

Répartition des dépenses ANC



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

ANNEXES

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

COORDONNÉES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		42 rue Thiers 47190 AIGUILLON	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orieux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/7 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Payssel 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

GLOSSAIRE

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

TABEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	258 036	266 180
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,61 €	2,68 €
D151.0	Délai d'ouverture de compteur	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2020	2021
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres physico-chimiques	88 %	97 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100 %	105 %
P104.3	Rendement du réseau	72,26 %	70,32 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,89 m ³ /km/j	1,95 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,86 m ³ /km/j	1,76 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,68 %	0,60 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	91,18 %	90,87 %
P109.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00719 €/ m ³	0,0047 €/ m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	20,8 pour 1000 abonnés	11,3 pour 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette = Capacité de désendettement	3 ans	3,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,99 %	3,55 %
P155.1	Taux de réclamation	4,61 pour 1 000 abonnés	4,25 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	79 880	96 790
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	16	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	577 tMS	498 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,69 € (01/01/2019)	2,80 € (01/01/2019)

Indicateurs de performance		2020	2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux	82 %	83 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	48 / 120	63 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	45 %	52 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	44 %	71 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	7 %	55 %
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00037 €/m ³	0,00497 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,172 % pour 1 000 habitants	0 % pour 1 000 habitants
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	1,60 pour 100 km	5,78 pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,17 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	94 %	82 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	52	54,6
P256.3	Capacité de désendettement (Durée d'extinction de la dette)	4,7 ans	7,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,33 %	4,5 %
P258.1	Taux de réclamation	1,20 / 1 000 ab	0,92 / 1 000 ab

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis	80 000	80 000
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,0 %	37,4 %

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

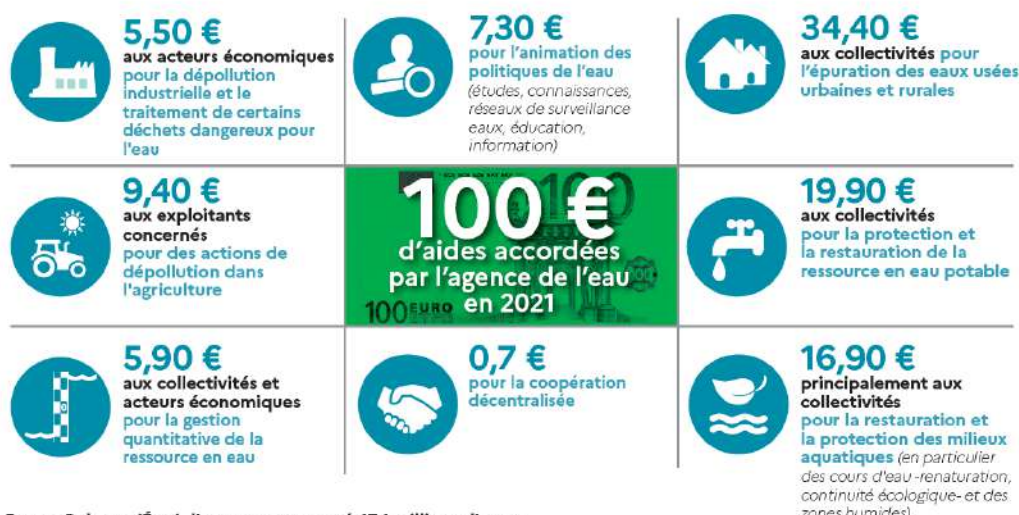


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027
ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements **12 • 30 • 46 • 48**

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Lire et
faire lire

Convention avec une commune qui accueille et intègre Lire et faire lire dans ses activités

ENTRE

• La Ligue de l'enseignement du Lot-et Garonne
représentée par Mme Priscilla NGUYEN VAN, déléguée générale

ET

• La Mairie d'Aiguillon
représentée par Monsieur le maire Christian GIRARDI

Dans la perspective du lancement dans la commune **d'Aiguillon** de Lire et faire lire, programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles âgés de plus de 50 ans, la Ligue de l'enseignement et la commune s'associent.

Dans l'esprit de l'opération définie par les Chartes nationales de Lire et faire lire, la commune intègre le programme Lire et faire lire dans ses activités.

La Ligue de l'enseignement s'engage à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en liaison avec le représentant de la collectivité responsable de l'activité. Elle assurera le suivi de l'opération.

Pour ce faire, la Ligue de l'enseignement à partir de l'année scolaire **2022-2023** sollicite la commune qui intégrera Lire et Faire Lire dans son projet éducatif de développement territorial, au moyen d'une participation de **400 euros**, lui permettant de réaliser l'accompagnement de **4 Bénévoles (100 euros x nombre de bénévoles pour le suivi administratif et pédagogique; formation et documentation)**.

Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants sont précisés dans un document annexé à la présente convention. La collectivité bénéficie d'une assurance Responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisatrice. Elle doit vérifier que les enfants concernés par l'activité bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

La collectivité, s'engage à respecter les conditions mentionnées dans la charte nationale Lire et Faire Lire. Si le cas échéant, une fois écoulé le mois d'essai prévu dans la charte, la collectivité ne respecte pas ces conditions, la Ligue de l'enseignement étudiera avec elle les solutions envisageables pour pallier aux difficultés rencontrées. Si ces difficultés persistent, la Ligue de l'enseignement pourra dénoncer la présente convention. Dès lors, elle facturera la participation financière à la collectivité pour toute la mise en œuvre de l'action.

A Agen, le 08 Novembre 2022

Pour la Mairie :
Maire

Pour la Ligue de l'enseignement
La Déléguée Générale
Mme Nguyen Van

En deux exemplaire



**Lire et
faire lire**



Avenant à la convention précisant les modalités d'interventions

ENTRE

Les intervenants bénévoles Lire et faire lire :

- **Madame Bernadette COUVREUR**
- **Madame Françoise SORIANO**
- **Madame Sylvie GUINGAN**
- **Madame Brigitte DA SILVA**

ET

Le représentant de la Collectivité locale, **Christian GIRARDI**

ET

L'animateur départemental du dispositif **Lire et faire lire**

Monsieur Loic Masson pour la **Ligue de l'enseignement, Fédération du Lot-et-Garonne**

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

- Madame Bernadette COUVREUR interviendra les **mardis** de **16h30 à 17h15** à **l'école maternelle Marie Curie**
- Madame Françoise SORIANO interviendra les **mardis** de **16h30 à 17h15** à la **médiathèque**
- Madame Sylvie GUINGAN interviendra les **mardis** de **16h15 à 17h** à **l'école maternelle Jean Jaures**. Elle interviendra également à l'ALSH Marcel Pagnol à compter du 28/10/22 au 9/12/22 les **mercredis** de **14h15 à 15h30**
- Madame Brigitte DA SILVA interviendra les **vendredis** de **16h50 à 17h30** à **l'école primaire Marcel Pagnol**

Chaque bénévole proposera cette activité à un groupe de 7 enfants maximum.

En aucun cas le bénévole ne doit être seul dans la structure éducative ou intervenir pour un seul enfant.

A l'issue de la séance de lecture, les enfants sont repris en charge par le représentant de la structure éducative présent dans les locaux.

Pour la Mairie :

Pour la Ligue de l'enseignement :
Déléguée Générale, Mme NGuyen Van



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AR Prefecture

047_214700049-20221130-2022_086-DE
Recu le 05/12/2022

**Direction générale de
l'enseignement scolaire**

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE AIGUILLON

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de AIGUILLON en date du 30 novembre 2022 ;

Entre :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne, agissant sur délégation de la Rectrice de l'académie de Bordeaux

et

Le maire de la commune de AIGUILLON

Préambule

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de favoriser le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il est convenu ce qui suit :



Article 1^{er} — Objet de la convention

La présente convention formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes des écoles suivantes de la commune :

- Classes de (petite section – Moyenne Section et Grande Section) de l'école maternelle Jean Jaurès _ 70 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 5 semaines
- Classe de (petite section – Moyenne Section et Grande Section) de l'école maternelle Marie Curie _ 68 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 5 jours par semaine pendant 1 semaine

Soit un total de prévisionnel de 690 (six cent quatre-vingt-dix) petits déjeuners.

Article 2 — Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023 et pourra être prolongée par avenant.

Elle peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Article 3 — Obligations de la commune bénéficiaire

Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Hors temps scolaire, la commune mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Si elle fait appel à des personnels enseignants pour assurer la surveillance, ces enseignants sont alors placés directement sous la responsabilité de la collectivité qui les emploie pour la durée de ce temps de surveillance.

La commune s'engage à signaler au directeur académique des services de l'éducation nationale toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

Article 4 — Obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le MENJS s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€ en métropole et 2€ en outre-mer, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'un double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin le flyer mis à disposition sur Eduscol¹.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AR Prefecture

047_214700049-20221130-2022_086-DE
Recu le 05/12/2022

**Direction générale de
l'enseignement scolaire**

Article 5 — Montant de la subvention

Pour la commune de AIGUILLON, compte tenu du périmètre indiqué à l'article 1, cette subvention prévisionnelle s'élève à 897€ (huit cent quatre-vingt-dix-sept euros).

Le MENJS s'acquittera de cette subvention sur les crédits du programme 230 « vie de l'élève », action 4 « action sociale », titre 6, catégorie 63, compte PCE 6531 230000, code activité 0230 00 CSCE 09 « FDP-fonds petits déjeuners ».

Un arrêté attributif de subvention émis par le directeur académique des services de l'éducation nationale fixera le montant de la participation du MENJS à la mise en œuvre du dispositif.

Article 6 — En cas de modification des conditions d'exécution

En cas de modification des conditions d'exécution concernant le nombre de jours par semaine ou le nombre de classes participantes, un avenant à la présente convention permettra d'en modifier les termes et éventuellement d'ajuster le budget de l'opération.

Article 7 — Modalités financières

La totalité de la subvention prévue à l'article 5 est versée dès la signature de la convention.

Le versement est effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire :

BANQUE : TRESORERIE D'AGEN MUNICIPAL 1050 AV DOCTEUR JEAN BRU

IBAN N° : FR21 3000 1001 03C4 7000 0000 009

BIC : BDFEFRPPCCT

Le comptable assignataire des paiements est : Michel GRANSART, SGT Agen

Au terme de la convention, un bilan définitif constitué d'un état récapitulant la mise en œuvre effective du dispositif (nombre de classes effectivement concernées et nombre de jours réalisés) sera fourni, dans un délai de 2 mois suivant la fin de l'année scolaire, par la commune au directeur académique des services de l'éducation nationale. Un ajustement sera effectué au regard de ce bilan :

- si le bilan définitif fait état d'un montant supérieur à la subvention prévue à l'article 5, un arrêté attributif complémentaire sera émis au bénéfice de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

- si le bilan définitif fait état d'un montant inférieur à la subvention prévue à l'article 5, un ordre de reversement sera émis à l'encontre de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AR Prefecture

017_214700049-20221130-2022_086-DE
Recu le 05/12/2022

**Direction générale de
l'enseignement scolaire**

Article 8 — En cas de non-respect des obligations par la commune bénéficiaire

Les services académiques émettront un ordre de reversement des sommes perçues en cas d'inexécution par la commune de AIGUILLON des obligations nées de la présente convention.

Article 9 — Réalisation de la présente convention

La présente convention n'entrera en vigueur qu'après signature par les parties contractantes (MENJS et commune bénéficiaire).

La Rectrice de l'académie de Bordeaux et le maire de la commune de AIGUILLON sont chargés de la réalisation de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à AIGUILLON, le 18 octobre 2022

Le maire de la commune de AIGUILLON

Pour la rectrice et par délégation
Le directeur académique des services de
l'éducation nationale

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 VOTES - Pour : 23
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 22 / 11 / 2022

Présenté par le Maire ,

A Aiguillon , le 30 / 11 / 2022

le Maire ,

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire

A Aiguillon , le 30 / 11 / 2022

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 ___ / ___ / ___, et de la publication le ___ / ___ / ___

A, le ___ / ___ / ___

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

2021



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

1. Table des matières

1. Table des matières	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	5
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2 La Production.....	6
1.3 La Distribution	17
1.4 Les abonnés.....	26
1.5 La Consommation.....	28
1.6 La qualité de l'eau	31
2. Caractéristiques financières du service.....	34
2.1 Tarification de l'eau et recettes du service.....	34
2.2. Les recettes d'exploitation	37
2.3. Financement des investissements	38
2.4. Travaux	39
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	41
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	44
1. Caractéristiques techniques du service.....	44
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	44
1.2 Les abonnés.....	46
1.3 Le réseau	51
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	57
1.5 Les volumes	59
1.6 La qualité des rejets.....	61
1.7 Les boues	63
2. Caractéristiques financières du service.....	64
2.1 Tarification de l'assainissement	64
2.2 Recettes d'exploitation	67
2.3 Financement des investissements : état de la dette.....	68
2.4 Travaux	69
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée	71
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	72
1. Caractérisation technique du service.....	72
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion	72
1.2 Instructions et contrôle des installations.....	77
2. Caractérisation financière du service	82
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	82
2.2 Recettes du Syndicat	83

2.3	Dépenses du Syndicat.....	83
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	84
	Annexes	85
	Références réglementaires	86
	Coordonnées des exploitants.....	87
	Glossaire	88
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	89
1.	Service de l'Eau Potable	89
2.	Service de l'Assainissement Collectif	90
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	90
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	91

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 273 communes du Lot-et-Garonne et 4 communes du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020. Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



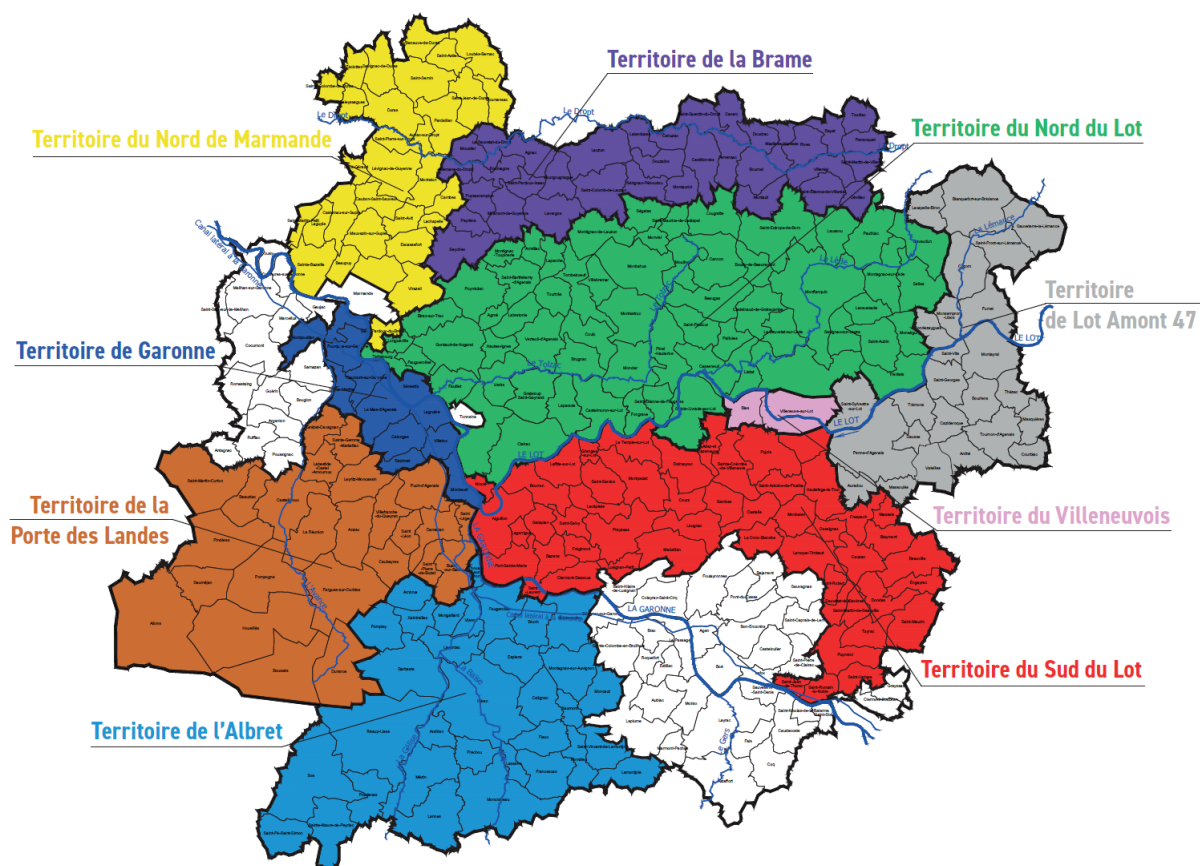
EAU47
997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B
47031 Agen Cedex
Tél : 05.53.68.44.00
Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)
www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2021 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuve.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>



CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

1.1.1. Délégation de service public

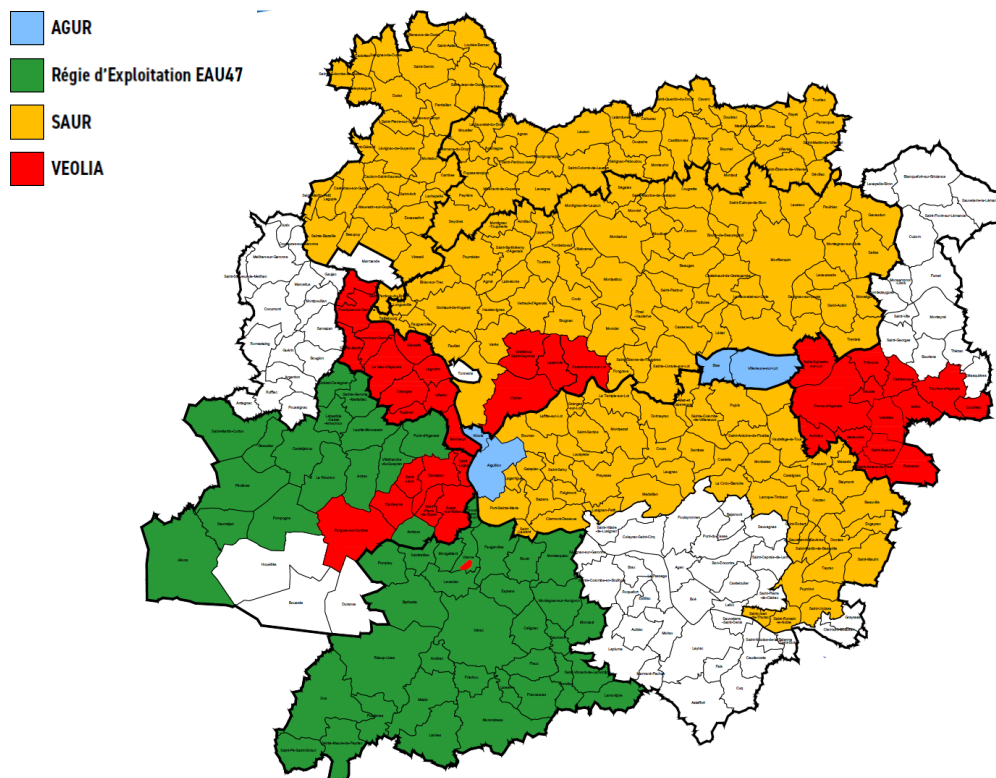
En 2021, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur le territoire du Villeneuvois et les communes d'Aiguillon et Nicole.
- Saur : sur les territoires de la Brame, une partie du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot
- Véolia : sur les territoires de Garonne, une partie du territoire de Porte des Landes (ancien Syndicat de Damazan-Buzet), une partie du territoire de l'Albret (ancien syndicat de Xaintrailles Montgaillard), une partie du Nord du Lot (ancien syndicat de Clairac-Castelmoron) et de Lot Amont 47.

1.1.2. Service en régie

La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur une partie des territoires de Porte des Landes et de l'Albret.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe. La répartition en 2021 est présentée sur la carte ci-dessous :



1.2 La Production

En 2021, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages profonds, 14 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1. Mesures de protection de la ressource

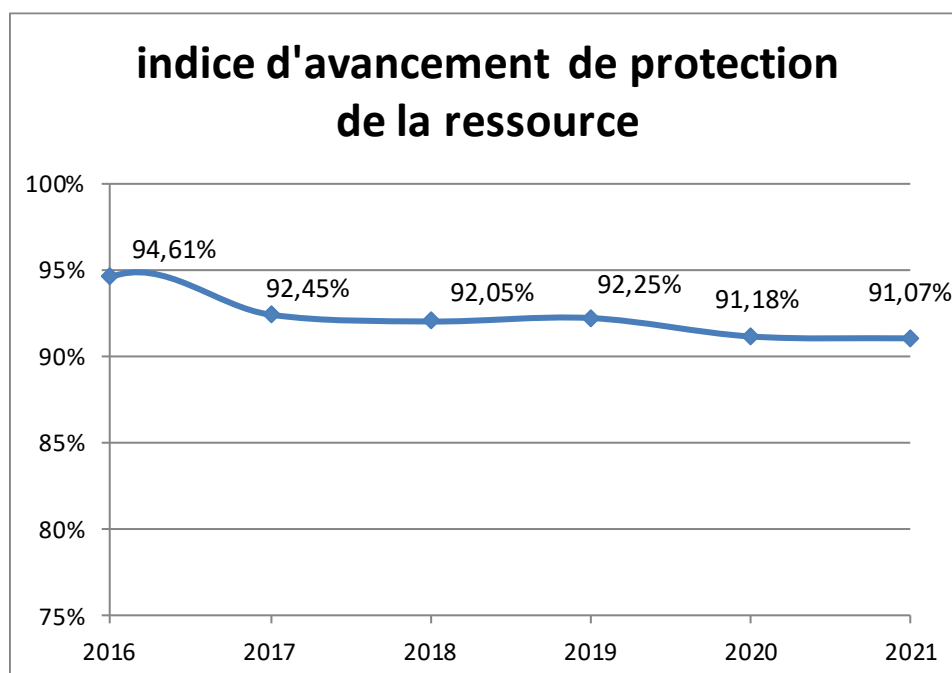
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2021, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations des captages suivants : source de Lagrangette, à Barbaste, forage de Beausoleil à Laparade et la source de Luchet à Ambrus.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2021, l'indice de protection de la ressource s'élève à **91,07 %**.



Cet indice connaît une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100 et toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

1.2.2. Mises en demeure

Depuis 2013, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne de surveillance de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et mis en évidence la présence de certains pesticides, non recherchés au titre du contrôle sanitaire obligatoire. Il s'agit essentiellement de l'ESA métolachlore, ESA et OXA alachlore, métabolites issus de la dégradation du S-métolachlore et de l'alachlore, herbicides utilisés principalement dans l'agriculture.

L'usine de Nazareth, mise en service en 2008 et produisant de l'eau potable pour le secteur du Néracais et du Mézinais, ne permet pas de garantir ponctuellement le respect des normes de qualité en eau traitée, notamment sur les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, à la sortie de cette usine de traitement. En effet, sa conception ne prévoyait le traitement des pesticides qu'exceptionnellement. Or, depuis l'identification de la présence de pesticides dans l'eau distribuée, ce traitement est utilisé de façon permanente.

Les concentrations maximales observées pour ces pesticides dans l'eau distribuée restent bien en deçà de la valeur de la Vmax (50 µg/L pour les métabolites de l'alachlore – 510 µg/L pour les métabolites du métolachlore), valeurs seuils pour lesquelles une consommation sur une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé. Pour information, la limite réglementaire est de 0,10 µg/L et la valeur maximale observée dans l'eau distribuée étaient de 0,74 µg/L le 31 janvier 2019 (usine sous exploitation VEOLIA).

Le 21 septembre 2017, le Syndicat EAU47 avait obtenu pour 3 ans une dérogation préfectorale afin de poursuivre la distribution de l'eau produite depuis cette station d'eau potable, sans restriction de consommation jusqu'à certaines valeurs de tolérances maximales.

Cette dérogation prévoyait également des aménagements de l'usine tels que proposés par VEOLIA consistant en l'augmentation de la concentration du charbon actif en poudre avec notamment la mise en place d'un silo d'une capacité de stockage plus grande.

A l'issue de ces 3 années, le Syndicat EAU47 a obtenu un avant-projet pour la mise en place d'un stockage plus important de charbon actif en poudre. Mais l'autosurveillance réalisée durant cette période a surtout démontré le problème chronique de la qualité des eaux prélevées. Le Syndicat EAU47 a donc fait le choix d'attendre, le 1^{er} janvier 2020, de reprendre l'exploitation en régie de ce secteur afin de maîtriser la maintenance de l'usine.

Parallèlement, en 2020, le Syndicat EAU47 a préparé une demande de renouvellement de la dérogation qui a été rejetée le 21 janvier 2021 par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 mars 2021 remplace la dérogation, engageant le Syndicat EAU47 dans la mise en place du plan d'actions.

La source de Chamouveau, qui alimente le bourg de Trentels, connaît également une problématique de qualité. L'ARS a averti la commune puis le syndicat, suite au transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021, des dépassements récurrents de la limite de qualité du paramètre : Atrazine Désethyl Désisopropyl (DEDIA). L'ARS réalise un suivi mensuel renforcé de paramètre.

Le Syndicat Eau47 a déposé en août 2022 une demande de dérogation pour continuer à distribuer l'eau de cette source pendant la durée des travaux d'interconnexion des réseaux. Ces travaux permettront d'alimenter le bourg de Trentels par l'eau de l'unité de distribution voisine de Savignac. L'eau provient du forage de Monplaisir. Les travaux devraient démarrer en septembre 2022 pour une durée de quatre mois.

La source de Chamouveau étant classée « captage sensible », des procédures seront mises en place pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau brute dans les prochaines années.

1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2021, le Syndicat a diagnostiqué les forages suivants :

- Forage de Lagravette, à Lafitte sur Lot
- Forage de Larousset, à Pompiey

	
Forage de Lagravette à Lafitte sur Lot	Forage de Larousset à Pompiey
Dispositifs de pompage d'essai par paliers en débits	

1.2.4. Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019-début 2020, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un brossage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne d'exhaure a été changée.

Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

Le 18 mars 2021, l'exploitant a dû changer en urgence la pompe d'exhaure de la prise d'eau de Pinel. De même, le 20 août 2021, la pompe du forage de Camp de Garde (Tournon d'Agenais) a cassé. L'exploitant a dû remonter la colonne et l'ancienne pompe afin de la remplacer dans un temps limité, car le secteur desservi ne dispose pas de ressource de secours. La remise en service a eu lieu dans la journée.

1.2.5. Sécurisation des ouvrages

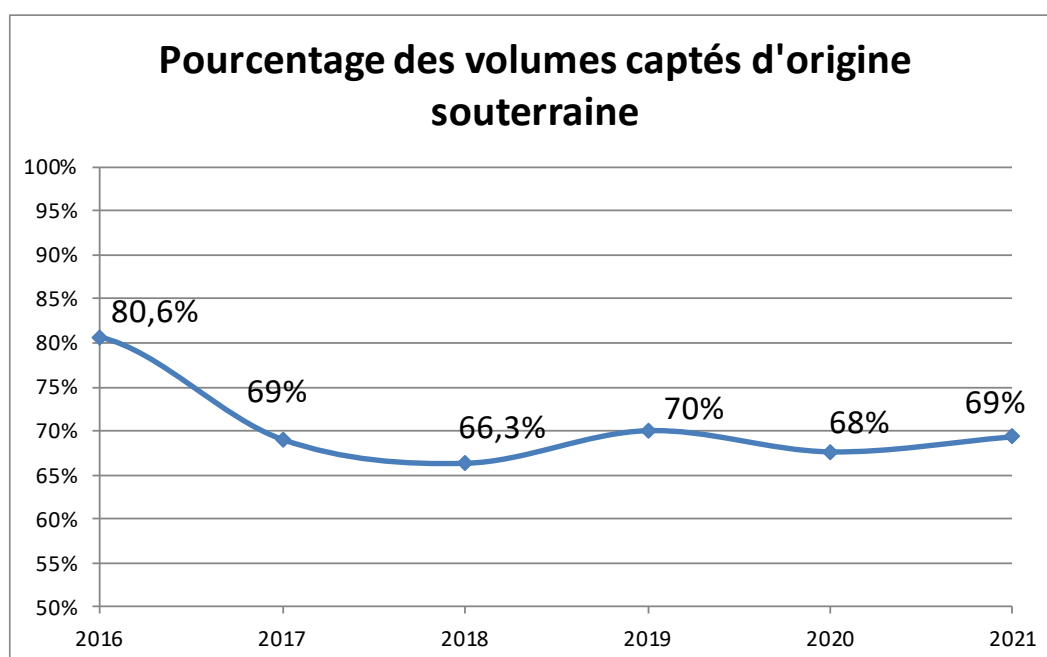
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :

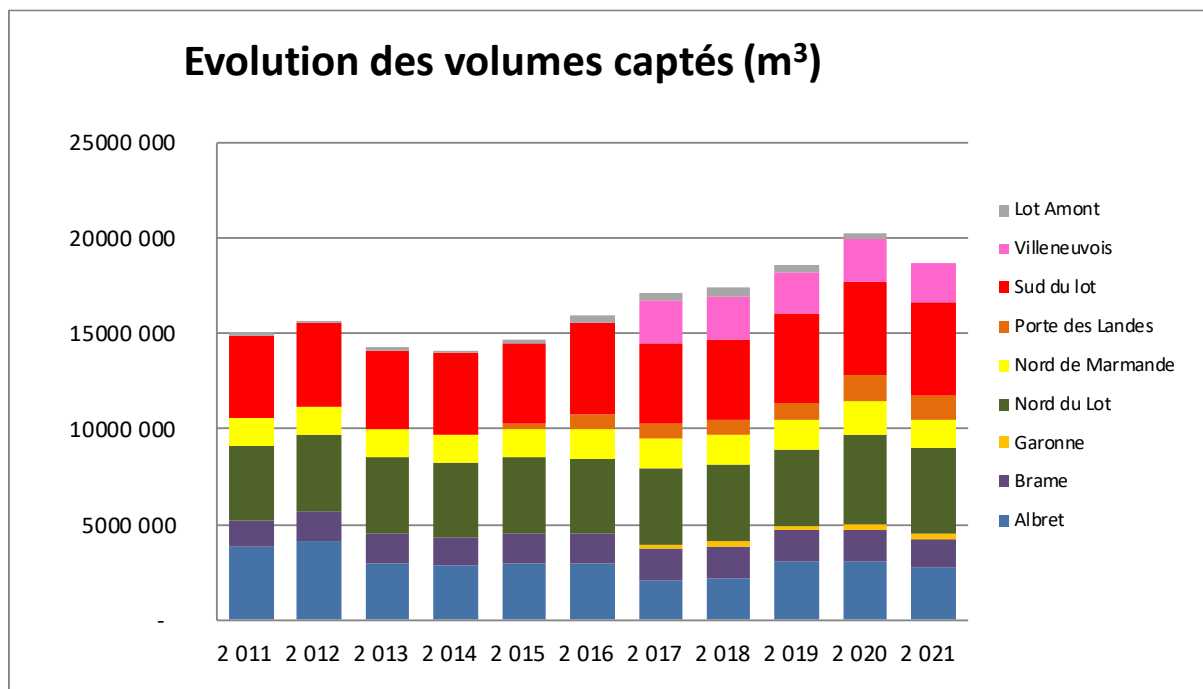


La hausse des volumes captés d'origine souterraine en 2019 provenait des sources et des forages transférés au Syndicat, dont l'eau est d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m ³	2018	2019	2020	2021
Albret	Bruch	557 107	627 846	583 283	424 133
	Nérac - Nazareth	1 598 924	1 517 270	1 634 458	1 648 876
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 453	77 126	56 876
	Guillery		473 530	389 945	331 354
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès		169 917	226 877	137 746
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset		45 210	41 654	25 281
Brame	Maurillac	623 554	580 343	648 887	587 617
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	187 716	199 376	194 471	154 079
	Allemans	233 104	237 888	272 198	233 051
Garonne	Mouliot	226 708	245 550	258 951	250 196
Lot Amont	Jaubardet	14 712	12 861	22 607	13 506
	Mounet	224 796	218 298	192 962	193 745
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 028
	Boudy de B.	137 382	203 737	104 753	116 219
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	695 977	646 030	710 757	708 872
	Pinel Hauterive	2 010 890	1 924 372	2 319 552	2 099 678
	Tombeboeuf	373 465	331 376	298 184	232 386
	Beausoleil			422 192	481 102
	Chamouleau				nc
	Savignac	289 377	288 493	282 794	272 854
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 783	562 599	603 404	481 395
	Saint Pierre sur D.	521 492	560 810	660 271	567 394
	Virazeil	401 872	451 450	453 193	426 925
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			179 651	53 875
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	66 005	64 056
Sud du Lot	Le Mail	941 222	978 068	959 014	957 243
	Cauzac	1 126 203	1 260 801	1 409 851	1 280 562
	Prayssas	764 928	691 861	650 994	766 199
	Saint Julien	789 846	888 235	1 055 823	993 533
	Lafitte	633 170	642 334	575 236	657 813
	Brot		236 709	287 043	241 148
Villeneuveois	Pontous	2 250 059	2 139 619	2 206 046	2 108 450
TOTAL		17 402 674	18 630 688	20 311 829	19 096 011

Les volumes prélevés étaient en hausse jusqu'en 2020, suite au transfert de compétence de certaines communes et la comptabilisation des volumes produits par leurs captages.
Les volumes captés en 2021 ont connu une baisse sur la plupart des ouvrages.



En fin janvier – début février 2021, de fortes inondations dans le département ont perturbé les services d'eau potable. Le pompage à la station de Pinel a notamment été arrêté trois jours, car la turbidité du Lot était trop importante (supérieure à 600 NTU). L'unité de distribution a pu être alimentée par l'augmentation des volumes prélevés aux forages de Boudy de Beauregard et Tombeboeuf.

D'autre part, l'eau de la Gélise s'étant infiltrée dans la bache de la source de Darrodes (Barbaste), celle-ci a dû être arrêtée. La distribution d'eau a été maintenue grâce à la mise en place de maillages entre les réseaux de distribution.

Enfin, les accès à certains ouvrages ont été inondés et ont empêché les interventions sur les sites (par exemple le forage de Bruch).

1.2.7. Volumes produits

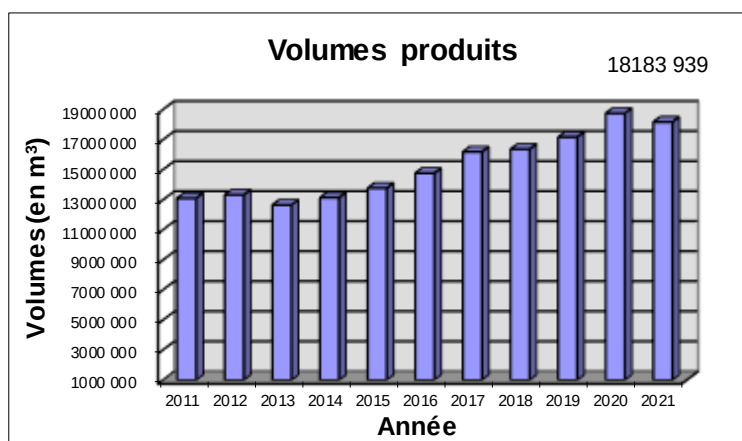
Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eaux de services utilisées, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

Territoires	Volumes produits en m³	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	Bruch	532 630	616 290	558 820	412 020
	Nérac - Nazareth	1 214 185	1 216 855	1 224 015	1 361 448
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 251	77 126	56 876
	Guillery		232 764	377 995	319 918
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès		114 248	152 765	137 746
	la Gravière				
	Lartigues				
	Larousset		16 315	40 633	24 171
Brame	Maurillac	593 953	567 713	589 076	575 535
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	190 708	199 376	194 436	150 840
	Allemans	234 860	237 888	265 209	226 123
Garonne	Mouliot	223 228	242 430	257 701	248 946
Lot Amont	Jaubardet	14 712	11 013	12 101	13 258
	Mounet	219 441	182 357	151 264	183 269
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 027
	Boudy de B.	135 710	197 400	102 595	113 435
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	683 505	628 328	670 149	693 770
	Pinel Hauterive	1 676 698	1 458 878	1 744 171	1 879 812
	Tombeboeuf	363 429	330 355	290 927	209 961
	Beausoleil			416 470	478 649
	Chamouleau				nc
	Savignac	289 968	284 698	277 080	267 397
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 510	543 020	591 302	471 457
	Saint Pierre sur D.	552 488	544 462	646 924	555 880
	Virazeil	403 167	441 510	443 806	418 359
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			177 974	52 185
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	38 973	59 531
Sud du Lot	Le Mail	862799	975739	939086	938398
	Cauzac	1099978	1245734	1406851	1266966
	Prayssas	738654	667239	635044	748909
	Saint Julien	779388	885005	1029427	972669
	Lafitte	634865	640018	569058	622409
	Brot		235817	285363	239900
Villeneuvois	Pontous	2 129 280	2 026 653	2 065 780	1 954 256
TOTAL		16 373 543	17 238 008	18 755 768	18 183 939

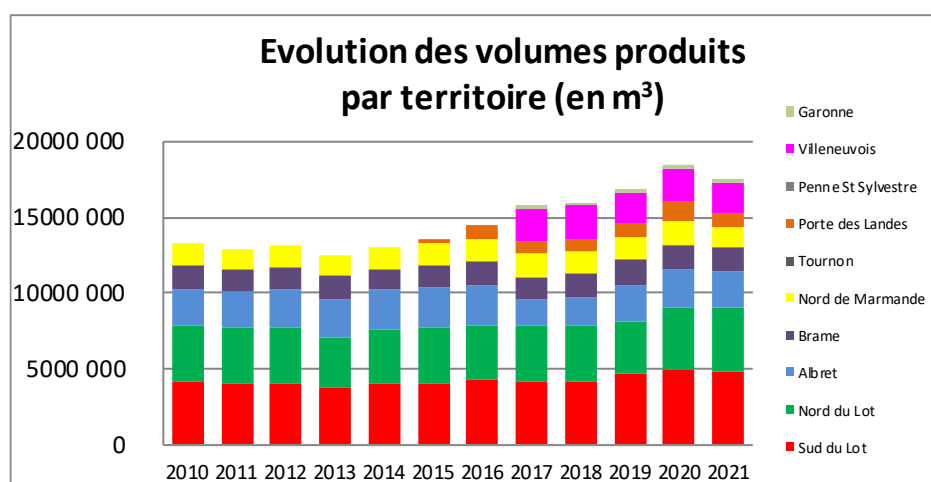
Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 17,4 % (25% en 2020, 19,8% en 2019, 24,1 % en 2018)
- Pinel (Pinel Hauterive) : 10,5 % (25% en 2020, 24,2% en 2019, 16,6 % en 2018)
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 7,3 % (6,4% e, 2020, 5,3% en 2019, 5,4 % en 2018)

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, de nouveaux captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés.



1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Sud du Lot	2 476	2 790	5 094	2 148	2 829
	Porte des Landes				7 967	8 561
Brame	Nord du Lot	6 791	34 751	35 460	7 665	18 676
Nord du Lot	Sud du Lot	47 032	42 354	45 631	66 564	97 626
	Nord de Marmande		76	-	-	-
	Villeneuvevois	121	399	133	286	128
	LA47 (Penne St Sylvestre)	1 423	2 181	6 907	6 498	2 141
Nord de Marmande	Nord du Lot	-	473	218	5 273	10 757
Porte des Landes	Albret				56 026	26 126
Sud du Lot	Nord du Lot	5 502	5 292	4 947	5 651	6 127
	Lot Amont	22 542	8 421	4 199	9 950	12 001
Villeneuvevois	Sud du Lot et Bias	185 324	205 225			
	Sud du Lot			1 888	1 187	1 334
	Penne St Sylvestre	349 592	348 483	307 033	308 953	320 929
	Nord du Lot	23 841	31 005	66 052	39 911	20 606
TOTAL		644 644	681 450	477 562	518 079	527 841

1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Armagnac Ténarèze	23 708	23 493	511 937	22 917	29 006
	Nérac	3 384	30 732			
	ESTIMATION Agglomération d’Agen depuis Bruch	391 006	423 862		1 099 944	771 143
	ESTIMATION Agglomération d’Agen depuis Sérignac					
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	226 856	176 134	201 516		
Sud du Lot	Agglo Agen	1 041 793	995 393	1 042 134	1 159 195	1 181 878
	Valence Moissac			1 068	4 480	-
	Nord Séoune	10 625	6 184	3 391	635	
Lot Amont (Tournon)	Lémance	5 770	4 986	5 923	7 114	9 594
	Nord Séoune	4 403	4 681	8 126	2 082	
TOTAL		1 703 142	1 660 784	1 765 969	2 296 367	1 991 621

Jusqu'en 2016, et dans l'attente de la mise en place des compteurs de vente d'eau, les volumes partant vers des communes de l'Agglomération d'Agen n'étaient pas comptabilisés. Ils pouvaient être estimés à :

- environ 1000 m³/j depuis le forage de Bruch
- 55% de la production de l'usine de Sérignac.

Depuis 2017, les volumes vendus à l'Agglomération d'Agen depuis le forage de Bruch sont désormais comptabilisés par un compteur. L'usine de Sérignac étant transférée à l'Agglomération d'Agen, le Syndicat ne vend plus d'eau depuis Sérignac.

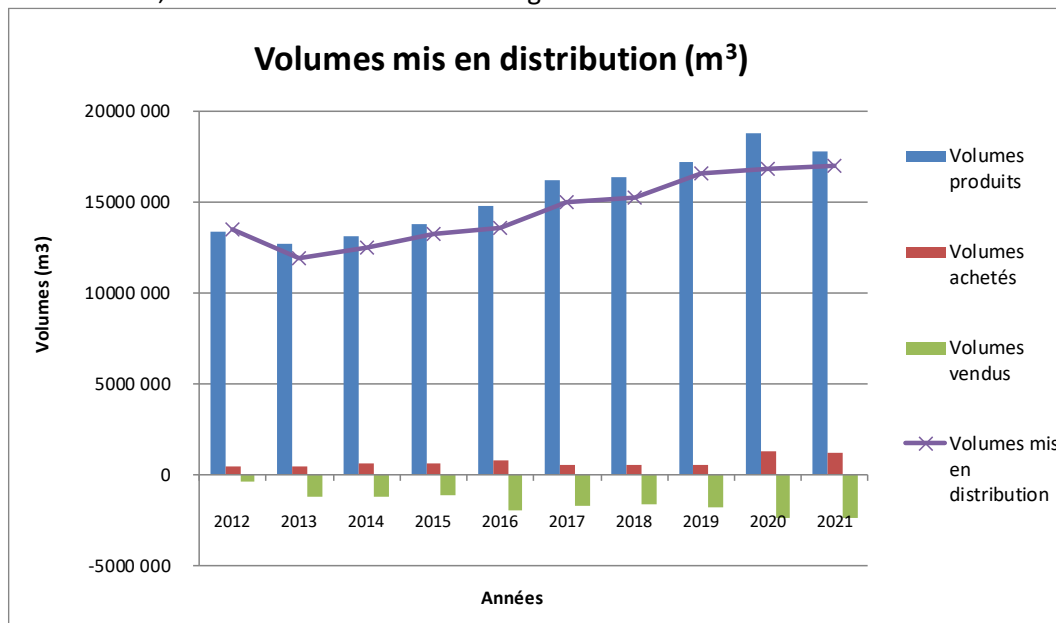
1.2.10. Achat d'eau en gros

Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Agglo Agen	384 944	217 055	202 243	1 018 986	819 614
Brame	Sud Perigord	281	-	-	-	-
Garonne	Tonneins	1 586	10 228	4 470	-	27
	Garonne Gascogne		225 324	200 726	203 397	208 839
Nord de Marmande	Marmande	48 704	35 853	78 882	6 450	55 121
	Bassane Dropt Garonne	1 859	2 347	1 288	786	758
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	374	2 310	-		
	La Lémance	18 113	17 680	16 791	14 802	16 538
	Tonneins	64 710	6 828	760	19 939	11 058
Porte des Landes	Damazan Buzet	1 530	1 016	1 131		
	Xaintrailles Montgaillard			7 049		
Sud du Lot	Agglo Agen	120	165	926	236	297
	Aiguillon	1 062	196			
	Valence Moissac	1 611	1 757	249	3 509	1 919
Lot Amont (Tournon)	La Lémance	2 234	2 581	2 183	2 128	1 881
	QPS					81 505
TOTAL		527 128	523 340	516 698	1 270 233	1 197 557

1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment due aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.

1.3 La Distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m³
Albret	31	13 645
Brame	15	7 050
Garonne	7	2 170
Lot Amont	13	3 129
Nord du Lot	48	25 210
Nord de Marmande	12	5 875
Porte des Landes	10	4 735
Sud du Lot	37	18 185
Villeneuve	8	7 450
Capacité de stockage	181	87 449

En permanence, un volume minimal de 120 m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m³, et un minimal de 60 m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2020-2021 : le Gat (Callonges), Pinel le Roc, St Pastour, Jurques, Peyrama (Casteljaloux), le Truc (Bruch).

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues en 2022-2023 :

Massoulès, Monflanquin, Cancon Haut service et Cancon bas service, Monclar bourg (Haut service), Jolibeau (Villeneuve), Bordesoule (Casteljaloux), le Truc (Bruch), Beauville, Pauhliac, Duras, Bécanne (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Collège (Nérac), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches d'eau traitée du forage de St Pierre (Saint-Pierre-sur-Dropt) et du puits de Lagagnan (Pompogne).

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	1 153	1 368	1 359	1 355
Brame	970	971	1 071	970
Garonne	261	269	262	263
Lot Amont	402	403	402	501
Nord du Lot	2 186	2 240	2 441	2 443
Nord de Marmande	772	775	779	784
Porte des Landes	585	593	810	812
Sud du Lot	1 609	1 562	1 566	1 576
Villeneuvois	201	249	250	251
Linéaire Total	8 139	8 430	8 941	8 955

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuvois depuis 2019.

En 2020, la hausse du linéaire s'explique par l'intégration du linéaire des communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron.

En 2021, les réseaux des communes de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles ont été transférés au 1^{er} janvier.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois), et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	14 786	1 355	11
Brame	9 899	970	10
Garonne	3 156	265	12
Lot Amont	4 754	501	9
Nord du Lot	22 321	2 443	9
Nord de Marmande	9 697	784	12
Porte des Landes	8 329	812	10
Sud du Lot	16 322	1 576	10
Villeneuveois	13 922	251	55
Linéaire Total	103 186	8 957	16

Le linéaire est présenté par commune dans le tableau page suivante.

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame		2021		Nord du Lot		2021		Nord de Marmande		2021		Albret		2021		Sud du Lot		2021		Garonne		2021			
Agnac		nc		Agmé		nc		Auriac sur Dropt		nc		Andiran		27 168		Aiguillon		91 047		Calonges		28 791			
Allemands du Dropt		nc		Armillac		nc		Baleyssegues		nc		Barbaste		50 990		Allez et Cazeneuve		24 508		Caumont		27 206			
Bourgougnague		nc		Beaugas		nc		Beaupuy		nc		Bruch		41 055		Auradou		2 958		Fourques		38 929			
Bournel		nc		Birac sur Trec		nc		Cambes		nc		Calignac		38 126		Bazens		32 541		Lagruere		17 770			
Cahuzac		nc		Boudy de B		nc		Castelnau sur Gupie		nc		Espiens		31 797		Beauville		51 216		Marmande		15 521			
Castillonès		nc		Brugnac		nc		Caubon St Sauveur		nc		Feugarolles		47 999		Blaymont		25 086		Mas d'Agenais		37 911			
Cavarc		nc		Cancon		nc		Duras		nc		Fieux		24 501		Bourran		28 340		Monheurt		18 809			
Devillac		nc		Casseneuil		nc		Escassefort		nc		Francescas		39 029		Cassignas		12 477		Razimet		14 926			
Doudrac		nc		Castelmoron sur Lot		54 704		Esclothes		nc		Fréchou		22 274		Castella		17 191		Ste Marthe		20 988			
Douzains		nc		Castelnaud de G		nc		Lachapelle		nc		Lamontjoie		36 767		Cauzac		33 984		Senestis		20 447			
Ferrensac		nc		Clairac		86 363		Lagupie		nc		Lannes		52 358		Clermont Dessous		37 798		Villeton		21 762			
La Sauvetat du Dropt		nc		Coulx		nc		Levignac de Guyenne		nc		Lasserre		7 783		Cours		22 245		TOTAL		263 060			
Lalandusse		nc		Fauguerolles		nc		Loubès Bernac		nc		Lavardac		50 743		La Croix Blanche		29 667		Porte des Landes			2021		
Lauzun		nc		Fauillet		nc		Marmande		nc		Mézin		70 816		Dolmayrac		43 777							
Lavergne		nc		Fongrave		nc		Mauvezin sur Gupie		nc		Moncaut		33 460		Dondas		32 254		Allons		53 000			
Mazières Naresse		nc		Gavaudun		nc		Monteton		nc		Moncrabeau		83 013		Engayrac		23 706		Ambrus		8 300			
Miramont de Guyenne		nc		Gontaud de N		nc		Pardailan		nc		Mongailard		13 355		Frégimont		12 692		Anzex		32 000			
Montauriol		nc		Grateloup St Gayrand		36 882		St Astier		nc		Montagnac sur A		46 772		Frespech		24 656		Beauziac		33 000			
Montaut		nc		Hautevignes		nc		St Avit		nc		Montesquieu		54 403		Buzet sur Baise		23 196		Galapian		52 751			
Moustier		nc		Labretonie		nc		St Géraud		nc		Nérac		219 928		Granges sur Lot		11 104		Casteljaloux		118 500			
Parranquet		nc		Lacaussade		nc		St Jean de Duras		nc		Nomdieu		21 875		Hauteffage la Tour		54 132		Caubeyres		21 883			
Peyrières		nc		Laparade		27 235		St Martin Petit		nc		Pompiey		22 810		Lacépède		18 156		Damazan		44 111			
Puysserampion		nc		Laperche		nc		St Pardoux du Breuilh		nc		Poudenas		28 205		Lafitte sur Lot		32 067		Fargues sur Ourbise		41 253			
Rayet		nc		Laussou		nc		St Pierre sur Dropt		nc		Réaup Lisse		60 592		Lagarigue		9 468		Grezet-Cavagnan		31 500			
Rives		nc		Le Lédar		nc		St Sernin de Duras		nc		St Pé St Simon		32 161		Laroque Timbaut		53 601		Labastide Castel Am.		26 500			
Roumagne		nc		Longueville		nc		Ste Bazeille		nc		St Vincent de L		28 686		Laugnac		37 879		La Réunion		41 000			
Sérignac Péboudou		nc		Lougratte		nc		Savignac de Duras		nc		Ste Maure de P		31 766		Lusignan Petit		15 765		Leyritz-Moncassin		29 400			
Seyches		nc		Monbahus		nc		Soumensac		nc		Saumont		15 180		Madaillan		45 155		Puch d'Agenais		50 000			
St Colomb de Lauzun		nc		Monclar		nc		Ste Colombe de Duras		nc		Sos		64 550		Massels		17 814		Ste Gemme Martailac		24 800			
St Etienne de Villeréal		nc		Monflanquin		nc		Villeneuve de Duras		nc		Thouars		6 195		Monbalen		27 927		Saint Léger		11 191			
St Martin de Villeréal		nc		Monségur		nc		Virazeil		nc		Vianne		29 156		Montpezat d'Agenais		42 703		Saint Léon		20 110			
St Pardoux Isaac		nc		Montagnac sur L		nc		TOTAL		783 917		Xaintrailles		21 529		Nicole		4 174		St Martin Curton		39 000			
St Quentin du Dropt		nc		Montastruc		nc						TOTAL		1 355 042		Port Sainte Marie		60 928		St Pierre de Buzet		18 017			
Tourliac		nc		Montignac de L		nc		Nord du Lot		2021						Prayssas		50 555		Pompogne		33 400			
Villeréal		nc		Montignac T		nc		fin								Pujols		96 267		Pindères		38 500			
TOTAL		970 347		Monviel		nc		Sauvetat sur Lède		nc		Lot Amont		2021		Puymirol		54 710		Saumejan		17 900			
				Moulinet		nc		Savignac sur Leyze		nc		Anthé		26 897		Saint Antoine de Ficalba		35 734		Villefranche du Queyran		25 500			
				Pailloles		nc		Segalas		nc		Auradou		19 120		Saint Jean de Thurac		19 009		TOTAL		811 616			
				Paulhiac		nc		Taillebourg		nc		Cazideroque		26 222		Saint Laurent		11 478		Sud du Lot			2021		
				Pinel Hauterive		nc		Tombeboeuf		nc		Courbiac		13 823		Saint Martin de Beauville		13 448							
				Puymiclan		nc		Tonneins		nc		Dausse		23 702		Saint Maurin		47 237		fin					
Villeneuvois		2021		St Aubin		nc		Tourtres		nc		Massoules		19 559		Saint Robert		12 383		Sembas		22 074			
Bias		48 112		St Barthélémy		nc		Trentels		nc		Penne d'Agenais		116 765		Saint Romain le Noble		23 295		Tayrac		28 429			
Villeneuve sur Lot		203 143		St Etienne de F		nc		Varès		nc		Roquecor		47 926		Saint Salvy		16 366		Le Temple sur Lot		42 715			
TOTAL		251 255		St Eutrope de Born		nc		Verteuil		nc		St Amans du Pech		14 915		Saint Sardos		26 404		Total		1 576 148			
				St Maurice		nc		Villebramar		nc		St Beauzeil		21 715		Saint Urcisse		21 572							
				St Pastour		nc		Villeneuve sur Lot		nc		St Sylvestre		59 900		Sainte Colombe de Villeneuv		32 519							
				Ste Livrade		nc		TOTAL		2 443 363		Tournon		51 016		La Sauvetat de Savères		21 740							
				Salles		nc						Trémons		27 983											
												Valeilles		31 111											
												TOTAL		500 654											

1.3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire, et d'entretenir le patrimoine.

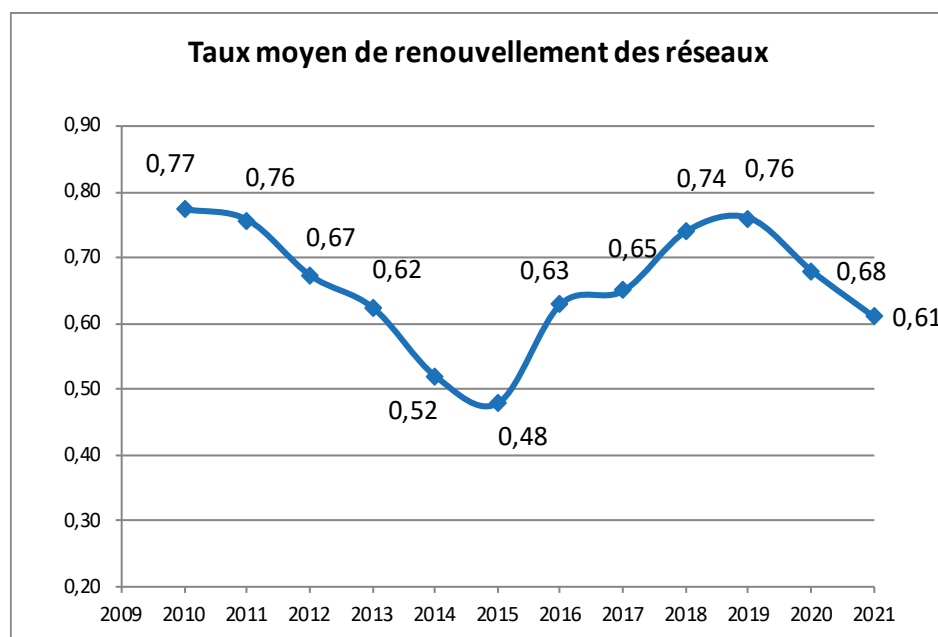
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2019	2020	2021
Albret	17 573	4 782	5 466
Brame	6 166	641	777
Garonne	4 876	1 560	1 303
Lot-Amont	5 505	6 205	1 521
Nord du Lot	12 060	7 130	7 943
Nord de Marmande	3 502	11 254	2 640
Porte des Landes	11 981	6 597	2 889
Sud du Lot	4 260	12 929	9 813
Villeneuveois	1 751	1 234	1 550
Total	67 674	52 332	33 902

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,61 %**.



La baisse du taux de renouvellement jusqu'en 2014 s'expliquait par la difficulté à contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2009. Par ailleurs, le Syndicat avait souhaité tirer un bilan de l'efficacité du programme de renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau, avant de relancer de nouveaux programmes de travaux. Les nouveaux programmes de travaux ont recommencé en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux, et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public.

Des indices, détaillés dans les pages suivantes, permettent d'évaluer la connaissance du Syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux.

La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire. L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements, et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
Fuites réparées sur branchements	924	766	1 043	1 316
Fuites réparées sur réseau	1 408	1 559	1 583	1 676
Nombre total de fuites réparées	2 332	2 325	2 626	2 992
Recherche de fuites (km)	2 953	1 526	1 597	4 979

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essai des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également de piquages frauduleux, et d'utilisations non autorisées des poteaux incendie...

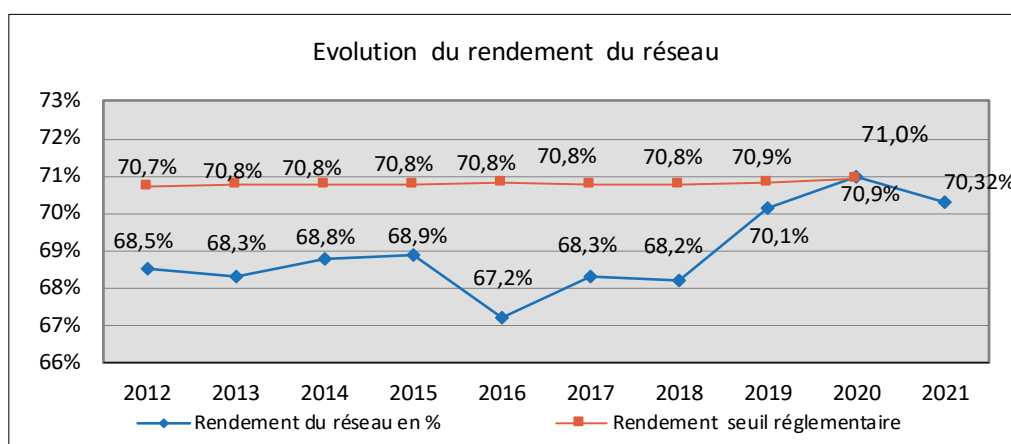
Le Syndicat calcule les rendements par territoires.

***Remarque :**

Depuis 2019, les volumes consommés par les abonnés du Sud du Lot des communes de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-Lot ont entièrement été comptabilisés sur le territoire du Nord du Lot, d'où une baisse du rendement du Sud du Lot et une hausse de celui du Nord du Lot.

Territoire	Rendement		
	2019	2020	2021
Albret	67,40	72,39	68,42
Brame	71,55	79,13	73,72
Garonne		73,44	70,55
Lot-Amont		73,90	72,32
Mas d'Agenais	69,50		
Nord du Lot	74,68	71,60	71,20
Nord de Marmande	69,00	63,58	72,70
Penne Saint Sylvestre	66,93		
Porte des Landes	79,70	79,20	80,16
Sud du Lot	63,44	67,00	64,71
Sud de Marmande	72,89		
Tournon	79,34		
Villeneuveois	78,00	78,55	80,41

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'Eau 47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphes 1.2.6 et 1.2.7).

1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, s'élève à :

$$70 + (\text{indice de consommation} / 5)$$

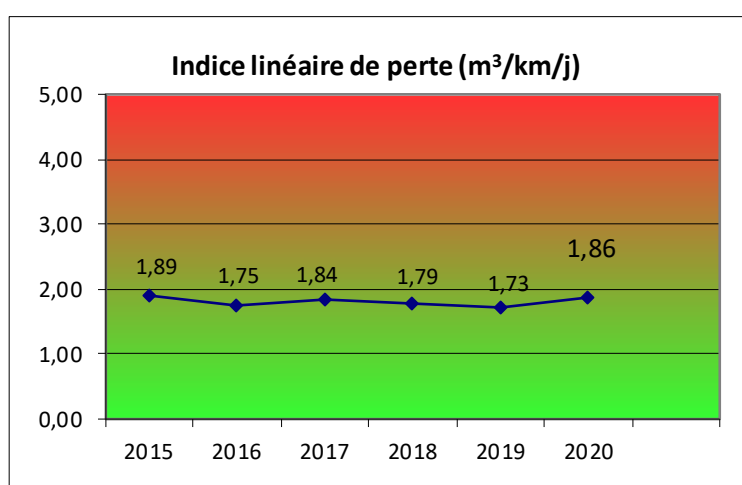
En 2021, le rendement seuil est calculé à **70,83 %**.

Rendement seuil réglementaire	2018	2019	2020	2021
Volume comptabilisé 365 jours	9 611 546	10 456 193	11 564 563	11 210 744
Volume consommé sans comptage	18 884	22 797	23 420	25 118
Volume de service	227 487	306 994	351 129	359 526
Volume vendu hors Eau47	1 665 465	1 774 095	2 298 595	1 991 621
Linéaire	8 139	8 139	8 430	8 955
Indice	70,78	70,85	70,93	70,83

Le rendement du Syndicat en 2021 est inférieur au rendement seuil.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est en légère hausse.

Selon la densité de 15 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 1,5
ILP Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5
ILP Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4
ILP Mauvais	4 < ILP

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **11,3 pour 1 000 abonnés** (en absence des données d'une partie du territoire).

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

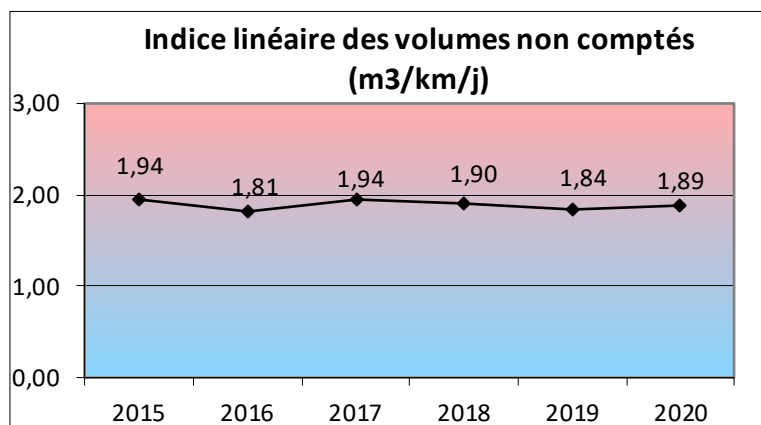
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés est assez stable.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

Cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

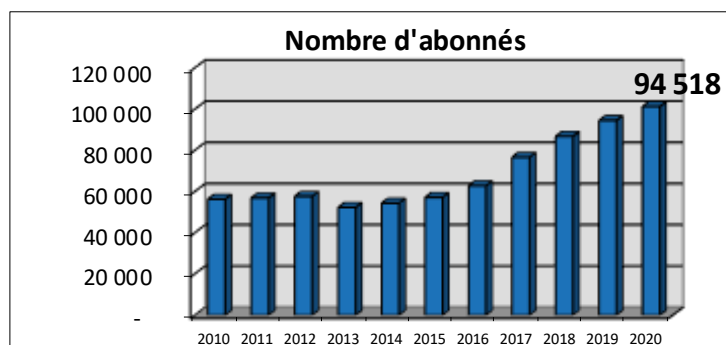
Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a concerné 4 979 km en 2021.

1.4 Les abonnés

1.4.1. Les chiffres-clés

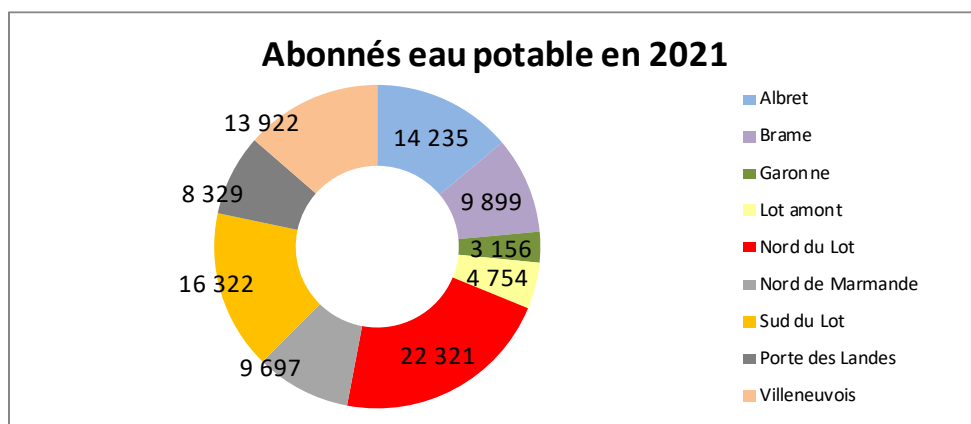
Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La baisse du nombre d'abonnés en 2013 provient du transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljalous en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljalous en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, la commune d'Aiguillon et les communes de l'Albret en 2019, les anciens syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron en 2020.

En 2021, les communes tarn-et-garonnaises de Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil et Valeilles ont transféré leur compétence au Syndicat EAU47.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	30 013
Brame	26 660
Garonne	6 760
Lot Amont	8 515
Nord du Lot	74 220
Nord de Marmande	25 700
Porte des Landes	14 080
Sud du Lot	54 602
Villeneuve	25 630
Nombre d'habitants	266 180

1.4.2. Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	1 jour ouvré
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	1 jour ouvré
Nord du Lot Clairac Castelmoron	1 jour ouvré
Nord de Marmande	1 jour ouvré
Penne Saint Sylvestre	1 jour ouvré
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	1 jour ouvré
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuvevois	6 heures

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **100%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

1.4.3. Branchements en plomb

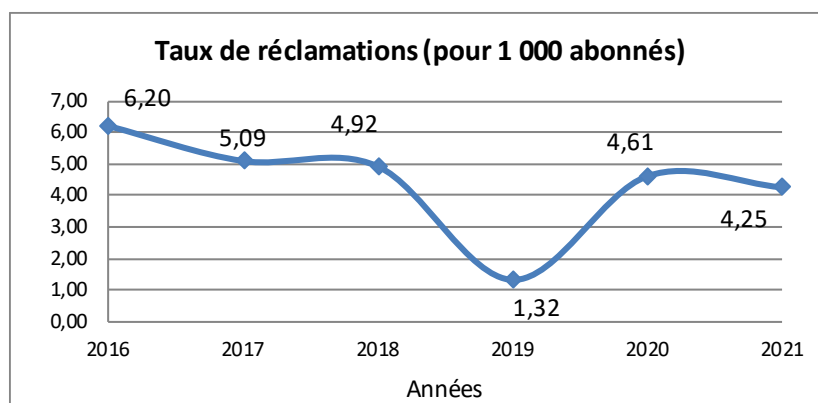
Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement a débuté en 2021 pour les renouveler.

1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.

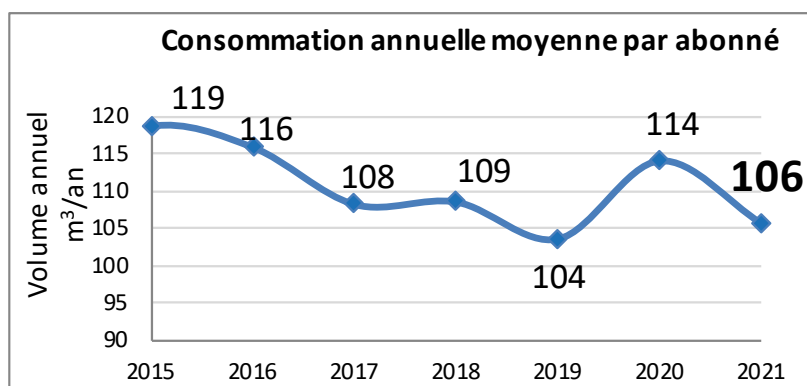


L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. En 2021, il y a eu **439** réclamations, pour **103 185** abonnés.

1.5 La Consommation

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	62 803	86 768	94 514	101 031	103 186
Volumes facturés (m ³)	7 283 155	9 426 872	9 800 933	11 535 339	10 917 538
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	116	109	104	114	106



On observe que la consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2020, en raison des températures estivales élevées. Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m ³)	2018	2019	2020	2021
Albret	109	105	99	93
Brame	107	107	121	101
Garonne			101	94
Lot Amont			108	106
Mas d'Agenais	95	95		
Nord du Lot	118	118	131	120
Nord de Marmande	112	112	110	108
Penne St Sylvestre	101	101		
Porte des Landes	117	117	124	108
Sud du Lot	116	116	122	115
Sud de Marmande		101		
Tournon	145	152		
Villeneuve	84	84	93	89
Moyenne	108	109	114	106

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, Daucy...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leur consommation sont présentés dans les pages suivantes.

Abonnés EAU POTABLE														
Brame			Nord du Lot			Nord de Marmande			Albret			Sud du Lot		
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021
Agnac	239	249	Agmé	53	56	Auriac sur Dropt	110	113	Andiran	143	147	Aiguillon	2 286	2 203
Allemands du Dropt	297	305	Armillac	89	92	Baleysgages	115	110	Barbaste	957	970	Allez et Cazeneuve	254	257
Bourgougnague	140	144	Beaugas	163	160	Beaupuy	774	792	Bruch	333	340	Auradou	34	34
Bournel	150	148	Birac sur Trec	373	374	Cambes	85	86	Calignac	248	257	Bazens	251	252
Cahuzac	192	196	Boudy de B	180	183	Castelnau sur Gupie	430	443	Espians	180	182	Beauville	341	361
Castillonès	842	848	Brugnac	85	84	Caubon St Sauveur	128	130	Feugarolles	446	449	Blaymont	146	148
Cavarc	90	92	Cancon	729	736	Duras	822	809	Fieux	171	173	Bourran	250	255
Devillac	102	104	Casseneuil	1 111	1 132	Escassefort	339	343	Francescas	366	378	Cassignas	73	73
Doudrac	60	59	Castelmoron sur Lot	877	868	Escottes	95	92	Fréchou	126	127	Castella	166	169
Douzains	160	160	Castelnau de G	327	328	Lachapelle	51	52	Lamontjoie	283	289	Cauzac	222	223
Ferrensac	127	126	Clairac	1 340	1 378	Lagupie	306	305	Lannes - Villeneuve	226	228	Clermont Dessous	377	382
La Sauvetat du Dropt	298	299	Coulx	128	127	Levignac de Guyenne	406	400	Lasserre	51	52	Cours	111	110
Lalandusse	130	133	Fauguerolles	332	335	Loubès Bernac	291	285	Lavardac	1 635	1 400	La Croix Blanche	473	481
Lauzun	534	532	Fauillet	352	354	Marmande	918	940	Mézins	925	946	Dolmayrac	334	333
Lavergne	290	293	Fongrave	233	238	Mauvezin sur Gupie	267	269	Moncaut	284	285	Dondas	132	131
Mazières Naresse	85	85	Gavaudun	175	179	Monteton	151	152	Moncrabeau	463	470	Engayrac	85	84
Miramont de Guyenne	1 775	1 806	Gontaud de N	759	776	Pardaillan	173	177	Mongailard	109	114	Frégimont	126	127
Montauriol	133	134	Grateloup St Gueyran	208	210	St Astier	126	125	Montagnac sur A	311	319	Frespech	155	155
Montaut	156	156	Hautevignes	70	71	St Avit	99	100	Montesquieu	356	363	Galapian	172	174
Moustier	161	163	Labretonie	87	87	St Géraud	50	48	Nérac	4 447	4 508	Granges sur Lot	274	278
Parranquet	86	87	La caussade	112	112	St Jean de Duras	114	115	Nomdieu	116	119	Hautefage la Tour	463	471
Peyrières	139	142	Laparade	230	236	St Martin Petit	258	262	Pompiey	130	126	Lacépède	176	177
Puysserampion	132	133	Laperche	74	73	St Pardoux du Breuil	277	281	Poudenas	179	180	La fitte sur Lot	358	359
Rayet	104	105	Laussou	173	174	St Pierre sur Dropt	161	165	Réaup Lisse	369	376	Lagarigue	130	133
Rives	148	147	Le Lédar	613	611	St Sernin de Duras	287	283	St Pé St Simon	122	125	Laroque Timbaut	842	858
Roumagne	276	280	Longueville	166	164	St Bazeille	1 495	1 536	St Vincent de L	112	113	Laugnac	320	324
Sérignac Péboudou	109	111	Lougratte	249	247	Savignac de duras	132	128	Ste Maure de P	185	191	Lusignan Petit	168	168
Seyches	547	553	Monbahus	366	373	Soumensac	139	136	Saumont	121	121	Madaillan	278	277
St Colomb de Lauzun	277	277	Monclar	475	474	Ste Colombe de Duras	54	56	Sos	479	488	Massels	66	66
St Etienne de Villeréal	169	171	Monflanquin	1 463	1 471	Villeneuve de Duras	189	181	Thouars	106	107	Monbalen	194	197
St Martin de Villeréal	67	67	Monseigneur	202	199	Virazeil	764	783	Vianne	577	602	Montpezat d'Agenais	289	280

Consommations facturées EAU POTABLE

Brame			Nord du Lot				Nord de Marmande				Albret			Sud du Lot			
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021
Agnac	31 250	24 987	Agmé	6 010	5 301	Auriac sur Dropt	10 747	8 416	Andiran	57 978	55 462	Aiguillon	238 445	231 900			
Allemans du Dropt	29 690	28 316	Armillac	13 871	13 256	Baleysagues	15 516	14 561	Barbaste	91 898	90 863	Allez et Cazeneuve	27 038	36 282			
Bourgougnague	22 299	18 250	Beaugas	22 243	24 092	Beaupuy	69 259	70 190	Bruch	29 720	32 207	Auradou	7 575	6 936			
Bournel	18 809	16 694	Birac sur Trec	347 683	34 003	Cambes	8 544	8 514	Calignac	29 898	29 499	Bazens	44 990	40 223			
Cahuzac	19 987	20 895	Boudy de B	16 649	18 050	Castelnau sur Gupie	45 053	49 038	Espiens	24 670	22 792	Beauville	37 828	30 740			
Castillonès	103 555	97 813	Brugnac	25 612	20 369	Caubon St Sauveur	12 543	13 714	Feugarolles	44 738	43 934	Blaymont	15 767	13 750			
Cavarc	13 579	12 408	Cancon	87 668	82 619	Duras	99 639	88 407	Fioux	18 165	17 511	Bourran	31 867	25 383			
Devillac	13 138	11 728	Casseneuil	136 194	144 682	Escassefort	30 662	31 445	Francescas	36 413	40 977	Cassignas	7 975	8 408			
Doudrac	9 939	6 841	Castelmoron sur Lo	306 135	298 386	Esclottes	9 252	10 515	Fréchou	12 054	10 852	Castella	23 845	22 987			
Douzains	21 215	17 810	Castelnau de G	37 328	28 559	Lachapelle	3 668	5 182	Lamontjoie	31 498	34 921	Cauzac	31 015	28 122			
Ferrensac	18 271	14 022	Clairac	126 285	135 862	Lagupie	37 403	35 250	Lannes - Villeneuve	22 178	21 065	Clermont Dessous	52 917	48 377			
La Sauvetat du Dropt	35 768	33 137	Coulx	28 426	24 036	Levignac de Guyenne	41 744	40 271	Lasserre	5 690	4 932	Cours	13 760	14 023			
Lalandusse	14 057	12 744	Fauguerolles	34 398	38 943	Loubès Bernac	38 684	32 874	Lavardac	144 466	129 645	La Croix Blanche	45 200	58 220			
Lauzun	43 344	42 994	Fauillet	40 401	34 853	Marmande	92 401	95 611	Mézin	91 690	83 567	Dolmayrac	46 959	39 584			
Lavergne	39 240	32 660	Fongrave	16 696	18 769	Mauvezin sur Gupie	29 572	32 268	Moncaut	30 223	28 844	Dondas	16 029	14 404			
Mazières Naresse	9 773	11 700	Gavaudun	23 475	22 838	Monteton	18 250	22 583	Moncrabeau	49 972	52 142	Engayrac	10 601	10 052			
Miramont de Guyenne	147 938	143 792	Gontaud de N	89 226	82 187	Pardaillan	21 832	27 207	Mongaillard	9 458	10 021	Frégimont	11 515	16 508			
Montauriol	12 579	12 524	Grateloup St G	24 782	22 946	St Astier	13 929	17 065	Montagnac sur A	32 157	37 400	Frespech	25 397	22 832			
Montaut	17 952	17 071	Hautevignes	9 000	8 828	St Avit	12 920	12 759	Montesquieu	38 457	37 177	Galapian	16 568	18 690			
Moustier	15 183	16 123	Labretonie	18 078	17 441	St Géraud	4 036	4 184	Nérac	407 945	389 522	Granges sur Lot	31 873	28 637			
Parranquet	13 132	12 198	Lacaussade	16 021	14 689	St Jean de Duras	17 546	12 786	Nomdieu	9 126	12 790	Hauteffage la Tour	52 545	47 899			
Peyrières	23 363	14 284	Laparade	26 866	27 068	St Martin Petit	26 378	25 935	Pompiey	10 240	10 551	Lacépède	25 499	24 939			
Puyserampion	19 545	16 077	Laperche	13 924	7 002	St Pardoux du Breuil	19 633	29 994	Poudenas	17 142	14 836	Lafitte sur Lot	41 366	38 936			
Rayet	15 633	14 713	Laussou	25 790	23 136	St Pierre sur Dropt	17 426	25 132	Réaup Lisse	38 265	36 463	Lagarigue	19 759	16 079			
Rives	34 856	22 237	Le Lédar	68 609	61 477	St Sémin de Duras	26 539	29 042	St Pé St Simon	12 593	12 621	Laroque Timbaut	86 486	96 114			
Roumagne	37 276	29 460	Longueville	16 634	12 761	Ste Bazeille	144 501	151 626	St Vincent de L	12 298	14 381	Laugnac	31 055	38 511			
Sérignac Péboudou	21 003	14 953	Lougratte	37 862	32 400	Savignac de duras	12 477	13 902	Ste Maure de P	20 254	19 616	Lusignan Petit	19 644	19 512			
Seyches	48 351	42 681	Monbahus	54 777	49 603	Soumensac	20 205	13 046	Saumont	15 336	13 763	Madailan	35 142	46 884			
St Colomb de Lauzun	43 794	32 476	Monclar	46 593	42 991	Ste Colombe de Duras	11 869	10 708	Sos	34 838	33 703	Massels	8 366	9 021			
St Etienne de Villeréal	29 919	19 564	Monflanquin	174 081	206 585	Villeneuve de Duras	20 070	19 280	Thouars	7 801	8 266	Monbalen	25 093	28 366			
St Martin de Villeréal	14 070	11 641	Monségur	23 885	21 590	Virazeil	82 330	95 194	Vianne	48 297	44 259	Montpezat d'Agenais	40 414	35 237			
St Pardoux Isaac	53 901	47 983	Montagnac sur Lède	25 744	22 739	TOTAL	1 014 628	1 046 699	Xaintraillies	20 652	19 546	Nicole		10 898			
St Quentin du Dropt	40 528	32 818	Montastruc	14 378	14 886				TOTAL	1 456 110	1 414 128	Port Sainte Marie	109 620	89 958			
Tourliac	22 184	20 030	Montignac de L	29 114	24 014							Prayssas	69 864	62 998			
Villeréal	81 310	72 145	Montignac T	7 964	7 290							Pujols	229 327	184 542			
TOTAL	1 136 431	995 769	Monviel	8 215	7 101							Puymirol	61 367	54 853			
			Moulinet	11 887	12 424	Porte des Landes			2 020	2 021	Lot Amont						
Garonne	2 020	2 021	Paillolles	17 992	20 562	Allons	10 967	10 838		2 020	2 021	Saint Antoine de Ficalba	37 605	37 577			
Caumont	32 457	30 909	Paulhiac	30 084	24 072	Ambrus	5 880	7 255	Anthé	17 290	18 722	Saint Jean de Thurac	35 597	32 447			
Calonges	24 908	24 592	Pinel Hauterive	37 742	35 976	Anzex	21 162	21 181	Auradou	14 839	16 397	Saint Laurent	19 644	17 415			
Fourques	61 496	59 926	Puymiclan	37 169	33 113	Beauziac	15 475	14 505	Cazideroque	18 556	17 184	Saint Maurin	28 977	27 652			
Lagruere	17 478	17 446	St Aubin	26 265	29 789	Buzet sur Baise	76 987	79 605	Courbiac	10 063	10 806	Saint Robert	14 121	12 164			
Marmande	17 891	18 442	St Barthélémy	27 057	23 022	Casteljaloux	304 040	296 501	Dausse	22 718	21 202	Saint Romain le Noble	24 454	23 909			
Mas d'Agenais	79 844	66 472	St Etienne de F	27 802	29 991	Caubeyres	13 657	14 269	Massoules	14 475	14 909	Saint Salvy	14 469	13 117			
Monheurt	7 041	7 193	St Eutrope	54 910	52 260	Damazan	110 076	96 498	Penne d'Agenais	144 889	148 930	Saint Sardos	19 597	19 569			
Razimet	19 010	16 409	St Maurice	7 088	5 532	Fargues sur Ourbise	24 396	18 768	Roquecor		29 885	Saint Urçisse	14 528	15 093			
Ste Marthe	29 364	28 012	St Pastour	22 896	19 955	Grezet-Cavagnan	21 887	21 845	St Amans du Pech		13 296	Sainte Colombe de V	27 460	34 536			
Senestis	5 988	5 764	Ste Livrade	212 349	287 956	Labastide Castel Amoureux	28 397	28 389	St Beauzeil		8 453	La Sauvetat de Savères	29 257	24 485			
Villeton	21 868	20 537	Salles	23 272	28 336	La Réunion	34 130	34 224	St Sylvestre	107 346	107 460	Sembas	9 838	9 516			
TOTAL	317 345	295 702	Sauvetat sur Lède	37 189	37 065	Leyritz-Moncassin	38 856	38 962	Tournon d'Agenais	64 998	64 118	Tayrac	25 494	24 123			
			Savignac sur Leyze	18 262	14 846	Pompogne	10 916	10 946	Trémons	16 664	15 444	Le Temple sur Lot	53 335	60 892			
Villeneuve sur Lot	2020	2021	Segalas	21 976	15 872	Pindères	11 600	11 632	Valeilles	12 319	16 472	Total	1 963 247	1 884 264			
Bias	125 467	135 410	Taillebourg	5 658	2 960	Puch d'Agenais	39 704	39 364	TOTAL	444 157	503 278						
Villeneuve sur Lot	1 112 737	1 103 612	Tombeboeuf	28 485	22 649	Ste Gemme Martailiac	29 727	29 562									
TOTAL	1 238 204	1 239 022	Tonneins	110 742	97 059	St Léger	3 345	5 077									
			Tourtres	13 577	7 647	St Léon	22 560	21 533									
			Trentels	35 209	39 123	St Martin Curton	18 319	18 369									
			Varès	39 491	33 061	St Pierre de Buzet	16 296	14 387									
			Verteuil	35 393	26 916	Saumejan	5 539	5 554									
			Villebramar	7 548	5 504	Villefranche du Queyran	59 459	59 622									
			Villeneuve sur Lot	120 980	123 596	TOTAL	923 375	898 886									
			TOTAL	3 011 640	2 680 278												

1.6 La qualité de l'eau

1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	126	126	100%
Brame	64	64	100%
Garonne	57	57	100%
Lot Amont	50	50	100%
Nord du Lot	136	136	100%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	60	60	100%
Sud du Lot	120	120	100%
Villeneuveois	136	134	99%
Indice Pondéré	686	684	100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **100 %**

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	144	137	95%
Brame	67	66	99%
Garonne	41	39	95%
Lot Amont	52	52	100%
Nord du Lot	156	151	97%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	77	69	90%
Sud du Lot	135	132	98%
Villeneuve	165	165	100%
Indice Pondéré	756	737	97%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : 97 %.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en fer, plomb et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels.

Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de séjour important). Des dépassements de la limite de qualité <0,5 µg/l ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

Sur le territoire d'EAU47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2021, ce sont 79 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-conformité de ces nouveaux points s'est porté à 29 %.

Des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

Le volume total purgé en 2021 est de 171 692 m³.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés, ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
Albret	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
Brame	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	180 m	2018
			2 030 m	2020
	Mazières-Naresse	Moulin de Mazières	2 270 m	2021
Garonne	Marmande	Coussan	1 275 m	2021
Nord du Lot	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
	Birac	Bitau	230 m	2021
Nord de Marmande	Baleyssagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
Penne St Sylvestre	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
Porte des Landes	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
Sud du Lot	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018
	Laroque Timbaut	Traverse	1 795 m	2020
	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
	Madaillan	Le Château	2 230 m	2020
	Castella	Touyre	3 160 m	2021
Tournon	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1. Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, de Penne St Sylvestre, de Tournon, du Sud de Marmande, du Mas d'Agenais, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuve, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
AL - Vianne	3,00	0,1700	15,40	1,603	0,0995	0,3300	317,66	2,65
BR / NDL / NDM / SDL			51,43	1,3167	0,0900	0,3300	328,38	2,74
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,08	0,7053	0,1289	0,3300	324,89	2,71
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	29,02	0,7139	0,1053	0,3300	282,06	2,35
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,48	0,7486	0,1300	0,3300	346,03	2,88
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	56	0,3653	0,1020	0,3300	322,49	2,69
LA - Tournon	22,90	0,6414	31,24	0,8377	0,0900	0,3300	354,66	2,96
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,85	0,9391	0,0900	0,3300	313,12	2,61
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,44	0,6708	0,0637	0,3300	266,09	2,22
SdL - Aiguillon			29,30	1,0245	0,0674	0,3300	241,84	2,02
Villeneuvois			30,06	1,0367	0,0799	0,3300	246,57	2,05

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
Ambrus	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,3500	0,0800	0,3300	317,77	2,65
AL - Barbaste	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
AL - Lavardac	30,00	1,3000	0,0800	0,3300	279,79	2,33
AL - Mongaillard Vianne (écarts) Xaintraillles	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
AL - Nérac	30,00	1,1000	0,0800	0,3300	254,47	2,12
AL - Pompiey	30,00	1,3500	0,0800	0,3300	286,12	2,38

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			53,53	1,3704	0,0966	0,3300	340,45	2,84
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,89	0,7337	0,2000	0,3300	339,19	2,83
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	30,03	0,7387	0,0850	0,3300	284,76	2,37
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	29,52	0,7762	0,1700	0,3300	356,78	2,97
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	59,08	1,3983	0,1800	0,3300	469,64	3,91
LA - Tournon	22,90	0,6414	32,25	0,8507	0,1300	0,3300	363,50	3,03
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	32,29	0,9833	0,1020	0,3300	323,27	2,69
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	27,44	0,6963	0,0550	0,3300	270,33	2,25
SdL - Aiguillon			34,89	1,1146	0,0897	0,3300	267,86	2,23
Villeneuveois			31,28	1,0785	0,0761	0,3300	253,95	2,12

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en Régie	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1700	0,1000	0,3300	293,29	2,44
PDL - Ambrus	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,4200	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Barbaste	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Lavardac	30,00	1,3700	0,1000	0,3300	291,18	2,43
AL - Xaintrailles et Montgaillard	43,00	1,1700	0,0100	0,3300	281,90	2,35
AL - Vianne	30,00	1,7500	0,1000	0,3300	339,29	2,83
AL - Nérac	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Pompiéy	30,00	1,4200	0,1000	0,3300	297,51	2,48

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,71 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

- Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service : Penne St Sylvestre, Mas d'Agenais et Sud de Marmande, Tournon, Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron.

- Pour les territoires en régie :

La part de l'abonnement est restée stable et la part consommation a légèrement augmenté afin de tendre progressivement vers un prix unique de l'eau sur le territoire syndical.

2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

2.1.3. Les impayés

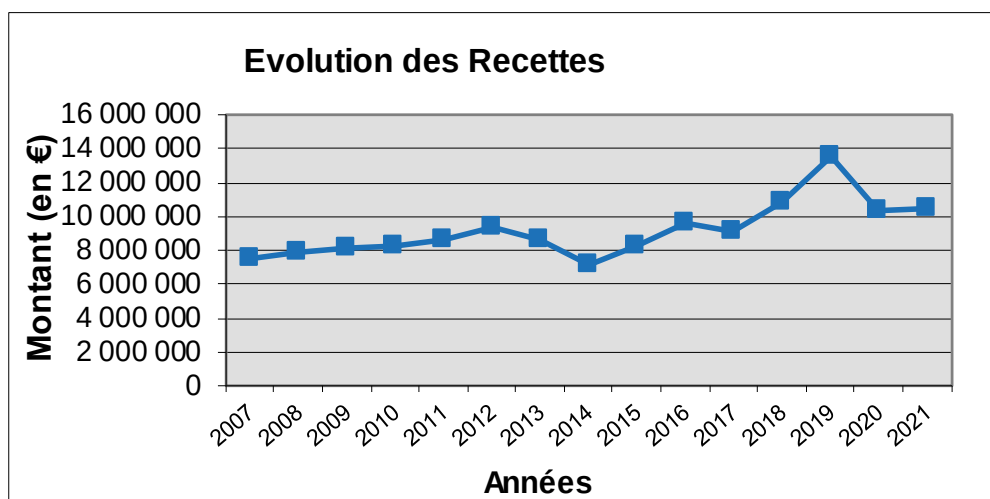
Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **2 579 938 € TTC** d'impayés sur les factures de 2020 (contre 605 053 € TTC sur les factures de 2019), soit un taux de **3,55 %**.

2.2. Les recettes d'exploitation

2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2021 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales). Les recettes globales s'élèvent à **10 415 407 €**.



2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2021, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **142 170 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2021 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation : 10 415 407 € TTC

Redevances d'occupation par antennes téléphoniques : 142 170 € TTC

2.3.2. La dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **30 049 478 €**.

Huit emprunts réalisés en 2021 : 4 539 000 €.

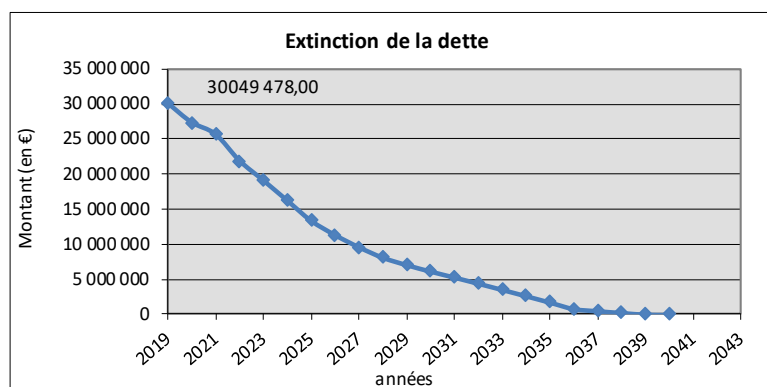
Année d'extinction de la dette : en 2043.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 3,4 années.

L'indice est considéré comme très bon.



Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4. Travaux

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2021

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Xaintrailles	Renouvellement de réseau dans le cadre de l'aménagement du bourg
	Nérac	Restructuration et renouvellement de réseau
	Vianne	Renouvellement de réseau
	Lavardac	Renouvellement de réseau
	Fréchou	Restructuration de réseau
	Barbaste	Renforcement de réseau
Brame	Miramont de Guyenne - Moustier	Renouvellement de réseau
Garonne	Sainte Marthe	Déplacement de réseau
	Fourques sur Garonne	Renforcement et modification de réseau
Lot-Amont	Saint Beauzeil	Renouvellement lieu-dit Périgord
	Roquecor	Renouvellement réseau cassant, lieux-dits Ferrussac et le Pouch
Nord du Lot	Villeneuve	Création de la liaison Bartis-Monfabès
Nord de Marmande	Ste Colombe de Duras	Extension du réseau
	Lagupie	Déplacement de réseau
	Mauvezin sur Gupie	Renouvellement de réseau
Porte des Landes	Casteljaloux	Déplacement de réseau
	Labastide	Restructuration du réseau
	Castelamouroux	
Sud du Lot	Puymirol	Maillage du réseau
	Frespech	Renouvellement et déplacement du réseau
		Renouvellement de réseau cassant
	Lusignan Petit	Modification du réseau
	Saint Romain le Noble	Déplacement et renforcement du réseau
Villeneuvois	Villeneuve	Déplacement du réseau dans le cadre de l'aménagement de la RN21
		Sécurisation de la desserte du Pôle de Santé – tranche 2

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **462 470 €** en 2020 (3 310 € en 2019, 1 206 374 € en 2018). Il n'y a pas eu de subventions de l'Agence de l'Eau en 2021.

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical.

Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-après.

	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montants (€ HT)
Albret	775 843	3 118 637	3 894 480
Brame	154 000	249 536	403 536
Garonne	70 540	70 100	140 640
Lot Amont	126 060	458 660	584 720
Nord du Lot	326 346	2 676 610	3 002 956
Nord de Marmande	188 662	546 198	734 860
Porte des Landes	2 146 549	2 256 204	4 402 753
Sud du Lot	1 138 177	1 571 118	2 709 295
Villeneuvois	395 669	2 728 124	3 123 793
TOTAUX	5 321 846	13 675 187	18 997 033

Total prévisionnel des investissements : 18 997 033 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Usine de Nazareth : mise en place d'un traitement complémentaire et renouvellement des membranes
	Moncrabeau	Réhabilitation du surpresseur de Gardère
	Réaup Lisse	Interconnexion avec le réseau de Mézin
	Lavardac et Nérac	Réhabilitation de réservoirs
	Bruch	Traitement calcocarbonique au forage
Brame	Source de la Brame	Equipement d'un groupe électrogène
	Villereal	Renouvellement de réseaux
Garonne	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise Le Gât
Lot-Amont	Massoulès	Aménagements de la source de Jaubardet
	Tournon	Réhabilitation bâche de Camp de Garde
	Massoulès	Réhabilitation réservoir
Nord du Lot	Monflanquin, Cancon, Monclar, Pauhliac, St Pastour	Réhabilitation des réservoirs
	Pinel	Doublement de la prise d'eau et équipements de sécurité
	Monflanquin	Renouvellement de réseau - Bayssac
	Trentels	Interconnexion Trentels – UDI de Savignac
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir
	Auriac sur Dropt	Réhabilitation du forage de Desprin
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bâche eau traitée du forage
Porte des Landes	Pompogne	Réhabilitation de la bâche et de la station de pompage de Lagagnan
	Casteljaloux	Renouvellement des réseaux
	Anzex, Ambrus, Labastide	Réhabilitation des réservoirs
	Castelamoureux	

Territoire	Commune	Opération
Sud du Lot	St Antoine de Ficalba	Sécurisation électrique et réhabilitation du forage du Mail Sécurisation de l'unité de distribution
	Port Sainte Marie, Pujols et Saint Maurin	Réhabilitation des réservoirs
	Madaillan	Sécurisation électrique du forage de Saint Julien
Villeneuvois	Villeneuve	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
	Villeneuve	Renouvellement du réseau avenue Jacques Bordeneuve
	Villeneuve	Equipement du forage de secours n°1
	/	Etude des forages de secours n°2 et 3

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'utilisateur

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2021 s'élevait à : **53 302 €** (36 771 € en 2020, 33 554 € en 2019).

Le montant qui a été utilisé en 2021 pour des abandons de créances s'est élevé à : **40 397 €** (33 063 € en 2020, 32 055 € en 2019).

En 2021, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur 109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **93 698 €**, soit un taux de **0,0082 €/m³ facturés en 2020**. (76 280 € en 2020, soit 0,00719 €/m³ facturés en 2019).

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m³ par mètre cube d'eau facturé l'année N-1. Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2016, une subvention de 5 000 € a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à 16 999 €.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à 17 120 €. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar. Le montant total s'élevait à 8 155 €.

En 2019, trois associations ont reçu une participation pour leurs actions. L'association JEKAFO, pour la réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro, au MALI. L'association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect) a travaillé pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo, à MADAGASCAR.

L'association pour MONVIEL ET SIKASSO a reçu une aide pour la création d'un forage et la construction d'un château d'eau – village de Kampiasso, au MALI.

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**.

En 2020, les associations suivantes ont reçu une participation pour leurs actions :

💧 Association INTER AIDE

Projet : Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en place d'un service public de l'eau communal

Pays : GUINEE

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

💧 Association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE

Projet : Réhabilitation du puits et de ses annexes à la maison des Femmes d'Agadez

Pays : NIGER

Subvention accordée par EAU47 : 787 €

💧 Association du NORD POUR LE SUD

Projet : Construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays de Tamberna

Pays : TOGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Aucune nouvelle aide n'a été accordée en 2021. Le montant des aides versé s'élevait à : **1 500 €**, un solde de versement de l'aide à l'association Une Goutte d'Eau.

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 169 communes du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne en 2021.

1.1.1. Service délégué

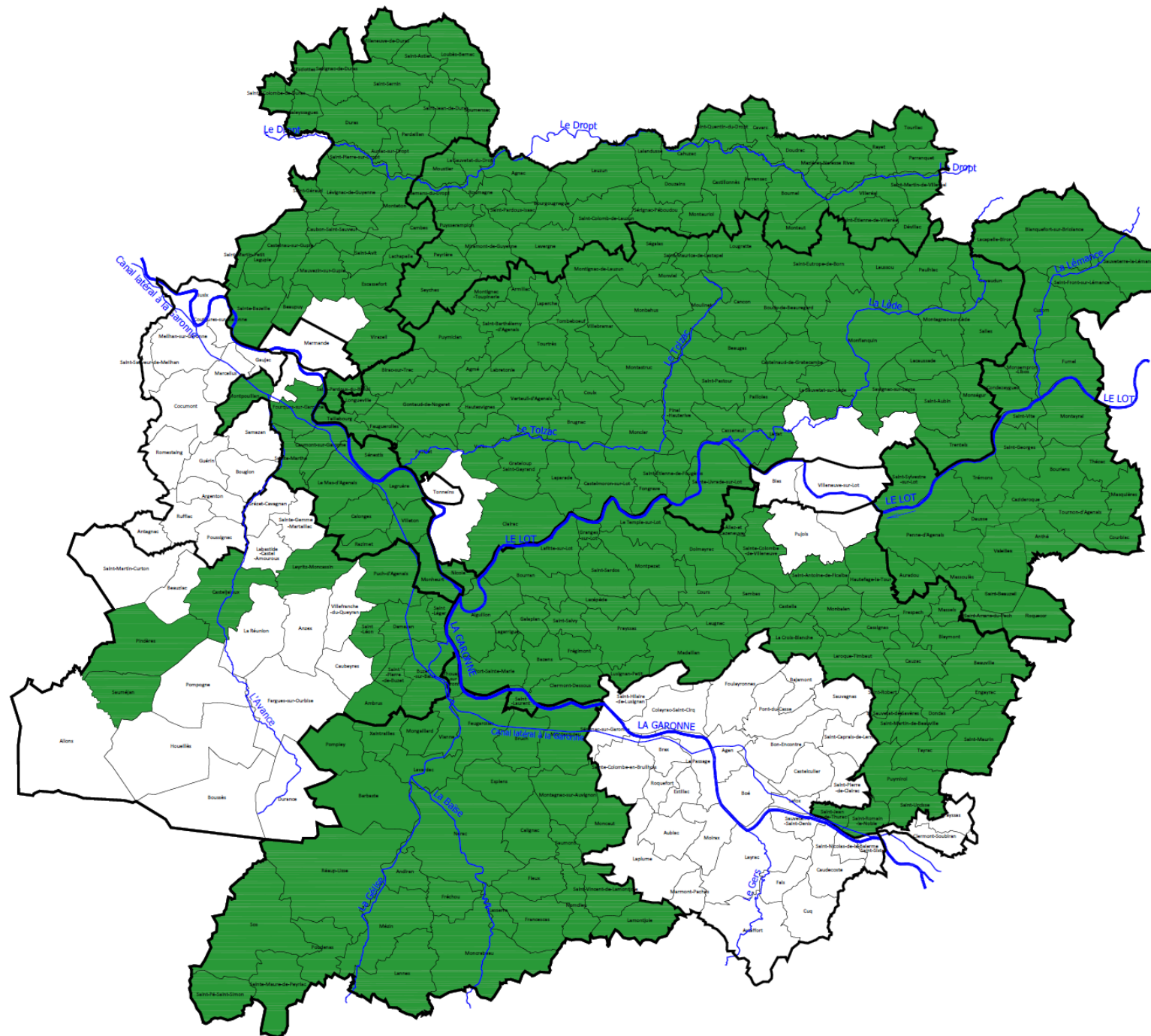
En 2021, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur la commune d'Aiguillon, certaines communes du territoire de Lot Amont, et les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.
- Saur : sur quelques communes du territoire de Lot-Amont (secteur Fumélois)
- Véolia : sur les communes Vianne, Buzet sur Baïse et Castelmoron sur Lot.

1.1.2. Service en régie

En 2021, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur les territoires de l'Albret, Porte des Landes et Garonne, sur les communes Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande) et Laparade (Nord du Lot).

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.



1.2 Les abonnés

1.2.1. Les chiffres clés

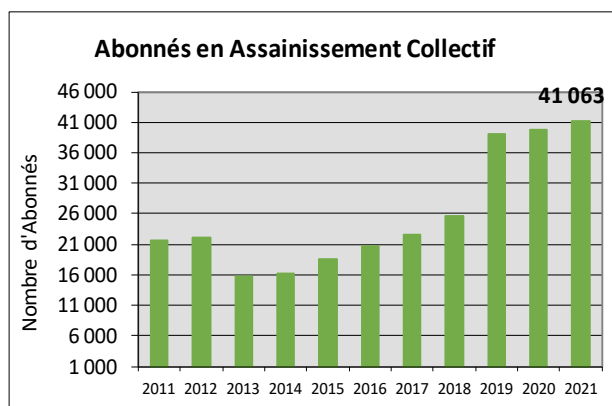
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	2 285	2 306	6 972	7 766	7 917
Brame	2 879	4 472	4 395	4 484	4 648
Fumelois			5 628		
Garonne				1 241	1 212
Lot Amont				6 659	7 190
Mas d'Agenais			635		
Nord du Lot	6 192	6 490	7 312	8 033	8 345
Nord de Marmande	2 621	2 707	2 807	2 808	2 846
Penne Saint Sylvestre	1 672	1 709	1 712		
Porte des Landes	2 897	3 470	3 636	3 548	3 510
Sud du Lot	3 762	3 727	5 258	5 338	5 395
Sud de Marmande		532	541		
Tournon	256	258	213		
TOTAUX	22 564	25 744	39 109	39 877	41 063

Le nombre d'abonnés était en baisse sur l'ensemble du Syndicat en 2013 (suite au transfert de la compétence assainissement de certaines communes au profit de l'Agglomération d'Agen).

Depuis, l'augmentation du nombre d'abonnés n'a pas cessé, en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte-Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintraillès en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiéy, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumélois en 2019.
- Castelmoron sur Lot en 2020,
- Roquecor, Saint-Amans du Pech, Valeilles en 2021.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **96 790**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2020		2021	2020		2021	2020		2021	2020		2021	2020		2021
Agnac		8	Birac sur Trec	143	145	Andiran	44	50	Aiguillon	1612	1660	Blanquefort sur Briolance	69	71
Allemans du Dropt	223	235	Cancon	463	484	Barbaste	585	592	Bazens	nc	46	Bourliens	40	38
Cahuzac	47	51	Casseneuil	772	826	Bruch	121	133	Beauville	nc	169	Condezaygues	270	273
Castillonès	585	606	Castelmoron sur Lot	581	590	Calignac	73	80	Bourran	nc	46	Cuzorn	106	100
La Sauvetat du Dropt	161	165	Castelnaud de G	129	129	Espiens	25	22	Clermont Dessous	nc	65	Dausse	151	151
Lauzun	230	240	Clairac	819	872	Feugarolles	116	128	Cours	nc	17	Fumel	2160	2144
Lavergne	26	26	Fauguerolles	21	20	Francescas	188	195	La Croix Blanche	nc	109	Lacapelle Biron	113	114
Miramont de Guyenne	1569	1652	Fauillet	97	99	Le Frechou	34	30	Dolmayrac	nc	25	Monsempron Libos	806	828
Montauriol	36	38	Fongrave	64	66	Lamontjoie	121	131	Dondas	nc	30	Montayral	850	842
Montaut	31	34	Gavaudun	18	23	Lannes - Villeneuve	67	75	Engayrac	nc	19	Penne d'Agenais	710	704
Rives	3	2	Gontaud de N	295	311	Lavardac	1082	1055	Frégimont	nc	29	Roquecor		114
Seyches	318	326	Lacaussade	35	36	Mézin	647	707	Frespech	nc	34	St Amans du Pech		36
St Colomb de Lauzun	99	100	Laparade	78	72	Moncaut	58	57	Galapian	nc	75	St Front sur Lémance - bour	103	104
St Pardoux Isaac	513	510	La Sauvetat sur Lède	159	142	Moncrabeau	135	147	Granges sur Lot	nc	210	St Front - Bonaguil	14	nc
Villereal	643	655	Le Lédar	119	121	Montgaillard	37	36	Hauteage la Tour	nc	127	St Georges	41	33
TOTAL	4484	4648	Longueville	42	41	Montagnac sur A	71	74	Lacépède	nc	48	St Sylvestre sur Lot	813	813
			Lougratte	75	78	Montesquieu	48	51	Lafitte sur Lot	nc	150	St Vite	413	414
Nord de Marmande			Monbahus	113	120	Nérac	3303	3294	Lagarrigue	nc	38	Sauveterre la Lémance	189	174
	2020	2021	Monclar	261	264	Le Nomdieu	41	37	Laroque Timbaut	nc	508	Tournon	210	201
Auriac	24	25	Monflanquin	592	622	Pompiet	28	26	Laugnac	nc	109	Valeilles		36
Beaupuy	394	384	Monségur	43	45	Poudenas	77	83	Lusignan Petit	nc	35	TOTAL	7058	7190
Castelnau sur Gupie	163	169	Montagnac sur Lède	31	31	Réaup Lisse	96	94	Montpezat	nc	69			
Duras	428	451	Montignac de L	21	24	Saint Vincent de L.	3	4	Port Sainte Marie	nc	522	Porte des Landes		
Escassefort	139	134	Paulhiac	13	14	Saumont	31	32	Saint Laurent	nc	158		2020	2021
Lagupie	47	48	Pinel Hauterive	40	38	Sos	209	244	Prayssas	nc	191	Ambrus	13	13
Lévigac de Guyenne	120	126	Puymiclan	81	82	Thouars	54	56	Puymirol	nc	276	Buzet sur Baise	384	380
Loubes-Bernac	57	68	St Aubin	44	53	Vianne	377	386	Saint Antoine de Ficalba	nc	185	Casteljaloux	2490	2490
Marmande	2	2	St Barthelemy d'Agenais	164	172	Xaintrailles	95	98	Saint Maurin	nc	103	Damazan	484	450
Monteton	17	21	St Etienne de Fougères	79	83	TOTAL	7 766	7 917	Saint Salvy	nc	10	Leyritz Moncassin	14	14
Ste Bazeille	885	874	St Eutrope de Born	41	45				Saint Sardos	nc	34	Pindères	61	61
St Martin Petit	16	15	St Maurice de Lestapel	17	8	Garonne			La Sauvetat de Savères	nc	102	Puch d'Agenais	87	87
St Pardoux du Breuil	126	100	St Pastour	74	76		2020	2021	Tayrac	nc	39	Saumejan	15	15
Saint Sernin	61	64	Ste Livrade sur Lot	2 058	2 090	Calonges	67	67	Le Temple sur Lot	nc	157	TOTAL	3548	3510
Soumensac	nc	30	Salles	21	22	Caumont sur Garonne	167	164	Total	1 612	5 395			
Villeneuve de Duras	63	70	Savignac sur Leyze	35	38	Fourques sur Garonne	329	334						
Virazeil	266	265	Ségalar	18	17	Mas d'Agenais	544	531						
TOTAL	2 808	2 846	Tombeboeuf	134	136	Monheurt	45	45						
			Tourtres	5	6	Montpouillan	60	43						
			Trentels	134	169	Sainte Marthe	29	28						
			Verteuil d'Agenais	104	113	TOTAL	1241	1212						
			Villebramar		22									
			TOTAL	8 033	8 345									

1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **18**, à savoir :

Territoire	Entreprise	Système d'assainissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
NDL	Groupe UPF Coufidou / Coufidou séchage	Sainte Livrade	oui
AL	Camping St Louis	Lamontjoie	non
LA	Camping Capfun _ Domaine d'Ullule	Tournon	non
NDL	Photo Veyssat	Monflanquin	non
SDL	Longuesserre - Pruneaux de Menet	Temple sur Lot	non
SDL	Troubadour	Clermont Dessous bourg	non
NDL	Laverie automatique	Casseneuil	non
LA	Pressing de la Source - Montayral	Condezaygues	non
LA	Pressing de la Source - Monsempron Libos	Condezaygues	non
BR	Valorizon - ancienne plateforme d'enfouissement des déchets	Miramont de Guyenne	
LA	Les Fleurons (Penne d'Agenais)	Croquelardit	oui
LA	Leclerc (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Fromagerie de la Lémance (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Roucadil (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	maison funéraire (Montayral)	Condezaygues	non
LA	Mc Donalds (Montayral)	Condezaygues	non
NDM	Cave du Marmandais (Beaupuy)	Marmande	oui
NDM	SARL Capitou (Virazeil)	Marmande	non

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- SFAM (Casteljaloux – Porte des Landes) – 2022
- Knauf (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Casteldélices (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Thermes de Casteljaloux (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Cave de Buzet (Buzet sur Baïse – Porte des Landes)
- Pereira SARL (Montayral – Lot Amont)

1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2021, il y a eu **41** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **0,92 pour 1000 abonnés**.

1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beaupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

Assainissement collectif - volumes facturés

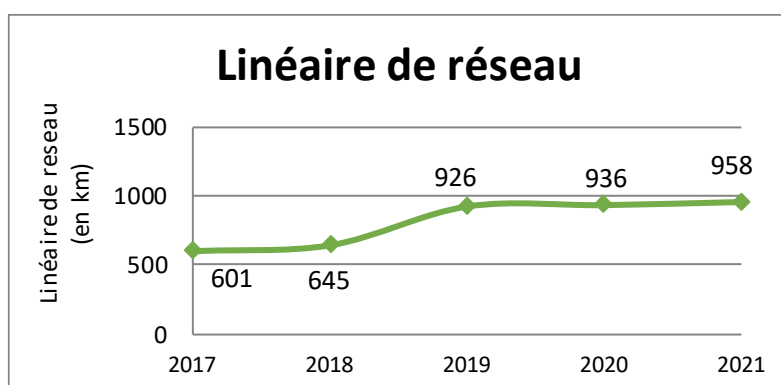
Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2020	2021
Agnac		nc	Birac sur Trec	12 186	11 119	Andiran	2 039	3 186	Aiguillon	156 158	151 315	Blanquefort sur Briolance	5 619	4 767
Allemands du Dropt	16 614	16 872	Cancon	35 635	36 919	Barbaste	48 054	51 094	Bazens	nc	2 926	Bourlens	2 662	2 109
Cahuzac	4 122	4 035	Casseneuil	66 385	56 962	Bruch	7 867	10 294	Beauville	nc	8 475	Condezaygues	22 523	17 778
Castillonès	54 721	57 304	Castelmoron sur Lot	68 463	63 187	Calignac	5 719	6 181	Bourran	nc	3 121	Cuzorn	9 610	8 280
La Sauvetat du Dropt	14 322	11 308	Castelnaud de G	9 144	7 675	Espiens	1 314	1 315	Clermont Dessous	nc	5 190	Dausse	11 759	11 369
Lauzun	15 335	13 189	Clairac	71 392	76 620	Feugarolles	11 171	12 947	Cours	nc	969	Fumel	182 594	171 754
Lavergne	2 199	1 612	Fauguerolles	2 104	1 800	Francescas	13 606	24 148	La Croix Blanche	nc	8 468	Lacapelle Biron	7 930	5 589
Miramont de Guyenne	132 384	213 809	Fauillet	11 781	10 568	Le Frechou	1 890	1 884	Dolmayrac	nc	1 705	Monsempron Libos	62 653	53 555
Montauriol	1 307	1 623	Fongrave	3 882	4 135	Lamontjoie	9 581	16 448	Dondas	nc	1 658	Montayral	109 586	193 012
Montaut	2 750	1 701	Gavaudun	1 303	973	Lannes - Villeneuve	3 541	4 280	Engayrac	nc	920	Penne d'Agenais	82 877	82 629
Rives	1 048	1 341	Gontaud de N	23 347	22 831	Lavardac	91 357	86 151	Frégimont	nc	2 203	Roquecor		6 774
Seyches	24 025	20 925	Lacaussade	2 861	2 473	Mézin	45 425	56 722	Frespech	nc	2 210	Sauveterre la Lémance	13 068	8 497
St Colomb de Lauzun	8 292	7 589	Laparade	6 988	3 735	Moncaut	4 023	4 199	Galapian	nc	4 687	St Amans du Pech		2 415
St Pardoux Isaac	38 649	33 266	La Sauvetat sur Lède	15 419	12 141	Moncrabeau	5 550	8 001	Granges sur Lot	nc	15 531	St Front sur Lémance	11 582	7 589
Villereal	53 534	46 358	Le Lédar	10 579	9 460	Montagnac sur A	3 680	5 273	Hauteffage la Tour	nc	8 746	St Georges	3 057	1 453
TOTAL	369 302	430 932	Longueville	3 116	2 808	Montesquieu	4 817	6 850	Lacépède	nc	3 382	St Sylvestre sur Lot	66 029	64 090
Nord de Marmande			Lougratte	5 785	5 758	Montgaillard	1 986	2 155	Lafite sur Lot	nc	8 569	St Vite	40 278	29 634
			Monbahus	7 445	8 029	Nérac	243 541	259 890	Lagarrigue	nc	3 652	Tournon	39 792	38 934
	2 020	2 021	Monclar	22 031	18 298	Le Nomdieu	1 614	2 208	Laroque Timbaut	nc	39 079	Valeilles		2 300
Auriac	1 007	1 715	Monflanquin	62 599	68 247	Pompiey	1 851	2 090	Laugnac	nc	8 132	TOTAL	671 619	712 528
Beaupuy	33 651	33 457	Monségur	3 717	3 033	Poudenas	4 356	4 366	Lusignan Petit	nc	2 893	Porte des Landes		
Castelnau sur Gupie	13 078	14 543	Montagnac sur lède	3 327	2 375	Réaup Lisse	5 585	6 709	Montpezat	nc	4 394		2020	2021
Duras	41 610	40 547	Montignac de L	1 341	1 505	Saint Vincent de L	89	98	Port Sainte Marie	nc	38 363	Ambrus	687	762
Escassefort	8 736	8 765	Paulhiac	1 712	1 216	Saumont	2 761	3 338	Prayssas	nc	12 894	Buzet sur Baise	29 802	35 031
Lagupie	4 112	3 153	Pinel Hauterive	2 964	2 531	Sos	12 694	16 092	Puymirol	nc	28 504	Casteljaloux	214 922	214 922
Léviganc de Guyenne	8 141	9 716	Puymiclan	6 574	5 285	Thouars	3 597	3 905	Saint Antoine de Ficalba	nc	14 047	Damazan	64 033	66 892
Loubes-Bernac	4 362	4 257	St Aubin	6 051	4 302	Vianne	28 964	19 228	St Laurent / Port Ste Marie	nc	12 214	Leyritz Moncassin	1108	1108
Marmande	70	71	St Barthelemy d'Agenais	11 305	9 934	Xaintrailles	6 639	5 984	Saint Maurin	nc	6 289	Pindères	4626	4626
Monteton	2 209	2 070	St Etienne de Fougères	4 682	5 195	TOTAL	573 311	625 036	Saint Salv	nc	393	Puch d'Agenais	6852	6852
Ste Bazelle	71 826	71 425	St Eutrope de Born	3 468	3 609				Saint Sardos	nc	2 447	Saumejan	1940	1940
St Martin Petit	1 330	1 225	St Maurice de Lestapel	737	496				La Sauvetat de Savères	nc	6 512	TOTAL	323 970	332 133
St Pardoux du Breuil	7 334	10 645	St Pastour	3 468	3 329				Tayrac	nc	3 222			
Saint Sernin	3 996	6 261	Ste Livrade sur Lot	143 483	168 242				Le Temple sur Lot	nc	19 570			
Soumensac	nc	451	Salles	1 446	1 841				Total	156 158	432 680	Garonne		
Villeneuve de Duras	4 119	4 225	Savignac sur Leyze	2 708	2 560								2 020	2 021
Virazeil	22 410	22 196	Ségalas	1 452	1 119							Calonges	5 375	6 067
TOTAL	227 991	234 722	Tombeboeuf	9 760	9 863							Caumont sur Garonne	13 747	13 572
			Tourtres	272	170							Fourques sur Garonne	29 881	29 881
			Trentels	9 838	5 918							Mas d'Agenais	52 793	43 277
			Verteuil d'Agenais	12 247	10 026							Monheurt	3 049	3 158
			Villebramar		nc							Montpouillan	5 835	6 948
			TOTAL	672 997	666 287							Sainte Marthe	2 389	2 347
												TOTAL	113 069	105 250

1.3 Le réseau

1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	55 241	59 761	138 221	138 278	149 936
Brame	68 424	100 336	100 740	100 740	101 831
Fumelois			130 215		
Garonne				28 000	28 960
Lot Amont				175 364	178 779
Mas d'Agenais			12 123		
Nord du Lot	205 043	178 809	200 517	210 260	210 773
Nord de Marmande	73 707	78 049	72 756	72 756	74 925
Penne Saint Sylvestre	38 930	38 001	38 757		
Porte des Landes	49 610	62 707	73 939	73 090	78 140
Sud du Lot	103 242	106 356	137 071	137 071	134 925
Sud de Marmande		13 500	15 500		
Tournon	7 061	7 702	6 181		
TOTAUX	601 258	658 614	926 020	935 559	958 269



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous), par la réalisation d'extensions de réseau (Clubhouse de Cancon, Beaupuy, lieu-dit Lasfargues à Casseneuil, Jabarlan Gautier à Virazeil, Grand-Croix, à Duras etc.) mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres									
Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Agnac	155	Birac sur Trec	3 975	Andiran	2 213	Aiguillon	27 948	Blanquefort sur Briolance	3 284
Allemans du Dropt	5400	Cancon	13 543	Barbaste	16 469	Bazens Boussac	2 311	Bourliens	1 227
Cahuzac	1553	Casseneuil	17 526	Bruch	2 945	Bazens bourg		Condezaygues	8 743
Castillonès	16301	Castelmoron	10 491	Calignac Bourg	2 441	Beauville	3 688	Cuzorn	4 890
La Sauvetat du Dropt	3406	Castelnaud de G	3 903	Calignac Caudan		Bourran	3 575	Dausse	5 855
Lauzun	5092	Clairac	14 031	Espians	629	Clermont Dessous bourg	3 756	Fumel	39 962
Lavergne	1045	Fauguerolles	373	Feugarolles	4 303	Clermont Dessous Lapouleille		Lacapelle Biron	2 980
Miramont de Guyenne	32009	Fauillet	5 452	Francescas	5 270	Clermont Dessous Fourtic		Monsempron Libos	15 111
Montauriol	1429	Fongrave	2 462	Le Frechou	688	Cours	494	Montayral	28 170
Montaut	1275	Gavaudun	910	Lamontjoie	5 028	La Croix Blanche	2 778	Penne d'Agenais	19 542
Rives	498	Gontaud de N	5 930	Lannes	3 392	Dolmayrac	634	Roquecor	3 634
Seyches	6720	Lacaussade	1 003	Villeneuve de M		Dondas	1 322	St Amans du Pech	750
St Colomb de Lauzun	2837	Laparade	1 800	Lavardac	17 684	Engayrac	501	St Front sur Lémance	3 777
St Pardoux Isaac	12672	Le Lédar	3 185	Mézin	11 246	Frégimont	197	St Georges	1 778
Villéréal	11439	Longueville	1 983	Moncaut	1 479	Frespech	1 649	St Sylvestre sur Lot	14 197
TOTAL	101 831	Lougratte	3 214	Moncrabeau	3 432	Galapian	2 134	St Vite	10 629
Nord de Marmande		Monbahus	4 604	Montgaillard	819	Granges sur Lot	5 577	Sauveterre la Lémance	6 318
		Monclar	7 075	Montagnac sur A	1 273	Hauteville la Tour	2 315	Tournon	6 032
Auriac sur Dropt	1 171	Monflanquin	13 535	Montesquieu	2 248	Lacépède	1 713	Valeilles	1 900
Beaupuy	11 069	Monségur	1 572	Nérac	43 326	Lafitte sur Lot	3 296	TOTAL	178 779
Castelnau sur Gupie	5 385	Montagnac	889	Le Nomdieu	797	Lagarigue	1 625	Porte des Landes	
Duras	12 337	Montignac de Lauzun	795	Pompiey	453	Laroque Timbaut	12 021	Ambrus	393
Escassefort	2 428	Paulhiac	681	Poudenas	1 925	Laugnac	2 854	Buzet sur Baïse	7997
Lagupie	1 519	Pinel Hauterive	1 416	Réaup Lisse	4 892	Lusignan Petit	873	Casteljaloux	47700
Levignac de Guyenne	3 637	Puymiclan	3 203	St Vincent de L	112	Montpezat d'Agenais	2 464	Damazan	15500
Loubès Bernac	1 529	St Aubin	2 372	Saumont	782	Port Sainte Marie	12 443	Leyritz Moncassin	1300
Monteton	672	St Barthélémy	4 718	Sos	4 165	Prayssas	4 956	Pindères	1650
Ste Bazeille	17 500	St Etienne de F	1 249	Thouars	1 640	Puymirol	5 961	Puch d'Agenais	2500
St Martin Petit	168	St Eutrope	1 617	Vianne	6 730	Saint Antoine de Ficalba	4 998	Saumejan	1100
St Pardoux du Breuil	4 342	St Maurice de L	996	Xaintraillies	3 555	St Laurent	3 718	TOTAL	78 140
St Sernin de Duras	2 437	St Pastour	1 567	TOTAL	149 936	Saint Maurin	2 067	Garonne	
Soumensac	1 232	Ste Livrade	53 178			Saint Salvy	633	Calonges	1 100
Villeneuve de Duras	1 845	Salles	1 201			Saint Sardos	1 772	Caumont sur Garonne	4 300
Virazeil	7 654	La Sauvetat sur Lède	3 667			La Sauvetat de Savères	3 586	Fourques sur Garonne	9 300
TOTAL	74 925	Savignac sur Leyze	1 455			Tayrac	1 387	Mas d'Agenais	10 200
		Ségallas	530			Le Temple sur Lot	9 679	Monheurt	1 260
		Tombeboeuf	5 568			Total	134 925	Montpouillan	1 700
		Tourtres	438					Sainte Marthe	1 100
		Trentels	4 017					TOTAL	28 960
		Verteuil	3 918						
		Villebramar	731						
		TOTAL	210 773						

1.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire de Lot-Amont 47 (Cazideroque) et sur le territoire de Porte des Landes (Saint Léger).

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **83 %**.

1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **63,31 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2021, il y a eu **aucun** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0 pour 1 000 habitants.

1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	Taux /100km	Linéaire en km	Nombre
Albret	0,00	149,9	0
Brame	10,80	101,8	11
Garonne	0,00	29,0	0
Lot Amont	5,03	178,8	9
Nord du Lot	2,85	210,8	6
Nord de Marmande	10,68	74,9	8
Porte des Landes	0,00	78,1	0
Sud du Lot	15,56	134,9	21
Indice pondéré par les linéaires		5,74	

Remarque : il semble que le nombre de points noirs ne soit pas évalué selon la réglementation (point du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an).

1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	732	7 215	8 440	0	11 607
Brame	4 505	9 510	10 328	9 184	3 670
Fumelois			0		
Garonne				8 070	1 940
Lot Amont				5 970	17 972
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	24 841	24 631	29 423	34 945	6 928
Nord de Marmande	14 563	11 514	6 533	6 170	9 330
Penne St Sylvestre	7 480	7 490	14 635		
Porte des Landes	11 017	7 325	4 517	1 561	4 543
Sud du Lot	25 573	22 193	27 183	2 600	7 371
Sud de Marmande		0	0		
Tournon	0	1 478	650		
TOTAUX	88 711	91 356	101 709	68 500	63 361
Linéaire de réseau	601 258	658 614	926 020	935 559	935 559
Taux de curage	14,75%	13,87%	10,98%	7,32%	6,77%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	4	12	62	50	54
Brame	15	9	37	59	40
Fumelois			34		
Garonne				9	7
Lot Amont				55	74
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	46	24	35	94	41
Nord de Marmande	15	14	10	27	13
Penne St Sylvestre	23	51	46		
Porte des Landes	30	30	25	27	26
Sud du Lot	16	11	28	0	14
Sud de Marmande		0	4		
Tournon	15	22	1		
Total	164	173	282	321	269

1.3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **55 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumélois.

1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2020 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuve, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

En 2020, des études ont été lancées sur les réseaux des communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint-Antoine de Ficalba et Montpouillan.

En 2021, les études ont démarré sur les bourgs des communes suivantes :

Barbaste, Nérac, Buzet-sur-Baïse, Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Puymiclan, Monteton, Saint-Martin-Petit, Seyches, Villereal, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Front-sur-Lémance, Lacapelle-Biron.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

1.3.9. Réhabilitation des réseaux

Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur la commune de Casteljaloux.

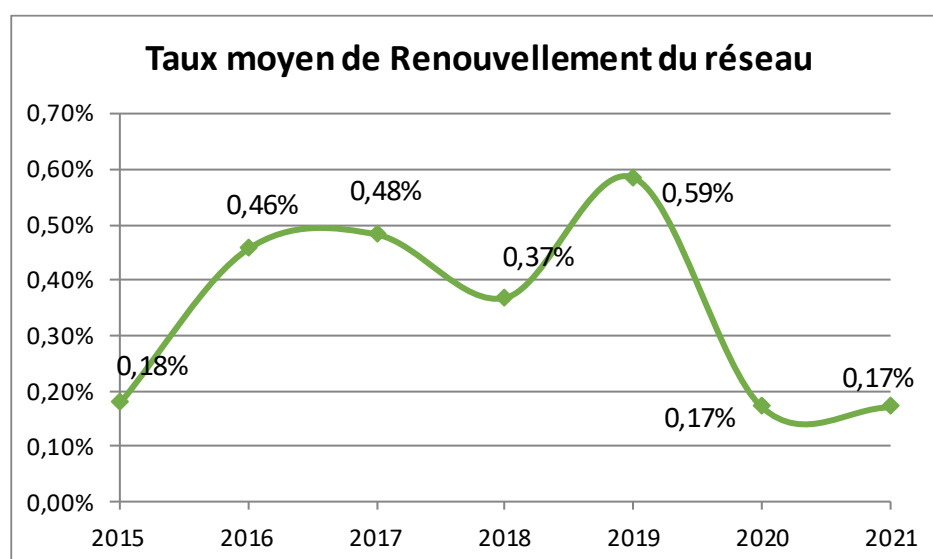
Des travaux sont notamment à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade sur Lot.

1.3.10. Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2020	2021
Albret	0	0
Brame	0	688
Garonne	0	1 705
Lot Amont	3 493	2 550
Nord du Lot	432	20
Nord de Marmande	0	0
Porte des Landes	2 300	3 435
Sud du Lot	100	485
TOTAUX	6 325	8 883

Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.



Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2021, le linéaire renouvelé est en hausse : **6 325 m.** (6 325m en 2020, 1 709m en 2019, 1 472 m en 2018).

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,17 %**

1.3.11. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	Charge kg DBO ₅	Conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité	52%	

Les systèmes de Miramont et de Casteljaloux-Laugas ne sont pas équipés d'installation d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel et sont en cours d'installation. L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2021, le syndicat gère **181 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	bio-filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	21	6	0	3	0	1	3	2	1	37
Brame	6	6			1					13
Garonne	3	3			2					8
Lot Amont	11	6		1						18
Nord du Lot	29	5	5	2	2	1				44
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Porte des Landes	3	6					2	1		12
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
TOTAL	98	47	8	7	7	2	8	3	1	181

1.4.1. Intégration suite aux transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Baïse, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch- d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles, ont transféré leur compétence assainissement collectif au syndicat.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :

Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Montgaillard, Pompiey, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumémois : Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

En 2021, les communes de Roquecor, Saint-Amans-du-Pech et Valeilles ont transféré leur compétence assainissement au syndicat EAU47.

1.4.2. Création d'ouvrages

En 2018, le bourg de Saint Maurice-de-Lestapel a été assaini.

En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont-Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir les bourgs.

En 2020 le hameau de Meneaux sur la commune de Feugarolles a été assaini.

En 2021, le bourg de Villebramar a été assaini.

Il est également prévu de réaliser l'assainissement des bourgs de Saint-Pierre-de-Buzet et de Saint-Léger.

1.4.3. Réhabilitation d'ouvrages

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubès-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les travaux de réhabilitation des stations de Monbahus et Monclar ont démarré.

Ces stations ont été mises en service en 2020. De même que les stations des hameaux des lotissements « pré du bourg » à Agnac et Belloc, à Casteljaloux, ont été renouvelées en 2020.

Un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

Enfin, une nouvelle station a été mise en service à la ZAE2 de Damazan.

En 2021, les stations de Prayssas, Bourlens et Casteljaloux Clarens ont été renouvelées et mises en service. En 2022, les stations de Penne d'Agenais – Croquelardit, Saumejan et Fourques sur Garonne ont été renouvelées.

La filière boues de la station de Laugas (Casteljaloux) fera également l'objet d'un renouvellement.

1.5 Les volumes

1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	217 804	261 523	663 297	612 310	637 927
Brame	244 923	681 268	582 027	642 627	616 713
Fumélois			580 426		
Garonne				102 737	114 139
Lot Amont				1 139 765	1 353 058
Mas d'Agenais			54 988		
Nord du Lot	805 423	939 789	951 929	1 113 037	1 167 221
Nord de Marmande	351 374	253 104	283 107	274 634	222 516
Penne St Sylvestre	182 509	223 799	184 275		
Porte des Landes	354 067	525 366	484 388	680 491	683 101
Sud du Lot	350 726	387 300	518 460	178 788	517 861
Sud de Marmande		41 664	40 665		
Tournon	54 407	51 111	64 605		
TOTAL	2561233	3364924	4408167	4744389	5312536

*Remarque : sur les territoires de la Brame, le Nord de Marmande, du Nord du Lot et du Sud du Lot : les volumes traités par les petites stations n'ont pas été communiqués.

1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	37	21 325	1 167 544	637 927	54,6%
Brame	13	15 690	859 028	616 713	71,8%
Garonne	8	3 452	188 997	114 139	60,4%
Lot Amont	18	22 865	1 251 859	1 353 058	108,1%
Nord du Lot	44	29 174	1 597 277	1 167 221	73,1%
Nord de Marmande	14	6 810	372 848	222 516	59,7%
Porte des Landes	12	11 400	624 150	683 101	109,4%
Sud du Lot	35	18 250	999 188	517 861	51,8%
TOTAUX	181	128 966	7 060 889	5 312 536	74%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

Volumes traités par les stations d'épuration

Brame			Nord du Lot				Albret				Sud du Lot				Lot Amont				
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2020		2021					
Agnac		nc	Birac sur Trec	24 388	26 699	Andiran	nc	4 015	Aiguillon		178 788	196 407	Blanquefort sur B. bourg	4 380	3 045				
Allemans du Dropt	17 400	21 389	Cancon	78 589	109 499	Barbaste - Bourg	74 879	70 678	Bazens - Boussac	nc	nc		Blanquefort sur B. la sauve	2 048	3 180				
Cahuzac		nc	Casseneuil	146 490	123 397	Barbaste - Le Béas	nc	4 198	Bazens bourg	nc	nc		Bourlens	4 403	2 133				
Castillonès	94 359	111 145	Castelmoron sur Lot	36 051	44 348	Bruch	nc	10 950	Beauville	nc	23 000		Condezaygues	710 272	804 408				
La Sauvetat du Dropt	21 380	27 037	Castelnaud de G	1 176	nc	Calignac - Bourg	nc	4 745	Bourran	nc	4 819		Cuzorn bourg	11 060	15 524				
Lauzun	21 492	13 551	Clairac	73 756	75 956	Calignac - Caudan	nc	730	Clermont Dessous	nc	4 016		Cuzorn la Jasque Tesquet	5 952	4 032				
Lavergne	724	nc	Fauguerolles	590	nc	Espiens	nc	1 643	Clermont Dessous - Lapou	nc	3 480		Dausse	44 320	65 161				
Miramont de Guyenne	352 311	262 492	FaUILlet	9 583	nc	Feugarolles	nc	NC	Clermont Dessous - Fourti	nc	1 119		Lacapelle Biron	14 615	13 035				
Montauriol	7 322	13 681	Fongrave	5 016	9 617	Francescas	27 375	22 265	Cours	nc	nc		Penne - Croquelardit	182 826	232 688				
Montaut	1 761	nc	Gavaudun	1 444	8 133	le Frechou	nc	1 460	La Croix Blanche	nc	nc		Roquecor		nc				
Seyches	57 155	33 360	Gontaud de N	79 980	69 283	Lamontjoie	18 250	18 305	Dolmayrac	nc	nc		St Amans du Pech		nc				
St Colomb de Lauzun	5 487	8 904	Lacaussade N	480	nc	Lannes - Villeneuve de M.	nc	3 650	Dondas	nc	nc		Sauveterre la Lémance	71 134	104 130				
Villéréal	62 691	125 154	Lacaussade S	2 832	nc	Lavardac	91 672	82 698	Engayrac	nc	nc	nc	St Front sur L. Bonaguil	nc	nc				
TOTAL	642 627	616 713	Laparade	6 988	nc	Mézin	102 676	62 780	Fréglmont	nc	nc		St Front sur L. bourg	12 529	16 371				
			le Lédât	14 934	19 686	Moncaut	nc	4 015	Frespech	nc	nc		St Georges bourg	11 928	25 012				
Nord de Marmande			Longueville	4 752	15 311	Moncrabeau	16 425	22 265	Galapian	nc	nc		St Georges Barthes	1 590	2 410				
2 020		2 021	Lougratte	21 732	13 408	Montgaillard	nc	1 825	Granges sur Lot	nc	52 255		Tournon	62708	61909				
Auriac sur Dropt	390	nc	Monbahus	25 013	18 512	Montagnac sur A	nc	5 110	Hauteffage la Tour	nc	nc		Valeilles		nc				
Castelnau sur Gupie	8 355	nc	Monclar	22 037	22 122	Montesquieu	nc	6 570	Lacépède	nc	nc	TOTAL	1 139 765	1 353 038					
Duras	97 150	51 942	Monflanquin	50 093	137 289	Nérac - Bourg	264 746	264 582	Lafitte sur Lot	nc	27 783	Porte des Landes							
Escassefort	12 564	nc	Monségur	2 742	nc	Nérac - Bréchan		1 825	Lagarigue	nc	7 791	2020							
Lagupie	7 658	9 952	Montagnac sur Lède	1 170	nc	Nérac - Cauderoue		NC	Laroque Timbaut	nc	38 953	Ambrus	393	NC					
Levignac de Guyenne	21 270	21 060	Montignac de L	4 417	2 777	Nérac - Puy Fort Eguille		2 738	Laugnac	nc	11 574	Buzet sur Baise	32 757	26 463					
Loubès Bernac	5 396	nc	Paulhiac	490	nc	Nérac - Serbat		NC	Lusignan Petit	nc	nc		Casteljaloux Clarens	59 733	22 645				
Monteton	1 392	nc	Pinel Hauterive	3 948	nc	Nérac - Tauziette	nc	1 460	Montpezat d'Agenais	nc	nc		Casteljaloux Laugas	490 244	538 027				
Ste Bazeille	102 880	120 563	Puymiclan	12 339	11 427	Le Nomdieu		NC	Prayssas	nc	nc		Damazan ZAE 1	23 584	25 678				
St Martin Petit	884	1 003	St Aubin	5 184	nc	Pompiery - Mounon		NC	Puymirol	nc	23 333		Damazan ZAE 2	53 460	47 635				
St Pardoux du Breuil	5 500	8 295	St Barthélémy	6 057	10 214	Pompiery - Coupard		NC	Saint Antoine de Ficalba	nc	16 542		Damazan justep	nc	nc				
St Sernin de Duras	4 548	nc	St Etienne de F	14 695	12 522	Pompiery - Bourg		nc	NC	Saint Laurent / Port Ste Ma	nc	67 738		Leyritz Moncassin	2 920	4 930			
Soumensac	876	nc	St Eutrope	3 422	nc	Poudenas	nc	NC	Saint Maurin	nc	nc		Pindères	10 830	11 541				
Villeneuve de Duras	5 771	9 701	St Maurice de Lestapel	432	nc	Réaup-Lisse	nc	NC	Saint Salvy	nc	nc		Puch d'Agenais	6 570	6 182				
TOTAL	274 634	222 516	St Pastour	2 223	nc	Saumont	nc	5 110	Saint Sardos	nc	3 899		Saumejan	nc	nc				
			Ste Livrade	346 895	349 330	Sos	nc	13 505	La Sauvetat de Savères	nc	20 700	TOTAL	680 491	683 101					
			Salles	603	3 185	Thouars	nc	NC	Tayrac	nc	7 603	Garonne		2020	2021				
			La Sauvetat sur Lède	18 370	19 462	Vianne	16 287	14 600	Le Temple sur Lot	nc	6 849	Calonges	2274	6 202					
			Savignac sur Leyze	2 344	nc	Xaintrailles	nc	6 205	Total	178 788	517 861	Caumont sur Garonne							
			Ségalas	1 404	1 324	TOTAL	612 310	637 927					Fourques sur Garonne						
			Tombeboeuf	11 808	63 720									Mas d'Agenais					
			Tourtres	200	nc									Monheurt					
			Trentels bourg	nc	nc									Montpouillan					
			Trentels Ladignac	10 084	nc									Sainte Marthe					
			Trentels Lustrac	nc	nc									TOTAL					
			Verteuil	58 286	nc									102 737					
			Villebramar		nc									114 139					
			TOTAL	1 113 037	1 167 221														

1.6 La qualité des rejets

1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO¹ est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	Charge DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	0	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		72%

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

1.6.2. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

Albret : Lavardac, Mézin, Moncaut, Moncrabeau, Montgaillard, Montagnac sur Auvignon, Montesquieu, Nérac-Bréchan, Nérac-Tauziet, Le Saumont, Sos et Xaintrilles

Lot Amont : Saint Front sur Lémance-Bonaguil

Portes des Landes : Buzet sur Baïse et Damazan ZAE2

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

¹ CBPO : charge brute de pollution organique

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	100
Casteljaloux Laugas	5000	100
Casteljaloux Clarens	4500	100
Condezaygues	15000	92
Lavardac	2700	0
Miramont la Philippe	9000	100
Nérac bourg	7500	0
Penne Croquelardit	2400	100
Ste Livrade	10000	100
St Laurent	2300	100

1.6.3. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	0
Penne Croquelardit	240	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		57%

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

1.6.4. Suivi milieu

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Saint-Pardoux du Breuil, Soumensac, Sauveterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

1.7 Les boues

1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2018	2019	2020	2021
Albret	2,9	110,75	126,24	145,5
Brame	69,89	73,62	40,23	105,99
Fumélois		54,24		
Garonne			9,02	0,00
Lot Amont			54,16	114,20
Mas d'Agenais		0,00		
Nord du Lot	84,09	228,54	86,48	74,07
Nord de Marmande	59,00	27,22	10,79	19,66
Penne St Sylvestre	18,1	18,3		
Porte des Landes	191,8	54,4	146,2	0,0
Sud du Lot	44,3	41,6	104,1	39,0
Sud de Marmande	2,8	0,0		
Tournon	0,0	0,0		
Total	473	609	577	498

1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour la plupart des territoires, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

Les prélèvements obligatoires :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

Les tarifs 2021 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	51,70	1,6589	0,2500	365,71	3,05
SdL - Aiguillon	/	/	31,10	1,4689	0,2500	295,31	2,46
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	2,96
NdL - Castelmoron	3,81	0,1500	19,19	0,5862	0,2500	180,78	1,51
NdL - Clairac	/	/	46	1,3000	0,2500	305,80	2,55
B - Miramont de Guyenne	/	/	50	1,3800	0,2500	325,16	2,71
LA - Fumelois	/	/	34,37	1,7050	0,2500	333,67	2,78
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	42,34	1,4047	0,2500	311,57	2,60
LA - Nord Séoune	/	/	51	1,6000	0,2500	356,40	2,97
LA - Tournon	/	/	50	1,6479	0,2500	360,52	3,00
NL - Trentels	/	/	40	1,3800	0,2500	303,16	2,53
Vianne	0,60	0,6000	26,44	0,7000	0,2500	264,09	2,20

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2021 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	25,00	0,9000	0,2500	206,80	1,72
Albret Monheurt Saumajan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Calonges	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Caumont	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Damazán	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
NdL - Laparade AL - Pompiéy	25,00	0,8000	0,2500	193,60	1,61
Lavardac	25,00	1,0000	0,2500	220,00	1,83
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montgaillard Puch d'Agenais Ste Bazeille	32,00	0,8000	0,2500	209,00	1,74
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Pindères	25,00	0,6000	0,2500	167,20	1,39
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintraillès	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les tarifs depuis le 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	52,70	1,6911	0,2500	372,17	3,10
SdL - Aiguillon	/	/	37,61	1,5649	0,2500	322,31	2,69
NdL - Castelmoron	12,24	0,2963	19,76	0,6037	0,2500	222,20	1,85
NdL - Clairac	/	/	48,42	1,4781	0,2500	334,63	2,79
B - Miramont de Guyenne	/	/	51,48	1,5291	0,2500	348,10	2,90
LA - Fumelois	/	/	35,04	1,7381	0,2500	339,52	2,83
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	46,38	1,5147	0,2500	334,98	2,79
LA - Nord Séoune	/	/	53,28	1,6714	0,2500	370,84	3,09
LA - Tournon	/	/	52,36	1,7045	0,2500	373,19	3,11
NL - Trentels	/	/	45,87	1,5291	0,2500	335,76	2,80

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2022 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne Laparade, Montgaillard Pindères, Pompiey Puch d'Agenais Sainte Bazeille, Vianne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Buzet sur Baïse Calonges Caumont sur Garonne	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Damazan	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
Lavardac	32,00	1,0000	0,2500	235,40	1,96
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintraillies	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus durant la durée du mandat (sauf travaux lourds nécessaires), où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,80 € TTC**.

Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'utilisateur pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.3 Les impayés

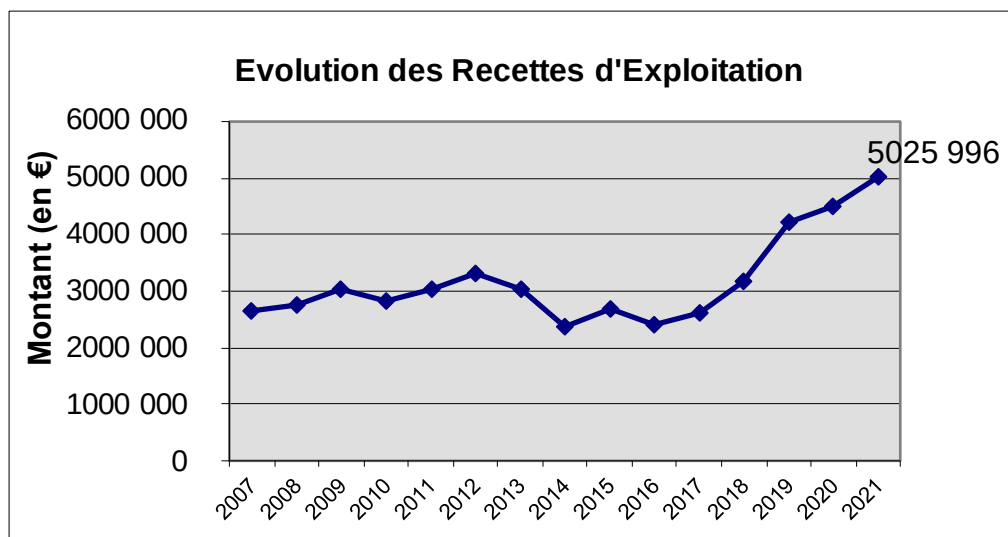
Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2020 sur les factures de 2019. Suite à des fins de contrats de délégation de service public, les montants des impayés sont inconnus sur certains territoires.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **233 798 € TTC** soit un taux d'impayés d'environ 4,50 %. (indice P257.0) (les montants sont pondérés par les montants facturés l'année précédente).

2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à 5 025 996 €.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



De 2007 à 2012, les recettes d'exploitation étaient en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La baisse de 2013 s'explique par le départ de nombreux abonnés, sur les communes de l'Agglomération d'Agen.

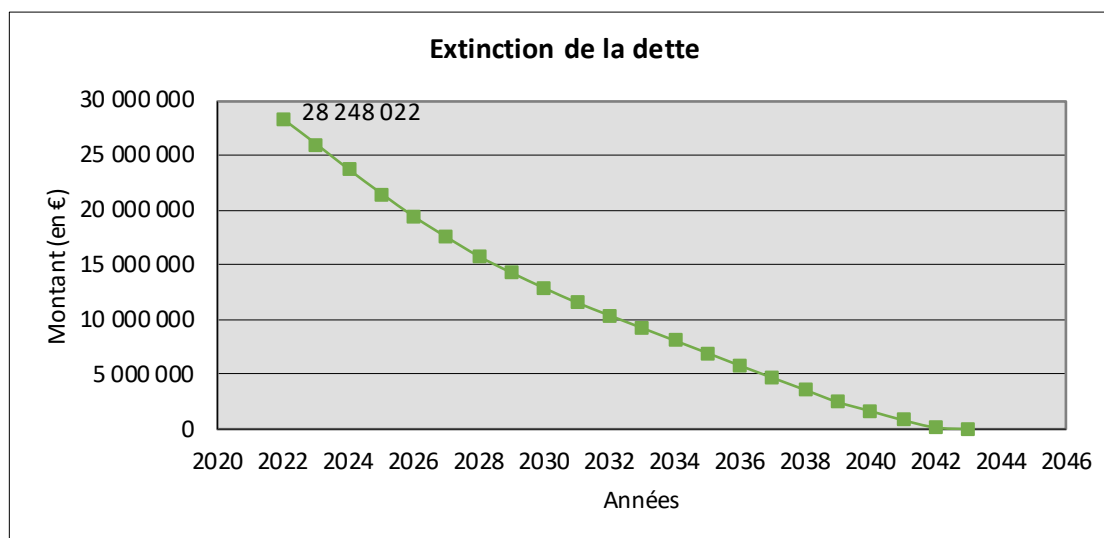
La hausse depuis 2014 est due aux nouvelles communes assainies et celles qui ont transféré leur compétence.

2.3 Financement des investissements : état de la dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **28 248 022 €**.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

L'extinction de la dette est prévue en 2042.



Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **7,4 ans**.

Cet indice est considéré comme : bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4 Travaux

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2021

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés ci-dessous par territoire :

Station de Laparade : des travaux ont permis le retalutage de la berge, ainsi que la reprise de la canalisation de liaison entre le bassin n°1 et le bassin n°2.

Territoire	Commune	Opération
Brame	Villereal	Réhabilitation de réseau
	Miramont	Réhabilitation de réseau (ruelle des Kroumir et rue Henri IV)
Garonne	Fourques sur Garonne	Raccordement du Lotissement des Sables
Lot-Amont	Fumel	Renouvellement de réseaux (avenue de l'usine)
	Penne d'Agenais Bourlens	Réhabilitation des stations de traitement des eaux usées
	Lacapelle Biron	Extension de réseau secteur Lauzine
	Système d'assainissement de Condezaygues	Equipement des postes de refoulement
Nord du Lot	Villebramar	Assainissement du bourg
Porte des Landes	Casteljaloux	Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
Sud du Lot	Beauville	Renouvellement du réseau Place du Carré
	Saint Laurent	Mise en place d'un dégrilleur automatique

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **1 588 587 €** en 2021.

(1 396 469 € en 2020, 1 268 388 € en 2019, 1 575 808 € en 2018).

2.4.3 Programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel de travaux a été validé par le Comité Syndical en mars 2021. Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-dessous (Les prix sont en € HT).

Territoire	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montant € HT par territoire
Albret	1 775 089	2 569 352	4 344 441
Brame	777 966	664 417	1 442 383
Garonne	519 736	288 370	808 106
Lot Amont	4 974 532	4 122 954	9 097 486
Nord du Lot	3 348 979	4 749 828	8 098 807
Nord de Marmande	1 796 354	803 201	2 599 555
Porte des Landes	4 564 325	1 631 528	6 195 853
Sud du Lot	1 841 701	2 405 160	4 246 861
SOUS-TOTAL	19 598 682	17 234 810	36 833 492

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Lannes et Mézin	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Nérac	Création du réseau Chemin du Roy
	Bruch et Sos	Renouvellement des STEP
	Nérac	Renouvellement de la STEP de Serbat
	Lavardac	Réhabilitation du PR Pont de Borde
	Xaintrailles	Extension de l'assainissement sur le hameau d'Estussan
Brame	Lauzun	Réhabilitation de réseau secteur Couvent
	Miramont	Autosurveillance des déversoirs d'orage Aménagements sur la station
Garonne	Montpouillan	Réhabilitation de la station d'épuration
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais	Mise en séparatif des réseaux secteur Carlane
	Cazideroque	Assainissement du bourg
	Condezaygues-Fumel- Monsempron Libos- Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord du Lot	Laparade	Extension de réseau place Couderc
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif des réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
	Casseneuil	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic

Territoire	Commune	Opération
Nord de Marmande	Castelnau sur Gupie	Réhabilitation de la lagune n°1 Aménagement des berges de Lagupie à la STEP
	Sainte Bazeille, Lévignac de Guyenne, Beaupuy et Virazeil	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Duras	Réhabilitation des prétraitements
	Beaupuy	Extension du réseau secteur du Lac
	Lévignac de Guyenne	Mise en place d'une filière boues à la STEP
Porte des Landes	Sauméjan	Renouvellement de la STEP
	Casteljaloux	Réhabilitation du réseau
	Pindères	Réhabilitation du réseau suite au diagnostic
	Puch d'Agenais	Extension du réseau et de la STEP
	Buzet sur Baïse	Extension du réseau
	Saint Léger	Assainissement du bourg
Sud du Lot	Laroque Timbaut, Prayssas, Lafitte sur Lot, Granges sur Lot	Réhabilitation des réseaux site aux diagnostic
	Port Sainte Marie et Saint Laurent	Réhabilitation des postes de relevage (Bourg et SNCF)
	Lafitte sur Lot	Renouvellement de la STEP

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Abandons de créances et fonds de solidarité

En 2021, il n'y a plus d'abandons de créance, mais uniquement des versements à des fonds de solidarité. En 2021, le montant total s'élève à 16 813 pour l'assainissement (903 € en 2020).

L'indice « montant des abandons de créance » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,00497 €/m³**.

2.5.2. Coopération décentralisée

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat EAU47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumélois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

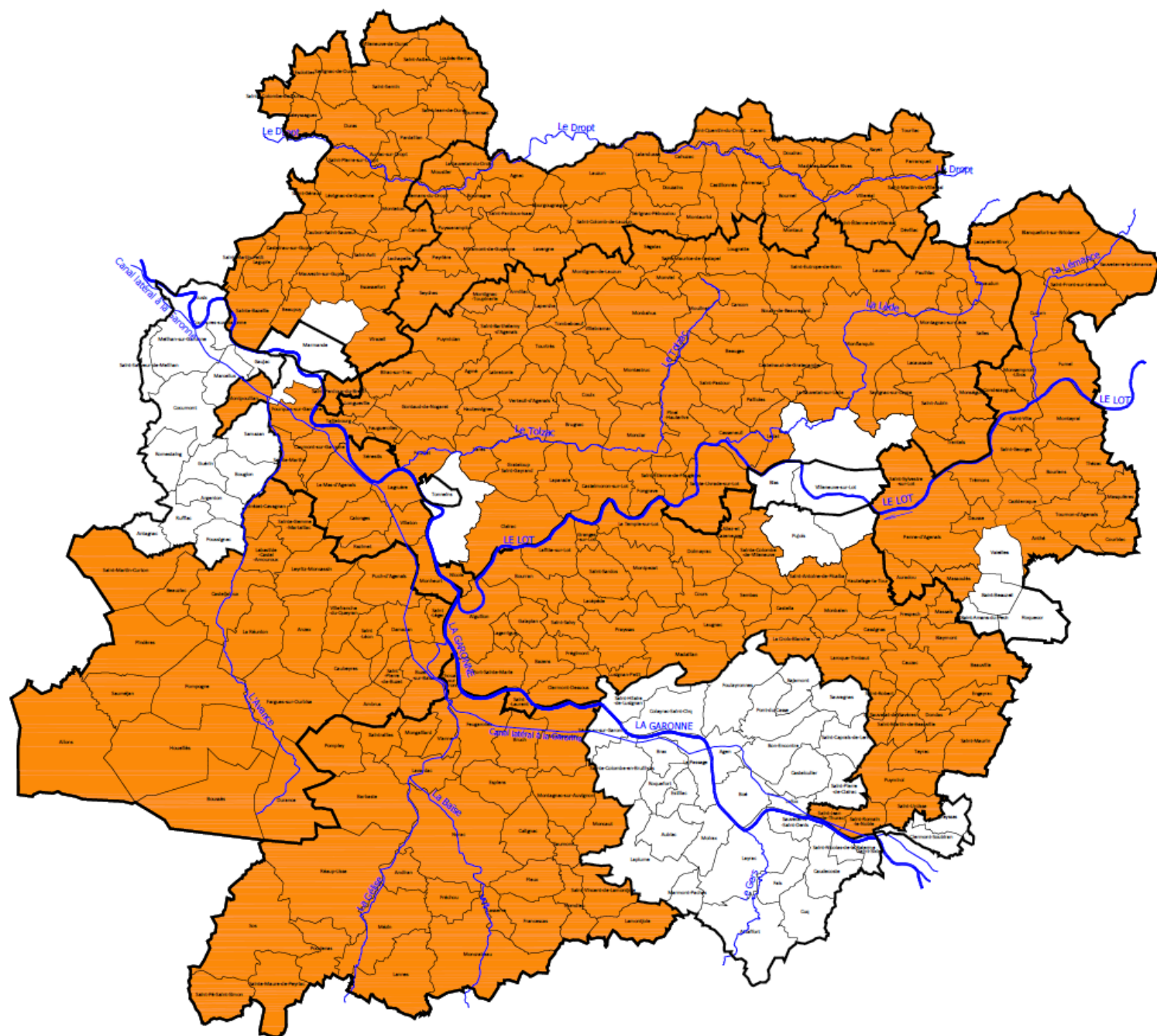
Aucune nouvelle commune n'a transféré sa compétence assainissement non collectif au syndicat EAU47 en 2021.

1.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.



1.1.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Éléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

● **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Sur les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, de la Brame et de Tournon, ce contrôle des travaux était assuré par le prestataire de service PURE ENVIRONNEMENT jusqu'en juin 2021.

Depuis cette date, les contrôles sont réalisés, comme sur le reste du territoire d'Eau47, par les techniciens du Syndicat.

● **Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat continue la vérification périodique de ces installations. Cette mission est réalisée en prestation de service.

Le troisième passage s'est achevé en 2020.

● **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

1.1.4. Population desservie

Sur 265 communes, il y a **49 483** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations			
	2018	2019	2020	2021
Albret	5 755	6 121	6 121	6 121
Brame	5 443	5 364	5 367	5 367
Fumelois		3 159		
Garonne			1 795	1 795
Lot Amont			5 385	5 845
Mas d'Agenais		1 147		
Nord du Lot	10 596	10 853	11 863	11 790
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200		
Porte des Landes	2 751	2 809	4 007	4 084
Sud du Lot	8 657	8 772	8 692	8 692
Sud de Marmande	598	648		
Tournon d'Agenais	836	705		
Total	41 625	46 567	49 019	49 483

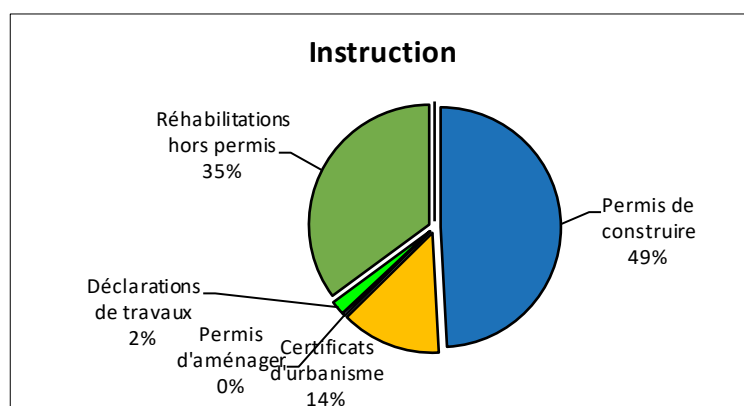
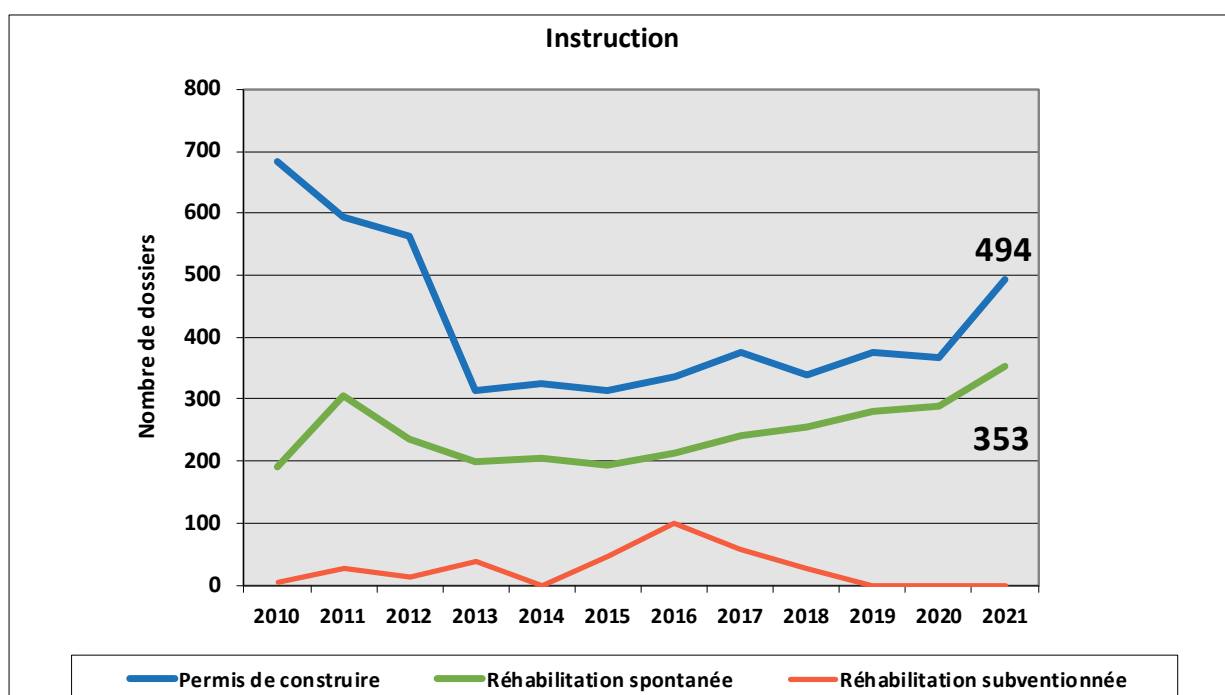
Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **70 000 habitants**.

Nombre d'installations ANC											
Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agnac	275	Agme	59	Sauvetat sur L.	157	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemans du Dropt	70	Armillac	101	Savignac sur L.	109	Barbaste	336	Allez et Cazeneuve	290	Ambrus	46
Bourgoynague	153	Beaugas	177	Ségallas	99	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bournel	147	Birac sur Trec	220	Taillebourg	35	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahuzac	145	Boudy de B.	171	Tombeboeuf	122	Espiens	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonès	282	Brugnac	92	Tourtrès	74	Feugarolles	276	Blaymont	147	Buzet sur Baise	300
Cavarc	97	Cancon	231	Trentels	168	Fioux	155	Bourran	216	Casteljaloux	548
Devillac	100	Casseneuil	322	Vares	304	Francescas	160	Cassignas	68	Caubeyres	132
Doudrac	58	Castelmoron	250	Verteuil d'A.	131	Le Frechou	106	Castella	160	Damazan	292
Douzains	161	Castelnaud de G.	146	Villebramar	63	Lamontjoie	89	Cauzac	199	Durance	103
Ferrensac	129	Clairac	430	TOTAL	11790	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	Fargues sur Ourbise	182
Lalandusse	129	Couix	136			Lasserre	41	Cours	103	Grezet-Cavagnan	175
Lauzun	304	Fauguerolles	328	Nord de Marmande		Lavardac	276	Dolmayrac	308	Houeillès	103
Lavergne	273	Fauillet	303	Auriac sur Dropt	86	Mézin	196	Dondas	103	Labastide Castel Amoureux	160
Mazières Naresse	89	Fongrave sur L.	227	Baleyssagues	113	Moncaut	245	Engayrac	67	la Réunion	236
Miramont de Guyenne	164	Gavaudun	170	Beaupuy	352	Moncrabeau	305	Frespech	123	Leyritz-Moncassin	89
Montauriol	106	Gontaud de N.	544	Cambes	91	Montagnac/A.	218	Frégimont	101	Pindères	61
Montaut	121	Grateloup St Gayrand	190	Castelnau sur G.	247	Montesquieu	262	Galapian	91	Pompogne	94
Moustier	182	Hautesvignes	76	Caubon St Sauveur	138	Montgaillard	1101	Granges sur Lot	58	Puch d'Agenais	270
Parranquet	80	Labretonie	92	Duras	375	Nérac	106	Hautefage la Tour	305	Saumejan	35
Peyrières	137	Lacaussade	81	Escassefort	191	Nomdieu	86	Lacépède	108	Sainte Gemme Martailac	167
Puysserampion	147	Laparade	130	Esclottes	94	Pompiey	156	La Croix Blanche	322	Saint Léger	84
Rayet	95	Laperche	77	Lachapelle	55	Poudenas	121	Lafitte sur Lot	209	Saint Léon	145
Rives	130	Laussou	160	Lagupie	257	Réaup Lisse	80	Lagarigue	90	Saint Martin Curton	156
Roumagne	278	Le Lédar	485	Lévigac de G.	261	Saint Pé St Simon	192	Laroque Timbaut	320	Saint Pierre de Buzet	152
St Colomb de Lauzun	178	Longueville	111	Loubes Bernac	215	St Vincent de L.	87	Laugnac	187	Villefranche du Queyran	102
St Etienne de Villeréal	212	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Ste Maure de P.	214	Lusignan Petit	116	TOTAL	4084
St Martin de Villeréal	65	Monbahus	227	Monteton	120	Saumont	58	Madaillan	283		
St Pardoux Isaac	161	Monclar d'A.	212	Pardaillan	189	Sos(Gueyze, Meylan)	65	Monbalen	201	Lot Amont	
St Quentin du Dropt	105	Monflanquin	794	Saint Astier	136	Thouars sur G.	50	Montpezat d'Agenais	239	Anthé	113
La Sauvetat du Dropt	167	Monségur	160	Saint Avit	91	Vianne	204	Port Sainte Marie	275	Blanquefort sur Briolance	259
Sérignac Péboudou	121	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Xaintraillies	121	Prayssas	250	Bourliens	164
Seyches	201	Montastruc	147	Saint Jean de Duras	135	TOTAL	6121	Puymirol	189	Cazideroque	130
Tourliac	68	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226			Saint Antoine de Ficalba	162	Condezaygues	175
Villeréal	237	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156			Saint Jean de Thurac	231	Courbiac	68
TOTAL	5367	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	Garonne		Saint Laurent	42	Cuzorn	373
		Moulinet	96	St Sernin de Duras	225	Calonges	233	Saint Martin de Beauville	88	Dausse	107
		Nicole	128	Ste Bazeille	558	Caumont sur Garonne	268	Saint Maurin	176	Fumel	604
		Paillioles	149	Ste Colombe de D.	58	Fourques sur Garonne	158	Saint Robert	92	Lacapelle Biron	177
		Paulhiac	169	Savignac de D.	131	Lagruère	164	Saint Romain le Noble	189	Masquières	120
		Pinel Hauterive	254	Soumensac	149	Le Mas d'Agenais	213	Saint Salvy	94	Massoules	105
		Puymiclan	168	Villeneuve de D.	122	Monheurt	92	Saint Sardos	101	Massels	70
		Saint Aubin	173	Virazeil	542	Montpouillan	50	St Urcisse	107	Monsempron Libos	331
		Saint Barthélemy A.	144	TOTAL	5789	Razimet	124	Ste Colombe de Villeneuve	249	Montayral	745
		Saint Etienne de F.	305			Ste Marthe	172	Sauvetat de Savères	146	Penne d'Agenais	578
		Saint Eutrope de B.	237			Senestis	97	Sembas	79	St Front	226
		Saint Maurice de L.	31			Villeton	224	Tayrac	155	St Georges	206
		Saint Pastour	119			TOTAL	1795	Temple / Lot	315	St Sylvestre	389
		Ste Livrade/Lot	1000					TOTAL	8692	St Vite	131
		Salles	143							Sauveterre la Lémance	226
										Thézac	126
										Tournon d'Agenais	229
										Trémons	193
										TOTAL	5845

1.2 Instructions et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	376	339	376	368	494
Certificats d'urbanisme	171	139	152	155	135
Permis d'aménager	4	3	5	6	4
Déclarations de travaux	13	11	14	20	19
Réhabilitations hors permis	242	256	281	288	353
Réhabilitations subventionnées	59	28	0	0	0
TOTAL	865	776	828	837	1005



Depuis le 1er mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

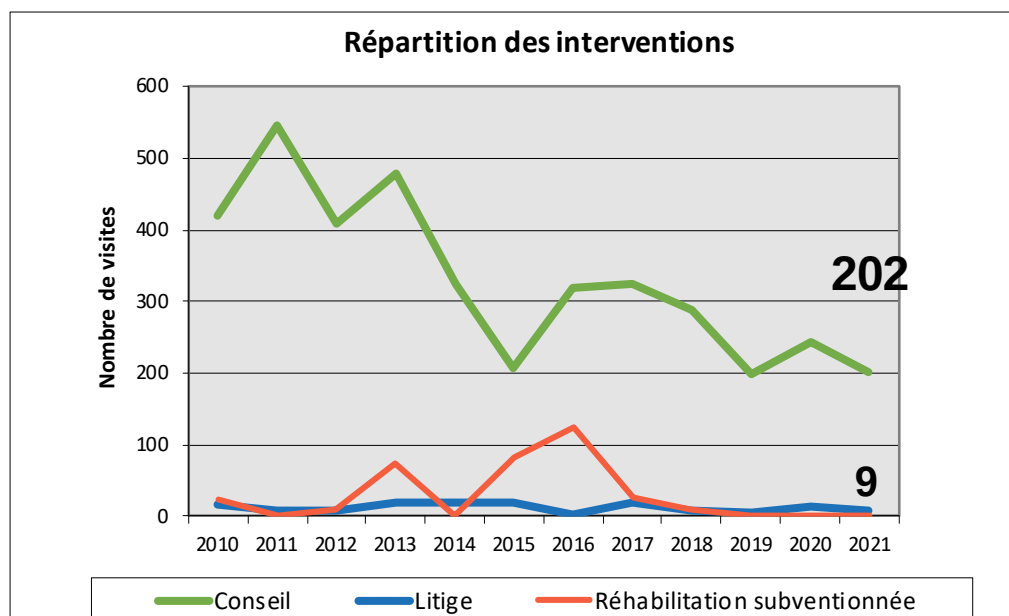
On observe donc une hausse des dossiers instruits dans ce cadre.

Les dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées sont également en hausse.

Le programme de réhabilitation subventionné s'est quant à lui terminé en 2018.

1.2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige

Nombre d'interventions	2017	2018	2019	2020	2021
Contentieux	1	2	1	5	3
Problème de voisinage	18	8	4	13	9
Conseil réhabilitation	325	289	199	244	202
Programme subventionné	27	10	0	0	0
Total	371	309	204	262	214



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

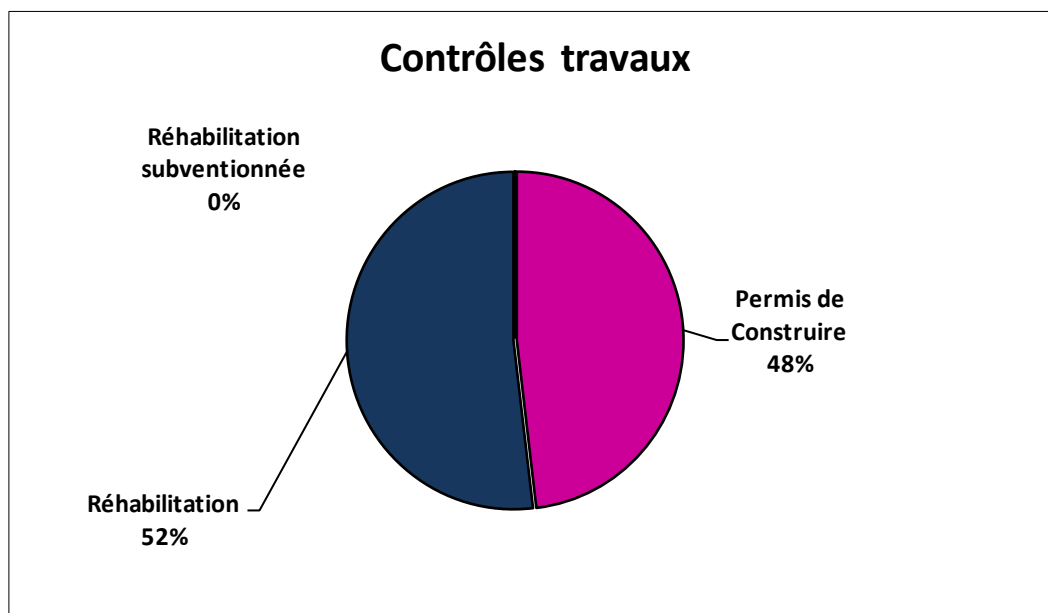
1.2.3 Contrôle des installations neuves

1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

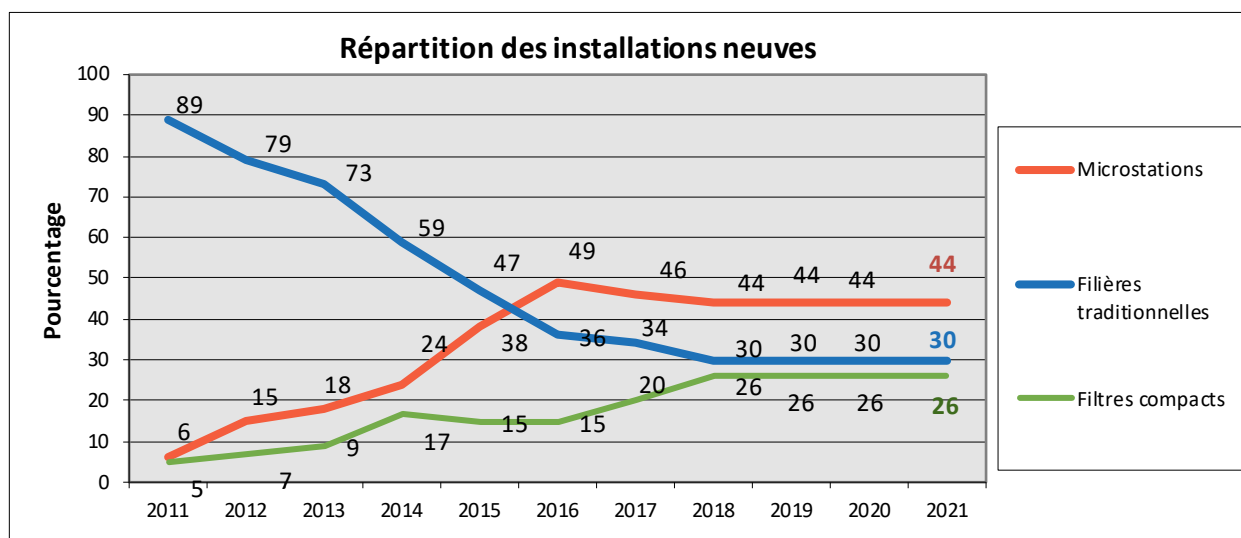
Nombre de contrôles	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de Construire	231	302	228	207	257
Réhabilitation	195	212	217	234	277
Réhabilitation subventionnée	111	31	0	0	0
TOTAL	537	545	445	441	534



1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et d'une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

1.2.4 Contrôle des installations existantes

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. En 2020, il s'agissait de la troisième visite des installations.

Aucune installation n'a fait l'objet de contrôle de bon fonctionnement en 2021.

Nombre de contrôles	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Bon fonctionnement	5 523	7 255	5 928	2 032	0
Ventes	1 035	1 050	854	1 003	1 480
TOTAL	5 428	7 025	6 782	3 035	1 480

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

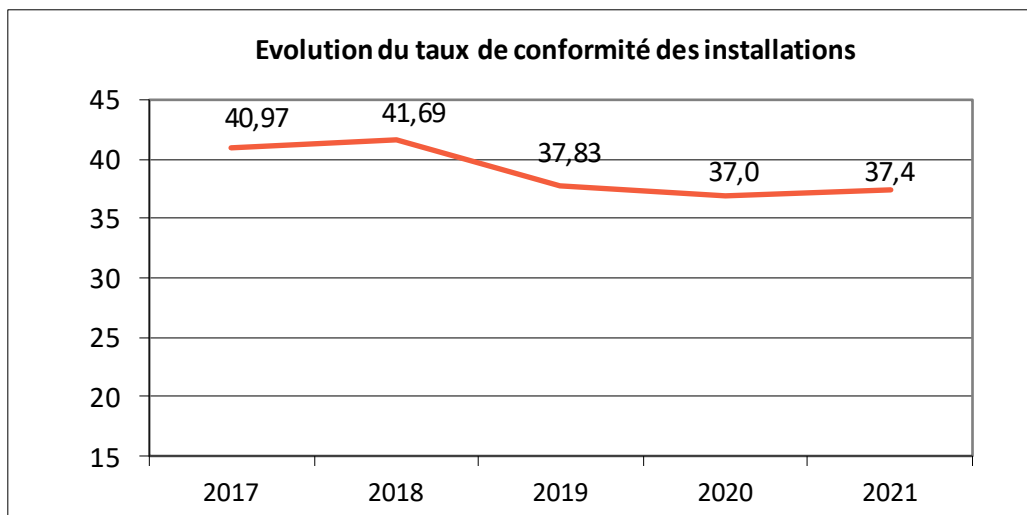
Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations	41 027	41 625	46 567	48 778	49 483
Conformes lors du diagnostic		14 250			
Réhabilitations ou installations neuves conformes	582	544	475	413	472
Taux de conformité	40,9	41,7	37,8	37,0	37,4



Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité de toutes les installations concernées par les récents transferts de compétence n'est pas totalement connue.

2. Caractérisation financière du service

2.1 Tarifs assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

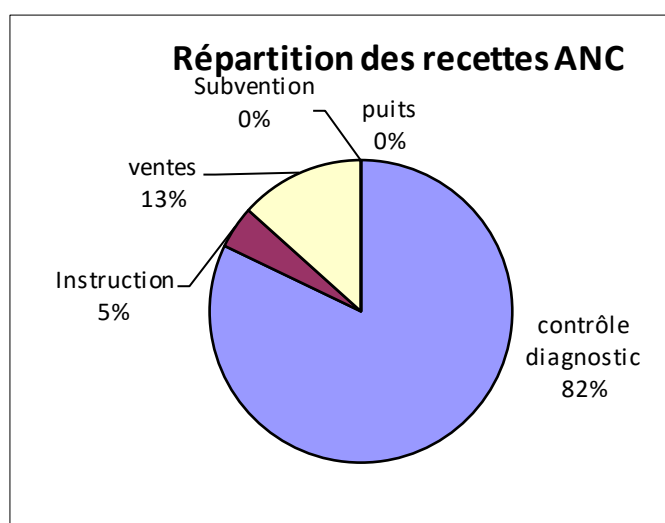
- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

2.2 Recettes du Syndicat

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance service public d'ANC	510 500	513 467	555 000	607 774	709 578
Redevance instruction	28 555	40 500	45 000	38 000	39 100
Redevance contrôle vente	83 150	86 050	52 000	120 900	115 300
Redevance facturation des puits	9 600	10 530	8 000	0	0
Subvention Agence de l'Eau	129 920	0	188 000	0	0
TOTAL	761 725	650 547	848 000	766 674	863 978

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.

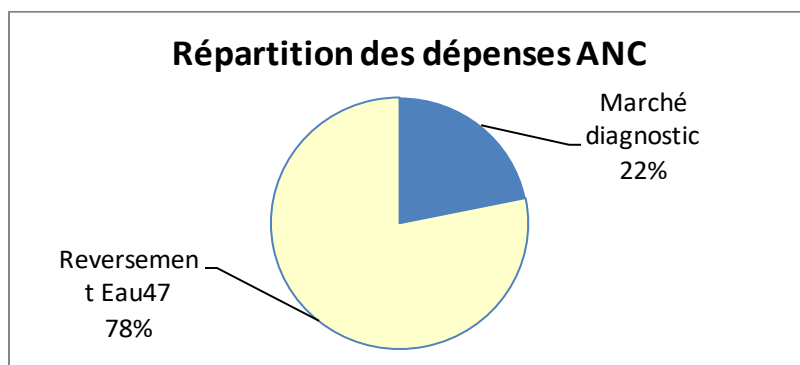


2.3 Dépenses du Syndicat

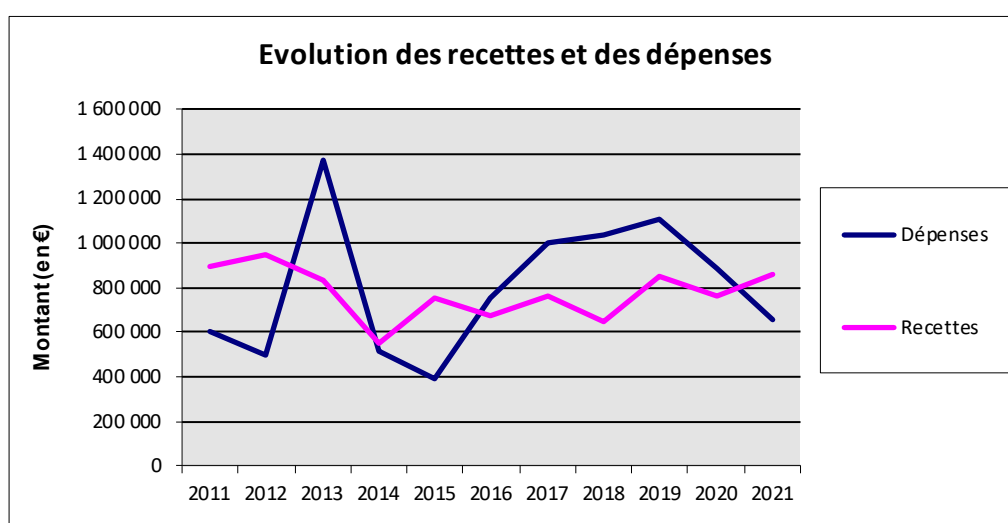
Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Dépenses (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Prestation de contrôle	530 905	599 675	583 000	398 829	142 501
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	474 081	440 080	528 000	491 446	511 445
TOTAL	1 004 986	1 039 755	1 111 000	890 275	653 946

La hausse des dépenses depuis 2016 était liée à la mise en place du marché de la vérification périodique des installations existantes du Syndicat. Ce marché a pris fin courant 2020.



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

ANNEXES

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

COORDONNEES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		42 rue Thiers 47190 AIGUILLON	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orieux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/7 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Payssel 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

GLOSSAIRE

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	258 036	266 180
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,61 €	2,68 €
D151.0	Délai d'ouverture de compteur	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2020	2021
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres physico-chimiques	88 %	97 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100 %	105 %
P104.3	Rendement du réseau	72,26 %	70,32 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,89 m ³ /km/j	1,95 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,86 m ³ /km/j	1,76 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,68 %	0,60 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	91,18 %	90,87 %
P109.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00719 €/ m ³	0,0047 €/ m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	20,8 pour 1000 abonnés	11,3 pour 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette = Capacité de désendettement	3 ans	3,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,99 %	3,55 %
P155.1	Taux de réclamation	4,61 pour 1 000 abonnés	4,25 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	79 880	96 790
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	16	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	577 tMS	498 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,69 € (01/01/2019)	2,80 € (01/01/2019)

Indicateurs de performance		2020	2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux	82 %	83 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	48 / 120	63 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	45 %	52 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	44 %	71 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	7 %	55 %
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00037 €/m ³	0,00497 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,172 % pour 1 000 habitants	0 % pour 1 000 habitants
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	1,60 pour 100 km	5,78 pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,17 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	94 %	82 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	52	54,6
P256.3	Capacité de désendettement (Durée d'extinction de la dette)	4,7 ans	7,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,33 %	4,5 %
P258.1	Taux de réclamation	1,20 / 1 000 ab	0,92 / 1 000 ab

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis	80 000	80 000
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,0 %	37,4 %

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	 1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eaux, éducation, information)	 34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	 19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 0,7 € pour la coopération décentralisée	 16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

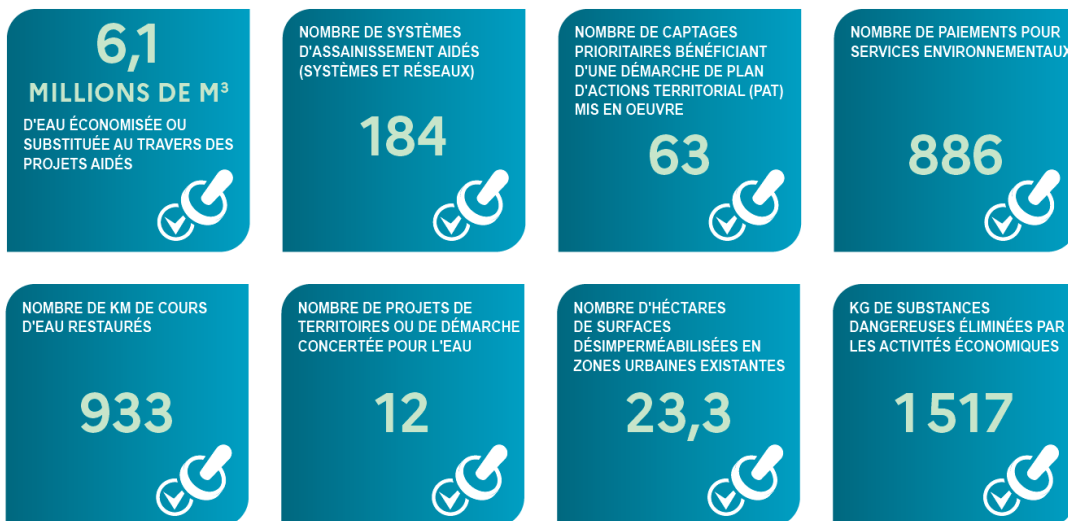
2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements **12 • 30 • 46 • 48**

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr